This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

BUHR A
[redacted]
a39015 01808378 5b

PROPERTY OF
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE

POUR

L'ENCOURAGEMENT DES SCIENCES, DES LETTRES & DES ARTS

(Reconnue d'utilité publique par décret du 13 Février 1883)

1908

QUARANTE-SEPTIÈME VOLUME

DUNKERQUE

IMPRIMERIE PAUL MICHEL, RUE DE LA MARINE, 23

1908

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE

POUR

L'ENCOURAGEMENT DES SCIENCES, DES LETTRES & DES ARTS

(Reconnue d'utilité publique par décret du 13 Février 1883)

1908

QUARANTE-SEPTIÈME VOLUME

DUNKERQUE
IMPRIMERIE PAUL MICHEL, RUE DE LA MARINE, 23
1908

DC
611
.N821
S76
v.47

La Société laisse aux auteurs des travaux insérés dans ses Recueils la responsabilité des opinions qu'ils émettent ; elle ne leur donne ni approbation ni improbation.

PAUL TERQUEM
1821-1908

PAUL TERQUEM

à la " Société Dunkerquoise "

Discours prononcé

PAR

M. Em. BOUCHET,

Vice-Président de la Société

à la séance du 12 Janvier 1908

Mesdames, Messieurs,

L'année 1908 s'ouvre pour la *Société Dunkerquoise* sous les plus sombres auspices ; un deuil cruel vient de la frapper et, dans cette première séance de Janvier, où nous nous plaisons à échanger cordialement des souhaits confraternels, notre pensée, douloureusement émue, reste toute entière attachée à celui qui, hier encore, représentait parmi nous les fondateurs de notre Société, à celui qui y maintenait, au milieu de modifications inévitables, une tradition plus que demi séculaire, à celui enfin qui, aux jours d'orages, dirigea, comme on l'a fort bien dit, notre barque au milieu des écueuils et la sauva du naufrage. Le 1er janvier 1908, Paul Terquem, parvenu au terme de sa belle et longue carrière, s'est endormi doucement, sans souffrances, de son dernier sommeil, ayant rempli toute sa tâche, pour jouir du repos éternel.

Il y a une semaine déjà, une très nombreuse affluence a accompagné notre vénéré Président Honoraire à sa dernière demeure ; elle voulait lui adresser un suprême

Il y a plus ; nous avons parmi nous et grâce à lui un exemple de l'ascendant qu'exerce sur son entourage un homme à l'intelligence vive, à l'instruction aussi solide que variée. Attaché à l'œuvre commune en raison même des efforts qu'il lui consacre, il prend, par la force même des choses, dans le petit cénacle le rôle le plus important ; il en devient le porte-drapeau, si je puis ainsi dire. Alors, pour peu que son action soit assez prolongée, assez continue, assez durable, tandis que, sur d'autres terrains, son labeur ne laisse pas de trace persistante, sur le champ qu'il a cultivé avec tant de soins, il a profondément creusé son sillon. Il y a donc entre la Société savante et son inspirateur un inappréciable échange de services ; sans elle, il se serait étiolé dans l'isolement ; sans lui, faute de la direction ferme,indispensable à toutes les œuvres qui débutent, son labeur n'eût pas produit une moisson aussi abondante et aussi fructueuse.

C'est là tout le secret de la double et réciproque influence que la *Société Dunkerquoïse* et le dernier des survivants de ses fondateurs exercèrent l'un sur l'autre, mais cette influence se marquera beaucoup mieux en montrant Paul Terquem prenant la part la plus active et la plus persévérante à nos travaux.

*
* *

Terquem (Paul-Augustin),issu d'une famille originaire de Metz, naquit à Paris le 22 mai 1821. Son père[1], par des travaux consacrés principalement aux mathématiques et à la géométrie, s'était fait une place distinguée dans le monde de la Science ; il se distrayait de ces

(1) Terquem (Olry) né à Metz, entré à l'Ecole Polytechnique le 1er Frimaire an X et affecté aux Ponts et Chaussées, entra dans l'Université, devint professeur de mathématiques transcendantes à l'école d'artillerie de Mayence, docteur ès-sciences et fut, pendant de longues années, Bibliothécaire du Dépôt de l'artillerie. Il fut le fondateur des *Nouvelles Annales de Mathématiques*.

recherches abstraites en occupant ses laborieux loisirs à des études d'érudition.

L'exemple paternel exerça une grande influence sur les fils de M. Olry Terquem : deux d'entre eux passèrent par l'Ecole Polytechnique ; Paul, après de brillantes études à Louis-le-Grand, se présenta, avec une dispense d'âge, au concours qui assurait le recrutement des professeurs d'Hydrographie ; récemment encore, en effet, ceux-ci constituaient un corps spécial, indépendant des officiers de vaisseau parmi lesquels ils se recrutent aujourd'hui.

Paul Terquem subit l'épreuve avec un plein succès qu'explique sans peine une forte préparation jointe à un goût en quelque sorte atavique pour les Sciences et qui, chaque jour plus vif, devait procurer à notre cher disparu ses jouissances les plus durables.

N'allez pas croire pourtant, Messieurs, que l'esprit si ouvert et si compréhensif de Paul Terquem fût exclusif, bien au contraire ; doué d'une curiosité infatigable et d'une grande facilité d'assimilation, il s'intéressait à tout. La musique le charmait ; il n'est pas un des siens qui ne l'ait plus ou moins cultivée et, s'il me fallait rapporter ici un fait qui nous touche de près, ne serait-il pas à propos de rappeler qu'avant de constituer notre Section musicale, les membres qui la composent se sont d'abord réunis dans son salon jusqu'au jour où la femme distinguée qui les présidait a été ravie à l'affection des siens.

Voici qui n'a plus de relations aussi directes avec la *Société Dunkerquoise* ; disons néanmoins en passant que notre Président Honoraire était aussi Vice-Président de la Commission du Musée où chacun reconnaissait sa compétence artistique. Il admirait la belle peinture comme il goûtait la bonne musique et, lorsque l'âge ne

lui permit plus les voyages, un des sacrifices auxquels il fut le plus sensible, fut de renoncer à la visite annuelle du Salon.

L'art, dans ses manifestations les plus élevées, n'était qu'un délassement pour un esprit qui se sentait invinciblement séduit par l'étude des grands problèmes de la philosophie ; de bonne heure il s'appliqua à découvrir les lois de l'Histoire qui régissent les évolutions des peuples et il se trouva ainsi amené à aborder les questions sociales ou économiques, non pour se livrer à des recherches spéculatives, mais pour y découvrir des remèdes susceptibles d'apporter quelque allègement aux misères des malheureux, guidé constamment qu'il était par le sentiment profond de la solidarité humaine.

Sans doute ici j'ai devancé les temps ; les idées et les aspirations se modifient et se développent avec les années au gré de l'expérience acquise et des circonstances, aussi ce que je viens de dire se rapporte-t-il davantage à la maturité de l'homme qu'à la jeunesse du professeur qui, au mois de septembre 1845, descendait de la diligence pour prendre contact avec la ville qu'il ne devait plus quitter ; mais vous m'excuserez, Messieurs, car il m'a semblé que, sans cette sorte de silhouette préalable, il était impossible de se rendre bien compte de l'action de notre doyen sur la *Société Dunkerquoise* et réciproquement.

*
* *

Paul Terquem[1] fut nommé professeur d'Hydrographie à Dunkerque dans le courant du mois de septembre 1845

(1) Paul Terquem fut nommé professeur d'Hydrographie de 4e classe à Saint-Valery-sur-Somme le 3 février 1844, nommé à Dunkerque le 8 septembre 1845, promu à la 3e classe en 1852, à la 2e classe en 1860, à la 1re classe en 1871. Officier d'Académie le 16 mai 1865, Chevalier de la Légion d'honneur le 29 décembre 1866, Officier de l'Instruction publique le 14 juillet 1882.

quelques jours après l'inauguration de la statue de Jean Bart qui avait mis la ville en rumeur ; mais, lorsque le nouveau venu descendit de la diligence dans ce pays inconnu qu'il ne devait plus quitter, la vieille cité avait retrouvé son calme et si le voyageur aimait le calme, il allait être servi à souhait.

Au cours de la première moitié du XIX[e] siècle, la ville et le port de Dunkerque, tout autant que les Dunkerquois eux-mêmes, ont subi, moralement et matériellement, une transformation profonde dont les jeunes générations (fussent-elles aidées par la connaissance du passé) se font malaisément une idée précise parce qu'elle s'est opérée sous leurs yeux et qu'elle a été progressive. En 1845, telle que nous la montre assez bien un petit livre de Victor Letellier (*Une Année à Dunkerque*), Dunkerque avait, à peu près, conservé la physionomie qu'elle avait sous Louis XIV ; elle était toujours enserrée dans l'enceinte de remparts sablonneux que Vauban lui avait donnée ; elle était sans industrie bien active, sans autre commerce que celui que lui procurait son port.

Celui-ci ne ressemblait en rien à ce que les ingénieurs l'ont fait depuis ; des voiliers nombreux, mais de faible tonnage, se contentaient d'un chenal ensablé et d'accès difficile conduisant à un unique bassin, celui de la *Marine*, dont la construction remontait au grand roi ; les magasins et les chantiers, débris de l'ancien Arsenal, existaient encore.

A bien des égards aussi, la physionomie des habitants était restée intacte ; leur isolement relatif, leur attachement à leurs vieilles traditions et à leur langue natale les avait protégés contre les atteintes du cosmopolitisme qui les envahit aujourd'hui et efface, un à un, les traits qui constituaient leur originalité. De là cette opinion

préconçue, remontant au XVII[e] siècle, qu'en dehors d'une remarquable aptitude pour le commerce, le Dunkerquois ne possédait aucune des dispositions propres à lui faire goûter les plaisirs délicats que procurent la culture désintéressée des Sciences, des Lettres et des Arts.

Si j'insiste un instant sur ce point, ce n'est pas pour protester contre un injuste préjugé, ce serait peine superflue, mais pour montrer simplement que, si personne ne le partage plus, c'est que les efforts de la *Société Dunkerquoise* ont puissamment contribué à le dissiper.

*
* *

Dunkerque, si méconnue dans le domaine des choses de l'esprit, n'était pas mieux jugée dans le domaine des choses matérielles ; vous connaissez la définition longtemps conservée dans les manuels de Géographie : « Port de pêche sur la mer du Nord ». C'était bref et catégorique, mais ce n'était pas plus exact. La pêche a été, de tout temps, la véritable industrie locale et les armements à Islande étaient même plus nombreux et plus importants qu'aujourd'hui ; un professeur d'hydrographie était donc assuré de voir toujours les bancs de son école bien garnis et un homme à l'esprit ardent comme Terquem pouvait, devait se passionner pour la tâche qui lui était confiée.

Dès qu'il monta dans sa chaire, le jeune maître résolut de se montrer le digne successeur d'un homme éminent, Petit-Genet, qui, dans ce même local du Parc de la Marine, avait, de 1795 à 1840, enseigné avec la plus grande distinction la géographie de la mer à plusieurs générations. Pendant trente-trois ans, à son tour (de 1845 à 1878), avec un dévouement inlassable, Paul Terquem ne faillit pas un instant à sa tâche, poussant le soin du détail jusqu'à fabriquer de ses mains, en s'aidant d'un tour

qu'il maniait habilement, les réductions de machines à vapeur nécessaires à ses démonstrations.

L'enseignement ne suffisait pas à l'activité intellectuelle qui, pour Paul Terquem, était un besoin de nature ; descendu de sa chaire, il donnait, soit seul, soit en collaboration avec son ami l'astronome Yvon Villarceau, membre de l'Institut, de nombreux articles à des revues ou publications scientifiques. Nous en retrouverons trace ultérieurement dans nos *Mémoires* et les renseignements me manquent pour en dresser la bibliographie complète autant que la compétence me fait défaut pour les apprécier. Signalons seulement sa traduction française du célèbre ouvrage du lieutenant américain Maury : *Géographie physique de la mer*, dont l'apparition, en 1854, amena une révolution dans l'art de la navigation en apprenant aux officiers de marine à utiliser d'une manière rationnelle la force des vents et la direction des courants pour rendre leurs traversées plus rapides ou plus régulières.

Toutes ces études se rapportaient plus ou moins à la profession de l'auteur, mais bientôt la fondation de la *Société Dunkerquoise* venait ouvrir un champ nouveau à son ardeur au travail.

En 1851, trois hommes distingués et doués de l'esprit d'initiative, Victor Derode, Raymond de Bertrand et Louis Cousin, frappés de ce qu'une ville de l'importance de Dunkerque ne possédât pas d'association spécialement vouée à l'étude des choses de l'intelligence, résolurent de provoquer la création d'une société qui aurait pour objet de « faire revivre de patriotiques souvenirs » comme de « ranimer à Dunkerque l'esprit d'étude et de travail intellectuel ». Ils s'adressèrent à tous ceux qui, par leurs goûts et leurs aptitudes, semblaient disposés à favoriser leur projet. Celui-ci répondait trop à tous les désirs de

Paul Terquem pour qu'il ne donnât pas immédiatement à l'entreprise la plus chaleureuse adhésion. Lorsque, le 16 février 1851, se tint à l'Hôtel-de-Ville, la première réunion de ceux (au nombre de 13 adhérents sur 28) qui encourageaient les efforts des promoteurs et qui posèrent les fondements de la *Société Dunkerquoise*, l'homme qui bien des années plus tard, devait en être le doyen, signait le premier procès-verbal de nos registres ; il était alors le plus jeune membre de l'assemblée ; il était le plus âgé de notre Compagnie quand, pour la dernière fois, le 6 mars 1904, on relève son nom sur la feuille de présence.

*
* *

Voyons-le à l'œuvre pendant cette longue période de cinquante-trois années où il a été presque continuellement au milieu de nous avec une assiduité qui ne s'est guère relâchée.

Ce n'est pas à dire pour cela que, dans les premiers temps de notre Société, l'influence de Paul Terquem qui devait, plus tard, se faire si vigoureusement sentir, se traduise par des signes sensibles : il suivait le mouvement et ne l'imprimait pas, laissant la direction aux fondateurs qui, par leur situation personnelle à Dunkerque, leur âge, leurs travaux antérieurs, avaient mieux que lui les moyens de défendre la jeune plante dont ils prenaient soin contre des attaques et des préjugés ; mais, pour être occulte en quelque sorte, son rôle n'était pas moins important.

Les dirigeants de l'association, les Derode, les de Coussemaker, les Cousin, avaient bien créé une académie dont le programme embrassait l'ensemble des connaissances humaines, mais aussi ils avaient surtout porté leur attention sur les sujets qui intéressaient la région ;

ils songeaient à nos anciennes *Chambres de Rhétorique* en se proposant de « relever une institution locale ». Alors Terquem intervenait et, avec toute la logique d'un esprit porté vers les conceptions générales, il rappelait à ses confrères que, sans dédaigner notre province, le cadre des travaux était plus large puisque la jeune académie devait, sans restriction ni réserve, travailler à « l'Encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts ».

Peu à peu, Paul Terquem amena à son opinion ses compagnons d'études ; ils comprirent qu'à côté d'une association au programme encyclopédique, il y avait place à Dunkerque pour une seconde société dont le programme, plus rigoureusement limité, s'attacherait particulièrement à faire revivre la vieille Flandre dans son passé, dans sa langue et dans ses traditions. Alors, en 1853, les mêmes érudits qui avaient créé la *Société Dunkerquoise*, instituèrent le *Comité Flamand de France*; l'expérience a prouvé qu'ils avaient été bien inspirés. Sans se nuire, dans un sentiment de cordiale confraternité, les deux Sociétés travaillent côte à côte, s'unissant pour accroître le fonds commun de nos connaissances historiques et pour entretenir dans notre province le goût de la haute culture intellectuelle.

*
* *

Ainsi, comme nous devons le répéter, l'influence très réelle de Paul Terquem sur la *Société Dunkerquoise* contribua puissamment à l'engager dans la voie dont elle ne s'est plus écartée, mais ne se marque guère par une trace effective durant les premières années. Tout au plus pouvons-nous noter qu'à la Section des Sciences (on a depuis abandonné cette organisation par Section), dont il fit partie depuis l'origine, il fournissait, à la séance du 30 octobre 1853, un *Rapport sur un ouvrage*

traduit du flamand par Yvonnet : « Le grand et nouveau flambeau de la mer ».

N'en soyons pas surpris ; un événement de famille avait, un instant, détourné de ses préoccupations habituelles notre cher doyen ; à la fin de 1852, il avait ramené de la terre lorraine la fidèle compagne qui, pendant plus d'un demi-siècle, devait être associée à sa vie, et fondait ce foyer si hospitalier, que nous avons vu entouré de deux générations parmi lesquelles la *Société Dunkerquoise* a trouvé ses plus fermes appuis.

Notre Compagnie avait promptement « conquis dans le monde savant une place honorable » ; elle ne la devait pas seulement aux travaux de ses membres, elle l'avait aussi méritée par cet esprit d'initiative que Paul Terquem (de même que, plus tard, le Dr Frédéric Duriau) aiguillonnait de tout son pouvoir. Bien avant que l'opinion publique y songeât, elle se préoccupait en séance, en section, en commission, des améliorations matérielles et des embellissements dont il était désirable de doter Dunkerque. Ainsi dès 1854, elle chargeait une commission dont notre doyen faisait partie, d'étudier la grave question des eaux potables et de leur adduction en ville afin de les substituer aux eaux pluviales accumulées dans les citernes. Pendant bien des années, le problème sera souvent posé avant d'être résolu pratiquement ; nos devanciers ont le mérite de l'avoir soulevé pour la première fois.

*
* *

A partir de 1859, notre doyen sort de l'ombre où jusque là il s'est discrètement maintenu et apporte à nos *Mémoires* une précieuse collaboration dont d'autres travaux l'avaient détourné.

Nous trouvons de lui dans le tome VI :

Eléments de trigonométrie loxodromique suivis d'applications à la navigation.

Dans le Tome VII :

De la Détermination de la Déclinaison de l'aiguille aimantée à Dunkerque en Mars 1860-1861.

Dans le Tome VIII :

Suite des Observations Magnétiques à Dunkerque, 1861-1862.

Le premier travail, d'après L.-A. Gruneert, est une étude de hautes mathématiques ; le second et le troisième qui se complètent, condensent brièvement des recherches qui avaient réclamé à l'auteur de longues et minutieuses observations faites en collaboration avec Yvon Villarceau. Ces pages n'étaient qu'un résumé d'un travail beaucoup plus considérable qui fut inséré dans les *Annales hydrographiques*. Désormais la position géographique de Dunkerque fut déterminée avec une rigoureuse précision grâce à des opérations effectuées au moyen d'instruments établis sur une stèle posée dans le Parc de la Marine. Vers la même époque, Paul Terquem étudia avec un soin minutieux le réglage d'une Lunette Méridienne, avec le concours de M. Herrebrecht, opticien, pour permettre aux capitaines relâchant dans le port de vérifier l'exactitude de leurs chronomètres.

Le même tome VIII de nos publications insérait également un mémoire qui portait pour titre :

Note sur les Observations à faire sur les Côtes d'Islande pour déterminer la route des bancs de morues.

Note, c'en était bien une, car elle ne comptait guère plus de deux pages, mais combien suggestives et pratiques, car le traducteur de l'ouvrage de Maury, grâce au con-

cours de quelques capitaines qui lui prêtaient le secours de leur expérience, mettait à profit les enseignements du maitre pour exposer la nécessité de rechercher au sein des mers, par des observations thermométriques, la couche d'eau à température constante où la morue aime à se tenir. La trouver et la suivre c'était le moyen de faire une pêche fructueuse. *Nul n'est prophète dans son pays*, dit le proverbe et le dicton semble, une fois de plus, s'être justifié, car ces judicieux conseils n'ont guère été suivis ; toutefois Paul Terquem s'engageant le premier en France dans une voie où les Suédois et les Norvégiens qui ont poussé si loin l'étude rationnelle de l'art de la pêche l'avaient précédé, faisait preuve d'intelligente initiative.

*
* *

La part importante que Paul Terquem prenait aux travaux de la Société [1] (*Le Résumé des Observations magnétiques faites à Dunkerque en 1863* était donné dans le tome IX[e] des *Mémoires*) assignait pour lui une place au Bureau ; il y montait pour la première fois en 1862 pendant que M. Gojard, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, s'asseyait au fauteuil de la Présidence. Notre historien, Mordacq, appréciait ainsi cette double élection :

« La Société ne pensait pas qu'il fût nécessaire de conti-
« nuer la Présidence à M. Cousin.... Elle plaçait à sa
« tête M. Gojard, qui méritait cet honneur à tous les titres
« et donnait la Vice-Présidence à un savant dans toute
« l'acception du mot, président-né de la section des
« Sciences, un des membres fondateurs dont les rangs
« s'étaient bien éclaircis déjà par la mort et les déplace-

(1) En 1862 il était chargé officiellement d'étudier le Théodolite magnétique de la mer et de rédiger l'instruction sur son emploi. A la suite du mémoire rédigé sur ce sujet, il reçut une lettre de félicitations du Ministre de la Marine.

« ments. Homme d'un vaste savoir, aux vues nettes et « sûres, tout dévoué aux intérêts de la Société, M. Ter- « quem, dont les discours présidentiels joindront la solidité « des fortes études scientifiques à l'élégance des travaux « purement littéraires, prouvera facilement qu'on faisait « bien de l'appeler au Bureau. »

*
* *

On fit mieux en 1864.

Paul Terquem, qui avait été un instant, en 1863, Secrétaire-général, fut élevé à la Présidence.

Dès le début, à la séance du 15 janvier, où il prit possession du fauteuil, le nouveau dignitaire prononça une allocution dans laquelle, célébrant l'union des Sciences, des Lettres et des Arts, il témoignait hautement l'intention d'étendre le champ d'action de la Société. Nous possédons seulement, dans l'*Histoire* de Mordacq, quelques fragments de ce discours qui n'a pas été recueilli dans les *Mémoires* ; il y trace tout un programme qu'il allait appliquer persévéramment désormais. Il en eut peu après l'occasion.

En 1864, Victor Duruy, Ministre de l'Instruction publique, désireux de répandre dans le grand public et dans les milieux populaires des notions de sciences, de littérature et d'histoire, invita les professeurs à tous les degrés aussi bien que les membres des Sociétés savantes à donner des conférences ou lectures publiques sur des sujets à leur choix. Cette bienfaisante initiative répondait trop aux idées personnelles du Président de la *Société Dunkerquoise* pour qu'il ne lui donnât pas aussitôt son plus chaleureux concours ; cet esprit qu'attiraient invinciblement les hautes spéculations de la science et les idées générales, comprenait, avec sa large intelligence des

besoins de notre époque, que la vulgarisation des connaissances humaines qui ont transformé le monde au cours du XIXe siècle, était une œuvre éminemment utile et féconde. Non seulement il recruta des conférenciers dans le corps professoral du Collège, non seulement il obtint de l'administration municipale un local pour les réunions et une subvention pour faire face à des dépenses inévitables, mais il prêcha d'exemple.

Durant les années 1864 et 1865, nous voyons notre doyen traiter les sujets suivants :

La Machine à vapeur,

La Mer et ses mouvements,

La Chaleur,

L'Astronomie populaire,

puis résumant, dans une réunion de clôture, les résultats de cet enseignement donné sous une forme nouvelle, il disait :

« Votre assiduité dans cette enceinte a répondu mieux « que tous les raisonnements ne l'eussent pu faire à ces « esprits d'une autre époque qui prétendaient que toute « œuvre d'intelligence avait peu de chance de réussite « à Dunkerque..... Il est maintenant connu de tous les « esprits droits et pratiques que les Sciences pures sont la « lumière et le flambeau de la Civilisation, comme la « mécanique en est la force, comme les Arts en sont la « richesse et la beauté. »

Après ce premier élan, la vogue des conférences fléchit ; sous la forme de Cours publics plutôt que de leçons détachées, on s'appliqua à les reprendre en 1879 et années suivantes ; Paul Terquem qui se montrait toujours le plus fervent de leurs partisans y aborda ces questions :

De l'Eau au point de vue de sa composition chimique (1879),

Mouvements de l'Atmosphère (1884).

Cette brève énumération suffit pour indiquer avec quelle ardeur persévérante notre doyen s'était donné à cette tentative persévérante de vulgarisation par la parole ; on l'abandonna un peu de guerre lasse, mais s'il était à propos d'insister ici sur ce point, j'aimerais à vous montrer, Messieurs, que Paul Terquem transmit à la *Société Dunkerquoise* (et ce fut là le secret de son influence comme de sa force parmi nous) un peu de la ténacité qui était le fond de son caractère. Nous avons repris cette belle œuvre des Conférences, nous l'avons adaptée à des besoins nouveaux sous l'impulsion de celui qui en fut l'inspirateur, mais ce n'est pas à moi de parler du succès obtenu.

***

J'ai insisté un peu longuement sur les efforts de notre Compagnie en faveur de la vulgarisation de l'instruction, efforts qui se traduisent non seulement par cette campagne plusieurs fois reprise de Conférences, de Cours publics, mais encore par la présence sur nos programmes, à partir de 1863, de sujets tels que :

Histoire de Dunkerque à l'usage de la jeunesse,

Livres de lectures courantes pour les Ecoles primaires,

Biographies,

Monographies des Communes de l'Arrondissement, etc.

Vous me le pardonnerez, Messieurs, mais il m'a semblé qu'il importait de bien mettre en lumière par un exemple la preuve indéniable de l'influence de Paul Terquem sur son entourage dans le champ où elle s'est exercée avec le plus d'efficacité et de force.

Je ne saurais avoir la prétention de suivre ici pas à pas, même dans le cadre qui pourrait être considéré comme le mien, l'histoire de la *Société Dunkerquoise* ; elle a été trop bien tracée par Mordacq et M. Emile Debacker pour que je veuille y revenir. Il me suffira d'indiquer que M. Terquem fut élevé à la Présidence en 1865, puis en 1868 ; dans l'intervalle, il fut chargé de divers rapports : concours d'architecture, concours de Sciences ; sa part dans les lectures en séances fut faible, je ne trouve à mentionner que la note sur une brochure: « *La célèbre théorie des parallèles de Mathieu Ryan* », sans compter les discours présidentiels. Mais il ne faut pas omettre d'indiquer qu'il avait été nommé en 1867 Chevalier de la Légion d'Honneur, et il est permis de croire que ses nombreux travaux à la *Société Dunkerquoise* ne furent pas complètement étrangers à sa nomination. Le champion dévoué de l'instruction populaire avait déjà reçu les Palmes académiques et obtint plus tard la rosette d'Officier de l'Instruction publique.

*
* *

L'année 1870 s'ouvrit sous les favorables auspices ; quelques mois plus tard notre cher pays était en proie aux misères de la défaite et de l'invasion. Au milieu des angoisses patriotiques de tous, la douleur de Paul Terquem était encore plus poignante : sa chère ville de Metz qu'habitaient ou qu'aimaient ceux qui étaient le plus près de son cœur se voyait assiégée, prise, livrée à l'ennemi ; son respectable beau-père[1] fuyait la Lorraine devenue allemande, tandis que, dans une protestation indignée, du haut de la tribune française, son beau-frère,

(1) Terquem (Olry), pharmacien à Metz dont les travaux sur les foraminifères sont connus du monde entier. Retiré à Paris il devint vice-président de la Société Géologique de France.

M. le Dr Bamberger, dernier député français de Metz, vouait aux gémonies les auteurs responsables de la guerre.

Un homme moins énergique, moins tenace que Paul Terquem se fût abandonné à la désespérance ; lui se raidit contre le malheur ; il ne changea rien à son existence journalière, mais il multiplia ses efforts pour apporter quelque soulagement aux misères matérielles et morales qui faisaient tant de ravages autour de lui. Seulement on ne passe pas impunément à travers de telles épreuves. Lorque la guerre fut finie, le libéral d'antan s'était déjà donné tout entier à la République qui, du moins, en prolongeant la défense nationale, nous avait sauvé l'honneur.

Nous avons dit que Paul Terquem n'avait rien changé aux habitudes de sa vie journalière, on l'avait vu venir avec son assiduité coutumière aux rares et tristes séances de notre Société. Nommé Président en 1871, il avait senti la nécessité de réagir et avait été le premier à donner l'exemple du travail ; mais son énergie n'avait pas été récompensée.

Le contre-coup de nos désastres se fit vivement sentir jusque dans cet asile de l'Etude où des hommes venus de tous les points de l'horizon aimaient jusqu'ici à se rencontrer. Les germes de division qui existaient déjà se développèrent ; l'accord ne régna plus entre ses membres, pendant plusieurs années la Société végéta. En vain Paul Terquem qui voulait qu'elle vécût (et quand il voulait, il voulait bien) multipliait les lectures dans ces temps de disette. Nous relevons à son actif durant cette période :

Mémoires sur la Télégraphie maritime de nuit,
Rapport sur la Faune de la Flandre maritime,
Note sur les abordages de nuit à la mer,

Etude sur les Courants de la Manche et de la Plage de Dunkerque.

Si le tome XIX de nos *Mémoires* présente un aspect satisfaisant, c'est que M. Olry Terquem, sur les instances de son gendre, avait très aimablement consenti qu'on y publiât, avec de remarquables planches, son *Essai sur le classement des animaux qui vivent sur la plage et dans les environs de Dunkerque.*

Cette étude d'une haute portée scientifique était continuée dans le volume suivant et ne fut terminée qu'en 1880.

On trouve dans ce XX^e^ volume une étude de l'abbé Bertein sur *L'Anthropologie du P. Liberatore* ; l'auteur abordait un des problèmes les plus diffciles de la philosophie : le composé humain. Le sujet prêtait à la discussion ; M. Terquem souleva des objections et les échos de la paisible salle où se tenaient les séances répercutèrent des controverses auxquels ils n'étaient point accoutumés.

La situation se tendait de plus en plus ; le foyer que Derode, de Bertrand et Cousin avaient allumé menaçait de s'éteindre faute d'aliments, les membres qui auraient pu l'entretenir se désintéressaient de ses destinées, les séances étaient désertées, la barque faisait eau de toutes parts. Paul Terquem, d'accord avec Mordacq qui fut son auxiliaire dévoué, prit en main le gouvernail et, résolu à sauver sa chère Académie, se détermina à «sortir de la légalité pour entrer dans le droit». Tous deux firent appel à toutes les personnes que leurs efforts ne laissaient pas indifférentes, les réunissaient à l'Hôtel de Ville, et, le 24 novembre 1878, notre vieille Académie reprenait des forces nouvelles par l'admission de nouveaux adhérents.

*
* *

Est-ce à dire pour cela que, par le seul fait qu'elle se

trouvait reconstituée, le sauvetage de la *Société Dunkerquoise* fût complet? Il y aurait témérité à le prétendre. Il fallait maintenant reprendre la tâche en sous-œuvre, ne pas laisser fléchir toutes ces bonnes volontés de nouveaux venus, provoquer celui-ci, aiguillonner, encourager celui-là, tenir compte de l'esprit de chacun, et pourtant maintenir dans la Compagnie les traditions qui avaient fait sa force, sa grandeur, son utilité dans le passé comme elles assureraient sa prospérité dans l'avenir.

Trois hommes ont assumé la responsabilité de cette entreprise ardue : il ne m'appartient pas de dire comment ils ont réussi, mais moi aussi, qui date un peu des temps anciens puisque mon élection en qualité de membre correspondant remonte à 1872, j'adresse un hommage de gratitude à ceux qui ne sont plus : Frédéric Duriau, Paul Terquem, et je salue respectueusement celui que je vois près de moi : M. le Dr Vézien.

L'influence d'un conseiller et d'un guide sur une association, fût-elle une Société savante, est souvent beaucoup plus la conséquence de son action personnelle que celle de l'activité effective de sa collaboration aux travaux communs.

Cette remarque m'est inspirée par ce que je puis deviner derrière la sécheresse des procès-verbaux, du rôle de Paul Terquem à la *Société Dunkerquoise* au cours des années qui suivirent 1879. Le tableau de nos membres inscrit son nom comme Vice-Président de 1881 à 1885, comme Président en 1890 et 1891, mais, s'il assiste très fidèlement aux séances, si sa voix se fait souvent entendre pour formuler une motion, soutenir une proposition ou la combattre, traiter une question d'ordre intérieur, imprimer une direction, il ne livre plus de mémoires à notre commission d'impression ; c'est ailleurs que se

porte son activité et si, à la séance du 9 juillet 1880, il donne lecture d'une *Etude sur la Dette publique, particulièrement sur la conversion du 5 °/₀*, c'est que des circonstances spéciales l'avaient conduit à s'occuper de questions financières.

*
* *

Dans le suprême salut qu'il a adressé au vétéran des luttes républicaines, M. le Sénateur Jean Trystram a rappelé un épisode trop honorable de la vie du cher disparu pour qu'après une voix plus autorisée que la mienne. je ne tienne pas à la mentionner ici.

En 1878, Paul Terquem était rentré à l'Hôtel de Ville où il avait déjà siégé en 1870, et fut choisi, avec MM. F. Duriau et Fichaux comme adjoint dans la Municipalité dont le commandant Ezéchiel Lebleu était le chef. Mis en demeure d'opter entre ses fonctions d'adjoint au maire et celles de professeur d'hydrographie, Terquem, persuadé qu'il travaillerait plus efficacement au triomphe de ses opinions politiques et qu'il servirait plus utilement les intérêts de son pays d'adoption en conservant son mandat électif, descendit de sa chaire et demanda sa retraite.

Il faisait ainsi sans hésitation le sacrifice de sa position personnelle, car, parvenu presqu'au sommet de la carrière, il renonçait au grade qui en eût été le couronnement et il était douteux désormais qu'il reçût la croix d'Officier de la Légion d'honneur pour laquelle il avait déjà été proposé deux fois.

La gestion des affaires municipales et l'étude des questions d'ordre financier ou d'ordre scientifique dont les édiles ont à se préoccuper : Problème de l'éclairage par le gaz, Hygiène publique, Emprunts dont Paul Terquem avait fait sa spécialité, en quelque sorte le

détournèrent de la *Société Dunkerquoise* sans néanmoins qu'il cessât de réserver dans ses loisirs une part aux choses de l'esprit.

Le désir de rendre hommage aux grands ancêtres qui ont soutenu les luttes héroïques de la Première République et de faire mieux connaître la part qui revient à nos pères dans les événements dont la France septentrionale fut alors le théâtre mit entre ses mains la plume de l'historien.

Lorsque MM. Foucart et Finot publièrent leur important ouvrage : « *La Défense Nationale dans le Nord* », Paul Terquem fut pour eux un précieux collaborateur : il leur donna sinon le chapitre le plus important de leur travail, du moins celui qui nous intéresse le plus vivement, car il est consacré au *Siège de Dunkerque*, et ailleurs des pages réservées à nos corsaires sont une véritable révélation.

On se souvient des fêtes brillantes par lesquelles la Ville commémora la levée du siège de 1793 et la victoire d'Hondschoote ; notre Société voulut s'associer à ces manifestations ; sur la proposition de notre doyen, elle constitua un Recueil de Documents qui forme un des volumes de nos publications : ce fut lui surtout qui se donna la peine de compulser les pièces.

*
* *

Tant de preuves de sollicitude constante et d'intérêt avaient acquis à M. Paul Terquem l'affection respectueuse des membres de la *Société Dunkerquoise* ; il venait sans cesse parmi eux parce qu'il se sentait alors au milieu d'un cercle d'amis, mais silencieux par tempérament et peu sensible aux politesses banales, il n'aimait pas qu'on lui prodiguât de vagues témoignages de sympathie. Nous le savions tous et nous nous

abstenions ; mais ces témoignages jaillissaient, pour ainsi dire, spontanément lorsqu'une occasion se présentait qui nous permît de manifester nos sentiments intimes.

En 1890, la *Société Dunkerquoise* résolut de commémorer par de fraternelles agapes le quarantième anniversaire de sa fondation : un banquet fut servi, le 15 mai, à une cinquantaine de convives. A l'heure des toasts, plusieurs discours furent prononcés ; nous ne mentionnerons que celui de Paul Terquem ; la parole lui revenait de droit au double titre de Président en exercice et de Membre Fondateur. En quelques mots émus, l'orateur salua la Société renaissante et évoqua le souvenir de ceux qui, à ses côtés, avaient posé les fondements de notre Académie, fondements si solides, qu'ils avaient résisté aux épreuves du temps et au choc des tempêtes. Il fut le héros de la fête.

Les années succédèrent aux années sans que la Société retrouvât l'occasion de témoigner, par un acte public, sa déférence à son doyen ; elle ne pouvait même plus la manifester en le portant à la Présidence ; on se heurtait à une volonté formellement exprimée. En 1892, Paul Terquem avait déclaré qu'il déclinerait toute candidature ; il craignait, sans doute, que l'âge ne lui permît plus de s'acquitter comme il le voulait de toutes ses fonctions. Pourtant tous ceux qui le voyaient à l'œuvre, estimaient que l'âge n'avait pas de prise sur lui ; ils en furent convaincus plus encore en entendant la lecture d'une note: *Vitesse Navale*, dont il donnait communication dans la Séance du 3 février 1895. Cette note était comme qui dirait sa carte de visite, une façon délicate de remercier notre Compagnie qui, dans sa séance du 6 janvier, l'avait nommé PRÉSIDENT HONORAIRE.

En formulant cette proposition, le Dr Frédéric Duriau avait dit :

« Messieurs, j'estime que la meilleure manière d'inau-
« gurer l'année 1895 est de témoigner notre reconnais-
« sance au plus ancien membre de notre Société, à celui
« que nous trouvons assidu à toutes nos séances et qui,
« par ses connaissances, a si largement contribué à notre
« prospérité ; je veux parler de M. Paul Terquem, qui, par
« son énergie, sut reconstituer la Société au moment où
« elle allait sombrer, en 1876.

« J'ai donc l'honneur de vous proposer de décerner à
« M. Terquem le titre de Président Honoraire, et ceci
« n'est, à mes yeux, qu'un faible remerciement de la
« Société envers un de ses membres les plus dévoués. »

Ai-je besoin d'ajouter la chaleureuse adhésion que reçurent ces paroles dites avec cet accent qui transformait la voix de Frédéric Duriau chaque fois qu'il défendait avec conviction une cause juste et bonne.

Est-ce que les noms de Terquem et de Duriau ne sont pas pour nous synonymes de dévouement à la *Société Dunkerquoise* ? Nous en avons été si persuadés qu'après le père nous avons élevé le fils de l'un à la Présidence qu'il occupe avec le même éclat et que, lorsque M. Emile Debacker a résigné les fonctions de Secrétaire général, c'est à M. Henri Terquem que nous les avons confiées. Nul choix ne pouvait être meilleur.

*
* *

L'éminente personnalité de Paul Terquem exerce une telle attraction sur tous ceux qui l'ont connu et aimé que je m'attarde, Messieurs, à vous parler de lui. Il faut se borner. Pourtant je me reprocherais de ne pas vous

remettre en mémoire ce banquet qui nous réunissait, le 21 Avril 1901, pour célébrer, le verre en main, le Cinquantenaire de la création de la « Société Dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts ».

De tous les ouvriers de la première heure, par le privilège d'une longue vie, Paul Terquem est seul là pour représenter les fondateurs. Les hommages se portent vers lui. Au moment où l'on fait à notre cher disparu la remise d'une délicieuse plaquette d'argent, *L'Etude*, qui lui était offerte en témoignage de gratitude, le Dr Gustave Duriau, Président en exercice de la Société, s'exprime ainsi :

« Messieurs,

« Un banquet ne peut se terminer sans toasts, surtout « lorsqu'on célèbre comme nous, aujourd'hui, des noces » d'or.

« Je lève donc mon verre, tout d'abord, en l'honneur » de M. Paul Terquem qui fut l'un des fondateurs de notre » Société et qui, après l'avoir sauvetée du naufrage, a le » bonheur, après cinquante ans d'existence, de la voir » forte et prospère. Mon cher Président, notre Compagnie » a voulu vous rappeler cet heureux événement en vous » offrant cette plaquette, bien modeste, il est vrai, mais » qui vous dira toute notre reconnaissance pour ce que » vous avez fait pour la *Société Dunkerquoise*. Elle vous doit » par deux fois la vie ; elle est heureuse de s'en souvenir. » Puissent de longues années encore vous permettre d'as- » sister à ses luttes et, espérons-le, à ses succès. »

. . . . . .

A son tour notre doyen veut parler, une émotion

intense lui serre la gorge ; profondément touché, les mots lui manquent et il retombe sur son fauteuil en murmurant : « *Messieurs, je ne puis pas* ». Cette émotion n'était-elle pas plus éloquente que tous les discours ? Elle prenait sa source au plus profond de l'être et nous montrait mieux que toutes les paroles, chez ce vieillard si habitué à ne pas trahir ses impressions, combien il portait à notre Compagnie une affection paternelle.

Ces mots « affection paternelle » sont les seuls qui traduisent exactement ma pensée, car je sais et vous savez comme moi, Messieurs, qu'après ses proches, c'était la *Société Dunkerquoise*, sa « famille intellectuelle », comme nous aimions à nous appeler, qui était le plus près de son cœur. Nous le lui rendions bien et, dans ces derniers temps, nous nous étions associés à ses joies comme à ses douleurs familiales. Il y avait été extrêmement sensible et, il y a trois ans, nous avions eu le triste devoir d'adresser à notre vénéré Président honoraire comme aux siens de douloureuses condoléances.

La perte de Madame Paul Terquem qui rompit par la mort une union sans nuages de plus de cinquante ans, porta au compagnon de ses bons et de ses mauvais jours un coup dont il ne se releva pas. Jusqu'en 1905, notre doyen semblait vouloir braver du temps l'irréparable outrage. Il déclina rapidement. La lucidité de l'intelligence et la force du raisonnement restaient intactes ; la faiblesse physique s'accentuait chaque jour. L'esprit se repliait sur lui-même, si je puis employer cette image, et la pensée, toujours active, sondait les profondeurs de l'inconnaissable.

Partisan convaincu des doctrines spiritualistes, qu'il avait magistralement défendues dans un travail intitulé : *Distinction entre les trois Règnes de la Nature* (Mai 1876),

il s'appliqua à lui-même les principes qu'il résumait si bien dès l'exorde d'un discours prononcé à la séance publique de 1867 :

« La recherche de la vérité, disait-il, est la première « tâche que la conscience impose à l'esprit humain. Il « faut, pour obéir à cette inspiration d'en haut, réunir « tous ses efforts pour s'affranchir des obscurités qui « étendent leurs voiles sur l'univers. C'est un travail que « chacun, dans sa sphère, doit aborder résolument parce « que là est le principe de toute morale.

« Que des esprits dévoyés, considérant avec chagrin les « recherches scientifiques et philosophiques, et que, sem- « blant craindre la lumière pour les croyances, ils refusent « la sanction religieuse aux recherches de l'entendement, « plaignons-les ; combattons cet aveuglement sous toutes « les formes, et n'oublions pas que, plus on s'élève, plus les « horizons s'élargissent, plus on s'élève, plus on s'approche « du principe du monde, de l'esprit universel qui, suivant « l'expression biblique, « plane sur les eaux ».

On le voit, la pensée du Futur, de ce Futur posthume qui demeure, quoi qu'on en ait, la définitive raison d'être de notre voyage terrestre, préoccupait depuis longtemps Paul Terquem. Logique toujours dans l'effort de sa pensée libre, il s'endormit bercé par les espérances dont la Religion fortifie les croyants.

*
* *

Le dernier de nos membres fondateurs n'est plus, mais son nom restera inscrit en grandes lettres sur la première page du Livre d'Or de la SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE POUR L'ENCOURAGEMENT DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS. En rendant hommage à sa mémoire, nous

avons la persuasion profonde qu'entre toutes les œuvres auxquelles, sans compter, il a prodigué son dévouement, c'est parmi nous que ce vaillant travailleur a creusé le plus avant son sillon, a laissé véritablement l'empreinte persistante de sa personnalité. Nous tous qui sommes ici, Mesdames et Messieurs, nous maintiendrons fidèlement ses traditions et lorsqu'à notre tour nous aurons disparu, ceux qui reprendront et poursuivront notre tâche, au moment de distribuer le « Prix Paul Terquem » que la libéralité de ses enfants nous accorde, apprendront en lisant dans nos *Mémoires* ces pages qui ne vous disent rien que vous ne sachiez, quel deuil cruel a frappé notre Compagnie le 1er Janvier 1908.

Voici en effet la lettre que Madame Paul Collet, MM. Edmond, Lucien, Maurice et Henri Terquem ont adressée à M. le Président Gustave Duriau :

« Dunkerque, le 10 Janvier 1908.

« Monsieur le Président,

« Depuis la fondation de la *Société Dunkerquoise* notre » père n'a jamais cessé de s'y intéresser et a apporté à sa » vie et à son développement plus d'un demi siècle d'activité.

« Il a eu la satisfaction de voir entre vos mains et dans « celles de vos collaborateurs la Société grandir, prospérer « au-delà de ce qu'il avait même rêvé.

« Si, au cours de sa longue carrière, son appui a pu être « bienfaisant, nous voulons maintenant qu'il n'est plus, « que son nom et son influence se perpétuent, particulièrement dans l'ordre d'idées qui lui tenait le plus à cœur, « les Sciences et la vulgarisation scientifique.

« Nous remettrons, si vous le voulez bien, au trésorier,

« des valeurs dont l'intérêt annuel de 75 francs servira à « décerner une médaille « Paul Terquem » soit à des lauréats de concours, soit à des auteurs d'ouvrages de « vulgarisation scientifique, soit à des personnes qui se « seront dévouées pour faire à des ouvriers des cours de » mécanique, d'électricité, et en général, de Sciences, soit » à des conférenciers, en un mot à l'auteur de tout effort » de découverte ou de vulgarisation en matière de science » théorique ou appliquée.

« En raison du peu d'importance du revenu affecté à ce « prix, il paraît préférable qu'il ne soit pas attribué obligatoirement tous les ans, mais nous pensons que pour « tous les détails d'organisation, la Société pourra rédiger « un programme sur les termes duquel nous serons aisément « d'accord, voulant seulement aujourd'hui indiquer les « grandes lignes de ce que nous désirons faire.

« Puisse cette initiative contribuer à la prospérité de la « Société à laquelle nous sommes profondément attachés.

« Veuillez agréer, etc[1]. »

---

(1) Le Bureau répondit à cette communication par la lettre suivante :

« Dunkerque, le 12 Janvier 1908.

» Madame, Messieurs, Chers Collègues,

» Au nom de notre Compagnie toute entière unie dans un même sentiment de profonde gratitude, nous vous adressons l'expression de notre vive reconnaissance.

» Le don d'un capital dont les arrérages assurent la fondation d'un « Prix Paul Terquem », n'est pas seulement un acte touchant de piété filiale, il témoigne encore, avec une exquise délicatesse, de votre attachement envers la Société que votre regretté Père avait contribué à fonder, avait inspirée, avait dirigée pendant plus d'un demi siècle avec tant de distinction. Si vous avez voulu rendre ainsi hommage à sa mémoire, nous voulons que cette généreuse libéralité resserre encore les liens qui attachent la *Société Dunkerquoise* à une famille où elle a trouvé ses plus fermes appuis.

» D'accord avec vous, Messieurs, nous prendrons toutes les mesures nécessaires

Que peut-on ajouter à ces lignes, sinon qu'elles confirment ce que nous écrivions avant de les connaitre, dès les premiers mots de cette notice, l'existence de liens plus forts que la mort qui unissent la *Société Dunkerquoise* à son dernier fondateur, l'existence de liens indestructibles entre la famille naturelle et la famille intellectuelle de Paul Terquem. Et, dans notre deuil commun, notre dernier mot apportera à nos collègues et amis l'expression profonde de notre vive gratitude.

---

pour que le prix « Paul Terquem » soit décerné en conformité de vos généreuses intentions.

» De la sorte, la mémoire de Paul Terquem sera conservée parmi nous, et ceux qui recevront l'héritage des traditions qu'il nous a léguées, uniront dans un même souvenir reconnaissant le nom de celui qui fut « l'âme de la Société » aux noms des fils dévoués qui, dans leur douleur, ont reporté leur pensée vers son œuvre de prédilection, vers cette famille intellectuelle qui s'associe si intimement à votre deuil.

» Veuillez agréer, etc.

Le Bureau :

G. Duriau, Président ; Em. Bouchet, Em. Debacker, Vice-Présidents ; Gory, Secrétaire-Adjoint ; Isoré, Trésorier ; G. Lancry, Archiviste ; E. Lanoire, Archiviste-Adjoint.»

LA CRISE DE LA RACE FRANÇAISE A PARIS

PAR LE Dr G. LANCRY

Ancien Interne des Hôpitaux de Paris

Membre de la Société

LA CRISE DE LA RACE FRANÇAISE

A PARIS

PAR LE Dr G. LANCRY

Ancien Interne des Hôpitaux de Paris

Membre de la Société

PRÉFACE

Des milliers de provinciaux et de provinciales s'en vont chaque année, depuis plus de soixante ans, chercher fortune à Paris. La plupart n'y trouvent, après une vie misérable, qu'une mort prématurée. Nous établissons ce fait par des statistiques officielles qui, toutes, parlent dans le même sens.

Le but de ce travail n'est pas seulement de dissuader l'homme des champs de quitter son pays et d'émigrer à Paris ; nous visons plus haut. L'Assistance publique se contente aujourd'hui de recueillir ou de secourir dans ses hôpitaux les malheureuses épaves de la vie parisienne. Il serait plus rationnel, plus sage, plus humain et surtout incomparablement moins onéreux, de prévenir le naufrage en créant dans les campagnes des *dots agraires*.

Celles-ci permettraient aux ouvriers des champs de se marier, de s'établir, de se créer un foyer dans leur pays. Ils pourraient vivre en s'employant sur place, soit dans les grandes exploitations agricoles, soit dans les industries rurales. Ils resteraient chez eux et ne viendraient plus grossir dans les grandes villes l'armée du paupérisme et de la tuberculose.

M. le Docteur Bertillon, Directeur de la statistique à Paris, qui a bien voulu s'intéresser à nos travaux sur *Fort-Mardick* et vulgariser nos recherches sur les *populations physiologiques du littoral* nous a mis en garde contre certaines statistiques administratives auxquelles nous aurions probablement ajouté foi. Nous prions cet éminent Maître d'agréer l'expression de notre vive reconnaissance.

M. André Guérillou, étudiant en médecine, nous a aidé dans nos recherches. Il s'y est intéressé au point de vouloir les poursuivre pour en faire l'objet de sa thèse de doctorat. Nous le remercions de l'assistance si aimable qu'il nous a donnée.

PREMIÈRE PARTIE

LA POPULATION PARISIENNE

I. — Quelques exemples de Familles Parisiennes

Nous donnons seulement trois observations de familles parisiennes que nous considérons comme typiques. La première est celle d'une famille aristocratique. La seconde concerne une famille de la petite bourgeoisie et la troisième donne l'histoire d'une famille ouvrière immigrée à Paris sous le règne de Louis-Philippe et suivie jusqu'à nos jours.

I. — La Famille Mayenne

— Comment, Monsieur, nous dit une dame mariée et mère de famille en province, vous osez prétendre que *les familles parisiennes ne se perpétuent pas au delà de la seconde génération ?* Mais, moi qui vous parle, je suis née à Paris et nous étions six enfants !

— Pardon, Madame, vous êtes née à Paris, mais quel est le pays d'origine de vos parents ?

— Mon père était du Havre, ma mère est née à Paris.

— Et savez-vous si les parents de votre mère étaient, eux aussi, natifs de Paris ?

— Mon grand-père maternel était de la Mayenne et ma grand'mère maternelle était originaire de l'Anjou.

— Dans ces conditions, Madame, vous êtes incontestablement parisienne par votre naissance à Paris, mais

peut-on véritablement dire que vous êtes de sang parisien quand vous êtes d'origine provinciale par votre père d'une part, et, d'autre part, par votre aïeul et votre aïeule maternels ? Il n'en reste pas moins acquis, pourtant, ce fait rare que vos parents ont pu élever six enfants à Paris. De ces six enfants, combien en est-il qui soient arrivés à l'âge adulte ?

— Cinq.

— C'est véritablement exceptionnel. Mais, n'alliez-vous pas chaque saison d'été refaire votre santé en province ?

— Mon père était professeur à l'École..... nous allions chaque année passer les vacances dans nos propriétés d'Anjou.

— Une dernière question, s'il vous plait. Vos grands-parents maternels eurent-ils beaucoup d'enfants ?

— Deux seulement, dont l'un mourut en bas-âge. Ma mère resta seule.

CONCLUSION. — Il est un certain nombre de familles riches qui prétendent se perpétuer à Paris et se disent « vieilles familles parisiennes ». A y regarder de près, ces familles se régénèrent constamment de sang provincial et ne conservent leur santé que par des séjours annuels prolongés à la campagne ou aux bains de mer.

II. — La Famille Saintpol

— Pouvez-vous me dire, nous demande Madame Saintpol, à quelle heure j'arriverai à Paris ?

— Pas ce soir avant cinq heures, Madame, vous avez pris l'omnibus le plus lent au lieu de partir par l'express.

— Cinq heures ! Pourvu que j'arrive à temps !

— A temps !

— Oui, ma fille doit accoucher, j'ai reçu une dépêche ce matin et j'ai pris le premier train qui se présentait.

— Bah, vous arriverez quand tout sera fini. Ce sera plus agréable pour vous.

— Ça va si vite que ça ?

— Dame. Combien a-t-elle déjà eu d'enfants, votre fille?

— C'est son premier.

— Un premier c'est toujours plus long ; qui sait, peut-être arriverez-vous avant le dénouement ?

— C'est que « elle » a trente-trois ans !

— Raison de plus pour que ça traine. Il n'y a donc pas longtemps qu'elle est mariée ?

— Mais si, elle s'est mariée à vingt-deux ans avec un restaurateur et débitant de tabac. Figurez-vous qu'ils s'étaient retirés pour vivre de leurs rentes et puis crac, voilà un bébé qui s'annonce. Ils vont être obligés de chercher un nouvel établissement. Moi, je leur dis de ne plus rester à Paris, mais de revenir chez nous. Leur magasin n'était réellement pas mal, c'était à côté de la Gare du Nord, mais leur appartement !... mes lapins étaient mieux logés qu'eux. Mais voilà le malheur, son mari est parisien et un parisien ne sait pas s'habituer en province.

— Ah, il est de Paris, votre gendre; et ses parents aussi sans doute ?

— Non, son père était belge et sa mère aussi. Ils étaient des environs de Furnes.

— Ils vivent encore ?

— Non, ils sont morts tous les deux et mon gendre n'a plus de famille à Paris, il était seul enfant.

— Savez-vous de quoi ils sont morts ?

— Non, le père était diabétique à ce que j'ai entendu dire et la mère avait la poitrine faible.

CONCLUSION. — Deux belges émigrent à Paris, y meurent d'une mort prématurée, n'ont qu'un fils qui se marie à Paris avec une flamande immigrée. Et de cette union va naître un enfant auquel on ne s'attendait plus.

III. — La Famille Dauchel

IMMIGRÉE A PARIS VERS 1838

Pendant mon internat à Paris, j'ai connu une vieille dame Artésienne, à peu près compatriote de ma grand'-mère et dont l'histoire, que j'ai pu reconstituer entièrement, est bien instructive et bien navrante. Je l'appellerai Madame Dauchel, du nom du pays d'origine de son mari.

Elle naquit à Ferfaye, dans l'arrondissement de Béthune, vers 1815. Ses parents, de petits ménagers, vivaient du travail des champs. Elle se maria vers 1837 avec un ouvrier cordonnier du village d'Auchel. Tous deux étaient solides et bien portants, courageux, travailleurs et gais.

Il n'y avait pas grand'chose à faire au village comme ouvrier cordonnier. Dauchel se laissa séduire par un de ses compatriotes resté dans la capitale après l'expiration du service militaire et décida sa femme à aller chercher fortune à Paris. L'ancien soldat promettait de trouver une situation et faisait miroiter l'espoir d'une vie plus agréable.

Le jeune ménage partit pour Paris en 1838 ou 1839. Il n'avait pas encore d'enfant.

Arrivés à Paris, les jeunes époux tombèrent de désillusion en désillusion ; ils épuisèrent toutes leurs économies et finalement échouèrent à l'Imprimerie Nationale. Le mari apprit le métier de compositeur et gagna de bonnes

journées ; la femme entra dans le même établissement comme plieuse. Ils avaient loué un petit logement, rue Vieille-du-Temple, au rez-de-chaussée, dans le fond d'une cour, où ils demeurèrent jusqu'après la guerre de 1870-71.

La vie s'écoulait tranquille et monotone, sans autre incident que la naissance successive de sept enfants qui, tous, furent élevés au sein par la mère et doublèrent sans difficultés le cap de la première enfance. Pendant la fin de ses grossesses et pendant la période des lactations, Ambroisine — c'était son nom — restait au logis, et son mari gagnait suffisamment à lui seul pour subvenir à l'entretien, du reste fort modeste, de la femme et des enfants.

Le ménage avait déjà quatre enfants quand survint dans la maison une petite épidémie de diphtérie qui atteignit les deux aînés de la famille Dauchel. Comment soigner ces petits malades dans un logement mal aéré, mal éclairé et qui ne comptait pour six personnes que deux pièces et un tout petit cabinet ? Le médecin envoya les deux malades à l'hôpital de l'Enfant-Jésus, rue de Sèvres. Ils y moururent tous les deux à vingt-quatre heures d'intervalle.

Quelques années plus tard, les deux plus âgés des survivants furent atteints de rougeole et durent, eux aussi, être conduits à l'Enfant-Jésus. Ils y moururent tous les deux à quelques jours de distance.

Les trois derniers enfants survécurent et furent envoyés à l'Imprimerie Nationale dès qu'ils furent en âge de travailler. Avec de l'ordre, de l'économie, de la conduite, la famille vivotait dans une aisance relative, aimée et estimée du personnel dirigeant et ouvrier de l'atelier.

Mais voici que vers 1865, le père Dauchel tombe malade d'une maladie qui traîne, qui oblige à mettre au Mont-de-Piété tous les bijoux de la famille et pour laquelle, finalement, le médecin jugea indispensable de prescrire « l'air du pays ». En débarquant à la gare de Lillers, Dauchel se reposa chez mes parents. Et quoique je fusse encore bien jeune, j'ai le souvenir très précis de cet homme aux traits accentués, à la figure amaigrie et dont les larges épaules pointaient sous une redingote devenue trop grande et qui lui battait les flancs. Deux mois plus tard, Dauchel était enterré à côté de ses aïeux, dans le cimetière du village. Ce décès fut une rude épreuve pour les membres survivants de la famille, Madame Dauchel, ses deux filles et son petit garçon. A force de travail, d'économie et d'ingéniosité, on vécut, et bientôt, quand les enfants purent entrer à l'imprimerie, une aisance relative revint dans la maison.

LES TROIS ENFANTS. — En 1877, nous trouvons :

Angèle, la fille aînée, mariée avec un chef de rayon d'un grand magasin. Son mari est un normand venu à Paris, fort, vigoureux, intelligent et adroit mais qui n'a qu'un petit défaut : il aime à boire une absinthe avec ses camarades et « c'est du reste une habitude pour tous les chefs de rayon ». Une petite fille naîtra de cette union et sera mise en nourrice aux environs de Paris. Elle meurt à neuf mois. — Après quelques années de mariage, Angèle devient veuve d'un mari emporté dans un accès de *delirium tremens*. Redevenue ouvrière à l'Imprimerie Nationale, elle se tuberculise et succombe vers l'âge de 35 ans.

Céline va se marier avec un Dauphinois, ancien sergent-major, venu se placer à Paris comme employé. Pas d'enfant. On vit dans l'aisance, car les deux époux travaillent chacun de leur côté. Mais l'employé a des ennuis

avec son patron. Il change une bonne place pour une médiocre, puis une place médiocre pour une mauvaise. Bref, Céline devient veuve en 1905 d'un mari mort de cirrhose atrophique, due principalement à l'absinthe. Elle est sans enfant et travaille encore pour gagner sa vie.

Albert, parti pour la campagne de 1870, a été fait prisonnier. Il est revenu bien portant et se marie avec une veuve, mère de trois enfants. Elle lui donne un fils qui, lui aussi, s'appellera Albert. Après quelques années de ménage, Albert perd sa femme « qui est morte malheureusement ». Les enfants du premier lit sont renvoyés en province auprès des parents de leur mère. — Albert qui travaille à l'Imprimerie Nationale devient tuberculeux et succombe à trente-deux ans.

En 1882 il reste — outre Céline qui vit en appartement séparé avec son mari — Ambroisine, la grand'mère, qui est toujours bien portante, Angèle, qui est veuve et tuberculeuse, Albert, le petit-fils d'Ambroisine, qui est écolier. Mais ce gamin s'étiole : il va passer une année à Berck-sur-Mer pour refaire sa santé.

En 1885, Angèle meurt dans la misère. En 1886, Ambroisine meurt épuisée et Albert va demeurer avec son oncle et sa tante Céline.

LE PETIT-FILS. — En 1905 il reste de toute la famille Dauchel, Céline, vieille femme veuve qui cherche une place de concierge et Albert le petit-fils.

Nous avons dit que celui-ci avait été refaire sa santé à Berck-sur-Mer. Néanmoins, sans être tuberculeux il est réformé du service militaire pour étroitesse de poitrine. Aujourd'hui âgé de 35 ans, il est employé, aux appointements de 150 francs par mois. Son rêve serait de revenir en province, à Auchel, dans le pays d'origine de ses grands-parents, où il a encore de la famille. Mais que

deviendrait-il s'il venait à perdre sa place ? Et pourtant, peut-on se marier à Paris avec 150 francs d'appointements par mois ?

CONCLUSION. — Cette histoire se résume d'un mot. Aux trois enfants adultes des parents Dauchel se sont joints dans le mariage deux provinciaux et une provinciale. — De ces six personnes adultes, cinq sont mortes prématurément et malheureusement, deux de tuberculose, deux d'absinthisme, une probablement de suicide.— Le petit-fils Albert concentre et résume dans ses veines tout ce qui reste du sang de cinq personnes, son père, ses deux tantes paternelles et ses deux oncles par alliance. Nous ne comptons pas sa mère qui a laissé d'un premier lit trois enfants retournés en province et sur lesquels nous n'avons pas de renseignements.

Et notons que la famille Dauchel était exceptionnellement douée au point de vue de la santé et que jamais l'inconduite n'a exercé ses ravages chez aucun de ses membres. Et si parmi les provinciaux immigrés à Paris il en est un certain nombre qui ont mieux réussi qu'elle, combien sont-ils, qui moins bien doués, moins résistants, de moins bonne conduite ont réussi plus mal, qui sont morts prématurément et sans postérité, comme par exemple ses deux gendres ? Et ceux-ci, pourtant, étaient aussi au-dessus de la moyenne des ouvriers ou employés parisiens : le premier était chef de rayon et le second était un ancien sergent-major.

II. — Le Milieu Parisien

La ville de Paris couvre une surface de 78 kilomètres carrés (7.802 hectares) et loge 2.660.000 personnes et 90.000 chevaux.[1]

Cela fait en moyenne sur un hectare de territoire parisien, 340 personnes et 11 chevaux !

Mais laissons les chevaux à l'écart et voyons les quartiers les plus peuplés.

Il y a par hectare de territoire parisien 770 habitants dans le IIIe arrondissement (Arts-et-Métiers) — 645 dans les IIe, XIe et IVe arrondissements (Mail et Vivienne, Roquette, Notre-Dame) — 540 dans les VIe et Xe arrondissements (Odéon, Porte Saint-Denis) — 480 dans le XVIIIe (la Chapelle) — et 230 seulement dans le XIIe (Bercy) — 210 dans le XIIIe (Salpêtrière) et 168 dans le XVIe, le moins encombré de tous (Auteuil, La Muette) [2].

Des 78 kilomètres carrés compris dans l'enceinte de Paris, il y a 16 kilomètres carrés 72 pour les surfaces non bâties, 1 kilomètre carré 24 pour les promenades, squares et jardins,« non compris les Tuileries, le Luxembourg, les jardins du Louvre, le jardin des Plantes et le Musée de Cluny qui appartiennent à l'État» [3]. En ajoutant à ces différents jardins, dont nous n'avons pu trouver la superficie exacte, la surface des eaux de la Seine (12 kilomètres de long × par 300 mètres de large) soit 360 hectares, cela fait approximativement 22 kilomètres carrés réservés à l'usage de la collectivité parisienne.

---

(1) Ann. stat. page 280. Quand nous n'indiquons pas l'année de l'annuaire dans lequel nous avons puisé nos renseignements, il s'agit toujours de l'Annuaire statistique de la Ville de Paris, année **1901**.
Ann. 1903 p. 790. Ce nombre de chevaux était supérieur en 1901.

(2) Ann. p. 280.

(3) Ann. p. 80 et suivantes.

Donc, sur un hectare de territoire parisien il y a 28 ares réservés à la collectivité parisienne et 72 ares appartenant à des particuliers et couverts de constructions avec leurs dépendances. Il n'y a pas une seule grande ville en Europe qui ait relativement si peu « d'espaces libres ». Ce point a été mis en évidence par des tableaux graphiques au Congrès international de la tuberculose, dûs, je crois, à M. le professeur Letulle.

C'est donc sur 72 ares de terrain bâti que doivent, dans plusieurs quartiers de Paris, se loger de 645 à 770 habitants, ce qui fait approximativement dix mètres carrés en moyenne par personne !

Les 2 millions 660 mille parisiens sont logés dans 77 mille constructions (70 mille maisons d'habitations et 7 mille établissements divers). Ils se répartissent en 860 mille ménages dont 205 mille ménages d'une seule personne. Cela fait, sans compter les magasins, ateliers, usines, cafés, marchands de vins, une moyenne de 11 ménages et de 34 personnes par construction. C'est dire que, surtout dans une ville où les plus grandes fortunes se rencontrent avec les plus noires misères, la grande majorité des parisiens est fort mal logée.

Par centaine de ménages comprenant trois, quatre, cinq, six, sept personnes, combien en est-il qui n'ont qu'une ou deux ou trois pièces pour se loger [1] ?

Sur 100 ménages de

	3 pers.	4 pers.	5 pers.	6 pers.	7 pers.
N'ont que 1 pièce	13	8	5	4	3
N'ont que 2 pièces	36	32	32	22	19
N'ont que 3 pièces		29	29	26	22

(1) Ann. p. 118 et suivantes.

On voit que la proportion des ménages, même nombreux, qui n'ont qu'une ou deux pièces pour tout logement est considérable.

Il y a, du reste, un autre moyen d'apprécier le nombre des logements plus que modestes, c'est de voir le prix des locations.

Il y avait à Paris en 1901 le total de 919 mille locaux mis en location qui se répartissaient ainsi [1] :

D'une valeur locative	
Inférieure à 300 francs	435.000
De 301 à 600 francs	298.000
De 601 à 1000 francs	84.000
De 1001 à 2000 francs	53.000
De 2001 à 3000 francs	18.000
De 3001 à 20.000 francs	29.000

En somme, il y a une petite moitié de la population parisienne qui occupe des logements de moins de 300 francs, et les deux tiers de cette population habitent des logements de moins de 600 francs de loyer annuel.

Et de ces 919 mille ménages on a relevé [2] :

323	mille	logés dans des maisons à	6 étages
200	»	»	5 »
79	»	»	3 »
49	»	»	2 »
34	»	»	1 »
33	»	»	7 »
32	»	»	4 »
6	»	»	à un rez-de-chaussée
1.200	logés	dans des maisons à	8 étages
42	»	»	9 »

(1) Ann. page 414.
(2) Ann. page 123 et suivantes.

Que de logements qui ne reçoivent qu'une quantité insuffisante de lumière solaire !

Le parisien est-il mieux partagé pour l'eau et les aliments que pour l'espace, l'air et la lumière?

Il reçoit en moyenne 250 litres d'eau, dont plus de 75 litres d'eau de Seine par jour et par tête d'habitant.

Quant à sa nourriture, à part le pain qui est fabriqué sur place et la viande qui est amenée sur pied, tout ce qui est comestible doit être apporté de l'extérieur, donc rien de franchement frais.

Voici quelques analyses du laboratoire municipal (1) :

Sur 9.137 analyses de vins, on a trouvé :

Bons 1.492, — passables 5.502, — mouillés 1.467, — vinés 128, — plâtrés 429, — salycilés 40, — piqués ou tournés 16, — bisulfités 15, — fortement mutés par l'acide sulfureux 15, — salés 2.

Sur 583 analyses de bière :

Bonnes 417, — passables 83, — glucosées 2, — salycilées 78, — saccharinées 3.

Sur 800 analyses de spiritueux :

Bons 265, — passables 248, — fortement réduits par l'eau 52, — contenant de l'alcool d'industrie 226, — impuretés 8, — saccharinés 1.

Sur 4.795 analyses de lait :

Bons 1.002, — passables 2.189, — écrémés 969, — mouillés 456, — additionnés d'antiseptiques 140, — artificiellement colorés 19.

Sur 1.401 analyses de viandes et conserves :

Bonnes 1.189, — passables 20, — avariées ou colorées artificiellement 192.

---

(1) Ann. p. 489.

CONCLUSION. — Est-il possible à l'individu, à la famille, de vivre et de prospérer dans un milieu aussi contraire aux exigences physiologiques de la nature humaine ? — Il ne se rencontrera pas un seul médecin pour le soutenir.

III. — La Famille à Paris

Mariages. — Le Parisien se marie volontiers. Il y eut 26.710 mariages en l'année 1901, ce qui fait un mariage par 34 personnes de l'un et l'autre sexe âgées de plus de vingt ans.

Mais on se marie tard [1].

Sur cent hommes âgés :

	mariés	célibataires
De 20 à 25 ans il y a.....	11,5	88,5
De 25 à 30 »	46	54
De 30 à 40 »	71	29

Sur cent femmes âgées :

	mariées	célibataires
De 20 à 25 ans il y a.....	36	64
De 25 à 30 »	60	40
De 30 à 40 »	74	26

Par contre les divorces sont fréquents : 1.317 en 1901, soit un divorce pour 20 mariages [2].

Naissances. — Les mariages tardifs expliquent dans une certaine mesure le grand nombre des naissances illégitimes. De 1817 à 1859, c'est-à-dire dans le vieux Paris antérieur à l'annexion des communes suburbaines, la proportion constante des naissances illégitimes par rapport aux naissances légitimes a été de un enfant illégitime pour deux enfants légitimes. Depuis l'annexion des communes suburbaines, en 1860, au vieux Paris des XIV premiers arrondissements, la proportion constante est remontée à trois naissances légitimes pour une naissance illégitime [3].

---

(1) Ann. 1903 p. 796.
(2) Ann. p. 273.
(3) Ann. p. 358-59.

Il y eut en l'année 1901, à Paris [1] :

Naissances légitimes.....	41.737
Naissances illégitimes.....	14.832
Total des naissances.....	56.569

Les mariages sont donc fort peu féconds à Paris. Cette ville a compté en 1901 le total de 26.710 mariages et le total de 56.569 naissances. C'est donc une fécondité moyenne de 2,12 enfants par mariage (naissances illégitimes comprises, et 1,58 naissances légitimes par mariage. C'est la fécondité véritablement réduite au minimum. Même dans les départements où les doctrines malthusiennes sont le plus en honneur, la fécondité n'est pas ramenée à un chiffre de naissances aussi infime.

Il est vrai que les morts-nés déclarés dans les mairies parisiennes sont assez nombreux : 5.098 en 1901, soit un mort-né pour 11 naissances vivantes. Mais combien d'avortements qui ne sont pas déclarés aux mairies ? Et puis, ici, nous arrivons à une plaie sociale tout particulièrement épouvantable et qui paraît sévir à Paris plus que partout ailleurs : nous voulons parler des avortements criminels. On sait que, d'après l'appréciation de très nombreux accoucheurs, les avortements seraient extrêmement fréquents à Paris et que la moitié au moins de ces avortements seraient criminels.

Enfants.—Mais au moins, les rares enfants qui naissent à Paris vont-ils vivre, persister, arriver à l'âge d'homme, à l'âge du mariage et de la reproduction de la race ? Que vont, par exemple, devenir les 56.569 enfants dont la naissance a été enregistrée à Paris en 1901 ?

Accouchements. — Remarquons tout d'abord que beaucoup de ces enfants ne viennent pas au monde chez

(1) Ann. p. 254.

leurs parents ou tout au moins chez leur mère. Parmi ces 56.569 enfants, il en est 11.751, soit 21 pour cent qui sont nés dans des hôpitaux, des maternités ou des établissements dépendant de l'assistance publique. D'autre part, 6.426 autres enfants sont nés chez des sages-femmes ou dans des établissements divers, ce qui fait 11 pour cent[1]. Et le nombre de ceux qui naissent au domicile de leur mère n'est que de 37.884, soit 67 pour cent de la totalité des naissances. Et, parmi ces 37.884 enfants nés chez leur mère, il en est 14.294 qui ont été effectués aux frais de l'assistance publique [2].

La conclusion qui se dégage de tous ces chiffres c'est que, à Paris, près de la moitié des femmes qui deviennent mères n'ont pas les ressources suffisantes pour payer les frais médicaux, pharmaceutiques et autres, de leur accouchement.

Nourrices. — Et ces femmes, pour qui la maternité est déjà si onéreuse et si pénible qu'elles en sont réduites à de fortes privations ou à l'aumône de l'assistance publique pour mettre leur enfant au monde, vont-elles, physiologiquement ou socialement, pouvoir allaiter leur enfant ?

En 1901, les enfants nés à Paris ont été, au nombre de 18.327, envoyés en nourrice, savoir : 486 dans l'intérieur de Paris et le reste, soit 17.841, dans les départements[3].

D'autre part, dans cette même année, 3.618 nourrices au sein et 1.043 nourrices sèches (au biberon) ont quitté leur propre enfant, leur pays et leur famille pour venir se placer à Paris au service des petits nourrissons pari-

(1) Ann. p. 284.
(2) Ann. p. 622.
(3) Ann. 1903 p. 691.

siens[1]. Notons pourtant que le chiffre de ces « remplaçantes » tend à diminuer. Pendant la période 1892-1901, la moyenne annuelle des nourrices venues se placer à Paris était de 4.700, rien que pour les nourrices au sein[2].

Mortalité infantile.— Avec le concours de ces quelque vingt-trois mille femmes étrangères qui vont prodiguer tout au moins leurs soins et parfois leur lait aux petits enfants de Paris, ceux-ci vont-ils passer plus facilement les difficultés et les dangers qui assaillent le premier âge?

Hélas, non ; et quoiqu'on en dise et qu'on en prétende dans certaines statistiques partielles et où il semble qu'on veuille volontairement s'aveugler :

En 1901, les 34.700 nourrissons restés à Paris ont fourni dans le cours de la première année jusqu'à 6.426 décès[3]. Et parmi les 18.000 nourrissons envoyés en nourrice en province, plus de 3.000 décès ont été enregistrés et officiellement relevés [4].

Pour ne laisser aucun doute sur cette triste constatation, voici les chiffres publiés par le docteur Bertillon[5].

Pour 1.000 naissances, combien de décès de zéro à un an ?

Pour la France entière en	1898.	167	décès
» »	1899.	163,3	»
» »	1900.	160,7	»
Moyenne.....		164	décès

(1) Ann. p. 789.

(2) Ibid.

(3) Ann. p. 296.

(4) Pour la totalité des nourrissons nés dans le département de la Seine et envoyés en nourrice au nombre de 25.123, les décès officiellement relevés s'élèvent à 4.085 dans la première année. Nous pouvons donc attribuer à Paris au moins 3.000 de ces décès. Ann. 1903 p. 691 et 693.

(5) Bertillon. Ann. 1903. Note.

Pour 1.000 naissances vivantes survenues dans la totalité du département de la Seine, combien de décès de zéro à un an [1] ?

Enfants légitimes.....	168	décès
Enfants illégitimes	263	»
Ensemble, total	193	»

Les petits parisiens meurent donc en plus grand nombre que les petits provinciaux dans le cours de la première année.

Enfance et adolescence. — Et plus tard, après avoir heureusement doublé le cap de la premièrs année, que vont devenir les petits parisiens ? — C'est un problème que nous n'avons pu résoudre mathématiquement et complètement, c'est-à-dire à coup de statistiques officielles établies dans ce but. Mais nous appelons tout particulièrement l'attention du lecteur stupéfait et épouvanté sur les documents qui vont suivre :

En l'année 1901 « le service des secours (de l'assistance publique) pour prévenir ou faire cesser les abandons est intervenu en faveur de 14.971 enfants ; et une somme de neuf cent soixante-dix mille francs (970.000 francs) a été dépensée à cet effet. » [2]

Dans cette même année 1901, l'Assistance publique a recueilli 5.154 enfants, savoir : 402 enfants trouvés, 4.351 enfants abandonnés, 368 enfants orphelins, et 33 enfants moralement abandonnés[3].

Sait-on combien il est né d'enfants à Paris, pendant la période quinquennaire 1896-1900 ? Exactement 278.142 enfants. Et combien le recensement de 1901 comptera-t-il

(1) Bertillon. Ann. 1903. Note.
(2) Ann. p. 692.
(3) Ann. p. 699

d'enfants âgés de zéro à cinq ans parmi ceux qui sont « nés et présents » à Paris à l'époque de ce recensement ? — Seulement 140.914 enfants[1].

Et ce même recensement ne comptera, comme nés et présents à Paris, que 121.312 enfants âgés de cinq à dix ans, alors que le total des naissances enregistrées à Paris pendant la période quinquennaire 1891-95, s'élevait à 289.694 naissances.

De même nous ne trouvons que 111.300 enfants nés et présents à Paris, âgés de dix à quinze ans, sur les 302.617 naissances survenues pendant la période quinquennaire 1886-1890 ;

Et seulement 107.413 nés et présents à Paris, âgés de quinze à vingt ans, sur les 307.587 naissances parisiennes survenues pendant les cinq années 1881-1885.

Conscription. — Enfin, alors qu'il est né à Paris en 1881 le chiffre total de 30.484 garçons[2], le recensement de 1901 donne les résultats suivants [3] :

Total des jeunes gens de 20 ans présents à Paris, 22.122.

Ces 22.122 jeunes gens se répartissent ainsi :

Etrangers.....	1.553
Français immigrés à Paris....	11.982
Français nés à Paris.....	**8.587**

Donc sur **trente mille** garçons nés à Paris en 1881, le service du recrutement à Paris n'en trouve en 1901 que **huit mille six cents.**

Evidemment nous ne prétendons pas que les vingt-deux mille, disparus, sont tous morts. Il en est un bon

---

(1) Ces chiffres et les suivants sont établis avec les tableaux de l'Annuaire 1901, pages 134-135-296-358.

(2) Ann. p. 359.

(3) Ann. p. 885.

nombre qui ont émigré soit en province, soit à l'étranger. Mais encore, il nous paraît impossible de ne pas admettre qu'un nombre effrayant de ces disparus repose au cimetière. A combien s'élève ce nombre ? Nous ne le savons pas. Mais de l'ensemble de toutes nos recherches tant sur Paris que sur d'autres agglomérations, nous avons l'intime conviction que sur cent enfants qui naissent à Paris il en est « au moins la moitié qui n'arrivent pas à l'âge de vingt ans ». Et sans discuter ici les données très diverses qui motivent notre appréciation, faut-il rappeler que le professeur Grancher examinant et faisant examiner au hasard toute la population scolaire de plusieurs écoles de Paris, trouvait, en moyenne, un écolier parisien sur quatre plus ou moins touché par la tuberculose.

Adultes.— Hôpitaux.—Mais le petit parisien a grandi, quelle sera sa santé ?

Voici des renseignements qui, pour être indirects, n'en répondent pas moins à cette question.

L'Assistance publique de Paris met au service de la population parisienne (1) douze mille huit cent dix lits d'hôpital (12.810) et douze mille huit cent trente lits (12.830) d'hospices ou de maisons de retraite, soit un total de 25.640 lits, soit un lit d'assistance publique par cent habitants. Cette proportion ne se retrouve nulle part ailleurs, et on peut sur elle chanter sur tous les modes lyriques soit la philanthropie, soit la misère parisienne.

Et dans les 12.810 lits d'hôpitaux il a été soigné en 1901 le chiffre formidable de 190.738 malades ou blessés (2). Ce qui fait la proportion suivante. Chaque année, il y a un

(1) Ann. p. 614. Voir le nombre de malades restant le dernier jour de l'année, soit 12.810.

(2) Ann. p. 621. Voir le nombre de malades existant le 1er jour de l'année.

parisien sur 14 qui est obligé de se faire soigner à l'hôpital.

Mais ces vingt-cinq mille lits d'hôpital ou d'hospice, pourtant toujours occupés, sont encore insuffisants.

En l'année 1901, il a fallu interner 4235 aliénés, la plupart dans des asiles spéciaux[1].

Et, d'autre part l'Assistance publique entretenait en province 49.295 pupilles âgés de zéro à 21 ans qui sont placés à la campagne, ce qui fait une moyenne annuelle d'environ 2.500 pupilles envoyés en province[2].

Vétérans. — Tous les renseignements qui précèdent, quelque suggestifs qu'ils soient, ne nous précisent pas avec une rigueur mathématique l'avenir des enfants nés à Paris. Mais nous pouvons savoir les chances de survivance des parisiens nés à Paris et qui passent leur existence à Paris.

Des individus nés à Paris il en survit dans Paris (abstraction faite de ceux émigrés en province ou à l'étranger et dont le nombre est inconnu) :

De	1 à 10 ans	1 survivant sur	2.2	naissances	
»	10 à 20 ans	1 »	2.8	»	
»	20 à 30 ans	1 »	3.2	»	
»	30 à 40 ans	1 »	4.0	»	
»	40 à 45 ans	(absence de documents exacts en raison de l'annexion des communes suburbaines).			
De	45 à 50 ans	1 survivant sur	5	naissances	
»	50 à 55 ans	1 »	6	»	
»	55 à 60 ans	1 »	8	»	
»	60 à 65 ans	1 »	10	»	
»	65 à 70 ans	1 »	14	»	(3)

(1) Ann. p. 630.
(2) Ann. p. 715.
(3) Calculé d'après tableau annuaire 137.

Inhumations. — Il résulte de tout ce qui précède que les enfants nés à Paris ne vivent pas avec leurs parents, ne jouissent pas de la vie de famille. Mais, au moins, si les membres de la famille parisienne sont séparés pendant la vie, sont-ils réunis après leur mort ?

Hélas ! Sur 49.770 décès survenus à Paris en 1901, il en est 32.518 qui ont eu lieu à domicile et seize mille six cent vingt (16.620) qui se sont produits à l'hôpital, loin des soins et des consolations de la famille.

Et parmi les 51.464 inhumations (non compris les corps non réclamés des hôpitaux et livrés aux amphithéâtres de dissection) qui ont été précédées d'un service funèbre, il en est 21.258 (vingt et un mille deux cent cinquante-huit) entièrement gratuites opérées sur réquisition de l'Autorité publique ! (1)

Conclusion. — Il résulte de toutes ces statistiques officielles que, au moins le tiers des parisiens ne naît pas en famille, ne vit pas en famille, n'est pas soigné en famille, ne meurt pas en famille et doit être inhumé gratuitement aux frais du public.

---

(1) Ann. p. 296.

IV. — Démographie de Paris

Nous n'avons de renseignements statistiques précis sur la ville de Paris que depuis l'année 1817. Antérieurement à cette date il faut s'en rapporter aux recherches du Docteur Bertillon.

Accroissement. — La population de Paris était approximativement ou exactement :

En 1600 de.....	400	mille habitants
En 1700 de.....	500	»
En 1800 (recensement).....	547	»
En 1817 de.....	713	»
En 1842 de.....	958	»
En 1901 de.....	2.660	»

Un pareil accroissement de la population ne peut manifestement pas résulter du jeu normal d'un excédent de naissances sur les décès. Sans doute, en 1860, l'annexion des communes suburbaines a augmenté la population parisienne d'environ 300 mille âmes. Mais ce supplément est relativement insignifiant. Il est donc manifeste *à priori* que Paris est une ville d'immigration.

Ville d'immigration. — Cette caractéristique de Paris est mise en évidence par des renseignements précis.

Voici comment se répartissent d'après leur origine les habitants de Paris au moment du recensement de 1901 :

Français nés		
Dans Paris.....	946	mille
Dans la Seine.....	78	»
Hors la Seine.....	1.400	»
En Algérie.....	4	»
Aux colonies.....	3	»
A l'étranger	50	»
Lieu inconnu.....	24	»

ÉTRANGERS NÉS

En France.....	24	mille
Aux colonies.....	0,5	»
A l'étranger.....	132	»
Lieu inconnu.....	2	»

Ainsi donc sur une population totale de 2.660 mille habitants, il n'y a que 946 mille parisiens de Paris, soit une proportion de 45 pour cent.

Et cette proportion, d'après les recherches des Docteurs Bertillon père et fils, a toujours été sensiblement la même depuis au moins 60 ans.

Parisiens de Paris. — Les parisiens nés à Paris étaient :

En 1901 de	35	pour 100	habitants	
En 1891 de	34	»	»	
En 1866 de	35	»	»	
En 1836 de	40	»	»	(1)

D'autre part, depuis 1817 jusqu'en 1901, il est né dans l'enceinte de Paris 3.608 mille individus alors que le nombre des décès enregistrés pendant le même laps de temps dans cette même enceinte s'élève à 3.193 mille. C'est un excédent de seulement 415 mille naissances. Qu'on ajoute à ces 415 mille naissances tous les survivants de la population de 1817 et tous les survivants de la population des communes suburbaines annexées en 1860, il deviendra manifeste, sans même aller plus loin, que la population de Paris disparaît après une succession très courte de générations, et que c'est au seul afflux d'une constante et formidable immigration que Paris doit l'accroissement si considérable de sa population.

(1) Ann. p. 142. — Bertillon. Dict. encyclopédique, article France. p. 453. — Dr Bertillon. Origine des habitants de Paris, p. 2 et 4.

Immigration d'adultes. — Une particularité très importante de l'immigration parisienne, c'est qu'elle est constituée pour une énorme part par des individus adultes, à l'exclusion relative des enfants et des vieillards. Nous ne pouvons pas donner les chiffres précis, mais on en jugera par le tableau suivant de la répartition totale de la population parisienne suivant les grands groupes d'âges.

Population parisienne d'après l'âge en l'année 1901 :

Agés de zéro à 15 ans.....	501	mille enfants
» de 15 ans à 50 ans.....	1.684	» adultes
» de 50 ans et plus.....	471	» vétérans

La proportion des enfants par rapport à celle des adultes capables d'engendrer ou de concevoir est tout à fait infime. Pour s'en rendre compte, nous la comparerons à celle de la France pendant le milieu du XIX^e^ siècle, que nous empruntons à feu Bertillon.

Miniatures démographiques. — France du milieu du XIX^e^ siècle :

Enfants (zéro à 15 ans)	28	pour 100	habitants
Adultes (15 à 50 ans)	51	»	»
Vieillards (50 ans et pl.)	21	»	» (1)

Paris, année 1901

Enfants (zéro à 15 ans)	19	pour 100	habitants
Adultes (15 à 50 ans)	63	»	»
Vétérans (50 ans et pl.)	18	»	»

Les deux tableaux qui précèdent et que nous appelons des **miniatures démographiques** donnent, à notre avis, une idée très exacte de la vitalité démographique d'une ville ou d'une agglomération. Aussi nous permet-

(1) Bertillon. Dict. encyclopédique, art. France p. 413.

tra-t-on d'en donner quelques autres qui montreront à quel point Paris est fatal à la race française.

Population du département du Nord en 1877 (1)

Enfants (zéro à 15 ans)	32	pour 100	habitants
Adultes (15 à 50 ans)	48	»	»
Vétérans (50 et plus)	19	»	»

Population de Dunkerque en 1896 (2)

Enfants.....	29	pour 100	habitants
Adultes.....	51	»	»
Vétérans.....	17	»	»

Population de Fort-Mardick en 1885 (3)

Enfants.....	42	pour 100	habitants
Adultes.....	46	»	»
Vétérans.....	12	»	»

Population de Bray-Dunes en 1901 (4)

Enfants.....	45	pour 100	habitants
Adultes.....	43	»	»
Vétérans.....	12	»	»

La miniature de la France au milieu du XIXe siècle correspond à une population prospère et à une race d'une belle fécondité sociale. En effet, pendant le demi-siècle qui va de 1800 à 1850, la race française s'est augmentée « dans la proportion de 1.000 à 1.300 habitants en cinquante ans (Bertillon) » par le simple jeu de l'excédent des naissances sur les décès. C'est avec cette miniature démographique qu'il faut comparer celle de Paris.

Quant aux miniatures de Fort-Mardick et de Bray-Dunes, elles correspondent à des populations qui, sans

(1) Ann. du dép. du Nord.
(2) Mairie de Dunkerque.
(3) Mairie de Fort-Mardick.
(4) Mairie de Bray-Dunes.

immigration d'aucune sorte, et grâce à une exceptionnelle prolificité, se doublent en l'espace d'environ trente ans !

Les documents recueillis par le service de la statistique fournissent à la démographie les renseignements suivants[1] :

Paris, année 1901 :

Population.....	2.660.00[illegible] habitants
Mariages.....	2[illegible]
Naissances.....	5[illegible]
Décès.....	4[illegible]
Excédent des naissances	6.[illegible]

Ce qui, par un simple calcul d'arithmétique, donne les notes démographiques ci-après :

Paris, année 1901

Nuptialité :	10 mariages par 1.000 habitants
Natalité :	21,3 naissances »
Mortalité :	18,7 décès »

Ces notes démographiques brutalement données par les statistiques sont apparemment fort satisfaisantes, puisqu'elles sont meilleures que celles fournies par l'ensemble de la population française. Mais ce serait une profonde erreur de méthode que de comparer deux populations aussi dissemblables que celle de la France et celle de la ville de Paris.

La population française comprend une juste proportion d'enfants, d'adultes et de vieillards, alors que la population parisienne compte un nombre énorme d'adultes avec très peu d'enfants et de vieillards. Il en résulte que Paris doit, toutes proportions gardées, fournir beaucoup plus de naissances, puisque ce sont les adultes qui

(1) Ann. p. 359.

procréent ou qui conçoivent, et beaucoup moins de décès, puisque ce sont surtout les enfants et les vieillards qui alourdissent le tribut mortuaire.

Le sophisme de la comparaison. — Il est nécessaire d'insister sur le sophisme de cette comparaison, car une foule de médecins, de conférenciers, de publicistes, propagent cette idée que l'état démographique de Paris est relativement très satisfaisant.

Le pseudo-excédent des naissances. — Tout d'abord, en dépit des chiffres administratifs, la population parisienne ne fournit pas un excédent de naissances sur les décès.

Le chiffre des naissances, 56.569 pour l'année 1901, est tiré du relevé des livres de l'Etat-civil. Il est approximativement exact parce que les parisiennes mettent leurs enfants au monde à Paris et que très peu d'entre elles vont faire leurs couches en province.

Mais le chiffre des décès, extrait des registres mortuaires de Paris, ne compte que les parisiens morts dans l'enceinte de Paris, à l'exclusion de tous ceux qui vont ou qu'on envoie mourir en province.

Or, ce nombre des décédés parisiens dont le décès est enregistré, non à Paris, mais en province, est énorme. La ville de Paris se débarrasse sur la province de ses enfants, de ses malades, de ses débiles, de ses tuberculeux, de ses vieillards. Nous n'avons pas de statistiques établies au point de vue qui nous occupe, mais quelques chiffres, officiellement relevés, montreront l'importance de la léthalité parisienne en province. En 1901, parmi les seuls enfants de zéro à un an envoyés, au nombre de dix-huit mille, en nourrice en province, on a relevé officiellement jusqu'à 3.000 décès[1].

(1) Ann. 1903 p. 691 — p. 116 et 117.

D'autre part, parmi les vieillards hospitalisés par l'Assistance publique dans les hospices et maisons de retraite, on a compté 1985 décès en l'année 1901. Or, de ces 1985 décès, on peut estimer à environ 1200 ceux qui ont eu lieu dans les asiles extra muros et qui ont été enregistrés à Bicêtre, Gentilly, Ivry, etc., etc., etc.(1)

Voici déjà 4.200 décès parisiens survenus en province rien que pour les nourrissons et pour les seuls vieillards assistés : que serait-ce si nous avions des renseignements pour tous les âges et pour les différentes classes sociales de la population ?

Nuptialité. — La nuptialité à Paris est, par mille habitants, de 10 mariages, alors qu'elle n'est que de 7,9 pour l'ensemble de la population française.

Mais nos miniatures démographiques ont mis en évidence que Paris compte 63 adultes (15 à 50 ans) pour 50 adultes dans le reste de la France. Le nombre 10 qui exprime la nuptialité parisienne doit donc être réduit dans la proportion de 63 à 50 pour être comparable à la nuptialité française.

Faisons ce calcul et nous établirons le tableau suivant :

Pour cinq cents adultes, il y a combien de mariages ?

A Paris	8	mariages
En France	7,9	»

Donc la nuptialité est un peu plus forte à Paris qu'en province. Est-ce une supériorité ? L'intérêt de la race veut-il qu'il y ait beaucoup de mariages ? C'est une question qui surprendra beaucoup de lecteurs, tant la réponse affirmative paraît évidente.

Eh bien, les faits semblent répondre d'une manière toute différente, tant pour l'ensemble de la population

(1) Ann. 1903 p. 531.

française que pour l'ensemble de la population du Nord. La nuptialité est restée stationnaire en France pendant tout le dix-neuvième siècle, oscillant de 7,9 pendant la décade 1810-1820 à 7,8 au commencement du XXe siècle, mais la natalité a sans cesse baissé, passant de 31,75 naissances pour 1000 habitants en 1820 à 20 naissances en 1901.

Natalité. — Nous avons vu que la natalité à Paris, en 1901, est de 21.3 naissances par 1000 habitants. Mais ici, comme plus haut pour la nuptialité, il faut, pour comparer judicieusement la natalité parisienne à la natalité française, réduire la première dans la proportion de 63 à 50. Ce calcul effectué, nous trouvons :

Pour 500 adultes combien de naissances (année 1901) ?

A Paris	17	naissances
En France	21,8	»

Conclusion en passant. — On voit l'utilité des miniatures démographiques que nous avons établies au début de ce chapitre. Elles sont indispensables pour lire judicieusement les notes démographiques et ramener au même terme de comparaison des populations dissemblables. Il serait à désirer qu'elles soient adoptées par tous les démographes et que les mêmes limites aux trois âges : zéro à 15 ans, 15 à 50 ans, 50 ans et plus, adoptées par les anciens démographes soient acceptées par tous les contemporains qui s'occupent de démographie.

Paris contemporain. — Il est à noter que depuis vingt-cinq ans, ainsi que le fait remarquer le Docteur Bertillon, le nombre absolu des naissances baisse constamment, alors pourtant que le nombre des habitants augmente sans cesse. On en jugera par le tableau suivant[1] :

(1) Ann. p. 359.

Années	Population de Paris	Nombre des naissances	Quotient par 1.000 habitants
1881	2240 mille	59.8 mille	26.5
1883	2248 »	63.4 »	28.2
1886	2261 »	59.2 »	26.2
1890	2392 »	55.9 »	23.4
1895	2494 »	55.3 »	22.2
1900	2630 »	55.9 »	22.0
1902	2690 »	55.3 »	20.6
1904	2750 »	53.6 »	19,5

Comparaison avec le département du Nord. — Et maintenant, s'il reste encore quelques doutes sur l'influence néfaste de Paris pour la race française, il suffira de comparer cette ville à l'ensemble du département du Nord. Ce département, comme Paris, a vu sa population s'accroître dans des proportions énormes dans le cours du XIX[e] siècle. Comme elle, il a reçu un contingent considérable quoique nullement comparable d'immigrants. Ceux-ci, venus de la Belgique, ont pu constituer au moment où ils furent le plus nombreux, après la guerre franco-allemande, jusqu'à près du sixième de la population totale. Il est à noter, au point de vue du service militaire, que les Belges conservent leur nationalité, tout au moins jusqu'après le moment où l'âge les libère du service militaire.

Population comparée de Paris et du département du Nord[1] :

	Paris	Nord
1817	714 mille habitants	839 mille habitants
1851	1696 »	1158 »
1881	2240 »	1603 »
1901	2660 »	1866 »

(1) Ann. 1886 et Annuaire du département du Nord 1902.

Paris — Département du Nord. — Population — Nombre de naissances masculines en 1881 — Nombre de conscrits en 1901 :

	Paris	Nord
Population(1881)	2240 mille	1603 mille
Garçons nés en 1881	30384 unités	25500 unités
Conscrits	**16849**	**16252**

Répartition comparative des conscrits de Paris et du département du Nord entre les sept parties de la liste de recrutement :

	Paris	Nord
1° Service armé...	8271	7683
2° Aînés d'orphelins, etc., etc	2471	2417
3° Etudiants, professeurs, etc., etc	432	156
4° Ecoles militaires, inscrits maritimes..	2217	1384
5° Faiblesse, défaut de taille	1729	1990
6° Service auxiliaire	490	1437
7° Exemptés	1239	1185
Total.....	16849	16252

Rappelons, à propos de ces 16.849 conscrits portés sur les listes du recrutement parisien, que le recensement général de 1901 n'a compté que 22122 jeunes gens de vingt ans dont seulement 8587 nés et présents à Paris, les 13.535 autres étant nés en province, aux colonies ou à l'étranger[1].

En résumé, dix mille habitants fournissent 101 conscrits dans le Nord et seulement 75 à Paris. Et tandis que les 101 conscrits du Nord sont donnés par la population du pays, la moitié des conscrits parisiens sont des provinciaux immigrés de la province à Paris.

CONCLUSION. — La ville de Paris est un gouffre où périt prématurément l'individu et où vient s'engloutir la race française.

(1) Ann. p. 137.

V. — Erreurs sur Paris

Amicus Plato, sed magis amica veritas

Le professeur Budin, dans son zèle d'apostolat pour la multiplication des consultations de nourrissons et des Gouttes de lait, a propagé sur Paris et sur la province des statistiques insuffisantes et, par conséquent, des erreurs regrettables. D'après cet éminent auteur, Paris est, de toutes les villes de France, la plus recommandable et Saint-Pol-sur-Mer doit être mise au ban de l'opinion publique.

Comment le professeur Budin arrive-t-il à présenter et à faire accepter du public une pareille assertion ? Tout simplement en se plaçant au point de vue exclusif de la mortalité infantile. La ville modèle sera celle où il ne mourra pas d'enfants ; la ville mauvaise sera celle où il mourra beaucoup d'enfants. Or, faut-il réfléchir longtemps pour s'apercevoir que la ville qui ne perdra pas d'enfants sera nécessairement celle où il ne naîtra pas d'enfants et que c'est dans la ville où il naîtra le plus d'enfants qu'il en mourra davantage !

Et de ce fait, le professeur Budin, habituellement si judicieux, est arrivé aux conclusions les plus manifestement inacceptables. Ainsi, par exemple, toutes les contrées qu'il dénonce à l'indignation publique, la Flandre, la Bretagne, la Meurthe-et-Moselle sont précisément celles qui ne sont pas encore atteintes de dépopulation et dont le nombre des habitants augmente chaque année. Mais laissons parler le professeur Budin. Le passage suivant, emprunté à son Manuel d'allaitement[1] page 188, et dont

(1) Edité en 1905.

nous donnons une citation assez longue, résume bien la doctrine et les erreurs démographiques de l'éminent philanthrope.

L'enseignement du Docteur Budin

« La mortalité infantile est considérable[1] en France. D'après les documents qui nous ont été communiqués par M. Jacques Bertillon, il est mort de 1896 à 1900, par année et en moyenne 134.434 enfants de 0 à 1 an ; on peut presque dire que c'est la période de la vie où, relativement au nombre de personnes d'un âge déterminé, on meurt le plus ; il n'y a qu'une période où l'on succombe davantage, c'est après 90 ans.

» Voici les chiffres fournis par le Ministère du Commerce relativement au mouvement de la population et qui donnent la proportion annuelle moyenne des décès par 1000 habitants de chaque groupe :

De	0 à 1 an	il en meurt		202
De	1 à 4 ans	»		20,8
De	5 à 9 ans	»		4,6
De	10 à 19 ans	»		4,2

» Après s'être ainsi considérablement abaissée la proportion des décès se relève avec l'âge des groupes.

Elle est, entre	20	et 29	ans de	7,4
»	30	39	»	8,8
»	40	49	»	11,7
»	50	59	»	19,2
»	60	69	»	40,8
»	70	79	»	96,7
»	80	89	»	193,7
à 90 ans et au-dessus				260,0

(1) D'après des statistiques partielles que nous avons pu trouver, elle serait encore plus considérable en Belgique et en Allemagne, ce qui ne doit pas étonner, puisque la natalité y est beaucoup plus forte que chez nous.

» Si bien que pour les vieillards de 80 à 89 ans la proportion des décès est moins considérable que pour les enfants de 0 à 1 an.

» Quelle est maintenant la mortalité infantile par rapport à celle des adultes[1] ? MM. Bareste et Giletta de St-Joseph de Nice, dans une magistrale étude sur la mortalité infantile de la première enfance 1892-1897 ont montré que sur 1000 individus de tout âge qui succombent, il y a pour les villes de France 167 enfants de 0 à 1 an.

» Le graphique suivant indique, outre ce chiffre général de 167 p. 1000, la proportion des décès dans certaines villes. Sur 1000 individus de tout âge qui succombent, il meurt :

A Paris[2]	145	enfants de 0 à 1 an
A Rouen	251	»
A Lille	294	»
A Dunkerque	342	»
A Marcq-en-Barœul	414	»
A Halluin	507	»
A St-Pol-sur-Mer	509	»

» La mortalité des enfants de 0 à 1 an a donc, dans ces villes, été égale au cinquième, au quart, au tiers et même, dans l'une d'elles à la moitié de la mortalité totale[3].

» Les éleveurs font tout leur possible pour ne pas perdre les jeunes animaux qui naissent chez eux. S'ils avaient

---

(1) M. le Dr Budin cherche s'il meurt beaucoup d'enfants ? Pour répondre à cette question il n'y a qu'un moyen logique et rationnel : compter les enfants, c'est-à-dire les naissances, compter les décès d'enfants et établir le rapport. Pourquoi donc ne pas faire ce calcul si simple et si élémentaire ?

(2) Ce chiffre de 145 décès d'enfants à Paris fait abstraction des 18.000 petits parisiens envoyés chaque année en nourrice, qui succombent au nombre d'environ 3.000.

(3) Oui, mais en 1896 il y avait par 1000 habitants, 15 enfants de 0 à 1 an présents à Paris et 46 enfants de 0 à 1 an présents à Saint-Pol-sur-Mer, soit trois enfants à Saint-Pol pour un seul enfant à Paris. Il est donc tout naturel que la mortalité fût trois fois plus grande.

de semblables résultats, guidés par leur intérêt matériel, quelles précautions, quelles mesures ne prendraient-ils pas ? (1)

» On a pu dire, en réalité, que le nombre des décès des enfants ne devrait pas être comparé au nombre total des morts, mais au nombre total des naissances (2). C'est vrai (3) ; cependant je crois que dans les circonstances actuelles, les chiffres donnés peuvent être acceptés en bloc pour la France entière (4) puisque nous savons que chez nous, hélas ! la natalité n'est guère supérieure à la mortalité ; la courbe si démonstrative que nous devons à Henri Monod, directeur de l'Assistance publique au Ministère de l'Intérieur, en est une preuve.

» En effet, elle prouve que s'il y avait autrefois chez nous plus de naissances que de décès, il n'en est plus de même aujourd'hui. En 1892, par exemple, il y avait 27 naissances et 22 décès (5) par 1000 habitants ; en 1901, la natalité ayant diminué et atteint le chiffre de 22, alors que la mortalité ne s'est pas beaucoup modifiée, on voit se confondre les lignes qui représentent ces deux éléments.

» Du reste, des travaux récents et très intéressants à divers titres de Bertillon nous apprennent que sur 1000 naissances il y a eu :

De 1889 à 1893 169 décès de 0 à 1 an
1894 à 1898 161 »

» Par suite, que l'on obtienne pour la mortalité infantile

(1) Les éleveurs visent à avoir beaucoup de produits et savent très bien que pour avoir beaucoup de poussins ou beaucoup de lapins, il faut se résigner à en perdre un certain nombre.

(2) — Parbleu, c'est de toute évidence.

(3) — Alors, pourquoi ne pas le faire ?

(4) Oui, pour la France entière, mais non pour les villes de Paris, de Saint-Pol et autres qui font l'objet du sujet.

(5) En 1896 il y avait à Saint-Pol 45,4 naissances et 26 décès par 1000 habitants.

une proportion de 160 à 170 p. 1000 par rapport à la mortalité totale cela n'a pas une très grande importance [1].

» D'ailleurs tous ces chiffres n'ont qu'une valeur relative, une valeur d'indication, car les causes d'erreur sont nombreuses ; aussi les acceptons-nous, à quelques unités près. Ce qu'il faut, c'est étudier avec soin les causes des décès, c'est voir quelles déductions on peut tirer des chiffres obtenus et rechercher si la mortalité infantile peut être réduite ».

Il résulte de cette page du professeur Budin que Paris est une ville idéale, modèle, puisque les petits enfants n'y meurent que dans la proportion de 145 pour 1000 décès, alors que cette proportion s'élève à 167 pour l'ensemble des villes étudiées par MM. Balestre et Giletta, à 202 pour l'ensemble de la France, à 294 à Lille, à 342 à Dunkerque, à 509 à Saint-Pol-sur-Mer.

CONCLUSION. — Fuyez les campagnes et précipitez-vous à Paris où les petits enfants ne meurent pas !!...

Nous ne pouvons nous attarder ici à démontrer le vice fondamental des statistiques vulgarisées par le professeur Budin. Il nous paraît suffisant pour les réfuter de faire connaître plus complètement la commune de Saint-Pol-sur-Mer d'une part, et d'autre part de citer une page tout récemment écrite sur Paris par le Docteur Bertillon.

La commune de Saint-Pol-sur-Mer

La ville de Saint-Pol-sur-Mer, située sur le bord de la mer, à l'ouest de Dunkerque dont elle est immédiatement voisine, est un ancien hameau de la commune de Petite-Synthe. Elle fut érigée en commune en 1878. Voici la progression de sa population :

(1) Cela au contraire a une telle importance que toutes les conclusions qui résultent de cette statistique doivent être complètement renversées.

Population de Saint-Pol-sur-Mer

En 1824	(Hameau de Saint-Pol)	200 habitants
1846	»	756 »
1878	(Commune de Saint-Pol)	2711 »
1881	»	4424 »
1885	»	5200 »
1891	»	6312 »
1896	»	7404 »
1901	»	9031 »

Un pareil accroissement de la population n'a évidemment pas pu se faire sans une très importante immigration d'adultes. Mais, le croît physiologique lui aussi, a été énorme, on en jugera par les chiffres suivants :

Saint-Pol. — Moyenne annuelle pendant la décade 1891-1901

Population	7681
Mariages	67.3
Naissances	339.4
Décès globaux	196
Décès de 0 à 1 an.....	92

Les chiffres ci-dessus démontrent que la ville de Saint-Pol-sur-Mer a une nuptialité de 8,75, une natalité de 44,1 et une mortalité de 25,4 et qu'elle double sa population tous les 14 ou 15 ans (depuis l'année 1872).

Et voilà la ville mise au pilori par les statistiques de MM. Balestre et Giletta de Saint-Joseph (de Nice), statistiques propagées et répétées par toute l'école de puériculture du professeur Budin !

Mais si les auteurs qui précèdent ont été assez mal inspirés en vouant Saint-Pol à l'indignation publique, ont-ils été plus heureux en exaltant Paris ? Nous leur opposerons une page du Docteur Bertillon.

Paris comparé avec la France
d'après Bertillon

« Actuellement (1901-1905) sur mille habitants, Paris compte en un an :

9,8 mariages	au lieu de	7,8	en France
20,7 naissances	»	21,6	»
17,9 décès	»	19,9	»

» Ce serait une erreur de conclure de ces chiffres que la population parisienne compte, toutes choses égales d'ailleurs, plus de mariages, presqu'autant de naissances et moins de décès que le reste de la France.

» Mais Paris est, comme nous venons de l'expliquer et de le prouver, une ville d'immigration et par conséquent, une ville d'adultes ; or les adultes doivent fournir, en raison même de leur âge, beaucoup de mariages et de naissances et moins de décès que le reste de la France.

» Si l'on calcule de façon à tenir compte de l'âge et de l'état-civil des habitants, on trouve les chiffres suivants :

» Pour 1000 mariables (célibataires, veufs, divorcés, de 15 à 60 ans) combien de mariages en un an (1901-1905) :

France	29,8
Paris	28,4

» Ainsi la matrimonialité est plus élevée en France qu'à Paris.

» Pour 1000 femmes de 15 à 50 ans, combien de naissances vivantes en un an (1901-1905) :

	Fécondité légitime	Fécondité illégitime	Ensemble
France	114	18	84
Paris	89	32	61

» Ainsi la fécondité des femmes françaises, considérée dans son ensemble, l'emporte d'un tiers sur la fécondité des Parisiennes, différence considérable que dissimulaient les chiffres généraux. Il est vrai que la fécondité

illégitime est plus élevée à Paris, mais cela ne peut passer pour une supériorité.

» La mortalité analysée par groupes d'âges donne les résultats suivants :

» Pour 1000 habitants de chaque groupe d'âges, combien de décès en un an :

	France 1901-1904	Paris 1901-1905
0 à 1 an	161	170
1 à 4 ans	22	26
5 à 19 ans	4	4
20 à 39 ans	8	8
40 à 59 ans	15	19
60 à 64 ans	32	38
65 à 69 ans	50	55
70 à 74 ans	86	77
75 à 79 ans	128	108

» On voit que Paris n'a pas en réalité (excepté pour l'extrême vieillesse) une mortalité inférieure à celle de la France, comme semblaient l'indiquer des chiffres trop globaux.

» Ainsi la situation démographique de Paris comparée à celle de la France se résume ainsi : moins de mariages, moins de naissances, plus de décès. C'est justement le contraire de ce qu'on aurait pu croire au premier abord[1] ».

CONCLUSION. — Les travaux tout récents du Dr Bertillon montrent l'insuffisance des statistiques vulgarisées par le professeur Budin et l'erreur des conclusions qui s'en dégagent. Au contraire elles confirment et corroborent tout ce que nous avons dit précédemment sur Paris.

(1) Annexe à l'annuaire statistique pour 1905, p. 10.

Conclusions de la Première Partie

1° La ville de Paris est insalubre par encombrement.

2° A Paris, la vie de l'individu est difficile, la vie de la famille est impossible.

3° Le Parisien d'origine — le Parisien de Paris — n'existe pas.

4° Le Parisien de naissance est rare. Il forme le tiers seulement de la population de Paris. — Le quart des Parisiens de naissance est né en dehors du mariage légal.

5° La famille parisienne, dans les classes riches, arrive parfois à se perpétuer, mais c'est à la double condition d'aller chaque année faire un séjour prolongé à la campagne ou aux bains de mer et se régénérer par des alliances matrimoniales dans du sang provincial ou étranger.

6° La famille parisienne dans les classes laborieuses et dans les classes aisées ne se perpétue pas au-delà de la seconde génération.

7° Le sort commun de la population ouvrière parisienne est de naître à l'hôpital, d'être soignée à l'hôpital, de mourir à l'hôpital et d'être enterrée pêle-mêle dans la fosse commune sans même pouvoir payer les frais de son enterrement.

8° L'absence de « mortalité infantile » à Paris tient à l'absence des enfants. Il en naît très peu et le tiers de ceux qui naissent est envoyé en nourrice en province.

Le tribut mortuaire des petits enfants qui restent à Paris est aussi élevé et même plus élevé que celui de la moyenne de la France malgré la multiplicité à Paris des

œuvres philanthropiques d'assistance (consultations de nourrissons, gouttes de lait, crèches, etc.).

9° Paris est un gouffre où se précipite et disparaît la race française.

DEUXIÈME PARTIE

LES REMÈDES

Que faire pour remédier à la dépopulation française qui sévit dans tant de provinces et tout particulièrement à Paris.

Faisons de l'hygiène disent les uns ;

Faisons de la puériculture, disent les autres ;

Retenons les ouvriers agricoles dans les campagnes par l'institution de dots agraires à leur profit, répondons-nous avec toute l'école terrianiste dont M. l'abbé Lemire, député du Nord, est le représentant le plus autorisé.

Examinons rapidement ces trois solutions.

I. — L'Hygiène

Evidemment il y a tout intérêt à assainir Paris. Cet assainissement pourrait, à notre avis, se résumer en deux prescriptions :

1° Les propriétés bâties ne pourront couvrir que le tiers du territoire de Paris.

Les deux autres tiers seront exclusivement réservés, le premier pour les espaces libres, bois, squares, promenades, jardins etc. ; le second pour les routes voies et chaussées, etc.

2° Tout un chacun pourra se loger dans sa propriété comme bon lui semblera. Mais toute maison de rapport destinée à recevoir des locataires devra assurer à chacun de ceux-ci une moyenne minima de 20 mètres carrés de surface.

Nous n'avons pas l'intention d'étudier ici l'assainissement de Paris. Nous nous contenterons de comparer cette ville avec l'ensemble du département de la Seine qui s'étend sur une superficie six fois plus considérable. Nous pensons que ce parallèle suffira pour faire tomber les illusions de ceux qui pourraient penser que c'est dans la généralisation de l'hygiène que se trouve le remède à la dépopulation.

Paris. — Département de la Seine

	Paris	La Seine
Surface	78 kil. q.	473 kil. q.
Population	2.660 mille h.	3.600 mille h.
Mariages	26.710	34.597
Divorces	1.317	1.635
Naissances	56.569	78.988
Décès	49.770	71.249
Mort-nés (déclarés)	5.098	6.337
Enfants placés en nourrice	18.568	25.128
Nuptialité	10	9,58
Natalité	21,3	20,3
Mortalité	18,7	19,8

Il naît moins d'enfants et il en meurt davantage dans l'ensemble du département de la Seine qu'à Paris et pourtant la terre, l'air et la lumière y sont proportionnellement six fois plus répandus ! Ceci ne prouve évidemment rien contre l'hygiène mais ne prouve pas non plus son efficacité pour combattre la dépopulation.

II. — La Puériculture

Au problème de la dépopulation française dont la formule, en dernière analyse peut s'exprimer ainsi : « Comment promouvoir un plus grand nombre de naissances ? » la puériculture répond : « Empêchons de mourir tous les petits enfants qui viennent au monde ! »

Cette réponse que nous avons entendue dans maints Congrès d'hygiène sociale, notamment à Arras, notamment à Tourcoing, et contre laquelle nous avons parfois essayé de protester, nous déplait profondément parce que c'est une réponse à côté.

En vérité, il est de la dernière évidence que le devoir de tous, parents, médecins, société, pouvoirs publics, est d'empêcher les petits enfants de mourir. Et non seulement les petits mais encore les grands enfants, les adolescents les adultes et les vieillards. La vie humaine est sacrée et en regard d'elle tout est vil et sans prix.

Mais de là à prétendre, à soutenir et surtout à prouver qu'il suffit d'empêcher les petits enfants de mourir, qu'il suffit de créer des consultations de nourrissons ou des Gouttes de lait pour remédier à la dépopulation il y a tout un abîme.

Et non seulement les Gouttes de lait et les consultations de nourrissons ne remédient pas à la dépopulation mais elles la favorisent, elles y poussent.

Voici ce que nous avons vu souvent dans les populations flamandes. Deux jeunes gens se marient. Neuf ou dix mois plus tard la femme accouche d'un bébé avec le secours d'une simple sage-femme souvent même d'une simple « femme hardie ». Sans expérience la mère nourrit son enfant voit apparaitre des crevasses au mamelon

et finalement recourt à l'allaitement artificiel dont elle ignore les dangers et les inconvénients. Malgré la sollicitude la plus tendre mais aussi la plus aveugle de sa mère, l'enfant s'atrophie et succombe après quelques mois. Mais la jeune femme a fait sôn expérience. Un second enfant naîtra et celui-ci nourri par des mamelles vigoureuses s'élèvera tout seul, sans peine, sans fatigues, dans la joie et le ravissement des parents. Tant et si bien que ce second enfant sera suivi de huit ou dix autres qui presque tous vivront et persisteront.

Dans la grande ville, au contraire, la jeune femme sera accouchée avec une antisepsie et des appareils ruineux. Elle devra, faute de lait maternel, aller chaque semaine à la consultation, chaque matin à la distribution de lait stérilisé. Il faudra tiédir ce lait, le chauffer et le donner à heure fixe ; la mère sera empêchée de se livrer à tout autre travail rémunérateur. Bref, l'enfant arrivera à persister mais il aura coûté tant de soins, tant de peines, tant d'ennuis et tant d'argent qu'à la fin de l'année le père et la mère faisant leur bilan se diront : « Décidément non, ce n'est pas possible d'élever une famille ; nous avons un enfant, conservons-le, mais gardons-nous bien d'en procréer un autre : ce serait la ruine et la misère pour nous trois ».

A notre avis c'est une aussi lourde erreur de compter sur les Gouttes de lait pour combattre la dépopulation que de compter sur les sanatoriums pour faire disparaître la tuberculose.

Mais trêve de considérations plus ou moins discutables et voyons l'enseignement qui résulte des statistiques générales, les seules qui aient de la valeur en une question aussi grave et aussi complexe.

Ville de Dunkerque

		Mortalité	Natalité
Période 1820-40	(moyenne annuelle)	31	38
1881-90	»	27	35
1891-1900	»	24	31
1903-06	»	20	28

A Dunkerque, alors que la natalité a baissé de 38 à 28, soit dix unités par 1000 habitants, la mortalité a baissé de 31 à 20 soit onze unités. Il y a donc profit d'un excédent de naissances par 1000 habitants, parce que le progrès de l'hygiène n'a pas entraîné parallèlement une aussi forte restriction de la natalité.

Même observation pour le département du Nord qui donne les chiffres ci-après :

Département du Nord

	Mortalité	Natalité
Décade 1820-30	27,1	34,8
1831-40	24,8	34,3
1841-50	25,4	30,7
1851-60	25,8	31,7
1861-70	26,1	35,4
1871-80	21,25	30,6
1881-90	21,0	29,7
1891-1900	20,8	28,1

A Dunkerque et dans le département du Nord, on peut donc se glorifier des progrès de l'hygiène au point de vue de l'accroissement de la population.

Mais en est-il de même par exemple pour l'agglomération Bruxelloise pendant ces dernières années, et surtout pour l'ensemble de la population française pendant tout le cours du XIX^{e} siècle ? Hélas, non ; et les statistiques officielles démontrent que le progrès scientifique et

hygiénique amène une restriction de la natalité qui annihile et au delà les bénéfices réalisés par l'hygiène.

Agglomération Bruxelloise en 1902 et en 1906

	Mortalité		Natalité	
	1902	1906	1902	1906
Bruxelles (ville)	18,7	15,9	25,2	18,8
Anderlecht	18,2	15,3	28,7	23,1
Molenbeck	17,9	14,9	26,7	22,6
Laeken	16,1	14,4	28,5	24,3
Etterbeck	15,9	14,8	27,5	20,5
Saint-Joos	15,4	14,7	18,5	13,3
Schaerbeck	15,1	12,2	21,4	18,3
Saint-Gilles	14,7	11,6	20,6	16,4
Ixelles	14,5	13,7	19,8	17,4
Total	16,9	14,6	24,3	19,2

Ce qui est curieux dans la ville de Bruxelles, c'est que tous les quartiers, depuis les plus riches jusqu'aux faubourgs les plus pauvres, présentent tous le même phénomène : une restriction natale bien supérieure à la diminution de la mortalité.

La France

		Mortalité	Natalité
Décade	1801-10	28,6	32,9
	1811-20	26,07	31,75
	1821-30	24,8	30,6
	1831-40	24,6	28,8
	1841-50	23,2	27,3
	1851-60	23,7	26,0
	1861-70	23,0	26,4
Année	1906	21,23	20,53

Ainsi, pour l'ensemble de la population française, la natalité annuelle a baissé de douze unités par 1000 habitants, alors que la mortalité n'a baissé que de sept unités.

En vérité, la puériculture peut-elle s'illusionner au point de croire qu'en empêchant les petits enfants de mourir elle arrivera à combattre efficacement la dépopulation ?

Et, à ce point de vue, il est bien intéressant de voir les résultats de la Goutte de lait de la commune de Saint-Pol-sur-Mer que le professeur Budin cite comme un exemple des plus démonstratifs.

« Pendant les cinq années qui ont précédé le mois d'octobre 1902, dit cet auteur, la mortalité moyenne a été de 28 décès de 0 à 1 an pour 100 naissances ; du 1er octobre 1902 au 1er octobre 1903, cette mortalité, portant non seulement sur les enfants qui sont venus à la consultation mais sur ceux de toute la ville, est tombée de 28 à 21 pour 100. Comme tous les enfants de Saint-Pol n'étaient pas surveillés, l'abaissement de la mortalité totale entre 0 et 1 an résulte de la diminution considérable du nombre des décès à la consultation de nourrissons »[1].

Or, voyons la natalité et la mortalité générale à Saint-Pol-sur-Mer pendant les quatre années qui ont précédé et pendant les quatre années qui ont suivi l'établissement de la consultation de nourrissons.

Saint-Pol-sur-Mer. — Population.

Période 1898-1901	Année moyenne	8.400	habitants
Période 1904-1907	»	10.000	»

Naissances

Période 1898-1901	Année moyenne	372
Période 1904-1907	»	349

Décès

Période 1898-1901	Année moyenne	224
Période 1904-1907	»	170

(1) Manuel pratique d'allaitement p. 209.

Natalité et mortalité par 1000 habitants

	Natalité	Mortalité
Période 1898-1901	44,3	26,7
Période 1904-1907	34,9	17

En d'autres termes, le puissant et généreux effort de M. Van Cauwenberghe, fondateur de la Goutte de lait de Saint-Pol a réduit la mortalité générale de 9 unités 7 par 1000 habitants ; mais, parallèlement, la natalité a baissé de 9 unités 4. Bénéfice net : un excédent de trois dixièmes d'unités par 1000 habitants ou de trois naissances annuelles pour la totalité de la ville de Saint-Pol-sur-Mer.

Encore une fois nous ne voulons pas conclure de là qu'il ne sert à rien de créer des Gouttes de lait ou des consultations de nourrissons : les devoirs de charité sociale s'imposent par raisons plus hautes que celles du bénéfice immédiat à réaliser. Mais il nous paraît démontré que :

C'est s'abuser étrangement que de faire fond sur la puériculture pour remédier à la dépopulation française.

C'est à la restriction progressive des naissances beaucoup plus qu'à la science, à l'hygiène, qu'il faut attribuer la diminution du nombre des décès d'enfants.

LA DOT AGRAIRE

Nous proposons avec l'école terrianiste et la Ligue française du Coin de terre et du foyer :

1° De créer sur le littoral des populations de réserve où la race française se multipliant rapidement compensera les pertes que lui font subir les grandes villes et tout particulièrement Paris.

2° De retenir les paysans dans les campagnes en créant des dots terriennes qui permettent aux ouvriers agricoles de vivre chez eux, de s'y créer une famille et un foyer et qui les détournent d'émigrer à Paris.

Nous avons déjà traité longuement la question des populations de réserve dans notre brochure : *Les populations physiologiques du Littoral Flamand*[1], nous prions le lecteur de bien vouloir s'y reporter.

Quant à la dot agraire dans les campagnes, M. André Guérillon l'exposera aussi complètement que possible dans sa thèse de doctorat. Nous nous contenterons de donner ici la communication que nous avons présentée au Congrès des Sciences historiques de Dunkerque.

Il est aux environs de Dunkerque, sur la côte à cinq kilomètres à l'ouest, une commune des plus curieuses et des plus intéressantes : la commune de Fort-Mardyck.

Ce qui fait de Fort-Mardyck une commune du plus haut intérêt, disions-nous dans une communication récente à la *Société Dunkerquoise*, c'est qu'elle est une colonie à l'intérieur, une colonie portant le cachet du génie de Colbert, une colonie qui s'est maintenue et a prospéré à travers toutes les épreuves et toutes les révolutions de ces derniers siècles, une colonie qu'il suffirait de reproduire, soit dans les plaines désertes de la métropole pour combattre efficacement la dépopulation, soit dans nos possessions coloniales pour y assurer la prépondérance française.

Nous ne retiendrons de cette commune que le fait d'une dot agraire communale de XXIV ares environ, qui est donnée à tout jeune couple qui s'établit dans la commune, dot agraire que nous avons depuis retrouvée

(1) Mémoires de la *Société Dunkerquoise*, Année 1905, tome XXXIX.

admirablement codifiée et déterminée dans une commune de l'arrondissement de Montdidier, à Beuvraignes en Picardie.

Je vous demande la permission, pour piquer votre curiosité scientifique et vous donner le désir de connaitre Fort-Mardyck, de vous lire quelques très courts passages d'une notice historique qui a été faite en 1890 par un docteur en médecine qui a pris comme sujet de thèse de doctorat : « La commune de Fort-Mardyck »[1] :

« Une idée civilisatrice jaillit un jour du cerveau de Louis XIV, au milieu de ses mille et une préoccupations de conquêtes, de batailles, de blocus, de sièges et de fêtes.

» Le souvenir de Mardyck n'était pas sorti de sa mémoire (allusion à deux séjours de Louis XIV à Mardyck en 1658 et en 1662), et le Grand Roi ordonna spontanément à un de ses ministres, de faire un appel à ses sujets pour former une colonie de marins dans la Flandre maritime.

» Il indiqua alors du doigt, sur la carte, le lieu qu'il avait choisi.

» Ce lieu était Mardyck, le sol qu'avait occupé le célèbre *fort* où ses armes avaient été victorieuses.

» Le but du roi n'était pas uniquement de peupler une partie de son royaume, mais de trouver là, sous sa main, en toute occasion, une pépinière de marins dont il comprenait toute l'utilité.

» Le projet eut un plein succès, et quatre familles de la Picardie vinrent s'offrir au ministre de la marine. Ces familles étaient de Cucq, village situé à trois lieues ouest de Montreuil-sur-Mer dans le Pas-de-Calais.

---

(1) Thèse Louis Lancry, médecin à Vailly-sur-Aisne, couronnée par la Faculté de Paris (1890).

» Le gouvernement leur accorda les frais de route en 1670. Ils arrivèrent à Mardyck, où on leur fit construire des maisonnettes en torchis et chaume, qui avaient chacune leur jardinet. On leur paya en outre les frais d'installation ; ils eurent de plus la faculté de défricher et d'exploiter ce qu'ils pouvaient des terres sablonneuses contiguës à leurs habitations.

» Les noms de ces familles étaient : *Bénard*, *Everard*, *Zoonekindt* et *Godin*.

» C'était une chose étrange que cette colonie de gens ne parlant que le français, venant s'implanter au centre d'un pays flamand ; car, en 1670, la langue française était très peu en usage à Mardyck et à Dunkerque, elle était même inconnue à Grande-Synthe et à Petite-Synthe.

» Telle fut l'origine du hameau des Matelots-Pêcheurs du Fort de Mardyck ».

C'est en ces termes que le très consciencieux auteur de l'*Histoire de Mardyck et de la Flandre maritime*, Raymond de Bertrand, à qui nous empruntons du reste, pour cette notice, les renseignements purement historiques, après avoir vérifié les plus importants, raconte l'origine de la population qui nous occupe.

Il nous apprend que les quatre familles susnommées formaient un total d'environ trente personnes.

Ce groupe minuscule ne faillit pas à sa mission, et pour répondre aux espérances royales, non moins que pour satisfaire à la loi génésiaque, il se hâta de croître et de multiplier.

En 1677, soit sept ans après son émigration, la petite colonie compte déjà 30 familles. Il y a là une progression évidemment impossible, si l'on n'admet pas que les premiers colons en ont appelé d'autres, soit du pays d'origine, soit même des environs.

La pêche du poisson frais constituait l'occupation à peu près exclusive de la population mâle en temps de paix. Malheureusement, les périodes de paix sous Louis XIV n'étaient guère longues.

Vinrent les grandes guerres maritimes contre l'Angleterre ; la vaillante petite colonie fournit aux Corsaires Dunkerquois, aux escadres de Jean Bart, des marins intrépides, mais non sans ressentir elle-même les effets de cette dépense en hommes.

Vers la fin du règne, lors de la création du port de Mardyck qui devait, dans la pensée de Louis XIV, remplacer celui de Dunkerque comblé à la suite des stipulations du traité d'Utrecht (1713), elle prend un nouvel essor ; mais, sur les injonctions des Anglais, le port dut bientôt être comblé, et les écluses, ces superbes écluses qui avaient excité l'admiration de Pierre-le-Grand, furent démolies.

Les matelots-pêcheurs n'en continuent pas moins leur industrie, deviennent les pourvoyeurs en poisson des marchés du pays.

Le recrutement de 1729 accuse 102 individus pour la partie du hameau qui dépendait de Petite-Synthe.

On y trouve des noms nouveaux tels que les Maquet, les Turbau (aujourd'hui Turbot), les Bouchard, etc..., noms essentiellement français, comme on le voit, noms qui existent encore dans les environs de Berck-sur-Mer et qui prouvent que les premiers colons émigrés avaient été suivis d'autres colons venant eux aussi des confins de la Picardie.

En 1736, la portion du hameau qui dépendait de Petite-Synthe comptait 138 individus, et « estimant à ce chiffre le quartier qui dépendait de Grande-Synthe, dit

Raymond de Bertrand, on voit que la communauté devait contenir au moins 276 âmes ».

En 1742, elle fournit 62 hommes au bataillon des milices destinées à la garde des côtes de la mer, depuis Gravelines jusqu'aux frontières belges. Ce chiffre semble témoigner à cette époque d'une véritable prospérité.

Il ne dut point toujours en être ainsi, car en 1745, la misère est si grande au hameau des Matelots-Pêcheurs, les enfants sans proches parents y sont si nombreux, que ces pauvres gens se décident à présenter une demande pour être secourus par les communes dont ils dépendent. Celles-ci s'y refusent en déclarant « que la demande en question était atroce et injuste, exhorbitante et inouïe..., les habitants de Fort-Mardyck formant une colonie qui était venue s'établir dans les dunes pour y faire la pêche, et *s'y tenant du reste indépendants des autres habitants du pays* ».

Les Matelots-Pêcheurs se le tiennent pour dit.

En 1773, un acte authentique rédigé en Conseil des ministres reconnaît à ces braves gens des droits qui jusqu'alors reposaient sur la seule parole royale ; ce qui ne les empêchait pas du reste de se trouver, à quelque temps de là, en butte aux tracasseries et aux injustices de plusieurs grands seigneurs du pays, le Comte de la Morlière, le Vicomte de Gand. Ceux-ci avaient obtenu du roi la concession des *relais* de mer, à charge de respecter les droits des Matelots-Pêcheurs, ce qu'ils ne firent point. Comme nos braves colons n'étaient point d'humeur à rien céder de droits acquis et solennellement reconnus, ils réclamèrent énergiquement, décidés à abandonner le pays et à émigrer en Hollande, si on ne leur donnait point satisfaction.

Le roi Louis XV, à qui ils avaient transmis leur requête, n'eut garde de se priver des services de ces marins d'élite, et leur fit rendre pleine et entière justice.

Cette période est peut-être la plus pénible de celles qu'ait traversées la communauté mardyckoise. « La pêche du poisson frais tomba tout à coup ; plusieurs familles quittèrent la concession où il ne leur était plus possible de gagner leur vie », à ce point qu'en 1785, la population était tombée à 200 individus, de 276 qu'elle pouvait compter en 1736.

Nonobstant toutes ces traverses, Fort-Mardyck est érigé en commune en 1791. Disons tout de suite qu'en 1800 ce titre lui est enlevé. On le rattache alors à Mardyck ; ce n'est que bien plus tard, en 1867, que Fort-Mardyck recouvrera son autonomie communale.

Voici dans ce siècle quelques recensements de la population de Fort-Mardyck :

En 1836	87	maisons	97	ménages	459	habitants
En 1841	91	»	96	»	432	»
En 1846	113	»	111	»	558	»
En 1851	128	»	120	»	615	»
En 1886					1.481	»

L'*Histoire de Mardyck*, par Raymond de Bertrand, s'arrête en 1852. Depuis cette époque, le hameau des Matelots-Pêcheurs n'a fait que grandir et prospérer, de cette prospérité sur laquelle peuvent compter les races saines et fortes qui acceptent dans toute sa plénitude la loi du travail.

. . . . . .

Aujourd'hui, le voyageur qui, l'été, suit à pied la route de Dunkerque au Grand-Mardyck, découvre sur sa droite, après avoir marché quelques kilomètres, un village du plus riant aspect.

C'est à l'écart de la route, entre celle-ci et la mer, comme un semis de pignons blancs, blancs d'une blancheur éblouissante, qui émergent d'une plaine de verdure.

J'ai nommé Fort-Mardyck.

La première impression est des plus favorables à ceux qui l'habitent. Si l'on se détourne de la grand'route, et qu'on entre dans ce village, cette première impression ne fait que s'accentuer. On marche entre des maisonnettes d'une exquise propreté, éparpillées dans le plus gracieux pêle-mêle, entourées chacune d'un jardinet clôturé de haies vives sur lesquelles sèchent ça et là des filets de pêche.

Point de chemins tracés d'avance. A part deux routes dont l'une sert d'entrée au village et gagne directement la mer, et dont l'autre croisant la première à angle droit, facilite l'accès de l'église et de l'école des garçons, ce ne sont que larges sentiers sablonneux courant entre les habitations, se coupant dans tous les sens, déterminés qu'ils sont par la simple juxtaposition des clôtures verdoyantes.

Sans pousser plus loin cette description, disons tout de suite quelques mots des habitants et du régime sous lequel ils vivent.

Nous le savons d'ores et déjà ; c'est une population de marins. Sur 400 à 450 hommes environ (je ne dis point tous adultes, car on va de bonne heure à la mer à Fort-Mardyck, le plus souvent après la première communion), la grande majorité s'en va, chaque année, pêcher la morue à Islande ; les autres naviguent au cabotage ou au long-cours.

Les femmes en toute saison, vont à la pêche à la crevette, le corps dans l'eau jusqu'à la ceinture. A certains jours de la semaine, elles portent au marché de

Dunkerque, dans de lourdes hottes qui les courbent en deux, le produit de cette pêche et celui de leurs jardinets ; et ces rudes travaux ne les empêchent pas d'allaiter leurs nouveau-nés et de veiller à l'entretien de familles souvent nombreuses. — Quelle leçon pour bien des mères françaises !

Grâce à un travail opiniâtre, à une santé qui semble défier la maladie, les Fort-Mardyckois connaîtraient peut-être une aisance relative, si les accidents de mer ne venaient trop souvent ravir quelques chefs à leurs familles, et plonger celles-ci dans une situation *voisine* de la pauvreté.

J'ai dit voisine et j'ai souligné ce mot. C'est qu'en effet, un Fort-Mardyckois n'est jamais pauvre au sens absolu du terme.

On a vu plus haut que les terres avaient été concédées par Louis XIV aux Matelots-Pêcheurs.

Cette concession de 125 hectares environ, d'abord purement verbale, reconnue ensuite par acte authentique, ils en jouissent toujours, bien que, dans le cours des temps, les terrains en question aient été rognés, ça et là, par les communes environnantes.

Or, à tout nouveau couple qui s'établit à Fort-Mardyck dans certaines conditions déterminées, à savoir : à condition que l'un des conjoints soit né dans la commune, et que le mari soit marin *classé* (inscrit au registre de l'inscription maritime), la commune concède deux quartiers de terre, soit 22 ares à titre d'usufruit, plus une place déterminée à la côte pour la pêche au filet.

Ce lopin de terre, sur lequel les nouveaux mariés bâtiront le plus souvent leur maisonnette, est exploité par eux à leur gré, sans aucune redevance ; ils peuvent

selon leur convenance, le louer à quelque voisin, mais non pas le vendre ; ainsi que nous l'avons dit, ils n'en ont que l'usufruit et non la propriété.

Et voilà la raison de tous ces jardinets qui font de Fort-Mardyck un oasis, et qui, en même temps qu'ils donnent au village un aspect riant, offrent aux familles qui les cultivent de si précieuses ressources quand une catastrophe vient les frapper.

Ce n'est pas tout. Ce qui reste des terres de la concession, c'est-à-dire une assez grande étendue de terrain n'est pas, on le conçoit, directement exploité par cette population qui vit de la mer. Ils ont loué ces terres, et le revenu (5.000 fr. environ) qui était autrefois réparti entre toutes les familles du village, est aujourd'hui versé entre les mains d'un percepteur à Dunkerque, et directement affecté, au gré du Conseil municipal de Fort-Mardyck, aux besoins de la commune. C'est sur ce revenu qu'on prélève notamment une somme assez considérable pour venir en aide aux familles nécessiteuses du pays, lesquelles sont presque toujours des familles de sinistrés.

En somme, la commune ne reçoit pas un sou de l'Etat et ne lui demande rien ; petite république d'une autonomie aussi complète que le comporte notre régime politique : sorte de phalanstère n'ayant rien des vices du premier, où l'initiative et la responsabilité individuelles ne sont pas annihilées mais développées et agrandies, où les principes religieux sont en honneur et rendent aisée la pratique des vertus sociales.

Nous prions le lecteur de ne point voir là un éloge banal échappé en quelque sorte à notre plume, c'est l'expression de l'exacte vérité.

Les mœurs sont pures à Fort-Mardyck, c'est à peine si sur 60 naissances on compte une naissance illégitime, toujours légitimée du reste par un mariage subséquent.

De crimes ou de délits, jamais ici on n'en entendit parler. Le poste de garde-champêtre y est à peu près une sinécure, et pourtant, Dieu sait si les quatre cents marins qui l'habitent pendant six mois de l'année ont froid aux yeux et s'ils ont les poings faits pour la lutte.

Cette absence de querelles tient peut-être à une coutume assez répandue dans le pays. Là, le dimanche après vêpres, les hommes se dispersent dans les quatre ou cinq cabarets du village avec leurs femmes et leurs enfants.

Les relations très nombreuses de parenté qui existent entre les habitants, expliquent très bien ces réunions.

Le cabaretier est souvent lui-même un vieux marin retraité avec qui l'on vient causer, en vidant un verre, comme avec un ancien.

Les hommes discutent entre eux de leurs intérêts et de tout ce qui touche à leur profession. Les femmes, beaucoup d'entre elles avec un enfant sur les genoux, causent de leur intérieur ; les jeunes gens font, sous les yeux des parents (ce qui est de règle absolue dans le pays), leur cour aux jeunes filles ; et si parfois quelqu'un, parmi les hommes, élève trop la voix, une voix plus douce et toujours écoutée se fait entendre, et les conversations reprennent au diapason normal.

A 9 heures, les cabarets sont vides ; tout le monde est allé se coucher, car il faut être dispos pour le travail du lendemain, et la marée n'attend pas.

On avouera que le cabaret dans ces conditions, ce n'est plus le cabaret démoralisateur que nous connaissons

trop ; ce n'est plus en quelque sorte, qu'une grande réunion de famille, se faisant chez Pierre plutôt que chez Paul, parce qu'on est plus à l'aise chez le premier, et qu'il est plus à même de vous recevoir.

Cette franche gaîté ne dure hélas qu'un hiver ! car à l'inverse de ce qui se passe ailleurs, c'est l'hiver qui est ici la belle saison, celle des réunions, des mariages, des fiançailles. C'est le temps où, par les sentiers boueux et couverts de neige, on voit rouler et zigzaguer, comme des barques secouées par la houle, des hommes aux carrures athlétiques.

Puis, quand Mars arrive, les fronts se rembrunissent, la fiancée est moins rieuse, l'épouse ou la mère plus inquiète et plus affairée. C'est qu'ici, Mars c'est le signal du départ pour Islande.

Islande !... Notre sensualisme bourgeois s'est-il jamais douté de tout ce qu'évoque au sein de ces populations maritimes ce nom gros de mystères ?

Pour le touriste flâneur en quête d'émotions et de spectacles de nature à flatter son dilettantisme, Islande, c'est la messe du départ, c'est la main du prêtre qui s'abaisse pour bénir tous ces vaillants, c'est la file des barques qui s'avancent vers la haute mer, ce sont les équipages qui tombent à genoux en franchissant la jetée, et les mouchoirs qui s'agitent, et les femmes qui étouffent leurs sanglots.

Voilà Islande pour les témoins du départ. Pour les autres, c'est-à-dire pour l'immense majorité, c'est moins encore : un mot, une expression géographique qui éveille machinalement dans l'esprit l'idée de pêche au poisson.

Mais pour eux, pour cette épouse ou cette mère qui reste, pour cet époux ou ce fils qui s'en va, qu'est-ce que l'Islande ?

Pour eux, c'est, ainsi que nous le disait un jour, dans une formule d'un laconisme terrible, un vieux loup de mer qui avait *vécu* le roman d'Islande, pour eux, c'est « de la glace, des rochers et de la misère ! » — c'est d'abord un voyage plein de dangers ; puis, pendant six mois, le froid et l'humidité, la brume et la tempête ; c'est, pendant une partie de la saison, tout le temps que le poisson donne, 20 heures de travail et 4 heures de repos par jour, avec des têtes de morues, des pommes de terre, ou du lard salé pour nourriture.

Islande ! c'est ici, la mère de famille qui tressaille les jours de tempête, se demandant si le coup de vent qui fait trembler sa maison, ne fait point chavirer là-bas la barque qui porte son mari ; puis, si les nouvelles manquent, c'est l'attente qui consume et dévore ; l'attente qui tarit ses mamelles et creuse ses yeux.

Et c'est là-bas, bien loin, dans la mer du Nord, la utte et les privations ; l'héroïsme à trois francs par jour et par tête, sans autre fanfare que celle des vents déchaînés ; les appels désespérés de la cloche et de la trompe de corne à travers les brouillards impénétrables, pour ne point se heurter ; c'est le monstrueux *iceberg* que le vent pousse sur vous, et qu'il faut éviter sous peine de mort ; là-bas, enfin, c'est trop souvent le tombeau, avec les eaux noires et profondes pour linceul.

Il y a deux ans, ils furent trente-six qui ne revinrent pas, pour le seul village de Fort-Mardyck ; cent soixante pour le quartier de Dunkerque.

Qu'importe, après tout ? L'année suivante, les vides seront remplis et les équipages au complet : et il en va toujours ainsi, la mer, leur âpre nourrice, ne cessant de les dévorer, sans abattre le courage des fils, sans rebuter la constance des mères ni lasser leur fécondité !

Tout ceci n'est point, qu'on y songe bien, amplification de rhétorique, et je n'y ai point vu matière à style. J'ai voulu seulement, à l'honneur de la population que j'ai entrepris de faire connaître, résumer à grands traits et comme en un tableau, les péripéties de cette pêche d'Islande qu'on ne connait pas assez dans le public. Si le tableau pèche, c'est parce qu'il est au-dessous de la réalité.

Je termine par quelques réflexions que je livre aux méditations de mes lecteurs.

Si l'on a pu, à un certain point de vue, comparer l'homme à une machine, et l'estimer d'après son *rendement*, c'est-à-dire d'après le rapport de ce qu'il dépense à ce qu'il produit, quel n'est pas, je le demande, le *rendement social* du petit groupe qui nous occupe ?

Sobre, prolifique, ardent à la peine, ne rend-il pas à la société dont il fait partie politiquement, cent fois plus qu'elle ne lui donne, lui qui fournirait à notre flotte en temps de guerre, d'intrépides marins, et qui fournit au pays en temps de paix, les infatigables et hardis pourvoyeurs d'une de ses meilleures industries ?

Partant de là, pourquoi l'Etat, reprenant à son compte la grande pensée de Louis XIV, ne favoriserait-il point de tout son pouvoir le développement de populations exclusivement maritimes, soit par une organisation analogue à celle que nous avons décrite, soit par quelques privilèges qui seraient, en définitive, encore moins que l'égalité ?

N'y a-t-il plus, sur les deux ou trois mille kilomètres qui sont les côtes de France, des terres plus ou moins incultes que l'Etat pourrait acquérir à bon compte, et concéder ensuite à des familles qui se voueraient exclusivement à la pêche ? N'y aurait-il point là un moyen

d'enrayer, au moins dans une certaine mesure, le mouvement déplorable à tous égards qui se produit vers certains centres, et de multiplier sur notre sol les races fortes et fécondes ?

Depuis 1890, l'adversité a frappé la commune de Fort-Mardyck et tous les marins qui vivent de la pêche de la morue à Islande.

Il se trouve que la concession territoriale est complètement occupée, à part quelques dunes de sable volant, tout à fait impropre à la culture. D'autre part, la crise de la pêche à Islande est telle que certains navires malheureux reviennent après six mois sans pouvoir donner d'autre rémunération aux marins que celle payée avant le départ sous le nom « d'avances ». Enfin, tandis que l'agrandissement de Dunkerque et de Saint-Pol sollicitent une nombreuse émigration de Fort-Mardyck, les cabarets établis à deux pas du village sur le territoire de Petite-Synthe ont obtenu la liberté de rester ouverts toute la nuit du dimanche. Or, malgré toutes ces causes de dissolution, Fort-Mardyck maintient toujours sa population de marins, alors que le nombre des marins « inscrits maritimes » originaires de Dunkerque tend de plus en plus à disparaître.

Quel est au juste le règlement sur lequel s'appuie à Fort-Mardyck la concession et la transmission des dots ? Nous l'avons vainement cherché. Et pourtant si nous disons que c'est de Fort-Mardyck qu'est parti en France tout le mouvement récent en faveur de la petite propriété insaisissable, du coin de terre, du bien de famille, que c'est en nous appuyant sur le fait de Fort-Mardyck que nous avons créé en 1895 l'expression de *« jardins ouvriers »* qui a tant servi et tant agrandi la portée de l'œuvre charitable de l'assistance par le travail de la terre, on

comprendra combien nous étions désireux de retrouver ce règlement.

Or voici qu'il nous parvient qu'un règlement analogue existe dans une autre commune de France, à Beuvraignes, et, chose extrêmement précieuse, ce règlement ne date pas de l'ancien régime, mais il a été élaboré immédiatement après la Révolution par un sous-préfet de l'Empire. Donc il peut de toute évidence être pris comme modèle par les communes qui, par exemple, à la suite de legs et donations voudraient établir chez elles les dots agraires communales.

DÉPARTEMENT
DE LA SOMME

—

ARRONDISSEMENT
DE MONTDIDIER

—

RÈGLEMENT

Sur le partage et la jouissance des *Biens communaux de Beuvraignes*, arrêté par M. Quinette, chevalier de l'Empire, préfet du département de la Somme, le 1er Mars 1809, sur la proposition de M. Lendormy, sous-préfet de l'arrondissement de Montdidier.

ARTICLE Ier. — Les biens communaux de Beuvraignes se composent de deux cent vingt-six hectares environ (500 journaux, ancienne mesure de Roye) de terres labourables divisées en 219 lots, renommés contenir chacun 103 ares (224 verges, ancienne mesure de Roye). Ces lots sont composés de quatre pièces renommées contenir 23 ares 75 centiares chacunes (56 verges, même mesure).

ART. II. — Ces biens sont inaliénables ; ceux ou celles qui sont appelés à en jouir sous les conditions ci-après, n'ont qu'un simple usufruit.

ART. III. — La jouissance ne peut s'obtenir : 1° Que par succession directe des pères et mères aux enfants ; 2° Par droit d'ancienneté aux contributions.

ART. IV. — Il n'est rien innové à l'égard de ceux qui sont maintenant en jouissance d'un bien communal ; ils continuent d'en jouir paisiblement sans qu'on puisse rechercher ni critiquer l'origine de cette jouissance ; elle sera transmise comme les autres.

ART. V. — Le jouissance usufruitière d'un lot de bien communal qui s'obtient par succession n'a lieu qu'en ligne directe des pères et mères à leurs enfants. Les petits-enfants en sont exclus ; tout autre degré de parenté n'y donne aucun droit.

ART. VI. — Le lot d'un bien communal appartient de droit au chef de famille le plus ancien marié. Néanmoins un célibataire, pourvu qu'il soit originaire de la commune et anciennement cotisé aux contributions, a droit d'y prétendre à son tour, et en cas de concurrence entre le plus ancien marié et un célibataire, le plus ancien cotisé a la préférence et l'emporte. Dans tous les cas de concurrence, l'ancienneté de cotisation décide toujours.

ART. VII. — Si un des usufruitiers marié vient à décéder, son lot reste à l'épouse survivante ; s'il est issu un enfant du mariage, le lot appartient de droit à cet enfant quel que soit son âge ; s'il y a plusieurs enfants le lot est commun entre eux. Lorsque les enfants se marient ils cessent d'avoir part au lot commun dont continue à jouir celui qui reste le dernier à marier.

ART. VIII. — Dans le cas où l'un ou l'autre des époux originaire de cette commune ayant la jouissance d'un bien communal et marié avec un étranger vient à décéder sans enfant, avant l'an et jour, le lot dont il jouit est dévolu de droit au plus ancien marié ou cotisé, suivant

l'ordre établi en l'article VI. A l'égard de l'étranger survivant, il attend son tour et prend son rang du jour de son mariage.

ART. IX. — Toute personne originaire de cette commune qui ne paie pas de contributions peut, dès qu'elle a l'âge de 25 ans,se faire cotiser individuellement aux rôles et, de cette époque, a droit de prétendre à son tour à la jouissance d'un bien communal.

ART. X. — Lorsqu'un ménage étranger vient à fixer sa résidence en cette commune il n'a droit de prétendre aux biens communaux qu'après quinze années sans interruption de domicile réel, lequel se constate par sa cotisation au rôle des contributions.

ART. XI. — Toute personne, à l'exception des militaires en activité de service, à qui il est échu un lot de bien communal et qui est absente de la commune pendant un an et un jour, pour quelque cause que ce soit, perd son lot qui est dévolu au plus ancien marié ou cotisé conformément à l'article VI.

L'exception portée ci-dessus est applicable à toute personne en état de domesticité qui ne trouvant pas du travail dans la commune est tenu d'en aller chercher en dehors.

L'exclusion établie contre les absents s'étend à tous ceux qui ne justifieraient pas de leur obéissance aux lois sur la conscription militaire ou qui auraient des enfants déclarés réfractaires.

ART. XII. — Les enfants nés hors du mariage succèdent dans les biens communaux à leur mère si elle est originaire de la commune ; les enfants adoptés succèdent également à ceux qui les adoptent s'ils ont domicile commun avec eux, pourvu qu'il n'y ait pas d'enfants

légitimes ; dans ce dernier cas, les enfants légitimes l'emportent.

ART. XIII. — Tous les célibataires des deux sexes vivant en commun ne peuvent cumuler plus d'un lot de commune.

ART. XIV. — Tout usufruitier de lot de biens communaux doit en jouir par lui-même ; il ne peut l'engager ni en céder la jouissance moyennant une redevance annuelle ou une somme une fois payée.

ART. XV. — Néanmoins toute personne infirme ou sexagénaire et le militaire pourra passer un bail authentique de son lot de bien communal pour neuf années seulement, pourvu que la redevance annuelle ne soit pas au-dessus de 3 hectolitres 50 litres de bled (sept septiers environ, ancienne mesure de Roye) ou 40 francs. Le successeur au dit lot est tenu des faits et promesses du dernier possesseur ; on ne peut procéder à un nouveau bail que quinze mois avant l'expiration du précédent : cette dernière disposition a lieu pour tous les biens actuellement existants.

ART. XVI. — Lorsque deux individus de l'un et l'autre sexe se lient par le mariage, si l'un et l'autre sont en possession d'un lot de bien communal, celui du mari reste pour le ménage et celui de la femme devient vacant et suit le sort fixé par l'article VI.

ART. XVII. — Les jeunes mariés qui font leur domicile sans interruption et vivent en commun avec leurs père et mère ont le droit avant l'an et jour de leur mariage de faire signifier au greffe de la Municipalité qu'ils s'en tiennent au lot de leurs père et mère ; s'ils ne remplissent cette formalité, ils sont censés attendre celui qui doit leur échoir à leur tour de rôle.

ART. XVIII. — Si les jeunes gens mariés faisant leur domicile et vivant en commun avec leurs père et mère et ayant fait leur déclaration qu'ils s'en tiennent au lot de ceux-ci, se séparent d'eux et prennent un domicile particulier, ils sont exclus du lot de leurs père et mère et n'ont de prétention qu'à tour de rôle, à moins que, dans le mois de leur séparation, ils ne rentrent au domicile de leurs père et mère et n'en justifient.

ART. XIX. — Si l'usufruitier d'un lot vient à décéder après les semences jetées, ses successeurs récoltent et sont tenus de payer à celui à qui le lot échoit un hectolitre de bled (deux septiers environ, ancienne mesure de Roye) par chaque pièce composant le lot.

ART. XX. — Le curé desservant de la commune a droit à la jouissance d'un lot de bien communal qui restera toujours attaché à la cure ; en cas de décès ou de changement le successeur succède également au dit lot, sans autre formalité à remplir que de justifier de son titre ; le lot actuellement vacant sera de suite mis à la disposition du desservant de la succursale.

ART. XXI. — Lorsqu'un lot de bien communal devient vacant, celui ou celle à qui il échoit de droit doit, avant de se mettre en jouissance, faire sa déclaration au Maire qui reconnaît son droit et constate sur un registre à ce destiné le droit de l'impétrant et l'envoie en possession. Ce nouvel appelé paie six francs aux mains du marguillier-caissier de la fabrique. Ces deniers sont destinés aux réparations et à l'entretien de l'église paroissiale.

ART. XXII. — Le Conseil municipal de la commune a le droit exclusif d'arrêter les plantations d'arbres fruitiers ou forestiers qui devront être faites le long des deux lisières des biens communaux, dans le milieu des fossés qui font la séparation des deux bois avec les plaines, au

grand chemin, vers le long du bois des loges et celui de Saint-Martin, de manière à ce qu'il ne soit porté aucun obstacle à la culture. Et attendu que ces plantations ont été négligées, qu'il est intéressant de les établir, le Conseil fixera chaque année le nombre d'arbres que M. le Maire plantera. Il propose actuellement de planter sur les portions de terrain sus-indiquées quatre cents pieds d'arbres forestiers, moitié essence d'ormes, un quart essence de frênes et l'autre quart essence de tilleuls. Cette plantation sera faite par les soins de M. le Maire dans le courant de l'année dans laquelle les présentes dispositions seront approuvées.

Art. XXIII. — Pour subvenir aux frais des dites plantations et aux dépenses qu'entraîneront annuellement les réparations des rues et des chemins vicinaux et l'entretien des édifices publics, chaque usufruitier d'un lot de bien communal payera annuellement au percepteur de la commune la somme de deux francs. Cette somme de deux francs sera exigible chaque mois par douzième, ainsi que les contributions directes. Au moyen de ce paiement les usufruitiers jouiront chacun vis-à-vis leur lot des arbres fruitiers ou forestiers, en récolteront les fruits ou profiteront des boutures, sans que le corps des arbres puisse leur appartenir ; ils sont de droit à la commune.

Pour copie conforme :

Le Maire de la commune de Beuvraignes

(Signé) : LONGUET.

Les Mésaventures d'un Professeur

PAR

J. LECOCQ

Membre Titulaire

LES MÉSAVENTURES D'UN PROFESSEUR

PAR

J. LECOCQ

Membre Titulaire

A la suite de la séance du 10 novembre dernier à laquelle j'assistais, une fois n'est pas coutume, notre Président me décocha, très amicalement d'ailleurs, une invite à l'action. L'action, c'était de faire comme tant d'autres, et de rédiger un article sur un sujet quelconque à mon choix, pour une de nos séances où j'aurais, moi, l'honneur de lire ma prose et les assistants la patience de m'écouter.

Certes, j'y avais bien songé et plus d'une fois, depuis nombre d'années que je fais partie de la Société, où, à part quelques rapports concernant des concours, je reconnais humblement n'avoir pas fait grand'chose.

Il fallait choisir un sujet : de quoi pourrais-je bien parler ? construction, bâtiment, architecture ? hum ; c'est en cherchant qu'on trouve et l'idée me vint de parler tout simplement, sinon de ma profession d'architecte, du moins des connaissances qui s'y rattachent, notamment de la géométrie élémentaire, plus spécialement même des difficultés inattendues que j'ai rencontrées en cherchant à l'enseigner.

Voilà trente et un ans que je suis professeur, directeur même, s'il vous plaît, à l'Ecole communale d'Architecture de Dunkerque, et tous les ans, pour ne pas dire tous les jours, je ne peux que constater la parfaite insuffisance d'un architecte, pas encore bien expérimenté (je n'avais que trente-cinq ans lors de ma nomination) qui, devenu professeur du jour au lendemain, allait avoir à apprendre à d'autres le peu qu'il avait appris lui-même pour entrer à l'Ecole des Beaux-Arts, et ce qu'avait pu ajouter à ce peu l'enseignement suivi à cette Ecole.

Dans cette fonction nouvelle que j'avais à remplir et que je remplis encore, seulement elle n'est plus nouvelle, je constate encore que plus je fais acte de professeur et plus je sens la nécessité d'apprendre à professer.

Dans la manière de rédiger les données d'un problème ou de poser les questions, le choix des termes, des mots employés, a la plus grande importance ; des recommandations faites, des explications non données en indiquant un travail à un élève, peuvent amener des surprises hilarantes à moins qu'elles ne vous consternent ; enfin quand il faut donner des ordres, on a tôt fait de reconnaître combien il est quelquefois difficile de les bien donner ou de les compléter en évitant à la fois la prolixité et une trop grande concision.

Posez ainsi une question devant vos élèves, en leur disant : Regardez dans les boutiques de la foire l'étalage d'un marchand de pain d'épice ; c'est aisé, il y en a toujours beaucoup, vous y verrez des morceaux de pain d'épice à dix centimes et, à côté, d'autres morceaux du prix de vingt centimes, avec cette différence que pour ces derniers le pain d'épice, qui est le même, est agrémenté de morceaux d'amande sur ses faces ; questionnez un élève sur la valeur de cette différence ; une intelligence

moyenne devra vous répondre : le morceau de pain d'épice sans amandes vaut dix centimes, le même morceau avec amandes vaut vingt centimes, la valeur de ce qu'il y a en plus, les amandes, est de dix centimes.

Allons maintenant chez un marchand épicier, vous y verrez du fromage de Gruyère ; il y en a de deux sortes ; l'une, le fromage compact, sans trous, valant, je suppose, un franc cinquante centimes la livre, l'autre présentant, au contraire, une grande quantité de trous de grandeurs très variées et valant, je suppose toujours, deux francs la livre. Demandez à votre élève quelle est la valeur de la différence ? S'appuyant sur la solution précédente, il y a des chances pour qu'il raisonne ainsi : une livre de fromage sans trous vaut un franc cinquante centimes, une livre de fromage avec trous vaut deux francs, qu'y a-t-il en plus dans ce dernier, les trous, donc la valeur des trous est de cinquante centimes, heureux encore s'il ne vous répond pas que c'est le prix de la livre de trous. Si mon hypothèse devenait réalité, j'éprouverais sûrement quelque embarras à démontrer à mon élève l'erreur de son raisonnement.

On pourrait tenter des expériences de même nature, non plus avec des garçonnets de douze ou quinze ans, mais avec des hommes, par exemple au régiment. Prenons un syllogisme simple et fantaisiste : Tous les rats rongent, or rat est un monosyllabe, donc tous les monosyllabes rongent.

Combien saisiront les explications que vous, professeur, pouvez donner de la fausseté de cette conclusion ?

N'est-il pas, à sa manière, d'une logique désespérante, ce matelot, une nature simple, qui, racontant les petits événements du bord, apprenait à son interlocuteur ébahi que le grand câble n'avait plus qu'un bout, attendu

que l'un des deux, effiloché, avait été coupé le matin même. Par quel enchaînement de raisonnements, à sa portée, prouver à ce brave homme qu'il avait dit une bêtise[1]?

Ce qui précède n'est guère que du bavardage peu sérieux sur des suppositions, mais voici des réalités, des faits : j'ai vu ou entendu. Je faisais à quelques élèves une leçon au tableau sur le calcul des surfaces planes, triangle, rectangle, carré, etc... ; nous en étions au carré et je venais d'expliquer comment, pour avoir la surface de cette figure, il fallait multiplier le côté par lui-même, c'est-à-dire prendre le nombre qui exprime la mesure métrique de ce côté et le multiplier par lui-même.

Je fais passer un des élèves au tableau et après une ou deux questions quelconques, lui en pose ainsi une dernière : Comment obtient-on la grandeur d'un carré ? il me répond sans hésiter, en prenant quatre fois la longueur de son côté.

Qui fut penaud, le professeur, qui avait cru être clair, s'être bien fait comprendre et en avait la preuve immédiate par le résultat obtenu.

Ce ne fut pas tout de suite que me vint à l'esprit l'explication de la réponse faite, je ne pensai tout d'abord qu'à rectifier en répétant à l'élève ce que je venais de dire dans la leçon au tableau : un carré ayant, je suppose, un côté de trois mètres de longueur, sa superficie s'obtient en multipliant trois par trois, ce qui fait neuf.

Mais ce mot, superficie, a, à peu près, le même sens que celui de surface, alors que dans ma question j'avais

(1) Le fait est cité par l'interlocuteur, Jacques Arago, frère de l'astronome, qui, en qualité de naturaliste-dessinateur, figurait dans un voyage autour du monde dont il a écrit la relation sous le titre *Souvenirs d'un aveugle.*

été fautif en employant le mot grandeur, et il devenait clair que l'élève avait compris que je lui demandais le périmètre du carré ; sa réponse était alors parfaitement exacte ; sans compter que je risquais, moi, le professeur, de me voir interrogé afin d'expliquer ce que j'entendais par la grandeur d'un carré.

Un autre de mes élèves, un plafonneur, à qui j'avais fait tracer un profil de corniche et, ce profil terminé, dit de le teinter (ce qui permet de le juger plus sûrement) passe la teinte rose dans le calibre : je fus de prime abord stupéfait de ce que je voyais et m'exclamai « Qu'est-ce que c'est que ça ? » L'explication était toute simple : il avait reproduit ce qu'il avait tous les jours entre les mains, le calibre, tandis que je ne voyais, moi, en lui disant de passer la teinte, que ce que je traçais tous les jours, le profil.

Des questions très simples peuvent devenir compliquées quand il s'agit d'expliquer des solutions à d'autres, de leur faire comprendre la méthode à suivre, en un mot d'enseigner. Le professeur se comprend parfaitement, c'est fort bien, mais les auditeurs ont-ils compris ; et je leur suppose toute l'attention nécessaire ainsi que le désir d'apprendre.

Les réponses ou les tracés des élèves sont quelquefois déconcertants et sembleraient malicieusement combinés pour « coller » le professeur.

Dans une leçon, la première que je faisais sur les principes de la géométrie descriptive : ce qu'il faut entendre par projections d'un point étant expliqué, les figures tracées au tableau étaient copiées en croquis à main levée par les élèves sur leurs cahiers, et c'est avec ces notes qu'ils devaient reproduire ces figures au net sur la planche à dessin, avec les instruments nécessaires, té, équerres, règle, compas, etc...

L'un d'eux avait mal placé le point à projeter, en ce sens qu'il se trouvait dans un cas particulier, je lui en fis l'observation en lui recommandant de poser le point comme je l'avais placé dans la figure au tableau. Quand je repassai voir son travail, il s'était conformé à mes indications en déplaçant, non le point, mais les deux plans de projection. Jamais une pareille idée ne serait venue à un élève ayant déjà quelques notions : ce pouvait être une solution élégante, mais ce qu'il avait tracé était, pour un seul point, bien plus compliqué que la très simple modification que je lui avais demandée.

Devais-je, pouvais-je même prévoir cette erreur et la lui faire éviter ?

De ces quelques exemples de mes petites mésaventures de professeur résulte cette conviction qu'il n'est pas aussi facile que cela semble à première vue d'expliquer à d'autres des choses simples ; savoir soi-même c'est très bien, c'est même indispensable, mais savoir expliquer clairement c'est une autre affaire.

Il n'y a pas bien longtemps que j'ai vu dans un journal qu'à notre Ecole Normale supérieure, un des plus durs, sinon le plus dur de tous les concours à affronter, on venait seulement de s'aviser de ceci : à savoir qu'on y enseignait tout ce qui peut être enseigné hors la manière de l'enseigner aux autres ; et la création fut discutée à plusieurs reprises d'un cours de pédagogie, mot quelque peu barbare signifiant, je crois, manière ou méthode de professer ; je ne sais quelle décision fut prise ni s'il en fut pris une.

Quel que soit le désir du professeur de faire de son mieux, tout le monde, hélas, n'est pas doué au même degré que l'illustre François Arago qui professait un cours public d'astronomie d'une merveilleuse clarté.

J'en peux citer un exemple. Il s'agissait de faire comprendre à l'auditoire que la Lune tourne autour de la Terre en accomplissant un tour sur elle-même, juste dans le même temps qu'elle met à tourner autour de la Terre, en lui présentant toujours la même face, le même hémisphère.

Le professeur disait aux gens qui l'écoutaient : Allez dans votre salle à manger au milieu de laquelle est une table ronde, approchez-vous de la table et faites-en le tour, le visage constamment tourné vers cette table ; vous figurez la Lune, la table la Terre ; quand vous serez revenu à votre point de départ vous aurez fait le tour de la table et en même temps un tour sur vous-même puisque vos regards se sont portés successivement sur toutes les faces de votre salle à manger.

On ne peut concevoir une explication mieux imagée, plus ingénieuse et plus claire : elle se trouve reproduite dans un des ouvrages de Jules Verne (*De la Terre à la Lune*, ou *Autour de la Lune*) ; dans tous deux il a mis en scène ce personnage amusant, ce caractère si bien français, Michel Ardan, qui n'est autre que son ami Nadar.

Il me revient en mémoire une anecdote sur Arago. Dans une réunion on causait précisément avec l'illustre savant du cours qu'il professait et de la claire précision des explications qu'il donnait ; quelqu'un lui demanda comment il pouvait à peu près se rendre compte de la façon dont la généralité de ses auditeurs avait compris. « Parmi ceux des assistants qui sont devant moi, répondit-il, je regarde celui qui me paraît le moins intelligent et, à l'expression de son visage, je juge s'il a compris ou non, si celui-là a compris, je suis assuré que les autres ont fait de même ».

Peu après survient un bon jeune homme qui, empressé, se fait présenter à Arago ; c'était des « mon cher

maître « par-ci », « mon cher maître » par-là, enfin des explosions surabondantes d'admiration pour l'astronome etl'astronomie : « Je ne manque pas une de vos leçons, je me suis assuré une place au premier rang et, ajouta-t-il flatté, j'ai même remarqué que vous regardiez souvent de mon côté ».

Le moyen est à la portée de tous ceux qui ont à parler devant un auditoire, mais tous ceux qui professent ne sont pas des Arago.

Le célèbre Pic de la Mirandole fut-il professeur? j'avoue l'ignorer : si oui, peut-être a-t-il été un professeur insuffisant malgré son vaste savoir ; cette pensée peut-elle suffire à encourager quelque peu tous ceux qui, comme moi, se heurtent aux difficultés qui se rencontrent dans la haute mission de l'enseignement; quel que soit le degré de cet enseignement ?

Commandant LÉVI

PROCÈS-VERBAUX

du Conseil Général du district de Bergues

FORMANT PENDANT AUX

PROCÈS-VERBAUX

DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE DUNKERQUE

PUBLIÉS PAR LA « SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE » EN 1893

PROCÈS-VERBAUX

du Conseil Général du district de Bergues

Formant pendant aux

Procès-verbaux

du Conseil Général de la commune de Dunkerque

publiés par la « Société Dunkerquoise » en 1893

Du vingt un Aoust présens les citoyens Lequesne président, De Maricaux, De Carren, Boissier, Faulconnier, Coulier, Mouton Brassart procureur syndic, Teste Desvignes, secrétaire.

696 Attaque des avant-postes.

La séance ouverte vers les sept heures du matin, le bruit se répandit dans la ville qu'il y avait eu au point du jour une affaire au poste d'Oost-Cappel où les ennemis paraissoient avoir le dessus, l'administration s'est réunie, aucune nouvelle officielle ne lui étant parvenue elle s'en fait informer à l'hôpital militaire s'il y étoit arrivé des blessés, elle fut instruite vers les huit heures qu'il en étoit venu 12 à 15.

697 L'ennemi s'en empare.

A neuf heures sont entrés les citoyens Ferré, adjudant de la place et un aide de camp du général Carryon, qui ont appris à l'administration qu'ils étoient informés que cette nuit l'ennemi ayant passé l'*Yser*, a cherché à envelopper les postes et s'est emparé de vive force du poste d'Oost-Cappel, où il s'est emparé de deux pièces de canon

du bataillon de la Somme, qu'enfin l'ennemi s'étoit replié sur Rexpoëde, qu'ils ne sçavoient autre chose jusqu'à ce moment.

698 Rapport du Général sur notre perte.

A dix heures le Général commandant les cantonnements se présente et fait rapport de la déroute de nos troupes en cantonnement ; il dit que le poste important s'est laissé surprendre, que ce n'est pas la première fois, que le citoyen Ferrand qui le commande auroit bien dû ne pas rester commandant de ce poste si important, qu'il a bien des louanges à donner à la bravoure du 1er bataillon de l'Orne qui seul a contenu l'ennemi et protégé la retraite de nos troupes.

Le Général ajoute que la déroute a été si complète qu'on s'est vu forcé à faire retraite sur la ville, qu'il est question actuellement de prendre de grandes mesures pour arrêter l'ennemi dans sa course ; qu'il va provisoirement faire porter de l'artillerie sur le rempart du côté d'Hondschoote, pour protéger et assurer la retraite sous les murs des remparts.

699 Le Conseil se forme en Comité de sûreté

Il est proposé de se former en Comité de sûreté et de deffense générale. Cette proposition est adoptée.

700 Réunion du Conseil général de la commune.

Le Conseil de guerre de la Commune se réunit à l'administration du district avec les commandants militaires, on propose et il est arrêté qu'un comité de deux membres de l'administration et deux du conseil de la commune, accompagneront les officiers militaires pour faire la visite des remparts et reconnoître leur situation, les citoyens Coulier et de Carren sont nommés commissaires pour le district, les citoyens Bailliaère et Croizot pour la commune. Il a été délibéré à l'instant de fermer les portes de la ville et de ne les ouvrir que pour les femmes, que le soin de l'ouverture et fermeture desdites portes ne sont

confiées qu'à un Comité de trois commissaires du Conseil général de la commune. Les citoyens Cuvelier, Vandenbusche et Michiels ont été nommés, mais sur l'observation d'un membre il a été délibéré que les municipaux de permanence seroient chargés de ces objets ; que si des attrouppements se formaient dans la ville de les dissiper ; que les citoyens de cette ville précédemment désarmés et ceux qui ne l'auroient pas encore été ne le seroient pas dans ce moment-ci, et qu'il n'en seroit distribué qu'à la garde nationale en remplacement de ceux qui seroient hors d'état de service.

701 Etat des objets manquans pour le service de la place.

Un état des pièces d'artillerie nécessaires à la deffense de la place est mis sur le bureau, il est arrêté que son résultat sera copié pour en être adressé à qui il appartiendra.

702 Arrestation de deux particuliers.

Deux particuliers de Dunkerque se disans chargés d'achetter des boulets et ferrailles pour faire des mitrailles pour compte d'un nommé Jeuts, de la dite ville, arrêtés à Coudekerque, sont amenés à la barre, renvoyés au Comité de Sûreté générale de Dunkerque.

703 Arrivée de blessés à Dunkerque.

Le commissaire des guerres Châalon vient faire rapport qu'il y a 25 blessés à l'hôpital, qu'on en amène encore, qu'il a disposé des lits des fiévreux pour eux et qu'il convient de s'occuper du logement des troupes qui rentrent dans cette place ; la municipalité a été chargée de ce dernier objet.

704 Visite des fortifications.

Les Commissaires qui ont fait la visite d'une partie des fortifications avec les Commissaires du Conseil général de la Commune et les commandants et ingénieurs de la place, ayant reconnu la nécessité de faire achever tous les ouvrages des fortifications, il a été

arrêté qu'il serait ordonné à tous les ouvriers qui y travaillent de se rendre de suite à leur ouvrage, et que réquisition seroit faite à tous les citoyens de la ville de se rendre aux dits travaux.

705
Mesures de sûreté.

Un membre du Conseil général de la Commune observe qu'il est étonnant que les administrations réunies n'ont point de nouvelles, que la générale a été battue sans que les corps assemblés en ayent connaissance. Il propose qu'il soit nommé un Commissaire dudit Conseil général de la Commune pour se transporter sur la Tour toutes les heures et rendre compte d'heure en heure à l'Administration de ce qui se passe, il propose aussi de nommer deux éclaireurs qui seraient chargés de voir la marche de l'ennemi et d'en rendre compte, il a aussi proposé de faire mettre sous les armes leurs citoyens des communes frontières. Sur le tout il a été délibéré :

1° Qu'un tourier serait chargé de se transporter à la tour de St-Winoc à l'effet de rendre compte de la marche de l'ennemi. Le citoyen . . . . a été choisi.

2° de charger le citoyen Balde, maréchal des logis de la cavalerie de la garde nationale de cette ville, de faire avec deux de ses cavaliers des patrouilles extérieures pour prendre tous les renseignements qui seront en leur pouvoir, sur la marche de l'ennemi et en rendre compte à l'Administration.

3° enfin que les commandants des gardes nationales de ce district rassembleront de suite leurs troupes et se tiendront sous les armes en réquisition permanente, qu'ils dirigeront leur marche où les dangers l'exigeront ; qu'ils arrêteront toutes personnes suspectes venant du côté de l'ennemi, notamment les troupes françaises en fuite et qu'ils feront leur rapport à l'Administration de

toutes leurs opérations, de laquelle ils recevront ensuite tels ordres ultérieurs qu'il appartiendra, à l'effet de quoi réquisition a été adressée aux commandants.

706 Demande que le citoyen Belle-Isle soit conservé.

Un membre a fait part à l'Administration que le citoyen Belle-Isle, ingénieur en chef, avoit reçu des ordres pour quitter la place de Bergues, que malgré le séjour en cette place du citoyen Lauwereyns envoyé en cette ville depuis quelque tems, la position où se trouvoit la dite place n'exigeoit rien moins que le concours de ces deux officiers pour sa deffense ; que la présence du citoyen Belle-Isle était d'autant plus précieuse que ses talents, ses connoissances locales et les travaux qu'il a dirigés jusqu'à ce jour l'exigeoient impérieusement, il demande en conséquence qu'il soit écrit au général Barthel et au Ministre de la Guerre pour conserver l'ingénieur Belle-Isle ; cette demande convertie en motion, appuyée par le Conseil général de la commune de Bergues qui a unanimement émis son vœu à cet égard, a été délibérée. Le citoyen Lauwereyns, présent à la séance, a dit que les travaux de la place de Bergues lui étoient confiés par le Conseil exécutif et qu'il se sentoit très capable de les diriger, qu'il voyoit que le vœu unanime des Conseils généraux du district et de la commune, était de conserver le citoyen Belle-Isle, qu'il vivoit avec la plus grande intelligence avec cet officier, qu'il reconnaissoit son civisme et son talent et qu'il ne demandoit pas mieux que de partager avec lui ses travaux, mais qu'il invitoit l'Administration, en demandant le séjour du citoyen Belle-Isle au Ministre et au Général, à leur faire part de ses observations d'où dépendent son honneur, sur le tout le Procureur Syndic entendu, l'arrêté suivant a été pris.

Les Conseils généraux du district et de la commune de Bergues, réunis avec le Commandant, le général

Carryon, le commandant temporaire et l'ingénieur Lauwereyns chargé actuellement des fortifications de cette place en remplacement du citoyen Belle-Isle appelé par ordre du Conseil exécutif dans une autre place de la République, considérant que les travaux dirigés jusqu'à présent par le citoyen Belle-Isle ont été poussés par cet ingénieur avec le talent et le zèle qu'on peut attendre d'un officier dévoué au bien de la chose publique, que dans ce moment où l'ennemi est à nos portes nos inquiétudes sur la perfection des dits travaux ne peuvent se dissimuler, encore bien que les talents, le zèle et le civisme connu et offert du citoyen Lauwereyns promettent toute sécurité pour l'avenir, ouï le Procureur-Syndic, arrêtent qu'il sera écrit de suite au général Barthel de conserver le citoyen Belle-Isle aux fonctions auxquelles il a été employé en cette ville jusqu'à ce que la place de Bergues soit dans l'état respectable de deffense où elle doit être portée, arrêtent au surplus que le citoyen Barthel sera également sollicité de laisser ledit citoyen Lauwereyns comme adjoint au citoyen Belle-Isle, la nécessité de deux ingénieurs en cette place étant reconnue, ce dont il sera fait part au Ministre de la Guerre.

Séance levée à une heure.

LE QUESNE,
Président.

District de Bergues. N° 12

Dudit jour deux heures de relevée, présens les citoyens Le Quesne président, de Maricaux, Boissier, De Carren, Faulconnier, Moutton, Coulier, Brassart procureur-syndic, Teste des Vignes secrétaire.

707
Demande de grains par la Municipalité de Dunkerque.

Deux commissaires de la Municipalité de Dunkerque se présentent et demandent 400 razières de bled pour les besoins urgents de cette commune, une discussion sur les besoins de ladite commune et sur nos ressources il résulte de la situation du magazin qu'il n'y a que 400 razières de disponibles, en toutefois faisant rentrer dans la quinzaine ce qui en sortirait, ouï le Procureur-Syndic il a été délibéré de délivrer provisoirement deux cent razières pour la rentrée desquelles il sera fait telles réquisitions aux communes qu'il appartiendra.

Des députés du Conseil général de la commune se présentent et disent que le Conseil général vient d'arrêter qu'il ne sortira de la ville aucune quantité de grains quelconque ; on observe que cet arrêté ne peut arrêter les opérations du district, et on passe à l'ordre du jour sur les dires des députés de ladite commune.

708
Mesures de sécurité.

Le Comité chargé de l'examen des fortifications par un rapport préalable demande pour mesures essentielles : 1° de faire de suite verser dans le bassin par les canaux, autant d'eau qu'il peut en contenir, et 2° de donner une réquisition à tous les citoyens de la ville de se rendre aux travaux des fortifications pour y travailler de suite à un nombre au moins de 500 personnes, sur le tout le Procureur-Syndic entendu, les deux propositions ci-dessus ont été adoptées.

709
Subsistances.

Le Conseil général du district de Bergues, considérant que l'ennemi commet des incursions dans le pays et y porte le ravage et les horreurs dont il est capable, au point de tout faire craindre pour les récoltes. Considérant que les récoltes de toute espèce, outre les risques d'être enlevées ou détruites par l'ennemi, sont d'une nécessité urgente pour la subsistance du peuple et des

chevaux, considérant que lesdites récoltes, soit anciennes, soit nouvelles, ne peuvent être plus en sûreté que dans les places fortes et que de leur existence dans icelle dépend la sûreté du pays et la tranquillité publique, ouï le Procureur-Syndic arrête que les communes exposées aux incursions de l'ennemi feront transporter de suite dans les places de Dunkerque et Bergues tous les grains et fourrages soit d'ancienne, soit de nouvelle récolte, battus ou en herbes, à peine de confiscation de ceux qui seront trouvés en leur possession après huitaine expirée, requière en conséquence les Maires et officiers municipaux d'exécuter en ce qui les concerne ledit arrêté dont copie leur sera adressée de suite.

Le citoyen Balde, brigadier de cavalerie, de retour de la patrouille qu'il a faite avec un de ses cavaliers, fait rapport que l'ennemi ne paroit point, mais qu'il occupe Rexpoëde.

710
Rapport du citoyen Vandenheede.

Le Conseil reçoit dans son sein le citoyen Vandenheede, un de ses membres, que l'on croyait tué ou fait prisonnier par l'ennemi. Il dit qu'il a combattu l'ennemi, qu'il en porte les marques mais qu'il en supporte les blessures d'autant plus volontiers qu'il les a eues en deffendant la République. Qu'il ne peut donner un détail exact de l'affaire qui a eu lieu à Rexpoëde, mais que lui, curé de l'endroit, est monté à cheval au moment que l'ennemi y est entré, qu'il a appelé ceux de bonne volonté à sa suite, et pendant que les troupes françaises fuyaient en désordre, lui 4me ont chargé l'ennemi en nombre de 16, qu'il a essuyé quantité de coups de sabres qu'heureusement son chapeau a paré, qu'ayant été cerné par l'ennemi, il fut renversé de son cheval et a affecté de rester mort sur place, mais l'ennemi l'ayant réellement cru tué et l'ayant abandonné en disant bon,

le pasteur est tué, il s'est glissé dans une pièce de fèves à la faveur de laquelle il s'est sauvé à Warhem où il s'est fait panser.

Le Conseil accueille le citoyen Vandenheede, arrête mention honorable de sa bravoure et qu'il en sera fait rapport au département.

711 Arrestation d'un particulier.

Un détachement de volontaires du poste de l'écluse amena le nommé Marcel Jossaert, prêtre d'Hontschoote, et le commandant rapporte que ce religieux ayant été rencontré près du poste, des citoyens d'Hontschoote l'ont indiqué pour un aristocrate et ont demandé de l'arrêter comme dangereux et ayant fait des manœuvres directes avec le combat qui a eu lieu ce matin. Ledit Jossaert produit un passeport qui lui a été délivré par la municipalité d'Hontschoote et interrogé quel usage il en a fait, a dit que ce matin à 4 heures il est sorti d'Hontschoote et s'est rendu à Dunkerque et s'en retournoit chez lui lorsqu'il a été arrêté, qu'il ignorait jusqu'alors qu'il y avait eu une affaire ce matin, mais que l'ayant appris il retournoit sur ses pas. Une lettre se trouvant dans son portefeuille et l'ayant remise sur le bureau, ouverture en a été faite et ne contenant rien de relatif à sa conduite, elle a été recachetée pour être renvoyée à son adresse.

Le citoyen Vandenheede, administrateur, dénonce ce religieux comme infiniment suspect et demande son arrestation. Cette motion appuyée, ouï le Procureur-Syndic, le Conseil met ledit Marcel Jossaert provisoirement en état d'arrestation.

712 Offre de la commune de Spyker de se lever en masse.

Le citoyen maire de Spyker fait part que conformément à l'arrêté des représentants du peuple, du 4 de ce mois, il s'était présenté ce matin avec sa commune qui

conformément à icelui s'étoit levée en masse pour y satisfaire, mais que les portes de la ville étant fermées par rapport à la circonstance, ils n'avaient pu parvenir jusqu'ici, et qu'ils étoient prêts à la première réquisition ; le Conseil a témoigné sa satisfaction au citoyen maire de Spycker.

713
Arrestation d'Hollebecque et Verlynde.

Sur la dénonciation que les citoyens Hollebecque et Verlynde, deux de ceux qui par arrêté du 5 de ce mois avoient été déportés s'étoient absentés toute la journée et dès le point du jour et qu'il couroit un bruit qu'ils s'étoient retirés près de l'ennemi pour coopérer avec lui aux ravages et aux horreurs qu'ils préméditent, il a été arrêté de faire appeler par le messager ces deux particuliers pour s'assurer si effectivement ils s'étoient absentés et leur demander compte de leur conduite. Le messager de retour ayant dit que lesdits Hollebecque et Verlynde étaient absents ; considérant qu'il y a lieu à suspicion contre eux et que leur absence ne peut que l'augmenter, ouï le Procureur-Syndic, il a été arrêté qu'ils seraient mis en état d'arrestation.

A sept heures du soir on informe le Conseil que Verlynde et Hollebecque avoient été arrêtés à la porte d'Hontschoote en rentrant en ville, que la garde qui les conduisoit a eu peine à les soustraire à la vengeance du peuple, qu'ils étoient dans ce moment chez le Commandant mais qu'il pourroit arriver que le peuple se portât à des excès contr'eux, on a passé à l'ordre du jour motivé sur ce que le Conseil général de la Commune qui avoit connoissance de ces faits prendroit les précautions que le cas exige, et il a été arrêté que la délibération du Conseil de ce jour à l'égard desdits Hollebecque et Verlynde sortiroit effet.

714 Recherche de soufflets de forge.

Sur la motion faite par un membre : attendu l'urgence il a été délibéré d'autoriser le citoyen Lacroix fils de faire des recherches de deux soufflets de forge dans toutes les communes et de requérir les municipalités de les lui faire délivrer d'autorité pour le service des affûts de canon, leur valeur préalablement constatée pour fixer l'indemnité due aux propriétaires d'iceux.

LE QUESNE,

Président.

District de Bergues Registre N° 12

Du vingt-deux août mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an second de la République Française, présens les citoyens Lequesne, président, Faulconnier, Boissier, Coulier, De Maricaux, Vandenheede et Josselin, administrateurs, Brassart, procureur syndic et Teste de Vignes, secrétaire.

715 Arrestation d'un particulier.

Un caporal et deux hommes de la Garde Nationale cantonnée à Hoymille a ammené à la barre un quidam qu'ils disent avoir arrêté à la tête d'une patrouille ennemie qui a paru ce matin au dit Hoymille. Ce particulier ayant été interpellé sur son nom, qualité et demeure, a dit qu'il s'appelle François de Borgher, âgé de 21 ans, qu'il travaille chez le citoyen Jean Meunynck, cultivateur à Hoymille, qu'il est natif de Winnezeele ;

Interpellé où il se trouvait lors de son arrestation : a dit que venant de donner à boire aux bestiaux dans les étables de la ferme dudit Meunynck, et ayant apperçu du mouvement, il s'est rendu près de la barrière de la dite ferme, où il a été arrêté par les volontaires. Interpellé pourquoi il avoit caché sa cocarde nationale qu'on a trouvé sous les

genoux dans ses culottes a dit que sa cocarde ayant tombée hier de son chapeau, il l'a mis dans ledit gousset de ses culottes, et l'ayant par mégarde mis entre la doublure elle est probablement descendue jusqu'aux genoux, ayant couché cette nuit avec ses habillemens.

Pourquoi il se trouvoit à la tête d'une patrouille ennemie a dit que cela est faux, n'ayant vu aujourd'hui aucun soldat ennemis.

Avons ensuite interpellé le caporal qui s'appelle Delcroix, du 6me bataillon du Pas-de-Calais au dépôt de cette ville, sur les causes de la dite arrestation, a dit que l'officier commandant la patrouille avec laquelle il se trouvait ce matin au dit Hoymille ayant vu le susnommé à la distance d'une portée de fusil d'une patrouille ennemie qui paraissoit derrière une ferme, l'officier ordonna de s'en emparer et de l'emmener à Bergues.

Délibéré de faire mettre provisoirement ledit de Borgher en état d'arrestation.

716
Arrivée de l'ennemi à Quaedypre.

S'est présenté Benoit Carpentier, gantier à Quaedypre, lequel est venu déclarer à l'administration du district de Bergues que ce matin vers les six heures et demie, étant assemblé avec ses concitoyens au milieu de la place de la commune de Quaedypre pour procéder au choix ou renouvellement d'un Commandant de leur garde nationale, que dans ce moment est arrivé un particulier en criant : « Vite, vite citoyens, je viens de voir là bas (en » indiquant vers l'endroit ou l'ennemy pouvoit être) un » gros de troupes que je pense être autrichiennes ». Qu'alors lui déclarant a pris la précaution de mettre bas sa cocarde et avec son fusil d'avancer en chasseur, qu'étant avancé de quelques pièces de terre, il a effectivement vu de la cavalerie ennemie, qu'une patrouille de quatre chasseurs a tiré sur lui et qu'il s'est enfui au travers des

terres en prenant la précaution d'avertir par un coup de fusil ses concitoyens, signal dont ils étoient convenus, au cas que la troupe en question fut ennemie ; le déclarant dit que d'abord il a vu une quarantaine de fantassins, ensuite une trentaine de cavaliers et alors une centaine de fantassins et qu'il s'en trouvait probablement encore beaucoup qu'il n'a pu distinguer parce que le chemin faisait le coude.

Le Commandant de la Garde Nationale de Quaedypre s'étant rendu à la barre dit que l'ennemi est dans ce village et qu'il ne trouve aucun obstacle à sa course et à des brigandages, pas une sentinelle, pas une patrouille française ne paroissent de ce côté là ; le nommé Carpentier du même lieu vient confirmer ce fait et ajoute que dès six heures et demie du matin il a reconnu l'ennemi. Arrêté de faire appeler le général, pour conférer avec lui sur les mesures qui auroient dû être prises et sur celles à prendre. Le général s'étant rendu à l'invitation, a dit qu'il a fait sortir deux pièces de canon du côté d'Hondschoote, qu'il ne peut faire sortir les troupes qui se trouvent dans la place parce qu'il n'a pas d'artillerie et quelles sont réduites à deffendre les remparts.

717 Compte-rendu aux généraux de la situation de la place.

Le citoyen Coulier fait la motion, elle est appuiée et il est arrêté de rendre compte sur le champ aux généraux Barthel et Houchard de la situation des choses, quant à la marche de l'ennemi et de nos moyens de deffense par Commissaire tant de l'Administration que du Conseil général de la commune de Bergues. Le citoyen Coulier a été nommé pour cette Commission.

718 Versement d'eau dans le Canal de Bergues.

Le Conseil ne peut se dissimuler son étonnement de ce que le Canal de Bergues se trouve presque à sec dans le moment où l'ennemi dirige ses opérations contre le pays ; il croit que c'est l'effet d'une malveillance du

citoyen Farconnet, ingénieur à Dunkerque, qui a éludé déjà l'effet de la lettre du général Houchard qui lui prescrivoit l'inondation. Délibéré que le citoyen Coulier en rendra compte aux généraux.

719 Inondation du pays. A neuf heures, le citoyen Lauwereyns, ingénieur, dit que l'ennemi étant à Quaedypre, se dispose à cerner cette place, et qu'il est essentiel d'opérer l'inondation dans le pays.

720 Arrivée de l'ennemi à Socx. A dix heures, l'ennemi occupe la route de Wormhout. Les citoyens de Socx soutiennent à Claphouk le feu de l'ennemi.

Délibéré d'écrire aux municipalités de sonner le tocsin, de les prévenir que les eaux de la mer vont être déversées dans le canal, de rendre compte de notre position, tant au district de St-Omer qu'aux municipalités de Dunkerque et Gravelines.

721 Inculpation de la conduite du citoyen Farconnet. La conduite du citoyen Farconnet paroissant de plus en plus suspecte, on fait la motion de le dénoncer et requérir son arrestation. Après une discussion assez vive sur la conduite de cet ingénieur, il a été arrêté que les citoyens Coulier et Mouton se rendront de suite à Dunkerque pour se concerter au nom de l'Administration avec la Municipalité, les ingénieurs, les chefs militaires et autres corps constitués qu'il appartiendra et déterminer ce qu'ils trouveront convenir pour le bien commun des deux places.

L'ennemi est à la vue des remparts, le feu de l'artillerie commence.

722 La ville de Bergues en état de siège. L'Administration du Conseil du District et le Conseil Général de la Commune de Bergues, réunis en Comité de Sûreté Générale ;

Considérant que par les dispositions de l'art. 11 de la loi du 10 juillet 1791, il est expressément ordonné de déclarer les forteresses en état de siège du moment où par l'effet de l'investissement des troupes ennemies, les communications du dehors au dedans et du dedans au dehors sont interrompues à la distance de 1800 toises ;

Considérant que cette disposition d'après les rapports des généraux est constante ;

Vu d'un autre côté la réquisition de ce jour du général de brigade Carrion, le Procureur-Sindic entendu, déclare la ville de Bergues en état de siège et sera la présente proclamée de suite au son du tambour et affichée.

723 Appproche de l'ennemi.

A une heure de relevée le feu des remparts continue, on apperçoit de la Tour de l'Abbaye une affaire au petit Millebrugge.

724 L'ingénieur Farconnet veut se justifier.

On fait lecture d'une lettre de l'Ingénieur Farconnet. Il se disculpe des soupçons portés contre sa conduite, et demande réquisition expresse de verser les eaux de la mer dans le canal, cette réquisition ayant été faite ce matin on passe à l'ordre du jour motivé sur la dite réquisition et sur ce que nos commissaires se concerteront avec lui sur cet objet.

725 Rapport du Tourrier.

Le rapport du tourrier contient que tout est tranquille et que l'ennemi semble vouloir se replier.

726 Rapport sur la communication de la route de Dunkerque.

Une ordonnance venant de Dunkerque rapporte que la route est libre sauf qu'il y a quelques tirailleurs sur cette route venant du côté droit.

727 Le citoyen Farconnet annonce qu'il a fait tendre les eaux.

Une lettre du citoyen Farconnet annonce qu'il avoit fait entrer l'eau par les vannes à cause de la grande hauteur des eaux dans le port, et qu'il ne tiendra pas à lui de donner le plutôt possible beaucoup d'eau.

728 Rapport sur la conduite incivique du citoyen Beauvais.

Le citoyen Curtz fait rapport que le citoyen Beauvais, officier d'artillerie qui n'est plus employé dans cette place se promène indifféremment dans la ville au lieu de se porter sur les remparts et y coopérer autant qu'il sera en lui à la deffense de la ville, et qu'on devoit le regarder comme suspect, la ville étant déclarée en état de siège et l'administration ne pouvant qu'agir de concert avec le Général et le Commandant de la place, le citoyen Procureur Syndic a été député par eux pour conférer sur le parti à prendre tant à l'égard du citoyen Farconnet que sur différentes autres mesures de sûreté.

729 Le Procureur-Syndic député au Général pour conférer avec lui tant sur la conduite de Beauvais que de Farconnet et autres mesures.

730 Son rapport.

Le citoyen Brassart de retour de sa mission a fait rapport que le général alloit prendre des précautions pour faire sortir de la ville le citoyen Beauvais.

731 Meuniers cessent de moudre.

Un préposé des subsistances est venu faire part à l'administration que le meunier de la porte de Cassel ainsi que les autres avoient des ordres verbaux pour cesser de moudre, l'administration lui en a témoigné sa surprise et a renvoyé le préposé au général, à qui il a été écrit que le Conseil n'avoit pas donné de pareils ordres, le préposé a été chargé de découvrir les auteurs qui les avoient donnés.

732 Sommation de rendre la ville de Bergues à l'Anglois.

Une députation de la Municipalité de Bergues est venu faire part de la Sommation du Général ennemi de rendre la ville et de la réponse qui lui a été faite par le Général Carion dont la teneur suit.

Copie de la lettre au Général Walmoden :

Maison Blanche, 22 août 1793.

Monsieur,

Vous êtes surement informé des différents corps de troupes de sa Majesté Britannique qui ont passé l'Yser

et s'avancent de ce côté sur Bergues, et vous ne pouvez vous cacher, Monsieur, le sort qui attend la ville et la garnison que vous commandez et que vous pouvez lui éviter encore dans ce moment. C'est par les ordres de son Altesse Royale le duc d'York, que je dois vous demander, Monsieur, si vous ne prefferez pas d'éviter les suites funestes d'un siège, dont l'issue ne peut pas vous paraître douteux, en acceptant les termes d'une capitulation parfaitement honorable et dont les conditions avantageuses ne pourront plus être les mêmes si vous ne les acceptez pas dans ce moment-ci.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. Signé : Le Général Ch. Walmoden.

733 Réponse du Commandant à la Sommation.

Copie de la lettre du Général Carrion, général de brigade et commandant la place de Bergues, le 22 août 1793 à 3 heures après-midy :

Général,

Le général français qui commande à Bergues est un franc et fier républicain, ses camarades qu'il commande lui ressemblent, ils ont fait serment de vaincre ou de mourir, et ils ont en horreur le parjure, en conséquence tant en leur nom qu'au sien il déclare au général ennemi, qui le somme de se rendre, que lui et ses Républicains sont tous disposés à montrer l'exemple du véritable héroïsme.

Signé : Le Général Commandant la place de Bergues.
Pour copie conforme à l'original. Signé : Carrion.

734 Réquisition pour 2 chevaux au service de l'artillerie.

Sur la demande d'un officier d'artillerie il a été donné réquisition pour deux voitures attelées de deux chevaux pour le transport des palissades de l'Abbaye à la porte d'Hondschoote.

LE QUESNE,
Président.

District de Bergues. Registre N° 12

Du vingt-trois Aoust mil sept cent quatre-vingt-treize l'an second de la République françoise, présents les citoyens Lequesne, président, Boissier, Faulconnier; De Carren, De Maricaux, Coulier, Brassart, procureur syndic et Teste de Vignes, secrétaire.

735 Rapport du Tourier.

Le Tourrier vient faire part que l'on se bat au camp de Gyveldhe. Il a été écrit à la municipalité de Dunkerque pour lui faire part de notre position.

736 Mouture de grains.

Etant instant de profiter des moments qui permettent de faire procéder à la mouture des grains nécessaires à la subsistance de cette garnison et des habitans de cette ville, il a été délibéré d'autoriser le citoyen Ackerman, directeur des vivres de l'armée,de faire convertir le plus de grains possibles en farine et qu'ordre sera donné au citoyen Leva de mettre notre magasin à sa disposition pour cette fin.

737 Rapport du Tourier.

Le tourier annonce que l'on se fusille vivement à la porte de Bierne.

738 L'administration se retire au Mont de Piété.

La place étant à la veille d'être bombardée il a été jugé nécessaire de retirer les principaux objets de l'administration dans un lieu plus sûr que ne l'est l'hôtel commun; les édifices du mont de piété ayant paru convenable, il a été arrêté, le procureur syndic entendu, d'y transporter tout ce qu'il y a de précieux et que dorénavant les administrateurs y tiendroient leur séance.

739 Le Procureur syndic dépose différentes pièces d'argent provenant d'émigrés.

Le procureur syndic dépose un couvert, un gobelet à anse et son couvert, deux paires de boucles d'argent, une idem à souliers, une embouchure de cor, le tout d'argent, et deux bagues en or provenants des effets saisis sur des officiers émigrés et à lui remis par le Juge de Paix de Dunkerque, dont il demande décharge.

L'administration passe la décharge requise et arrête que ces objets seront mis au magasin dont les clefs sont entre les mains du citoyen De Carren.

740 La brigade des Douanes nationales de Bourbourg offre de faire le service permanent pour porter les ordonnances.

La brigade à cheval des Douanes nationales de Bourbourg composée d'un caporal, d'un lieutenant et trois cavaliers se sont rendus à Bergues sur notre réquisition pour y faire le service permanent qu'exigent les circonstances, les Commissaires de guerre ont été requis de faire fournir les vivres à la dite brigade considérée sur le pied de guerre.

741 Rapports relatifs à la situation de Dunkerque.

Une lettre du citoyen Josselin dattée de Dunkerque de ce jour 11 heures du matin annonce que le Conseil de guerre va s'occuper de la demande que nous lui faisons d'artillerie volante, que l'ennemi paroit également vouloir attaquer Dunkerque, que le tourier rapporte qu'un corps de cavalerie vient de traverser le pont de Leffrinkouque, qu'un autre corps de troupes paroit vouloir s'approcher par l'est de ladite ville, qu'enfin la garde nationale et la garnison se met en état de deffense.

742 Impossibilité de faire passer des pièces d'artillerie de Dunkerque à Bergues et envoy d'affuts.

Une autre lettre du Conseil Général de Dunkerque du même jour et de la même heure annonce l'impossibilité de faire passer sur la place de Bergues les pièces de quatre demandées mais qu'on est occupé à nous expédier des affuts et autres objets.

743 Invitation au canton de Bourbourg de se lever en masse.

Il a été écrit à la Municipalité de Bourbourg pour lui faire part de notre position, l'engager à se lever en masse ainsi que les communes voisines pour venir à notre secours.

LE QUESNE,
Président.

District de Bergues. Registre N° 12

Du vingt-quatre août mil sept cent quatre-vingt treize, l'an second de la République Française, présents les citoyens Lequesne, président, Boissier, Faulconnier, Decarreu, Coulier et Vandenheede.

744 Mesures prises pour accélérer la monte des pièces d'artillerie de la place.

Le Conseil considérant que le transport des canons, affuts, attirails et munitions de guerre, est très pressant ; que les officiers d'artillerie manquent des secours en chevaux, qu'il est urgent d'y pourvoir d'une manière certaine et officieuse, a délibéré de prier et requérir la municipalité de Bergues de nommer dans son sein un commissaire pour surveiller les voituriers et chevaux qu'ils requéreront en nombre suffisant dans le service et transport susdit ; le Conseil ayant pareillement considéré que le manque des forgerons pour exécuter les travaux nécessaires tant aux affûts qu'à la défense de cette place, a également délibéré de requérir le corps municipal, d'en faire fournir en nombre suffisant pour maintenir la forge en activité au couvent de St-Jean.

745 Réquisition au Directeur du Mont-de-Piété de conserver tous les emplacements pour contenir l'administration et tous ses papiers.

Le citoyen Cuvelier, administrateur du Mont-de-Piété, a été requis de conserver en entier tous appartemens, caves et magazins de son bâtiment, pour servir de dépôt aux archives de l'Administration, de toutes les autres publiques, pour y loger tous les bureaux et de faire vuider sur-le-champ tout ce qui y pourrait gêner ou nuire à ces fins.

746 Réquisition à la municipalité de Bergues pour des sacs.

Il a été donné réquisition à la Municipalité de Bergues pour mettre à la disposition des ingénieurs de cette place quarante-huit sacs vuides.

747 Subsistance aux bestiaux rentrés en ville.

Il a été donné réquisition aux Commissaires des guerres de faire fournir les foins nécessaires aux bestiaux qui se trouvent en dépôt en cette ville, lesquels

fourrages proviennent de la coupe des herbes des remparts.

748 Payement des prêts du 4e bataillon du Nord et du 1er du Calvados.

Les officiers du 4e bataillon du Nord et du 1er du Calvados se sont présentés avec les états de prêt et appointement des officiers, ces états montant ensemble à neuf mille sept cent quatre-vingt livres, dix-sept sols, dix deniers, visés par le Commissaire des guerres, il a été délibéré de délivrer mandat sur le Receveur de ce district, sauf à faire réintégrer cette somme par le payeur de la guerre à Dunkerque.

749 Somme avancée pour les travaux des fortifications

S'est présenté le citoyen Boulon, commis de l'entrepreneur des fortifications, qui a mis sur le bureau une réquisition du citoyen Belle-Isle pour obtenir un mandat de six mille livres en remboursement des avances par lui faites et à valoir sur ce qui pourra lui être dû sur les entreprises. Mandat a été délivré sur la caisse de ce district.

750 Somme avancée au Directeur de l'hôpital de Bergues.

Il a été expédié mandat de la somme de quatre mille deux cent livres au citoyen Deteure, Directeur de l'hôpital de cette ville, en avance de ce qu'il pourroit avoir besoin pour le payement du service dudit hôpital.

751 Payement du prêt du 2e bataillon du 24e régiment d'infanterie.

Autre mandat de la somme de trois mille cinq cent soixante-quinze livres, dix-huit sols, six deniers, a été délivré au deuxième bataillon du 24e régiment d'infanterie pour les appointements du mois d'août des officiers et pour la solde de cinq jours aux sous-officiers et soldats.

752 Rapport du Tourrier.

A quatre heures et demi : le Tourier rapporte qu'il entend tirer du canon du côté de Socx et que le feu est très vif à Roozendaele.

753 Compte-rendu au Département. Le Conseil écrit au Département pour lui rendre compte de la position de la ville et des avances qu'il est obligé de faire aux troupes.

754 Enlèvement de grains le long de la chaussée de Cassel. Il a été écrit au général pour faire enlever des grains et fourages existans dans une grange appartenante au citoyen Van den Bussche le long de la chaussée de Cassel.

755 10 vaches mises à la disposition de l'administration. Le citoyen Charles Deblock, cultivateur à Bierne, offre à l'administration dix vaches, à raison de quinze sols la livre, poids de ville, sous la pesée des quatre quartiers, se réservant cependant la dépouille, offrant de les faire tuer à son compte.

LE QUESNE,

Président.

District de Bergues. Registre N° 12 Du vingt-cinq août mil sept cent quatre-vingt treize, l'an second de la République françoise une et indivisible, présens les citoyens Boissier, De Carreu, De Maricaux, Coulier, Moutton et Vandenheede.

756 Rapport du Tourrier. A trois heures et quart : le Tourier est venu rapporter qu'il paroit qu'on se bat du côté de Cassel.

757 — idem — A quatre heures et demie : le Tourier a rapporté qu'on ne tirait plus si fort du côté de Cassel et qu'il n'appercevoit aucune troupe ennemie dans les environs.

758 Invitation aux membres à Dunkerque de se rendre au sein de l'administration. La position où se trouve la ville de Bergues exigeant la réunion du Conseil, il a été délibéré d'écrire au Procureur-Syndic pour se rendre à l'Administration, ainsi que nos collègues qui se trouvent à Dunkerque.

759 Demande au payeur de la guerre pour des fonds.

Un Commissaire du Conseil de guerre député à l'administration pour s'informer s'il existoit des fonds suffisans en caisse pour faire face à toutes les dépenses que nécessitent les circonstances, il a été délibéré d'écrire au citoyen Dusse, Payeur de la Guerre à Dunkerque pour connoitre ses moyens, n'ayant presque plus de fonds dans la caisse du district.

770 Rapport du tourrier.

A six heures et quart le tourrier rapporte qu'il a vu passer vers le pont aux poissons, deux escadrons de cavalerie et environ trois cents hommes d'infanterie qui se retirent vers Quaetipre (Quaedypres).

771 Fixation et payement du traitement des tourriers.

Sur la demande des tourriers, il leur a été accordé cinq livres par jour, et mandat leur a été délivré de ce qui leur est dû jusqu'à ce jour.

772 Rapport sur la situation de Dunkerque, rappel des Administrateurs en ladite ville au sein de l'administration.

A neuf heures du soir parvient une lettre des administrateurs qui se trouvent à Dunkerque où ils témoignent leurs vives inquiétudes sur la position critique de ladite ville menacée d'un siège très prochain, demandent des secours, qu'on prenne des mesures pour sauver les caisses publiques et les archives, qu'enfin l'administration se réunisse à eux. Délibéré de répondre à nos collègues pour les rassurer sur la position de Dunkerque et les informer que nous attendons des secours de l'armée du Nord et que l'administration est très décidée à rester à son poste et les inviter de s'y réunir sur le champ.

773 Rapport du tourrier.

A dix heures et demie, le tourrier rapporte qu'il y a en ce moment une vive fusillade à Dunkerque.

BOISSIER.

District de Bergues. Registre N° 12

Du vingt-six août mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an second de la République Françoise, une et indivisible, présens les citoyens Le Quesne, président, Demaricaux, Decarren, Boissier, Vandenheede et Coulier, administrateurs.

774 Arrivée du Général Houchard avec son armée pour secourir Bergues et Dunkerque.

Un officier municipal qui sort du conseil de Guerre annonce qu'il a été lu une lettre qui fait part de l'arrivée à Cassel du général Houchard avec son armée qui descend par ici.

775 Le citoyen Vandenaemeele mal à propos mis en arrestation à Lederzeele.

Une lettre du citoyen Vandenaemeele chargé par ordre de l'administration de couper des bois dans les forêts Duham et de Watten, annonce que la municipalité de Lederzeele l'a fait mettre en état d'arrestation comme suspect. La conduite de ce citoyen ayant toujours mérité l'approbation de l'administration dans toutes les missions dont elle l'a chargé, il a été délibéré de mander à la municipalité de Lederzeele de mettre ledit Vandenameele en liberté sous caution et ce sous sa responsabilité.

776 Gens suspects et déportés de la ville.

Deux commissaires députés par le Conseil Général de la commune se sont présentés et ont demandé : 1° la liste des personnes . . . . . en arrestation et de celles déportées comme suspectes ; 2° de juger les nommés Hollebecque et Verlinde détenus en prisons, ou de les renvoyer au Conseil de guerre si l'administration le juge ainsi.

777 Gens suspects et déportés de la campagne.

Les mêmes commissaires ont en outre demandé une liste des personnes mises en arrestation de la campagne comme suspectes ; les deux listes sont remises ; l'affaire des nommés Hollebecque et Verlinde renvoyée au Comité du Salut Public et le procès-verbal d'arrestation remis aux dits commissaires.

778 Affaire des nommés Hollebecque et Verlinde.

Le citoyen Président a dit que les administrateurs qui se trouvent à Dunkerque l'ont chargé de donner à l'administration les assurances de leur fermeté dans les circonstances difficiles où ils se trouvent appelés au Conseil de Guerre ; que ce qu'ils ont écrit par leur lettre d'hier n'est que l'effet de leur crainte de voir la place de Bergues cernée entièrement avant que l'administration aie pu pourvoir à la sûreté des archives et caisses publiques qui s'y trouvent : qu'ils sont certains à Dunkerque que la garnison et les citoyens sont tous disposés à ne laisser à l'ennemi que ce qu'il auroit gagné par les forces mises en usage, mais que dans ce dernier cas, attendu l'état de danger où Dunkerque se trouve et par suite celui de Bergues peut arriver, ils l'ont chargé d'émettre l'opinion où ils sont que les titres, archives et caisses publiques soient sortis de Bergues et mis en lieu de sûreté ; il a encore dit qu'il conviendroit de déterminer actuellement si l'administration transporteroit ses séances ou seulement ses papiers en une autre place de guerre et si on établiroit des commissaires dans les places attaquées le Conseil délibérant sur le tout, ouï le citoyen Coulier faisant les fonctions de Procureur syndic en absence, l'arrêté suivant, quant au premier objet, a été pris :

779
Translation des titres, archives et caisses publiques à St-Omer.

Le Conseil général du District de Bergues, considérant que la place de Bergues attaquée par l'ennemi peut être entièrement cernée ; que son état de défense et ses approvisionnements ne permettent pas de se flâter de la sauver des forces dirigées contre elle ; et qu'il est de prudence et même du devoir des administrateurs en suivant l'esprit des loix rendues en ce cas, de mettre en sûreté tous les titres et papiers des propriétés et comptabilités tant nationales que particulières.

780
Arrêté pris à ce sujet.

Le Substitut du Procureur-Sindic entendu, arrête ce qui suit :

781 Le citoyen Deswignes, secrétaire, est chargé de la conduite de ces papiers.

Les titres et papiers de propriété et de comptabilité qui se trouvent aux archives de cette administration seront emballés et transportés en dépôt à St-Omer, les scellés préalablement apposés sur chaque ballot ; le secrétaire sera chargé de la conduite d'iceux et d'en effectuer le dépôt suivant sa prudence.

L'Administration du District de St-Omer est priée de procurer pour le dépôt dont s'agit les emplacemens et autres choses nécessaires à cette opération.

Les Receveurs et détenteurs de titres et propriétés et de comptabilité qui se trouvent en cette ville seront avertis des dispositions du présent arrêté et prévenus que pour s'y conformer de leur part, ils pourront profiter des voitures disposées au transport dont s'agit.

Et sera copie du présent arrêté délivrée au citoyen Teste de Vignes pour lui servir de Commission pour l'exécution de laquelle les municipalités défèreront à ses réquisitions comme pour affaires de la République.

Fait en séance secrète au Conseil du District le vingt-six août mil sept cent quatre-vingt treize, l'an second de la République, une et indivisible. Signés : Lequesne, président, Boissier, Decarreu et Demaricaux.

Quant au second, il a été arrêté que chacun des administrateurs doit se rendre à son poste, conformément à la loi, déclarant que toutes commissions cessent dès ce moment.

782 Députation du citoyen Minaert à Cassel.

Le Conseil, constamment occupé du salut des places de Bergues et Dunkerque, considérant qu'il n'a aucune connoissance des opérations militaires concertées à Cassel et aux environs pour dégager ces places de l'attaque de l'ennemi, que cet état d'incertitude devient inquiétant et décourageant et qu'il est de son devoir

d'user de tous les moyens possibles d'abréger l'époque des secours qui sont promis, ouï le citoyen Coulier, Substitut du Procureur-Sindic, arrête qu'il sera expédié un Commissaire à Cassel, près des généraux de l'armée, à effet de recueillir tous les renseignements possibles sur les dispositions militaires concertées en faveur des places de Dunkerque et Bergues, et même les requérir au besoin au nom de l'Administration en leur faisant connoître l'importance de ce pays pour la République. Procédant au choix dudit Commissaire, le citoyen Minart a été nommé et sera copie du présent arrêté à lui délivrée pour lui servir de Commission.

LEQUESNE,
Président.

District de Bergues. Registre N° 12

Du vingt-sept aoust mil sept cent quatre-vingt treize, l'an second de la République françoise une et indivisible, présents les citoyens Lequesne, président, Demaricaux, Boissier, De Carren, Coulier, Vandenheede, administrateurs.

783 Informations sur un renfort de troupes annoncé être arrivé à Dunkerque.

Il a été fait rapport qu'un renfort de troupes est arrivé cette nuit à Dunkerque. Cette nouvelle n'étant point officielle, il a été délibéré, ouï le Substitut du Procureur-Syndic d'écrire à la municipalité de Dunkerque pour s'informer positivement des secours qu'elle a reçu et qu'elle attend et de la situation actuelle de ladite place.

784 Demande de commis par la Municipalité de Bergues.

La Municipalité de Bergues expose qu'elle n'a point assez de commis pour expédier les travaux dont elle est surchargée et demande que l'Administration en mette quelques-uns des siens à sa disposition, le Substitut du

Procureur-Syndic entendu, il a été délibéré d'y envoyer les commis dont l'Administration peut se passer en ce moment.

785 Demande de bois par les officiers du Génie.

Le Conseil général de la commune de Bergues renvoye à l'Administration une réquisition des officiers du Génie pour être autorisés à prendre des bois dans le couvent des ci-devant dominicains pour construire des lits de camp pour la garnison, il a été délibéré d'autoriser le citoyen Lauwereyns à disposer des bois dont il s'agit pour le service de la République si toutes fois ils font partie des biens nationaux.

786 Lettre de la Municipalité de Dunkerque annonçant avoir reçu du renfort.

Une lettre de la Municipalité de Dunkerque annonce que la nuit a été tranquille, que l'ennemi se retranche et se prépare à bombarder la ville ; que 1500 hommes arriveront aujourd'hui, que le général Jourdan est entré, qu'il a sous ses ordres environ 6000 hommes le long de la Colme, qu'une frégate angloise et sept cutters sont au large ; que le courage des habitants est le même ; qu'enfin les fourrages manquent et que la Municipalité envoie de tous côtés des Commissaires pour s'en procurer.

787 Rapport du Tourier.

Le Tourier est venu rapporter qu'on se fusille du côté de la porte de Cassel ; essai d'une sortie, notre canon gronde à la porte de Cassel.

788 Rapport du Tourier.

Ledit Tourier est venu rapporter à 4 heures que nos troupes sorties pour favoriser la rentrée d'une partie des fourrages qui étaient au fauxbourg de Cassel, appartenant au citoyen Vandenbussche, maitre de la poste aux chevaux, étaient avancées jusque passé la Croix-Rouge.

789
Entrée des fourages enlevés à la porte de Cassel.

Nos troupes rentrées à cinq heures ont amené quelques voitures de fourages, il y eût dans cette sortie cinq à six blessés des nôtres ; on rapporte que la perte de l'ennemi a été plus considérable.

LEQUESNE,
Président.

District de Bergues. Registre N° 12

Du vingt-huit aoust mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an second de la République françoise, une et indivisible, présens les citoyens Lequesne, président, Demaricaux, Boissier, Vandenheede, De Carren, Coulier.

790
Déclaration d'un volontaire annonçant un trésor caché à l'Abbaye St-Winoc.

Un volontaire du 4e bataillon du Nord a mis sur le bureau sa déclaration qu'il y a environ 7 à 8 ans il avoit fait une fosse par ordre de l'abbé dans la cidevant abbaye de St-Winoc à environ 6 pieds de profondeur, que le lendemain il fut appelé pour la remplir, mais qu'elle l'étoit déjà de 2 ou 3 pieds et qu'on lui recommanda le secret ; qu'il avait appris depuis par le jardinier de la maison qu'on avoit enterré dans cette fosse un coffre cerclé de fer.

Délibéré de charger le citoyen Vandame de mettre des ouvriers en suffisance pour la fouille que nécessite cette déclaration et commission lui été délivrée à cet effet.

791
Réparation de la citerne des cidevant Sœurs Noires.

Sur une requisition du citoyen Châlons, commissaire des guerres pour faire réparer de suite la citerne du cidevant couvent des sœurs noires pour procurer de l'eau douce à la garnison, il a été délibéré d'autoriser le citoyen Wolque charpentier et ferblantier de faire les réparations dont s'agit.

792 Déclaration ducitoyen De Baecque de l'incendie de sa ferme à Hoymille.

Le citoyen De Baecque de cette ville a mis sur le bureau une déclaration signée de lui de laquelle il résulte qu'hier 27 on a mis le feu à sa ferme située à Hoymille par ordre du Conseil de guerre, que cette ferme renfermoit les effets du fermier et une quantité de fourages et de grains assez considérable.

Délibéré de déposer cette déclaration au secrétariat pour être ultérieurement prononcé sur l'indemnité accordée par la loy.

793 Retour et rapport du citoyen Winaert, du Quartier général de Cassel

Le citoyen Minaert de retour de la mission qui lui a été confiée par notre arrêté du 26 de ce mois, apporte à l'administration une lettre de l'adjudant général Ernouf datée du Quartier Général à Cassel le 27 de ce mois de laquelle il résulte que le Général Jourdan marcheroit avec sa division le long de la rive gauche de la Colme et qu'elle arriveroit hier soir à une lieue de Dunkerque où il devoit prendre poste ; qu'après avoir laissé des troupes à Watten et Lynck il devoit jetter 3 bataillons dans Dunkerque dont un est destiné pour Bergues, que le point intéressant est d'empêcher que cette place ne tombe au pouvoir de l'ennemi ; que l'ennemi dirigeant ses forces de ce côté, s'il avoit avancé ses ouvrages sous Bergues de façon à présumer que cette place fut emportée de vive force, l'armée risqueroit le tout pour le tout, mais qu'aucun des ouvrages n'étant endommagé et ses derrières étant libres, l'intérêt de la République est de prendre des mesures si bien concertées que la réussite en soit à peu près certaine et que le contraire arrivant il n'en résulte pas la perte d'une partie de la Flandre maritime ; qu'enfin le Général avoit de grands projets et qu'ils seroient mis sous peu à exécution.

Le Conseil a manifesté sa satisfaction au citoyen Minaert du succès de sa mission et a arrêté de commu-

niquer la lettre dont s'agit au Conseil de guerre et à la municipalité de Bergues.

794
Ouverture d'une rigole pour l'inondation entière du Rozendale.

Le Conseil informé qu'on n'a point eu l'attention d'ouvrir les éclusettes du canal de Furnes ce qui fait que l'inondation n'est que partielle, il a été délibéré de proposer aux Conseils de Guerre de Bergues et de Dunkerque de faire une rigole dans la digue sur la rive droite du canal de Furnes, c'est-à-dire du côté de Rozendale pour l'inonder et par ce moyen réduire l'ennemi à la dune et à l'Estran (?) en ayant la plus grande attention lorsque l'inondation aura repris son niveau au Rozendaele pour l'ouverture de ladite rigole de la refermer de suite pour se conserver les moyens de faire circuler nos troupes par la chaussée le long du canal.

795
Lettre à la Convention Nationale.

Le citoyen Coulier faisant les fonctions de Procureur syndic propose d'écrire à la Convention Nationale pour lui faire part de notre position en lui observant que le citoyen Belleisle ingénieur en chef s'est, depuis sa résidence ici bien montré et qu'on doit à son zèle, à son activité, à ses talents la rassurance où on est sur la sûreté de la place. L'administration n'est pas moins satisfaite de la conduite du général Carryon, commandant de la place qui déploye un zèle infatigable pour sa leffense et lui faire connoître la résolution où sont la ville de Bergues et sa garnison de périr dans les murs plutôt que de se rendre, et de se battre jusqu'à l'entière destruction des esclaves qui l'investissent. Cette proposition accueillie, un projet de lettre a été soumis à l'administration qui l'a adopté.

796
Rapport des citoyens Vanoudendike et Vernalde deCoudequerke.

Les citoyens Jacques Vanoudendycke et Vernalde de Coudekerque sont venus déclarer à l'administration que l'ennemi se présentait souvent chez eux qu'il se contentoit au commencement d'exiger ou d'emporter les comes-

tibles, mais qu'aujourd'hui il porte ses excès jusqu'à enlever les bestiaux, les grains, fourrages, chevaux, instruments de labourage, linges et hardes enfin tout ce dont ils peuvent s'emparer et terminent par menacer d'incendier et massacrer tous les habitants de la campagne si Dunkerque n'est bientôt en leur pouvoir, qu'il paraissoit persuadé que Dunkerque lui auroit ouvert ses portes à son approche et qu'il s'étonnoit de sa résistance qu'au surplus il disoit faire partie de l'armée de Valenciennes.

Que les plus féroces de ces esclaves paroissent être les habitants de la Belgique qui viennent à la suite de l'armée ennemie, que beaucoup de prêtres accompagnent cette armée, qu'ils viennent même dire la messe et officier en grand nombre dans les communes qu'ils occupent ; que beaucoup d'émigrés s'y trouvent aussi, qu'ils ont même poussé l'effronterie jusqu'à se vanter auprès Winoc Dequeker père, de Teteghem, d'être des émigrés de la Bourgogne, délibéré de faire mention de cette déclaration au procès-verbal.

797 Patrouille ennemie à la porte de Cassel.

A neuf heures du soir, une patrouille ennemie s'est approchée de la porte de Cassel, la résistance qui lui a été opposée l'a bientôt fait repentir de sa démarche.

LEQUESNE,

Président.

District de Bergues. Registre N° 12

Du vingt-neuf aoust mil sept cent quatre-vingt treize, l'an second de la République françoise une et indivisible, présens les citoyens Lequesne, président, Boissier-Demaricaux, Vandenheede, De Carren et Mouton et

Coulier faisant fonctions de Substitut du Procureur-Syndic.

798 Transport des papiers.

Le Procureur-Syndic à Dunkerque a envoyé un réquisitoire tendant à mettre en lieu de sûreté et soustraire au ravage de l'ennemi les titres et papiers déposés dans les différents greffes et autres dépôts publics de cet arrondissement. Considérant que ces divers dépôts renferment des titres et papiers d'où dépendent la sûreté des propriétés et des fortunes de tous les habitans du District ; considérant que déjà ces dépôts ont été violés dans quelques communes actuellement au pouvoir de l'ennemi.

Le Conseil a arrêté que tous greffiers dépositaires de titres et papiers dont s'agit de les transporter dans le plus court délai possible dans la ville de St-Omer, dans un des locaux du district, sauf à prendre ultérieurement telles autres mesures que les circonstances l'exigeront pour que le cours de la Justice ne soit pas interrompu et que pour l'exécution du présent arrêté copies en seront adressées aux divers tribunaux de Dunkerque et Bergues, n'étant point possible d'en faire parvenir aux juges de paix des différents cantons qui se trouvent au pouvoir de l'ennemi.

799 Suspension du citoyen Demaricaux.

Le Substitut du Procureur-Syndic a remis sur le bureau une lettre du Procureur Général Syndic du département du Nord, y joint expédition de la décision du Conseil général dudit département du 23 de ce mois, qui suspend de ses fonctions le citoyen Demaricaux membre de cette administration, et il en a requis l'enregistrement, il a été délibéré d'enregistrer ledit arrêté et qu'il serait notifié audit citoyen Demaricaux à la requête dudit Procureur Général Syndic, conformément à ladite lettre.

Le citoyen Demaricaux ayant eu connoissance de ce arrêté du département, a dit qu'il venait de se présenter au Comité de Salut public pour obtenir un passeport à l'effet de se rendre à Douay pour y proposer ses moyens de deffense, que ce comité ne paroissant pas disposé à le lui accorder, il demandait l'intervention de l'Administration qui, pénétrée de la justice de la demande du citoyen Demaricaux, pria le citoyen Mouton, président dudit Comité, qui se trouvait à la séance, de solliciter le passeport demandé ; le citoyen Mouton se rendit au Comité et à son retour fit part à l'Administration que le passeport était refusé à l'unanimité. Sur quoi le Substitut du Procureur-Syndic entendu, il a été délibéré d'addresser copie de la présente délibération au département du Nord, qui sera invité à autoriser le citoyen Demaricaux à se rendre à Douay pour présenter ses moyens de deffense, arrêté au surplus qu'extrait de ladite délibération sera remise au citoyen Demaricaux pour par lui faire valoir où il appartiendra, et ledit citoyen Demaricaux s'est retiré.

800
Augmentation du salaire des Messagers.

Sur une pétition des Messagers porteurs de dépêches, tendant à une augmentation de traitement, attendu la cherté excessive des denrées, le Conseil prenant cette réclamation en considération, a arrêté qu'il seroit alloué soixante livres par mois à compter du premier du présent mois.

LEQUESNE,

Président.

District de Bergues. N° 12

Du trente aoust mil sept cent quatre-vingt treize, l'an second de la République françoise une et indivisible, présens les citoyens Lequesne, président, Boissier, De Carren, Coulier, Substitut du Procureur-Syndic.

801 Rapport d'un cavalier des Douanes, pris prisonnier.

Sur les neuf heures du matin s'est présenté le citoyen Pierre Antoine Tiremache, cavalier des Douanes nationales à Bourbourg, lequel a dit qu'il y a eu hier huit jours il a été chargé par le citoyen Vermersch, membre du département du Nord, d'une lettre pour l'Administration du District de Bergues, relative aux eaux à faire mettre dans la campagne, qu'il est parti à dix heures du soir pour apporter cette lettre, qu'étant arrivé vers les onze heures à Stalenbreugghe il a entendu qu'il étoit poursuivi par des cavaliers, qu'il a aussitôt mis la lettre dont il était porteur dans le fond de ses fourreaux à pistolets, a piqué son cheval des deux et est tourné par le chemin de Spyker pour se sauver, mais qu'à l'entrée de ce chemin un détachement de quatre cavaliers lui a crié : qui vive ! — demeure ou tu es mort, qu'ils sont de suite tombés sur lui avec la carabine à bout portant, l'ont saisi et constitué prisonnier, l'ont fait descendre de cheval, l'ont fouillé, lui ont pris son portefeuille où était sa commission de préposé et environ 40 livres en assignats ; qu'il a été ensuite conduit au grand Millebreugghe au Commandant du poste ennemi, qu'il lui a été dit beaucoup de mauvaises raisons, qu'on lui a soutenu qu'il était un dragon déguisé, qu'il a été de nouveau fouillé partout jusque dans ses cheveux et dans la selle de son cheval, qu'on n'a rien trouvé et qu'on l'a fait passer la nuit audit poste ; que le lendemain, Vendredy au matin, au moment où on allait le conduire au Quartier Général, on a refouillé et retourné la selle et que la lettre est tombée, qu'on lui a fait alors les reproches les plus dures et des mauvais traitements ; qu'il a été de

suite conduit à Socx par le village de Bierne, qu'il étoit accompagné de plus de 60 soldats tant à pied qu'à cheval ;

Qu'arrivé à Socx il a été mené au quartier général, où il a été interrogé par un grand et gros homme très durement, qu'on l'a fait passer et repasser plusieurs fois sous un drapeau tricolore en lui faisant remarquer les inscriptions vaincre ou mourir, République Françoise, qu'il a entendu dire que ce drapeau avoit été pris à Wormhout et qu'on avait aussi enlevé les écharpes de la Municipalité ; qu'on lui dit qu'on auroit soin de lui et qu'on lui feroit bientôt danser la Carmagnole, qu'en sortant du quartier général on lui fit nombre de plaisanteries et mauvais traitements,qu'il reçut quantité de coups de plat de sabre dont même son habit a été coupé, et qu'on le fit entrer dans une maison qui servoit de prison où il se trouvoit déjà environ 80 françois y compris deux femmes, qu'on lui a apporté à manger du pain de fèves et d'avoine cuit depuis plus de six mois et apporté un seau d'eau, que ledit jour Vendredy dans la soirée on a aussi mis en prison un de ses camarades, préposé à Broukerque, qui avoit été pris.

Que le lendemain *Samedy* on les a conduis tous deux avec sept autres paysans d'Eskelbecq et les environs, sur les 4 heures de relevée pour être jugés, qu'on lui a fait subir un nouvel interrogatoire et qu'ils ont été jugés à être pendus à six heures, qu'on les a fait retirer pour être remis en prison et qu'en sortant les soldats ayant senti sous le bras de son camarade préposé un portefeuille, on le lui a fait donner et y ayant trouvé sa commission, les ont fait rentrer audit quartier général, et un instant après on est venu leur annoncer à tous deux qu'ils auroient leur grâce et qu'on leur délivreroit une passe pour s'en retourner chez eux. Qu'en effet on les a fait passer dans un bureau où on leur a remis une permission. Qu'ils

furent ensuite conduits du quartier général à Bierne et de là au grand Millebreugghe, qu'il a remarqué qu'entre Socx et Bierne il y avoit beaucoup de tentes et de cavalerie ennemi et pas tant entre Bierne et Millebreugghe, qu'il y a au poste de Millebreugghe deux petites pièces de canon, qu'arrivé à ce poste le commandant les a retenus les a fait maltraiter et leur a fait passer la nuit sans rien leur donner ; que le lendemain à 5 heures du matin on les a mis en liberté et qu'ils s'en sont retournés chez eux, que le déclarant s'est rendu à Bourbourg où il est resté jusqu'à hier soir.

Ajoute le déclarant que les six ou sept paysans qui avoient été jugés pour être pendus avec lui, lui ont dit qu'ils avoient été amenés parce que les ennemis avoient trouvé deux petits pierriers dans un château voisin, qu'ils les avoient fait charger et tirer en route et que lorsqu'ils avoient été conduits devant le quartier général ces soldats les avoient dénoncés comme ayant été trouvés avec lesdits pierriers chargés et ayant tiré sur eux, que quoique rien n'étoit plus faux, c'étoit ce motif qui les avoit fait condamner à être pendus, qu'en effet lui déclarant quelques moments avant de partir avoit apperçu qu'on attachoit ces paysans avec des cordes, que cependant il ne peut dire s'ils ont été pendus n'ayant pas resté, qu'il a de plus apperçu que dans une chambre plus loin il y avoit six à sept soldats de troupe de ligne et trois volontaires nationaux.

Qu'en outre un particulier qu'on lui a dit être le plus riche de Wormhout et aussi prisonnier, lui a dit que du nombre des chefs du quartier général étoit le citoyen Lenglé de Bergues, qu'il l'avoit très bien reconnu parce qu'il avoit mangé plus de vingt fois avec lui qu'il étoit même son cousin du côté de sa femme, mais que ledit Lenglé n'avoit pas voulu le reconnaître et lui

avoit répondu qu'il n'étoit pas celui qu'il pensoit. Que quant à lui déclarant il a vu aussi audit quartier général un homme âgé d'environ 22 ans ayant un coup de sabre sur la joue gauche, taille de 5 pieds 3 pouces environ vêtu d'une pellerine bleu foncé, culotte de peau, paroissant être officier de cavalerie, qu'il reconnoissoit ce particulier pour l'avoir vu nombre de fois à Gravelines, sans cependant savoir son nom, qu'ils se sont parlés ensemble et que c'est lui qui a fortement insisté pour que le déclarant soit pendu.

Qu'enfin au moment de son départ du quartier général il a remarqué qu'il y avoit quantité de personnes avec Croix de St-Louis, qu'ils parloient tous très bon françois, qu'il leur a entendu dire qu'ils n'avoient pas besoin de tirer un coup de canon pour avoir Bergues parce qu'ils l'avoient déjà ; qu'il leur a demandé la remise de son cheval et de sa commission mais que le tout lui a été refusé en lui recommandant de ne pas prendre les armes contre eux, de rester tranquille dans sa maison à Bourbourg quand même ils viendroient à s'emparer de cette ville.

Il a été arrêté d'envoyer copie de la dite déclaration au Conseil de guerre.

802 Brevet du Capitaine Ferré, adjudant de la place.

Le citoyen Ferré a remis sur le bureau son brevet d'adjudant capitaine de 2e classe de la ville de Bergues, sur le réquisitoire du Substitut du procureur. L'enregistrement de ce brevet a été délibéré.

803 Augmentation du traitement des citoyens Levast et Roussel.

Sur une pétition des citoyens Levast et Roussel, employés à l'inspection et estimation des subsistances qui entrent dans les magasins de la République, tendant à une augmentation de traitement, considérant la justice de la réclamation des pétitionnaires fondée sur les travaux qu'exigent cette opération et la cherté des

vivres, il a été délibéré de leur accorder 150 fr. de traitement, à compter du 1er Aoust.

804 Information sur les gens suspects.

Sur un réquisitoire du Procureur Sindic tendant à ce qu'il fut fait information sur les habitants de cette ville absents, et des lieux où ils se sont retirés, ainsi que les étrangers qui y étoient entrés pour lui en rendre compte dans 24 heures et que copie dudit réquisitoire soit envoyé au Procureur Syndic à Dunkerque pour y faire prendre les mêmes mesures de sûreté.

Il a été délibéré que le Comité de Salut public à Bergues feroit sous sa responsabilité lesdites informations et en rendrait compte audit substitut dans les 24 heures, et qu'en outre copie dudit réquisitoire seroit envoyée au Procureur Syndic à Dunkerque pour y faire prendre les mêmes mesures de sûreté.

805 Arrêté à l'égard des Commis qui doivent rester à leur poste.

Un membre a observé que le transport des papiers de l'Administration au Mont de Piété a nécessité une confusion dans les pièces qu'il est essentiel de mettre en ordre que l'on ne peut y parvenir qu'en rappelant les commis dans leurs bureaux ; qu'ils sont d'ailleurs nécessaires pour expédier différentes affaires dont le retard compromet singulièrement l'intérêt des administrés ; qu'enfin la plupart des employés de l'Administration se croyent dispensés de venir à leur travail par l'obligation de faire le service de la Garde Nationale, quoique la loy du 2 Septembre dernier les en exempte formellement. Sur quoi délibérant, le Substitut du Procureur Syndic entendu, le Conseil a arrêté que les Commis qui ont des traitements de l'Administration seront tenus de se rendre sur-le-champ dans leurs bureaux et y continuer leur service à peine que de droit et que copie de la présente délibération sera adressée au Conseil d'Administration de la Garde Nationale de Bergues qui seroit

invitée de la prendre en considération et d'informer le capitaine des différentes Compagnies de ses dispositions qui dans la circonstance actuelle n'auront cependant pas lieu à l'égard des sujets attachés à la Compagnie des Canonniers dont l'utilité est reconnue pour le service de la République.

806 Payement des salaires des gardiens de l'Eglise St-Martin.

La Municipalité de Bergues ayant nommé six citoyens pour la garde de l'Eglise St-Martin, sa conduite a été approuvée, et il a été arrêté de délivrer mandat auxdits gardiens à raison de 3 fr. par jour, arrêté en outre d'inviter la Municipalité de n'en établir que quatre.

LE QUESNE,
Président.

District de Bergues Registre n° 12

Du trente-un août mil sept cent quatre vingt treize l'an 2e de la République françoise, présens les citoyens Lequesne, président, Boissier, Decarren, Vandenheede et Coulier, substitut du procureur syndic.

807 Envoi de l'état de situation du magasin des subsistances militaires.

Il a été fait lecture d'un arrêté du Département du Nord du 25 de ce mois qui ordonne l'envoi journalier d'un état sommaire de toutes espèces de graines et farines existans dans les magasins, l'énumération des besoins de ces denrées, lequel arrêté prescrit pareillement de donner connaissance chaque jour au Département de l'Etat de la frontière et de tous les mouvemens de nos armées et de celles ennemies, enfin de nommer un commissaire pris dans le sein de l'administration qui sera chargé spécialement de surveiller la remise et l'envoi des dits états ou lettres, qui seront par lui visées et ce sous sa responsabilité personnelle ; sur quoi le substiut du pro-

cureur sindic entendu, le conseil a délibéré d'adresser copie du dit arrêté à la municipalité de Dunkerque et au citoyen Ackermann préposé aux subsistances militaires de cette ville pour qu'ils aient à s'y conformer chacun en ce qui les concerne et a nommé le citoyen Vandenheede, membre de cette administration, commissaire pour assurer l'exécution des dispositions du dit arrêté dont copie lui sera pareillement délivrée.

808
Emploi des fers provenant de la démolition d'un chateau.

Le citoyen Belleisle ingénieur fait part à l'administration que les travailleurs qui ont démoli le chateau dans la prairie au pied du glacis de S^{t}-Winocq, en ont rapporté du fer. Sous la promesse de l'ingénieur qu'ils auroient une gratification il demande l'indication des dits fers afin que la gratification soit payée par le propriétaire du chateau ou par la fortification si les fers lui restent ; sur quoi le Conseil considérant qu'il y aura sans doute lieu à allouer indemnité au propriétaire du chateau et que le besoin du fer pour le service militaire est très pressant a délibéré que les fers en dépôt dans le corps de garde de la porte d'Hondschoote, provenant du dit chateau incendié seront payés et transportés dans la forge de la République établie au Couvent de S^{t}-Jean pour être employés aux affuts de canons, quant à la gratification promise au ouvriers, qui sera réglée par l'ingénieur, elle sera acquittée par le payeur de la guerre comme dépense d'artillerie.

LE QUESNE,
Président.

District de Bergues. Registre n° 12

Du premier septembre mil sept cent quatre vingt treize l'an second de la République françoise, présents les citoyens Lequesne, président, Boissier, De Carren, Vandenheede et Coulier, substitut du Procureur syndic.

809 Battage des grains rentrés.

Le citoyen Vandame, préposé de l'administration pour la manutention des grains rentrés des campagnes dans les magazins de ce district fait part au Conseil qu'on y a déposé des grains en gerbes qu'il croit urgent de faire battre, cette proposition accueillie, le substitut du Procureur syndic entendu, le citoyen Vandame a été autorisé à faire battre les grains dont s'agit dans le plus court délai.

810 Fournitures de brouettes.

Sur la réquisition du citoyen Belleisle, ingénieur en chef, de cent brouettes pour le service des fortifications, il a été délibéré de requérir le citoyen Lequesne, entrepreneur des travaux publics à Dunkerque, de fournir les brouettes demandées dans le plus court délai sauf indemnité des frais de transport des dites brouettes de Dunkerque ici et payement d'icelle d'après estimation faite à Dunkerque.

811 Proclamation des représentants du peuple.

Les représentants du peuple à Dunkerque adressent une proclamation aux habitants de Bergues et à sa garnison, délibéré de lui donner la plus grande publicité.

812 Moulin dans la brasserie de l'abbaye.

Le citoyen Vandame autorisé à faire placer un moulin dans la brasserie de l'abbaye St-Winoc et à faire conduire tout ce qui est nécessaire pour cet établissement.

813 Payement du traitement du curé de Ghyvelde.

Le citoyen d'Outretigue, curé de Ghyvelde dont la paroisse est au pouvoir de l'ennemi, fait part au Conseil de la triste position où il est réduit par cette invasion et demande son traitement par avance, le Conseil prenant en considération le malheureux état où se trouve le

réclamant a délibéré de lui accorder mandats : 1° de la somme de 375 fr. pour le dernier quartier d'avance de son traitement de la présente année ; 2° de 87fr10, pour le 3e quartier de son traitement à échoir le 30 du présent mois comme ex-relligieux.

814 Acompte au citoyen Vasseur entrepreneur.

Sur une pétition du citoyen Vasseur entrepreneur des routes, tendante à obtenir un à compte sur ce qui lui est dû de ses entreprises ; attendu que le département n'expédie pas les mandats et que les besoins du réclamant sont urgents il a été délibéré de lui délivrer mandat de la somme de 1500 fr. à compte et que la pétition seroit communiquée au citoyen Lepere, ingénieur à Dunkerque, pour qu'il tienne note de cette avance.

815 Conférence avec les représentants du peuple.

Les citoyens Duquesnoy et Hentz, représentants du peuple, se sont présentés, ont dit à l'administration qu'ils venoient partager les dangers dont la ville paraît être menacée, qu'ils avoient quelques mesures de sûreté générale à proposer à l'administration, ayant pris séance ils ont demandé si la ville étoit approvisionnée suffisament à quoi il leur a été répondu qu'elle l'étoit pour quelque temps en bled ; mais qu'il y avait disette de bierre ce qu'on attribue au défaut de charbons et de soucrion, à quoi les représentants ont dit qu'on pouvoit se procurer aisément, mais qu'il y avait de la mauvaise volonté. Cet objet écarté, les représentants du peuple ont demandé si on avoit éloigné de cette ville les étrangers avec qui nous sommes en guerre et les gens suspects à quoi il a été répondu qu'il avoit été dénoncé à la municipalité de Bergues plusieurs personnes, cette discussion a été terminée par le dire des Commissaires qu'ils alloient prendre des renseignements.

On leur a dénoncé une quantité de femmes attachées à la troupe malgré la loy qui le défend expressément, on

a demandé l'intervention des Commissaires auprès des corps militaires pour son exécution.

On leur a pareillement dénoncé que les soldats vouloient loger chez les bourgeois, que les canoniers étoient exposés la nuit à l'injure de l'air sur les remparts et qu'il est essentiel de leur fournir des tentes.

Que le service de la place était très négligé, et qu'il est de la plus grande importance de la recommander à la sollicitude du Général.

Les Commissaires ont dit qu'ils alloient s'occuper de tous ces objets et se sont retirés.

LE QUESNE,
Président.

District de Bergues. Registre N° 12

Du deux Septembre mil sept cent quatre-vingt treize, l'an 2 de la République françoise, présents les citoyens Lequesne, président, Boissier, De Carren, Vandenheede et Coulier faisant fonctions de Substitut du Procureur Syndic.

816 Réquisition pour de la paille.

Sur la nécessité indispensable de se procurer promptement de la paille, il a été délibéré d'autoriser le citoyen Vermesch, membre de cette Administration, à requérir partout où il le trouvera bon toutes les pailles de bleds en gerbes qu'il pourra se procurer et qu'il fera refluer sur Bergues.

817 Le District autorisé à faire faire des tentes.

Le Substitut du Procureur Syndic fait part qu'il avait été agité hier au Conseil de guerre entr'autres choses qu'il étoit besoin de tentes pour le service des remparts et que les représentants du peuple ont autorisé l'Admi-

nistration du district à en faire en cette ville le plus possible et dans le plus court délai, surquoi le citoyen Coulier a été autorisé à achetter des toiles et à en surveiller l'employ pour les tentes qu'il fera faire en plus grand nombre possible.

818 Acompte aux gendarmes sur leur traitement.

Les gendarmes de cette résidence se présentent et réclament leur traitement dont ils annoncent leur être dû deux mois et que les mandats ne reviennent pas du département, quoique ceux de Dunkerque et Bourbourg ayent été expédiés. Considérant les besoins où se trouvent ces gendarmes et que ce ne peut être qu'un oubli dans les bureaux du département qui ait retardé l'expédition des mandats, il a été arrêté qu'il leur serait fait l'avance d'un mois par le receveur du district.

819 Réquisition pour des souliers.

Vu la réquisition du Commissaire Ordonnateur du 23 Aoust dernier pour la fabrication d'une quantité de souliers, le Conseil a délibéré d'autoriser le citoyen Vermesch d'en faire faire le plus possible.

820 Autorisation à la Municipalité de Bergues pour achat de literies.

Sur la demande de la Municipalité de Bergues, et vu la pénurie d'effets de literies pour les troupes de la garnison, le Conseil a autorisé la dite Municipalité de disposer de 4 matelas de laine, 5 traversins de foin, 50 couvertes d'étoupes et 4 couvertes de laine qui se trouvent à l'abbaye St-Winoc, à charge par ladite Municipalité d'en demeurer responsable et d'en fournir récépissé.

821 Surveillance des forges de la République.

Sur la nécessité de surveiller les forges de la République établies au ci-devant Couvent de St-Jean pour le service et l'utilité de l'artillerie, le Conseil a nommé le citoyen Kurtz, officier d'artillerie, pour remplir cette mission, et le citoyen Lacroix fils pour la direction des travaux qui s'y exécuteront.

822 Les administrateurs maintenant à Dunkerque autorisés à y rester.

On a remis sur le bureau copie d'un arrêté du représentant du peuple qui autorise les citoyens Faulconnier, Warin et Josselin, administrateurs de ce district et Brassart, Procureur Syndic, à résider à Dunkerque pour aider les officiers municipaux de la commune, ainsi qu'à correspondre avec les autres communes de ce district qui ne sont point envahies par l'ennemi et ce jusqu'à ce que la ville de Dunkerque soit entièrement libre. Délibéré de faire mention de cet arrêté au procès-verbal.

823 Pétition du fournisseur de la viande de l'armée du Nord.

Les administrateurs du district en résidence à Dunkerque adressent une pétition du fournisseur de la viande pour l'armée, elle leur a été renvoyée comme n'étant pas de la compétence du district.

824 Le Procureur Syndic nommé accusateur public de l'armée du Nord.

Une lettre de ce jour du Procureur Syndic annonce qu'étant nommé accusateur militaire près l'armée du Nord, que cette commission ne pouvant être de longue durée, il prie l'administration de faire remplir provisoirement ses fonctions par un membre de l'administration. Le Conseil a invité le citoyen Coulier à continuer les fonctions de substitut du procureur syndic, ce qu'il a accepté.

825 Enlèvement de fourrages à la porte d'Hondschoote.

Sur l'exposé du citoyen Levast préposé au magasin des fourages qu'il se trouve hors la porte d'Hontschoote trois meules de foin, il a été arrêté qu'il ne seroit enlevé qu'après avoir été mis en ration ou pezé pour en constater la quantité.

826 Approvisionnement de la place.

Lecture faite d'une lettre des représentans du peuple, de ce jour, qui chargent l'administration de faire tout ce qui sera en son pouvoir pour l'approvisionnement de la place, ils mandent que toute voye est bonne, que celle de la réquisition est permise à l'administration et que les indemnités et le salut de la patrie légalisent tout.

Délibéré de faire mention de cette lettre au procès-verbal pour se conformer à ses dispositions.

827 Commissaires nommés pour le Conseil de Guerre.

Le Conseil de guerre ayant envoyé inviter l'administration à nommer deux commissaires pour se rendre audit Conseil, les citoyens Vandenheede et Boissier ont été nommés.

LE QUESNE,
Président.

District de Bergues. Registre N° 12

Du trois septembre mil sept cent quatre-vingt-treize l'an 2e de la République françoise, une et indivisible, présents les citoyens Lequesne, président, Boissier, Vandenheede, De Carren et Coulier, Substitut du Procureur-Syndic.

Sur la pétition du citoyen Lordez, journalier au Vauxbourg de Bergues à Cassel, à fin de payement de la somme de 352 fr, pour abbatis d'arbres le long des routes, et façon de 1600 bourrées, attendu que depuis deux mois sa réclamation sur cet objet se trouve au département sans y avoir été statué, et qu'il reste sans autre ressource. Considérant les besoins du pétitionnaire, son état de détresse et la justice de sa demande, il a été arrêté de lui délivrer mandat d'une somme de 20 fr à compte.

Le citoyen Lacroix fils, serrurier chargé de la direction des forges de la République,a présenté à l'administration deux états de frais dus pour les travaux qui s'y exécutent; ces états ont été visés et le payeur de la guerre autorisé à en acquitter le montant comme dépense d'artillerie.

Le Conseil, considérant l'importance d'œconomiser autant qu'il sera possible les subsistances qui sont dans nos magazins, en conciliant cependant cette économie avec les besoins du public, a délibéré, le Substitut du

Procureur Syndic entendu, de ne point délivrer de bons aux boulangers, ni aux habitants qu'ils ne soient porteurs d'un billet de la municipalité qui constattera leurs besoins.

La Municipalité de Bergues a été autorisée, vu l'urgence à acheter pour le compte de la nation et pour être distribué à la garnison 219 couvertes de laine, savoir 50 à 52^{fr}, quarante-neuf à 55^{fr}, cinquante à 60^{fr} et soixante-dix à 80^{fr}, du payement desquelles il sera délivré mandat par le receveur du district.

Une lettre du département du 25 Aoust annonce la suspension de . . . . . de ses fonctions d'inspecteur général des fortifications. Délibéré d'en donner connoissance aux ingénieurs de l'arrondissement pour ne plus reconnoître ce particulier.

Sur une réquisition du citoyen Belleisle, ingénieur en chef de la place pourqu'il lui soit fourni le plus de voitures possibles pour le transport des terres nécessaires à l'élévation de deux cavaliers que le Conseil de guerre a arrêté de faire dans les bastions de S^{t}-Winoc, il a été délibéré de requérir la municipalité de Bergues, de faire fournir les voitures nécessaires et de prévenir les locataires des jardins de l'abbaye que les travailleurs passeront sur le terrein.

LE QUESNE,
Président.

District de Bergues. Registre N° 12

Du quatre septembre mil sept cent quatre-vingt-treize. L'an second de la République françoise, présens les citoyens Lequesne, président, Boissier, De Carren, Vandenheede, Mouton, et Coulier, Substitut du Procureur Syndic.

828 Service des subsistances.

Les citoyens Grillon et Morel inspecteur et directeur des fourrages de l'armée du Nord, mandent à l'administration qu'ils sont chargés de se concerter avec les autorités constituées en cette place sur les moyens d'y assurer le service des fourages, et demandent l'heure à laquelle ils pourront être admis, le Conseil les invite à se rendre de suite à l'administration. Lesdits citoyens s'étant présentés et ayant pris séance ils ont fait part de leur mission qui a pour objet de connaître les ressources locales de ce district en fourrages ; l'administration leur a donné tous les renseignements qui étaient en son pouvoir.

829 Comité d'artillerie et du génie.

Les citoyens Lauwereyns et Kurtz, officiers du génie et d'artillerie sont venus faire part à l'administration que le Conseil de guerre avoit décidé de former un comité qui seroit composé des officiers d'artillerie et du génie, d'un membre du district et d'un du Conseil général de la Commune ; lequel comité seroit chargé des différentes opérations du génie et d'artillerie pour la sûreté de la place ; qu'enfin le Conseil de guerre avoit nommé le citoyen De Carren, pour commissaire du district, ce qu'il a accepté.

830 Assiduité des commis de l'administration.

Le Substitut du Procureur Syndic observe qu'en exécution de l'arrêté du 30 Aoust les employés de l'administration doivent se rendre dans leurs bureaux, que la majeure partie n'y a pas satisfait, il demande la stricte exécution de cette délibération à peine de destitution des commis qui n'y auroient pas satisfait dans le jour, cette motion appuyée a été délibérée.

Le concierge de l'abbaye St-Winoc fait rapport que la porte qui communique à la sacristie et au grenier de ladite abbaye ayant été forcée hier par les soldats, il l'a

fait raccommoder ce matin, mais qu'elle est encore forcée de nouveau. Qu'il résulte de ces fractions que l'on cherche à piller les objets précieux qui se trouvent déposés dans cette sacristie, que de là on peut s'introduire aux magasins au bled, et le piller également, qu'enfin les jardins de l'abbaye se trouvent en ce moment livrés au pillage et les portes forcées par une multitude d'hommes, femmes, enfants et soldats. Arrêté que le citoyen De Carren se transportera au Conseil de guerre pour rendre compte de ces dégâts et requérir que la force armée soit employée pour les arrêter.

Le citoyen Lebon, administrateur du Département du Nord, commissaire nommé en exécution de la loi du 5 juin dernier, relative à l'apposition des scellés sur les caisses et papiers de tous les comptables des deniers publics quelconques, invite l'Administration d'écrire : ou à la Municipalité de Dunkerque ou aux Commissaires de la Convention qui sont dans cette ville de suspendre l'exécution de l'arrêté de déportation lancé contre le citoyen Groslevin fils, chargé de poursuivre le recouvrement des droits des ci-devant quatre membres, ou de le faire conduire à Bergues pour y rendre compte de sa gestion, étant instruit qu'il peut avoir huit à neuf mille livres en caisse.

Le Conseil considérant qu'il est important de faire verser cette somme dans la caisse nationale, a arrêté d'écrire de suite à la Municipalité de Dunkerque pour suspendre le départ dudit Groslevin jusqu'à l'apurement et liquidation de ses comptes.

LE QUESNE,
Président.

District de Bergues. Registre N° 12

Du cinq Septembre mil sept cent quatre-vingt treize, l'an second de la République françoise, présens les citoyens Le Quesne, président, Boissier, Decarren, Vandenheede, Mouton et Coulier, Substitut du Procureur Syndic.

831 Evasion du nommé Van den Bavière.

On annonce que Van den Bavière, arrêté à Bourbourg comme suspect, s'est évadé, le Conseil présumant que ce contrerévolutionnaire a pu aller augmenter le nombre des émigrés, qui grossissent le nombre des brigands qui investissent ce district, a chargé le Substitut du Procureur Syndic de demander une règle de conduite à son égard.

832 Translation des prisonniers du Tribunal de Dunkerque à Gravelines.

Les administrateurs du district en permanence à Dunkerque adressent au Conseil différentes pièces relatives à la translation à Gravelines des prisonniers du Tribunal, et fait part que le Conseil de guerre a demandé l'emplacement dudit tribunal pour y placer la Commission militaire qui vient d'être établie ; qu'ils n'ont pas cru devoir refuser une demande dont à la rigueur ledit Conseil auroit pu se passer. Délibéré de renvoyer le tout à la prudence des administrateurs qui se trouvent à Dunkerque, en leur observant qu'étant sur les lieux, ils sont à même de statuer sur ces objets.

833 Magasins et ateliers.

Une lettre du département du 25 Août dernier demande l'état de situation de tous les magasins et atteliers qui sont dans ce district, en effets confectionnés et non confectionnés ; délibéré d'envoyer de suite l'état de situation des magasins de cette ville et d'en demander de semblables aux Municipalités de Dunkerque, Bourbourg et Gravelines.

834 Approvisionnement de la Place de Bergues.

On a fait lecture d'une lettre du citoyen Vermerch que l'Administration a nommé Commissaire pour les achats d'approvisionnemens pour cette place, par la-

quelle il allègue différens prétextes qui retarderoient sa mission, il envoye le citoyen Piquendal qu'il croit propre à la remplir. Le Conseil, considérant que le moindre retard dans ces approvisionnements peut devenir funeste à la place de Bergues, le Substitut du Procureur Sindic entendu, il a été délibéré de donner une commission au citoyen Piquendal pour remplir la mission dont étoit chargé le citoyen Vermerch et sur la motion d'un membre il a été arrêté que copie de la lettre dudit citoyen Vermerch seroit adressée au Département pour lui justifier de nos diligences pour l'approvisionnement de cette ville.

835 Magazin militaire. Une Commission du Comité du Salut Public se présente et demande la situation du magazin militaire, mission dont il est chargé, le Conseil lui donne tous les renseignemens qui sont en son pouvoir.

836 Arrivée d'Houchard à Cassel. Une lettre des administrateurs en permanence à Dunkerque accompagne copie de celle des représentans du peuple qui annoncent l'arrivée d'Houchard à Cassel et que sous peu une armée nombreuse chassera les anglois et autres ennemis coalisés de notre territoire ; le Conseil, sensible à cette bonne nouvelle, en a fait part au Conseil Général de la Commune.

837 Arrestation de quelques personnes suspectes. Une garde du 11e bataillon des fédérés conduit à l'Administration, de la part du Commandant temporaire de St-Omer, les citoyens Defresne, Moruel et De Breyne ; ces particuliers, d'abord arrêtés comme suspects, le Conseil n'ayant rien vu à leur charge et après avoir entendu le Capitaine des deux premiers employés des Douanes à Millebrughe, les a relachés.

LE QUESNE,

Président.

Du six septembre mil sept cent quatre-vingt treize, l'an second de la République françoise, présens les citoyens Le Quesne, président, Boissier, De Carren, Vandenheede, Mouton et Coulier, Substitut du Procureur Sindic.

District de Bergues. Registre N° 12

838 Arrivée d'une troupe formidable.

La journée s'est passée en préparatifs hostiles contre les ennemis. Vers le soir on annonce l'arrivée d'une force considérable et qui s'est réalisée dans le courant de la nuit. Plusieurs bataillons arrivèrent à Bergues, l'Administration prit toutes les précautions que les circonstances exigeoient. La Municipalité fut invitée à mettre en réquisition tous les chevaux et voitures dont on pourroit disposer.

839 Sortie de nos troupes.

Nos troupes ont fait une sortie et ont chassé devant eux l'ennemi qui nous entouroit.

LE QUESNE,
Président.

Du sept septembre mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an second de la République françoise, présens les citoyens Le Quesne, président, Boissier, Decarren, Mouton, Vandenheede, administrateurs, et Coulier, Substitut du Procureur Sindic.

District de Bergues. Registre N° 12

880 Approvisionnement de la place de Bergues.

Les citoyens Antoine, Joseph Fauqueux et Jean Vandernalde, tous deux habitans de Bourbourg, demandent des pouvoirs nécessaires pour l'acquisition des fournitures de grains de toutes espèces pour les besoins de la place, le Substitut du Procureur Sindic entendu, délibéré de délivrer à chacun des citoyens les Commissions aux

mêmes conditions que le citoyen Piquendal et à charge par eux de concerter avec lui.

881 Timmerman d'Eskelbeck.

Le citoyen Breyne, cultivateur à Quadipres, fait rapport qu'il y a le nommé Timmerman d'Eskelbeck, détenu es prisons de St-Omer, arrêté comme n'ayant pas de passeport, délibéré de lui adresser un certificat de civisme.

882 A traiter avec le citoyen Dufresne au sujet des bestiaux achetés pour l'armée.

Sur la pétition du citoyen Floris Dufresne, demeurant à Lille, fondé de pouvoir du citoyen Delannoy, fournisseur des subsistances de l'armée, afin d'être autorisé à emmener les bestiaux achetés par son mandataire et qui sont maintenant en ville, où à les laisser aux risques, péril et fortune des vendeurs à la charge de lui accorder une indemnité ; ladite pétition communiquée à la Municipalité qui l'a apostillée d'un avis portant que la place étant en état de siège, il convient garder lesdits bestiaux qui peuvent se trouver en ville, ouï le Substitut du Procureur Sindic, il a été arrêté que la Municipalité traitera avec le citoyen Dufresne, tant des bestiaux que de l'indemnité connue pour son propre compte.

883 L'ennemi est forcé d'évacuer les environs de Bergues.

Sur le rapport fait que l'ennemi avait évacué Socx, Quadypres et environs, un membre a fait motion de renvoyer tous les habitans de ces campagne qui sont en ville, il a été délibéré d'en écrire au Conseil de guerre.

884 Déposition de quelques bustes.

Le citoyen Lebon a déposé sur le bureau le montre-buste de Ste-Barbe avec sa virole en argent, pesant . . . . . une médaille d'argent dorée, représentant le buste de St-Winoc pesant . . . . . une autre médaille de cuivre dorée, représentant d'un côté Ste-Barbe, de l'autre Ste-Anne.

885 Arrestation du nommé Dezetter, ancien curé de Crocthes déporté.

Il a été conduit devant l'Administration par Joseph Vanrickeghem coutre de la Commune, George Roels, François Gaeye Maeysn, Pierre Debacque, Jean Hoeykem et Pierre Vermeire, ensemble formant un détachement de la Garde Nationale de Quaetipres, le nommé Martin Joseph Dezetter, âgé de cinquante ans, prêtre ci-devant curé du village de Crocthes, commune de ce district, qui a déclaré avoir été arrêté cet après diner au village de Quadipres en se retirant vers Ypres, pays Belgique d'où il étoit venu le 2 courant pour finir à Crocthes quelques affaires qu'il avoit laissées pendantes, lors de sa déportation arrivée le 21 avril 1712. Lequel Dezetter se trouvoit muni de quelques imprimés lettres de correspondance en françois et en flamand, de l'acte de sa déportation, de deux cartes belles d'une instruction pastorale donnée à Ypres en 1793 ; de quelques mouchoirs et d'une petite fiole contenant, suivant sa déclaration, des saintes huiles, d'une bourse contenant une montre d'argent, deux louis en or, quatre écus de six francs et à peu près six francs en menue monnoye autrichienne ; qu'est tout ce qu'il a dit posséder. Le Substitut du Procureur Sindic entendu, il a été arrêté que ledit Dezetter sera renvoyé sous bonne et sûre garde devant le Conseil de guerre de cette ville qui, dans ce moment de siège, se trouve muni de tous les pouvoirs civils et militaires et que copie du présent acte interrogatoire avec les papiers et effets dudit Dezetter y seront pareillement envoyés.

886 Plusieurs volontaires apportent des effets et amènent des chevaux pris sur l'ennemi.

Le citoyen Pressoir, du 2e bataillon des fédérés, apporte une grande marmite, un petit chaudron de cuivre et une cannette d'étain.

François Letable, du 1er bataillon de Calvados, Louis Procureur attaché à l'ambulance, amène un cheval gris, d'autres volontaires amènent des chevaux qu'ils disent pris sur l'ennemi, réquisition a été donnée à la Munici-

palité de Bergues de fournir écuries et magazins et nommer surveillant pour la garde de ces objets.

887 Rapport du citoyen Gaillard.

Le citoyen Gaillard, de Socx, fait rapport que s'étant rendu à sa maison à Socx, il a trouvé tout détruit chez lui, que des paroissiens lui ont dit que le nommé Ricard Cadet avoit vécu avec l'ennemi pendant 4 à 5 jours, au vu de différens particuliers du village qui le témoigneront, et qu'il a fait cause commune avec eux, que ces mêmes paroissiens ont déclaré avoir vu une des servantes dudit Ricard, faire perquisition dans la maison du citoyen Gaillard.

888 Différens objets et chevaux pris sur l'ennemi.

Est entré le citoyen Michel Rochefort, volontaire du 24e bataillon de Brie, lequel a déclaré avoir désarmé un charretier d'artillerie angloise, lui a pris son sabre et son cheval de trait qu'il nous a représentés ; on a fait mettre le cheval au dépôt.

Sont aussi entrés les citoyens Gabriel Diry, chasseur au 15e régiment des chasseurs belges et Joseph Roels, soldat au 14e régiment d'infanterie, qui ont déclaré qu'en fonçant sur l'ennemi, ils étoient parvenus à leur enlever, en coupant à coups de sabre les traits, deux chevaux et des caissons d'équipages anglois qu'ils ont amenés en cette ville, lesquels ont été remis au dépôt, ces chevaux étoient garnis de leur colier.

889 L'ennemi est repoussé par nos troupes.

Une nouvelle sortie a eu lieu, une canonade vigoureuse s'est fait entendre et nos braves républicains ont repoussé l'ennemi jusqu'à l'extrême frontière.

LE QUESNE,
Président.

District de Bergues. Registre N° 12

Du huit septembre mil sept cent quatre-vingt treize, l'an second de la République françoise, présens les citoyens Lequesne, président, Boissier, Decarren, Mouton, Vandenheede, administrateurs, et Coulier, Substitut du Procureur Syndic.

890 Différentes routes à rétablir très promptement.

Sur le rapport du citoyen Belle-Isle, ingénieur en chef, qu'il se trouve un petit pont coupé sur le chemin de Cassel et des fossés sur les chemins de Bierne, Ypres et autres adjacents, qu'il est urgent de faire rétablir pour rendre les routes libres, délibéré, vu l'urgence, de charger le citoyen Verbrughe de faire ces rétablissemens de suite et à cet effet, commission lui sera délivrée.

891 Victoire complette.

L'ennemi a été attaqué sur tous les points de notre territoire, nos troupes ont été partout victorieuses, elles ont enlevé de vive force ses retranchements, l'ont chassé des postes qu'il occupoit sur la frontière ; il a été poursuivi la bayonnette dans les reins, et une prise d'effets, d'armes et de munitions sur ces esclaves, a couronné cette glorieuse journée.

LE QUESNE,

Président.

District de Bergues Registre N° 12.

Du neuf septembre mil sept cent quatre-vingt treize, l'an second de la République françoise, présens les citoyens Lequesne, président, Boissier, Decarren, Mouton, Vandenheede, administrateurs, et Coulier, Substitut du Procureur Syndic.

892 Arrestation du citoyen Ricard de Socx.

Le sieur Hubrecth, ménager et conducteur du général, a fait rapport qu'il a arrêté le citoyen Ricard, de Socx, sur la place d'Hontschoote.

893 Triage des effets pris sur l'ennemi.

Le citoyen Commissaire des guerres est venu proposer de nommer Commissaire pour faire le triage des effets pris sur l'ennemi, pour distinguer ceux appartenant à des habitans de la campagne d'avec les effets militaires, arrêté d'autoriser la Municipalité de Bergues à nommer des Commissaires et des habitans des campagnes pour faire cette distinction.

894 Approvisionnemens des places.

Le citoyen Vermerch cadet, administrateur du Département, nommé pour surveiller l'approvisionnement des places, en conformité de l'art. 10 de l'arrêté des Représentants du 20 août, demande lecture et enregistrement de sa commission, délibéré de se concerter, pour presser cet approvisionnement et la nomination de Commissaires. Le citoyen Vermerch a ensuite présenté un tableau de répartition provisoire des grains, avoine et paille à fournir par les communes, il a été adopté et arrêté de faire refluer sur Bergues tout ce qui se trouvera entre le Canal de la Colme et le Canal d'Hontschoote, partie Sud du district ; que tout ce qui se trouvera en dehors desdits canaux sera reflué sur Dunkerque, excepté le canton de Gravelines qui versera dans ladite ville, Bourbourg campagne et Bourbourg ville qui verseront dans cette dernière ville ; que ces versements se feront entre les mains des Municipalités qui en délivreront reçu, prépareront des magasins suffisans et tiendront le tout sous leur surveillance et responsabilité et qu'à cet effet copie du présent arrêté leur sera adressée, en outre que le premier contingent devra être livré jeudi prochain aux dites communes et par celles-ci dans les deux jours aux lieux de dépôt désignés ci-dessus, et

pour l'exécution du présent, Commissaires ont été nommés et Commission délivrée de suite, conformément à l'arrêté des Représentants.

895
A pourvoir aux besoins des blessés.

Les citoyens Marhem, municipal, et Debaeker, Procureur de la Commune, se sont présentés et ont annoncé que les blessés qui sont déposés à l'hôpital St-Jean manquoient de bonnets, mattelats, couvertes, etc., que le citoyen Deteure, Directeur de l'Hôpital Militaire, refuse de fournir à ces besoins et les secours auxquels il est obligé, délibéré de demander ce dernier à l'Administration pour en conférer avec lui.

896
Four du nouveau cloître.

Sur la réquisition du citoyen Chalon, Commissaire des guerres, de mettre à sa disposition le four de la cuisine du nouveau cloître pour le service de l'armée, délibéré de l'accorder provisoirement.

897
Mise en liberté du citoyen Deborgher.

S'est présenté Joseph Deborgher, journalier à Hoymille, qui a réclamé François Deborgher, son fils, détenu es prisons de cette ville depuis le 22 d'août pour avoir prétenduement été trouvé à la tête d'une patrouille ennemie. Vu l'interrogatoire subi par ledit François Deborgher devant nous ledit jour ; et ouï le citoyen françois Meuninck, cultivateur audit Hoymille, qui a certifié véritables les faits énoncés audit interrogatoire et a au surplus, ainsi que le citoyen Benoit Wiels, autre cultivateur dudit Hoymille, donné des témoignages satisfaisans sur la conduite dudit François Wiels ; ouï le citoyen Coulier, Substitut du Procureur Sindic, délibéré de mettre ledit François Deborgher provisoirement en liberté, à charge de se représenter en étant requis.

LE QUESNE,
Président.

District de Bergues. Registre N° 12

Du dix septembre mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an second de la République françoise, présens les citoyens Lequesne, président, Boissier, Decarren, Mouton, Vandenheede, administrateurs et Coulier, Substitut du Procureur Sindic.

Sur le réquisitoire du Substitut du Procureur Sindic, tendant à ce qu'il soit pris des mesures de sûreté contre le nommé Ricard, cadet, domicilié à Socx, qui, ainsi qu'il résulte de la déclaration faite à notre séance du 7 de ce mois, avoit été demandé par les troupes ennemies, aussitôt leur invasion dans cette commune, que cet individu avait vécu avec elles pendant quatre ou cinq jours et fait cause communes avec elles ; que l'une de ses servantes avoit été faire perquisition à plusieurs fois dans la maison du citoyen Gaillard et les propriétés ont été pillées.

898 Affaire du nommé Ricard cadet.

Le Conseil considérant que ledit Ricard, longtemps avant l'invasion de l'ennemi, avait été déclaré suspect dans les différents endroits où il a pris domicile, qu'il y avoit été désarmé ; qu'il a été déporté et que la conduite qu'il vient de tenir avec nos ennemis à Socx ne laisse aucun doute sur son intelligence avec eux ; qu'il se trouve encore sur la liste de déportation prononcée par la commission militaire ; que cette conduite coupable nécessite de prendre à l'égard dudit Ricard et même de ses servantes ou domestiques toutes les mesures de sûreté, d'autant plus qu'outre la déportation il y aura lieu vis-à-vis cet aristocrate, de le livrer à la commission militaire en tems de siège ou aux tribunaux.

899 Même sujet.

Arrêté que par les Procureurs des communes nommés commissaires à cet effet, il sera de suite procédé à l'apposition des scellés dans les différentes maisons dudit Ricard cadet, notamment à son domicile à Socx et à Bergues, en présence de deux officiers municipaux des

lieux, ainsi que sur ceux des servantes ou domestiques dudit Ricard, et qu'il soit fait inventaire desdits meubles et effets, pour être ensuite pris tel parti qu'il appartiendra, auquel effet copies du présent arrêté seront adressées aux municipalités de Socx et de Bergues qui resteront responsables de l'exécution des présentes.

900 Affaire de quelques habitans de Rexpoede et autres.

Le Substitut du Procureur Sindic a aussi dénoncé qu'il étoit informé que dans différentes communes, notamment à Rexpoede, quelques habitans, sous la protection de nos cruels ennemis, se sont ingérés de composer de nouvelles municipalités et que trompés dans leur attente par la retraite forcée des Anglois, la plupart les ont suivis ; il requiert qu'ils soient déclarés émigrés et que leurs biens soient acquis à la République ; que les scellés soient apposés à leur domicile ; que la municipalité de Rexpoede et autres aient à mettre sous les mains de la nation, toutes les propriétés foncières et mobiliaires qui pourroient appartenir à de pareils individus et qu'il soit fait une proclamation pour éclairer et assûrer les municipalités et généralement tous les citoyens de ce district de l'indemnité que la nation assure à ceux qui éprouvent des pertes par l'invasion de l'ennemi ; ce qui a été délibéré par le Conseil qui en conséquence charge le Procureur de la Commune de Rexpoede et autres de procéder à l'apposition des scellés, en présence de deux officiers municipaux, sur les meubles et effets desdits particuliers évadés et par suite à l'inventaire d'iceux ; les charge pareillement de mettre au séquestre leurs immeubles, desquelles opérations, ils rendront compte au Procureur Sindic de ce District dans le plus court délai, le tout sous leur responsabilité.

901 Déposition d'un calice.

Le citoyen Stellemans fils, officier municipal de Bergues, a déposé sur le bureau un calice avec sa patenne

en argent doré qu'il a trouvé dans sa ferme au village de Socx après la retraite de l'ennemi.

902
Assassinat du nommé Maes et son fils.

Sur la présentation d'un certificat de la municipalité de Quaetipres et autres habitans, attestant que le nommé Ignace Maes, agé de 42 ans et son fils agé de 20 ans ont été les premiers tués et hachés par l'ennemi lors de l'invasion ; que Anne-Thérèse Bouchon, veuve et mère des assassinés se trouve sans fortune, enceinte et chargée de trois autres enfants en bas-âge, avons arrêté de lui faire délivrer provisoirement à titre de secours, mandat de la somme de cent livres.

903
Acompte de 200f

Sur la pétition du citoyen Ilsweirt, piqueur des Ponts et Chaussées, afin d'obtenir une somme de 200fr à compte de son dû ; accordé, le Substitut du Procureur Sindic entendu.

904
Réquisition du citoyen Vaillant de fournir par le District 20.000 rasières de bled, etc.

Le citoyen Vaillant, Commissaire ordonnateur a présenté requisition pour que le District fournisse vingt mille rasières de Bled, douze mille rasières d'avoine et fèves, pour être fourni, le grain dans un mois, l'avoine dans la quinzaine ; on lui a observé que les avoines et fèves se trouvoient pour les 4/5mes inondés et sur pied, qu'il sera des plus difficiles de procurer cette denrée ; le citoyen Commissaire a répondu qu'il prendroit en considération la position du District, que si la quantité requise n'étoit fournir dans un mois, six semaines, deux mois et s'il y avoit impossibilité de fournir ladite quantité, observant que les citoyens qni seront employés aux démarches et voyages nécessaires pour ces approvisionnements, seront récompensés et payés par lui sur les certificats de l'administration.

905
La ville de Bergues cesse d'être en état de siège.

Le citoyen Commandant de la ville s'est présenté et a proposé que l'Administration se réunisse avec le Conseil Général de la Commune de Bergues pour se concerter

ensemble et déclarer que la ville n'est plus en état de siège ; lecture faite de la Loi du 10 juillet, titre 1er art. 12. Le Procureur Sindic a requis qu'expédition de cette déclaration soit envoyée à la Municipalité de Bergues pour que le Conseil Général de la Commune soit assemblé et réuni de suite à l'Administration.

Le Conseil Général de la Commune s'étant présenté, la proclamation suivante a été adoptée :

DÉCLARATION QUE LA PLACE DE BERGUES CESSE D'ÊTRE EN ÉTAT DE SIÈGE.

906
Même sujet.

L'Administration du District et le Conseil Général de la commune de Bergues, réunis en Comité de sûreté générale ; vu la proposition du citoyen Ribotty, Commandant de cette place, consignée au procès-verbal de séances du Conseil du District de ce jour, portant invitation de déclarer cette place hors d'état de siège ; l'article 12 du titre 1er de la loi du 10 juillet 1791 consulté ; considérant que tout investissement de la part de l'ennemi cesse, le Substitut du Procureur Sindic et le Procureur de la Commune entendus, déclarent que la ville de Bergues n'est plus en état de siège.

Cette proclamation lue, le Substitut du Procureur Sindic a engagé la Municipalité de Bergues à faire une proclamation pour engager les commerçans à reprendre le cours de leurs opérations ; les ouvriers à se rendre à leurs travaux ordinaires, les fermiers des barques à continuer leurs voyages, enfin les cultivateurs à se rendre dans nos marchés avec la plus grande confiance.

907
Secours de 400.000f accordé à ce district.

On a mis sur le bureau un extrait du registre des arrêtés du Comité de Salut Public de la Convention Nationale du 3 de ce mois qui accorde à ce district quatre

cent mille livres, tant pour subvenir aux approvisionnemens et travaux particuliers que pourra requérir le service de la place pendant le siège, que pour le soulagement des citoyens patriotes chassés de leur asile et que l'invasion des ennemis prive des moyens de subsister, en attendant qu'on puisse fixer l'indemnité qui leur sera due pour les dégâts qui auront été occasionnés par l'ennemi,sauf par l'Administration à justifier de l'emploi de cette somme qui sera prise sur les cinquante millions dont le Comité de Salut Public peut disposer ; délibéré de faire mention dudit arrêté au procès-verbal et de se conformer à ses dispositions.

LE QUESNE,

Président.

" LA LECTURE EN BAS "

PAR

E. DEBACKER

DEUXIÈME PARTIE

"LA LECTURE EN BAS"

PAR

H. DEBACKER

DEUXIÈME PARTIE

(VOIR LA 1re PARTIE DANS LE 46e VOLUME DES *Mémoires de la Société Dunkerquoise*)

Je croyais bien en avoir fini avec cette histoire de « Lecture en bas ». Depuis qu'elle est sortie d'impression, les documents à l'appui de ma thèse m'arrivent de tous côtés.

Quelques-uns me paraissent curieux et bons à recueillir pour les joindre à la collection.

Il se trouvera peut-être quelqu'un pour en tirer parti.

Peu de temps après la communication que j'avais faite à la *Société Dunkerquoise* du formulaire de « Lecture en bas » accueilli avec si grande bienveillance dans le 46e volume de ses mémoires, j'entrai par une belle et chaude journée de l'été dernier à son déclin, chez un gros cultivateur des Moëres, avec lequel je suis en relations depuis de longues années.

Par une singulière coïncidence, qui permet de croire que des faits analogues sont plus fréquents qu'on ne pourrait le supposer, je fus témoin, à mon entrée, de la

scène suivante, d'une analogie frappante avec celle qui donna lieu à ma première communication.

La famille rurale que je visitais se composait, outre le père et la mère, bons fermiers très à l'aise, de trois vigoureux gars et de trois robustes et vaillantes filles, beaux types de flamandes, (deux autres enfants, garçon et fille, se sont déjà détachés de l'arbre familial pour fonder leur propre foyer). Tous se disposaient à se rendre à la Kermesse d'une commune voisine ; mais un contretemps était survenu et je trouvai toute la maisonnée en grande agitation.

Le plus jeune des garçons, petit paysan joufflu d'une dizaine d'année, le benjamin choyé de tous, venait d'occasionner une chaude alarme qui prenait fin au moment même de mon arrivée, grâce à une expulsion spontanée — et naturelle, allais-je dire — mais, en réalité, provoquée, me dit-on, par une intervention miraculeuse.

Le gamin avait été pris d'atroces coliques qu'il endurait depuis plusieurs heures. On m'expliqua qu'ayant mangé beaucoup de fruits, il avait commencé à pleurer en se levant ; puis il en vint à pousser des cris déchirants et à se tordre dans des contorsions épileptiques. Très alarmée, la famille diagnostiqua une colique de « Miséréré ».

« Heureusement, ajouta la mère, qu'on a le *petit livre* » ! Ce petit livre était le *boekje*[1] guérisseur, précieux formulaire déprécatoire soigneusement enfermé dans la vieille garde-robe de famille à l'égal d'un trésor. Il en avait été retiré par la grande sœur.

Animée d'une conviction profonde, partagée d'ailleurs par toute la famille, elle avait *lu en bas*, sur le malade, la formule 16 « Pour les coliques miséréré ».

(1) « Boekje », mot flamand, petit livre.

Je venais d'en voir l'heureux résultat.

Vivement intéressé, comme bien l'on pense, et encore sous l'impression des pratiques que m'avaient récemment dévoilées le sorcier « Guérit-tout » dans une autre localité assez éloignée de celle-ci, je pris, d'un mouvement fébrile, le « boekje » libérateur. Je l'examinai curieusement. Je questionnai. Les réponses se firent nombreuses, sans réticences, chevauchant les unes sur les autres. Le père, la mère, les grandes filles, l'un des fils qui revenait du régiment, allaient au devant de mes questions. J'étais vraiment en veine. C'était à qui me citerait, moitié en français, moitié en flamand, des exemples de guérisons surnaturelles dues au précieux talisman. Je hasardai quelques questions, peut-être indiscrètes si j'en juge par les réponses qui me parurent embarrassées.

— Oui, quelquefois ça n'avait pas réussi ; mais dans ces cas rares, l'insuccès devait être attribué soit au manque de foi du malade, et peut-être aussi de l'opérateur substitué, ou au peu d'expérience de ce dernier. Néanmoins, la vertu efficace du « petit livre » était hors de suspicion.

Toute tentative de dissuasion serait bien inutile près de ces braves gens.

Le père, un rural qui ne manque pas d'intelligence et se dit ami du progrès — il est lauréat de plusieurs concours agricoles — le père, dis-je, me confia que le mirifique bouquin provenait d'un « homme qui avait appris pour être prêtre ». Ayant quitté le séminaire où il n'avait pu s'habituer, le défroqué s'était rencontré avec un guérisseur, détenteur du « vrai petit livre », lequel lui en avait appris les secrets et le lui avait même confié pour « mettre sur son français » (traduction littérale de *op zyn fransch over te zetten*) quelques-unes des prières qu'il contenait, l'original étant en flamand.

L'idée vint tout naturellement à ce traducteur finaud et rusé — *traduttori, traditori* — de garder une copie du rituel si fructueux et il songea que, si ces prières, récitées en flamand, avaient une efficacité réelle, leur vertu ne devait pas être moindre si la lecture s'en faisait en français.

A tout hasard il garda une copie de sa traduction. Il fit discrètement quelques essais bien choisis ; obtint quelques faciles succès qu'il exploita en s'en faisant une habile réclame et, petit à petit, sa réputation prit de l'assiette.

Ce nouveau guérisseur n'a pas de domicile fixe. Il parcourt le pays et suit les marchés dans un rayon assez étendu. Pour n'être pas trop gêné par son précurseur, créateur de la méthode, lequel opérait surtout dans la région Bourbourg-St-Omer, le néophyte indélicat prit son centre d'action dans la région Hondschoote-Ghyvelde-Furnes. Moins exclusif que son devancier initiateur, le nouveau thaumaturge, qui déjà ne pouvait répondre à tous les appels, perfectionna le système en *vendant* à bon prix, à quelques clients bien connus de lui et triés sur le volet, une copie, « écrite de sa main », du précieux recueil où il avait bien soin de stipuler qu'il se réservait certains cas spéciaux pour lesquels il lui était impossible de déléguer son pouvoir.

— « Combien fait-il payer ce « petit livre » ? demandai-je au fermier.

— Il a défendu de le dire, me répondit-il, parce que les médecins, qui sont jaloux de lui, lui feraient du tort ».

Je parcourus avidement le cahier magique qui venait de faire merveille et reconnus aussitôt qu'il était en majeure partie la traduction très fidèle de l'original flamand que j'avais découvert quelques mois auparavant entre les mains mêmes de « Guérit-tout ».

— Mais, observai-je, le « vrai petit livre » est en flamand, pourquoi, vous, flamand, l'avez-vous « sur son français » ?

— Les enfants, répliqua le fermier, parlent flamand aussi bien que père et mère, mais ils ne savent plus le lire. A présent c'est tout en français dans les écoles. Alors, ajouta-t-il, quand il y a quelqu'un de malade à la ferme ou chez les voisins, l'un ou l'autre prend le petit livre et va lire en bas en français, et il comprend qu'est-ce qu'il lit. C'est la même chose, est-ce pas ?

« *Et il comprend qu'est-ce qu'il lit !* »

Essayez donc de faire de la philosophie et d'éclairer les ignorants !

Mon but en traduisant le livre du sorcier Guérit-tout était précisément de faire lire en français aux personnes croyantes, les soi-disant prières qu'elles entendaient sans les comprendre et dont l'absurdité devait — pensais-je — les éclairer sur l'efficacité de cette pratique abusive !

Toutes les réflexions, tous les commentaires dont j'avais fait précéder ou suivre ma traduction des formules sacrées (je place l'adjectif après le nom) ne comptent donc pour rien ?

L'œuvre traduite se trouvait augmentée de quelques formules recueillies je ne sais où, et, entre autres, de celle peu banale « Pour arrêter les ennemis ».

Je la transcris plus loin.

On y trouve aussi quelques simples formules pharmaceutiques. Il est en d'autres sous forme rimée ; elles ont été vraisemblablement empruntées aux almanachs populaires des campagnes.

J'obtins sans peine de mon ami le fermier la communication de son « boekje » pendant quelques jours et d'autant plus facilement qu'il m'avoua d'un air confidentiel, en clignant de l'œil, que chacun de ses enfants

mariés en avait reçu, dans son trousseau de ménage, une copie exacte (elle n'est pas de la main de « l'homme qui a appris pour être prêtre ») et qu'il en donnerait une à chacun de ses enfants.

Je profitai du temps qu'on m'accordait pour en prendre moi-même une copie certifiée conforme et je pus ainsi comparer à mon aise ce formulaire en français avec l'original en flamand dont j'avais fait la traduction.

J'avoue que ma vanité de traducteur y trouva satisfaction. Les deux versions ayant été faites littéralement et, pour ainsi dire, mot à mot, la plupart des textes se trouvèrent identiques.

Il y a indubitablement étroite parenté entre le premier grimoire écrit en flamand et le second, traduit en similifrançais, ou plutôt en flamand qui veut être français.

Ce dernier, augmenté de quelques recettes empiriques, est intéressant à parcourir en ce qu'il offre de nombreux exemples d'idiotismes flamands ou, comme les appelle M. Bouchet le philologue, des *flandricismes* du parler dunkerquois.

J'ai pensé que tous les deux sont à conserver, tant au point de vue de la philologie populaire qu'à celui du « *folklore* » de la Flandre Maritime dont la « Société Dunkerquoise » a émis l'idée dans une de ses séances qui ont précédé le Congrès archéologique de 1907 ; et c'est un peu à cette intention que j'ai reproduit les deux livrets. Ils pourront peut-être servir un jour à une étude plus approfondie des mœurs et coutumes flamandes.

Ce second formulaire n'a pas, comme le premier, le caractère d'un *vade mecum* à mettre en poche. Il est écrit tout simplement sur un cahier d'écolier. Il est vrai qu'il a été transcrit d'après un exemplaire original, peut-être resté entre les mains de l'opérateur consacré.

Il ne constitue pas non plus une copie exacte du carnet de *Guérit-tout* de Bourbourg dont j'ai déjà fait la présentation et que, pour cette raison, j'appelle le n° 1.

Bien que la similitude entre certaines formules soit frappante, elles ne sont, dans les deux carnets, ni dans le même ordre, ni en même nombre. Le premier renferme 35 formules dont 7 sont empiriques sans aucune invocation religieuse. Le n° 2 en renferme 54 dont 13 sont empiriques ; mais toutes les formules du n° 1 sont, à une ou deux près, reprises dans le n° 2.

Une particularité du n° 2, le français, c'est qu'il emploie pour le plus grand nombre de ses prières le titre « Exorcime », ou quelquefois « Exorcisme », qui se traduit en flamand par *Beleezing* signifiant *Adjuration lue,* alors que le n° 1, le flamand, les intitule *Gebed* qui signifie *prière.* Certaines formules, intéressant particulièrement la culture, ne figurent pas dans le n° 1, ou sont plus accentuées dans le n° 2. Celle « Contre le Blé noir », si redouté du cultivateur, est d'une énergie spéciale. Je la reproduis plus loin.

A la fin du livret en français, le n° 2, les dernières formules, 48 à 53, sont plutôt naïves. Elles sont évidemment d'une époque récente et *Guérit-tout* ne peut en être responsable, non plus que de quelques autres *Exorcismes* inédits dans son livret.

Je n'abuserai pas de la patience du lecteur en détaillant le bouquin page par page comme je l'ai fait pour le précédent, on y trouverait d'ailleurs beaucoup de redites. Qu'il me soit permis de le parcourir à grands pas en ne signalant que quelques divergences, intéressantes peut-être à certains points de vue.

Ce second « bœkje » porte comme titre principal :

Exorcime et Secret *(sic)*

Je transcris tout d'abord la première formule :

Exorcime contre la goutte

On pourra la comparer avec celle du n° 1 « Pour la flurycin » [1] (page 17 de ma première communication). C'est du reste la seule qui soit écrite dans les deux langues dans le livret flamand n° 1.

« Jeune pendant 9 jours. Chaque jour réciter la prière suivante trois fois *en jeune* (à jeun), ajouter le premier jour 9 Pater et 9 Ave Maria. Chaque matin diminuer le nombre de Pater et d'Ave de manière à ne réciter le dernier jour que 3 fois la prière suivante avec un *Notre Père* et un *Je vous salue Marie* chaque fois :

« Prière. O Goutte ! je te supplie de sortir du corp (*sic*) de N... aussi réellement que le corp de Jésus-Christ a quitté la croix par l'intermédiaire de Nicodème. Amen. »

« Nota béni (*sic*) Cette prière ne doit pas être réciter (*sic*) par le malade lui-même ni par un habitant de la même maison. »

Vient ensuite :

Exorcime contre le tah (*sic*) aux yeux

Il s'agit sans doute de tache aux yeux, ou cataracte. Le texte est identique à celui du carnet n° 1 « *Pour lire les perles en bas* ».

Formule 5 :

Exorcime contre le mal de ventre l'orsqu'il (*sic*) n'y a pas de coliques

« Je vous adjure par le nom de Jésus, O Mal ! de

(1) « Flurycin » est le nom flamand de la *Goutte*.

quitter le corp (*sic*) aussi réellement que le corp de Jésus-Christ quitta la Croix par les soins de Joseph et de Nicodème † Amen. »

Plus loin on trouve sous le n° 16 :

Exorcime contre les coliques miséréré

Le guérisseur récite d'abord la formule précédente, puis il ajoute :

« O vous ! pauvre créature N... affligée par les Coliques ou maux de ventre, soyez-en délivrée † soyez d'ores et déjà libre et recevez la santé. Amen.

» Récitez le Paternostre. Je m'approche de vous N. † que Dieu vous bénisse † que Dieu vous guérisse † par sa puissance divine et par le pouvoir de cette lumière qui brûle en son honneur. Au nom du Seigneur béni par le Christ † Amen. Pater noster.(1)

L'invocation contre la Colique Miséréré ne figure pas dans le n° 1, non plus que les deux suivantes :

Exorcime puissante (*sic*) contre les écrouelles(2)

Sous-titre en flamand : SAINTE MARCONNUS ZEEREN
(Maux de S[t]-Marc)

« Soyez béni N... afin de guérir de toutes vos incommodités † Amen. Pater Noster † Par la main de Dieu tout-puissant qui dérige (*sic*) tout et l'intercession du bienheureux Marc, votre patron et votre médecin, je

(1) Cette formule est celle qui débarrassa en ma présence, le jeune mangeur de pommes vertes, fils du fermier dont je fus l'hôte inopiné. Si le sorcier invoquait ici mon témoignage, je ne saurais, en bonne conscience, le lui refuser.

Et voilà comment s'enracinent les préjugés !

(2) Le nom flamand de *Ecrouelles*, ou Scrofules, est « Konings-Zeer » (Mal du Roi).

supplie Dieu de vous guérir de vos terribles maux et de vos indispositions que l'on nomme *Maux de S^{t}-Marc.* † Amen. Pater noster.

» Je vous adjure mille fois dans les mains de Dieu tout-puissant et l'intercession de S^{t}-Marc de guérir de toutes vos incommodités que l'on appelle « Maux de S^{t}-Marc », aussi rapidement que Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est béni, a guéri le bienheureux Lazare et l'a ressuscité de la mort. Amen. Pater noster † O Seigneur Jésus-Christ faites que — nom — guérisse de tous ses maux, démangeaisons excessives et ces plaies, le ou laquelle (*sic*) aussi réellement que Dieu règne dans tous les siècles des siècles † Amen. Pater noster.

» O vous, pauvre créature — N — vous êtes accablé par les écrouelles et d'autres incommodités, par une démangeaison excessive et des plaies nombreuses dans votre corps, soyez-en aujourd'hui délivré par l'aide et l'assistance du Dieu saint et tout-puissant qui dirige tout par l'intercession du S^{t}-Marc † Amen. Pater noster. Soufflez sur les plaies † Bénies soient les indispositions et les plaies de votre corp (*sic*) afin que vous en guérissiez et que vous puissiez reprendre votre santé d'autrefois par l'aide et l'assistance du Tout-puissant qui règle tout et l'assistance de S^{t}-Marc que nous invoquons et en qui nous plaçons toute notre confiance † Amen. Pater noster.

» Je vous approche, — Nom — que Dieu vous bénisse † améliore notre santé † que Dieu vous guérisse. Amen. Pater noster. Soufflez sur les plaies † au nom de Dieu tout-puissant qui règle tout, que cela soit, et que vous guérissiez † Ainsi soit-il. Pater noster. Gaspard † Melchior † Balthazar † Pater noster.(Soufflez sur les plaies.) Bénies soient toutes les plaies de votre corp (*sic*) afin

que vous puissiez en guérir † Au nom de Dieu. Ainsi soit-il. Pater noster. (Soufflez sur les plaies).

» Consumanatum (*sic*) est. Tout est fini ».

Exorcime sur les inflammations

« † Je vous adjure, O inflammation qui vous répandez sur le corp (*sic*) de cette créature ou enfant — N — par la puissance du feu sacré qui a été allumé pour réchauffer les membres de l'Enfant Jésus, pendant le froid hiver, de quitter cette créature ou cet enfant ; c'est ce que je vous demande par le pouvoir que vous avez donné au bœuf et à l'âne de réchauffer l'enfant Jésus dans la Crèche à Bethléem au jour de sa naissance au cœur de l'hiver † Amen. Pater noster. (Soufflez sur le mal et tekent het met eenen gouden melk ring) » [1].

« Soyez maintenant libre † et recevez la santé † Amen ».

« Il faut cela tous les matins avec la certitude de réussir et il vous sera fait selon votre confiance et votre foi, car tout vient de Dieu et l'homme par lui-même, sans la grâce de Dieu, ne peut rien faire de bon ».

Formule 21 :

Pour arrêter un incendie

Elle est la même que celle du livret n° 1, avec cette seule différence que les mots sacramentels « Azariel, Cakariel, Mesca » sont écrits dans le n° 2 « Azarias, Zachariel, Misaï ».

Les deux formules ont évidemment la même origine ; toutefois la divergence d'orthographe des trois mots magiques est à remarquer. Elle met, je crois, sur la voie

(1) Cette phrase, la seule en flamand dans le texte, signifie : *Marquez-le d'un cercle de lait crémé.*

de leur provenance et de leur application en la circonstance.

Le prophète Daniel, en son 3e livre, raconte qu'il fut emmené en captivité, à Babylone, avec trois jeunes Hébreux ses compagnons, sous le roi Nabuchodonosor. Le tyran ayant fait ériger une statue d'or voulut forcer ses sujets à se prosterner devant l'idole. Les trois jeunes Hébreux s'étant refusés à cette adoration sacrilège, le roi irrité les fit jeter dans une fournaise ardente. Dieu, dit la Bible, les délivra miraculeusement en envoyant un ange pour éteindre les flammes.

Or, ces trois martyrs s'appelaient, d'après le livre sacré:

Azarias, Ananias et Misaël.

Les mots sacramentels employés par nos sorciers flamands pour éteindre la fournaise d'un incendie ont bien l'air d'être une altération de ces trois noms bibliques défigurés par la tradition, comme il arrive encore si fréquemment de nos jours.

Il faut reconnaître que l'évocation qu'on en fait ne manque pas d'opportunité.

La formule qui suit est inédite aussi. Comme elle est empirique et sans caractère religieux, je la donne sans commentaire :

Remède pour une femme ou une jeune fille non encore arrivée à son terme. C'est un secret infaillible *(sic)*.

« Employez une *dramhme* (drachme, sans doute) de safran et une demi-drahme de tain (?) le tout bien broyé. Faire cuire le tout dans quatre verres d'eau. Après cela y ajouter deux cuillères de miel. En prendre un verre chaud le soir en allant se coucher. Répétez cela pendant

trois jours. — On trouve cette composition chez les pharmaciens. »

Empirique aussi la formule 24 :

Pour guérir les maux d'yeux

« Pour guérir les maux d'yeux, *là où les hommes de l'art sont impuissants,* composez ce remède et vous obtiendrez une guérison admirable, aussi bien pour les hommes que pour les animaux (*sic*).

» *Avec ce remède j'ai même guéri les chiens* ».

Le sorcier se complique ici d'un charlatan.

« Ainsi procurez-vous près du pharmacien ce qui suit : Une demi-once de baume rouge, une demi-once de tritum (?) le tout mélangé ensemble.

» Frottez-en les yeux deux fois par jour. Pour cela fermez les yeux et frottez-les par dehors tout autour ; mais que la couche ne soit pas épaisse ».

La formule du n° 1 qui fait « obtenir un bon numéro » et celle « Pour les maux de dents » qui prescrit l'emploi d'un clou neuf n'ayant jamais servi, avec l'inscription du mot talismanique « Machabeus », sont reproduites intégralement dans le livret n° 2.

Le n° 32, longue formule empirique « Contre la fièvre », a été extrait, à n'en pas douter, d'un vieux livre de médecine populaire ou d'un vieil almanach. -- Sans intérêt.

L'adjuration « Pour chasser les rats » est en deux parties. Elle diffère sensiblement de celle du livret n° 1.

1re partie :

Pour chasser les rats et les souris

« Jeté (*sic*) de l'eau bénite ; faire bouillir une goute de dragée (?). Jetez dans chaque maison et à chaque coin

avec une plume. Vous faites le signe de la croix en disant un Pater et un Avec (*sic*) Maria ».

2e partie, plus spéciale :

Pour chasser les rats

« Je conjure par la toute-puissance de Jésus-Christ, tous les rats de terre ou d'eau et autres animaux nuisibles de sortir de ces habitations, granches (sic) ou étables et de nous laisser en paix, et je conjure de partir pendant ces neuf jours aussi réellement que Joseph et Nicodème descendirent le corps de Jésus de la croix ».

« *Nota bene.* — Il faut réciter cette prière à jeune (*sic*) faire une croix et réciter 5 Pater et 5 Ave Maria ».

J'arrive à la formule 36, formule de grande importance et que je considère comme le clou de ce livret n° 2.

Je me demande si notre région flamande ne lui doit pas d'avoir été préservée de l'invasion pendant l'année terrible. Elle est d'une énergie que comporte le sujet.

« Je vous adjure, ô Gens ! par le Dieu vivant, de vous arrêter aussi longtemps que je voudrai et jusqu'à ce que je sois en dehors de toute plainte, sinon je souhaite que Jésus engendré de Marie ne soit plus le même. Amen †.

» Je vous adjure, ô Gens ! d'aller où il vous plaira et où vous souhaitez. *Si vous restez, je veux que Jésus soit un calomniateur et un blasphémateur !*

» Par la toute-puissance de Dieu le Père, le Fils et St-Esprit, que tout ce qui est canaille et contre notre gré sur notre ferme, soit anéanti et nous laisse en paix. Que mes prières soient exaucés (*sic*) aussi réellement que St-Joseph et Nicodème descendire (*sic*) le corps de Jésus-Christ de la croix.

» Récitez *l'Evangile St-Jean pendant huit jours en com-*

mençant un Vendredi à jeune (sic) *pendant la Sainte Messe au moment de l'Elévation.*

» Puis 5 Pater noster et 5 Ave Maria ».

Les trois adjurations suivantes sont spéciales à la culture. « Contre les limaçons » et « Contre les pucerons dans le lin » sont au livret n° 1. Je ne reproduis que la troisième qui est inédite et moins banale, aussi s'adresse-t-elle à un ennemi d'une redoutable opiniâtreté.

Contre le blé noir

« Je sème cette (*sic*) blé à la grâce de Dieu et de tous les saints ; que cette semence puisse croître toute pure comme la Sainte Hostie qui peut en être faite. Je prie Dieu tout-puissant et la très-sainte Vierge Marie et tous les saints, que Dieu bénisse ce blé ou semence du ciel et que Jésus-Christ la fasse croître. Je conjure et j'adjure le blé noir qui pourrait naître dans ce blé ou semence du ciel, ou bien être jeté par quelque sorcier ou sorcière [1] ou démon, ou par ceux qui pourraient le faire ou avoir la pensée de le faire, de ne pas croître ici, au nom du Père, du Fils et du S[t]-Esprit. Ainsi soit-il.

» Un Pater noster et un Ave Maria.

» On dit cette prière avant d'ensemencer ; en la récitant on jette une poignée de blé en forme de croix, sur la terre ».

Les cinq formules empiriques qui se suivent, vers la fin du cahier, sont des plus banales et propres au n° 2.

A remarquer qu'elles sont applicables à des maladies traitées dans le même livret par des « prières efficaces » et sans autre remède.

---

(1) C'est la seule fois que le guérisseur par intervention divine fait allusion au pouvoir maléfique du sorcier ou de la sorcière.

Le manuscrit se termine par une dizaine de formules invocatoires ou simplement empiriques qui ne sont plus dans la note générale du grimoire de *Guérit-tout*. Elles paraissent avoir été recueillies à des époques et à des sources différentes et colligées en ces dernières années. J'ai trouvé par hasard celle qui porte le numéro 7 « Contre la rage », dans une brochure intitulée « *Trésor des procédés et recettes faciles* » imprimée à Dunkerque, en 1882, chez Paul Michel. Les textes sont identiques sauf les fautes d'orthographe du manuscrit. Lequel des deux opuscules a emprunté le libellé de l'autre ?

La recette ne contient aucune invocation religieuse ; la version du manuscrit, émaillée de ses grossières incorrections, permet de supposer que le sorcier, ou peut-être le fermier possesseur de la copie du *Vrai petit livre* a pu trouver cette ordonnance de vétérinaire digne d'enrichir son répertoire.

Trois de ces prétendues prières, « Contre la fièvre », « Pour les dents » et « Pour l'orage » sont rimées. Elles sont d'une naïveté enfantine. Puis deux prières « Pour les blessures » et « Pour le mal des yeux », qui invoquent la Vierge Marie, « Messieurs Sainte (*sic*) Côme et S^{t}-Damien et Monsieur S^{t}-Jean » en un français incompréhensible.

Enfin la dernière « Pour les plaies » commence par une recommandation banale, en flamand, suivie de ce texte en français :

« † Jésus-Christ est née (*sic*) Jésus-Christ est mort † Jésus-Christ est ressuscité † Jésus-Christ commanda à la playe (*sic*) que le sang s'arrête. Jésus-Christ commanda à la playe qu'elle ne fasse ni matière ni puanteur † ainsi qu'ont fait les cinq plaies qu'il reçut en son saint corps †.

(en flamand) « Zegt de verders woorden eerste ».

(Dites auparavant les paroles suivantes)

(en français) « Je te recommande par la puissance de Celui à qui toutes créatures obéissent de ne faire non plus de mal à cette créature que la lance qui perça le sacré côté de Jésus-Christ étant pendu à l'arbre de la croix.

» Au nom du Père †, du Fils †, et du S[t]-Esprit †. 9 Pater et 9 Avec (*sic*) Maria ».

« Le petit livre », le *boekje*, s'arrête sur cette prière. Il est hors de doute que l'auteur de ce recueil n° 2 a eu entre les mains le carnet de *Guérit-tout* qui a fait l'objet de ma première communication et à qui appartient incontestablement le droit d'aînesse.

Le traducteur indélicat, voulant s'en approprier la méthode pour en tirer profit, ne l'a pas copié servilement. Il en a retenu, sans les déformer, les principales formules applicables aux cas les plus fréquents. Il a compilé de ci de là.

Parmi les prières ou adjurations qu'il y a ajoutées, s'en trouvent quelques-unes qui font supposer une certaine imagination. Peut-être sont-elles de « l'homme qui a appris pour être prêtre ». Tels sont, par exemple, les exorcismes inédits « Contre la colique miséréré » ; « Contre les écrouelles » ; « Sur les Inflammations » ; « Contre le blé noir ». L'exorcisme spécial « Pour arrêter les ennemis » me paraît d'une origine plus difficile à expliquer. D'où peut-il venir ?

Je ne veux tirer aucune autre conclusion de la comparaison des deux formulaires déprécatoires ; mon seul objectif, en les reproduisant, a été de recueillir des documents qui m'ont paru curieux, mais ils m'ont révélé des sentiments si profondément ancrés dans le cœur de nos contemporains que j'en suis venu à me demander

s'il était bien utile de chercher encore à combattre une routine si invétérée.

Cependant, pourquoi, lorsqu'on rencontre sur son chemin un caillou que l'on croit capable d'atteindre au front le géant que l'on veut attaquer, pourquoi ne pas ramasser ce caillou pour le mettre à la disposition de l'habile lanceur de fronde qui peut se présenter ?

A lui de choisir son projectile.

J'ai rencontré un premier caillou de ce genre : la *Société Dunkerquoise* a cru pouvoir l'admettre dans son arsenal. Une coïncidence vraiment remarquable m'en fait trouver un second de même nature ; je l'apporte vaille que vaille. Ce sera peut-être une balle perdue dans la bataille. Qu'importe ?

Un philosophe du siècle dernier a fait cette réflexion :

« Cicéron reconnaît que l'homme est un animal rai-
» sonnable ; mais, passant en revue toutes les sottises
» superstitieuses du passé et prévoyant celles de l'avenir,
» il s'écrie tristement qu'il serait hasardeux d'assigner
» une limite à la puissance de la crédulité des masses en
» matière de foi. »

En effet, vingt siècles se sont écoulés depuis Cicéron ; qu'il y a-t-il à changer à ses prévisions pessimistes ?

Ils sont toujours aussi nombreux les hommes se croyant pourvus de raison et qui, ne tenant aucun compte de cette faculté divine, se laissent entraîner vers le surnaturel, c'est-à-dire vers l'impossible et l'absurde qui les attire.

La crainte du diable, des fantômes et des mauvais esprits est toujours aussi vivace. La croyance aux sorciers et en leur puissance occulte, les superstitions les

plus ridicules trouvent encore de nombreux adeptes dans toutes les classes de la société.

Que d'exemples on en pourrait citer !

Un médecin philanthrope, le docteur Lancry, après avoir parcouru avec bienveillance *La lecture en bas*, m'a autorisé à citer le fait suivant :

Un jeune homme de très bonne famille, ayant terminé ses études et occupant une situation très en vue, se trouvait en partie de chasse. En sautant un fossé il tomba sur un tesson de bouteille qui lui fit une large et profonde blessure à la plante du pied.

La mère du blessé, très alarmée, fit appeler le docteur qui, après examen, constata une plaie simple. Tenant compte de la constitution saine et vigoureuse du sujet, il déclara, qu'un traitement antiseptique suffisait à garantir le mal contre toute complication fâcheuse.

Deux jours après le médecin, examinant de nouveau la blessure, se convainquit que la cicatrisation suivait son cours naturel ; toutefois, la sollicitude maternelle n'était qu'à demi rassurée : « Docteur, demanda la maman, cela vous contrarierait-il *si je faisais lire le mal en bas ?* » — Etonnement du docteur : « Lire en bas, qu'est-ce que c'est ? » — L'explication donnée, le médecin demanda : « Doit-on toucher à la plaie ? Y a-t-il emploi d'un remède quelconque ? — En aucune façon, docteur; une simple prière sur le mal. — Vous ne dérangerez pas mon pansement ? — Pas le moins du monde. — Dans ces conditions, faites lire mais je désire assister à l'opération. — Comme il vous plaira ».

Le *Liseur en bas* qui, sans doute, avait été prévenu, fut introduit. Il était prêt séance tenante. Le pied mis à nu par le docteur, le magicien se mit à l'œuvre. Il tira de sa poche un carnet graisseux, chercha la bonne page et

bredouilla une espèce d'oraison incompréhensible. Puis, avec son pouce mouillé de salive, il fit aux quatre coins, mais à bonne distance de la plaie, quatre croix sur la peau ; puis encore un simulacre de prière accompagnée de quelques simagrées sans attouchements qui terminèrent l'opération.

L'opérateur se retira en recevant de la dame un remerciement tangible et le docteur refit son pansement.

La cicatrisation, commencée avant l'intervention du sorcier, s'acheva normalement ; la guérison complète arriva conformément aux prévisions ; mais la bonne mère l'avait attendue sans plus d'inquiétude.

Estimant que deux sûretés valent mieux qu'une, elle n'avait voulu négliger aucun moyen. Sa conscience était tranquille.

Il est bien permis de croire qu'elle attribue (et peut-être aussi le blessé) à la *Lecture en bas* la meilleure part du résultat.

Les documents abondent :

Un autre ami, officier supérieur en retraite, que la *Lecture en bas* a intéressé, dit-il, m'a communiqué une petite feuille imprimée en flamand, intitulée « Keyser Karer gebed » (Prière de l'empereur Charles ou Charles-Quint).

Cette prière en flamand, très haut prisée, était précieusement conservée dans sa famille depuis de longues années. Par supputation, le possesseur la fait remonter à une centaine d'années.

Son père, navigateur émérite, n'aurait jamais oublié, dans ses nombreuses campagnes aux colonies et dans les mers d'Islande, d'intercaler la prière tutélaire dans son rôle d'équipage.

Lorsque mon ami quitta la maison paternelle, en 1850, pour commencer sa carrière militaire, le conscrit trouva, en arrivant au régiment, le talisman protecteur enveloppé et bien cousu dans sa ceinture avec le pécule-viatique. La bonne et prévoyante mère n'avait consenti à s'en séparer que pour préserver son cher fils des dangers qu'il allait courir.

Sans attribuer aux vertus de la « Prière de l'Empereur » son quasi octogénariat qu'il porte très allégrement malgré quelques accrocs reçus un peu partout, en Afrique et ailleurs, le vieux commandant tient cependant beaucoup à ce touchant souvenir de la sollicitude maternelle. Il me l'a confié néanmoins en me demandant de le traduire.

J'y ai trouvé, non sans surprise, des phrases entières déjà vues dans les deux *boekjes* exorciseurs que je venais d'analyser.

La « Prière de l'Empereur Charles » en elle-même est un échantillon typique de doxologie superstitieuse. A ce titre elle vaudrait d'être reproduite ; je n'en veux transcrire que les commentaires qui la précèdent. Ils sont des plus curieux et n'ont rien à envier, au point de vue du grotesque, aux prières ensorcelantes de nos *liseurs en bas* campagnards.

Ce qui m'a le plus surpris c'est de voir cette prière avec ses commentaires, imprimée à Ypres, qui fut siège épiscopal, revêtu de la formule de consécration : « *Vidit* ; *C. J. Leyniers, Lib. Cens* ».

Voici le texte traduit de ces commentaires :

Prière efficace de l'Empereur Charles Quint adressée à la Ste-Croix et Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ.

» Cette prière, trouvée sur le Saint Tombeau de N. S.

Jésus-Christ en l'an 1505, fut envoyée par le Pape à l'Empereur Charles, qui partait en guerre, pour qu'il conservât sa santé ; puis envoyée à St-Michel, en France, où vous pourrez la trouver merveilleusement imprimée en belles lettres dorées.

» Celui qui la lit journellement ou l'entend lire, ou la porte sur soi, ne mourra pas subitement, ni ne se noiera dans l'eau, ni se brûlera en aucun feu, ne sera incommodé par aucun venin, ne tombera pas entre les mains de ses ennemis, ne sera vaincu en aucune bataille.

» Lorsqu'une femme est en mal d'enfant, qu'elle lise cette prière ou la fasse lire au-dessus de sa portée, elle sera délivrée de l'enfant et sera mère joyeuse ; et quand l'enfant sera né, placez cette prière sur son côté droit et il sera délivré de 82 malheurs. » (*sic*).

» Celui qui portera cette prière sur soi sera garanti du mal caduc (haut mal).

» Si vous voyez tomber une personne sur la rue, frappée soit du mal St-Jean, soit du mal St-Cornil, posez-lui immédiatement cette prière sur le côté droit, elle se lèvera et sera rétablie, et celui qui écrit cette prière d'une maison à une autre (*? sic*) sera béni par moi, dit le Seigneur, et celui qui s'en moquera devra faire pénitence.

» Croyez fermement que ce qui est écrit ici est aussi vrai que le St-Evangile. La maison en laquelle se trouve cette prière est préservée de dommage causé par le tonnerre ou les éclairs ; et celui qui journellement lit cette prière ou l'entend lire, recevra trois jours avant sa mort, un signe de Dieu qui voudra dire : C'est le jour de mon trépas ».

Suit une invocation à la Sainte Croix et une prière. Ces deux morceaux ne contiennent pas d'extravagances

semblables. Ils sont dans le style ordinaire des oraisons et des litanies qu'on trouve dans tous les livres de prières.

A la fin se trouve la mention : « Vidit : C. J. Leyniers, Lib. Cens. » et au-dessous : « Te bekomen te Yperen »... etc. (se trouve à Ypres chez Lamblin-Verwaerde, libraire dans la Rysselstraete, nº 23).

Depuis la communication de mon vieil ami, j'ai appris que cette prière fétiche existe dans beaucoup de maisons de la Flandre maritime, en Belgique surtout. Sur le littoral, toutes les familles de pêcheurs tiennent à la posséder et on peut s'en procurer des exemplaires en flamand et en français dans les librairies populaires.

J'ai entre les mains un « Catalogue du Musée du Folklore » récemment créé à Anvers (1907). Il s'intitule « Conservatoire de la tradition populaire flamande ». Il renferme 2816 numéros répartis en 12 chapitres. Il est très-intéressant à parcourir, ce catalogue.

Au chapitre VI, consacré à la vie religieuse, la prière de Charles-Quint se trouve après une longue énumération de litanies imprimées sur feuilles volantes à l'usage du populaire et applicables à la guérison des maux qui agrémentent notre humanité.

Je cite entre autres : « Litanie de S^{t}-Antoine de Padoue » pour retrouver les objets perdus. « Litanie de S^{t}-Jean l'Evangéliste, gardien de la chasteté » ; « de S^{t}-Hubert, contre la folie et la rage des animaux » ; « de S^{te}-Bègue, contre la mutité » ; « du S^{t}-Sang, pour avoir un bon numéro au tirage au sort » ; « des Trois Rois, contre les dangers du voyage » ; « de S^{t}-Jean Népomucène, contre la noyade » etc.

Puis c'est une longue série d'ex-voto, en cire et en argent, pour obtenir la guérison d'animaux domestiques,

cheval, vache, porc, serin, etc. ; d'autres, sous forme de membres humains ou autres organes affectés de maladie. Le n° 1918 est à signaler : « Ex-voto en cire de N. D. de Hallaer. Ils offrent cette particularité, dit le catalogue, de pouvoir être loués aux fidèles trop pauvres pour les acquérir ; on les leur loue moyennant une légère rétribution et on les place près de l'autel pendant la messe. La messe dite, les ex-voto sont remis en place, dans une armoire vitrée à ce destinée, jusqu'à une prochaine location (Catalogue page 76).

Le n° 2000 s'appelle « Christus Lengte ». C'est une image de piété « dont la longueur, *multipliée par 26*, donne la hauteur exacte de N. S. Jésus-Christ ».

Le chapitre 7, consacré à la magie (143 numéros) est non moins curieux. Il est divisé en 9 sections. La 7e est spéciale aux « Guérisseurs, Liseurs, Rebouteurs ».

La section 8, « Amulettes, talismans, prières dépréciatoires », etc., renferme aussi la « Gebed van Keyser Karel » ou Prière de l'empereur Charles, contre les maléfices et une autre « Contre les souris et les rats ».

Dans la section Médecine, je relève le n° 2265 « Cordon à nouer la fièvre ». Ce cordon doit avoir de l'analogie avec les jarretières, les bonnets ou vêtements d'enfants que les mères de Dunkerque et environs vont attacher au buisson attenant à la petite chapelle de Leffrinckoucke, sur la route de Furnes. Ces objets qui ont été portés par le malade, transmettent par substitution, la fièvre de la personne à l'arbrisseau qui en reste chargé. *Chargé* n'est pas trop dire, car, même en été, le pauvre *arbrisseau-émissaire* porte plus de cordons et de chiffons que de feuilles.

*
* *

Je m'arrête, toute cette nomenclature mériterait une étude spéciale.

Il ressort de tout ce qui précède que nos paysans flamands — et combien aussi de citadins ! — ne connaissent ou ne pratiquent pas l'oraison jaculatoire : la prière partant du cœur en s'adressant directement à Dieu.

Il leur faut des intermédiaires, des symboles, des ex-voto, des formules qui sont la caricature, la négation de l'oraison. La Religion, ce sentiment inné dans le cœur humain, n'est le plus souvent chez eux que de la *religiosité* qui confine à la superstition.

« La superstition, a dit un philosophe, si contraire à la dignité de l'homme et à l'idée que nous nous faisons de la Divinité, est la religion des ignorants. Elle a pour principe la *Peur*. »

Or les masses sont superstitieuses parce qu'ignorantes. Ni la Religion, ni les pratiques religieuses, la pure Raison même, n'ont pu abattre l'Astrologie, ni la Magie. La Nécromancie, que l'on croyait morte, reparait sous un autre nom.

L'Instruction, guidée par la raison — la Science — peut seule les combattre et c'est le but que doivent poursuivre tous les bons esprits.

C'est aussi le but vers lequel tend la *Société Dunkerquoise* qui me fut si accueillante.

C'est pourquoi je lui dédie ce très modeste travail qui complète ma première communication insérée dans son 46e volume.

Janvier 1908.

La Conquête de la Hollande en 1795

ÉPISODES & INCIDENTS

D'après les papiers du Général Lemaire

PAR

Emile BOUCHET.

André-Joseph LEMAIRE

1738-1802

La Conquête de la Hollande en 1795

ÉPISODES & INCIDENTS

D'après les papiers du Général Lemaire

par Emile BOUCHET.

Dans le récit qui va suivre, nous ne prétendons à d'autre rôle qu'à celui de metteur en œuvre, car nous nous appuyons principalement sur des documents inédits retrouvés dans un dossier conservé depuis une dizaine d'années à la Bibliothèque communale de Dunkerque. La portion la plus importante de cette farde est composée des registres d'ordres et de la correspondance du général Lemaire qui, en l'an II (1793/1794) et en l'an III (1794/1795) commandait la 3e division de l'armée du Nord et la conduisit des frontières de France à Berg-op-Zoom. Nous le laisserons presque toujours parler lui-même et l'on verra, croyons-nous, que, s'il n'a pas acquis la célébrité de ses chefs successifs, Pichegru et Moreau, ou la notoriété de ses émules Vandamme et Souham, pour ne nommer que ceux-là, il mérite mieux que l'oubli injuste dans lequel il est tombé.

Le général Lemaire

On ne peut dire que le nom du général Lemaire soit tout à fait inconnu ; il est inscrit au côté nord de l'Arc de Triomphe de l'Etoile, mais les historiens des guerres de la République le mentionnent à peine. N'en soyons pas surpris.

André Lemaire appartenait à cette forte génération de vieux soldats qui, en 1792, reprirent le harnais pour répondre à l'appel de la Patrie envahie et que la Convention éleva,en quelques semaines ou en quelques mois,au sommet de la hiérarchie, lorsque l'émigration eut privé l'armée d'une partie de ses officiers ou que la guillotine et les balles de l'ennemi eurent fauché les autres ; il fut de ceux que le Directoire, puis le Consulat comme l'Empire, éliminèrent peu à peu avec une maigre pension de retraite, parce que leur défaut d'instruction première ou leur insuffisance professionnelle les empêchaient de garder plus longtemps leur place à la tête des troupes.

Lemaire (André-Joseph), fils de Hubert et de Marie-Cécile Vaneste, marchands de tabacs, naquit à Cuincy, le 6 mars 1738. Il fut, le lendemain, présenté sur les fonds du baptême par André-Joseph Dumoulin, sans profession indiquée, et par Marie-Noëlle-Joséphine Barbier, bourgeoise, domiciliée à Douai, qui déclare ne savoir signer.

Nous ne possédons aucun renseignement sur l'enfance d'André Lemaire ; il semble que, dans sa jeunesse, il ait, pour les besoins du commerce paternel, parcouru en tous sens la vieille Flandre, qu'il déclarait plus tard bien connaître ; nous aimerions à penser qu'il vint alors à Dunkerque dont les fabriques de tabac jouissaient, au XVIII^e^ siècle, d'une grande réputation.

Pourtant le métier militaire l'attirait ; il s'enrôla volontairement, à 16 ans, au Régiment de Condé (Infanterie), alors en garnison à Douai,croyons-nous, le 25 mars 1754.

Nous ne suivrons pas André Lemaire pendant les 16 années durant lesquelles il porta l'uniforme du Régiment de Condé. Sa carrière ne semble pas avoir été marquée

par quelque circonstance particulière, mais elle fut très honorable. Ainsi que tous les soldats ses contemporains, il attendit longtemps le grade de *Bas Officier*, comme on disait alors, le seul auquel les hommes sortis du rang pussent prétendre : ce ne fut que le 17 mars 1761 qu'il reçut les galons de sergent et pourtant ses états de service tels qu'ils sont conservés au Ministère de la Guerre (Archives administratives n° 13.156.3) indiquent qu'il fit, de 1757 à 1762, toutes les campagnes de la guerre de Sept Ans en Allemagne.

En temps de paix, les régiments changeaient souvent de garnisons. Nous n'avons pas à suivre ici Condé dans celles qu'il occupa successivement ; il suffit de dire qu'il était à Dunkerque en 1768.

Ce fut alors sans doute que Lemaire fit la connaissance de Mademoiselle Amélie Vandenberghe qu'il devait épouser quand, deux ans plus tard, il fut congédié pour ancienneté de services, le 30 août 1770.

Ce mariage fut célébré le 15 novembre 1770. Amélie Vandenberghe, âgée alors de 28 ans et native d'Estaires, habitait chez son cousin, maître perruquier rue de Beaumont, qui signe l'acte en qualité de témoin. La profession de la jeune femme n'est pas spécifiée ; le contractant, de quatre années plus âgé, est qualifié « maître d'armes », libéré, « en vertu d'un congé absolu du 15e jour de septembre dernier du Régiment de Condé où il a servi en qualité de sergent »[1].

Lemaire ouvrit donc une salle d'escrime, mais il est probable que, plus tard, il se décida à la fermer pour embrasser la profession de marin et qu'il navigua au commerce, autrement on ne s'expliquerait pas comment

(1) On voit que la date de la libération indiquée aux états de service ne coïncide pas absolument avec celle qui est portée à l'acte de mariage.

on le retrouve, au moment de la Guerre d'Amérique, en qualité de *Lieutenant* sur des navires armés en course,si, dans cet intervalle, il n'avait acquis les connaissances, au moins en pratique, nécessaires pour s'acquitter de telles fonctions.

Des recherches ultérieures auxquelles nous nous promettons de nous livrer nous permettront peut-être de suivre Lemaire dans sa carrière de corsaire ; pour l'instant nous devons nous borner à reproduire un paragraphe de ses états de service ainsi conçu :

« Employé comme lieutenant sur des bâtiments armés » en course ;

» Sur *L'Epervier* du 17 juillet au 8 octobre 1781 ;

» Sur *La Charmante*, du 23 avril au 10 mai 1782 ; qu'il » fut pris par les Anglais;

» Embarqué sur *L'Espérance* le 22 juin 1782 et pris à » nouveau par les Anglais le 14 juillet 1782 ;

» Rembarqué sur le même bâtiment le 1er janvier 1783 ;

» Débarqué le 16 février suivant et a cessé de servir ».

En 1783, Lemaire a donc, comme disent les marins, mis définitivement son sac à terre et rouvert sa salle d'armes. Les Dunkerquois aimaient et estimaient ce vieux soldat qui les séduisait par sa franchise primesautière et la décision de son caractère, comme par son activité et son allure martiale. Il fut élu capitaine de l'une des compagnies de la Garde Nationale Dunkerquoise dès sa formation, le 17 juillet 1789, pour devenir ensuite chef du 7e bataillon en janvier 1791.

Lorsque l'on fit appel au patriotisme des citoyens et que le 4e bataillon des Volontaires Nationaux du Nord (District de Bergues-Dunkerque) fut levé, on vit Lemaire accourir des premiers et contracter un engagement avec

ses deux fils André et Paul ; il était aussitôt élu capitaine (25 août 1792).

Quelques jours plus tard, on procéda à l'élection des officiers supérieurs : les Volontaires crurent qu'ils ne pouvaient mieux faire que de placer à leur tête un vétéran dont l'expérience des choses militaires suppléerait à leur insuffisance : Lemaire fut élu, le 12 septembre 1792, lieutenant-colonel en chef du bataillon ; son fils aîné, André, le remplaça comme capitaine à la tête de la 3e compagnie.

Il serait très intéressant d'accompagner le 4e bataillon du Nord dans l'armée de Dumouriez, durant la première campagne de Belgique qu'il fit sous les ordres de Lemaire ; les éléments manquent actuellement pour y réussir.

Nous savons pourtant qu'on les retrouverait soit aux archives municipales de Bergues et de Dunkerque, soit aux Archives nationales et surtout aux archives du Ministère de la Guerre ; le travail, assez facile, exigerait pourtant de longues et laborieuses recherches. Nous formulerons en passant le vœu qu'elles soient faites et qu'elles n'effrayent pas la patience d'un travailleur décidé à consacrer aux Volontaires Nationaux du district de Bergues et de Dunkerque une étude analogue à celle que MM. Chassin et Hennet ont menée à bonne fin sur *Les volontaires nationaux* (de Paris) *pendant la Révolution*[1]. Ce serait là un sujet palpitant, car il serait aisé à l'auteur de faire revivre plus d'un brave dont les descendants sont toujours parmi nous et de soustraire à l'oubli

(1) CHASSIN ET HENNET : *Les volontaires nationaux pendant la Révolution*. — Documents tirés des archives de la guerre et des archives nationales. 3 vol. gr. in-8. Paris, Léopold Cerf, 1899-1902-1906.

bien des épisodes dont plus d'une famille de la région ressentirait un légitime orgueil.

Quoi qu'il en soit, la perte de la bataille de Neerwinde contraignit l'armée française à évacuer la Belgique et la Patrie fut envahie par les forces de la première coalition. Il se trouva que le 4e bataillon du Nord fut ramené dans la contrée même où il avait été recruté et Lemaire fut envoyé à Bergues comme adjoint au citoyen Carrion, commandant la place.

Tandis que Dunkerque était assiégé, Bergues fut étroitement bloqué et la garnison effectua plusieurs sorties pour se donner de l'air. Au cours de l'une d'elles, le 6 septembre 1793, Lemaire fut atteint d'un coup de biscaien au dessous du sein gauche ; il était donc à l'hôpital tandis que son bataillon prenait part, dans les rangs de la division Leclaire, à la bataille d'Hondschoote et avait quelques hommes tués ou blessés à Roussbrugghe.

En récompense de sa brillante conduite, Lemaire est promu général de brigade (titre provisoire) le 15 septembre 1793 par les Représentants du peuple en mission Thrullard, Hentz et Berlier, puis confirmé en ce grade le 29 du même mois. Bientôt après (toujours à titre provisoire), on retrouve Lemaire à la tête d'une division : son quartier général est à Limon-Fontaine et il participe aux opérations autour de Guise et de Maubeuge. Le 9 mars 1794, durant une alerte de nuit, alors que l'ennemi faisait quelques mouvements sur la Sambre, le cheval de Lemaire, au cours d'une ronde, culbuta dans une sorte de précipice ; le général, dans cette chute, eut l'épaule gauche démise et le bras gauche cassé. Ce grave accident l'oblige à demander temporairement un emploi sédentaire. Pichegru fait droit à cette requête ; le 21 germinal

an II (10 avril 1794) il l'investissait du commandement supérieur des places de Somme-Libre (St-Quentin), Chauny et La Fère ; très peu de temps auparavant, le 30 mars (10 germinal), le ministre Bouchotte lui avait expédié sa nomination de divisionnaire à titre définitif.

Le séjour de Lemaire à Saint-Quentin fut de courte durée ; chargé d'organiser la milice citoyenne, il la forma en deux bataillons ; tout alla bien jusqu'au jour où il fallut contribuer au service de la place, mais lorsqu'on demanda à la Garde nationale d'occuper les postes, elle s'y refusa énergiquement. Lemaire, se sentant impuissant contre un mauvais vouloir dont son successeur, le général Fromentin, allait aussi avoir à se plaindre, demanda son changement.

Le 26 prairial an II (16 juin 1794) Lemaire reçut l'ordre de venir prendre le commandement du groupe de places fortes Dunkerque-Bergues-Furnes. Dans ce nouveau poste, il n'avait pas à craindre le mauvais vouloir des habitants, mais il eut des démêlés avec son prédécesseur, le général Gougelot qui, inférieur en grade, était blessé dans son amour-propre d'avoir été mis en sous-ordre là où quelques jours auparavant il exerçait le commandement supérieur. Pichegru eut l'habileté de ménager toutes les susceptibilités en faisant participer, de Furnes, le général Gougelot aux opérations contre Ostende et contre Nieuport dont Vandamme avait la direction. Cependant Lemaire, remis des suites de sa chute, aspirait à un emploi moins sédentaire que le commandement d'un groupe de places fortes ; c'est pourquoi il sollicita la direction d'une division active en faisant valoir que sa connaissance parfaite des diverses régions de la West-Flandre qu'il avait maintes fois parcourue en tous sens, le rendait particulièrement apte à servir à l'Armée du Nord.

On peut être surpris que le général en chef se soit montré favorable à cette requête ; mais il se connaissait en hommes ; il savait qu'à défaut de science, Lemaire possédait, avec un ardent patriotisme et un sincère dévouement à la République, une grande expérience des choses militaires soutenue par le souci constant de maintenir la discipline parmi les troupes sous ses ordres ; enfin (le détail est bon à noter) Lemaire parlait flamand, c'était un avantage précieux que l'on avait garde de ne pas négliger. Voyez, en effet, pour ne parler que des chefs, quels sont ceux qui étaient employés à l'armée dont la mission devait être d'occuper la Belgique : Lemaire et Vandamme étaient des flamands, Devinter et Daendels étaient hollandais.

L'ancien chef du 4e bataillon du Nord était, il est vrai, illettré, mais bien d'autres généraux de la République ne se trouvaient-ils pas alors dans le même cas ? N'avait-il pas à ses côtés, en la personne de son fils Paul, autorisé par une décision spéciale à lui servir d'aide-de-camp, le plus dévoué des collaborateurs, puis deux secrétaires nommés Gombert et Perre, qui étaient pour lui de précieux auxiliaires ? [1] En conséquence, l'Etat-Major fit parvenir au gouverneur de Dunkerque l'ordre suivant :

« Armée du Nord. — Le Général de Division Lemaire prendra le commandement de la division actuellement

(1) Plus d'un des généraux de la République eussent été fort empêchés s'ils n'avaient eu près d'eux continuellement un Gombert ou un Perre ; parmi eux le général Thiébault cite le général Charbonnier, puis il narre l'anecdote que voici (Tome I. pages 446-447) :

« L'armée d'Italie avait son Charbonnier dans un général nommé Macquart qui, ayant » oublié d'apprendre à lire, n'était pourtant pas de qualité à ne pas savoir signer son » nom. Quand on lui apportait une lettre à signer, il demandait toujours : Y as-tu f.... » la Fraternité ? Et, quand on lui disait *oui*, il signait toujours. Un courrier du ministère » de la Guerre lui remit un jour une dépêche très pressée. Ses lecteurs n'étaient pas là. » Le courrier qui devait emporter la réponse demandait qu'on l'expédiât, et Macquart, » jurant comme un débaptisé, criait : Je voudrais que le diable eût tordu le cou au bougre » qui a inventé l'écriture, mais aussi pourquoi ton ministre ne t'a-t-il pas chargé de me » dire ce qu'il avait à m'écrire ? »

commandée par le Général Thierry, se fera reconnaître en cette qualité et prendra de suite toutes les mesures convenables pour assurer le service, la police et la subsistance de cette troupe.

» Au quartier-général à Bruxelles, le 25 Messidor, an II (13 juillet 1794) de la République Française une et indivisible ».

Le Général en chef,
Signé : PICHEGRU.

La Troisième division de l'Armée du Nord en Hollande.

Le 8 messidor (26 juin), la victoire de Fleurus avait, pour la seconde fois, ouvert la Belgique aux républicains et marquait le début de deux campagnes triomphales. Dès le lendemain, le Gouvernement, désireux de profiter de ce retour de fortune, avait dirigé au-delà de notre frontière septentrionale la plupart des forces disponibles. C'est ainsi que le général Lemaire fut investi, par suite de l'accroissement des effectifs de l'Armée du Nord, du commandement d'un corps de troupes qui reçut officiellement, le 11 thermidor (29 juillet), la dénomination de 3e division de l'Armée du Nord.

Nous ne nous proposons pas de suivre les opérations de cette armée en détail, ni même celles du général Lemaire ; nous nous bornerons à poser quelques jalons qui indiqueront la route suivie par la 3e division jusqu'à Berg-op-Zoom.

Le général avait à peine pris possession de son commandement qu'il eut à conduire ses troupes au feu ; la 3e division coopéra, avec les corps de Bonnaud et de Despeaux, les brigades de Macdonald et de Dewinter, à

cette attaque simultanée par laquelle les Français, franchissant intrépidement le canal de Louvain, se rendirent maîtres de Malines où ils pénétrèrent à la suite des fuyards (18 juillet 1794).

Des ordres envoyés à Lemaire indiquent clairement le rôle qui, dans l'ensemble de l'opération, incomba à la 3e division temporairement augmentée du 1er régiment de cavalerie.

Le premier de ces ordres expédié de Vilevoorde par Souham, le jour même où le général Lemaire prenait possession de son commandement, était ainsi conçu :

« Le général de division Lemaire partira demain à deux heures du matin avec toutes les troupes qu'il commande pour prendre une position derrière et en avant du canal de Louvain à Malines.

» Il passera par Steen, Ocherzele, Bergh-Ruysbergh et Osftael, d'où il se divisera en deux colonnes ; l'une sur Rolst et la route de Louvain à Malines afin d'attaquer l'ennemi au pont sur le canal où il est retranché avec de fortes pièces ; l'autre colonne sur le bois de Leysbetter et la ferme de Hosterlembeck d'où il chassera les ennemis de l'autre côté du canal et établira un pont près Hosterlembeck avec les pontons que je lui envoie ce soir à Sainte-Gertrude-Machelen pour recevoir tes ordres.

» Aussitôt que ce pont sera établi tu m'en donneras avis et tu y feras passer les troupes légères afin de chasser les ennemis qui pourraient être encore entre le canal et la Dyle ».

. . . . . .

Ainsi fut fait et le lendemain le mouvement se poursuivait. La division dut d'abord, le 28 messidor, se mettre en marche à trois heures du matin pour se placer à droite

de la position indiquée ci-dessus, c'est-à-dire *la droite à Borsmerbele et la gauche derrière le château de Demester près Hever, afin de faire place à la division du Général. Depeaux*, puis arriva un ordre du général en chef qui confirmait les instructions précédentes ; Pichegru disait :

« Le général de division Lemaire partira sur-le-champ avec toutes les troupes qu'il commande pour prendre une position derrière la Dyle, la droite à Hever et la gauche au village de Muysen ; il chassera l'ennemi des bords de cette rivière et principalement du pont de Muysen pour pouvoir s'y établir sûrement.

Signé : PICHEGRU ».

Lemaire voulut se conformer à ces instructions, mais il ne put les suivre de point en point ; le 1er thermidor, il s'excuse près de Souham, qui dirigeait les opérations de ce côté, de n'avoir *pu faire passer la Dyle plus tôt, disait-il, parce que l'ennemi avait brûlé tous les ponts, j'en ai fait établir un grand à Romanam qui a été achevé hier au soir.* Néanmoins, il eût pu se vanter de la prise de deux drapeaux dont s'étaient emparés quelques hommes de la compagnie des chasseurs du 2e bataillon de la demi-brigade de l'Allier ; malheureusement, la conquête n'était pas pour les couvrir de gloire : *En poursuivant l'ennemi dans la ville, ils ont trouvé un soldat hollandais qu'ils ont pris et qui en était porteur.*

La mention de cet incident ne vaut que comme preuve de la démoralisation dont étaient atteintes les troupes des coalisés, démoralisation également constatée par Vandamme qui opérant du côté de Thielt, écrivait, de Meulebeck, le 23 juin, à Moreau, en parlant des Autrichiens : *Les soldats qui composent son armée (de Clerfayt) sont frappés de terreur ; tous les villages qu'ils quittent sont pillés par eux ; aussi sont-ils en horreur chez tous les*

habitants. Et il opposait à cette ardeur au pillage les bons procédés de la population envers les Français : *J'ai à louer la conduite de ces habitants aucuns d'eux n'ont quitté leurs foyers ils se sont empressés de nous apporter pain et bière ; nos soldats se sont aussi bien conduits, il ne m'est venu aucune plainte*[1].

Hâtons-nous de saluer cette cordialité réciproque des envahisseurs et des envahis qui subira, nous le verrons, plus d'une atteinte, car les Français ne le cédaient guère à leurs adversaires dans leur goût pour le pillage, mais les bons rapports entre la population et nos soldats ne contribua pas peu à favoriser les progrès de l'occupation.

Poussés par l'Armée du Nord, mal vus des habitants, les Alliés firent une prompte retraite et, pendant plusieurs semaines, il n'y eut pas de rencontres sérieuses de ce côté. Pourtant les Anglais s'étaient mis à l'abri dernière la Dromel ; lorsque l'armée française se présenta sur cette rivière elle y rencontra le 27 fructidor l'avant-garde de l'armée anglaise forte de 7 à 8.000 hommes et engagea avec elle un vif combat dans lequel la 3e division se signala.

Ce jour-là il avait été prescrit au général Lemaire de quitter la position qu'il occupait pour se porter *La droite appuyée au bois qui est en arrière et à la droite de Strybeck et la gauche à la rivière de Meerck, vis-à-vis les Capucins.* A peine se met-il en mouvement qu'il entre en contact avec l'ennemi ; mais laissons-le raconter lui-même les faits dans la lettre suivante :

---

(1) Du Casse : *Vandamme d'après sa correspondance*. Tome I. Page 67. — Outre cet ouvrage sur le général cassellois il a été publié antérieurement une édition de ses Mémoires à laquelle nous eussions préféré nous référer, mais cette édition est fort rare et malgré toutes nos recherches nous n'avons pas réussi à nous la procurer.

Le Général de Division Lemaire au Général en Chef Pichegru.

« Je te préviens, Général, qu'en vertu de tes ordres, la division se préparait à se mettre en mouvement ce matin vers les 7 heures, lorsque l'avant-garde fut attaquée à l'entrée de Ruysbergen par environ 300 hommes d'infanterie et un escadron de cavalerie, une pièce de 7 et un obusier ; nos troupes repoussèrent aussitôt l'ennemi. Je me porte de suite avec deux bataillons à l'appui de l'avant-garde Je retrouvais l'ennemi qui avait été renforcé et qui nous attendait en avant d'Hage ; mais il ne tint pas longtemps contre l'impétuosité des Républicains, il se replia sur Bréda Aussitôt que j'aperçus leur mouvement de retraite, je les fis charger par le 13e régiment de Chasseurs à cheval, duquel je ne puis faire trop l'éloge. Je leur pris leur pièce de 7 et l'avant-train de leur obusier et quinze prisonniers. L'ennemi a dû perdre beaucoup de monde ; nous en avons trouvé plusieurs de tués sur les chemins. Notre perte se porte à 5 ou 6 tués et une douzaine de blessés.

. . . . . .

» Salut et Fraternité ».

La 3e division venait de se trouver aux prises avec le général Hammerstein et les Hanovriens ; sa valeureuse conduite lui valut un témoignage de satisfaction du général en chef qui félicita tout spécialement le 13e Régiment de Chasseurs [1]. Remarquons néanmoins, en passant, que, dans les relations que les récits de la campagne donnent de cette affaire, nous n'avons rencontré nulle part le nom de Lemaire ; il avait cependant

(1) Pichegru écrivait le 28 frimaire : « Le général [illegible] a tenu la conduite qu'ont tenue les troupes [illegible] chasseurs ».

rendu un service signalé en jetant, dès le début, la démoralisation parmi nos adversaires. On le vit bien le lendemain lorsque les soldats traversèrent la rivière, lès uns à la nage, les autres sur des radeaux formés à la hâte, eurent pris pied sur l'autre rive de la Dromel, ils se trouvèrent à portée du camp ennemi qu'ils enlevèrent sans éprouver une grande résistance, ainsi que la redoute de Boxtel qui le couvrait, capturant de nouveaux prisonniers et de nouveaux canons.

L'ordre général du 29 au 30 fructidor résume les résultats de la journée dans le style emphatique de l'époque :

« La journée d'hier a encore été glorieuse pour la République et terrible pour les tyrans ; l'ennemi a été poursuivi jusqu'à 10 heures du soir; huit pièces de canon, 1500 prisonniers, des fusils, des chevaux, etc.., ont été le résultat de l'affaire. Vive la République ! »

La poursuite continua; le général Abercrombie, rencontré sur les bords de l'Aa, fut rejeté sur le duc d'Yorck et celui-ci, au lieu de soutenir son lieutenant, se hâta de passer la Meuse dans les environs de Grave pour prendre position sur les hauteurs de Monck.

Plus tard on accusa Pichegru de n'avoir pas agi avec assez de promptitude ; peut-être en marchant avec plus de résolution et en acculant ainsi le prince anglais au fleuve, eût-il remporté un succès décisif. Il ne le fit pas et, à une époque où sa trahison justifiait tous les soupçons, les contemporains purent croire que cette lenteur était préméditée et provoquée déjà par des intrigues avec l'ennemi. Point n'est besoin d'invoquer ici de coupables motifs. Au moment où le duc d'Yorck se décidait à évacuer la rive gauche de la Meuse, abandonnant à leurs propres moyens les places de Bréda et de Berg-op-

Zoom, l'armée française avait besoin de repos et, avant de pousser plus loin, il lui était nécessaire de s'établir solidement dans la contrée qu'elle venait de conquérir.

Il y eut donc un temps d'arrêt dans les opérations actives et l'ennemi put, sans entraves, s'établir derrière le Wahal pendant que nos troupes entreprenaient le siège de Bois-le-Duc qui capitulait le 9 octobre.

Les unes après les autres, les villes tombaient au pouvoir des Français ; rien n'est plus palpitant que de retrouver, en feuilletant le livre d'ordres de Lemaire, les bulletins de victoires adressés aux troupes de l'Armée du Nord par Pichegru et Moreau ; ils se suivent à ce moment presque à toutes les pages du manuscrit et il semble que, sous l'impression de l'orgueil qui le transporte comme tous ses camarades, le secrétaire du général, Gombert, prenne plaisir à multiplier les fioritures calligraphiques de sa grosse écriture ; le 29 octobre, c'était Venloo ; le 2 novembre, Maestricht ; Nimègue, le 8 du même mois.

Rien ne résistait aux soldats de la République, mais au prix de quels efforts, de quelles misères et de quelles souffrances ! Le capitaine François, dont nous aimons à invoquer le témoignage si suggestif, va nous le dire. Il écrit dans son *Journal* à la date du 14 brumaire (4 novembre) :

« A cette époque, les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse marchaient de victoire en victoire. L'ennemi dispersé, chassé, poursuivi sur tous les points, ne pouvait se présenter que pour éprouver de nouvelles défaites. Malgré nos succès, après tant de combats et de sièges, nous étions dans un état déplorable depuis sept mois. Au bivouac, tous nos équipements et habillements étaient usés : nous allions

pieds nus par un froid des plus rigoureux. Les prises de tous genres que nous avions faites n'arrivaient pas jusqu'à nous. Nous n'étions couverts que de nos victoires et nous mourions de faim, couchés dans des marais. Nous étions obligés de faire la chasse aux bœufs pour vivre ; nous faisions brûler la graisse pour faire cuire la viande. Pendant les neuf jours que nous avons été devant Nimègue, nous n'avons reçu qu'une ration d'eau-de-vie par jour. Aussi nous étions beaucoup de malades. »

On possède aux *Archives historiques du Ministère de la Guerre* un « Exposé des opérations de l'Armée du Nord depuis l'arrivée de Pichegru, ou de germinal an II à germinal an III (Avril 1794 - Avril 1795) » qui résume parfaitement la situation des troupes à l'époque où nous sommes parvenus et indique clairement la mission qui fut assignée à la 3e division ; son auteur, le général ami et chef d'état-major de Moreau, Raynier, s'exprime ainsi :

« Les troupes entrèrent peu de jours après la prise de Nimègue dans le cantonnement d'hiver : l'infanterie sur les bords du Rhin et du Wahal ; une grande partie de la cavalerie fut envoyée sur les derrières, parce qu'on y manquait de fourrages.

. . . . . .

» On se détermina enfin à laisser reposer l'armée jusqu'à ce que la saison permît d'agir avec quelque apparence de succès. On voulut cependant préparer la prise d'une place importante en l'investissant par des cantonnements d'hiver ; la division du général Bonnaud, qui était cantonnée dans le pays de Maas-Wahal, en partit le 27 frimaire (17 décembre 1794) pour faire conjointement, avec la division du général

Lemaire l'investissement de Bréda qui fut presque complet le 1er nivôse » *(21 décembre 1794)* [1].

. . . . . .

« Le Wahal et la Meuse commencèrent à charrier des glaces dans les derniers jours de frimaire (10/20 décembre); le froid devint très vif au commencement de nivôse (20/31 décembre), et les glaçons que charriait la Meuse se congelèrent en beaucoup d'endroits assez fortement pour qu'on pût y passer. Le Wahal ne devint solide que quelque temps après. L'occasion de s'emparer de l'île de Bommel était trop belle pour la manquer ; lorsqu'on s'était déterminé à faire reposer l'armée jusqu'au printemps, on n'avait pas prévu les glaces, et Pichegru profita des facilités qu'elles lui offrirent pour le passage des rivières » [2].

L'*exposé* du général Reynier consacre alors un paragraphe aux affaires du 7 nivôse qui eurent pour résultats l'occupation de l'île Bommel et la prise des lignes de Bréda. Au lieu de continuer la citation, il nous semble préférable de reproduire l'ordre du jour adressé en cette occasion aux troupes par Pichegru.

Il revint à deux reprises sur cette affaire ; le surlendemain du combat les divisionnaires recevaient la communication suivante :

---

(1) A cette date la division Lemaire avait reçu la composition suivante :

Première Brigade :	*Deuxième Brigade :*
Général Blondeau	Général Desenfants
90e 1/2 Brigade	50e 1/2 Brigade
150e 1/2 Brigade	1/2 Brigade de l'Allier
27e 1/2 Brigade	1/2 Brigade de la Seine-Inférieure
Tirailleurs du Mont des Chats	3e Bataillon des Chasseurs Francs
13e Régiment de Chasseurs à cheval	
6e Compagnie du 7e Régiment d'Artillerie légère.	

(2) Document cité par CHASSIN et HENNET : *Les Volontaires Nationaux pendant la Révolution*, tome II, pages 642-643.

« Quartier-Général d'Anvers, le 9 nivôse, l'an 3e de la République.

ORDRE DU 10 AU 11 NIVOSE.

» Le Général en Chef s'empresse d'apprendre à ses frères d'armes que l'Armée du Nord dont la bravoure ne peut être affaiblie par l'âpreté de la saison la plus rigoureuse, a attaqué de nouveau l'ennemi le 7 nivôse.

» Les lignes de Bréda ont été forcées, le fort Saint-André et l'île de Bommel ont été pris ; 800 prisonniers, plus de 100 bouches à feu et un grand nombre de chevaux enlevés à l'ennemi sont les derniers résultats de cette journée glorieuse.

L'Adjudant-Général,
Signé : F. DURUTTE. »

Dans la nuit, les renseignements recueillis permirent à l'Etat-Major de mieux se rendre compte de l'importance du succès obtenu et de nouveau, sous la signature de l'adjudant-général Durutte, le livre d'ordres du général Lemaire contient ce bulletin de victoire beaucoup plus détaillé que le précédent :

« Quartier-Général d'Anvers, le 10 nivôse, l'an 3e de la République Française.

ORDRE DU 10 AU 11 NIVOSE.

» La journée du 7 a été bien plus brillante qu'on ne l'avait annoncé à l'ordre d'hier ; l'étendue de l'attaque n'avait pas permis de rassembler tous les détails ; les voici :

» Le général Daendels s'est rendu maître de Bommel où il a pris beaucoup d'artillerie, de chevaux et de bagages et a fait environ 500 prisonniers.

» Le général Osten, avec trois bataillons seulement, s'est emparé de trois forts ou postes retranchés, y a pris 38 bouches à feu, des munitions, des bagages et quelques prisonniers.

» Le général Bonnaud s'est emparé des lignes de Bréda, y a pris 18 bouches à feu, beaucoup de munitions, 400 prisonniers, environ 200 chevaux, la caisse d'un régiment, un drapeau et un butin immense.

» *Le général Lemaire* s'est emparé d'Oudenbosch et de Sevenberg, a enlevé deux pièces de canon et a fait 800 prisonniers parmi lesquels se trouve beaucoup de cavalerie.

» Ainsi donc, sur une ligne de 10 lieues environ, l'armée s'est vue triomphante le même jour et à la même heure. Dans le même temps la brigade de Salm recevait la capitulation de la garnison de Grave qu'elle a forcée de se rendre à la seule condition de lui donner les honneurs de la guerre jusqu'au glacis où elle déposera ses armes et sera conduite prisonnière en France.

» Ce qu'il y a de bien flatteur encore c'est que la conquête de cette place et des différents points qui ont été emportés ne coûte pas cinquante hommes à la République, tant tués que blessés.

. . . . . .

L'Adjudant-Général,

Signé : DURUTTE. »

Nous trouvons dans la correspondance du général Lemaire une lettre dont nous n'hésitons pas à reproduire ici la plus grande partie parce qu'elle indique parfaitement le rôle dont la 3e division eut à s'acquitter le 7

nivôse et, en raison de l'intérêt qu'elle présente, nous ne pensons pas à avoir à nous excuser de cette nouvelle citation. La voici :

(7 nivôse),

« Quartier-Général du Vieux Bois (Oudenbosch)

Le Général de Division Lemaire au Général en Chef Pichegru.

» J'ai, d'après tes ordres, formé mon attaque sur trois colonnes ; la première, sous les ordres du général de brigade Blondeau, a passé la Meerck sur la route de Leur à Sevenbergen ; la seconde, sous mes ordres, s'est portée par la route de Rotterdam sur Sevenbergen que j'ai enlevé de vive force ; j'y ai fait environ 60 prisonniers, pris un caisson et leurs bagages ; je me suis porté ensuite sur la route de Tereyde où j'ai resté *(sic)* en observation jusqu'à la brune ; je n'ai rien vu paraître. La troisième colonne, sous les ordres du chef de bataillon Joubert, s'est portée sur le Vieux Bois (Oudenbosch) qu'elle a enlevé de vive force et fait de prisonniers. J'ai beaucoup à me louer de l'ardeur avec laquelle les républicains que je commande se sont comportés.

» L'ennemi a perdu assez de monde et il n'y a eu dans les trois colonnes qu'un seul tué et une dizaine de blessés. L'ennemi a aussi été forcé dans le poste de Stanterbuyter et y a abandonné deux pièces de fer. J'ai établi mon quartier général ici ; je vais établir ma ligne depuis Sevenbergen jusqu'à Lillo, j'ai fait occuper Roozendaal. . .

» Salut et Fraternité ».

Au moment où Lemaire expédiait ce rapport au quartier général, il ignorait encore que l'un de ses brigadiers, le général Blondeau, avait réussi avec le concours du

général Dumonceau à faire capituler en rase campagne une grosse colonne commandée par le général Hanke.

L'indomptable énergie, la merveilleuse endurance et le courage de ceux que Victor Hugo salue du nom de *Conscrits de l'An III* ne suffit pas seul à expliquer un succès dont, quelques jours plus tard, le général Eblé félicitait vivement Lemaire ; il faut tenir compte aussi pour l'expliquer, de la terreur qui paralysait nos adversaires ; nous en trouvons la preuve dans le dossier du commandant de la 3e division.

La mission de cette division avait consisté à concourir au blocus de Bréda et à surveiller Berg-op-Zoom ; de ce côté, par une sorte d'accord tacite, on se bornait à échanger chaque jour quelques coups de fusil ; le 7 nivôse, Lemaire, tout en dirigeant le gros de ses forces vers Bréda, avait recommandé aux détachements laissés devant Berg-op-Zoom de faire des démonstrations plus vigoureuses que de coutume, afin d'empêcher la garnison de tenter une diversion. Cette façon de faire surprit vivement le général-major baron Van der Duyn, commandant la place, qui adressa au général « commandant les troupes françaises cantonnées à Putten » la lettre suivante :

« Monsieur le Général,

» D'après les ordres de mon souverain qui me commandoient de me borner à la stricte défensive, qui s'observe dans le cas d'une suspension d'hostilités convenue entre ennemis, je me vois dans le cas de vous demander une explication au sujet de l'attaque que vous entreprenez contre mes portes, et vous prie, Monsieur le Général, de me répondre catégoriquement sur ma demande, ne pouvant vous dissimuler ma surprise de ce que, dans les circonstances

présentes, les mêmes ordres ne vous ont pas été donnés par vos supérieurs.

Signé : G. B. VAN DER DUYN,
Général-Major. »

Le « Commandant des forces françaises cantonnées à Putten » était le général Desenfants ; il transmit cette lettre à son divisionnaire qui se hâta de demander des instructions à Moreau et le général en chef répondit à Lemaire qu'il n'y avait ni trêve ni suspension d'armes avec l'ennemi.

Prise en elle-même, cette lettre ne marque que l'un de ces incidents habituels à la guerre et l'un de ces rapports qui s'établissent forcément entre belligérants, mais elle montre l'état d'esprit des Hollandais déjà tout prêts à accepter la loi du vainqueur, ce qui facilita sa marche triomphale.

Il suffira d'indiquer rapidement les événements des semaines suivantes, car désormais la 3e division ne joua plus de rôle actif.

Posté à l'extrême gauche de l'armée, Lemaire, dont le quartier général fut établi à Oudenbosch puis transporté à Etten, reçut la mission de maintenir le blocus de Bréda, de surveiller Berg-op-Zoom, Willemstadt et Stenbregen tandis que le 20 nivôse (9 janvier 1795) l'armée achevait de traverser le Wahal sur la glace. La veille, la division Bonnaud était entrée, victorieuse, dans Gertruydenberg pour suivre de là sur Dordrecht. Rien ne résistait à l'élan de nos soldats dont les étapes sont indiquées avec une brièveté toute militaire par Pichegru dans l'Ordre général du 23 au 24 nivôse ; nous y lisons :

« Le Général en Chef annonce à l'Armée que la division

du général Macdonald a chassé l'ennemi, le 21 nivôse, du fort de Kronenburg qui forme la tête du pont de Nimègue.

» Cette division, secondée par les troupes commandées par les généraux Vandammé, Jardon et Reynier, s'est emparée de plusieurs postes et villages de l'autre côté du Wahal ; nos braves volontaires ont poursuivi avec leur intrépidité ordinaire l'ennemi jusque sur les bords de la Linge et le canal de Panders.

» Cette victoire est aussi glorieuse pour les divisions de droite que la journée du 7 nivôse pour les divisions de gauche et du centre.

. . . . . .

L'Adjudant-Général,
Signé : DURUTTE. »

La quinzaine ne s'est pas encore écoulée que les capitaines reçoivent l'ordre de lire devant le front des compagnies l'Ordre du Jour du 6 pluviôse (25 janvier 1795). Cette fois c'est un chant de triomphe :

« L'armée du Nord, secondée par la Nature qui semble applaudir à son courage, vient d'arborer l'étendard de la Liberté sur la plus grande partie des places de la Hollande: Amsterdam, La Haye, Rotterdam, etc., etc., sont occupés par les troupes de la République. Une grande quantité de vaisseaux de transport anglais sont en notre pouvoir. Cette nouvelle conquête couronnant les immenses travaux de l'Armée du Nord va procurer à la République de nouveaux moyens pour combattre ses lâches ennemis.

L'Adjudant-Général,
Signé : DURUTTE. »

C'est que dans l'intervalle de treize jours qui venait de s'écouler, les armes étaient tombées des mains des Hollandais et la Révolution avait changé la forme du gouvernement. Découragé, le duc d'York avait remis au général Walmoden le commandement des forces anglo-hanovriennes. A ce moment, le prince d'Orange, aussitôt après la perte de Grave, avait adressé à la République Française des propositions pacifiques. Comme le dit très justement un historien [1] : « Bien qu'il lui restât encore l'appui des Anglais, des troupes nombreuses, une ligne de forteresses bien gardées, il cédait à l'ascendant de la France ; il était vaincu par les idées de la Révolution autant que par ses armées ».

Ces ouvertures furent dédaigneusement repoussées par l'Assemblée française ; elle prescrivit à Pichegru de pousser plus énergiquement que jamais les opérations. Le Wahal fut franchi ; les soldats de l'Armée du Nord, vigoureusement soutenus par les libéraux néerlandais qui les accueillaient aux cris de : *Vive la Liberté ! Vive la République !* virent tomber les unes après les autres toutes les barrières qui s'opposaient à leur marche. Délaissé de ses alliés et d'une partie de son peuple, le prince d'Orange se présenta aux Etats-Généraux et déposa solennellement entre leurs mains la puissance souveraine dont il était investi. Trois jours après, le 1er pluviôse (20 janvier 1795) il s'embarquait pour l'Angleterre et, à la même date, les représentants du peuple français lançèrent aux Bataves une proclamation dont nous reproduirons quelques lignes :

« BATAVES !

» Nos ennemis sont les vôtres. Le sang des fondateurs

(1) GABOURG : *Histoire de la Révolution et de l'Empire*, tome II, pages 451/2.

de la République des Provinces-Unies coule encore dans vos veines et, au milieu des horreurs de la guerre, nous ne cessions pas de vous considérer comme nos amis et nos alliés. C'est sur ce pied là que nous sommes actuellement au milieu de vous. Nous n'apportons pas la terreur, mais la confiance. Il n'y a que peu d'années qu'un conquérant hautain vous prescrivait des lois ; nous vous rendrons la Liberté. »

Ainsi donc, fidèles aux principes que posait, en 1792, l'Assemblée Législative, les Républicains de 1795 se proclamaient les libérateurs et non les conquérants des peuples; les Provinces-Unies ajoutaient foi à leur parole.

Une lettre adressée par Vandamme à Moreau résume clairement la situation à la date du 5 pluviôse :

« Nous sommes absolument maîtres de la Hollande ; reste les provinces de Groningen, Over-Yssel et Frise que l'armée anglaise occupe encore et dont je pense qu'il serait important de la chasser, car ce sont des ressources qu'elle nous ôte et qu'elle se donne, tandis que, profitant du moment de terreur, je pense qu'il suffira de se montrer pour la forcer de se retirer en Allemagne.

. . . . . .

» Tout est parfaitement tranquille en Hollande. La révolution s'y fera, je crois, sans commotion. Presque toutes les troupes Hollandaises ont prêté le serment de ne pas servir contre la République française ; elles vont être réparties avec nos troupes dans les cantonnements et elles continueront à y faire le service intérieur des places. »

. . . . . .[1]

(1) DU CASSE : *Vandamme*, tome I, pages 222/223.

Français et Néerlandais se trouvaient d'accord ; un nouveau gouvernement, celui de la République Batave, fut constitué par le patriote Schmmelpenninck et jusqu'en 1814 les Provinces-Unies associèrent étroitement leurs destinées à celles de la France.

Durant ce temps, la 3e division était restée inactive devant Bréda et devant Berg-op-Zoom, s'appliquant avec conscience à surveiller les garnisons néerlandaise, peu empressées elles-mêmes à faire acte de belligérant.

Le 2 pluviôse, la nouvelle de l'abolition du Stathoudérat parvint dans les deux camps ; en même temps le Gouvernement provisoire informait le général Van der Duyn à Berg-op-Zoom, le général Van Baestelaer à Willemstadt, le général Van Gensau à Bréda, que les « Hautes Puissances » les autorisaient (ce sont les termes employés) à « entrer en capitulation » ; avis analogue était donné au commandant à Stenbergen, Schmid et, de son côté, Lemaire recevait de Pichegru des instructions conformes.

Il semble qu'il n'y ait plus eu d'autre chose à faire qu'à ouvrir les portes des places ; c'eût été beaucoup trop simple pour le formalisme méticuleux des officiers-généraux néerlandais, désireux de sauver les apparences, et aussi pour les scrupules du général Lemaire, disposé à se conformer à toutes les règles protocolaires admises par l'usage pour la reddition des places.

Pendant plusieurs jours encore, une correspondance active s'échangea entre les deux camps sans aboutir, si bien que Pichegru, impatienté de tous ces atermoiements inutiles, lui écrivit, le 7 pluviôse, de *ne point s'amuser à des capitulations inutiles ; elles sont toutes faites*, ajoute-t-il. Il n'y avait plus qu'à s'incliner ; la responsabilité de chacun était à couvert.

Partout les portes furent ouvertes et les villes occupées par des détachements ; pour sauvegarder l'amour-propre du général Van der Duyn on accorda à Berg-op-Zoom un acte de reddition en règle qui fut signé par le général Lemaire le 2 pluviôse an III (30 janvier 1795). Par délégation, son fils Paul apposait, le même jour, sa signature au bas de la capitulation de Stenbergen où le général Desenfants s'établissait, tandis que le général Blondeau prenait le commandement de Bréda et que le général Lemaire plaçait son quartier-général à Berg-op-Zoom ; il devait rester dans cette ville où nous le retrouverons jusqu'en messidor an III, époque à laquelle sa carrière militaire se termine brusquement. En fait, Lemaire se trouva désormais investi d'un commandement territorial, si bien qu'un peu plus tard, il s'inquiétait de savoir si la 3e division devait continuer à compter parmi les troupes actives ; l'Etat-major lui répondit affirmativement.

L'organisation. — La discipline. — Le 4e du Nord. Les Commissions des cinq.

Dans leurs grandes lignes, tous les faits de la campagne en Hollande que nous venons de rappeler sont connus, mais les pièces officielles et particulièrement la Correspondance conservée dans le dossier du général commandant la 3e division permettent de préciser certains détails. Ce n'est pas là leur seul ni même leur principal intérêt ; cet intérêt se trouve ailleurs. En effet, le livre d'ordres et le registre de correspondance que nous avons sous les yeux permet de saisir sur le vif quelques-uns des traits qui constituaient la physionomie du soldat français en l'an III de la République une et indivisible à l'Armée du Nord. Sans pouvoir, en ce moment, traiter le sujet avec les développements qu'il comporte et, après

avoir suivi les soldats sur les champs de bataille, nous voudrions les accompagner dans leurs cantonnements et noter quelques incidents ou épisodes de la vie journalière des hommes sous les drapeaux, en remontant à l'époque où le général Lemaire prenait possession du commandement de la 3e division.

Lorsqu'à la fin de messidor an II, le général Lemaire, très satisfait d'être rappelé à un service véritablement actif, vint prendre le commandement de la division précédemment sous les ordres du général Thierry, il éprouva une profonde déconvenue ; il y avait bien des troupes, mais tous les services administratifs ou auxiliaires de la division étaient insuffisants et incomplets. Aussi, dès le 29, il écrivait au Chef d'Etat-Major Liébert :

« Il manque à la division dont je viens de prendre le commandement :

» 1° Un Commissaire des Guerres ordonnateur ;

» 2° Un Commissaire des Guerres ordinaire ;

» 3° Un Commissaire aux prises ;

» 4° Un Payeur ;

» 5° Une division de l'hôpital ambulante ;

» 6° Et une brigade de Gendarmerie.

» Il est indispensable pour le bien du service que ces divers emplois d'administration, de police et d'humanité soyent remplis. Je te prie donc de vouloir bien y pourvoir de suite. »

L'Etat-Major manquait aussi de cartes ; le 26 messidor, Lemaire écrivait à Pichegru :

» Il ne se trouve pas dans tout l'Etat-Major de la Division une seule carte ; celles qu'ils y avaient ne vont que jusqu'à

Bruxelles. Je te serais reconnaissant si tu pouvais m'en faire donner une. »

On voit que ce n'est pas en 1870 seulement que l'on envoyait à l'ennemi des corps dont l'organisation était à peine ébauchée et, en 1794 comme de nos jours, les mêmes causes amenaient les mêmes effets.

Victime de ce désordre, le soldat se livrait sans vergogne au vol et à la maraude ; ce sont les pillards qui font le sujet du premier ordre du jour adressé par Lemaire à ses troupes en prenant possession de son commandement ; il est curieux, le voici :

EGALITÉ. FRATERNITÉ.

« Quartier général de Beaulieu, 26 messidor,
» L'an deuxième de la République une et indivisible.
(14 juillet 1794).

» Le général de division Lemaire prévient la Division qu'en vertu des ordres du général en chef, il en prendra le commandement.

» C'est avec peine qu'il a vu, depuis quelques jours qu'il la suit, que plusieurs de ceux qui la composent se portent à l'excès de pillage et ternissent, par ce vil brigandage, la gloire de tous. Cette conduite est indigne d'un soldat républicain, d'autant plus que la Convention vient de mettre les propriétés des habitants du pays conquis sous la protection des Armées de la République. Il se persuade que ses frères d'armes s'empresseront de dénoncer ceux qui d'entre eux se permettront à l'avenir d'y attenter. Il livrera les coupables à toute la rigueur des lois.

» Pour le général de division Lemaire :
» (Signé) Paul LEMAIRE,
» Aide de Camp. »

Autant en emportait le vent ; les objurgations et les menaces ne pouvaient rien contre la dure réalité des choses. Suivant la formule usitée, le chef de l'armée avait bien prescrit au général Lemaire *d'assurer la subsistance de la troupe*, mais les vivres manquaient comme les moyens de s'en procurer et Pichegru recevait du quartier général une lettre qui traçait un triste tableau de la « malheureuse situation » de la 3e division *par le manque de pain :*

« Voilà trois prises de suite, disait Lemaire, qu'on le distribue moisi au point de ne pouvoir l'incorporer ; le soldat le jette aussitôt qu'il le reçoit ; voilà six jours qu'il s'en passe, aussi sont-ils sur les dents. Le pays ne leur offre pas sur ce point le moindre recours. Le pain est dû demain; on devrait le distribuer ce soir, mais le Commissaire n'est pas sûr qu'il lui arrive. Ce pain vient de Courtrai, les marches continuent et ne permettent pas d'assigner un point fixe pour les convois et donnent l'incertitude que ce service soit assuré. Néanmoins il a pris toutes les mesures possibles ; il vient d'en écrire au Commissaire Vaillant à Bruxelles pour l'engager, au nom de l'humanité, de lui faire parvenir ce soir trente mille rations pour le 27 et le 28 (1).

» Je te prie de vouloir bien appuyer sa demande et les

(1) Il est curieux de rapprocher de cet extrait de la Correspondance de Lemaire quelques lignes d'une lettre de Vandamme à Moreau dans laquelle, six mois auparavant et presque dans les mêmes termes, il se plaint de la mauvaise qualité du pain distribué à la troupe. Vandamme s'exprime en ces termes :

« Je n'ose plus me présenter devant les bataillons ; les soldats ne font, avec juste » raison, que de me demander du pain mangeable, celui qu'on leur donne depuis » quinze jours est un poison ; il est entièrement moisi ; celui distribué hier est affreux, » c'est une infection et si le soldat le mangeait, il serait empoisonné.... Il faut » cependant prendre un parti. Le soldat est souffrant et demande du pain, tu es trop » son ami pour ne pas venir à son secours. »

faire parvenir car, si nous venions à marcher demain, je doute que la faiblesse du soldat lui permette de soutenir les fatigues de la marche. »

Lemaire se flattait que les troupes qui venaient de coopérer à la prise de Malines et qui étaient à bout de forces, n'auraient pas à marcher immédiatement. Il se trompait ; dès le lendemain de l'action il fallut leur demander de nouveaux efforts, faire faire des reconnaissances au-delà de la Dyle, pousser l'épée dans les reins de l'ennemi et aller de l'avant. La période du 1er au 8 thermidor fut des plus laborieuses pour la 3e division qui dépendait du commandement supérieur de Souham ; pour montrer ce que l'on exigeait alors du soldat, il n'est pas sans intérêt d'indiquer quelques-uns de ses mouvements.

Le 29 messidor an II (18 juillet 1794) le quartier-général de Lemaire était à Borck-Merebeck ; le 2 thermidor, il recevait de Souham l'ordre de poster sa division, la droite à Haeght,où s'établit le quartier-général, la gauche au moulin du château de Hoyslaeck, avec les avant-postes et les troupes légères à Ramenam, Corberghem, Gruckelberg, Waver et Putte. C'est de Haeght que Lemaire, reprenant la question capitale des subsistances, écrivit la lettre identique suivante au général Pichegru et au représentant du peuple Richard :

« Depuis environ huit jours que je commande cette division, le soldat ne cesse de se plaindre de la mauvaise qualité du pain qui lui est distribué. J'ai donné ordre au commissaire des guerres de prendre les mesures les plus promptes pour empêcher que le malheur ne soit de longue durée; il me dit que la longueur du chemin que sont obligés de supporter les convois de pain ponr rejoindre la Division

le rend aussi défectueux ; aujourd'hui encore, plus de cent de mes frères d'armes sont venus m'apporter leur pain qui est tellement mauvais qu'il est impossible de l'incorporer. Je te prie d'avoir égard à une réclamation aussi juste et d'empêcher, par un prompt remède, les accidents qui pourraient en résulter.

» Salut et Fraternité ».

La même préoccupation se retrouve à ce moment dans toute la correspondance du général ; un commissaire des guerres, nommé Segoin, venait de lui être attribué ; dès sa première lettre, le remerciant d'une carte qu'il lui avait prêtée, il l'avertit qu'il avait envoyé des cavaliers à Mirbeck pour escorter un convoi de pain attendu avec impatience.

Le 4 thermidor, Souham expédiait à la 3e division l'ordre suivant :

« Le Général de Division Lemaire partira demain à deux heures du matin pour prendre une position la droite derrière Nillebrugge, la gauche à Berlart, gardant le pont de Nillebrugge, plaçant des postes derrière la Neeth à Ghistel jusque vers la ferme de Vandenbrenden où sera la droite du général Macdonald et du côté d'Higen où sera la gauche du général Bonnaud, et envoyant des troupes légères à Revel et derrière Neventhout ».

Le quartier-général de Lemaire devait être sur la gauche, à Berlaer.

Il fallait toujours marcher et les vivres n'arrivaient pas à rejoindre ; les officiers, incapables de nourrir leurs hommes, fermaient les yeux sur leurs excès. Pour obvier au mal, le chef de brigade Target, commandant

l'avant-garde, avait pris, de son chef, des mesures énergiques. Quoi que le général Lemaire pût en penser *in petto*, il lui fit parvenir, à la date du 4 thermidor, une lettre dans laquelle nous relevons les lignes suivantes :

« J'apprends que tu as fait des réquisitions de farine dans les communes environnantes et que tu te proposes de faire. faire du pain pour l'avant-garde; que tu as requis aussi des avoines que tu as fait distribuer à ton régiment... Les commissaires des guerres... en ont seuls le droit... Si, par suite du retard des convois ou d'autres inconvénients, la troupe est privée pour un moment de son nécessaire, c'est un malheur qui doit être commun et les uns ne doivent pas être dans l'abondance quand les autres manquent de tout... »

Les soldats n'avaient pas de pareils soucis de la légalité et la justice distributive ne les préoccupait guère ; ils avaient faim, ils pillaient sans vergogne et malheur aux habitants qui tentaient de s'opposer à ces « brigandages », les maraudeurs n'hésitaient pas à se livrer aux pires excès.

Durant la marche du 5 thermidor, le 4e bataillon du Nord s'était, sous les yeux indulgents de ses officiers, tristement signalé par ses violences. Lemaire s'en émut.

Le 6 thermidor, conformément aux ordres reçus la veille,il devait se mettre en route dès 3 heures du matin pour venir occuper une position déliminée par le village de Vremde à droite et par Bersbeeck à gauche. A l'heure dite, le gros des troupes était réuni ; avant le départ Lemaire passa une rapide inspection et il y eut alors une

scène suggestive. Nous donnons ici in-extenso la lettre à Pichegru dans laquelle elle est racontée :

« 6 Thermidor (24 Juillet 1794). 2e année.

» *Le général de division Lemaire au général en chef Pichegru.*

» D'après le pillage qui s'était commis dans la journée d'hier, j'ai ce matin, avant de mettre la colonne en marche, engagé mes frères d'armes à dénoncer les scélérats qui, par leurs brigandages, sont indignes de servir parmi des Républicains. Lorsque je vins à la dernière de mes brigades dont le 4e bataillon du Nord fait partie, le commandant de ce bataillon, Bachy, répondit à mon discours : *Qu'on nous donne du pain, et puis nous verrons ce qu'il y a à faire.* J'observais à ce bataillon que la vivacité avec laquelle les Républicains avaient repoussé les satellites, était la seule cause qui avait occasionné qu'ils avaient reçu du pain échauffé, et je suspendis provisoirement ce commandant de ses fonctions ; il me dit alors en retirant ses épaulettes :

» *Tu ôteras bientôt les tiennes.* Et, se retournant vers son bataillon, il leur dit : *On veut vous ôter votre père, j'espère que vous ne le laisserez pas dans l'embarras.* Je l'ai fait conduire à mon arrivée dans les prisons d'Anvers.

» Il est inutile de t'observer qu'un chef qui doit ramener à la subordination ceux qui, par des murmures déplacés, cherchent à pallier leur mauvaise conduite, est indigne de l'être ; qu'au contraire, il provoque par ses propos, sa troupe à oublier son devoir ; il insulte impunément, étant sous les armes et en face de toute une division, son général et réclame l'appui de son bataillon au soutien de son inconvenance.

» Tu voudras bien prononcer sur son sort et me faire part de ta décision.

» Salut et Fraternité [1]. »

A dicter cette lettre, le cœur du général Lemaire dut saigner. Le 4e bataillon du Nord était celui de Bergues et de Dunkerque composé pour la majeure partie de ses amis, de ses compatriotes, celui dont il avait, à l'élection, été le premier chef et que, pendant toute une année (septembre 1792-septembre 1793), il avait organisé avec une constante sollicitude. Jamais il n'avait cessé de témoigner aux volontaires Dunkerquois le plus vif intérêt. A peine arrivé à Limon-Fontaine, dès qu'il fut investi du commandement d'une division, il avait formulé le désir d'avoir sous ses ordres directs le 4e bataillon du Nord. Nous trouvons, au registre de la correspondance, à la date du 25 pluviôse an II (13 février 1794), une lettre où Lemaire dit au général Colaud, commandant de Maubeuge :

« Je t'ai prié de faire passer dans ma division le bataillon de Dunkerque, 4e du Nord, d'où je sors, qui est actuellement cantonné à Ferrière-la-Petite ; lorsque la chose se pourra, tu m'obligeras d'y penser. »

---

(1) Le même jour et presque dans les mêmes termes, le général rendait compte de l'incident à Souham ainsi qu'il suit :

« Je te préviens que j'ai fait conduire aujourd'hui dans les prisons d'Anvers le citoyen » Bachy commandant le 4e bataillon du Nord qui, ce matin, tandis que je représentais » à mes frères d'armes que des gens indignes d'exister parmi eux avaient commis dans » la journée d'hier des dévastations et que je les engageais à livrer ceux qu'ils connaissaient » s'être livrés à ce brigandage, m'observe qu'on devait commencer par donner du » pain, qu'on verrait après. Le soldat ne manque pas de pain ; il en eut d'échauffé il y » a quelques jours et essuya quelques légers retards, mais cela ne provient que de la » rapidité avec laquelle on a repoussé l'ennemi.

» J'observai cela à ce bataillon et suspendis provisoirement le dit commandant de ses » fonctions ; il dit alors en ôtant ses épaulettes : *Tu ôteras bientôt les tiennes* et, se » retournant vers son bataillon il lui dit : *On veut vous ôter votre père, j'espère que vous » ne le laisserez pas dans l'embarras.* J'envoie une plainte au général Pichegru dont » j'attendrai la décision ».

» Salut et Fraternité ».

Le général Colaud mit la plus grande complaisance à accueillir le vœu de son collègue et le 29 pluviôse, le général Lemaire pouvait lui dire :

« Je te remercie de m'avoir envoyé le bataillon de Dunkerque, 4e du Nord. Il est arrivé à Saint-Aubin et le 8e du Pas-de-Calais est allé le relever à Ferrière-la-Petite ».

Depuis lors cette troupe n'avait cessé d'être placée sous ses ordres et il lui avait montré une prédilection constante dont les officiers et les hommes éprouvaient les bons effets. Ainsi, en ce moment même, il multipliait ses démarches pour faire attribuer au commandant en second, Augeard, des fonctions plus en vue, celles de chef de bataillon à la 150e 1/2 brigade. Et pour toute récompense, le citoyen Bachy, retirant ses épaulettes, clamait : « *On t'ôtera bientôt les tiennes.* »

Il ne savait pas si bien dire ; en effet, comme nous le verrons bientôt, la colère du commandant Bachy fut en quelque sorte prophétique.

Quoi qu'il en soit, la décision du général Pichegru à l'égard du chef du 4e bataillon des volontaires du Nord eût pu être très dure, car un article du Code militaire alors en vigueur (loi du 12 mai 1793, art. 4) portait :

« Tout militaire convaincu d'avoir menacé ses supérieurs de paroles ou de gestes sera puni de deux ans de prison, destitué et déclaré incapable de servir la République et, s'il y a des voies de fait, puni de mort ».

Mais le général jugea, sans doute, que de nombreuses circonstances atténuantes plaidaient en faveur de l'insolent. Il ne faut pas oublier, en effet, que les volontaires n'étaient pas sous les armes dans des conditions tout à

fait ordinaires. Ils se considéraient, et les généraux, souvent sortis de leurs rangs, les considéraient, bien moins comme des *soldats* dans l'acception exacte du mot que comme des *citoyens* appelés à défendre leurs *droits*, ce qui excluait l'obéissance passive. Bonaparte est le premier qui ait, en Italie, repris pour leur parler cette dénomination de *soldats* ; jusque là, les généraux de la Révolution se servaient, dans leurs rapports avec eux, des termes de *camarades* ou de *frères d'armes* ; de là, entre tous les degrés de la hiérarchie, une familiarité démocratique qui diminuait les distances et ne se traduisait pas seulement en paroles, mais se faisait voir dans les faits. Aux premières pages de ses *Mémoires* le commandant Dupuy ne raconte-t-il pas qu'étant sous-officier, il eut à porter à Mortier, général de division de la veille, le premier ordre qu'il reçut en cette qualité et que pour fêter cette circonstance le futur maréchal, lui faisant mettre pied à terre, trinqua cordialement avec lui. Du reste, même sous l'Empire, les grognards de la vieille Garde avaient plus d'une fois, en face de Napoléon, une liberté de langage que bien des généraux n'auraient pas osé prendre et ils n'étaient jamais plus heureux que lorsque, pour leur témoigner sa satisfaction, le Petit Caporal leur tirait l'oreille.

Dans son irritation, le commandant Bachy avait dépassé la mesure, mais il s'adressait à un général qui devait son premier grade aux suffrages de ce 4e bataillon du Nord dont il défendait la cause ; là était la circonstance atténuante ou, du moins, Pichegru paraît l'avoir jugé ainsi ; en effet on dut se contenter d'infliger à l'insolent une peine disciplinaire, car nous retrouvons peu après le commandant Bachy à la tête de son bataillon et Lemaire, qui lui adresse un ordre, ne paraît pas lui avoir gardé rancune.

Le commandant n'avait été qu'insolent, on pouvait lui témoigner quelque indulgence; mais des soldats avaient pillé et les actes de pillage devaient être impitoyablement châtiés. Le général Lemaire n'avait ici de conseil ni d'ordre à recevoir de personne : il agit sans retard.

Les « brigandages » avaient été commis dans la journée du 5 thermidor, les coupables avaient été pris en flagrant délit et arrêtés ; le soir même le chef d'Etat-major recevait un ordre ainsi conçu :

« LIBERTÉ EGALITÉ

» L'adjudant-général Calendini convoquera les citoyens composant la Commission des Cinq qui ont été nommés hier pour demain six heures du matin. Ils s'assembleront à mon quartier-général à Berlaer.

Berlaer, le 5 thermidor
Deuxième année de la République Française.
Pour le Général de Division Lemaire,
Signé : Paul LEMAIRE
Aide de camp. »

Ces mots si redoutés des soldats de la République : *Commission des Cinq* ne disent rien à notre esprit, parce qu'ils n'y éveillent aucune idée précise. C'était le nom donné à la *Cour Martiale*. A l'opposé du *Tribunal Criminel Militaire* attaché à chaque division territoriale à poste fixe, avec une organisation complète (Président, juges et officiers de police remplissant les fonctions de Ministère public) et dont la juridiction s'étendait sur les troupes dites *en garnison* ou *en station*, la *Commission des Cinq* était un tribunal extraordinaire et temporaire réuni, quand les circonstances l'exigeaient, pour statuer sur les crimes et délits commis par les troupes dites *en marche*.

Une lettre de Lemaire du 24 vendémiaire an III va nous renseigner complètement sur son mode de formation, son fonctionnement et les conséquences terribles de ses jugements. A la date précitée (15 octobre 1794), le général écrivait au chef d'escadron Rizardon, commandant l'avant-garde :

« Je te renvoie, mon cher camarade, le volontaire du 3e bataillon de l'Allier que tu m'as envoyé avec la plainte à sa charge qui l'accuse de pillage.

» Tu voudras bien, au reçu de la présente, faire nommer dans les trois corps que tu commandes, cinq membres pour former une commission militaire, pris indistinctement dans tous les grades pourvu qu'on leur connaisse les capacités requises. Ils s'assembleront de suite et procèderont d'abord à la nomination d'un président et d'un secrétaire parmi eux, après quoi ils prendront tous les renseignements relatifs au délit et jugeront le prévenu... Si l'accusé est absous, il sera de suite remis en liberté et rentrera à son corps ; s'il est condamné, tu feras de suite exécuter le jugement en rassemblant un piquet de 50 hommes par corps et son bataillon sans armes ; ce sont les douze plus anciens caporaux qui font l'exécution... »

Reconnu coupable, le volontaire du 3e bataillon de l'Allier fut jugé, condamné et exécuté dans les formes que cette lettre indique.

Les faits s'étaient passés exactement de même le 6 thermidor pour les pillards du 4e bataillon du Nord ; trois des accusés reconnus coupables furent passés par les armes et les autres acquittés[1] puisque les Commissions des Cinq n'appliquaient qu'une seule peine : LA MORT.

(1) Ils avaient volé du lard dans une ferme.

Le général Lemaire porta la nouvelle de l'exécution à la connaissance des troupes de la division par l'ordre du jour du 8 au 9 thermidor dans lequel nous lisons :

« Au Quartier-Général du Château de Carpentier
le 8 thermidor, l'an deuxième de la République.

» La Commission des Cinq a condamné à mort les nommés Joseph Lerbeck, Michel Vanglaine et Philippe Chrétien, volontaires au 4e bataillon du Nord, convaincus de pillage.

» Le Général est persuadé que ses frères d'armes ont vu avec plaisir périr des scélérats indignes du nom républicain et qui, par leur brigandage, font détester le Français chez l'étranger ; il les engage de rechef à veiller de près à livrer ceux qui d'entre eux seraient assez vils pour se porter à piller. »

Il se trouve dans cet ordre du jour un mot qu'il importe de signaler, c'est celui où il remarque que le brigandage fait *détester le Français chez l'étranger* ; il nous dévoile une des raisons, entre plusieurs autres, de la sévérité impitoyable avec laquelle les Commissions des Cinq frappaient les pillards ; il fallait à tout prix que, conformément aux assurances prodiguées à tous propos dans les proclamations de la Convention Nationale, des Représentants du Peuple en mission et des Généraux, continuer à persuader aux populations de la Belgique et de la Hollande que les soldats de la République étaient non des *Conquérants* mais des *Libérateurs*.

Nous connaissons seulement l'issue rigoureuse de la condamnation prononcée contre Joseph Lerbeck, Michel Vanglaine et Philippe Chrétien. A propos d'autres affaires, la Correspondance du général Lemaire indique avec plus de précision les bases et les causes de l'accusation ; nous

allons lui faire encore quelques emprunts, bien que les faits dont nous voulons parler ne se rattachent pas à notre histoire locale comme ceux qui concernent le 4e bataillon du Nord (Volontaires du district de Bergues et de Dunkerque).

Pillages.

L'inculpation portée contre les volontaires du 4e bataillon du Nord n'est pas spécifiée en détail; mais d'autres fois la Correspondance du général Lemaire entre dans quelques-uns de ces détails sur les excès qui amenaient presque toujours les coupables pris sur le fait devant le peloton d'exécution.

Les Commissions des Cinq ne les ménageaient pas ; et le lecteur serait profondément surpris si nous dressions ici la liste des soldats français qui furent passés par les armes pendant cette campagne de Hollande, dont on célèbre les brillants succès, sans voir assez ce que le dossier que nous feuilletons nous dévoile brutalement, c'est-à-dire le revers de la médaille, les désordres, les pillages, les horreurs d'une armée victorieuse en pays conquis.

A ce point de vue, la lecture de la Correspondance d'un Pichegru, d'un Vandamme, d'un Lemaire est extrêmement suggestive ; s'ils voulaient en comprendre la signification véritable, nos antimilitaristes contemporains dont la sensibilité maladive s'émeut à froid des souffrances d'une forte tête envoyée à *Biribi* et réclament à grand bruit la suppression des Conseils de Guerre, nos antimilitaristes, dis-je, eux qui se targuent d'être les seuls fils légitimes de la grande Révolution, devraient bien apprendre comment, en 1793-94-95, les généraux sortis des masses profondes de la nation ont maintenu la discipline. Ils ont fait peser une main de fer sur leurs

troupes ; c'était le seul moyen de contenir des soldats héroïques sur le champ de bataille, mais violents et pillards dès qu'ils n'étaient plus en présence de l'ennemi. Pichegru, Vandamme, Lemaire subissaient une nécessité inéluctable, mais ce n'est pas à dire pour cela qu'ils n'aient pas eu recours à toutes les mesures les plus propres à réfréner les mauvais instincts des soldats.

Le 2 fructidor an II (27 août 1794) Pichegru rendait les officiers responsables des désordres et inscrivait à l'Ordre :

« Le Général en Chef ne peut s'empêcher de témoigner son mécontentement du peu d'ordre qui a été observé dans les dernières marches et il est plus que jamais convaincu que les désordres multipliés qui se commettent journellement, viennent surtout de ce que les officiers ne s'occupent pas assez de la police de leur compagnie ; en conséquence il prévient les chefs de corps et tous les officiers que ceux qui, dans les marches, ne resteront pas à la hauteur de leur compagnie, qui s'arrêteront isolément pour boire ou pour manger ou qui seront trouvés en arrière sans être blessés ou malades, seront arrêtés, conduits en prison et destitués, s'il y a lieu.... »

Il en fut de cet ordre comme de beaucoup d'autres du même genre; on y tint la main pendant quelques jours, puis la surveillance se relâcha et les choses reprirent leur cours : on pilla de plus belle. Alors les représentants du Peuple en mission près de l'Armée du Nord se résolurent à intervenir, dans l'espoir que leur voix serait mieux entendue que celle du général en chef. De son quartier général de Dirschot, le 2e jour des Sans-Culottides, l'an deuxième de la République Française, Pichegru prescrit aux chefs de corps de faire lire sur le front de

toutes les compagnies assemblées sous les armes un arrêté des Représentants de Bellegarde et Lacombe (du Tarn) que nous croyons intéressant de reproduire en son entier ; cet appel où les soldats sont nommés, tour à tour *Citoyens* et *Défenseurs de la Patrie* est un modèle caractéristique du langage de l'époque révolutionnaire.

Voici la pièce :

« Arrêté des Représentants du Peuple envoyés près l'Armée du Nord.

» 1er Jour des Sans-Culottides, Deuxième année.

» Les Représentants du Peuple Lacombe du Tarn et Bellegarde sont parmi vous ; ils partageront vos peines et vos dangers, mais ils ne voient pas sans douleur l'esprit de pillage s'introduire dans l'Armée du Nord qui a toujours si bien mérité de la Patrie.

» Ils sauront distinguer, dans les actes arbitraires, ce qui est précisément nécessaire aux besoins de la vie et ce qui ne l'est pas.

» Défenseurs de la Patrie, les Représentants du Peuple n'ont pas besoin de vous rappeler que le pillage est la source de tous les désordres, qu'on finit par éprouver les plus grandes misères même dans le pays le plus riche, qu'on s'aliène tous les esprits, et que les Républicains, qui ne doivent voir que des frères dans tous les hommes ne doivent pas se les aliéner par d'horribles vexations.

» Nous sommes bien loin de penser que ce soit la masse de l'armée qui commette de pareils désordres, car c'est elle qui en souffre la première ; ce ne peut être que des malveillants stipendiés par nos ennemis qui ne cherchent à faire abhorrer les Républicains, car celui qui pille est un lâche vis-à-vis de l'ennemi.

» Citoyens, les Représentants du Peuple mettent tous leurs soins à procurer à l'armée les douceurs que le pays peuvent *(sic)* offrir, mais ils vous déclarent en même temps qu'ils sont résolus de faire cesser ces désordres par tous les moyens ; ils ne reconnaîtront dans leurs punitions aucune distinction de grade.

» (Signé) : BELLEGARDE, J.-B. LACOMBE DU TARN. »

Conseils, objurgations, prières restèrent sans effet, on ne cessa pas de piller et il fallut mettre les menaces à exécution. La correspondance de Lemaire et le livre d'ordre de la 3e division témoignent que les Commissions des Cinq sévirent avec une grande rigueur ; nous devons nous borner. Cependant, à titre d'exemples, nous mentionnerons deux affaires qui présentent certaines particularités curieuses ; l'une concerne le 9e bataillon de la Seine-Inférieure, la seconde le 13e régiment de chasseurs à cheval ; les lettres de Lemaire permettent de suivre toutes les péripéties de ces deux affaires, c'est par là qu'elles deviennent intéressantes.

L'arrêté des Représentants est du 1er Sans-Culottides an II (18 septembre 1794) et pourtant, dès le 3 vendémiaire an III (24 septembre), l'un des brigadiers de la 3e division, le général Desenfants, se voyait dans la nécessité d'adresser à son chef le rapport suivant :

« Au Quartier Général de Meerle
le 3e vendémiaire, 3e année.

LIBERTÉ ÉGALITÉ
» Unité, Indivisibilité de la République.

Le général Desenfants au général de division Lemaire,

« Je fais conduire à ton quartier général le nommé Paschal Bouvier, volontaire au 9e bataillon de la Seine-

Inférieure, arrêté hier les armes à la main dans le village d'Hellecosten. Tu verras, par le rapport des gendarmes, que 30 hommes s'étoient réunis en armes pour faire contribuer les habitans de ce village, que quelques-uns d'entre eux ont tiré sur nos sauves gardes *(sic)* et tués des moutons à coups de fusils.

» Le nommé Bouvier qui paroit être un de ceux qui ont fait feu, m'a déclaré que les camarades l'étoient venu réveiller pour l'engager à assister à cette expédition, que le nommé Lasire, sergent à sa compagnie, étoit à la tête de cette patrouille dans laquelle il avait reconnu les nommés Baptiste, Gaudry, Fougères, Perrier, tous volontaires au bataillon de la Seine-Inférieure, compagnie de tirailleurs, ajoutant qu'il s'en trouvoit dans le nombre de différens bataillons qu'il ne connoit pas.

» J'ai fait arrêter à dix heures du soir les prévenus du délit, que je vais te faire conduire ; le gendarme se rendra aussi à ton quartier général, il pourra donner des éclaircissements aux juges chargés d'instruire cette affaire.

» Le nommé Perrier, un des accusés, étoit revêtu de l'habit de sergent pour marcher à la tête de ces bandits ; il n'a point été arrêté avec les autres parce qu'il y a eu de la confusion entre le mot Perrier et le nom de Poirier qu'on nous avoit d'abord désigné, mais il te sera conduit dans une heure.

» Salut et fraternité.

» (Signé) : DESENFANTS. »

La Commission des Cinq immédiatement réunie, ne pouvait avoir aucune hésitation ; son verdict fut « la mort » pour Lasire et Perrier. En portant ce jugement

à la connaissance des troupes de la division par un Ordre du 5 vendémiaire, le général Lemaire le commentait en ces termes :

« Le général espère que l'exemple donné hier sur les nommés Lasire et Perrier, le premier sergent et le second chasseur au 9e bataillon de la Seine-Inférieure, deux scélérats qui avaient induit en erreur quelques-uns de leurs frères d'armes et qui allaient en armes porter la terreur chez les habitants des campagnes, et y exercer le plus affreux brigandage, fera rentrer en eux-mêmes ceux qui seraient portés de les imiter. Il se flatte que les braves Républicains qui composent la Division qu'il commande s'empresseront à la purger en livrant ceux qui, par une pénible conduite, font détester les noms français chez l'étranger. »

.....

Ce n'est pas la première fois que Lemaire engageait ainsi ses soldats à dénoncer les pillards, mais les soldats, animés d'un très honorable sentiment de confraternité militaire, semblent être restés sourds à ces appels et, en fait, les « brigandages » continuaient. Les coupables se rencontraient surtout parmi les corps dénommés «Chasseurs », ou « Tirailleurs » ; composés, pour la plupart, d'hommes de bonne volonté, recrutés parmi les plus mauvaises têtes et presque toujours à l'avant-garde ; très braves en présence de l'ennemi, ils étaient difficiles à contenir comme à conduire ; le général en savait quelque chose et voici en quels termes sévères, s'adressant au chef d'escadron Bizardon, commandant l'avant-garde, il jugeait, le 11 vendémiaire an III (2 octobre 1794) une de ces troupes d'enfants perdus attachée à la Divi-

« J'apprends avec peine par une lettre du citoyen Parent que les deux compagnies de Tirailleurs ont commis des horreurs dans le détachement fait sur Wouw. Cela ne m'étonne pas infiniment, car la réputation qu'ils ont acquise sur ce point a bien été gagnée. Je plains les braves gens qui se trouvent parmi eux.—Tu voudras bien prendre tous les moyens de rigueur pour découvrir quelques preuves de leur brigandage et m'envoyer les coupables ; il ne sera pas difficile de les découvrir. Je te somme, au nom de la République outragée par la conduite infâme qu'ils ont tenue de les livrer à la vengeance nationale. Tu dissoudras de suite ces deux compagnies en faisant rentrer ceux qui les composent dans leurs corps respectifs ; ils y seront forcés de changer de conduite ou leurs frères d'armes s'en purgeront. Je te réitère de faire les visites les plus exactes et prendre tous les renseignements possibles pour découvrir les auteurs du dernier brigandage. »

Dans le douloureux émoi que lui causait la lettre du citoyen Parent, un détail le consolait ; il ajoute :

« S'il est désagréable d'avoir à reprocher de pareils excès, il est doux d'avoir des éloges à donner ; tu témoigneras donc aux deux compagnies de Grenadiers toute ma satisfaction de la conduite qu'ils ont tenue ; c'est celle de vrais Républicains. »

Le 13e Chasseurs à cheval. (1)

Nous venons de voir que, dans les troupes à pied, au milieu de la masse indisciplinée de l'armée du Nord

(1) A lire ce qui va suivre on ne se douterait guère que le 13e chasseurs, sous la conduite de bons officiers, est devenu l'un des plus beaux corps de l'armée française et le noyau de ces superbes chasseurs de la Garde dont l'Empereur avait adopté l'uniforme.

(comme ailleurs du reste) les corps dits : *Tirailleurs, Chasseurs, Bataillons Francs*, en raison de leur mode de recrutement spécial et des missions aux avant-postes qui leur étaient presque toujours confiées, montraient encore plus d'indépendance, de mépris pour la discipline et d'instincts pillards.

Dans les régiments de cavalerie composés en grande majorité de vieux soldats et que les nécessités du service d'éclaireurs ou celui des ordonnances faisaient souvent manœuvrer par petits groupes isolés loin des yeux des généraux, le troupier maraudait sans vergogne quand il ne faisait pas pis. A la 3e division le 13e Régiment de Chasseurs à cheval faisait, tout autant que le 3e Bataillon franc, le désespoir du général Lemaire. D'une bravoure à toute épreuve qui lui avait valu les éloges particuliers de Pichegru lors de l'enlèvement des lignes de Bréda, le 13e Chasseurs (anciens chasseurs de la Meuse) devenait ingouvernable lorsqu'il n'était plus en présence de l'ennemi ; il n'y avait rien qu'il ne se permît contre les malheureux habitants des villages qu'il traversait.

Au milieu de vendémiaire an III, les chasseurs se livrèrent, une fois de plus, aux hauts faits dont ils étaient coutumiers et allèrent si loin qu'il n'était pas possible de fermer les yeux. A la première nouvelle des incidents très graves en leurs conséquences que la Correspondance de Lemaire va nous dévoiler, le général expédia au citoyen Meunier commandant l'avant-garde, le 16 (7 octobre) :

« Les escadrons du 13e Régiment de Chasseurs qui sont avec toi commettent journellement des horreurs ; ils vont au pillage par pelotons de 20 à 30 hommes, ils rentrent dans leur camp avec des convois de voitures de pillage, ils assassinent où ils vont. Ce pillage est autorisé ouvertement

par les officiers du corps, autrement il n'existerait pas de cette manière ; il est dangereux qu'un corps imbu de ces principes reste à l'armée.

» Je vais écrire en conséquence au Général en Chef.

» En attendant, consigne ces Chasseurs jusqu'à nouvel ordre dans leur camp et fais-les garder par des gardes d'infanterie ; envoie-moi de suite leur commandant.

» Tu ordonneras les arrêts aux officiers du 6e escadron qui est à Daasdonck et feras consigner de même l'escadron.

» Salut et Fraternité. »

Lemaire fit comme il l'avait dit, et son registre de Correspondance nous a conservé la lettre qui fut adressée à Pichegru à l'occasion des incidents dont il vient de se plaindre. Il importe de la citer sans en retrancher une ligne, non pas seulement parce qu'elle précise les faits dont les chasseurs du 13e étaient inculpés, mais parce qu'elle fait le plus grand honneur au général qui l'a dictée et montre toute la noblesse de son caractère. La voici :

Correspondance.

« Quartier-Général du Couvent des Capucins,
Le 20 Vendémiaire, 3e Année Républicaine *(11 octobre 1794)*

» *Le général de division Lemaire au général en chef Pichegru.*

» Le 15 de ce mois, une trentaine de chasseurs du 13e régiment et plusieurs canonniers à cheval de mon avant-garde se sont portés, divisés en deux parties, au village de Gils. La première en est sortie comme la seconde y entrait sans qu'ils aient eu connaissance l'une de l'autre. Ils y ont enlevé de la bière, du vinaigre, des moutons, cochons, etc. La plainte m'ayant été portée par la Commune, j'ai d'abord consigné ce corps et mis les officiers aux arrêts ;

j'ai ensuite fait toutes les perquisitions possible ; j'ai fait monter le régiment à cheval et les habitants de Gils en ont reconnu cinq que j'ai livrés à la Commission Militaire. Deux étaient de ceux qui y-avaient entré *(sic)* les premiers, et en ont déclaré douze autres ; la Commission vient, d'après leur propre déclaration, d'en condamner dix à mort. Il y en aura peut-être autant de la seconde partie dont trois sont arrêtés et qui se disposent à nommer leurs complices, de sorte qu'il y aura une vingtaine de ces malheureux dont le plus vieux n'a pas 28 ans, et tous connus pour d'intrépides soldats, qui périront. J'ai fait surseoir à l'exécution des onze premiers. Je viens te demander si tu ne pourrais pas obtenir des Représentants du Peuple de les faire tirer au sort pour en faire périr un sur cinq ou de prendre les brigadiers qui sont sans doute les plus coupables puisqu'ils doivent ramener à l'ordre ceux qui s'en écartent et, qu'au contraire, ils y ont conduits les autres. L'impression sera la même pour l'exemple que s'ils périssaient tous et la leçon terrible que recevront ceux qui en échapperont est un sûr garant qu'ils n'y retourneront jamais, d'autant que plusieurs d'entr'eux ont l'estime et les regrets de tout leur corps.

» Je ne crois pas mériter de reproche pour la demande que je te fais, personne plus que moi ne déteste les pillards et j'empêche, autant que possible, (ces pillages) par les patrouilles qui se font, (par) moi-même et (par) l'activité de celles des officiers de tout l'état-major de la Division, qu'on ne se porte à ces excès. Je livre à la Commission tous ceux qui y sont pris, mais je gémis de voir verser pour une même affaire tant de sang français et je crois que l'affaire est de nature à être prise en considération ; au

reste, aussitôt ta réponse, je suivrai ponctuellement tes intentions.

» Salut et Fraternité. »

Lemaire n'eut pas longtemps à attendre ; dès le lendemain Pichegru lui répondait de « *surseoir à l'exécution du jugement ou la borner au plus ancien des brigadiers* » puis de « *faire conduire les autres, sous bonne et sûre escorte, dans les prisons d'Anvers jusqu'à décision.* »

Ainsi fut fait, comme le montre la lettre suivante du général Lemaire :

« 22 Vendémiaire An III *(13 octobre 1794).*

» D'après ta lettre d'hier, général, j'ai rassemblé la Commission des Cinq qui avait condamné les dix hommes; j'ai fait exécuter de suite le jugement de Narcisse Durozier, brigadier au 13e régiment de chasseurs à cheval, plus coupable que les autres, d'abord par son grade, et pour s'être mis à la tête des pillards. Les autres neuf, dont trois chasseurs du 13e régiment et six canonniers à cheval, ont été conduits, sous bonne escorte, dans les prisons d'Anvers en attendant décision. Les trois autres de la seconde patrouille qui avaient été arrêtés, ont été absous par la Commission ; ils ont tout nié et il ne s'est trouvé qu'un seul habitant de Dilze qui a déposé à leur charge les avoir vus dans le dit village. Tu peux être assuré que je continuerai à mettre la plus grande activité dans les patrouilles des officiers de l'Etat-major pour empêcher ces malheureux pillages, arrêter et livrer ceux qui les commettent. »

. . . . . .

Nous ne savons rien du sort ultérieur de ces neuf coupables internés « jusqu'à décision » dans les prisons

d'Anvers si ce n'est que « la décision » se fit (vint-elle jamais ?) longtemps attendre. Le 27 pluviôse (15 février 1795) Lemaire jugeait à propos de rafraîchir la mémoire de Pichegru à leur sujet en lui rappelant que sept de ces hommes étaient toujours incarcérés et les deux derniers à l'hôpital. Du reste l'indiscipline des Chasseurs et des Artilleurs de la division mit à bout la patience de leur chef ; l'exemple terrible donné par l'exécution du brigadier Durozier et la crainte du châtiment étaient restés sans effet. Découragé, Lemaire adressa, le 13 frimaire an III (3 décembre 1794) au général Moreau qui commandait par intérim l'Armée du Nord, une plainte formelle ; il disait :

« Presque tous les délits de pillage qui se sont commis par les troupes de la division depuis que je la commande, ont été commis par le 13e Régiment de Chasseurs à cheval et la 4e compagnie du 6e Régiment d'Artillerie légère. Rien ne peut ramener à l'ordre ces deux corps dont l'indiscipline est portée au dernier point. J'ai tout employé, punitions, représentations, peines sévères, rien n'opère et chaque jour je reçois des plaintes nouvelles des communes voisines, des (sur les) excès qu'ils y commettent. Je ne te dissimule pas que l'insouciance d'une partie des officiers à surveiller leur troupe en est cause. Je reçois encore à l'instant une plainte du général Desenfants qui a trois escadrons de chasseurs à cheval et une moitié de cette compagnie d'artillerie légère avec lui. Ils continuent à piller les habitants et à dévaliser les voyageurs. On est à la recherche de cette dernière affaire ; mais comme tous les jours c'est à recommencer sur nouveaux faits, je viens te prier de vouloir bien retirer ces deux corps de la division et les renvoyer sur les derrières, notamment le 13e régiment de chasseurs à cheval.

J'ai tout fait avant d'en venir à cette extrémité ; mais les brigandages qui se commettent par eux sont souvent attribués à la division en général et il est malheureux, pour les autre corps dont la conduite est intacte, d'être compromis et de se voir regardés comme des monstres par les habitants, n'ayant rien à se reprocher.

» J'attendrai ta réponse avec impatience.

» Salut et Fraternité. »

L'impatience du général Lemaire ne reçut pas immédiatement satisfaction ou, plutôt, sous la menace sérieuse d'un châtiment qui leur sembla plus dur que des punitions disciplinaires et que la mort même, les Chasseurs s'amendèrent probablement ; nous ne trouvons plus, en effet, dans la correspondance, de plainte formelle formulée contre eux ; nous voyons seulement que le 13e Chasseurs, sous le commandement du chef d'escadron Antoine, fut sans doute tenu momentanément dans une sorte de surveillance, car désormais des détachements du 1er et du 20e régiment de cavalerie coopérèrent successivement à son service. Le 17 nivôse an III (6 janvier 1795) le 10e Régiment de Hussards (ex-Hussards de la Liberté) prit rang à sa place dans la 3e division.

Le départ de la compagnie d'artillerie fut plus tardif encore ; elle était cantonnée à Nage lorsque le 19 prairial an III elle reçut l'ordre de se rendre à Malines pour être placée sous le commandement du général Despeaux.

Les Assignats. — Après la victoire.

Fidèle observateur de la discipline qui est *la force des armées*, le général Lemaire avait grandement raison d'employer toute son énergie à réprimer les violences de ses soldats qui n'étaient pas excusées, selon l'expres-

sion des Représentants du Peuple, par « une nécessité impérieuse », mais il ne serait pas hors de propos de plaider, dans une certaine mesure, les circonstances atténuantes en faveur de nos troupiers, car, outre le froid et les autres misères inhérentes à la guerre, il est une cause de troubles dont on n'a pas beaucoup parlé et qui fut pourtant assez grave pour amener la mutinerie d'un régiment de la garnison de Berg-op-Zoom ; nous voulons parler de ce que nous appellerons *La Question des Assignats*. Outre son intérêt anecdotique qui ne manque pas de piquant, elle prit, pour l'armée du Nord qui occupait la Hollande, une véritable importance économique.

Au début de la Révolution, les troupes recevaient leur solde en numéraire, mais la pénurie des espèces d'or et d'argent força bientôt les pouvoirs publics à recourir aux assignats; on commença par abaisser à 8 francs par mois, sans distinction de grade, ce payement en numéraire ; il réduisait nos troupes à la misère dans les pays frontières inondés de faux papiers ; la somme parut encore trop considérable; les 8 et 11 avril 1793, la Convention prit une mesure plus radicale encore en votant un décret, dont il faut citer au moins l'article 4, qui provoqua dans les armées un vif mécontentement ; il était ainsi conçu :

« A compter du 15 avril present mois, la partie de solde, appointemens, traitemens, qui, d'après les lois, étoit payez en numéraire aux officiers, soldats et autres personnes de tout grade et de toute dénomination qui sont employés dans les départements de la guerre et de la marine et qui seront en Europe dans le territoire françois ou occupé par les armées françoises, sera payée en assignats, avec la plus-value moitié en sus de la somme qui étoit payée en numé-

raire, laquelle sera payée dans la même forme que les appointemens, solde et traitemens. »

Les soldats protestèrent. Répondant à ce décret et rendant compte de l'effet qu'il avait produit, les Représentants, alors à Lille, écrivaient au Comité de Salut public, le 18 avril, une lettre reproduite, comme la pièce précédente, dans *La Défense Nationale dans le Nord* de MM. Finot et Foucard, qui en dit long quand on lit entre les lignes du style officiel :

« Nous avons prévenu, Citoyens nos Collègues, vos intentions dès que nous avons eu connaissance du décret relatif à toute suppression de paiement en numéraire. Nous avons fait une proclamation à l'armée... Il ne s'est point manifesté dans cette contrée de résistance positive à la loi, bien qu'elle ait donné occasion à quelques propos par ci par là, mais nous devons vous exposer qu'il y a des services tels que celui des espions qui ne peut se passer de numéraire. D'après votre lettre du 14 courant, nous nous croyons suffisamment autorisés à ordonner ce qui nous paroîtra absolument nécessaire pour cet objet. Comptez sur notre zèle à ménager les intérêts de la République. »

De plus, un peu plus tard, les Représentants réclamaient des instructions précises, car leurs collègues de Valenciennes n'avaient pas appliqué comme eux le décret de la Convention et il était pourtant de la plus grande utilité de mettre fin à toutes les divergences.

On commença par faire la chasse aux faux assignats, sans grand succès certainement, puisque, le 7 nivôse an II (27 décembre 1793) Moreau recommandait à Vandamme de sévir contre les paysans des frontières qui fournissaient des informations à l'ennemi et ajoutait :

« Une indigne perfidie bien digne de nos ennemis est celle qu'ils employent pour faire passer en France quantité d'assignats faux fabriqués à Londres et à les répandre en France au moyen des mêmes paysans. Je vous recommande donc de mettre toute l'activité et de faire usage des pouvoirs que la loi te confie pour empêcher la circulation sur notre territoire de ces faux assignats [1] ».

On s'occupa ensuite à rendre tolérable la situation des troupes qui n'avaient en main que du papier. A la date du 9 messidor an II (le 26 juin 1794) on trouve dans les registres du général Lemaire la pièce suivante :

« Quartier-général de Lille, le 3 messidor an II.

» Ordre du 8 au 9 messidor.

» On fait passer aux généraux de division de la gauche de l'armée le tableau du maximum du district de Lille avec un arrêté des Représentants du Peuple près l'Armée du Nord qui ordonne que ce maximum sera suivi dans toutes les villes de la West-Flandre ; ils feront connaître le tout aux troupes qui sont sous leurs ordres et en surveilleront l'exécution dans leurs arrondissements respectifs.

» Pour copie conforme :
L'Adjoint aux Adjudants-Généraux,
Signé : MARIOTTE. »

Dès le lendemain, Lemaire, qui était encore Gouverneur de Dunkerque, envoyait des instructions conformes au commandant amovible de Furnes. Il ne fut pas le seul à tenir la main à son exécution. A la date du 11 messidor

(1) DUCASSE : *Vandamme*, Tome I, pp. 107.

nous lisons dans le *Journal du canonnier Bricard*, dont les souvenirs très précis viennent si souvent confirmer les indications plus sommaires de notre dossier, un passage qu'il n'est pas sans intérêt de rapprocher de l'Ordre qui précède ; il est ainsi conçu :

« Le soir du 11, le général Bonneau fit assembler les officiers et les sous-officiers au centre de la division ; il fit part des arrêtés des Représentants du Peuple près des armées, concernant la conduite à tenir dans les pays conquis. A l'avenir, il fallait que les personnes et les propriétés fussent respectées, que les denrées et autres marchandises fussent payées conformément au maximum établi à Lille, que les assignats eussent leur cours ; que tous les habitants convaincus d'avoir attenté contre la sûreté du gouvernement français, en ayant des correspondances avec ses ennemis, en discréditant nos assignats, ou en ne déclarant pas les armes qu'ils pourraient avoir chez eux, seraient sur-le-champ traduits à un tribunal pour y être jugés. »

Aussitôt Bricard ajoute :

« Il parla ensuite des devoirs ; il recommanda la sévérité, la justice et surtout l'obéissance ; il menaça fortement les pillards, leur promettant que la moindre violation aux propriétés soit particulières, soit nationales, il les ferait punir d'une manière exemplaire. Ces menaces firent grand plaisir aux militaires d'honneur[1].

Bricard, comme Mireur, comme bien d'autres qui combattaient dans les armées de la République où ils

(1) Lorédan LARCHEY ; *La Discipline aux Armées (1794-1795)*. Extrait du *Journal du canonnier Bricard*, pages 13 et 14.

s'étaient engagés par patriotisme, était un de ces « militaires d'honneur » qui avaient le continuel souci de la bonne renommée de nos troupes dans les pays qu'elles occupaient ; malheureusement, ainsi que le constate le général Lahure et comme nous en avons donné des preuves, à toutes les époques, les troupes victorieuses comptent dans leurs rangs des hommes, qui ne voient dans la guerre qu'un moyen de faire fortune ou de lâcher, sans entraves, la bride à toutes leurs passions.

Ce fut surtout dans les campagnes que les excès et les violences se produisirent ; dans les villes la surveillance était plus facile, la discipline plus sévère : « Partout, nous dit le baron Lahure dans ses *Souvenirs Militaires* (page 96), les troupes françaises reçurent un très bon accueil des habitants et l'ordre le plus parfait ne cessa de régner ». Tous les témoignages contemporains sont d'accord avec lui sur ce point ; si les partisans de la maison d'Orange, les véritables vaincus, voyaient les républicains avec défaveur, la masse des bourgeois, acquis aux idées et aux principes de la Révolution, recevaient, comme à Amsterdam, nos régiments au bruit des acclamations avec un enthousiasme qui n'était pas de commande. Et puis la gaieté, la bonne humeur, l'esprit de nos soldats leur conquéraient les cœurs ; les femmes étaient pour eux, ils ne trouvaient pas de cruelles. Lisez la jolie page où le général Thiébault, très jeune alors, raconte comment dans le logis qui lui fut assigné, rue des Peignes, à Amsterdam, il trouva « bon souper, bon gîte... et le reste ». Lisez le *Journal* du capitaine Duthilt, retrouvé par M. le Commandant Lévi et dont les *Mémoires de la Société Dunkerquoise* auront prochainement la primeur et qui est parsemé de petits vers à la gloire des beautés peu farouches dont le brave capitaine faisait successivement la conquête, vous verrez

que, pour les conquérants de la Hollande, les *Jeux de l'Amour et du Hasard* succédaient aux *travaux de Bellone* [1].

Toute médaille a son revers et pour nos soldats les difficultés survinrent d'un côté où l'on ne devait guère les attendre : elles furent causées par les assignats, seule monnaie que les Français eussent à leur disposition. En effet, tant que nos soldats furent sur leur propre territoire ou qu'ils n'eurent pas dépassé les frontières de la Belgique, il fut relativement facile de tenir la main à l'exécution du décret d'avril 1793 et à celle de la loi du maximum, mais, une fois en Hollande, nos troupes, qu'on appelait par plaisanterie *soldats de papier* [2], éprouvèrent, du fait même des assignats, les plus grandes difficultés à se procurer ce dont ils pouvaient avoir besoin ; c'est ce que le baron Lahure explique très clairement dans ses *Souvenirs Militaires :*

« Nous ne touchions, dit-il, notre solde (quand nous la

---

(1) Voir aussi pour la période qui nous occupe (tome I, passim.) le *Journal du Capitaine François*, si intéressant et si suggestif ; le brave « Dromadaire d'Egypte » ne manque pas de noter ses bonnes fortunes et elles sont nombreuses.

(2) A la prise du retranchement du village de Templeuve, raconte le capitaine François dans son *Journal*, nous fîmes plusieurs prisonniers anglais et hessois, quand, d'après les ordres du gouvernement, on ne devait point en faire. Mais nous n'avons jamais suivi cet ordre barbare. Cependant, à Templeuve, plusieurs qui nous avaient insultés en nous traitant de *soldats de papier*, furent victimes de leur insolence ; moi-même j'en pris neuf dans une redoute. Comme je les conduisais en arrière pour les remettre à la réserve, et de là les conduire au quartier-général, l'un d'eux m'insulta ; je lui passai ma baïonnette à travers le corps et le laissai expirant sur la place où d'autres soldats l'achevèrent. — (*Journal du Capitaine François*, tome I, page 49).

Le capitaine François, en parlant du siège de Nimègue, cite encore un épisode original qui montre bien l'ardeur et l'entrain des soldats en contraste avec la tournure d'esprit un peu lourde des Alliés :

« En guise de mitraille on nous envoyait de gros sous que nous nous amusions à ramasser en courant dans la plaine pour exciter l'ennemi à nous mitrailler davantage. A cette époque, on ne trouvait que du papier pour monnaie ; aussi étions-nous reconnaissants à Messieurs les Anglais de nous envoyer du billon à l'effigie de la République. Pour ma part, j'en ai ramassé 287 qui me servirent très bien par la suite. Certains reçurent des blessures très graves, et ceux qui furent blessés par cette monnaie moururent presque tous. » — (*Journal du Capitaine François*, tome I, page 64.)

touchions) qu'en assignats déjà bien dépréciés. Les Hollandais consentirent néanmoins, par commisération, à les accepter pour leur valeur nominale. Ils nous voyaient dans un tel délabrement qu'ils avaient pitié de nous. Bientôt des spéculateurs avides, accourus de France à la suite des armées victorieuses, inondèrent le pays de ces papiers et les marchands qui s'étaient contentés de ce paiement devinrent victimes de leur générosité. »

Dès lors les assignats furent refusés partout et aussitôt ce refus préoccupa vivement le commandement, ainsi que le montrent les papiers de Lemaire, la correspondance de Vandamme et celle de Moreau.

Tout d'abord et tant que l'on fut en état de guerre, la situation ne parut pas inquiétante. Ne disposait-on pas (par les réquisitions et autres procédés analogues) du moyen d'y apporter remède ? De là cette lettre du général Lemaire au citoyen Vandewalle, bailly de Groot-Sunders :

« 11 Frimaire an III.

» Plusieurs plaintes m'ayant été portées par les troupes de la division sur les refus continuels que font les habitants des communes où ils sont en station de vendre leurs denrées pour des assignats sous prétexte que la proclamation de les recevoir n'a pas été faite, je t'observerai à cela que partout où les troupes de la République prennent poste, les assignats doivent être reçus par les habitants sans aucune proclamation, puisqu'ils reçoivent leur solde de cette monnaie ; cependant, pour que cette allégation ne soit plus faite, à l'avenir, je te prie de vouloir, sans délai, dans les communes de ta dépendance, proclamer que nul ne pourra refuser les assignats en paiement de denrées ou autres

choses sous peine d'être puni d'après la rigueur des lois à ce sujet.

» Salut et Fraternité. »

Toutes les injonctions restaient lettres mortes en présence de la force d'inertie des Hollandais ; il y avait un autre moyen qui consistait à mettre une sorte d'embargo sur les marchandises ; on y eut recours ; le 16 nivôse an III (6 janvier 1795) Lemaire faisait paraître à l'ordre les lignes suivantes :

« Le Général prévient qu'il vient de permettre aux habitants de Vieux-Bois (Oudenbosh) de vendre les denrées et marchandises qu'ils pourraient avoir à débiter aux troupes de sa division seulement. Cette exception s'étendra jusqu'au 24 du courant, après laquelle ils pourront vendre à qui se présentera.

Le général de division :

LEMAIRE. »

Lemaire était un homme de parole ; il tint rigoureusement la main à l'application de la mesure prescrite, mais, au jour dit, il écrivait « aux membres composant la Municipalité de Vieux-Bois », c'est-à-dire le 24 nivôse :

« Vous voudrez bien faire proclamer de suite dans votre commune qu'à compter de demain les habitants pourront vendre leurs denrées à qui se présentera pour acheter...

Salut et Fraternité. »

Pourtant le temps passait et les événements se succédaient rapidement ; les villes néerlandaises s'ouvraient les unes après les autres devant nos soldats, Lemaire était entré à Berg-op-Zoom, nous occupions Amsterdam,

la République Batave avait été proclamée; on était en paix et néanmoins la misère des troupes, la pénurie des vivres étaient tout aussi grandes que pendant la période la plus ardente de la lutte puisqu'on ne pouvait plus, pour les alléger, recourir aux procédés sommaires que l'état de guerre autorise. Les soldats manquaient de tout et, les poches bourrées d'assignats, ne pouvaient rien se procurer. Le 7 mars 1795, le chef d'une de ses 1/2 brigades, Pencez, écrivait à Vandamme :

« Citoyen général, je profite de l'occasion du citoyen Seron pour vous faire part que le mouvement ordonné a été exécuté ce matin par un fort mauvais temps. Plusieurs volontaires sont pieds nus et je ne sais comment ils s'en tireront. Je désire que ces maux finissent, car peut-on commander des malheureux qui marchent sur la chrétienté. [1] »

Avec le chef de brigade Pencez, les officiers plaignaient les malheureux soldats sous leurs ordres, mais avaient également à souffrir de la mauvaise volonté des indigènes à recevoir des assignats comme argent comptant. Vandamme avait chargé le général Salm, qui était alors à Amsterdam, de faire pour lui divers achats ; Salm, qui ne se souvenait plus des emplettes qu'il avait à faire, lui écrivait le 14 pluviôse (2 février) :

« ... Ces J... F... d'Amsterdamois ne veulent plus d'assignats ; mande-moi positivement ce que tu veux et, en dernier ressort, je ferai venir chez moi les marchands qui me vendront, ou je les étrangle ![2] »

---

(1) Cité par Ducasse : *Vandamme*, t. I. p. 236.

(2) Ducasse : *Vandamme*, tome I. p. 226.

Vandamme désirait une paire de bottes, un pantalon et..... des huîtres, il le rappelait à son camarade qui lui mandait, cinq jours plus tard, en post-scriptum à une lettre de service :

« Je ferai ce que je pourrai pour t'envoyer des huîtres, mais comment ? Ces J... F... ne veulent pas entendre parler d'assignats. La livre en assignats vaut cent sols. Le bottier, malgré cela, m'a promis hier qu'il travaillerait pour toi [1] ».

A Berg-op-Zoom, la situation n'était pas plus facile ; la paix conclue avec les Hollandais ne permettait plus d'employer avec eux les procédés d'intimidation et Lemaire se trouvait dans le plus grand embarras ainsi qu'en témoignent les lignes suivantes d'une lettre à Pichegru :

« 6 ventôse an III.

Le Général de Division Lemaire au Général en Chef Pichegru.

. . . . . .

» Depuis plusieurs jours toutes les ressources en fourrages dans cette partie sont épuisées ; j'ai invité les régences de Tolen, Goes et Zierzée de la province de Zélande de venir à mon secours ; elles y sont venues, mais elles disent ne pouvoir le faire que pour très peu de temps et, d'après la Capitulation, je ne peux que les prier. Le général Moreau m'a dit, à son passage ici, de défendre aux troupes de forcer les habitants à prendre les assignats, je les ai engagés à patienter et je n'ai jusqu'à présent qu'à me louer de leur conduite sur ce point, néanmoins comme aucun habitant

(1) DUCASSE, p. 227, Loco citato.

n'en veut recevoir de gré à gré, j'ai journellement quantité de réclamations. Je te prierai de me tracer sur cela une règle de conduite et de me dire si tu crois qu'on ne tardera pas à donner une décision sur ce sujet ; en attendant sois assuré que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour engager les troupes sous mes ordres à continuer d'attendre et je ne doute pas qu'elles ne le fassent encore sans le moindre murmure.

Salut et Fraternité. »

Au milieu de la pénurie de vivres contre laquelle se débattaient les troupes, *l'humanité* des municipalités, *dans un pays aride et ruiné entièrement*, était *l'unique ressource* du commandant de la 3e division et il ne lui venait pas à l'esprit de recourir à des réquisitions ou de mettre l'embargo sur les denrées, ainsi qu'il le faisait encore peu auparavant. Au contraire, il remerciait dans les formes les plus polies les administrations municipales qui lui donnaient la moindre marque de bienveillance, témoin cette lettre :

« 13 ventôse an III (3 mars 1795).

Le Général de Division Lemaire à la Municipalité de Goes.

» Nous avons reçu, Citoyens, les huit cents sacs d'avoine que vous avez bien voulu me faire passer ; recevez mes remercîments sur l'empressement que vous avez mis à me secourir. Cette preuve non équivoque de votre amour pour les Français m'engage à vous prier de ne pas nous abandonner dans ce moment où la plus grande pénurie nous menace... »

La situation devenait tout à fait critique ; Lemaire ne savait de quel côté se retourner; quatre jours plus tard,

le 17 ventôse an III (7 mars), il revenait à la charge près de Pichegru et lui disait :

« . . Je t'ai mandé... que les troupes avaient pris et prenaient patience, espérant une prompte décision sur ce point (la non circulation des assignats), mais le temps qui s'est écoulé, l'urgence extrême de leurs besoins, la connaissance qu'ils ont que les troupes qui sont en Zélande reçoivent du numéraire des Etats, que celles qui sont en Hollande font circuler leur solde et peuvent se procurer les besoins indispensables, tout cela leur arrache des plaintes amères ; aucun ne s'est encore permis de s'écarter, mais je te jure qu'il est temps de prévenir qu'ils ne se lassent. Les habitants ne veulent nullement de notre papier, l'on ne peut avoir à aucun prix, même le blanchissage d'une chemise. Les troupes hollandaises se procurent ce qu'elles ont besoin, mais rien pour les nôtres. Nous sommes aussi, Général, toujours à la veille de manquer des objets de subsistance, nous vivons au jour la journée »...

Dans la lettre dont nous venons de citer un long extrait, Lemaire avertissait Pichegru qu'il envoyait près de lui un de ses officiers, le chef de brigade Dehaye, pour lui exposer dans tous ses détails la *situation critique* où la *non circulation des assignats* mettait la division. Avec beaucoup d'intelligence et de raison, Lemaire, las de dicter des lettres qui n'amenaient aucun résultat, jugeait qu'un officier au courant des faits pouvait seul éclairer le général en chef ; il le prévenait en même temps qu'il avertissait les troupes de cette démarche par la voie de l'Ordre.

Mais le citoyen Dehaye réussirait-il ? On n'en savait rien. Il était donc sage d'agir comme si sa démarche

était vouée à un échec et, puisque les municipalités ne pouvaient venir à son secours, il s'adressa plus haut en expédiant aux Etats de la Province de Zélande la requête pressante que voici :

« 17 ventôse an III (7 mars 1795)

» *Le général de division Lemaire*
aux Membres composant les Etats de la Province de Zélande
séant à Middelbourg.

» Je viens de nouveau réclamer vos secours et vous prier de nous aider à être préservé de la cruelle disette qui nous menace. Je suis dans un pays aride et épuisé déjà depuis six mois ; j'ai sous mes ordres une division forte de seize mille hommes et ensuite dix mille quatre cents hommes de troupes hollandaises, ce qui me fait vingt-six mille quatre cents hommes à nourrir ; les communications avec la Hollande n'étant pas rétablies, je ne peux en tirer aucun secours et je me vois à la veille de manquer net des objets indispensables. Je viens, tant au nom de l'Humanité que de celui de votre Patriotisme, vous engager à me faire passer, dans le plus court délai, six cents bêtes à cornes, six mille quintaux de seigle, trois mille quintaux de froment, vingt mille bottes de foin de 10 livres chacune, vingt mille bottes de paille et cinq cents sacs avoine. La position où je me trouverai si vous ne vous empressiez à remplir ma demande, serait des plus cruelles ; mais je ne doute nullement que vous y accédiez. Je vous en témoigne d'avance, pour tous mes frères d'armes, ma reconnaissance. Si vous n'aviez le nombre des bateaux nécessaires à l'envoi du tout, commencez, je vous prie, par l'envoi des trois premiers articles, ils me manqueront totalement dans 4 jours.

» Salut et Fraternité. »

Mauvaise volonté ou impuissance, les Etats de Zélande ne mirent pas grand empressement à répondre. Le 18 mars seulement ils écrivirent :

« Citoyen Général,

» La seule raison qui nous a fait différer notre réponse à votre lettre du 17 ventôse a été l'embarras où nous nous trouvons sur les moyens de satisfaire à vos trop justes demandes.

» S'il ne s'agissait que de pourvoir aux besoins des troupes sous vos ordres, nous n'aurions pas tardés à vous donner des preuves réelles de notre empressement pour nous rendre utiles (fût-ce même aux dépens de nos propres besoins) aux troupes de cette nation généreuse qui nous a délivrés du joug sous lequel nous gémissions et que nous aimons à regarder comme nos frères, mais nous avons encore d'autres devoirs à remplir ; les troupes françaises qui se trouvent dans cette province se sont acquis à tous égards des droits sacrés sur nos soins pour eux, soins que nous aurons bien de la peine à effectuer, surtout à cause du peu de provisions dont notre province est fournie. »

. . . . . .

Après cette aspersion d'eau bénite de cour, les *Représentants provisoires du peuple de la Zélande* se bornaient à annoncer au général l'envoi de deux délégués, nommés Clément et Visser, munis de pleins pouvoirs pour prendre avec lui *autant que possible toutes les mesures nécessaires*, mais les deux commissaires, fort gênés sans doute d'accomplir leur mission, invoquèrent successivement divers prétextes pour retarder leur arrivée à Berg-op-

Zoom ; du reste le retour du chef de brigade Dehaye[1], porteur d'un Arrêté des Représentants du peuple réglant la question de la circulation des assignats rendait, pour un moment, leur intervention moins urgente. Comme nous croyons cet arrêté inédit, nous allons en donner le texte avec celui de l'Ordre du jour qui le porta à la connaissance des troupes :

« Ordre du 29 ventôse, 3e année républicaine (19 mars 1795).

» Le général ayant reçu l'Arrêté des Représentants du Peuple relatif à la circulation des assignats, dans l'Arrondissement de son commandement, il s'empresse de le communiquer aux troupes de sa division :

» Les Représentants du Peuple français près des armées qui sont en Hollande ;

» Arrêtent, comme mesure provisoire, ce qui suit :

ART. I.

« Les citoyens commerçants, marchands et artisans du pays de la Généralité seront tenus de vendre et fournir sur le prix courant et ordinaire aux militaires français et aux personnes attachées à l'armée française les objets nécessaires à leur subsistance et à leur habillement et équipement et d'en recevoir le payement en assignats selon le cours de neuf sols de Hollande pour une livre ou 20 sols de France.

ART. II.

« Les militaires français et autres personnes attachées à l'Armée française pourront exiger l'exécution de l'article

(1) Nous croyons que cet officier fut celui qui succomba aux blessures qu'il reçut au combat de Nab près de Soulzbash, le 25 août 1796 après avoir héroïquement combattu à la tête d'un bataillon de la 9e 1/2 brigade pendant la retraite de l'armée de Sambre-et-Meuse.

premier, savoir : pour leur subsistance journalière jusqu'à concurrence de quarante sols de France et pour des objets d'habillements et d'équipement en rapportant un écrit du capitaine de la compagnie, et, en son absence, du lieutenant, constatant que l'objet demandé fait partie des objets d'habillements et d'équipement réglés par l'ordonnance, et que celui qui le demande en a besoin et qu'il est obligé de l'acheter pour se le procurer.

ART. III.

« Les citoyens qui se refusent à l'exécution du présent Arrêté seront punis d'une amende double de la valeur de l'objet qu'ils auront dû fournir et les militaires et autres personnes attachées à l'Armée qui ne s'y conformeront pas à telle peine de discipline qui sera réglée par le commandant des places suivant les circonstances et l'exigence des cas.

» Le présent Arrêté sera imprimé dans les deux langues et publié dans le pays de la Généralité pour être exécuté suivant sa forme et teneur ».

» Fait à La Haye, le 8 ventôse, 3e année républicaine.

» Signé : D. F. RAMEL, ALQUIER ».

» Le général témoigne aux troupes avec plaisir sa satisfaction sur la conduite qu'elles ont tenue en attendant qu'elles soient autorisées à faire prendre aux habitants les assignats ; elle est un sûr garant qu'elles se conformeront scrupuleusement à l'Arrêté ci-dessus pour se pourvoir des choses qui leur seront nécessaires.

» LEMAIRE, Général de Division ».

Le *plaisir* que le général Lemaire exprimait aux troupes sous ses ordres était réel. Par son initiative et

ses démarches réitérées, il avait obtenu des représentants du peuple un arrêté qui semblait solutionner définitivement la question délicate du cours des assignats si importante non seulement pour lui, mais pour toute l'armée française et qui était une cause perpétuelle de discorde entre nos soldats et les indigènes. Grâce à ses efforts incessants, il avait, au milieu d'embarras sans nombre, réussi à maintenir la discipline parmi le contingent considérable de troupes qu'il avait sous ses ordres et c'était ce qui le flattait le plus ; enfin, malgré tout, il avait assuré la subsistance de sa division.

Hélas ! au moment où il se voyait soulagé de tous ces tracas, il semble que toutes les circonstances se soient liguées contre lui pour rendre plus difficiles les derniers jours de sa carrière militaire active et pour l'atteindre dans ce qui lui était, peut-être, le plus sensible, le respect de la discipline.

En effet, si le général Lemaire, autant du moins que sa Correspondance nous le fait connaître, possédait un grand fonds de bonté et était — au témoignage du général Blondeau — un « galant homme » dans toute la force du terme ; sous l'impulsion spontanée d'un premier mouvement d'humeur, la vivacité de son caractère l'entrainait parfois à des mesures irréfléchies qui avaient des conséquences graves pour lui et pour les autres. On en avait eu la preuve dans ses démêlés avec la garde nationale de Saint-Quentin et dans l'affaire du commandant Bachy, on allait en avoir encore dans les incidents d'une mutinerie de la 50e 1/2 brigade qui allait jeter le trouble parmi la garnison de Berg-op-Zoom.

Mutinerie Militaire à Berg-op-Zoom

L'arrêté des Représentants du Peuple que nous avons reproduit était une de ces mesures qu'il est facile de

prendre, mais qu'il est plus malaisé de faire passer dans la pratique. Les soldats trouvaient gênant et inutile de réclamer de leur capitaine un *Bon* chaque fois qu'ils avaient besoin du moindre objet dans un magasin quelconque et, de plus, beaucoup de choses qu'ils désiraient acheter n'entraient dans aucune des catégories spécifiées: nourriture, habillement, équipement. Les formalités prescrites, puisque le soldat ne s'y plia pas, rendaient l'arrêté inapplicable en fait.

Les Hollandais, en ce qui les concerne, n'étaient pas plus disposés à se conformer à la décision des Conventionnels ; après comme avant l'Arrêté, ils ne voulaient pas entendre parler du papier-monnaie de la République Française.

Une circonstance particulière vint encore compliquer la situation.

Depuis plusieurs semaines, la rigueur de la température avait été le plus puissant allié des Français dans la conquête de la Hollande ; une gelée persistante et exceptionnelle, en permettant de franchir de pied ferme les canaux et les rivières qui défendaient les approches des places, avait annihilé leurs meilleures défenses. Mais maintenant, vers la fin de mars, la débâcle s'était produite et il était permis d'espérer que des transports par bateaux, sur les voies navigables redevenues libres, assureraient le service des approvisionnements. La disette continua néanmoins à éprouver les troupes postées sur l'Yssel et ailleurs parce que, pendant de longs jours, la persistance des vents contraires empêcha les bateaux chargés de vivres de remonter le Leck.

C'est ce qu'explique à Vandamme le général Moreau, investi depuis peu du commandement de l'Armée du Nord, puis il ajoute : « *Tu peux compter sur les soins*

qu'on se donne pour approvisionner ce pays ; mais il est impossible de se faire d'idée des difficultés qu'on éprouve.[1] »

Mais ces soins n'étaient guère efficaces ; les généraux aux abois se demandaient secours l'un à l'autre, le 3 avril, Salm appelait Vandamme à son aide en ces termes:

« Du pain, du pain, mon bon ami Vandamme, si tu ne viens pas à mon secours je me f... dans le Rhin, ou mes administrateurs ; les scélérats, je t'en réponds, seront tous arrêtés lorsque ma troupe aura à manger ; procure-moi quelques rations, mon cher Vandamme ; j'enverrai les fourgons des bataillons et mes chevaux d'artillerie les chercher, tu serviras l'humanité en moi, je suis persuadé que tu ne t'y refuseras pas. Renvoie-moi de suite la réponse par un homme sûr que j'y envoie de suite[2]. »

Et cette supplique est accompagnée d'une annotation de Vandamme qu'il n'est pas superflu de rapporter :

« Le commissaire ordonnateur Petyt peut-il donner à la brigade de Salm quelques rations de pain ? »

Moreau, d'autre part, était assailli de réclamations et, de son côté, Vandamme, presqu'aussi dépourvu que son subordonné, lui adressait, le 20 avril, une lettre pressante que l'on nous excusera de citer encore :

« Je ne puis plus longtemps, mon général, répondre de notre situation, tantôt sans fourrages depuis trois jours, tantôt sans pain ou avec du pourri ; nulle part on ne veut de mes assignats, les chefs de corps ne peuvent même point

(1) Lettre du 10 avril 1795 citée par DU CASSE : *Vandamme*, tome I, p. 215.
(2) Id. idem. Pages 241/242.

faire les moindres réparations ; cela va de pis en pis et les promesses que vous me faites ne changent rien à notre malheur, il augmente même tous les jours... Il est temps, pour ne pas dire trop tard, de porter remède à nos maux ; la patience finirait et des malheurs pourraient en résulter[1] ».

Les mêmes doléances se retrouvent à ce moment dans la correspondance de Lemaire ; il serait superflu d'insister et nous nous bornerons à extraire quelques lignes d'une de ses lettres à Moreau en date du 11 floréal (30 avril) :

. . . . . .

« Malgré la disette de grains dans ce pays, les paysans qui ne veulent pas entendre parler de passer des marchés en assignats, en passent en numéraire et vendent pour faire passer en Hollande tout ce qui leur reste. Les habitants sont venus de plusieurs endroits me prévenir que, si on permettait la continuation de l'exportation des grains de ce pays, ils s'en trouveraient bientôt totalement dépourvu et qu'il s'en suivrait sous peu une disette d'autant plus cruelle qu'il y a encore loin d'ici la récolte... »

Tous ces témoignages concordent ; ils montrent que si les approvisionnements faisaient défaut, le refus des Hollandais de recevoir des assignats aggravait considérablement la crise. C'est ce refus qui, plus encore que la disette peut-être, exaspérait le soldat, et les chefs ne trouvaient rien à répondre à des plaintes aussi vives que pleinement justifiées :

---

(1) Cité par DU CASSE : *Vandamme*, Tome I. Pages 246/247.

« Les soldats me font les demandes suivantes, écrit le 8 avril Vandamme à Moreau : *Les assignats ne valent donc rien ? Pourquoi ne nous paye-t-on pas d'autre monnaie qui ait cours ? Nous servons bien et on nous paye mal.* Et enfin quoi répondre, je n'en sais rien. Je te demande, réponds-moi[1] ».

La semaine suivante, le 24 germinal an III (13 avril 1795) le mouvement prévu et redouté des généraux se produisit. Ce fut le général Lemaire qui eut la douleur de voir une mutinerie provoquée dans les rangs de la 50e 1/2 brigade, au chef-lieu même de son commandement. Toutefois ce ne fut pas, comme pour le 13e chasseurs, contre un corps depuis longtemps attaché à la division qu'il dut sévir, et ce lui fut en quelque sorte une consolation.

La 50e 1/2 brigade dont l'organisation n'était même pas achevée, avait été constituée en frimaire an III, par l'amalgame du 2e bataillon du 26e régiment (ancien Poitou) ; du 3e bataillon des volontaires de l'Oise et du 6e bataillon des volontaires de la Seine-Inférieure[2].

Cette 1/2 brigade se trouvait seulement jointe depuis le commencement de novembre à la 3e division par ordre du général en chef Moreau ; dispersée par petits détachements dans diverses positions entre Slæbrouck et Calmthout, elle était trop loin du quartier-général pour que Lemaire pût exercer sur elle un commandement réellement actif ; aussi, le 16 brumaire, le soin de lui donner des ordres était-il délégué par celui-ci au général Desenfants.

---

(1) Cité par Du Casse : *Vandamme*. Tome I. Page 242.

(2) On sait que l'amalgame consistait à réunir dans une même 1/2 brigade un des bataillons d'un des anciens régiments à deux bataillons de volontaires nationaux.

Un peu plus tard, le commandement de la 1/2 brigade étant devenu vacant, le chef de la 3e division, fort empêché de désigner l'officier le plus apte à le remplacer, écrivait au général Desenfants :

» 17 ventôse.

» Tu voudras bien me faire passer le plus tôt possible un état contenant les services et l'âge de chacun des chefs de bataillon de la 50e 1/2 brigade ; tu y joindras des notes sur la conduite et la capacité de chacun d'eux ; ils ont été assez longtemps sous tes ordres pour que tu puisses les connaître.

» Salut et Fraternité. »

Sur la recommandation de Desenfants, ce fut le citoyen Gauffré qui fut désigné ; ainsi que nous le verrons, il se montra assez peu reconnaissant envers Lemaire de l'avancement qu'il venait de recevoir. Le moins que l'on puisse dire c'est que le choix n'était pas heureux ; le citoyen Gauffré n'était pas le chef qu'il eût fallu à la tête de la 50e 1/2 brigade, il manquait de la fermeté et de l'énergie nécessaires pour ramener le bon ordre parmi des soldats à qui un long temps passé dans un service d'avant-postes avait donné des habitudes d'indiscipline et un grand esprit d'indépendance qu'il semble avoir évité de refréner pour s'attirer la bienveillance de ses hommes.

Est-ce pour rendre la surveillance plus facile qu'au mois de mars 1795 les détachements furent concentrés ? Nous l'ignorons, mais, tout en restant séparés les uns des autres, les bataillons furent réunis ; l'un est à Willemstadt, l'autre occupe l'île d'Overflack, le dernier est partagé entre Klundert et Tolen. Du reste, à cette époque, les régiments n'étaient pas gardés longtemps dans les mêmes lieux. Au cours de ce mois de mars, il y eut à

l'Armée du Nord de fréquents chassés-croisés ; ainsi, le 8, le 3e bataillon des Chasseurs francs recevait l'ordre de se rendre de Out-Gastel à Steinberg pour y relever le 3e bataillon de la 1/2 brigade de la Seine-Inférieure destiné pour Anvers,et, le 26,Lemaire donnait à Desenfants l'ordre que voici :

« 6 germinal.

Le Général de Division Lemaire
au Général de Brigade Desenfants.

» Tu voudras bien, mon Camarade, donner de suite tes ordres pour que le premier bataillon de la 50e 1/2 brigade parte de Klundert avec armes et bagages le 8 courant pour aller le même jour à Rosendael, d'où il partira le neuf à quatre heures précises du matin. Tu donneras ordre au second bataillon de la dite 1/2 brigade de partir de Willemstadt le huit et aussitôt l'arrivée du bataillon Tirailleurs Mont des Chats qui s'y rend ledit jour, pour aller coucher au Vieux Bois d'où il partira le neuf à quatre heures du matin pour se rendre à Berg-op-Zoom le même jour. Ces deux bataillons (de la 50e 1/2 brigade) sont destinés à remplacer la 27e 1/2 brigade qui part d'ici le neuf courant pour aller à Zutphen, pour aller à la brigade de Salm. Tu ordonneras au Commandant du bataillon de Tirailleurs Mont des Chats d'envoyer les 9e et 2e compagnies à Klundert pour y tenir garnison.

» Salut et Fraternité ».

Au bout de quinze jours de garnison à Berg-op-Zoom de la 50e, les hommes étaient mécontents et c'était toujours la question des paiements en assignats qui les exaspéraient. Les habitants se refusaient à recevoir leur papier et eux-mêmes dédaignaient de se conformer au

règlement qui leur « prescrivait de se munir d'un *bon* signé des capitaines ».

De part et d'autre les esprits s'étaient montés. Y eut-il une sorte de complot tramé entre nos troupes ou simplement l'effet du hasard ? Peu importe. Le fait est que,le 13 avril au matin,*les soldats allaient en foule dans plusieurs boutiques et se faisaient donner de la marchandise en donnant des assignats.* On devine ici la scène. Les hommes se présentent l'air insolent, le verbe haut devant les paisibles boutiquiers hollandais ; ceux-ci, plus calmes mais non moins décidés, fermèrent leurs magasins et portèrent plainte immédiatement au général. Lemaire envoya sans retard sur la place, où se manifestait surtout le désordre, un officier de son état-major qui, pendant un instant, réussit à faire entendre raison aux mutins. On pouvait espérer que tout se bornerait à quelques désordres et l'officier était venu faire un rapport à son chef, mais *peu après, la foule augmenta et, trouvant la porte d'une boutique fermée, on l'enfonça, on cassa les vitres et on prit les marchandises.* Pendant ce temps, les officiers de la 50e, impassibles, se promènent sur la place et évitent d'intervenir.

Sur ces entrefaites, André Lemaire arrive à la maison pillée ; il ordonne, au nom de la loi, aux volontaires de se retirer ; ceux-ci restent sourds à ses exhortations ; bien plus, un des plus animés, selon l'expression du général, lui jette à la figure un *propos incendiaire* ; l'officier veut l'arrêter, l'homme résiste ; *aussitôt tous crient qu'il ne l'emmènera pas et le suivent ; ce n'est qu'en mettant le sabre à la main qu'il réussit à se dégager.* Il se rend alors en toute hâte au quartier-général pour prévenir son père.

Les choses se gâtaient ; le commandant du bataillon suisse de Schmit, à la solde des Etats, offre alors les

services de sa troupe s'ils peuvent être utiles au rétablissement de l'ordre; mais Lemaire, jugeant que l'intervention d'étrangers n'aurait d'autres résultats que d'accroitre l'exaspération des soldats français, décline cette proposition en remerciant. Le 19e régiment de cavalerie et les Artilleurs du Parc ne se sont pas joints au mouvement ; ils feront des patrouilles.

Le général monte à cheval ; avec une escorte et son état-major il parcourt les rues, il veut parlementer, on le hue : « Je vois, rapporte Lemaire, *je vois l'insurrection la plus complète, ils se jetaient dans les boutiques et on m'annonça qu'on en pillait une sur le port.* »

Pendant que ces déplorables incidents se succédaient, le temps avait marché ; il était 3 heures de l'après-midi. Le général fit battre la *retraite*. Au bruit du tambour, dont les roulements bien connus étaient répercutés par tous les échos, les soldats, comme entraînés par la force inconsciente de l'habitude, regagnent le logement ; on procède même à un appel ; mais, déclare toujours le rapport où nous puisons ces détails [1], *mais presque pas d'officiers de cette 1/2 brigade ne parurent, pas même ceux appelés. Un quart d'heure après la retraite battue, ils se répandirent de nouveau dans la ville. Le commandant provisoire de cette demi-brigade, qui avait mis la plus grande nonchalance à empêcher les désordres, ne prit aucun moyen, ni ses officiers, pour faire rentrer la troupe au logement* [2].

---

(1) Lettre à Moreau du 21 germinal an III (13 avril 1795).

(2) Les mêmes causes produisent les mêmes effets. La « question des assignats » provoqua des mutineries en 1796 à l'armée de Sambre-et-Meuse comme elle en avait provoqué à l'armée du Nord en 1795.

Au mois de juillet, les Français occupaient Francfort et Kléber avait conclu une suspension d'armes avec le général en chef autrichien Wartensleben.

« Quoique assez bien nourris, raconte le capitaine François dans son Journal, à la date du 30 juillet, notre repos dans les cantonnements nous ennuyait.

» Les détails donnés par les journaux et bulletins nous faisaient murmurer sur notre

Lemaire avait l'esprit prompt et décidé ; son autorité avait été méprisée et méconnue ; il n'hésita pas ; à peine rentré au quartier-général, la lettre suivante, à l'adresse du citoyen Gauffré, était rédigée :

« 24 germinal.

Le Général de Division Lemaire au Commandant de la 50e 1/2 brigade.

» L'inconduite qu'a tenue aujourd'hui une partie de ceux qui composent les deux bataillons de la demi-brigade que tu commandes, leur insubordination outrée et l'inactivité que les officiers ont déployée pendant cette insurrection, le peu d'empressement que tu as mis à chercher à ramener l'ordre, tout me décide à faire partir tes deux bataillons. Tu voudras bien, en conséquence, te conformer aux ordres ci-joints.

» Salut et Fraternité ».

L'ordre qui accompagnait cette missive prescrivait au 1er bataillon de la 50e 1/2 brigade de se rendre sans délai, avec le citoyen Gauffré, à Stenbergen et au 2e bataillon,

---

oisiveté. Nous savions que nos frères de l'armée d'Italie jouissaient d'un sort plus heureux et étaient payés en argent. Alors, les soldats, jaloux et excités par les ennemis du gouvernement, se livrèrent au pillage On avait allumé, dans l'armée, la haine et la discorde contre nos généraux, surtout contre le général en chef, qui, par un ordre du jour, avait ordonné que notre papier-monnaie, qui ne valait rien à cette époque serait accepté de gré à gré avec les habitants. Il maintint l'exécution de cet ordre et défendit à l'armée d'entrer en ville sans une permission signée de lui. On se réunissait, en pelotons, et on entrait en ville, malgré les gardes et les généraux. Je suis loin d'approuver la désobéissance des soldats, mais je désapprouve beaucoup le général en chef de faire endurer des privations à ceux qui firent sa gloire et celle de la nation et de ne pas forcer les pays conquis à recevoir notre papier-monnaie, car nous n'avions même pas de paille pour nous coucher, dans un pays si abondant en tout. Nous savions que 8 millions avaient été imposés à la ville de Francfort, 2 millions étaient, paraît-il, destinés à notre équipement et nous allions pieds nus et sans vêtements. »

Il ne nous a pas paru superflu de citer ici ces lignes qui peignent sur le vif l'état d'esprit du soldat et sont son excuse pour bien des violences.

avec le commandant Azémar [1] d'aller occuper Gertruydenberg ; par permutation le 3e bataillon de la 50e et le 2e bataillon de la 150e, respectivement en garnison dans ces deux places devaient venir à Berg-op-Zoom.

L'encre n'était pas encore séchée sur la plume qui avait servi à rédiger ces divers ordres qu'un officier pénétra jusque dans le bureau du général ; Lemaire ne le nomme pas, mais nous croyons que c'était un lieutenant du 1er bataillon nommé Firmin ; il avait eu vent des intentions du général et il se présentait les menaces à la bouche : *un officier vint chez moi*, dit le rapport, *et me dit insolemment que, si les bataillons partaient, il en écrirait à son cousin qui est de la Convention*. Le général n'hésita pas : *Je le fis conduire en prison*, dit-il.

Ce n'est pas tout ; les dernières heures de cette journée si mouvementée du 24 germinal devaient encore être marquées par une nouvelle incartade des officiers de la 50e qui décidément se rangeaient contre le général du côté de leurs hommes. Lemaire raconte la scène en ces termes :

. . . . . .

« Une heure après (l'arrestation du lieutenant Firmin), le commandant provisoire (Gauffré) se rendit chez moi avec un autre commandant (Azémar) et une dizaine d'officiers. Après s'être voulu excuser sur l'inactivité qu'ils avaient mis à empêcher le désordre, le commandant de bataillon me fit,avec fureur et menace,un crime d'avoir dit à un volontaire *qu'il se comportait comme un gueux* ; ils se permirent plusieurs invectives contre mon fils aîné en lui reprochant d'avoir donné un coup de plat de sabre à un des

(1) Le commandant Azémar serait-il l'officier qui, devenu général de brigade, fut tué au combat de Gross-Drebnitz, le 13 septembre 1813 ?

volontaires qui pillaient et à un autre qui le huait ; enfin la conduite de ce commandant ne tendait qu'à exciter l'insubordination qui fut à son comble. Je viens, pour m'avoir manqué de respect chez moi et y être venu avec ses officiers pour m'invectiver ainsi que les officiers de mon Etat-major, de l'envoyer en prison.

. . . . . .

» Les deux bataillons de la 50e 1/2 brigade partent demain matin ; j'espère qu'il ne se passera d'ici là rien de désagréable ; je ne suis cependant pas absolument tranquille avec de semblables chefs et surtout beaucoup de soldats ayant bu. Je t'informerai demain de ce qui se sera passé.

» Salut et Fraternité ».

Le lendemain, 25 germinal, Lemaire eut la satisfaction d'annoncer à son chef qu'aucun incident regrettable ne s'était produit ; néanmoins la mutinerie de la 50e préoccupa vivement Moreau qui écrivit à son divisionnaire :

« ARMÉE DU NORD.

» Au Quartier-général à Utrecht, le 27 germinal, l'an 3e de la République une et indivisible.

Le Général en Chef de l'Armée du Nord au Général de Division Lemaire.

» J'ai reçu, Général, ta lettre du 24 germinal. Il est de la plus grande importance de prendre les mesures les plus fortes pour arrêter cette insubordination.

» Tu feras arrêter par la gendarmerie et conduire ici les chefs de bataillons et autres officiers contre lesquels tu auras des faits particuliers d'insubordination ou de faiblesse. Pour arrêter le désordre des troupes, tu placeras dans des garnisons fermées les deux bataillons de la 50e demi brigade

que tu as fait partir de Bergen-op-Zoom, tu donneras ordre aux commandants de ces places de tenir les troupes consignées dans la ville, même les officiers, jusqu'à nouvel ordre. Les commandants des places où seront ces troupes ne pourront y être pris.

» Tu m'enverras les plaintes les plus détaillées contre ceux que tu enverras au quartier général et je te réponds qu'il en sera fait justice.

» Salut et Fraternité.

» (Signé) : MOREAU. »

Lemaire se conforma strictement aux ordres qu'il venait de recevoir ; le citoyen Merlin, commandant du 3e bataillon, reçut le commandement provisoire de la 50e 1/2 brigade, tandis que le lieutenant Firmin, les commandants Gauffré et Azémar, dont on avait particulièrement à se plaindre, étaient conduits à Utrecht sous l'escorte de la gendarmerie.

Qu'advint-il de ces accusés ou de quelques autres de moindre envergure que Lemaire eut, sans doute, à punir directement ? Nous ne le savons car, par suite de circonstances dont nous parlerons dans le chapitre suivant, le livre d'ordres et la correspondance du général Lemaire se ferment brusquement sans nous apporter la solution de l'affaire ; disons seulement que, peu après, la 50e 1/2 brigade fut enlevée à la 3e division où la 164e la remplaça pour être rattachée à la brigade Salm ; mais l'autorité militaire ne plaisantait pas avec les faits de mutineries collectives et le châtiment infligé le 13 thermidor an III (1er août 1795) à la 2e 1/2 brigade, alors à Aix-la-Chapelle, nous permet de présumer ce qu'il advint des mutins de Berg-op-Zoom.

Etant donnée l'analogie des faits, car c'est toujours la

question de la circulation des assignats qui se pose, nous ferons un dernier emprunt au *Journal* du capitaine François [1] :

« *31 juillet (11 thermidor).* — Les 1er et le 2e bataillons de la demi brigade, en garnison à Aix-la-Chapelle, réunis à l'auberge du Corbeau, dit-il, se décident à demander que le papier ait sa valeur. On ne pouvait vivre ni rien se procurer avec cette monnaie.

» Les principaux manifestants s'assemblent et vont chez le général de division Morlot, qui commandait la ville, et ensuite chez le représentant du peuple Ménard, à qui ils demandent que le papier ait son cours. Le représentant et le général ne firent pas rendre justice à ce sujet aux troupes. La garnison se révolta. Les grenadiers du 2e bataillon réunis à ceux du 1er, ne voulurent pas entendre les observations des autorités ; ils se promenèrent armés dans la ville, jusqu'à ma retraite, sans toutefois se porter à des excès. Cependant, les habitants craintifs se sont renfermés chez eux.

» *1er août (13 thermidor).* — On bat la générale. La garnison prend les armes. Le général Morlot et le représentant du peuple somment la troupe de dénoncer les principaux auteurs de cette révolte. La compagnie de grenadiers du 1er bataillon de la demi-brigade numéro 2 est reconnue coupable. On la désarme et on la met en prison. Dix-huit ont été reconnus pour les premiers auteurs, douze ont été condamnés à deux années de fers, et six ont été fusillés. Le reste de la compagnie a été licencié et envoyé au fort

(1) Journal du capitaine François tome 1, pages 87 et 88.

de Charlemont, ville haute de Givet, où ils ont demeuré un an et un jour ».

Quoi qu'il en soit, les deux bataillons de la 50e 1/2 brigade ne furent certainement pas ménagés et c'est sans doute afin de détourner le coup qui les menaçait que, payant d'audace, ils adressèrent contre le général Lemaire une plainte pour excès de pouvoir à la Commission de l'Organisation et du Mouvement des armées.

Nous ne possédons pas cette plainte, mais la correspondance du général nous a conservé la lettre où, le 4 prairial (23 mai), il se disculpe des griefs articulés contre lui. Nous ne reviendrons pas longuement sur ce document qui ne nous apprendrait rien que nous ne sachions déjà ; bornons-nous à dire que le général semble surtout sensible à l'accusation d'avoir adressé aux mutins des paroles injurieuses ; il s'en défend énergiquement et ajoute :

« Il n'est pas dans mon caractère ni dans ceux de mes fils de se permettre des voies de fait ; j'en atteste le témoignage de toutes les troupes qui ont servi sous mes ordres depuis vingt mois que je suis Général et je défie un seul homme d'avoir à s'en plaindre, ce qui est facile de vérifier en s'adressant aux divers corps qu'on connaîtra d'après les états envoyés.

» Quant à ce qui s'est passé le 24 germinal, je n'ai pas, non plus que mes fils, la plus légère chose à me reprocher ; nos devoirs et l'honneur nous imposaient la conduite que nous avons tenue ; j'en ai reçu, le même jour, des félicitations par plusieurs députations des corps administratifs et des habitants ; je donnerai, quand on voudra, des preuves authentiques de ce que j'avance ».

N'est-ce pas là un curieux signe du temps ; il confirme ce que nous avons dit plus haut de la nature des rapports noués pendant la période révolutionnaire entre les généraux et les soldats qui se prétendaient en droit de juger leurs chefs et c'est ce qui explique que les généraux, afin de les dominer par la crainte, se soient si souvent montrés d'une sévérité qui nous semble hors de proportion avec les délits qu'il s'agissait de punir. Et pourtant elle était nécessaire car l'indiscipline sévissait dans les demi-brigades à l'état chronique. Lemaire put le constater, une fois de plus, après la mutinerie du 24 germinal, lorsqu'il crut pouvoir faire venir au chef-lieu de son commandement le 3e bataillon de la 50e 1/2 brigade qu'il croyait plus maniable que les deux autres ; en effet, le 29 germinal, il était obligé de reconnaître son erreur dans une lettre à Moreau où il disait :

« Le 3e bataillon de la 50e 1/2 brigade qui est venu ici en remplacement des deux autres n'est pas fort discipliné ; il a reçu quelques mauvaises impressions des deux premiers et se permet sourdement des propos qui ne prouvent pas en faveur de la discipline.

» Le service de la Place étant conséquent pour deux bataillons aussi faibles, je fais faire le service intérieur par le bataillon Suisse de Schmidt, dont la conduite mérite au chef tous les éloges. Plusieurs ont cru trouver là un prétexte à pouvoir se permettre une cabale. Au moment de monter la garde, quelques grenadiers, d'une façon peu décente, voulaient se refuser à aller occuper le poste qui leur était désigné et ne prétendaient pas que les Suisses occupent les postes intérieurs ; mais le ton ferme que j'ai pris les a fait rentrer dans l'ordre. Je ne suis pas la dupe de toutes ces petites marques d'insubordination. Elles n'ex-

isteraient pas si ceux qui doivent les réprimer n'avaient l'air de s'en laver les mains, pour ne pas dire plus. Je te promets que je sévirai avec sévérité contre les insubordonnés, mais je t'avoue franchement que bien des officiers font la cour à leurs subordonnés en fermant les yeux sur les fautes qu'il commettent et en les aigrissant contre des chefs qui font leur devoir et qui cherchent à faire respecter le nom français chez l'étranger. »

Dans la lettre que nous venons de citer, Lemaire note une des causes de l'indiscipline qui sévissait dans l'armée, mais la mollesse des officiers n'était pas la seule ; il fallait tenir compte aussi des privations que les troupes avaient à subir par suite de la pénurie des ressources, on manquait de tout, de vivres pour les hommes comme de fourrages pour les chevaux et le pays était complètement épuisé. A ce moment, dans toute sa correspondance avec Moreau, le général se répand en doléances sans cesse renouvelées; Moreau ne vient guère à son secours, alors en désespoir de cause, il s'adresse à la Municipalité de Berg-op-Zoom à laquelle il écrit le 5 floréal (25 avril) :

« La triste situation dans laquelle se trouvent en ce moment les militaires composant cette garnison vu l'impossibilité qu'ils ont à trouver quelque chose par l'insouciance des habitants à recevoir les assignats et ne pouvant par cette raison se procurer quelques douceurs, pour subsister, m'engage à vous inviter à chercher à adoucir leur position désagréable par les circonstances. Presque toutes les municipalités de la Hollande se sont empressées à prendre des mesures tendant à produire cet effet pour les troupes qu'ils ont chez eux. Je suis persuadé que vous vous ferez un plaisir de les imiter. Je vous engage donc à donner aux

militaires composant cette garnison les quatre onces de pain que la loi vient de leur retirer par jour ; par cette mesure vous leur procurerez ce qui est necessaire à leur subsistance ; ils se plaindront moins de la difficulté qu'ils ont à faire usage de leur prêt. Vous prendrez telle mesure que votre sagesse vous dictera envers le gouvernement pour procurer les fonds nécessaires à cette dépense.

» Salut et Fraternité ».

La municipalité de Berg-op-Zoom accorda de bonne grâce la *douceur* que, dans sa sollicitude, Lemaire réclamait pour ses hommes. Il eût été difficile qu'il en eût été autrement ; quelques jours auparavant, corps municipal, autorités constituées, bourgeois n'avaient-ils pas été unanimes à féliciter le général de son énergie à réprimer la mutinerie de la 50e 1/2 brigade. De plus la situation se modifiait favorablement dans le sens d'une entente cordiale que le nouveau gouvernement de la République Batave avait tout intérêt à établir. L'état des choses fut bien celui que nous représentent quelques lignes des *Souvenirs militaires* du baron Lahure, venant ici confirmer la lettre de Lemaire à la municipalité de Berg-op-Zoom :

« Afin d'amener cependant, disent les *Souvenirs*, un accord avec la population, le gouvernement provisoire (de la République Batave) obligea les fournisseurs à recevoir les assignats, mais à un taux déterminé. Il régla également les réquisitions des vêtements et des vivres que les municipalités s'empressèrent de nous fournir. Dès lors notre situation matérielle s'améliora et nous eûmes un certain bien-être en le comparant aux souffrances physiques que nous avaient fait subir les bivouacs de cette rude saison.

Depuis trois mois, nous avions marché, combattu, par des froids de 15 à 20°, à peine vêtus — et les troupes sans chaussures — nos soldats portaient des sabots en s'entourant les pieds de tresses de foin. Les officiers partageaient la nourriture de leurs hommes ; elle se réduisait souvent à du pain de munition gelé avec un morceau de fromage. On comprend qu'après ces privations, le moindre confortable était considéré par nous comme de l'abondance[1]. »

Tous les Mémoires laissés par les combattants qui participèrent à cette pénible et glorieuse conquête des Pays-Bas néerlandais traduisent exactement la même impression. Sur ce point le petit fourrier François se trouve d'accord avec le commandant Lahure, il donne même ce détail que *beaucoup de militaires se marièrent en Hollande et plusieurs fort richement ;* il s'en fallut de peu qu'il n'imitât cet exemple, car il fut sur le point d'épouser une jeune fille *belle et riche* et il manqua, par devoir militaire,*un parti de plus de 15 à 16.000 florins de rente par an*. Toutefois, trop souvent les violences se mêlaient aux idylles, Berg-op-Zoom allait de nouveau en faire la triste expérience.

Dans un but d'apaisement sans doute et pour dépayser les soldats, on avait procédé à de nombreux chassés-croisés entre les troupes françaises ; à la 3e division, après le départ de la 50e 1/2 brigade, passée sous les ordres du général Sauvial, et relevée par la 90e, la 150e avait été remplacée à Berg-op-Zoom par la 164e constituée par amalgame du 2e bataillon du 90e régiment (ancien régiment de Chartres) avec le 1er bataillon des volontaires d'Eure-et-Loir et le 8e bataillon de la Meur-

(1) Baron LAHURE : *Souvenirs Militaires*, pages 96-97.

the. A l'occasion des incidents qui marquèrent l'arrivée de cette troupe au chef-lieu de son commandement, Lemaire adresse à Moreau la lettre suivante qui les relate :

« 12 messidor (30 juin 1795) 3e année

Le Général de Division Lemaire au Général en Chef Moreau.

» La 164e 1/2 brigade est venue remplacer la 150e qui a emporté mes regrets et ceux des habitants. Le 2e bataillon et la moitié du 3e tiennent garnison ici ; l'autre moitié du 3e bataillon est à Strinberg.

» Il est désagréable d'avoir à se plaindre des troupes que l'on commande, mais il faut bien le faire quand elles vous y contraignent.

» A leur arrivée ici les habitants furent vexés et maltraités par ceux qu'ils logeaient ; ils se répandirent dans plusieurs maisons où on vendait à boire et s'en faisaient donner de force ; ils cassèrent les vitres dans plusieurs maisons et insultaient les habitants dans les rues. Le Commandant de la Place voulut les ramener à l'ordre, mais il fut hué.

» Je fis le lendemain prendre les armes à cette troupe, leur fis lire le Code pénal et les engageai à se mieux comporter ou que j'employerais les moyens que la loi me donnait pour réprimer ces excès.

» Cela ne produisit pas grand effet. Ils ne se sont plus portés à des voies de fait mais ils tiennent des propos insidieux qui prouvent jusqu'à quel point est portée leur indiscipline, notamment les deux compagnies de Grenadiers.

» Avant-hier le Régiment Suisse de Goumear est entré dans cette place par ordre des Etats-Généraux ; hier une Compagnie de ce régiment s'est émeutée contre leurs chefs

et le mouvement fermentait dans le régiment ; le colonel, de concert avec moi,a pris des mesures sévères qui, j'espère, ramèneront l'ordre ; je crains que ce ne soit l'effet de mauvais conseils ; il m'a été rapporté que des dragons du détachement du 13e Régiment leur en avaient donnés ; ce détachement est aussi on ne peut plus indiscipliné.

» Je vous préviens de cette conduite parce que je crains que j'aurai encore à m'en plaindre et que je serai encore obligé de prendre des moyens plus sévères que ceux que j'ai pris jusqu'à présent.

» Ils ont d'autant moins de raisons de se conduire de la sorte que j'ai engagé la municipalité, qui s'y est prêtée volontiers, à leur fournir pour assignats du tabac, du savon et du blanc ; elle leur donne en outre gratis le supplément de pain que la loi a retiré. Mais il paraît que les procédés ne sont pas propres à les ramener à la raison.

. . . . . .

» Salut et Fraternité ».

Le Général Lemaire à Dunkerque

La lettre que nous venons de reproduire presque intégralement respire la confiance dans l'avenir ; en exprimant la crainte d'avoir sans doute à réprimer avant peu de nouvelles velléités d'indiscipline de la part de la garnison de Berg-op-Zoom, le commandant de la 3e division ignorait que, dans moins de trois fois 24 heures, il ne serait plus lui-même assuré du lendemain. En effet, trois jours après, un coup terrible autant qu'inattendu venait le frapper en plein cœur.

En ouvrant le courrier venu du quartier-général le 15 messidor an III (3 juillet 1795) il y trouvait une

circulaire du général en chef Moreau qui lui notifiait que,sur la proposition du représentant du peuple Aubry, une décision de la Commission de l'Organisation et du mouvement des armées en date du 24 prairial (13 juin) précédent [1] le général de division Lemaire à l'Armée du Nord n'était plus compris dans le cadre des officiers généraux employés et qu'il avait à se retirer au lieu de son domicile habituel d'où il lui serait loisible de formuler, le cas échéant, des réclamations ultérieures. Comme le lui avait annoncé le commandant Bachy, un an auparavant (la haine ou la colère ont parfois de ces presciences) on lui ôtait brutalement ses épaulettes.

Lemaire avait-il donc démérité pour être frappé de la sorte ? Deux ans plus tard, il se posait encore cette question avec angoisse ; sa conscience ne lui reprochait rien et il ne trouvait pas le mot de l'énigme. Etait-ce la mutinerie de Berg-op-Zoom ? Rien ne le fait croire et l'on ne peut attribuer cette mesure à la dénonciation problématique du lieutenant Firmin qui n'aurait pu faire parvenir en temps utile une plainte à son cousin le Conventionnel. Il est plutôt à penser que le général fut une victime innocente de la politique.

Comme il le dit lui-même quelque part [2], dès le principe de la Révolution, il était entré dans le mouvement et n'avait cessé de montrer le plus sincère dévouement à la République ; mais, en 1795, on était en pleine réaction thermidorienne et les ouvriers de la première heure,

---

(1) La date du 13 juin 1795 que nous donnons ici est celle portée sur les états de services du général Lemaire tels qu'ils subsistent aux archives du Ministère de la guerre, mais, d'autre part, une pièce qui fait partie du dossier Lemaire conservé à la Bibliothèque communale de Dunkerque, fait remonter la décision de la Commission des Armées au 25 germinal (14 avril) A notre avis la date portée sur les états de services est la seule dont il faille tenir compte, d'autant plus que c'est celle également de la mise en disponibilité de Vandamme.

(2) Lettre du 17 septembre 1796 au directeur Merlin de Douai.

même lorsque, comme Lemaire, ils étaient restés étrangers à toutes les violences, demeuraient atteints de suspicion. Le mot de l'énigme, le voilà sans nul doute. Comment Lemaire eût-il pu croire que son patriotisme et sa modération pussent lui être reprochés alors qu'étranger aux discordes intestines, il avait, suivant sa propre expression, « *coopéré à la conquête de la Belgique et de la Hollande, non sans avoir eu sur l'ennemi quelques succès marquants* ». Du reste, il ne fut pas le seul à l'armée du Nord que le représentant Aubry frappât alors de ses foudres ; le général Fromentin, un des héros de Wattignies, qui commandait la place de Landrecies, fut également mis à l'écart et Vandamme fut relevé de son commandement.

La réorganisation de l'état-major général de 1795 fut le triomphe de l'arbitraire. Les chefs d'armées qui appréciaient à leur véritable valeur les généraux sous leurs ordres et bien souvent portaient sur eux un jugement différent de celui de la Commission d'organisation et du mouvement des armées, déplorèrent plus d'une fois des décisions qui les privaient arbitrairement d'utiles auxiliaires. Moreau qui portait à Lemaire une affectueuse estime et qui, dans ses lettres, témoigne à ses fils une cordiale sympathie, regretta certainement d'avoir à se séparer du commandant de la 3e division et dut, comme il le fit pour Vandamme, chercher à adoucir par quelques mots bien sentis le coup qui frappait son collaborateur.

Vandamme protesta avec toute la vivacité d'un caractère emporté qui lui fit bien des ennemis, contre la décision de la Commission des armées : il finit par se faire rendre justice et, l'année suivante, il fut rappelé à l'activité dans laquelle il resta (on sait avec quel éclat) jusqu'à la fin de l'Empire. Le sort réservé à Lemaire fut bien plus cruel et bien plus triste.

Soldat discipliné avant tout, Lemaire s'inclina respectueusement et subit la décision de la redoutable commission ; il abandonna le commandement de la 3e division et celui de la généralité de Berg-op-Zoom à compter du 2 août 1795 (15 thermidor an III), emportant, avec le souvenir des services rendus et la bonne conscience du devoir accompli, l'estime et l'affection de ses subordonnés.

Désigné pour prendre à Arras *le commandement de plusieurs corps destinés à assurer la tranquillité publique dans cette partie de la République,* le général Blondeau écrivait de Bréda, à la veille de rejoindre son nouveau poste, à Lemaire :

« J'ignore quelle sera par la suite ma destination, mais quelle qu'elle fût, j'aurai toujours à me féliciter d'avoir servi sous les ordres d'un aussi galant homme que toy, dont la manière de penser et d'agir opéreront toujours le Bien de la Chose publique.

» Mes amitiés à tes fils, mes compliments à ta famille dont je me faisais fête de faire connoissance ; conserve-moi ton amitié et ne (me) perd (pas) dans ton ressouvenir et sois convaincu que rien n'altérera les sentiments d'estime et d'affection que tu m'as inspiré.

» Je te salue fraternellement et amicalement.

» (Signé) : BLONDEAU. »

Le général Lemaire revint tristement à Dunkerque où, le 8 thermidor (26 juillet), il avertissait la Commission de l'organisation du mouvement des Armées qu'il fixait sa résidence. Là, à grand peine, et après maintes démarches, en faisant valoir qu'il *avait tout quitté pour se vouer au service de la République,* il obtenait de la munificence

du Gouvernement une pension de retraite de chef de bataillon (1200 francs), maigre témoignage de reconnaissance nationale envers un vieux soldat qui comptait 19 ans, 7 mois et 6 jours de services. Encore différa-t-on le plus possible de la payer. Le 17 septembre 1797, dans une lettre navrante au Directeur Merlin de Douai, Lemaire écrivait :

« ....Jusqu'à présent je n'ai rien reçu. Sans aucune fortune, hors d'état de pouvoir travailler, j'ai vécu depuis deux ans passés, pour pourvoir à mon existence et à celle de ma femme, en vendant successivement pièce à pièce, mes meubles et ma garde-robe ; mes ressources sont épuisées, et je touche au moment terrible de manquer de tout... »

L'intervention de Merlin de Douai ne fut sans doute pas inutile, car, en attendant l'expédition du brevet de pension définitive, il fut alloué à Lemaire, *à titre de subsistance provisoire*, un secours mensuel de 100 francs; enfin la pension fut définitivement réglée en conformité de la loi du 14 septembre 1799 (28 fructidor an VII).

Encore notre concitoyen ne devait-il pas en jouir longtemps : il mourait en son domicile, rue de la Loi (actuellement rue Dupouy, n° 13) le 2 brumaire an XI (24 octobre 1802).

Conclusion

Ici se termine la tâche que nous nous étions donnée ; comme nous l'avons dit en commençant, nous avons suivi le commandant du 4e bataillon du Nord depuis son départ de Dunkerque, ou, pour mieux dire, depuis sa nomination à la tête de la 3e division de l'armée du Nord jusqu'à Berg-op-Zoom et nous l'avons vu revenir

à son foyer pour y mourir, inconnu ou méconnu, laissant surtout comme héritage à ses enfants des traditions d'honneur et de devoir auxquelles ils se sont montrés invariablement fidèles.

Nous reprochera-t-on d'avoir donné à cette esquisse des développements que nous n'avions pas, tout d'abord prévus ? Nous ne le pensons pas et nous ne chercherons pas à nous en excuser.

Le lecteur qui voudra bien parcourir ces pages éprouvera, croyons-nous, l'impression très vive que nous ressentions en les écrivant.

Nous avons été séduit par la physionomie sympathique de ce vétéran congédié pour ancienneté de services, après 16 ans de présence comme soldat puis comme bas-officier au régiment de Condé, qui repart comme lieutenant de corsaires, pour répondre enfin avec ses deux fils à l'appel de la Patrie en danger. Et ce n'est pas tout.

Quelques mois suffirent pour porter au sommet de la hiérarchie militaire le modeste sergent du régiment de Condé. Nous l'avons vu à l'œuvre, il fut à la hauteur de sa tâche, fut, lors de la conquête de la Hollande, le compagnon de généraux qui ont laissé, à des titres très divers, un nom dans l'Histoire. Quant à lui, victime d'une mesure arbitraire et brutale, il est venu mourir, oublié, à Dunkerque où un long séjour, son mariage, la naissance de ses enfants, l'avaient naturalisé.

Nous nous sommes donc complu à rendre hommage à sa mémoire, mais les documents reposant à la Bibliothèque Communale de Dunkerque dont nous avons fait usage ne permettent pas seulement d'esquisser la vie d'un homme pendant la portion la plus brillante

d'une existence consacrée tout entière au service de son pays, ils ont une portée plus haute ; s'ils ne nous apportent guère de renseignements nouveaux sur les grands événements militaires de la Révolution, ils nous font pénétrer dans la vie intime et journalière de ces grandes masse d'hommes qui, partis pour défendre la Patrie, conquirent l'Europe.

Aujourd'hui les mémoires de soldats sont en vogue ; le public aime à les connaître dans leurs faiblesses comme dans leur grandeur et leur héroïsme, qui, on le sait maintenant, sont inséparables, il se complait à percer le voile qui dissimulait à ses yeux « l'envers de la gloire ». Le registre de Correspondance du général Lemaire et le livre d'ordres de la 3e division apportent un contingent notable d'informations à cette passionnante enquête sur l'« état d'âme » des armées républicaines.

La Conquête de la Hollande en 1794-1795

TABLE DES CHAPITRES

I	Le Général Lemaire	181
II	La 3e division de l'Armée du Nord en Hollande	189
III	L'Organisation. — La Discipline. — Le 4e du Nord. — Les Commissions des Cinq	207
IV	Pillages	221
V	Le 13e Chasseurs à cheval	227
VI	Les Assignats. – Après la Victoire	233
VII	Mutinerie militaire à Berg-op-Zoom	250
VIII	Le Général Lemaire à Dunkerque	270
IX	Conclusion	274

La Conquête de la Hollande en 1794-1795

OUVRAGES CITÉS

BRICARD.....	Journal du Canonnier Bricard.
FOUCARD & FINOT.....	La Défense Nationale dans le Nord.
DUCASSE (baron).....	Le général Vandamme d'après sa correspondance.
Capitaine FRANÇOIS....	Journal.
CHASSIN & HENNET.....	Les Volontaires nationaux (de Paris) pendant la Révolution.
GABOURG (Amédée).....	Histoire de la Révolution Française (Directoire).
LAHURE (Général baron)	Souvenirs Militaires.
THIEBAULT (Général)...	Mémoires.

ANNALES DUNKERQUOISES

Publiées et annotées d'après des documents inédits

PAR

Le Docteur G. DURIAU

Président de la Société

ANNALES DUNKERQUOISES

Publiées et annotées d'après des documents inédits

PAR

Le Docteur G. DURIAU

Président de la Société

XII

Corps de Garde de la place Jean-Bart

Au commencement du XVI[e] siècle, la ville avait fait construire une grande maison et une caserne pour s'exonérer de l'obligation de loger la garnison. Cette maison existait à l'endroit où se trouve la grande citerne militaire, la caserne lui était contiguë et s'étendait jusqu'à l'angle de la rue Royer en face de l'hospice civil ; elles occupaient tout l'emplacement sur lequel on a construit les maisons situées au côté sud de la rue des Vieux-Quartiers, dont le nom rappelle les casernes.

Lors de leur démolition, on a réservé le terrain nécessaire à la construction d'un corps de garde et le dessus fut laissé à la Ville qui le vendit vers la fin du XVII[e] siècle et on y bâtit un étage qui tombait en ruines, lorsqu'en 1840, M. Alliaume le remplaça par un bâtiment à trois étages. En 1847, il y fit diverses installations qui

permirent d'indiquer, de jour comme de nuit, les aires de vent, le jour du mois, l'heure de la marée, l'heure vraie et l'heure moyenne.

Sollicité par le Maire, le propriétaire consentit à faire fonctionner ces installations, moyennant une indemnité de 150 francs une fois payée et à charge par la ville de pourvoir à la dépense annuelle de l'éclairage. Le 2 janvier 1848, on éclaira pour la première fois ces cadrans. Cet immeuble fut acheté par M. Deherrypon et un traité eut lieu entre lui et la Ville,le 8 février 1851, pour la conservation et l'entretien des dites installations, pendant une période de dix-huit années, sous la condition d'une subvention annuelle de 200 francs.

A l'expiration de ce traité,en 1869, le propriétaire ayant refusé un nouvel arrangement, cette création fut supprimée sans que la population s'en préoccupât, car depuis plusieurs années tout l'appareil avait été tellement négligé qu'on ne s'apercevait plus qu'une installation aussi complète avait existé.

En 1878, le corps de garde n'étant plus en service, l'Etat vendit à M. Deherrypon ses droits au rez-de-chaussée qui y fit construire l'établissement que l'on voit aujourd'hui sous le nom de Café des Arcades.

XIII

Ancien Port au Bois — Palais de Justice

Le Canal de Furnes, construit en 1638, en vertu de lettres patentes du roi, a dû être embranché sur celui de Bergues, au moyen de la partie connue actuellement sous le nom de canal de jonction. Cet embranchement laissant un enfoncement utilisé au commencement du XVIII[e] siècle, par la Ville qui y fit construire un bassin appelé *quai au bois* ou *port au bois*. Ce nouveau bassin avait un développement de quais d'environ 155 mètres.

En 1819, les murs du bassin étant en état de délabrement, on dut pourvoir, non pas seulement à une réparation, mais bien à une reconstruction. Alors la question de salubrité fut examinée et on reconnut que les égouts y charriaient des vases et immondices de divers quartiers de la ville. C'était un foyer d'infection et de putréfaction qui,dans les alentours,occasionnait des maladies contagieuses pendant les chaleurs. Notons qu'un certain nombre de maisons étaient sans fosses d'aisance, et force était de jeter les matières fécales dans le fil d'eau de la rue ; mais l'hospice civil en a été dépourvu jusqu'en 1812, de sorte qu'avant cette époque, ces matières s'échappaient par un conduit souterrain les amenant dans l'aqueduc de la rue qui les déversait dans ce port.

Enfin le quai était insuffisant pour le placement, le chargement et le déchargement des bélandres. Le bassin ou port fut comblé et le quai au bois actuel construit. Ces travaux, commencés en 1820 et achevés l'année suivante, se sont élevés à une dépense de 73.920 francs, somme qui fut payée par les exercices 1820,1821 et 1822.

La Ville fut autorisée à percevoir un droit de péage sur les bélandres stationnant à ce quai, aussi longtemps qu'elle ne serait pas devenue indemne de la dépense, intérêts et frais ajoutés. Elle avait contracté envers l'Etat l'obligation d'entretenir et de reconstruire le quai au besoin.

En 1854, alors que le quai exigeait de très grosses réparations, le service des Ponts et Chaussées, qui se trouvait dans la nécessité de l'exhausser, établit un projet du chiffre de 30.000 francs. Par une décision du 18 juin 1854, le Ministre des Travaux Publics décida que la Ville devait contribuer dans la dépense pour une somme de 17.700 francs en raison des obligations qu'elle avait contractées.

Un décompte des recettes effectuées, dressé depuis le point de départ, laissa un déficit de 106.455 francs, non compris la dépense d'entretien qui avait été confondue avec celle des propriétés communales. L'impossibilité de rentrer dans cette somme et dans celle de 17.700 francs à dépenser encore, porta le Conseil Municipal, sur la proposition du Maire, à abandonner la perception. Cet abandon fut accepté par décision ministérielle du 27 janvier 1855, l'Etat prenant toute la dépense de reconstruction à sa charge.

Le comblement permit de créer une place plantée d'ormes qui furent de bonne venue, jusqu'au moment où l'usine à gaz érigée dans sa partie face au canal, causa leur dépérissement successif. Cette place retint le nom de *Marché aux Pommes* que portait anciennement la partie existant entre l'alignement des maisons du côté ouest de la rue Royale et le port en question, place occupée aujourd'hui par le Palais de Justice et aban-

donnée à titre gratuit au département dans les circonstances suivantes :

La Ville sollicitait depuis plusieurs années la construction d'un Palais de Justice parce que : 1° Elle voulait rentrer dans la jouissance des étages du Palais de la Bourse qui étaient occupés par le Tribunal Civil. Ces parties du bâtiment lui étaient indispensables pour donner de l'extension à son musée et plus tard, après son déplacement dont le projet était à l'étude, ajouter cette partie du bâtiment à son collègue dont les locaux étaient reconnus insuffisants.

2° elle avait intérêt à rentrer dans la possession des parties de l'Hôtel-de-Ville, affectées au service des deux Justices de paix, ces locaux étant devenus nécessaires à la Mairie en raison de l'importance toujours croissante de la Ville.

Ces motifs ont donc déterminé le Conseil Municipal à faire cette cession ; ajoutons encore que la Chambre de Commerce ne cessait de réclamer un local convenable pour le Tribunal de Commerce qui était dans de très mauvaises conditions, rue des Arbres. Sa réclamation fut donc prise en considération, mais on chercha en vain un vaste terrain propre au nouveau monument, lorsque par sa lettre en date du 26 mars 1855, le Préfet demanda à la Ville la cession gratuite de la place Napoléon ; le même jour le Conseil Municipal offrit cette place ou l'emplacement du Marché aux Pommes. Cependant le Maire crut devoir prévenir le Préfet que l'on s'exposait à rencontrer de sérieuses difficultés dans le sous-sol du Marché aux Pommes, parce que antérieurement à 1820, un port y existait dans la partie ouest et qu'il résulte des anciens plans de la ville que, lors de son agrandissement sous Louis XIV, des fossés et fortifications avaient été construits à cet endroit.

Le département accepta le Marché aux Pommes, malgré cet avertissement et les difficultés furent telles qu'avant l'achèvement des travaux on dut aviser aux moyens d'empêcher le bâtiment de s'effondrer. On soutint le pied droit des caves avec des barres de fer et on diminua avec de la maçonnerie les baies établies dans les caves pour la communication des unes avec les autres et dans des proportions telles qu'un homme a de la difficulté à y passer.

Ces circonstances ont occasionné une dépense supplémentaire de plus de cent mille francs et ont justifié les paroles du Maire qui disait au Préfet : « Vous exigez ce terrain, mais il pourra vous coûter plus cher que celui que vous pouvez acheter ».En effet, il pouvait s'en procurer un au centre de la ville pour cinquante mille francs.

Le 14 avril 1864, le Palais de Justice fut inauguré par M. Vallon, Préfet du Nord, M. Mollet, Maire de la Ville et M. Verleye, Président du Tribunal Civil.

Tous les services ressortissant de la Justice y ont leur emplacement : Tribunal Civil, Tribunal de Commerce, les deux Justices de Paix.

XIV

Hôtel des Sapeurs-Pompiers

La Compagnie des Sapeurs-Pompiers date de 1817, époque de la réorganisation de la garde nationale. Il n'existait antérieurement qu'une réunion de 15 ou 16 maîtres-ouvriers, nommés maîtres-pompiers et porteurs d'une plaque indiquant leur qualité laquelle était également désignée par une enseigne apposée à la demeure de chacun d'eux.

C'est à partir de cette époque que la Ville se préoccupa du soin de réformer le matériel qui, à part la pompe, dite ballon, était défectueux et insuffisant, eu égard à l'emploi des pompes d'invention nouvelle, ce qui se fit graduellement jusqu'en 1850.

Jusqu'à la Révolution de 1789, les corps de métier étaient tenus de mettre à la disposition de la Municipalité tous les hommes valides pour combattre les incendies, chaque homme était porteur d'un seau en cuir. La corporation des charretiers envoyait ses chariots et les brasseurs leurs galères pour le transport des tonnes d'eau. La direction du service aux incendies était confiée à 16 personnes appelées EGARDS et placées elles-mêmes sous l'autorité du Magistrat qui, en 1774, décerna à chacune d'elles une médaille en argent aux armes de la Ville en reconnaissance de leurs bons services. Ils ont été remplacés plus tard, en 1789, par les maîtres-ouvriers.

La Compagnie de pompiers, formée en 1817, s'érigea plus tard en société avec un règlement intérieur ne modifiant en aucune manière, bien entendu, la loi sur la

garde nationale. Chaque année elle avait un banquet suivi d'un bal, et auxquels assistaient les femmes. Les réunions mensuelles avaient lieu à l'Hôtel de Ville,dans la salle de la Justice de Paix. En 1851 l'effectif du corps était de 87 hommes.

Après la dissolution de la garde nationale en 1852 le Maire s'occupa de la formation d'une nouvelle compagnie de sapeurs-pompiers ; mais ses démarches n'aboutirent pas parce que le service n'était pas obligatoire : 30 citoyens seulement consentirent à entrer dans les rangs et ce nombre,loin d'augmenter,se trouva réduit à moins de 20 hommes par la suite ; encore convient-il d'ajouter que la plupart de ces hommes n'avaient pas l'aptitude désirable pour un bon service.

Ainsi réduit ce personnel qui, d'ailleurs, manquait de bon vouloir, rendit impossible le service des incendies au théâtre, à ce point que le Maire dut y pourvoir par un piquet de la garnison exercé à ce service et qu'il obtint en le rémunérant.

Un tel état de choses ne pouvant se continuer sans danger pour la sécurité publique, le Maire fit prendre l'uniforme de manœuvre à 50 préposés du bureau de pesage, à qui l'instruction nécessaire fut donnée : ces hommes reçurent la dénomination de pompiers auxiliaires et furent supprimés dès 1859, alors que le nombre des sapeurs-pompiers dépassant le chiffre de 100 hommes rendait désormais leur concours inutile.

En 1857 M. François, s'étant présenté pour réorganiser et commander la compagnie, parvint à lui donner un effectif de 74 hommes.

Le 7 mai 1858, à la séance du Conseil municipal, le Maire disait : « Messieurs, le 22 mars 1852, vous avez voté la création d'une Compagnie de Sapeurs-Pompiers

municipaux dont l'effectif serait de 120 hommes, jusqu'en 1857, je dus employer 50 auxiliaires du bureau de pesage, mais depuis, le recrutement des pompiers titulaires a lieu avec un succès marqué ; de jour en jour l'augmentation est croissante, on peut donc espérer que l'effectif du corps atteindra bientôt les 120 hommes déterminés par votre vote de création, si vous voulez nous aider en envoyant à l'examen d'une commission la demande de M. François ».

Le rapport de la Commission fut adopté le 17 juillet 1858, mais cette délibération fut déclarée comme non avenue à la suite de l'exposé du maire en date du 14 août 1858 et le Conseil Municipal adopta les nouvelles propositions, en votant en principe la construction d'un hôtel communal pour le corps des sapeurs-pompiers et en nommant une commission pour examiner les plans et devis à dresser à cet effet par l'architecte de la Ville.

Voici l'exposé de M. Mollet, Maire, le 14 août 1858 :

«Le 8 mai dernier, j'ai communiqué au Conseil Municipal une lettre de M. le Capitaine commandant les Sapeurs-Pompiers, tendant à obtenir de la ville un local servant de lieu de réunion et d'exercices pour sa compagnie.

» La demande prise en considération, a été renvoyée à l'examen d'une commission.

» Dans sa séance du 17 juillet, le Conseil Municipal a adopté les motifs et les conclusions du rapport de la Commission, dont voici le résumé :

» Vote d'un hôtel pour le corps des sapeurs-pompiers et la musique ; choix pour cet établissement de l'ancienne école mutuelle, située rue Emmery et appartenant à l'hospice civil ; autorisation donnée au Maire de faire les démarches nécessaires pour parvenir à l'acquisition de la propriété et enfin invitation à ce magistrat d'aviser

aux moyens de subvenir aux dépenses d'achat et d'expropriation.

» En conséquence, j'ai écrit le 28 juillet à la commission administrative de l'hospice pour savoir le prix et les conditions auxquels elle céderait à la ville l'ancienne Ecole mutuelle ; elle m'a répondu le 6 août courant en posant des conditions acceptables, mais en demandant un prix supérieur à celui sur lequel je devais compter d'après l'estimation contradictoire qui a été faite de l'immeuble le 7 juillet 1852. Ce motif, joint aux considérations tirées de l'état de vétusté des bâtiments, de la dépense qu'entraînerait leur appropriation et surtout de la situation de l'hôtel, tout proche de mauvais lieux publics, m'a engagé à voir s'il ne serait pas possible de placer cet hôtel dans une situation convenable, tout en faisant une construction neuve qui remplirait parfaitement l'objet de sa destination et qui, en définitive, coûterait infiniment moins à la Ville.

» Il y a dans la Basse-Ville, rue du Fort-Louis, un terrain communal, faisant face à la rue et touchant par derrière à deux édifices de la ville, l'école de filles et une salle d'asile, et ce terrain réunit les dimensions désirables pour la construction d'un hôtel de sapeurs-pompiers dans de bonnes conditions et à beaucoup moins de frais que tout autre, puisque le sol appartient à la commune. Pour éclairer la religion du Conseil, j'ai fait dresser un dessin représentant l'hôtel et ses dépendances dans le terrain communal en question et, en le livrant à l'examen de MM. les Conseillers, j'ai l'honneur de leur proposer :

» 1° de rapporter, comme non avenue, la délibération du 17 juillet dernier ;

» 2° de voter en principe la construction d'un hôtel dans le terrain communal, situé rue du Fort-Louis ;

» 3° de nommer une commission pour examiner les plans et devis à dresser à cet effet par l'architecte de la ville.»

La Commission, composée de MM. Quillacq père, Carpentier et Carlier, fit un rapport qui fut lu à la séance du 6 octobre 1858.

Après avoir entendu le rapport, le Conseil Municipal déclare en adopter les motifs et les conclusions, en conséquence, le Conseil Municipal :

» Vu les devis descriptifs et avant-métrages suivis du Cahier des Charges, ainsi que les plans du projet de construction d'un hôtel pour les pompiers, dans un terrain communal situé à Dunkerque, rue du Fort-Louis, lesquels documents dressés par M. l'architecte de la ville ;

» Vu l'avis favorable donné par la Commission d'examen dans la séance d'aujourd'hui 6 octobre ;

» Vu le n° 6 de l'art. 19 de la loi du 18 juillet 1837 ;

» Considérant que la construction projetée est indispensable et que les plans et devis qui s'y rattachent sont bien établis ;

» Considérant qu'il existe au budget supplémentaire de 1858, art. 24, un crédit de 40.000 francs destiné à faire face à la dépense de construction d'un second gril de carénage, lequel crédit restera sans emploi pour l'exercice courant, ce qui laissera des fonds libres sur lesquels pourra être imputé le paiement de la somme de 35.000 francs compris celle à valoir de 1.742 fr. 20, nécessaire à l'exécution dont il s'agit.

» Approuve les devis,suivis du cahier des charges,ainsi que les plans sus-visés, pour les travaux être adjugés publiquement en la forme ordinaire, après approbation du Préfet du Nord, et pour le paiement de la dépense de 35.000 francs, être effectué sur les fonds libres de l'exercice 1858. »

L'adjudication fut passée le 21 avril 1859, au profit du sieur Papegeay, maître menuisier, moyennant un rabais de 6 fr. 35 °/₀. Plus tard un second devis de 7.050 francs fut encore approuvé, mais le sieur Papegeay ayant été mis en faillite dans le courant de 1860, on dut faire achever les travaux par voie de régie économique aux frais de l'entrepreneur.

On ne saurait attribuer la ruine du sieur Papegeay à l'entreprise qu'il venait de faire, puisqu'il a pu sous-traiter pour les travaux étrangers à ceux de sa profession, non seulement aux conditions de l'adjudication, mais encore avec quelques avantages.

La dépense de construction, puis d'ameublement,s'est élevée à 60.357 fr. 37 centimes.

Le bâtiment occupe une surface de 325 m. q., et la cour celle de 845 m.q.,total 1,170 m.q.; or si on ajoute aux frais de construction, la valeur du terrain qu'on peut évaluer à 30 francs le mètre, soit 35.100 francs, on trouve un chiffre total de 95.457 fr. 79.

L'hôtel a été élevé sur un terrain, situé rue du Fort-Louis, et qui a fait partie des terrains composant la concession de 1785. Ce terrain, appelé la Poulerie, fut divisé par moitié : la première, faisant face à la rue de la Paix, avait servi à partir de 1852 à la construction successive d'une salle d'asile et d'une école de filles.

Une source qui existait au milieu du terrain avait fourni de l'eau potable à la Basse-Ville jusqu'en 1836;

mais alors l'eau perdit ses qualités et la mare assez considérable dans laquelle on la puisait fut comblée à partir de 1845.

Les fondations de l'hôtel ayant nécessité une fouille très profonde, on retrouva la source et avec elle une eau qui ne laissait rien à désirer sous le rapport de la limpidité et du goût. D'abord on profita d'une partie de l'excavation pour faire un petit puits dans la cave du bâtiment et en 1860, on fit dans la cour un second puits d'une grande dimension, en établissant une pompe adossée au mur de clôture face à la rue du Fort-Louis, pour alimenter le quartier.

Les principales causes du supplément de dépenses sont : 1° la Commission, ayant tenu à ce que l'architecte restreignit la dépense à 35.000 francs, celui-ci dut recourir à des économies, en employant la pierre dite de Saint-Louis pour les cordons et l'ornementation de la façade, laquelle, surprise par un froid de 12 à 15 degrés à la fin de 1859, ne put résister à l'action du temps ; on dut enlever cette pierre en grande partie et la remplacer par celle dite de Vergelé d'un prix plus cher ;

2° Rien n'avait été prévu pour exhausser le mur face à la rue et celui du côté Nord ;

3° On n'avait pas prévu l'ameublement pour 8.000 francs;

4° Ni l'aménagement du dépôt des pompes et du matériel ;

5° Ni la construction du puits et de la pompe ;

6° Enfin les travaux de terrassement, selon le vœu de la Commission, qui ont été assez considérables, furent payés par le crédit d'entretien des propriétés communales.

Le chiffre de 60.000 francs comprend cette dépense.

L'hôtel a été mis en service à l'occasion des fêtes des 2, 3 et 4 septembre 1860, toutefois les travaux n'ont été terminés qu'en 1861. Il a donc fallu deux années pour construire ce bâtiment, parce que la direction donnée aux travaux par l'architecte a laissé à désirer sous le rapport de l'activité.

L'hôtel a, depuis, rempli le but que le Conseil Municipal a voulu atteindre, puisque les pompiers s'y réunissent âssidûment, se conformant à leur règlement intérieur.

Les noms des capitaines depuis 1817 sont : MM. Landau, Poncin, Vernimmen, Vanrycke, François, Goyard, E. Pol.

XV

Chapelle Saint-Eloi. — Eglise Saint-Martin

Chapelle. — Le cimetière S[t]-Eloi, créé en 1642 par la confrérie de ce nom et qui a été en service jusqu'en 1793, époque où l'on dut en ouvrir un autre, avait sa chapelle. Le gouvernement s'empara de la chapelle et du cimetière pendant la Révolution de 1789 ; la remise fut faite au département de la guerre qui, en 1809, établit une salle d'artifice dans la chapelle. En 1819, elle revint à la Ville qui ne tarda pas à la rouvrir au culte ; cependant la messe n'y fut dite que les jours de grande fête par un vicaire attaché à la paroisse de S[t]-Jean-Baptiste, mais on y tint catéchisme. C'est alors que le nom patronymique du doyen de cette paroisse lui fut donné ; elle fut donc appelée chapelle S[t]-Martin, elle avait une superficie de 400 mètres. En 1822, la Ville acheta ce qui restait de l'ancien cimetière, dont la superficie était de 10.393 mètres, moyennant une somme totale de 3.000 francs.

Agrandissement. — En 1842, les habitants de la Basse-Ville demandèrent à la Mairie l'autorisation d'agrandir la chapelle à leurs frais ; la Ville y consentit. Cette demande fut envoyée à l'avis de l'architecte de la Ville qui termina son rapport par les lignes suivantes qui pressentent déjà la nécessité de construire une nouvelle église : « Quant au projet en lui-même, l'architecte croit de son devoir de déclarer qu'il considère l'agrandissement projeté de la chapelle comme fort regrettable, à cause de sa situation dans le voisinage de l'abattoir. Cette chapelle est dénuée de toute espèce d'intérêt sous le rapport artistique et, quelle que soit la dépense que

l'on y fasse, on ne parviendra jamais à lui donner une étendue suffisante pour y célébrer les offices religieux et contenir les habitants du quartier dont la population sera considérablement augmentée avant peu par l'adjonction à la ville du hameau le Jeu de Mail (16 février 1842 — Develle) ».

L'agrandissement a coûté 5.513 fr. 06 et par les soins de M. Delattre, Vicaire, et Nakernié, rentier, qui avaient recueilli les dons, le travail fut exécuté dans le courant de cette même année.

Cure et Doyenné. — A la séance du 15 mai 1851, le Conseil Municipal fut saisi d'une pétition des habitants de la Basse-Ville, tendant à l'érection de la chapelle Saint-Martin en succursale. Elle fut accueillie et il s'en suivit le vote d'une somme de 300 francs, à titre d'indemnité de logement pour le futur desservant.

Le 15 avril 1854, un décret impérial érigea la chapelle en succursale ; le 21 juin suivant, une ordonnance de l'évêque de Cambrai la rendit paroisse. Le 31 décembre 1854, un autre décret éleva la succursale en cure inamovible de 2e classe et enfin une ordonnance de l'archevêque du 16 mars 1857 convertit la Cure en Doyenné et y attacha un vicaire.

Projet d'une nouvelle église. — Déjà dans le courant de 1856, le Conseil Municipal avait voté en principe la construction d'une église pour la paroisse Saint-Martin et à la séance du 8 août de la même année, le projet d'une dépense de 400.000 francs lui fut présenté.

L'affaire resta pendante jusqu'au 24 juillet 1857, époque où la Commission fit un nouveau rapport à l'appui d'un projet de construction réduisant la dépense à 300.000. francs Après avoir sanctionné le travail, le

Conseil invita le Maire à comprendre la somme à dépenser dans le projet d'emprunt conçu pour réaliser d'autres améliorations. Ce projet fut présenté séance tenante par le Maire, M. Mollet, et le 9 octobre suivant, le Conseil adopta les résolutions, mais l'autorité supérieure fit connaître que la délibération n'était pas susceptible d'être accueillie.

Dès le principe, tout en s'occupant des moyens d'emprunt, le Maire était entré en négociation avec l'Etat pour se procurer le terrain domanial, situé rue de Paris et devant servir à la construction de l'église. A sa séance du 8 février 1859, le Conseil approuva un procès-verbal dressé par trois experts établissant : 1° un prix de 18.625 francs pour le terrain d'une contenance de 3.875 mètres ; 2° un prix de 4,120 francs pour la cession à faire par la ville à l'Etat de deux parcelles de terrain, d'une contenance de 528 mètres, situées aux extrémités sud et nord de la caserne Ste-Barbe ; 3° la soulte à payer par la Ville à l'Etat, soit 14.505 francs. Peu après,la Ville fut mise en possession de ce terrain.

Eglise provisoire. — Le 25 juin 1859, le Conseil de fabrique sollicita l'agrandissement de l'église, mais le Conseil Municipal rejeta sa demande. Déjà en 1854 la fabrique avait élargi l'église, en dépensant 8.651 francs qu'elle a payés au moyen de 6.000 francs donnés au desservant, M. Delattre, pour être appliqués selon sa volonté à une bonne œuvre quelconque, d'un don de 252 francs, de 2.399 francs que la fabrique a pris à sa charge et dont elle s'est acquittée par annuités de 500 francs à partir de 1857.

Le Conseil de fabrique renouvela sa demande d'agrandissement le 9 août 1860, mais il n'y fut pas donné suite.

En 1864 la fabrique fit construire une église provisoire sur un terrain situé rue du Fort-Louis. Ce terrain lui avait été prêté gratuitement pour cet objet par M. Quillacq, l'un des membres de la fabrique, pour une durée de 7 ans. Cette église a été mise en service le 27 juillet 1861. La dépense s'est élevée à 18.959 francs compris les frais d'installation. La Ville s'était engagée à donner à la fabrique une subvention annuelle de 2.000 francs, soit 14.000 francs pour les sept années, le surplus restant à solder par la fabrique au moyen de ses ressources ordinaires. Plusieurs personnes sont venues en aide à l'Eglise en lui prêtant la somme dont elle avait besoin pour payer les entrepreneurs de la construction qui avaient droit à des intérêts et tout naturellement, elles ont été subrogées dans les droits de ces entrepreneurs pour être remboursées par septième d'année en année.

Nouvelle Eglise. — Le 7 février 1862 fut proposée la disjonction d'un projet de distribution d'eau et d'une nouvelle église ; le Conseil la décida et invita le Maire à lui proposer un nouveau plan financier. Le 10 mars suivant, sur la proposition du Maire, un emprunt de 300.000 francs fut résolu, remboursable en 12 ans à partir de 1866, au moyen de 10 centimes additionnels au principal des quatre contributions directes pendant 15 ans et devant produire 409.290 francs, cet emprunt devait servir à la distribution d'eau. Quant à l'église, sur la proposition du Maire à la séance du 25 septembre 1863, le projet de construction fut repris, les plans et devis furent approuvés ; la dépense s'élevait à 250.000 francs ; un emprunt de 200.000 francs fut résolu avec remboursement en 15 années. La dette devait monter en capital et intérêts à 342.600 francs et être payée tant avec le produit de six centimes additionnels donnant 250.065 francs qu'avec

les ressources ordinaires fournissant 92.535 francs pour complément.

Le Gouvernement ayant fait connaître qu'il ne donnerait suite à la demande de la Ville qu'autant que l'emprunt serait remboursable en 12 ans au lieu de 15, un nouveau projet financier présenté par le Maire fut adopté par le Conseil le 30 octobre 1863, qui réduit à 12 ans la durée du remboursement et dès lors éleva de 92.535 francs à 130.448 francs le complément à faire par les ressources ordinaires.

La loi d'emprunt a été rendue le 9 avril 1864 et le 4 juin suivant, le sieur Delporte de Bailleul a entrepris les travaux moyennant un rabais de 6 °/o.

Le budget supplémentaire de 1864 a reçu à la séance du 21 juin, un crédit de 25.000 francs à valoir sur la dépense de construction d'un presbytère et à la séance du 5 novembre 1864, le Conseil a décidé en principe la construction d'une vaste citerne ainsi que les travaux de préparation nécessaires pour l'établissement d'un vaste calorifère.

La première pierre de l'église a été posée le 6 novembre 1864, ainsi qu'il résulte du procès-verbal suivant :

VILLE DE DUNKERQUE

Construction de l'église paroissiale de S^{t}-Martin

PROCÈS-VERBAL DE LA POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE

Ce jourd'hui six novembre mil huit cent soixante-quatre a été posée la première pierre de l'église paroissiale Saint-Martin.

Cette pierre, en calcaire de Marquise, est placée dans le massif en maçonnerie de briques qui forme la fondation

du pilier Sud-Ouest du transept à 2m35 en contrebas du sol de l'église. Il y a été fait un incrustement dans lequel il a été placé une boite de plomb de 0m31 de longueur, 0m23 de largeur et 0m0[illegible] de hauteur. Cette boite contient :

1° Une plaque en cuivre de 0m26 de longueur et 0m19 de largeur sur laquelle est gravée l'inscription suivante :

« Sous le règne de Napoléon III, Empereur des Français,
et le pontificat de S. S. Pie IX,
S. Exc. Boudet, Ministre de l'Intérieur, S. Exc. Baroche, Ministre de la Justice et des Cultes ; M. Vallon, Préfet du Nord ; M. de Jessaint, Sous-Préfet de Dunkerque ; M. Jean-Charles Mollet, Maire, la première pierre de l'église paroissiale de Saint-Martin, érigée par la Ville de Dunkerque, a été posée le VI novembre MDCCCLXIX par Mgr René-François Regnier, archevêque de Cambrai, en présence des autorités civiles, militaires et religieuses ; de M. Delautre, archiprêtre de l'arrondissement de Dunkerque; de M. Louis Deswarte, doyen-curé de Saint-Martin ; François-Napoléon Develle, architecte ;
Félix-Joseph Delporte, entrepreneur ».

2° Une pièce de cinq francs en argent, à l'effigie de Napoléon III ;

3° Une expédition du procès-verbal sur parchemin.

A Dunkerque, les jour, mois et an ci-dessus, ont signé les personnes présentes.

Cette cérémonie fut imposante, l'affluence de personnes accourue de divers points de la ville et des environs était considérable. Les rues de la Basse-Ville étaient toutes ornées de guirlandes, de banderolles, de drapeaux.

Le premier projet plaçait l'église longitudinalement à la rue de Paris, la façade à l'Ouest, mais le Gouvernement exigea une nouvelle étude et le nouveau projet

plaça la façade de l'église en alignement avec la rue de Paris, en face de la rue du Fort-Louis. Mais avant de commencer les travaux, l'architecte eut la sage précaution de faire figurer cette façade sur le terrain et on reconnut que son milieu se trouvait à l'angle Est des rues de Paris et du Fort-Louis, circonstance due à l'obliquité de ces voies. On fut dès lors obligé de reculer l'édifice vers l'Ouest, mais alors on perdit deux mètres environ dans la profondeur en raison de la configuration du terrain. L'église se trouvant adossée au chemin de halage du canal de ceinture, dont la largeur est infiniment supérieure à celle qu'elle doit avoir, on demanda son rétrécissement de deux mètres, mais en vain. C'est là ce qui explique pourquoi l'édifice laisse quelque peu à désirer dans ses proportions, car sa largeur fut maintenue telle qu'elle avait été projetée.

La dépense s'est élevée à 283.087 fr. 75 pour la construction qui ont été payés sans que l'on ait dû faire l'emprunt de 200.000 francs autorisé par la loi du 9 avril 1854, autorisant en même temps la création de six centimes additionnels à percevoir pendant 12 ans.

L'église a été consacrée le 11 novembre 1867 par l'archevêque de Cambrai.

Les dépenses complémentaires ont été faites par des dons, cependant la Ville a encore fait de nouvelles dépenses, telles la construction de la grille en fer qui entoure l'église, 3.705 fr. 54, une somme de 5.297 fr. 68 pour la cloche et la pose, une somme de 710 fr. 50 pour deux clochettes sonnant l'heure, la demie et les quarts, la pose et la fourniture de l'horloge et du cadran en glace qui est éclairé la nuit, soit 2.800 francs, et enfin la subvention de 25.000 francs pour payer le mobilier et celle de 2.000 francs pour l'orgue, ce qui donne pour la Ville

une dépense totale de 341.226 francs 47 centimes. La fabrique a dépensé 103.584 fr. 70, non compris les dons en nature. Ainsi les demoiselles Grawey ont donné 3 verrières.

Le Gouvernement a fait don de la peinture du chœur, représentant la vie de saint Martin, exécutée par Deconinck de Meteren ; M. Mollet, ancien Maire, a donné les fonds baptismaux, ce travail a été exécuté par Collesson sculpteur, élève des Beaux-Arts de Paris et d'après le dessin du frère Gratien, directeur des Ecoles Communales.

Le mobilier de la sacristie a coûté 2.200 francs.

Les peintures décoratives, faites en 1872, ont coûté 4.000 francs.

L'orgue provient de la maison Cavaillé-Coll, a coûté 21.000 francs, le buffet dû à Collesson 2.200 francs et la tribune 2.947 fr. 41. Son inauguration a été faite le 11 novembre 1875.

Presbytère.— En 1854, la Ville paya une indemnité de logement de 300 francs au desservant. En 1855, le logement fut fixé à 650 francs et enfin en 1859 on dut payer 800 francs pour le loyer d'une maison, servant de presbytère. Aussi, dès avant le commencement des travaux, le Maire avait fait établir un projet qui fut présenté au Conseil le 23 novembre 1864 ; les plans et devis du chiffre de 41.000 francs furent approuvés à la séance du 23 février 1865 et l'adjudication passée le 8 juin suivant, au profit du sieur Delporte avec un rabais de 5 °/₀. La dépense s'est élevée avec le mobilier à 43.525 fr. 70 payés par les ressources ordinaires.

Le presbytère a été mis en service en 1867.

LE CHAPEAU DU DOCTEUR

PAR

M. J. LECOCQ,

Membre Titulaire.

LE CHAPEAU DU DOCTEUR

PAR

M. J. LECOCQ,

Membre Titulaire.

A Monsieur le Docteur G. Durlau.
Hommage bien amical.

Combien, parmi les membres de la Société, sans excepter notre sympathique Président, ont pu croire à la lecture de ce titre qu'il allait être question du chapeau présidentiel? J'ai eu, un moment, la pensée de changer le titre pourtant bien justifié que j'avais choisi, pour éviter une confusion prématurée, puis, à la réflexion, je l'ai maintenu non sans une pointe de malice.

Le court récit que je vais lire, simple souvenir de jeunesse qui n'a guère d'intérêt que pour moi, concerne bien un médecin, mais ce médecin est mon père qui, docteur de la Faculté de Paris, y exerça pendant près de cinquante années.

J'avais environ dix-huit ou vingt ans ; un matin, entre sept et huit heures, mon père se rasait et allait commencer sa tournée de visites de la matinée, après s'être lesté, comme il le faisait tous les jours, d'une assiettée de potage suivie de deux doigts de vin. Un coup de sonnette retentit: mais un maitre coup de sonnette ; le propriétaire de la maison avait été bien servi et aurait eu mauvaise grâce à se plaindre, non plus que ses locataires, de la qualité des tirages et des ressorts ; le cordon de sonnette

serait resté dans la main de celui qui avait sonné qu'il eût été absolument dans son droit : c'était une épreuve à outrance.

La domestique court ouvrir et un brave homme, tout essoufflé, commence à lui expliquer que, voisin d'un logement où une sage-femme assistait une mère en mal d'enfant, il avait dit connaitre un docteur qu'on l'avait chargé d'aller chercher au plus vite, car la sage-femme, qui avait à peu près perdu la tête devant une complication inattendue, réclamait d'urgence la présence d'un accoucheur, sur quoi il était tout courant venu se pendre à notre sonnette.

Mon père qui survint, la figure barbouillée de savon et le rasoir à la main, n'eut pas besoin d'en écouter long pour comprendre la situation. Il laissa sa barbe en plan, s'essuya vivement le visage, noua un foulard autour de son cou, enfila gilet, redingote et pardessus, prit sa trousse, et, prestement, dans le bas de sa grande bibliothèque, un sac de forme oblongue en étoffe verte que je vois encore et qui contenait les fers : en moins de deux minutes, sans prendre le temps de déjeuner, il était en route, bon pas, avec l'homme au coup de sonnette.

Il revint, environ deux heures après, dans une tenue bizarre ; j'étais encore là et ne pus m'empêcher de rire, lui d'ailleurs en faisait autant ; son chapeau causait ma stupéfaction, il avait eu un sort malheureux.

En arrivant chez la patiente, mon père ayant vu qu'il fallait agir vite, avait posé son chapeau n'importe où, sur une chaise ; on eut lieu de le juger en danger sur ce meuble et on le plaça ailleurs. Peu de temps après

mon père, tout à sa besogne, dit d'un ton bref : « Ça sent mauvais, voyez donc, il y a quelque chose qui brûle ».

Ce quelque chose, c'était le fond de son chapeau qu'une main, non malintentionnée à coup sûr, mais d'une hâte étourdie, avait enlevé de la chaise [1] pour le poser autre part, c'est-à-dire sur le dessus d'un poële de fonte qui, sans être porté au rouge, n'en était pas moins suffisamment chaud pour dépasser largement la température d'un coup de fer, contact dont le pauvre chapeau avait gravement souffert.

Les choses remises en bon ordre et en bonne voie pour la mère et pour l'enfant, et après des excuses nombreuses jointes à l'offre de réparer le dommage, il lui fallait pourtant bien rentrer à la maison avec le chapeau en question, sous peine de revenir nu tête ; or, mon père n'était plus jeune et un vent froid de mars l'obligeait à protéger son sommet déjà sensiblement dégarni.

Chemin faisant il rencontra justement quelqu'un de connaissance qui l'aborda en riant et en montrant quelque surprise ; mais tous les passants, connus ou inconnus, pouvaient à bon droit se montrer étonnés et rire.

En effet, si le chapeau d'un médecin est assez généralement d'une forme à lui spéciale, pourquoi ? j'ignore (je ne discute pas, je constate), le couvre-chef paternel avait, ce jour-là, vraiment par trop d'analogie avec le légendaire chapeau de Robert Macaire et celui de son fidèle Bertrand.

Le fond, véhémentement roussi, s'était détaché et ne tenait plus que par un point ; légèrement incurvé il

(1) Je ne voudrais pas être soupçonné de broder pour forcer la note comique : à la vérité, pendant le séjour du chapeau sur la chaise, on s'était déjà un peu assis dessus et on se hâta de l'enlever pour lui éviter un aplatissement total ; la suite montre combien on avait réussi à souhait.

baillait par l'avant et à chaque pas un balancement rhythmé, d'une souplesse gracieuse, le faisait osciller autour de la charnière ; le corps du chapeau semblait ainsi muni d'un clapet mobile comme on en voit au tuyau de certaines locomotives.

Mon père, tout en riant et en se hâtant, me conta en quelques mots comment cela était arrivé ; il possédait heureusement un autre chapeau, puis il avait sa barbe à finir et se trouvait dans l'impérieuse nécessité de changer de linge.

Il avait dû, sûrement, retrousser ses manches pour cueillir le jeune rejeton qui regimbait à venir au monde, mais quand il enleva sa redingote, je pus voir qu'une de ses manches était abondamment maculée de sang et l'autre de méconium : deux tonalités qui tranchent d'une façon plutôt violente sur le blanc d'une manche de chemise et dont la lessive peut seule avoir raison.

Je crois me rappeler que l'on fit, quelques jours après, une démarche pour offrir de nouveau une indemnité du dommage ; c'était un modeste ménage de travailleurs et mon père refusa poliment toute réparation disant que le chapeau n'était plus dans son neuf ; il l'eût été qu'il eût fait, j'en suis sûr, absolument la même réponse.

Dans sa longue carrière, il eut bien souvent occasion d'aider de jeunes humains des deux sexes à venir au jour : il me semble l'entendre encore, avec son bon sourire un peu narquois, affirmer sa compétence à parer un nouveau-né si une commère trop zélée, comme il en rencontrait quelquefois, prétendait s'en emparer pour le nettoyer, le vêtir et l'emmailloter : « Donnez-moi tout ça et laissez-moi faire, je m'y entends, pour le moins, tout aussi bien que vous, sans vous offenser ».

Plaisamment il les appelait ses enfants, et je me sou-

viens que, vers l'âge de quinze ans, sortant avec lui, il rencontra un grand jeune homme très barbu avec qui il causa un moment.

Continuant notre promenade qui avait le Louvre pour but et où il nous menait souvent, mon frère et moi, je lui fis la remarque qu'il tutoyait ce jeune homme alors que celui-ci lui disait vous. « Ce gaillard-là, mais c'est un de mes enfants, me dit-il ; il y a vingt-cinq ans, c'est moi qui ai accouché sa mère ».

Il avait fait ses études médicales à la Charité, et son maître, un enfant de l'Auvergne qui a laissé un nom que je ne me rappelle plus mais qu'il serait facile de retrouver, causait souvent et familièrement avec ses élèves.

« Mes amis, leur disait-il, avec l'accent de sa province, vous allez bientôt faire de la clientèle, savez-vous la différence qu'il y a entre un jeune médecin et un vieux? eh bien : « c'est que le jeune médecin rougit quand on lui donne de l'argent et le vieux quand on ne lui en donne pas ».

Que tous ces souvenirs, si anciens déjà, soient un hommage tendrement respectueux de son fils à la mémoire de l'homme excellent qu'était mon père, qui, avec un caractère très vif, était d'une sensibilité de femme et d'une bonté touchante.

Il eut dans sa profession à voir de près bien des misères physiques et morales, mais, foncièrement bon, il était par suite très indulgent : de cette race de vieux praticiens, plus nombreux qu'on ne pense, qui, chez les malheureux, facilitent l'exécution de l'ordonnance qu'ils viennent de signer en la chargeant sans rien dire d'une pièce de monnaie, de crainte qu'elle ne s'envole.

LES LANTERNES DE LA SAINT-MARTIN

PAR

M. J. LECOCQ

Membre Titulaire.

LES LANTERNES DE LA SAINT-MARTIN

PAR

M. J. LECOCQ

Membre Titulaire.

A mon ami et confrère
A. Hannotin.

Chaque année, suivant une tradition locale fort ancienne, à la Saint-Martin, les 10 et 11 novembre, les familles dunkerquoises circulent de six à huit heures du soir dans les principales rues de la ville ; les enfants des deux sexes portent des lanternes de toutes sortes. Des bandes de garçons des familles de pêcheurs, affublés de costumes de mer et chaussés de grosses bottes, parcourent de même les rues, les uns soufflant dans des *teutres* (espèces de trompes en terre cuite) ou dans des cornes de bœuf évidées, qui donnent des sons sauvages, les autres sonnant des clochettes, d'autres enfin portant des betteraves creusées et percées de trous dans lesquelles est fixé un bout de chandelle ou de bougie, tout cela en souvenir de saint Martin qui, suivant la légende, cherchait son âne perdu dans les dunes [1].

Depuis l'année 1905, la municipalité a institué un concours ; un jury est nommé, les concurrents défilent sous

---

(1) Notre collègue, M. E. Debacker, me fait savoir qu'un usage semblable existe à Dusseldorf, le jour de la Saint-Martin.

ses yeux exhibant leur œuvre, des prix sont attribués par vote du jury et les lanternes primées exposées dans une des salles de la Mairie.

En 1906 les conditions du concours furent légèrement modifiées : on créa trois catégories :

1° lanternes monumentales ;

2° lanternes originales ;

3° betteraves artistiques.

La première catégorie comprend les lanternes reproduisant une construction, un bâtiment, un monument. Si je devais figurer au nombre des concurrents, cette catégorie ne me tenterait pas :

L'Hôtel de Ville ou la Tour de Dunkerque, la statue de Jean Bart, un cuirassé avec ou sans tourelles, la Tour Eiffel ou l'Arc de Triomphe de l'Etoile, etc., transformés en lanterne, avec un ou plusieurs points lumineux à l'intérieur, sont, à mon sens, des ouvrages dans lesquels le résultat obtenu n'est pas et ne peut pas être en rapport avec la peine que se donnent les concurrents qui s'en donnent souvent beaucoup. Ce que j'en dis n'est pas pour décourager aucun d'eux, mais à mon avis la première condition à remplir pour produire une lanterne, c'est que ce soit une lanterne : chercher autre chose me paraît sortir de la tradition et de la légende.

La deuxième catégorie comprend les lanternes originales. Ici, c'est une autre affaire : admettant que je me décide à concourir, j'ai dû quelque peu réfléchir pour coordonner des idées d'abord assez vagues, mais après quelques hésitations, quelques tâtonnements, je me suis trouvé devant une très grande variété de partis différents, un choix immense de combinaisons comme formes, couleurs et matières, en tel nombre que la mine paraît inépuisable.

La première chose à décider est la forme : je prends comme exemple un modèle simple, le cube ou dé à jouer, solide à six faces dont chacune est un carré. Une des faces devient la base, au milieu de laquelle j'installerai le petit cylindre creux devant recevoir la bougie, et, en dessous de cette base, la douille en laquelle s'emmanchera le bâton pour porter la lanterne. Les cinq autres faces carrées sont celles à décorer (fig. 1). Les motifs ne manquent pas depuis les simples tracés géométriques jusqu'aux enroulements, arabesques, entrelacs et rinceaux ; non plus que les styles, depuis l'art du moyen-âge jusques et y compris le Louis XVI, sans compter toutes les jolies feuilles de la nature, le lierre, l'érable, le platane, la vigne, le chêne, le chardon, le laurier, la brione, le liseron, le fraisier, le groseiller, etc., etc. ; les fleurs, les bourgeons, les herbes folles qui foisonnent au printemps, l'avoine sauvage, l'herbe à Robert, l'éclair, le trèfle, etc. Et, entre le moyen-âge et le Louis XVI, pour ne parler que de l'art français, que d'exemples pour s'inspirer : la Renaissance, les styles Louis XIII, Louis XIV, Louis XV dans les diverses formes d'art : les peintures murales, les vitraux, la céramique, la ferronnerie, la plomberie, l'ébénisterie, l'orfévrerie, les dentelles, les cuirs gaufrés, etc., etc. Si cela ne me suffit pas, je trouve encore de très riches filons, l'hispano-arabe, le persan, l'hindou, le chinois, le japonais, je n'ai plus que l'embarras du choix. Et dans tout cela il ne s'agit que d'un mode de décoration n'employant que ce qu'on appelle un à plat : des formes et des tons, sans modelé ; c'est à celui qui cherche, à les combiner avec harmonie en tenant compte des effets obtenus par transparence.

Après cette digression quelque peu touffue, je reviens à ma lanterne.

Si je juge que la forme cubique est lourde et un peu

trop simple, il est facile de la modifier. En élevant une perpendiculaire au centre de la face supérieure et en lui donnant une longueur à peu près égale à l'arête du cube, joignant le point haut aux quatre angles de la face supérieure, j'obtiens quatre triangles isocèles tout aussi faciles à décorer (fig. 2).

Au lieu de faire, comme ci-dessus, ce qu'on appelle en cristallographie un pointement sur la face supérieure du cube, je peux poser le cube, non plus sur une face, mais sur l'un de ses huit sommets. C'est le même solide, mais ainsi posé il donne un tout autre aspect. Quant à la disposition du porte-bougie intérieur, rien de plus simple en coupant le cube par un plan perpendiculaire à une de ses diagonales tel que *a b* (fig. 3) et à une distance du sommet suffisante pour obtenir un triangle équilatéral sur lequel se fixera le porte-bougie, le sommet inférieur s'emmanchera avec la tige de support. Les six faces du solide pourront être décorées par des formes dérivant de l'octogone, régulier ou simplement symétrique, ou au moyen de toute autre forme.

Si je tiens à orner le sommet supérieur et même au besoin les six autres, le moindre bobêchon de bois ourné, en forme de pion de jeu d'échecs, fera l'affaire fig. 3 bis). Une des faces doit pouvoir s'ouvrir pour introduire la bougie : la charnière ne sera pas compliquée, une bande de toile ou de calicot et un peu de colle suffiront ; le verrou de fermeture sera une forte épingle pliée à angle droit.

Quant au corps de la lanterne, du zinc n° 10 sera plus que suffisant pour une lanterne à faces de verre : du carton gris ou blanc, ayant au maximum l'épaisseur d'une pièce de cinq centimes, conviendra très bien : toutes ces matières se taillent, se découpent et s'ajourent sans grandes difficultés.

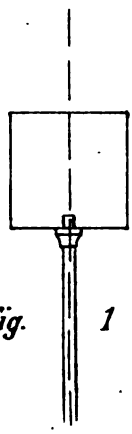

Fig. 1

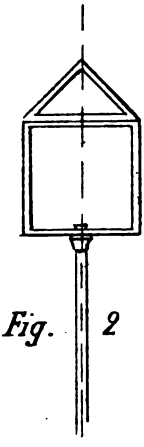

Fig. 2

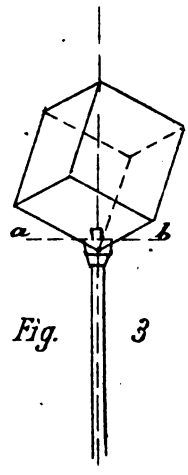

Fig. 3

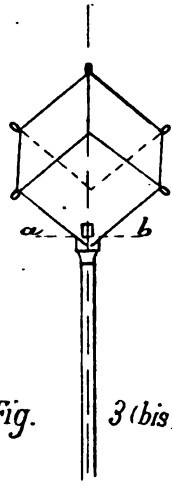

Fig. 3 (bis)

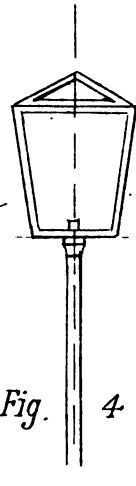

Fig. 4

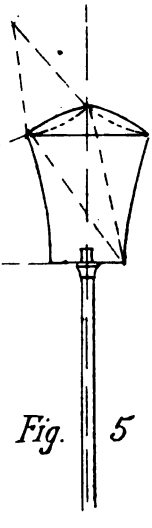

Fig. 5

J.L. del.t Mai 1908

Si je construis une lanterne avec du carton de la force ci-dessus en donnant $0^m 18$ à $0^m 20$ de côté au carré qui constitue une face, je puis ajourer au tranchet ce carré suivant la forme que je déciderai ; c'est sur la face interne que je collerai ou fixerai par un moyen quelconque le papier sur lequel j'aurai disposé mes motifs de décoration qui peuvent être de simples ajours découpés au ciseau ou au canif après avoir été tracés au crayon ou à l'encre.

Si j'ai un peu l'habitude du crayon pour tracer et du pinceau pour étendre des teintes de mon choix, je peux laver à l'aquarelle mes tracés avec des tons aussi vifs ou aussi doux que je le veux.

Veux-je augmenter la translucidité du papier, mon lavis fait et bien sec, je passe sur l'une ou sur les deux faces du papier tout simplement de l'huile de vaseline ou même de l'huile d'œillette et je laisse sécher ; le papier prend à peu près l'aspect du verre dépoli au fluor.

Si le maniement du pinceau ne m'est pas familier, je prends tout bonnement du papier blanc, pas trop mince et suivant les traits des formes que j'y ai tracées pour la décoration, je découpe ces mêmes formes dans ces papiers colorés et minces qui servent à faire des abat-jour ou des fleurs artificielles ; on les trouve dans le commerce rouges, roses, jaunes, orangés, verts, bleus, violets, etc... Ces découpages sont ensuite collés avec un peu de soin, à l'amidon ou à la gomme arabique, sur le papier blanc. Je n'en ai pas fait encore l'expérience, mais je pense que le collage une fois fait et sec, on peut augmenter la translucidité du papier en passant une couche d'huile du côté opposé au collage ; l'huile ne mouillera pas comme l'eau et ce qui est collé sur le papier se maintiendra.

Les formes peuvent se varier beaucoup ; reprenons la forme de la figure n° 2 : je puis donner au carré de base une dimension un peu inférieure à celle du carré supérieur en augmentant un peu la distance qui sépare ces deux carrés ; j'obtiens ainsi la forme de la fig. 4. J'ai alors à décorer quatre faces en forme de trapèze isocèle et quatre triangles isocèles pour les quatre faces du pointement supérieur. La solidité sera assurée pour du carton de l'épaisseur sus-indiquée en donnant au bâti des faces une largeur de dix ou douze millimètres.

Rien n'empêche d'obtenir un plus grand nombre de faces en prenant pour base le polygone régulier de cinq, six ou huit côtés.

Ces faces, sans sortir des surfaces développables, peuvent s'incurver, convexes ou concaves, à ma fantaisie, telles que dans la fig. 5 : ce sont alors des portions de surfaces cylindriques.

Le choix de la forme n'est pas limité au cube, au prisme droit quadrangulaire ou polygonal, à la pyramide ou au tronc de pyramide. Le tétraèdre conviendrait peu mais l'octaèdre et le dodécaèdre réguliers avec ou sans troncatures donneront de bons effets : le cube pyramidé (vingt-quatre faces triangulaires) et le rhumbododécaèdre (douze faces losange) peuvent être employés par les concurrents que le nombre des faces n'effraye pas. La sphère, le cylindre le cône, le tronc de cône peuvent être employés de même.

La forme étant décidée, par exemple la fig. 4, le corps de la lanterne peut être construit en zinc mince ou en bois avec fouillure, les faces étant en verre blanc simple : on peut obtenir une décoration en dessinant et teintant, sur papier calque dioptrique, les motifs dont on a fait choix, et en collant le papier calque sur la face interne du verre. La difficulté est de laver avec des tons un peu

vifs sur le papier calque qui se gondole et bride dès qu'il est mouillé. Il est bon d'employer des tons assez soutenus, car, par transparence, les couleurs perdent beaucoup de leur vivacité : il faut éviter une décoration d'une tonalité trop pâle.

Enfin on pourrait essayer de colorer les motifs avec des crayons de couleur rouge, bleue, verte, jaune ou brune, en juxtaposant ou en croisant des hachures ; mais pour obtenir des teintes unies sans laisser de blancs faisant tache, il faudrait multiplier les hachures et tailler souvent le crayon pour l'avoir toujours assez fin.

Par transparencè, soit sur papier blanc ordinaire soit sur papier calque, ce moyen de coloration assez grossier ne donnera le plus souvent qu'un effet lourd et terreux et ne peut convenir que pour des motifs de décoration très simples et assez grands.

La catégorie des betteraves artistiques ne présente pas les mêmes ressources de décoration ; l'originalité ne peut résider que dans la disposition plus ou moins ingénieuse des perforations faites dans la paroi de la betterave creusée et munie d'une bougie à l'intérieur ; peut-être pourrait-on, sur les ouvertures ainsi pratiquées, fixer des morceaux de papier coloré dont on utiliserait la transparence ; il y a de nombreux essais à faire.

Ces quelques notes, jetées plutôt à la hâte, montrent suffisamment combien le champ est vaste, et n'ont d'autre prétention que de guider, peut-être utilement, les indécisions des amateurs qui voudraient concourir, dans le choix qu'ils ont à faire, soit de la forme, soit du mode de décoration.

LES PERLES

Drame en un acte

PAR

M. Auguste PETYT.

(Représenté pour la première fois, à Paris, le 15 Mai 1908,

au Théâtre du GRAND GUIGNOL*)*

PERSONNAGES

Robert d'ESTAC.....	M. Henri VALBEL.
JULES, *domestique*.....	M. TUNC.
Juliette de TRÉMEUSE.....	Mme Denise BRESSAN.

L'acte se passe à Paris, de nos jours.

LES PERLES

Drame en un acte

par M. Auguste PETYT.

La scène représente un luxueux cabinet de travail de garçon, si on peut qualifier du nom de « Cabinet de travail » cette chambre aux tapis épais où les coussins et les divans distribués à profusion invitent au repos.

Au fond, un peu à droite, une petite table sur laquelle est disposé un service à thé. Devant, un petit guéridon.

Au fond, un peu à gauche, un bureau et bien en évidence sur ce bureau, un appareil téléphonique.

A gauche premier plan, un secrétaire devant la fenêtre.

A droite premier plan, une cheminée ; au deuxième plan, un canapé.

A gauche deuxième plan, porte d'entrée. Un fauteuil entre la porte et le bureau.

Chaises devant le secrétaire, devant le bureau, à côté du petit guéridon et devant ce petit guéridon, un pouf.

SCÈNE PREMIÈRE

Lorsque le rideau se lève, Robert, en habit de soirée, est assis devant le bureau de gauche 1er plan, et coupe les feuillets d'un roman. Il lit un instant, puis pose le livre d'un geste brusque et se lève.

L'air inquiet, il fait nerveusement quelques pas sur la scène, puis regarde la pendule.

ROBERT, seul.

Dix heures moins le quart ! Elle ne viendra pas ! (Il reprend sa marche. Un silence). Oh ! elle ne viendra pas ! C'est

sans doute son imbécile de mari qui... (On entend sonner. Il sort). Ah ! ma chérie, tu es venue !... Tu es venue !... J'étais désespéré !... (Tout en parlant, il entre en scène précédé de Juliette, enveloppée dans une luxueuse sortie de bal. Les cheveux et une partie du visage de la jeune femme sont dissimulés par une épaisse mantille de dentelle)

SCÈNE DEUXIÈME

Robert, Juliette

JULIETTE

Quelle imprudence !... Quand je pense au danger que je cours !... Mais ta lettre m'avait affolée !...

ROBERT, la faisant asseoir sur le canapé.

Tu es bonne, ma Yette, et je t'aime. (Il retire la mantille de Juliette et l'embrasse longuement).

JULIETTE, se dégageant.

Quelle imprudence tu me fais commettre ! Si tu connaissais mon mari, tu aurais peur pour moi.

ROBERT, s'asseyant à côté d'elle sur le canapé.

Oh ! ton mari ! Toujours ton mari ! Je t'en conjure, ne m'en parle plus ! Tu pars demain, c'est la dernière fois que nous sommes ensemble !

JULIETTE

Oh ! pas la dernière fois ! Notre séparation ne sera qu'éphémère, mon Bob ! Un mois passe si vite !

ROBERT

Pas quand on aime ! Il se fait tant de choses en un

mois ! Cette séparation m'épouvante !... J'ai de tristes pressentiments... Tu connais le proverbe : « Loin des yeux..... »

JULIETTE

Il est idiot ! Je t'adore !

ROBERT

Alors, vraiment, vraiment, tu m'aimes ?

JULIETTE

Tu me le demandes ? Voyons, sois raisonnable, si je ne t'aimais pas, serais-je ici ? Tu m'écris : « Puisque ton mari est retenu chez lui, ce soir jusqu'à onze heures, profite de ta liberté pour venir m'embrasser en te rendant au bal de l'ambassade d'Espagne ». Et tu vois, risquant ma réputation, ma vie peut-être, je viens. Si je ne t'aimais pas, crois-tu que...

ROBERT

Oui ; comme je te l'écris, je voulais te revoir dans l'exquise toilette où pour la première fois tu m'es apparue. (Un silence). Tu te souviens, ma Yette, il y a six semaines au bal de Lebbe...

JULIETTE

J'étais jolie, dis ?

ROBERT

Adorable ! Et je voulais, ce soir, une fois encore graver dans mon cœur l'image délicieuse de ta chère beauté. Pouvais-tu me refuser cette grande joie, cette grande preuve d'amour aussi ?

JULIETTE

Je ne te les aurais pas refusées, tu n'avais pas besoin de m'en écrire davantage.

ROBERT, étonné.

Davantage ?

JULIETTE

Oui. Pourquoi finis-tu ta jolie lettre par une menace ?

ROBERT, protestant.

Oh ! une menace ! Ce n'était pas une menace !...

JULIETTE, ironique.

Tu la termines très gentiment !... Ecoute : « Si tu n'es pas chez moi à dix heures, je ne sais pas ce que je ferai, tant je souffre, tant je suis malheureux !... »

ROBERT

Je voulais absolument te voir.

JULIETTE

Et si je n'étais pas venue ?

ROBERT

Je serais parti te rejoindre. Tu vois, j'avais revêtu mon habit, j'étais fou.... J'aurais fait un scandale !...

JULIETTE

Oh ! Tu m'aurais perdue à jamais.

ROBERT

Tu m'aurais suivi. Nous serions partis bien loin. (Il soupire) Ah ! si tu voulais, si tu voulais.... Il te suffit de vouloir ! Tu verras, je saurai te rendre si heureuse.

JULIETTE, se levant.

Non, c'est impossible !

ROBERT, se levant.

Oh ! si tu voulais !

JULIETTE

J'ai une fille, tu le sais bien !

ROBERT

Elle viendrait avec nous.

JULIETTE

Mon mari me la reprendrait et il est homme à se venger sur elle.

ROBERT, sceptique.

Allons donc !

JULIETTE

S'il ne nous tuait pas d'abord.

ROBERT, riant.

Allons donc !

JULIETTE

Tu ne le connais pas, tu ne peux pas t'imaginer à quel point il est jaloux. Tiens, avant-hier, quand il m'a annoncé notre départ pour Londres, je lui ai répondu tout net que je refusais de quitter Paris pendant un mois et qu'il n'avait pas besoin de ma présence pour régler ses affaires. « Est-ce que par hasard, m'a-t-il demandé, quelqu'un te retiendrait à Paris ? » Et j'ai lu dans ses

yeux mauvais de si terribles menaces que j'ai eu peur, très peur... Cet homme m'effraie !...

ROBERT

Si tu savais comme je souffre lorsque je t'entends parler ainsi ! A chacun de nos rendez-vous, tu m'arrives tremblante de peur, avec la crainte angoissante d'être surprise par lui ! Allons, allons, c'est de l'enfantillage !

JULIETTE

Tu ne peux pas m'empêcher d'avoir peur...

ROBERT

Eh ! bien, partons, partons, quitte-le ! Veux-tu que nous partions tout de suite ?

JULIETTE

Non, Robert, pas ça.... Ne me demande pas ce que je ne puis pas te donner. (Elle passe devant le pouf et se dirige vers la porte. Robert la suit.)

ROBERT

Tu ne t'en vas pas ?

JULIETTE, dos au public.

Si, si, il est temps ! Fais-moi chercher un fiacre.

ROBERT, devant elle lui enlevant son manteau

Pas encore ! Tu as plus d'un quart d'heure à toi. Retire ce manteau. Tu es venue pour te faire admirer.

JULIETTE

Si mon mari était libre plus tôt et s'il ne me trouvait pas au bal ! Oh ! quand je pense !...

ROBERT, mettant le manteau sur la chaise devant le téléphone.

Mais non, mais non ! Un dîner d'affaires c'est toujours très long... Je te dis que tu ne dois avoir aucune crainte.

JULIETTE

Bien vrai ?

ROBERT

Je te le jure. (Il sonne au fond) Nous allons prendre une tasse de thé, veux-tu ? (Juliette va à la cheminée. Elle est en toilette de bal et porte un magnifique collier de perles à trois rangs). Ah ! c'est bien ainsi que tu m'es apparue pour la première fois. Que tu es belle, ma Yette, que tu es belle ! (Il passe devant le canapé et va à elle) Ah ! tu as mis ton collier ce soir ?

JULIETTE

Oui.

ROBERT

Il est splendide. C'est sûrement un des plus beaux que je connaisse à Paris.

JULIETTE

C'est beaucoup dire !

ROBERT

Tu feras sensation ce soir. (Un silence. Il s'asseoit sur le canapé). Ah ! tu ne peux pas t'imaginer combien je suis malheureux en pensant que tout ton luxe, toutes tes parures, tout ce qui fait une femme heureuse et belle, c'est à un autre que tu le dois !

JULIETTE

Tu te tortures inutilement et tu me fais de la peine. Quand mon mari m'offre un cadeau, c'est bien plus pour satisfaire sa vanité que pour me faire plaisir... Ah ! ce collier... Sais-tu ce que c'est pour moi ?... Une chaîne d'esclavage qui m'attache à un maître que je hais.

ROBERT

Brise-la !

JULIETTE

Je t'ai dit que c'était impossible.

(On frappe).

ROBERT

Entrez !

(Entre Jules. Juliette se détourne pour ne pas montrer son visage au domestique).

SCÈNE TROISIÈME

Robert, Juliette, Jules

ROBERT, à Jules.

De l'eau pour le thé.

(Jules sort)

JULIETTE

Oh ! mais c'est très imprudent ce que tu fais là !

ROBERT se lève et vient au milieu.

Quoi donc ?

JULIETTE

Mais de me laisser voir par ce domestique. S'il me reconnaissait un jour !...

ROBERT

Aucun danger. C'est un garçon très discret, très sérieux et puis il quitte la France dans quelques jours.

(Jules entre portant un plateau sur lequel est un élégant petit pot d'étain).

ROBERT

C'est bien, Posez ça là...

(Jules pose le pot sur la table à thé et sort).

ROBERT, allant préparer le thé.

Mais tu ne m'as pas dit encore comment tu avais fait pour venir ici.

JULIETTE, riant.

Oh ! c'est très simple ! (Elle s'asseoit sur le canapé) J'ai fait arrêter l'auto devant chez Léon, tu sais Léon le coiffeur pour dames de l'avenue de l'Opéra, celui qui coiffe jusqu'à minuit ?

ROBERT

Oui, oui, je connais, il lui donne une tasse de thé.

JULIETTE

J'ai dit au chauffeur que ma coiffure s'était dérangée en route et que j'avais absolument besoin de me faire recoiffer. Il y a deux entrées chez Léon, l'une avenue de l'Opéra, l'autre rue d'Antin. J'ai traversé l'établissement et je suis sortie par la rue d'Antin, j'emploierai le même truc pour regagner l'auto, tu comprends ?...

ROBERT

En effet, c'est très simple !

(On sonne)

ROBERT, surpris.

On sonne, qui peut venir !

JULIETTE, effrayée.

Si c'était lui !

ROBERT

Qui ? Ton mari ? Mais non, tu es folle !

(On sonne à nouveau).

JULIETTE

Oh! j'ai peur, j'ai peur ! Cache-moi !

ROBERT, au milieu, dos au public.

Ne bouge pas et tais-toi !

(On frappe doucement à la porte).

ROBERT

Entrez !

(Entre Jules).

JULES

Faut-il ouvrir, Monsieur ?

ROBERT

Oui, allez ouvrir, mais laissez la chaîne de sûreté et dites que je suis absent.

JULES

Si on insiste ?

ROBERT

Refermez la porte.

JULES

Bien.

(Il sort.)

JULIETTE

Oh ! j'ai peur, Robert j'ai peur !

(On entend vaguement Jules ouvrir une porte puis la refermer en prononçant un « merci » sec).

ROBERT, à voix basse.

Que signifie ?... (Entre Jules) Qui était-ce ?

JULES, lui remettant une dépêche.

Un télégramme pour monsieur. (Il sort)

(Robert déchire la dépêche et la lit. Il devient pâle. Juliette va à lui).

ROBERT

Oh ! Mon Dieu !

JULIETTE

Qu'y a-t-il ?

ROBERT, lui donnant le télégramme.

Tiens, lis !

JULIETTE, lisant.

« Monsieur votre père très mal. Demande vous voir immédiatement. Jean ». Oh ! mon pauvre chéri !

ROBERT, appelant.

Jules ! Jules ! Venez vite !

JULIETTE

Mon pauvre aimé !

(Entre Jules).

SCÈNE QUATRIÈME

Robert, Juliette, Jules

ROBERT (à Jules)

Le premier train pour Rouen, quand part-il ?

JULES

A dix heures quarante, Monsieur.

ROBERT

Quelle heure est-il exactement ?

JULES, sortant sa montre

Exactement dix heures vingt.

ROBERT

Est-ce que j'ai encore le temps de le prendre ?

JULES

Oh ! certainement, Monsieur (il sort).

JULIETTE

Pars, pars bien vite, mon chéri !

ROBERT

Mais toi, toi, je ne puis pas te laisser seule ici !...

JULIETTE

Ne t'occupe pas de moi !

ROBERT

Mais....

JULIETTE

Je resterai seule cinq minutes pendant qu'on ira me chercher un fiacre...

(Jules entre avec le pardessus et le chapeau de Robert).

ROBERT, à Jules.

C'est ça, vous irez chercher un fiacre pour madame...

JULIETTE

Allons, pars vite, ne perds pas une seconde...

ROBERT

Oh! je te remercie, tu es bonne ! (Il veut l'embrasser, elle le repousse).

JULIETTE

Va-t'en ! Va-t'en !

ROBERT

Ma pauvre Yette !... Pourvu que je n'arrive pas trop tard ! Alors je puis partir ? Je suis désolé !

JULIETTE

Dépêche-toi ! Dépêche-toi ...

ROBERT, à Jules.

Je vous en prie, Jules, vite une auto pour madame. (Embrassant Juliette) Au revoir, ma chérie...

JULIETTE

Au revoir.... Je t'en conjure, dépêche-toi...

(Robert sort, suivi de Jules. On entend la porte de l'appartement se fermer. Juliette essuie une larme furtivement, murmure un « pauvre Bob » apitoyé, puis prenant son manteau elle se dirige vers la cheminée et devant la glace arrange des mèches de cheveux qui se sont défaites et ordonne l'harmonie de sa toilette. Pendant ce temps, Jules est entré sans bruit, il la regarde sans mot dire. Juliette l'aperçoit dans la glace et se retourne.)

SCÈNE CINQUIÈME

Juliette, Jules

JULIETTE

La voiture... Vous êtes allé chercher la voiture ?... (Jules ferme la porte à clef et met la clef dans sa poche). Pourquoi fermez-vous cette porte ?

JULES, politesse affectée.

C'est bien à madame la baronne de Trémeuse que j'ai l'honneur de parler ?

JULIETTE

Vous êtes fou !

JULES

Asseyez-vous, je vous prie.

JULIETTE

Ouvrez-moi immédiatement cette porte !

JULES

J'ai quelques mots à vous dire, madame, et...

JULIETTE

Laissez-moi m'en aller, ou j'appelle !

JULES

Vous oubliez que vous êtes ici chez votre amant et qu'en appelant au secours vous feriez éclater un scandale très ennuyeux pour vous....

JULIETTE, effrayée, recule jusqu'à la cheminée.

Mais c'est un guet-apens !

JULES

Si vous ne m'aviez pas interrompu, je vous aurais déjà dit....

JULIETTE

Vous n'avez rien à me dire.

JULES

Laissez-moi vous faire remarquer que vous perdez un temps précieux.

JULIETTE, exaspérée.

Mais enfin que me voulez-vous ?

JULES, ironique.

Le hasard, Madame, le hasard, ce dieu que j'adore tous les jours, car il m'a maintes fois été propice, a voulu que nous nous trouvions réunis ce soir en tête-à-tête dans cet appartement où les cloisons et les tapis épais, à propos choisis par un amant perspicace pour étouffer les cris de l'amour, empêcheront d'indiscrètes oreilles de nous entendre.

JULIETTE

Je vous en prie...

JULES

Personne ne viendra donc nous déranger. Votre amant est en chemin de fer et votre mari vous croit au bal de l'ambassade d'Espagne. Il ignore d'ailleurs complètement votre liaison avec Monsieur d'Estac et ne s'avisera pas de venir vous chercher ici.

JULIETTE

Mais enfin que me voulez-vous ?

JULES, avec une lenteur exaspérante.

Il est onze heures moins le quart. Monsieur de Trémeuse s'habille pour aller vous rejoindre et dans une demi-heure au plus tard, il vous cherchera dans les salons de l'ambassade. Vous conviendrez avec moi, Madame, qu'il serait très fâcheux pour vous que votre mari ne vous y trouvât point. Comment expliqueriez-vous votre absence ?

JULIETTE

C'est abominable ! Que me voulez-vous, voyons ?... Que me voulez-vous ?

JULES, insistant.

Cette absence, vous ne pourriez pas l'expliquer ! Songez que votre mari est un homme violent, excessivement jaloux et que vous avez tout à craindre de sa colère...

JULIETTE se dirige vers la porte en passant devant le pouf.

Laissez-moi partir !

JULES descend et lui barre le passage.

Ne disiez-vous pas tout à l'heure à Monsieur d'Estac, j'ai l'oreille très fine, Madame, que si Monsieur de Trémeuse vous connaissait un amant, il n'hésiterait pas à vous tuer ?

JULIETTE

Laissez-moi partir !

JULES

Avez-vous songé aussi, Madame, qu'il ne tenait qu'à moi de vous ouvrir immédiatement cette porte ou de vous retenir ici jusqu'à ce que votre mari, prévenu par mes soins, vienne vous chercher ?

JULIETTE

Vous ne ferez pas cela !

JULES, s'approchant d'elle.

Je l'espère pour nous deux. Tout dépendra de votre bonne volonté.

JULIETTE recule, terrorisée.

Que me voulez-vous ?

(Jules s'approche d'elle et montre du doigt le collier)

JULIETTE

Quoi ?

JULES

Ceci !

JULIETTE, portant la main à son cou.

Mon collier ?

JULES

Donnez-moi votre collier et je vous laisse partir.

JULIETTE se réfugiant entre la cheminée et le canapé.

Vous êtes un voleur ! (Un silence pendant lequel elle fixe Jules avec des yeux effrayés) Au secours !

JULES, très calme.

Vous avez tort de crier. D'ailleurs, on ne peut pas vous entendre...

JULIETTE

Vous êtes un bandit !

JULES

Il est onze heures moins dix, Madame. Réfléchissez, envisagez bien votre situation. Votre mari maintenant doit être prêt ; bientôt il va s'étonner que son auto ne soit pas encore là pour le prendre... Allons, donnez-moi ce collier et allez-vous-en bien vite.

JULIETTE, passant au fond, se dirige vers la porte.

Non, non... je ne peux pas... ce collier c'est tout une fortune !...

JULES remonte et lui barre le passage.

Vous direz à votre mari que vous l'avez perdu ou qu'on vous l'a volé....

JULIETTE

Non... non... ce n'est pas possible !

JULES

Pourquoi ? Rien de plus naturel. On perd et on vole des bijoux tous les jours....

JULIETTE, retirant ses bagues.

Tenez... prenez ces bagues... mais laissez-moi partir...

JULES, riant.

Vos bagues, non, merci... c'est ça que je veux...

(Il désigne le collier.)

JULIETTE

Demain, je vous jure que....

JULES

Demain ! vous plaisantez ! Et puis, pourquoi tenez-vous plus à ce collier qu'à vos autres bijoux ?

JULIETTE

Il faut que le monde puisse me voir ce soir avec ce collier.... De mauvais bruits ont couru sur la situation financière de mon mari ; pour les dissiper, il m'a offert ces perles.... elles valent très cher....

JULES

Oui, je sais....

JULIETTE

C'est une preuve, comprenez-vous, de la solidité de notre fortune, que ce cadeau....

JULES

Mais enfin, si vous l'aviez perdu ?

JULIETTE

C'est impossible. Les perles sont fixées sur un fil de platine retenu par un fermoir de sûreté...

JULES

Alors vous refusez de me le donner ?

JULIETTE

C'est impossible !

JULES, allant s'asseoir au téléphone.

Tant pis pour vous !

JULIETTE

Qu'allez-vous faire ?

JULES

Téléphoner à votre mari pour lui dire où vous êtes.

JULIETTE

Vous allez appeler mon mari ?

JULES

A l'instant même.

JULIETTE, s'approchant de lui.

Ayez pitié de moi !... Je vous jure... je vous jure sur la tête de mon enfant, que demain je vous donnerai tout ce que vous voudrez... Voulez-vous que je m'y engage par écrit ?... Je vous en supplie, ayez pitié... ayez pitié !...

JULES, se levant.

On ne me la fait pas ! En sortant d'ici, vous irez chez un commissaire de police...

JULIETTE

Oh ! vous êtes un misérable !

JULES

C'est possible ! Décidez-vous ou je téléphone.

JULIETTE

Eh bien, téléphonez ! mon mari a confiance en moi... je lui dirai que je suis venue ici pour une amie et que vous avez voulu odieusement me faire chanter... Et on me croira !

JULES, désignant un secrétaire.

Vous oubliez, Madame, que dans ce meuble votre amant serre précieusement toutes vos lettres. Et la clef de ce meuble, la voici !

(Il sort une petite clef de sa poche).

JULIETTE, écrasée.

Oh !

JULES

Vous voyez bien, Madame que vous êtes perdue si vous ne me donnez pas ce collier !

JULIETTE

Je vous en supplie !...

JULES, se rasseyant.

Allons, tant pis pour vous, je téléphone ! (Il appuie sur le bouton, Juliette s'approche de lui. Un temps.) Allô ! Allo !...

JULIETTE

Ah ! non ! ce n'est pas possible ! Voyons, ce n'est pas possible ! (Voyant qu'il continue, elle le prend à la gorge) Misérable !

(Courte lutte. Jules se lève, renverse la chaise, lui fait lâcher prise et la saisit à son tour à la gorge, elle tombe la tête sur le fauteuil, près du téléphone.)

JULES

Ah ! non, hein ? Pas de manières avec Bibi ! (Comme elle crie :) Tais-toi donc, mais tais-toi donc ! (Un temps, Juliette râle encore un peu, puis un silence. — On entend frapper, Jules se relève et écoute).

SCÈNE SIXIÈME

Jules, Juliette, Robert

JULES

Quoi ?

ROBERT, derrière la porte.

C'est moi !

JULES

Bon ! Il sort la clef de sa poche et ouvre) Entre ! (Jules remonte et Robert entre, il regarde à peine Juliette, puis va à Jules.)

ROBERT

Il fallait plutôt la laisser partir !

JULES

Elle s'est jetée sur moi, elle criait.... alors....

ROBERT, écoutant.

Chut !

JULES, à voix basse.

Quoi ?

ROBERT, même jeu.

Ecoute !... Il me semble qu'on marche au-dessus de nous...

(Tous deux écoutent).

JULES

Mais non.

ROBERT

Si !

JULES

Elle a remué !

ROBERT, allant fermer la porte.

Il faut l'achever.

JULES

Jamais !

ROBERT

Il le faut !...

JULES, écoutant.

Oui... oui, tu as raison, on marche là-haut.

ROBERT

Je te dis de l'achever !

JULES

Elle ouvre les yeux !...

JULIETTE

(Elle ouvre les yeux, lève péniblement la tête et regarde autour d'elle d'un air hagard).

Robert ! Tu es là ! (Elle tente de se lever pour aller à lui et retombe sur le divan). Viens à moi, Robert ! Oh ! je souffre... viens, mon Robert... Viens... Je vais mourir. Oh ! vite... vite... au secours !... Je t'en supplie !... Mais pourquoi... pourquoi ne viens-tu pas ? (Sa tête retombe sur le fauteuil et, dans ce mouvement, elle aperçoit Jules). Oh ! l'assassin !... C'est lui. C'est lui !... (Elle se traîne pour aller à Robert). Ah ! Ah ! Je comprends tout ! Canaille ! Canaille ! Au secours ! A l'assassin ! (Robert se jette sur elle et la saisit à la gorge).

ROBERT

Te tairas-tu, nom de Dieu ! (Il l'étrangle, elle tombe morte à ses pieds. Un silence pendant lequel les deux complices fixent le cadavre avec horreur).

JULES

Maintenant, c'est fini !

ROBERT

Vite le collier...

JULES

Oui ! (Il se met à genoux et cherche à enlever le collier.) Il tient !

ROBERT

Arrache-le !... Qu'allons-nous faire de cette femme ?

JULES

La laisser ici, puis filer !... (Il examine attentivement le collier) Mais... Oh ! mais elles sont fausses...

ROBERT, allant à lui.

Hein ? Quoi ?

JULES

C'est un collier en toc !... Tiens regarde... Nous sommes volés... Tu vois, là... là... cette petite marque... c'est celle de chez Hermant... Pas de doute possible... c'est du verre !...

ROBERT

Oh ! oui... oui... nous sommes volés !

JULES

Son mari lui a donné un collier faux !

ROBERT

Ah ! nom de Dieu ! (Il saisit le collier et le jette avec rage au visage de la morte) Garce !

JULES

Allons ouste ! filons !... Ne perdons pas de temps !...
(Il sort. Robert le suit).

RIDEAU.

ÉPIDÉMIE DE VARIOLE A DUNKERQUE EN 1907

et traitement de la Variole

par la

LEVURE DE BIÈRE

PAR

le Docteur Gustave DURIAU

Directeur de la 1re Circonscription Sanitaire,
Médecin du Bastion 25,

ET

M. Em. FEUILLIÉ,
Interne des Hôpitaux de Paris,
Interne du Bastion 25.

ÉPIDÉMIE DE VARIOLE A DUNKERQUE EN 1907

et traitement de la Variole

PAR LA

LEVURE DE BIÈRE

PAR

le Docteur Gustave DURIAU,
Directeur de la 1re Circonscription Sanitaire,
Médecin du Bastion 25,

ET

M. Em. FEUILLIÉ,
Interne des Hôpitaux de Paris,
Interne du Bastion 25.

Ce travail a été présenté à l'Académie de Médecine à la séance du 16 juin 1908 par M. le Professeur Chantemesse.

Le *Bulletin de l'Académie de Médecine* (N° 24, page 678) en rend compte de la façon suivante :

« M. Chantemesse présente un travail de MM. Duriau, Directeur de la Santé à Dunkerque, et Feuillié, Interne des Hôpitaux. Ce travail qui relate la lutte contre une épidémie de variole, est très intéressant. Il montre que dans une ville fortifiée où manque un hôpital d'isolement pour les maladies transmissibles graves, on peut utiliser avec grand profit les casemates des fortifications et les transformer en service momentané d'isolement.

» Les auteurs signalent aussi, et fournissent des preuves cliniques à l'appui de leurs affirmations, les excellents services que l'on tire de l'usage de la levure de bière prise à la dose de trois cuillers par jour chez les varioleux. Sous l'influence de ce traitement, très bien supporté par les malades, la papule et la vésicule varioleuses ne sont pas supprimées, mais la pustulation et la destruction du derme avec ses marques indélébiles ne se font pas. Ce traitement donne les mêmes résultats que le xylol, mais il est plus simple et mieux supporté par les malades. »

Le retentissement que la Presse Politique a donné à l'épidémie cependant fort bien délimitée et très restreinte de variole qui a sévi à Dunkerque en février-mars 1907, nous pousse à donner en quelques mots seulement son origine et la façon dont elle a été traitée.

Nous insisterons tout particulièrement dans cette communication sur l'installation rapide d'un hôpital de fortune et sur le procédé thérapeutique que nous avons employé en cette occurence, nous basant sur les excellents résultats que nous avions obtenus, grâce à ce traitement, en 1902, lors d'une épidémie de variole bien plus considérable que celle de 1907, épidémie qui avait été disséminée dans toute la ville de Dunkerque et dont la même Presse Politique n'avait jamais fait mention.

On connait l'histoire de l'invasion de la variole à Dunkerque en 1907. Un matelot du steamer français *Mira*, venant d'Oran via Rouen, entre le 6 février 1907 dans le port de Dunkerque à 9 heures du soir, en pleine nuit. Le capitaine de la Santé se fiant au diagnostic de grippe que lui envoie de la rade le capitaine du

steamer *Mira*, le laisse entrer au port, sans arraisonner lui-même le navire et l'envoyer au quai de quarantaine, et sans prévenir les médecins de la Santé[1]. Le navire se rend donc directement à sa place à quai, et le lendemain matin, soit le 7 février, le médecin des armateurs est appelé à donner ses soins à un malade du *Mira*. Ce praticien porte le diagnostic de fièvre éruptive, en omettant d'ajouter : malade à isoler, et envoie le matelot à l'hôpital civil. Son entrée se fait après la visite du matin, et, comme il n'existe à l'hôpital de Dunkerque ni médecin résidant, ni interne, le malade est placé dans la salle commune où il reste jusqu'à la contre-visite du médecin, qui a lieu vers 5 heures du soir. Le médecin constate la variole et isole le malade.

Mais ce défaut d'isolement, quoique de courte durée, avait suffi pour répandre le germe de la maladie dans cet établissement.

Le matelot du *Mira* meurt le 11 février de variole confluente.

Dès le 7 Février, le service sanitaire, informé qu'un cas de variole avait été constaté à bord du *Mira*, fait désinfecter le navire au moyen de l'appareil Clayton, fait vacciner tout l'équipage, ainsi que tous les portefaix et toutes les personnes ayant quelque rapport de loin ou de près avec le susdit navire. (Fait à signaler, aucun autre cas de variole ne s'est produit dans la population du navire ou du port, et le navire est parti de Dunkerque sans autre incident).

---

(1) Le capitaine du steam r *Mira* était en l'espèce d'une bonne foi suspecte, ne pouvant ignorer la nature de la maladie, puisque ce même mois, en route pour Dunkerque, il avait débarqué à Oran un marin de son équipage atteint de la variole, et l'avait fait admettre à l'hôpital civil d'Oran, sans déclaration préalable au service sanitaire de ce port ; il était donc récidiviste à Dunkerque.

Le 20 février, Gosset, un veilleur de nuit à l'hôpital civil (non revacciné) ainsi qu'une religieuse sont atteints de variole.

Le 26 suivant, deux autres religieuses sont atteintes.

Le 28, deux nouveaux cas, l'un Harriot, soigné au service de chirurgie de l'hôpital ; l'autre Porteman qui était venu à l'hôpital le 17 voir un de ses camarades soigné dans le service de médecine.

Le 29, Devos, un malade du service de médecine est déclaré atteint.

Le 3 mars, une femme Bretot, cabaretière d'un établissement interlope, où se sont rendus des hospitalisés, est amenée au bastion et meurt le soir même de variole hémorrhagique.

Le 4 mars, Bertho qui était sorti de l'hôpital (service de médecine) le 17 février, est atteint ainsi que sa fille Henriette en traitement dans le service de chirurgie.

Le 7 mars c'est Salengro, commis de l'économat de l'hôpital, qui est atteint.

Le 8 mars, une marinière, la femme Buys, dont le mari a fréquenté l'établissement tenu par la femme Bretot.

Enfin, le 10 mars, Penlan qui avait occupé à l'hôpital un lit voisin de Devos.

Avec ses cinq foyers, situés à cinq endroits différents de la ville (hôpital, logements Porteman et Bertho, cabaret Bretot, péniche) cette épidémie devenait menaçante.

Elle fut énergiquement combattue par les efforts réunis de M. le Professeur Chantemesse, Inspecteur général des Services Sanitaires, du Sous-Préfet de Dunkerque, de la

Municipalité et de M. H. Terquem, administrateur de service des hôpitaux de Dunkerque.

M. Terquem a donné un historique très précis et très documenté sur les mesures prises pour juguler l'épidémie[1].

Quant à nous, notre but est, comme nous l'avons écrit plus haut :

1° de raconter succinctement l'installation d'un hôpital de fortune ;

2° rappeler brièvement l'histoire de nos malades ;

3° enfin, d'insister plus longuement sur le traitement que nous avons institué et qui, nous le croyons, n'a pas encore été appliqué en France.

Le Bastion 25

Voyons d'abord le local dont nous disposions comme hôpital d'isolement. L'Administration Militaire avait prêté à la Municipalité de Dunkerque une casemate (le bastion 25) située dans une partie des remparts du front ouest de la ville, à proximité de la mer et en dehors de toute circulation.

Très bien éclairée par une grande baie, cette casemate avait été séparée en deux parties par une cloison en planches, ce qui donnait une salle pour les hommes et une autre pour les femmes. Avec sa voûte en plein cintre, elle résumait le type parfait des pavillons modernes d'hôpitaux aux angles arrondis, et était située au premier étage du bastion dont le rez-de-chaussée était réservé aux magasins d'approvisionnements. Dans cha-

(1) Henri Terquem. *La variole à Dunkerque*. L'Hygiène Générale et Appliquée. N° Juin 1907.

cune des salles ainsi délimitées, se trouvait une baignoire. Les autres dépendances du premier étage servaient à la cuisine et au logement du personnel religieux et laïque.

L'eau de source, le gaz et le téléphone reliant le bastion avec l'hôpital civil avaient été installés de suite. Le problème de l'écoulement des eaux résiduaires avait été résolu de la façon suivante : il se faisait par un tuyau descendant du premier étage et se rendant à la partie supérieure d'une ancienne caisse à eau douce pour navire, située à l'extérieur du bastion. Cette caisse, vaste réservoir rectangulaire, était en fer et mesurait les dimensions suivantes : 4 mètres de longueur sur 3 mètres de hauteur et 0,50 de largeur. Cette caisse était remplie aux 2/3 de chlorure de chaux. Les eaux résiduaires entraient donc par la partie supérieure, traversaient la couche désinfectante et sortaient par la partie inférieure par un autre tuyau qui les faisait se perdre dans un trou perdu d'un mètre 50 de profondeur rempli de chlorure de chaux. Ce trou était recouvert d'un couvercle en bois mobile permettant de surveiller son bon fonctionnement.

A côté du bastion, on avait utilisé le pavillon qui sert en temps de mobilisation à la cuisine des troupes cantonnées dans la casemate, comme chambre pour l'interne et comme local pour le médecin chargé de ce service. Là il pouvait changer de vêtements et se désinfecter. Lors de la sortie des varioleux, chaque malade prenait un bain savonneux dans la casemate et un second bain au sublimé dans le pavillon où une baignoire avait été installée. Ce pavillon servait donc en quelque sorte de sas entre les contaminés et les indemnes.

Il est bien entendu que des étuves à vapeur sous pression assuraient la désinfection de tout ce qui sortait du bastion et que des solutions de lysol concouraient à

la désinfection des objets qui ne pouvaient pas passer à l'étuve.

Cet hôpital de fortune, installé en quelques jours, a rendu les plus grands services. Il montre dans sa simplicité, comment on peut, à peu de frais et très rapidement, assurer l'isolement de malades dangereux. Il peut donc être ouvert dans toute ville fortifiée, à condition que l'autorité militaire veuille bien le prêter. Cette dernière condition n'existe plus pour Dunkerque où l'autorité militaire refuse actuellement le prêt de ses locaux. Si cette mesure a été prise par crainte de contagion pour la troupe qui doit venir succéder dans ces locaux aux malades, nous pouvons affirmer qu'il n'y a aucun danger de contamination, si évidemment, après le départ des contagieux, on a opéré la désinfection des locaux avec soin et méthode par les procédés en cours à l'heure actuelle. En effet, cette casemate a été utilisée en 1902 pour le traitement de varioleux, lors d'une épidémie où on s'en servit de mars 1902 à décembre de la même année. On a opéré sa désinfection, elle a été habitée par la troupe depuis, et il ne s'est déclaré aucun cas de variole dans la population militaire. Nous pouvons encore citer à l'appui de notre affirmation l'exemple des steamers *Inverik*, *Mira*, *Clan Macferlane*, *Ville de Carthage*, ayant eu des varioleux à bord, désinfectés, et ne présentant plus d'autres cas.

Historique des malades et traitement

Avant d'aborder l'historique rapide de nos malades, nous estimons devoir expliquer les raisons qui nous ont poussés à donner à nos varioleux de la levure fraîche de bière.

Remarquant l'excellent effet produit par la levure de

bière dans un grand nombre de cas de furonculose, et estimant que si nous arrivions, comme dans ces cas, à supprimer la suppuration qui, dans la variole, laisse ces cicatrices indélébiles et horribles, nous aurions fait faire un pas à la thérapeutique de cette maladie, nous avons appliqué ce traitement dès 1902 aux varioleux que nous eûmes à soigner à cette époque[1]. Les résultats que nous

(1) *Etat sommaire des varioleux soignés au bastion 25 en 1902 :*

1° 14 mars, Marie Dobbrecht, 33 ans, variole confluente, levure de bière, sort sans cicatrices apparentes ;

2° 4 avril, Berthe Dumasy, 17 ans, variole confluente, levure de bière, quelques légères cicatrices ;

3° 5 avril, Marie-Louise Vankieken, 40 ans, variole confluente, levure de bière, pas de cicatrices ;

4° 8 avril, Marie Lourdel, 34 ans, variole confluente, métrorrhagies très abondantes, levure de bière, pas de cicatrices ;

5° 19 avril, Louis Lemercier, 17 ans, variole discrète, levure de bière, pas de cicatrices;

6° 2 mai, Hélène Liénard, variole confluente, kératoconjonctivite consécutive, levure de bière, quelques cicatrices ;

7° 16 mai, John Posset, 57 ans, variole discrète, levure de bière, pas de cicatrices ;

8° 21 mai, Anastasie Caron, 29 ans, variole discrète, levure de bière, pas de cicatrices;

9° 16 juin, Edouard Chaillot, 20 ans, variole discrète, levure de bière, pas de cicatrices ;

10° 20 juin, Julienne Coolen, 21 ans, varioloïde, levure de bière, pas de cicatrices ;

11° 21 juin, Marie Hontschoote, 27 ans, varioloïde, levure de bière, pas de cicatrices ;

12° 24 juin, Gabrielle Dunasy, 28 ans, variole hémorrhagique, a fait une fausse couche de 7 mois, enfant vivant, le 21 juin ; elle meurt le 26 juin ;

13° Ernest Castelyn, 62 ans, variole confluente très grave, accidents cardiaques, levure de bière, peu marqué ;

14° Ernest Finet, 26 ans, a été soigné avant son entrée pour une scarlatine, variole confluente, abcès consécutif du scrotum, levure de bière, peu marqué ;

15° 1er juillet, Marie Evrard, 32 ans, accouchée depuis 9 jours, variole discrète, levure de bière, peu marquée ;

16° 27 juin, Joséphine Delaru, 25 ans, variole confluente, grave, suivie d'une très forte poussée d'ecthyma, levure de bière, quelques cicatrices ;

17° 7 novembre, Ernest Ricci, 34 ans, est soigné avant son entrée pour de la gale et on lui fait la frotte, variole confluente, n'est transporté au bastion que pendant sa convalescence, trop tard pour lui donner de la levure, la période de suppuration ayant déjà eu lieu, sort très marqué ;

18° 3 décembre, François Ghelyn, 52 ans, soigné chez lui pour une soi-disant éruption produite par les parasites de l'orge, variole confluente très grave, myocardite infectieuse, meurt le 5 décembre.

Cette épidémie disséminée dans toute la ville avait été apportée par un marin venant de Londres ; en incubation de variole, il fut soigné dans une maison où il y avait beaucoup de locataires, au début de janvier.

La revaccination des locataires de cette maison ne fut faite que le 18 janvier, lors d'un

obtinmes alors dépassèrent nos espérances, non seulement au point de vue cicatrices, mais encore au point de vue de la défervescence de la fièvre bien plus rapide que par tous les autres traitements. Aussi nous avons appliqué de nouveau cette thérapeutique aux cas de 1907. Si à cette date nous avons essayé concurremment à la levure le XYLOL, c'est sur les conseils de l'un de nous, M. Feuillié, qui s'était servi avec succès de ce produit à Claude-Bernard ; nous avons pu ainsi nous assurer par comparaison de l'efficacité de notre procédé.

Etudions maintenant rapidement chacun de nos 14 malades :

1° Davranche, matelot du *Mira*, variole confluente, entré le 8 février à l'hôpital, y meurt le 11 février ;

2° Gosset, veilleur à l'hôpital, 57 ans, entre au bastion le 24 février, variole grave confluente, traitement à la levure de bière, sort guéri le 15 avril. Le malade que nous voyons quotidiennement n'a pas de marques ;

3° Sœur Ste Stéphanie, début de la maladie le 21 février, variole grave confluente, traitement pendant deux jours au Xylol qu'elle ne peut tolérer, puis à la levure de bière

---

second cas mortel de variole confluente chez un jeune enfant habitant cet immeuble. La maladie partie de cette demeure se propagea dans toute la ville et on put suivre la contagion presque pas à pas. L'épidémie dura du reste de janvier 1902 à décembre 1902 le bastion ne fut ouvert qu'en mars 1902 et la Sous-Préfecture ne reçut que 47 déclarations. Pour ce qui nous occupe, 18 malades furent soignés au bastion, 2 moururent l'un de variole hémorrhagique, l'autre de variole confluente, les 16 autres guérirent, parmi ceux-ci 9 ont eu des varioles confluentes, dont quelques unes très graves et dont la terminaison fut heureuse. Dans tous les cas, chaque fois qu'on a administré la levure on a pu observer une défervescence plus rapide qu'avec les autres traitements, et les malades n'ont présenté que quelques cicatrices très légères. Seul le picté de la face a persisté environ pendant trois mois, chez la plupart de nos malades que nous avons pu suivre assez longuement, parce qu'habitant la ville, ils se rendaient de temps en temps à notre consultation sur notre demande. Les quelques-uns que nous avons revus en 1907 ne présentaient plus aucun stigmate de la variole.

Pour compléter cette relation succincte, nous devons signaler que tous les malades de notre clientèle atteints de variole soignés au moyen de la levure, ont guéri et n'ont plus aujourd'hui aucune cicatrice.

jusqu'à la fin de son séjour, cette malade très indocile s'est toujours grattée, elle sort guérie le 15 avril, mais a des marques sur les ailes du nez où elle s'est surtout grattée ;

4° Sœur Ste Marie Justine, variole hémorrhagique, entrée au bastion le 26 février meurt le 28 février ;

5° Sœur Ste Marie Eugène, variole hémorrhagique, entrée le 26 février, morte le 28 février. Ces deux religieuses n'avaient pas été envoyées de suite au bastion, elles étaient restées plusieurs jours soignées dans la communauté ; elles ont été envoyées mourantes au bastion ;

6° Harriot, 26 ans, variole discrète, entre le 28 février, levure de bière, sort guéri le 30 mars sans aucune cicatrice ;

7° Porteman, 17 ans, variole confluente très grave, entre le 28 février, levure de bière, collapsus cardiaque, abcès de fixation, meurt le 5 mars ;

8° Devos, 55 ans, variole cohérente, entre le 1er mars, Xylol, sort guéri le 14 avril, peu ou point de cicatrices ;

9° Bretot, 35 ans, variole hémorrhagique, entre le 3 mars à 11 heures du matin, ecchymoses conjonctivales très accentuées, hémorrhagies antérieures, rate normale se présentant très bien, abcès de fixation, mort le même soir à 11 heures ;

10° Bertho, 56 ans, entre le 4 mars, variole cohérente, Xylol, sort guéri le 12 avril, sans cicatrices ;

11° Bertho, 21 ans, varioloïde suivie de poussée d'eczéma, entre le 4 mars, Xylol, sort guérie même de son eczéma, sans cicatrices, le 14 avril ;

12° Salengro, 30 ans, entre le 7 mars, varioloïde, levure de bière, sort guéri sans cicatrices le 6 avril ;

13° Buy, 27 ans, entre le 8 mars, variole, Xylol, sort guérie le 6 avril sans cicatrices ;

14° Penlan, 37 ans, variole discrète, entre le 10 mars, levure de bière, sort guéri sans cicatrices, le 15 avril.

D'après ce résumé des observations, nous voyons donc que sur les cinq cas de mort, trois sont dus à la forme hémorrhagique, deux à la forme confluente, on essaya en vain chez eux des abcès de fixation.

Deux varioles confluentes furent suivies de guérison, toutes deux ont été soignées au moyen de la levure de bière.

Chez les autres malades moins gravement atteints, quatre ont été soignés au moyen du Xylol et quatre au moyen de la levure de bière[1].

A l'aide de ces traitements, la maladie se trouve transformée. Les cicatrices si pénibles et si désagréables à la face disparaissent presque complètement. Jamais, en tous cas, un varioleux, quelle qu'ait été la forme de sa maladie, n'a plus ce masque hideux habituel soigné par tous les autres procédés.

---

(1) Depuis cette petite épidémie il nous a été donné de reconnaître par trois fois encore les bons effets de la levure de bière, la première fois il s'agit de deux lascars atteints de variole et arrivant à Dunkerque par le steamer *Shadwell* venant de Calcutta, l'un en pleine croûte de variole, l'autre atteint de variole cohérente. Ces malades sont entrés à la station sanitaire où ils ont été soignés par le Dr Deckmyn, Médecin de la Santé, au moyen de la levure de bière, du 18 avril au 18 mai, époque à laquelle ils sont sortis guéris et sans cicatrices, ce qui se voit très facilement sur ces peaux noirâtres et surtout en comparaison de leurs semblables dont la plupart sont troués par des cicatrices de variole.

Le second cas se produisit le 29 avril 1907 chez un Asiatique du bord du steamer *Clan Mac Ferlane* venant de Wisagapatam, viâ Marseille et Londres. Ce malade atteint de variole cohérente fut soigné par le Dr Deckmyn à la station sanitaire et soumis à la levure de bière. Comme les deux précédents, il en sortit guéri le 15 Juin sans cicatrices et le Dr Deckmyn constata non seulement l'absence de cicatrices mais encore la chute très rapide de la fièvre pendant la période de suppuration, chute que jusqu'à ce jour il n'avait jamais vue dans cette fièvre éruptive.

Enfin le troisième cas a été soigné par l'un de nous, le Dr Duriau, il s'agit d'un voyageur de commerce venant de Tunis, viâ Marseille, par voie de terre, atteint le 10 novembre 1907 de variole discrète. Ce malade soigné dans le nouveau pavillon d'isolement de l'hôpital de Rosendael près Dunkerque a été soumis pendant tout son séjour à la levure fraiche de bière. La période fébrile a été de très courte durée et le malade est sorti en décembre de l'hôpital sans aucune cicatrice.

La suppuration est réduite au minimum ; elle peut même être enrayée, si, dès le début de la maladie, on a administré la levure de bière ou le Xylol. Après les stades de macules, de papules et de vésicules, on passe presqu'immédiatement à la croûte sèche qui se détache bientôt. Cette croûte brunâtre repose sur une véritable papule qui apparaît nettement à la fin de la dessication.

Peu à peu cette papule s'affaisse, laissant à sa place une petite élevure chéloïdienne, qui diminue dans la suite ; il ne reste plus qu'une pigmentation noirâtre, puis brune, qui disparaît à la longue.

L'effet de ces deux traitements retentit aussi sur la courbe de la température. La fièvre de suppuration se produit bien à sa date ordinaire, mais elle s'élève moins haut et s'abaisse beaucoup plus rapidement que dans les cas non traités par ces procédés ; le plateau classique n'existe plus.

La levure de bière et le Xylol sont tout à fait comparables comme traitement ; la papule de cicatrisation est la même. Le Xylol ne nous a pas semblé agir plus rapidement que la levure de bière.

Le Xylol est donné à la dose de CENT gouttes par jour et la levure de bière à la dose de trois cuillers à soupe par jour, soit dans de l'eau, soit dans de la tisane, soit dans de la bière.

Les malades acceptent toutefois très difficilement le Xylol, qui est désagréable à ingérer et fait souvent mal à l'estomac, tandis qu'il ne nous a pas été donné encore jusqu'à ce jour de voir un malade se plaindre du mauvais goût de la levure de bière ou accuser à la suite de son ingestion des troubles stomacaux.

EN RÉSUMÉ, nous avons voulu dans cette communication montrer ;

1° Combien il est facile et en somme peu coûteux d'installer un hôpital de fortune pour isoler les maladies contagieuses dans les villes non pourvues de pavillons d'isolement et où existent des fortifications et par suite ne pouvant mettre à exécution le Décret du 5 avril 1907 ;

2° Démontrer d'une façon clinique qu'à côté du Xylol préconisé à Claude Bernard par les Docteurs Belin et Taissier, il existe un produit très facile à se procurer partout, ne coûtant presque rien, la levure de bière, que tous les malades prennent avec plaisir et qui administrée dans deux épidémies de variole a donné des résultats inattendus. La levure de bière a donc conquis à côté du Xylol son droit de cité dans l'arsenal thérapeutique contre la variole et surtout contre ses cicatrices.

TABLE DES MATIÈRES

DU XLVII[e] VOLUME

Paul Terquem à la Société Dunkerquoise, par Em. BOUCHET, Vice-Président I

La crise de la race française à Paris, par le D[r] LANCRY, membre titulaire..... 1

Les Mésaventures d'un Professeur, par J. LECOCQ, membre titulaire..... 75

Procès-Verbaux du Conseil Général du District de Bergues en 1793, par le commandant LÉVI, membre titulaire.. 85

La Lecture en bas (2[e] partie), par E. DEBACKER, Vice-Président..... 151

La Conquête de la Hollande en 1795, par E. BOUCHET, Vice-Président..... 179

Annales Dunkerquoises, publiées et annotées d'après des documents inédits, par le D[r] G. DURIAU, président..... 279

XII. *Corps de Garde de la place Jean-Bart*..... 281

XIII. *Ancien Port au Bois. — Palais-de-Justice*..... 283

XIV. *Hôtel des Sapeurs-Pompiers*..... 287

XV. *Chapelle Saint-Eloi. Eglise Saint-Martin*..... 295

Le Chapeau du Docteur, par J. LECOCQ, membre titulaire..... 305

Les Lanternes de la Saint-Martin, par J. LECOCQ, membre titulaire..... 311

Les Perles, Drame en un acte par Auguste PETYT..... 321

Epidémie de Variole à Dunkerque en 1907 et Traitement de la Variole par la levure de bière, par le Dr G. DURIAU, Président, médecin du Bastion 25, et Em. FEUILLIÉ, interne des Hôpitaux de Paris, interne du Bastion 25..... 349

DUNKERQUE. — IMPRIMERIE PAUL MICHEL

v.48

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTE DUNKERQUOISE

POUR

L'ENCOURAGEMENT DES SCIENCES, DES LETTRES & DES ARTS

(Reconnue d'utilité publique par décret du 13 Février 1883)

1908

QUARANTE-HUITIÈME VOLUME

DUNKERQUE
IMPRIMERIE PAUL MICHEL, RUE DE LA MARINE, 23
1909

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE

POUR

L'ENCOURAGEMENT DES SCIENCES, DES LETTRES & DES ARTS

(Reconnue d'utilité publique par décret du 13 Février 1883)

1908

QUARANTE-HUITIÈME VOLUME

DUNKERQUE
IMPRIMERIE PAUL MICHEL, RUE DE LA MARINE, 23
1909

DC
611
.N821
S76
v.48

La Société laisse aux auteurs des travaux insérés dans ses Recueils la responsabilité des opinions qu'ils émettent ; elle ne leur donne ni approbation ni improbation.

Il change à tout mo
Il tourne au moindre
Aujourd'hui dans un

…nt d'Esprit comme de mode,
…ent, il tombe au moindre choc ;
…igne, et demain dans un fiacre.

Boil. Sat. VIII.

LES GIROUETTES A GRAVELINES

(9 Avril 1814 — 26 Juin 1815)

PAR

le Commandant LÉVI,

Membre Titulaire.

Vendredi 7 août 1908.

Messieurs,

En vous parlant de la garnison de Dunkerque en 1814 et 1815, je vous disais :

« Les Cent Jours fournissent aux philosophes un sujet de » méditation : ces cent jours paraissent avoir été faits pour » montrer jusqu'où peut aller la lâcheté humaine ; en cent » jours, on put voir les gens les plus huppés changer trois » ou quatre fois d'opinion. »

Et je vous promettais d'en faire la démonstration en prenant pour exemple une de nos petites places du Nord : c'est Gravelines que j'avais dès lors en idée. J'en suis d'autant plus heureux ...pour vous, que c'est peut-être la première fois que je ne mettrai pas votre attention à une trop longue épreuve.

Mes « girouettes », le mot est de l'époque (aujourd'hui on dirait : pantins) vont défiler devant vous, sous les espèces de leur prose que je me contenterai de lire sans commentaires.

J'ai écarté, de parti-pris, tout ce qui était grossier, insultant, exagéré.

« Dunkerque, le 9 avril 1814.

A Monsieur le Commandant d'armes à Gravelines.

» Monsieur le Commandant,

» Le moniteur du 7 avril arrive dans l'instant ; la constitution a été adoptée à l'unanimité, Louis Stanislas Xavier est rendu aux vœux des Français par une charte constitutionnelle, mêlez votre joie à celle des autorités civiles et des habitans de votre place ; couvrez le pavillon blanc de 101 coups de canon et arborez avec la troupe les couleurs de notre auguste souverain.

» Recevez, Monsieur le Commandant, l'assurance de ma considération distinguée.

VIVE LE ROI

Le Général Commandant le Dép[t] de la Lys
et l'arrondissement de Dunkerque,

(Signé) : Le Baron DE BORREL. »

« 10 avril 1814.

» Soldats,

» Une constitution nouvelle adoptée par le gouvernement provisoire de la France nous rend un roi chéri et avec lui la paix et le bonheur.

» Soldats, nous avons servi notre Patrie avec honneur, nous servirons avec le même zèle et le même dévouement Louis Stanislas Xavier.

RESPECT, AMOUR, FIDÉLITÉ,

» Que ces mots soient la devise des Français et que les couleurs de la France et de l'auguste famille des Bourbons

ornent nos têtes et flottent dans nos rangs comme par les tours de nos cités.

VIVE LOUIS XVIII

Le Général Commandant le Dépt de la Lys et l'arrondissement de Dunkerque,

(Signé) : LE Bron DE BORREL. »

« 16e Division Militaire. Au Quartier Général, à Lille, le 13 avril 1814.

ORDRE DU JOUR

aux Officiers et soldats du 1er corps d'armée et de la 16e division militaire.

» Officiers et soldats,

» Les grands évènements qui ont eu lieu en France vous sont connus. Nos serments nous liaient à l'Empereur Napoléon ; l'abdication qu'il a proposée, les vœux de la nation nous les ont relevés ; nos devoirs sont remplis, notre honneur satisfait. Rappelons-nous bien maintenant que nous sommes français ; unissons-nous à nos concitoyens ; présentons ainsi une réunion imposante qui prouve que la nation française peut essuyer de grands revers, mais ne saurait être détruite.

» Officiers et soldats,

» Nous avons servi fidèlement notre ancien souverain, nous servirons de même celui que la nation vient de reconnaître, donnons-en l'assurance au gouvernement provisoire qui le représente.

» Nous avons conservé cette belle ligne à la France, notre tâche est de la maintenir toujours intacte ; des braves et

des gens d'honneur comme vous ne sauraient manquer à leurs devoirs les plus sacrés.

» Le général en chef : Signé Comte MAISON.
» Pour ampliation, le général de brigade, chef de l'Etat-Major du 1er Corps :
» Signé Baron OBERT.

» Pour copie conforme et par ordre de Monsieur le Général commandant la division, l'Adjudant commandant-chef de l'Etat-Major de la 16e Division Militaire : Signé BOISSIER.

» Messieurs les Commandants des Départements sont invités à donner des ordres dans les places qui se trouvent dans leur commandement pour que des actes d'adhésion soient présentés à la signature de Messieurs les généraux, officiers supérieurs et autres sous leurs ordres; ils voudront bien les adresser ensuite le plutôt possible à Monsieur le Général commandant la Division.

» Par ordre de Monsieur le Général baron Brenier, commandant la Division, l'Adjudant commandant-chef de l'Etat-Major de la 16e Division Militaire : Signé BOISSIER. »

« 16e Division Militaire — Lille, le 4 juillet 1814.

Copie

» ORDRE DU JOUR

» Au moment où S. A. R. Mgr le duc d'Orléans a débarqué à Calais, des militaires ont osé faire entendre près de ce prince des cris de Vive l'Empereur. S. Ex. le Ministre de la Guerre est justement étonné d'apprendre que des hommes appartenant aux armées du roi, fassent

entendre des cris qui avilissent la dignité des soldats français, et s'il en existe encore qui puissent se permettre une pareille conduite, ils sont prévenus qu'ils seront punis selon toutes les rigueurs des lois.

» MM. les Commandants de place sont invités à prendre des mesures les plus sévères contre tous les perturbateurs du repos public, de les faire arrêter et en donner connaissance au Lieutenant Général Commandant la division ; les vrais français ne doivent connaître que trois puissances, la patrie, les lois et Louis XVIII.

» Cet ordre du jour sera lu à toutes les troupes de la Division, immédiatement après la réception.

» En l'absence de
M. le Lieutenant Général Bron Brenier,
L'adjudant Commandant Chef d'Etat-Major,
Signé : Boissier.

Pour copie conforme,
Le Maréchal de Camp,
Commandant supérieur des places de
Dunkerque, Bergues,
Baron Toussaint. »

« 16e Division Militaire Lille, le 6 juillet 1814.
Copie

» Monsieur le Général,

» Dans un moment où tous les vœux, toutes les volontés sont réunis au nouveau gouvernement paternel, où Sa Majesté Louis XVIII s'occupe du bien-être de son peuple, où le sort de son armée fait toute sa sollicitude, des mili-

taires se sont permis de crier Vive l'Empereur. Ces hommes, oubliant tous les principes d'honneur, méritent d'être réprimés et doivent être l'objet d'une surveillance particulière, un ordre du jour a été adressé à cet effet ; mais je crois devoir vous rappeler encore aujourd'hui, combien il est utile d'avoir un œil vigilant sur toutes les personnes qui se permettraient les moindres invectives contre le nouvel ordre des choses ; vous vous concerterez avec les autorités civiles de votre arrondissement, vous mettrez de suite en état d'arrestation tous ceux qui troubleraient ainsi l'ordre public, les mesures que vous prendrez dans ces circonstances pouvant assurer votre responsabilité, il est nécessaire que vous mettiez dans ce que vous ferez à cet égard, tout le zèle dont vous êtes susceptible.

» J'ai l'honneur de vous saluer avec une haute considération.

» Le Maréchal de camp, commandant
la Division par intérim,

Signé : Le Baron LAHURE.

P. S. — Votre surveillance doit principalement s'étendre sur les précautions à prendre pour empêcher des excès qu'il est toujours pénible de punir.

Pour copie conforme,

Le Maréchal de camp,
Commandant supérieur des places de
Dunkerque, Bergues,

Baron TOUSSAINT. »

« Lille, le 23 Mars 1815
M. le Gl Bron Lahure

Copie de la lettre de Son Altesse Royale Mgr le duc d'Orléans.

» Je vous préviens, mon cher Gl, que les malheureuses circonstances où nous sommes, ayant déterminé le Roi à sortir de France, cette après-midi à quatre heures, je vous dégage de l'observation des ordres que je vous avais transmis en son nom et je me rapporte à votre jugement et à votre patriotisme pour faire ce que vous croyez plus convenable aux intérêts de la France et à vos devoirs.

» Communiquez cette lettre aux Commandants des places de votre arrondissement et aux troupes sous vos ordres.

(Signé) : Louis Philippe d'Orléans

Pour copie conforme,
Le Général de Division,
(Signé) : Baron Teste.

Pour copie conforme,
Le Colonel Commandant d'Armes de St-Omer,
(Signé) : Barbier. »

MINISTÈRE DE LA GUERRE

NOUVELLES OFFICIELLES

« Extrait des dépêches de M. le Maréchal duc de Trévise.

» Le 23 mars, à quatre heures après-midi, le comte de Lille (chef de la famille des Bourbons) a quitté Lille et la France, pour se rendre à Menin.

» Le 24, à deux heures du matin, le duc d'Orléans a quitté pareillement Lille pour se rendre à Tournay.

» Des ordres ont été donnés par M. le Maréchal duc de Trévise et tous les généraux commandant à Valenciennes, Maubeuge, Avesnes, Landrecies, le Quesnoy et Condé.

» Partout l'aigle impériale, la cocarde nationale, le drapeau tricolore sont arborés aux acclamations du peuple et de l'armée.

» Dunkerque, Gravelines, Bergues, toutes les places du Nord offrent le même aspect ; la tranquillité n'a pas été troublée un instant dans la 16e division militaire. »

« Extrait des lettres de M. le Maréchal duc de Reggio du 23 mars :

» A Metz et dans toutes les places de l'Est, l'esprit des peuples, le dévouement des soldats sont les mêmes ; partout l'aigle et les couleurs nationales sont déployées.

« Extrait des dépêches du comte Caffarelli, aide de camp de Sa Majesté l'Empereur, du 23 mars :

» La Bretagne est tranquille et animée des meilleurs sentiments. A Rennes, le buste de l'Empereur a été porté en triomphe.

» Sur aucun point de l'ouest de la France, il n'a été rien enlevé aux caisses publiques ; l'insurrection de la Vendée paraît être une chimère à ceux même qui la provoquaient.

» Le 22, à deux heures du matin, le duc de Bourbon s'est embarqué sur la Loire, au pont de Cé : les préparatifs de son embarquement et de son départ pour l'Angleterre étaient faits à Nantes.

» Ainsi, vingt-cinq (?) après son débarquement à l'extrême midi de la France, le Chef de ce bel Empire (et quel chef fut jamais plus légitime !) rappelé, secondé par le vœu, par le concours de tous les citoyens, de tous les

soldats, n'aperçoit plus aucune trace d'opposition sur toute l'étendue du territoire français : un dévouement unanime, un assentiment profond et réfléchi se manifestent de toute part.

» Ainsi s'est consommée, avec toute la rapidité de l'enthousiasme et tout le calme de la sagesse, sans effusion d'une seule goutte de sang français, sans le moindre excès ni le plus léger désordre, cette révolution destinée à faire l'étonnement de l'Europe, l'admiration de la postérité, le bonheur de la génération actuelle et la paix de la France, qui se repose enfin dans sa gloire et dans sa dignité. »

« 16e Division Militaire.

» Ordre du Jour du 25 mars 1815.

» Le gouvernement impérial ayant été rétabli aux acclamations du peuple et de l'armée, les troupes de la 16e Division Militaire arboreront sur le champ la cocarde tricolore et remplaceront les drapeaux blancs par un drapeau tricolore et les fleurs de lys par un aigle.

» Les généraux commandant les départements, se feront rendre compte en l'exécution de ces dispositions, et feront un rapport à cet effet à M. le comte d'Erlon.

» Par ordre de M. le Général de Division,
» L'Adjudant commandant-chef de l'Etat-Major :
» Le baron HUMBERT DE MOLARD. »

« Dunkerque, le 27 mars 1815.

« Le général de brigade commandant de la ville de Dunkerque et par intérim, de l'arrondissement de Dunkerque, à Monsieur le Commandant de la place de Gravelines.

» Monsieur le Commandant,

» Un postillon de la poste de Gravelines, arrivé ici ce soir vers 5 heures, porteur d'une lettre pour la directrice des postes de Dunkerque à l'adresse de Monsieur le Directeur des Douanes, est entré en ville en criant : *« Bonne nouvelle ! »* ; quelques personnes l'accusent même d'avoir crié : « Vive le Roi » ; il est résulté de la conduite plus qu'imprudente de ce postillon une rumeur générale et presque une émeute populaire qui a menacé très gravement la tranquillité publique. Il est reparti avant que je fusseinformé de ce fait. Je vous prie de faire mettre sur le champ pour 15 jours en prison ce postillon très coupable et de m'informer que la punition a été infligée.— Je vous prie de l'interroger aussi sur les motifs de sa conduite, car plusieurs habitants m'ont assuré à l'instant qu'il avait répandu la nouvelle que l'empereur avait été assassiné. Répondez-moi, s'il vous plaît, par le retour du porteur.

» J'ai l'honneur de vous saluer. »

« 16e Division Militaire — Au Quartier Général, Lille, 3 avril 1815.

» Mon cher Général, je suis informé que des agents secrets de l'ancien gouvernement sont répandus dans le département du Nord, qu'ils s'introduisent dans tous les lieux publics et jusque dans les casernes des soldats pour

les engager à la désertion et qu'ils emploient pour y parvenir jusqu'aux moyens les plus vils et les bruits les plus absurdes. Il est donc de votre devoir d'exercer la surveillance la plus active sur toutes les troupes dont le commandement vous est confié par Sa Majesté l'Empereur, pour prévenir toutes ces menées de la part des étrangers, et d'employer tous les moyens que vous jugerez convenables pour vous assurer des prétendus agents de la Maison de Bourbon, que vous feriez conduire sous bonne et sûre escorte à mon Quartier général. Peu d'exemples suffiront, je l'espère, pour ramener tous les esprits aux vrais sentiments d'un bon français. Je me reporte donc entièrement sur votre zèle, et votre dévouement à l'Empereur.

» Recevez, mon cher Général, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Lieutenant Général commandant la
16e Division Militaire et le 1er corps,

Signé : Comte d'Erlon.

« Ministère de la Guerre — Paris, le 22 avril 1815.
8e Division
Bureau de la police
militaire

» Copie d'une lettre de S. Ex. le Ministre de la Guerre, à Monsieur le Lieutenant Général, Commandant la 16e Division militaire.

» Général, je suis informé que des malveillants cherchent à troubler la tranquillité publique dans les départements et que même sur quelques points de l'Empire,

leurs propos et leurs agitations causent des inquiétudes aux paisibles habitants.

» Dans les circonstances actuelles, il importe que les autorités redoublent de zèle et de soins, qu'elles concourent toutes à étouffer, dans son principe, cet esprit de malveillance, et à en arrêter les effets là où il se serait déjà manifesté.

» Il importe surtout de provoquer toute la sévérité des lois contre les individus qui feraient des tentatives en faveur du dernier gouvernement, ou attenteraient d'une autre manière à la sûreté intérieure ou extérieure de l'Etat et contre ceux dont les opinions manifestées hautement auraient pour but ou pour résultat d'exciter directement à ce genre de crime.

» Je crois devoir vous rappeler la manière de poursuivre les individus sur lesquels je finis de fixer votre attention.

» Si les prévenus sont tous, ou seulement l'un d'eux, non militaire, ils doivent être jugés par les tribunaux ordinaires (loi du 22 messidor, an 4). Si le prévenu, ou tous les prévenus sont militaires ou employés à l'armée ou à sa suite, ils sont justiciables du Conseil de Guerre permanent (loi du 13 brumaire, an 5) pourvu qu'ils ne soient point hors de leur Corps, garnison ou cantonnement, attendu que ceux qui se trouvent en congé ou hors de leur corps, sont justiciables des tribunaux ordinaires pour les délits communs qui leur sont imputés (avis du Conseil d'Etat du 20 thermidor an 12, approuvé par l'empereur le 7 fructidor suivant).

» S'il s'agit de crimes contre la sûreté de l'Etat qui présentent des caractères d'espionnage ou d'Embauchage, les prévenus, quelque soient leur qualité et leur position,

doivent être traduits devant des Commissions militaires spéciales (Décret du 17 messidor, an 12).

» Ces règles sur la compétence sont établies par la législation antérieure au 1er avril 1814 et doivent continuer à être observées conformément au décret impérial du 25 mars dernier, inscrit au n° 5 de la 6e série du bulletin des lois.

» Je vous recommande de seconder de tous vos moyens l'action de la police et de la justice sur des objets d'un si haut intérêt et de provoquer promptement vous-même celle des tribunaux militaires dans les affaires qui seront de leur compétence.

» Un autre objet réclame également toute votre sollicitude. Plusieurs demandes qui m'ont été adressées, annoncent que des militaires de tout grade auraient été arrêtés sous le dernier gouvernement pour avoir manifesté leur attachement à la personne de l'Empereur. Faites mettre sur-le-champ en liberté ceux qui se trouveraient détenus pour ce motif seul, en laissant la justice suivre son cours à l'égard de ceux de ces militaires dont l'arrestation aurait en outre eu lieu pour des faits qui ne doivent pas rester impunis.

» Je vous prie de m'accuser la réception de ma lettre et de m'informer de ce que vous aurez fait pour l'exécution des dispositions qu'elle renferme.

» Recevez, Monsieur le Général, etc...

Pour le Ministre de la guerre et par son ordre,
Le Maréchal de camp, Secrétaire Général,

Signé : Le Baron DE LAVILLE.

Pour copie conforme,

Pour l'adjudant Commandant Chef d'Etat-Major,
Le chef de bataillon adjoint, (Signé) : MORVEILLAUX.

Pour ampliation conforme,

Le Maréchal de Camp,
Comm[t] supérieur de l'arrondissement de Dunkerque,
Baron D'ARNAULD. »

Ministre de la Guerre
3[e] Division.
Bureau
de la Correspondance
Générale.

Paris, le 22 juin 1815.

« Général, tandis que nos braves armées veillent au salut de l'Empire et à son indépendance, leur auguste chef voulant tout tenter par lui-même pour rendre la paix à notre patrie, vient de terminer ses longs travaux par le sacrifice le plus héroïque : Il renonce au rang suprême et force ainsi les ennemis à montrer s'ils ont été sincères dans leurs déclarations et si c'est en effet à la personne seule qu'ils ont déclaré la guerre.

» Tous nos guerriers en rendant hommage à cette noble abnégation doivent redoubler de zèle et d'efforts pour que ce sacrifice ne soit pas infructueux. Si l'Europe consent à la paix, la France la devra à Napoléon. Si nos ennemis ont été perfides dans leurs proclamations, s'ils continuent une injuste guerre qui sera sans prétexte, braves guerriers, opposez une inexpugnable barrière à leurs efforts ; une grande nation qui défend son indépendance ne peut être subjuguée. Ralliez-vous tous à ces aigles qui vous ont conduits si souvent à la gloire : Napoléon fait tout ce qui dépend de lui, il se sacrifie à la haine de ses ennemis pour épargner votre sang ; soyez toujours prêts à le verser pour la patrie.

» Recevez, Général, l'assurance de ma parfaite considération.

» Le Maréchal, Ministre de la Guerre :
» Signé Prince D'ECKMÜHL.
» Pour copie conforme :

» L'Adjudant commandant-chef de l'Etat-Major de la Division Militaire :
Le Baron HUMBERT DE MOLARD.

» P. S. du 23 juin : vous trouverez ci-joint une délibération de la Chambre des représentants de ce jour. (?)

» Napoléon II, dans les droits que lui donne l'abdication de son père...

» Cette délibération a été également prise par la Chambre des Pairs. »

Ministre de la Guerre.

Chambre des Représentants.

« Extrait du procès-verbal de séance de la Chanbre des représentants.

Séance du 23 juin 1815.

» La Chambre des représentants, délibérant sur les diverses propositions, faites dans la séance du jour, motive :

» 1° Sur ce que Napoléon II est devenu supérieur de la France, par le fait de l'abdication de Napoléon Ier et par la force des Constitutions de l'Empire.

2° Sur ce que les deux chambres ont voulu et entendu par leur arrêté à la date d'hier portant nomination d'une Commission du Gouvernement provisoire, assurer à la nation les garanties pour sa liberté et son repos au moyen d'une administration qui a toute la confiance du peuple.

» Le présent acte sera transmis à la Chambre des pairs et à la Commission du Gouvernement.

» Collationné à l'original par nous, Président et secrétaire de la Chambre.

A Paris, le 23 juin 1815.

Pour copie conforme :

» Le Conseiller d'Etat secrétaire général du Ministère,

» Signé : Général MARCHANT.

» Pour copie conforme :

» L'adjudant commandant-chef de l'Etat-Major de la 16e Division Militaire : Le Baron HUMBERT DE MOLARD.

» M. le commandant (illisible) fera mettre à l'ordre de la place la lettre ci-jointe du Ministère de la Guerre et l'extrait du procès-verbal de la Chambre des Représentants.

» Gravelines, le 29 juin 1815.

» Le colonel commandant supérieur :

KAIL.

« 16e Division Militaire. Place de Gravelines.

» Ordre du Commandant supérieur

» Le retour de notre auguste et bien aimé souverain Louis XVIII dans sa capitale ayant ramené le calme et la diversité des opinions vers le seul point de ralliement qui peut sauver la France, il est convenable de rendre à chaque magistrat les attributions que l'état de crise où nous nous sommes trouvés, avait nécessité de les suspendre momentanément de ces fonctions. En conséquence, à compter de demain, la police civile sera faite

par les magistrats à qui elle est dévolue en temps de paix et la police militaire, par Monsieur le commandant d'armes, qui fait partie de ses attributions.

» Gravelines, le 26 juin 1815.

» KAIL. »

Je crois que la démonstration promise est faite. Ce serait risible si ce n'était triste.

Ce qui est peu compréhensible à première vue, c'est que l'Empereur, qui avait pu juger ses « lâcheurs » les ait presque tous repris.

On peut en trouver l'explication dans :

1° la mansuétude extraordinaire de l'Empereur,

2° la facilité avec laquelle les plus compromis trouvaient des répondants.

Ainsi GROUCHY fut recommandé par Soult.

« Moi, je ne réponds de personne que de moi », dit le maréchal DAVOUT que vous venez de voir (le seul d'ailleurs) toujours égal à lui-même.

VANDAMME aussi se montra fort bien, comme vous le savez.

CARNOT enfin, le grand Carnot que l'Empereur accueillit par ces mots : « Monsieur Carnot, je vous ai connu trop tard ! »

Il n'y eut guère d'exception que pour SOUHAM, dont je vous ai fait le portrait dans mon « Hondschoote ». « Que me voulez-vous *encore* ? » lui dit l'Empereur, lorsqu'il vint faire sa courbette.

Le Comte d'ERLON, comme vous l'avez vu, se ménageait une porte de sortie. Parmi les comparses de 2e rang, seul, le Baron LAHURE montre, au fond, son bon cœur,les autres sont capables de toutes les férocités.

Alors que les « Blancs », girouettes repeintes, tournaient vers les Bourbons rentrant dans les fourgons de l'étranger, les « Bleus », « les non girouettes » comme on disait, que l'Empire avait traqués, se battaient pour lui,car eux aussi étaient d'avis que c'était alors un devoir d'être bonapartiste.

Et ce qui s'était passé en 1814 se renouvela en 1815, et se serait renouvelé une fois de plus si un nouveau revirement s'était produit.

Il n'y en eut pas hélas, et je le déplore d'autant plus que j'ai la conviction profonde que Gambetta était dans le vrai quand il disait :

« Waterloo a fait reculer la civilisation de cent ans ! »

Les frères Margueritte ont intitulé un de leurs beaux livres : « L'enfant d'Austerlitz », je crois, moi, que nous sommes toujours les *enfants de Waterloo !*

ANNALES DUNKERQUOISES

Publiées et annotées d'après des Documents inédits

PAR

Le Docteur G. DURIAU

Président de la Société

ANNALES DUNKERQUOISES

Publiées et annotées d'après des Documents inédits

PAR

Le Docteur G. DURIAU

Président de la Société

XVI

Les Ateliers de Charité à Bergues

1789-1792

Au moment de la Révolution, la crise économique fut aussi intense que la crise politique. Les ouvriers étaient sans travail dans toute la France et le Département du Nord souffrit énormément de cette pénible situation.

Le Directoire du Département du Nord s'émut donc du chômage de toute la classe des travailleurs et demanda à tous les Districts des renseignements sur la situation très précaire de tous ces malheureux.

Nous avons la chance d'avoir trouvé dans les Archives de la Sous-Préfecture de Dunkerque (Série B. Liasse 7) une série assez complète de documents qui se réfèrent à cette situation dans la ville de Bergues à cette époque, de même que nous avons pu retrouver une pétition des habitants de cette ville.

Le 30 août 1790, le Directoire du Département du Nord envoie au Maire et aux Officiers municipaux de la ville de Bergues une lettre contenant une demande de renseignements sur les Ateliers de Charité qui avaient existé

dans la ville de Bergues. A cette demande est jointe un tableau auquel la municipalité de Bergues répond[1]. En même temps que cette réponse, la Municipalité de Bergues envoie une sorte de mémoire que les sieurs Olyve et Vangraeefschépe, fabricants de fils, ont rédigé sur les Ateliers de Charité qu'on pourrait établir dans cette ville[2].

Pendant l'hiver de 1790-1791, la question des ateliers de charité et du chômage ne fait pas un pas; au mois de mars 1791, les ouvriers de Bergues commencent à s'inquiéter de cette situation et adressent aux Maire et Officiers de Bergues des demandes de travail. D'abord ce sont les corps de métiers, charpentiers, menuisiers, serruriers, qui pétitionnent pour qu'on emploie les ouvriers à des travaux de réparations et de reconstructions ; de ce nombre sont la reconstruction de l'Ecluse du Marché au Fromage, ainsi que les réparations urgentes aux bâtiments publics[3]. Puis ce sont les ouvriers sans professions spéciales qui s'unissent aux autres pour réclamer des ateliers qui doivent soulager leurs *peines*[4]. Fait à remarquer, c'est le nombre d'illettrés très considérable qui existe à cette époque. Le Maire et les Officiers municipaux reconnaissent le bien fondé des motifs allégués, et, se joignent aux pétitionnaires pour demander aux administrateurs composant le Directoire du District de Bergues de vouloir bien intercéder auprès du Directoire du Département pour qu'on leur donne satisfaction. Comme travaux ils proposent :

1° L'élargissement, la reconstruction et l'approfondissement de l'Ecluse du Marché au Fromage,

(1) Pièce 2.
(2) id. 4.
(3) id. 5.
(4) id. 6.

2° l'élargissement du canal qui conduit de Bergues à Lynck et de là à St-Omer,

3° la démolition d'une partie du mur d'enceinte du côté du port,

4° la continuation du pavé qui conduit de Socx à Zeggers-Cappel,

5° travaux des wateringues.

Et la Municipalité indique qu'elle est absolument incapable de procurer le moindre travail « aux suppliants qui se trouvent réduits à la plus affreuse calamité. »

D'autre part le Conseil Général de la Commune sur la proposition d'établir à Bergues une fabrique de filets prend le 21 février 1791 la résolution d'essayer de faire cet établissement en employant la somme de 1.200 livres [1].

La Municipalité comme suite à cette résolution, procura les premiers outils, prépara un emplacement pour les ouvriers et s'approvisionna d'une petite quantité de chanvre pour les premiers essais. 50 à 60 jeunes pauvres travaillèrent sous l'inspection et la direction de quelques personnes charitables de Bergues. On espérait que les villes d'Ostende et de Nieuport s'approvisionneraient a Bergues et on souhaitait que non seulement cet atelier put faire vivre ses ouvriers mais encore procurât certains bénéfices à la Cité. Mais les fonds manquaient et la Municipalité de Bergues demanda au Directoire du Département la somme de 10 à 12 mille livres pour assurer le fonctionnement de cet établissement, s'engageant à employer le profit qui en résulterait au remboursement de cette avance [2].

---

(1) Pièce 8.
(2) id. 8 bis.

En avril 1791, la Société des Amis de la Constitution, dans une langue élevée, demande au Directoire du District de ne pas se désintéresser de la situation malheureuse des ouvriers qui chôment [1]. Elle demande qu'on emploie les ouvriers à l'agrandissement du port dans lequel les navires « arrivent directement de la mer ». Ces travaux auront le double avantage, celui d'employer des bras et de donner une plus grande activité au commerce. La Société prie le Directoire du District d'allouer pour ces travaux une portion des fonds accordés par l'Assemblée Nationale pour les besoins du Département.

Toutes ces réclamations eurent le don d'émouvoir les autorités supérieures et le Directoire du Département ordonna l'établissement d'un atelier de charité à Bergues et d'un autre à Gravelines.

Nous n'avons pas la copie de l'arrêté, mais nous trouvons cette indication dans la Circulaire envoyée de Douai le 15 mars 1792, réclamant à la Municipalité de Bergues l'état des travaux faits et des dépenses qu'ils ont occasionnées [2].

Enfin nous savons par une lettre adressée le 22 juin 1792 aux Administrateurs du District de Bergues que la reconstruction de l'écluse du Marché au Fromage venait d'être décidée.

---

(1) Pièces 9 et 10.
(2) Id 10.

Pièce I.

I. — BERGUES. — N° 2.

Bergues, le 8 octobre 1790.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous envoier le tableau que vous nous avez adressé jointement votre lettre du 30 août dernier, contenant des demandes sur les maisons ou atteliers de Charité qui se trouvoient établis sous la municipalité de Bergues, et vous y trouverez les réponses que nous avons été à même d'y faire.

Nous avons l'honneur d'être avec une parfaite vénération,

Messieurs,

Vos très humbles et très obéissans serviteurs.
Les Maire et Officiers Municipaux
de la ville de Bergues,

FERVOIX.
Greff. adj.

Pièce II.

I. — Bergues. — N° 2.

DÉPARTEMENT DU NORD

District de Bergues

Renseignemens demandés sur les maisons ou atteliers de charité.

Municipalités où sont situés ces établissemens et leur nombre. Dénomination de ces atteliers.

Art. 1er

Origine de leur fondation, leur objet, leur accroissement et les divers changemens qu'ils ont éprouvés.

Dans les années 80 et 81 durant le gouvernement de pauvres de M. Vernimmen, presentement administrateur du departement, l'administration de pauvres, avoit à ses fraix, et dans une maison qui lui appartenoit, erigée une ecole de filature de laine ; on y recevoit des pauvres filles de six à sept ans jusqu'à quinze ou seize, un marchand de cette ville fournissoit la laine et en payoit la fourniture au profit de l'Administration ; cette ecole pouvoit contenir vingt huit à trente filles ; elle étoit surveillée par une maitresse qui les enseignoit et

ART. 2

Par qui sont-ils administrés et sous quelles surveillances ?

ART. 3

Revenus et ressources. Biens, fonds, et leurs produits. Rentes, leurs capitaux et cours annuels.

Octrois, autorisé en faveur de ces établissemens, dequel genre.

Leur montant, leur durée. Et enfin quelles ressources particulières telles que pensions, secours, produits de quêtes, aumones, &ª.

travailloit avec son mari au profit de l'ecole ; cette maitresse outre sa nourriture et celle de son mari jouissoit annuellement d'une pension de trois cents livres tournois que l'administration payoit de six mois en six mois ; cette ecole, outre celui de la maitresse, contenoit quatre a cinq autres lits pour y coucher des fillettes ; tous les jours à sept heures du matin en esté et à huit en hiver les enfants déjeunoient, dinoient à midi, et a six ou sept heures du soir on servoit à chaque enfant deux fortes tartines, que ceux qui ne logoient pas à l'ecole emportoient chez eux. L'abaie de St-Winnoc fournissoit par aumone presque toute la viande nécessaire, la Ville faisoit tous les ans un petit sacrifice en faveur de cette école, le chauffage, la lumière et le surplus du necessaire étoit fourni par l'Administration des pauvres qui au bout des premières années voioit avec satisfaction quelle venoit ric a ric avec ses avances, et

ART. 4

Rentes passives et autres charges affectées sur les revenus.

Frais de régie. Traitement des personnes employées, depenses ordinaires des maisons, depenses extraordinaires.

ART. 5

Derniers Comptes Rendus, quel en est le résultat.

Etat de chaque Caisse, a l'epoque du 10 août 1790.

que ces enfans avoient pendant ses premières années été nourris et habillés sans fraix.

Cette école est insensiblement diminuée tant a cause que bien des parens pretendoient pour raison du travail de leurs enfans, recevoir des aumones considerables, d'autres pour la moindre correction les retiroient, d'autres enfin n'entendoient point que leurs enfans fussent emploiés a un travail qu'ils ne pouvoient pas continuer par la suite et dont ils ne tiroient aucun profit ; ces difficultés se sont toujours acrues au point même que du moment que l'administration refusoit la moindre chose aux parens, ils alloient faire du bruit a l'ecole et en harachoient leurs enfans ; l'administration a, pendant quelques années, persisté fermement a refuser tout secours à ces sortes de parens, mais ces deux dernières années, elle a été forcée de se relacher de sa fermeté pour les circonstances ; et le peu d'enfans

ART. 6

Emplacemens et edifices a ce destinés, leur distribution, frais d'entretien année commune.

Etat actuel des batimens. Reparations et ameliorations a y faire.

qui frequentent presentement cette ecole ne produisant presque plus rien au profit de l'ecole, l'abaïe d'ailleurs ne continuant plus ses secours ordinaires, reduisent cette ecole au point que l'administration ne sera sous peu plus en état de la soutenir.

On ne connoit point d'autres maisons ou atteliers de charité en cette ville, on y voit beaucoup de possibilité d'en établir, et la municipalité doit s'occuper incessamment à s'éclaircir sur ceux que la situation de la ville pourroit rendre les plus avantageux ; elle aura l'honneur de communiquer à Messieurs les administrateurs du département et du district les projets qu'elle aura pu former.

ART. 7

Quel nombre de personnes y peuvent contenir.

Par rapport à la capacité de ces bâtimens.

Par rapport aux facultés de ces maisons.

Nombre des personnes y existantes.

A quelle age et a quelles conditions on y est admis.

A quelle age et en quelles circonstances on en sort.

SAVOIR :

NOMBRE DES INDIVIDUS DES DEUX SEXES				TOTAL		OBSERVATIONS
HOMMES	FEMMES	GARÇONS	FILLES	HOMMES ET GARÇONS	FEMMES ET FILLES	

ART. 8

Genre de métier auxquels on les occupe.

Preposés aux ateliers.

Gains de travailleurs.

ART. 9

Leur nourriture.

ART. 10

Leur entretien.

ART. 11

Propreté.
Salubrité.

ART. 12

Education, enseignements. Discipline intérieure, distribution du tems, pour la prière, le travail, et les récréations.

Personnes proposées au maintien de cette discipline.

SAVOIR :

GAINS DES				INFIRMES ou INVALIDES		TOTAL		OBSERVATIONS
HOMMES	FEMMES	GARÇONS	FILLES	HOMMES ET GARÇONS	FEMMES ET FILLES	HOMMES DE TOUT AGE	FEMMES DE TOUT AGE	

Observations.

Pièce III

Bergues. — N° Ier.

A joindre au tableau de maisons ou ateliers de charité.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous envoyer ci-joint les observations que les sieurs Olyve et Van Graefschepe, fabriquans de fil de notre ville, nous ont donné sur les atteliers de charité qu'on pourroit y établir.

Et celui d'être avec une parfaite vénération,

Messieurs,

Vos très humbles et très obéissans serviteurs.

Les Maire et Officiers Municipaux
de la Ville de Bergues,
De Baecque,
Secrétaire-Greffier.

De notre assemblée du 5 novembre 1790.

Pièce IV

Bergues. — N° I^er^.

Observations sur un atelier de Charité.
A joindre au tableau de cet objet.

Sur la demande faite aux sieurs Olyve et Van Graefschepe, marchands fabriquans de fil de lin et de laine, par MM. les Maire et Officiers Municipaux de cette ville, concernant l'utilité d'établir des atteliers de charité et des objets qui en sont susceptibles ; ils ont l'honneur d'observer :

Qu'il est notoire que la Flandre maritime abbonde en matière première de toute espèce, dont on peut occuper des ouvriers et des personnes de tout âge ; le lin et la laine de mouton en sont les principales.

Tout le monde doit convenir que dans ce pais d'abbondance, la moitié des pauvres tant en ville qu'à la campagne ne savent et n'apprennent aucun métier, ne font que courir les rues et les champs et vivent de la mandicité.

Il y a quelques années, qu'en cette ville de Bergues on a établi une école de filature de laine, le sieur Van Graefschepe y fournit la laine et les enfans y filent pour son compte ; cette école est composée de quinze à vingt enfans, et elle auroit pu considérablement augmenter si on y avoit tenu la main ; au bout d'une année ou deux il y en avoit et il y en a encore qui gagnent 8 a 10 sols par jour, au point que le sieur Van Graefschepe a paié à cette école pour leur ouvrage jusqu'à quinze cent livres de francs.

Il est vrai que cette somme n'étoit pas suffisante pour entretenir cette école, si le secours de cette ville n'y avoit suppléé, et l'on pourra donc objecter que ces établissemens dans les circonstances présentes entrainent de la dépense ; nous en conviendrons mais jamais l'on en fera de plus utiles dans le District de Bergues, on ose même dire que dans un pareil établissement plus vous ferez de la dépense plus vous y gagnerez, pourvu que les choses soient bien administrées et l'on ne s'en sentira particulièrement qu'au bout d'une vingtaine d'années, en ce qu'avec la dépense que vous ferez, vous éleverez des ouvriers, des fabriquans, que vous nourrissez maintenant par la mandicité dans l'oisiveté.

Apprenez un métier aux Pauvres a tel prix que ce soit, vous y gagnerez, vous élèverez des ouvriers qui en élèverons des autres à leur tour, au lieu de fenéans capables de rien et la mandicité tombera d'elle-même ; nous abbondons en matière première dans notre District, nous avons des bras et nous restons a rien faire, de là vient que nos matières premières au lieu d'être fabriquées sont envoiées toutes nues a l'étranger.

Il en est tout autrement chez nos voisins, parce qu'on y travaille d'avantage. Parcourons la plus grande partie du District d'Hazebrouck, on y trouvera des marchés considérables de fils, de laine, de toille de toute espèce qui s'y fabriquent avec les matières du pays. Ce commerce y fleuri, et pourquoi plus qu'ici, parce que les journaliers, laboureurs et autres de ce District d'Hazebrouck sont filtiers, tisserans, etc. L'hiver, lorsque les ouvrages de campagne choment, chacun se met a son métier et travaille avec sa femme et ses enfans, a filer, à fabriquer de la toille, de tartin, de serges, et autres espèces d'étoffes. ils la portent au marché, vivent, élèvent leurs enfans en les apprenant à travailler.

La ville et le District de Bergues nous offre les mêmes avantages. La matière première abbonde, le pays est peuplé, et tout le monde est cependant a rien faire, et notamment pendant les trois ou quatre mois d'hiver.

Les emplacements son communs en cette ville, on pourroit aisément y établir un attelier de charité, y placer tous les enfants des Pauvres qui ne font que mandier, et leur apprendre un métier, la filature de fil de lin et de laine est très conséquente, on pourroit en même tems y établir des métiers de tisseran, on emploiroit les matières premières. Les enfants sortant de cet attelier sachant un métier l'apprendroient a leur postérité, on élevera des fabriques notamment celles des toilles qui est tres importante, et on extirpera la mandicité. S'il en coutte dans le principe, la suitte du tems nous rendra les intérêts avec usure.

N. L. Olyve. T. Van Graefschepe.

Pièce V.

A Messieurs
Messieurs les Maire
Et Officiers Municipaux
de la Ville de Bergues.

Les Corps de métier des charpentiers menuisiers, maçons, serruriers &ª, vous representent très humblement, et il est de votre parfaite connoissance que pendant le cours de l'hyver entier tous les ouvriers ont été sans travail en cette ville, ce qui les a réduit à la plus affreuse mandicité.

Arrivés a la mimars, saison a la quelle les attelier de travail de toute espece devroient revivre, aucun préparatif d'ouvrage ne parroit avancer, et loing de pouvoir soulager leurs ouvriers, dont ils sont molestés, ils voient avec peine, que le plus grand nombre d'entre eux sera egalement reduit a la misere.

Il est cependant certain qu'il y a des portions d'ouvrage tant en la ville que dehors, dont les reconstructions et réparations sont urgentes ; et avec d'autant plus de vérité que les projets et les entreprises même en etoient deja faites depuis les saisons dernieres.

De ce nombre sont la reconstruction de l'ecluse du Marché au Fromage qui menace tellement ruine, que les remontrants ne vous repondront pas qu'a la premiere chute d'eaux, elle ne tombe en défaillance, des reparations urgentes aux batimens publicqs, dont les entreprises sont également faites; vous savez que les entrepreneurs qui sont du nombre des remontrans, en avoient deja travaillé et préparé les matériaux ils ont fait des avances considérables et pas moins le changement d'administration les a fait arrêter.

On nous fait entendre que cette stagnation provient de la revolution qui sera heureuse, mais cette revolution doit-elle devenir heureuse helas ? aux depens de la plus grande portion des citoyens indigens, qui deja reduite a la plus affreuse misere, devra succomber à la famine ou devenir celerats.

Vous s'avez, Messieurs, qu'il y a des ouvrages très urgens, que l'interet commun ne permet pas de négliger.

Peut etre les administrateurs superieurs n'en sont pas instruits avec assé de celerité dans ces circonstances.

Messieurs,

Les soussignés vous suplient instamment de prendre en considération les besoins urgens des remontrans et de tous les ouvriers habitans de cette ville que la calamité et la famine apparente pourroient mener a des excès, et des desordres, si avec tout le desir de travailler il leur manque du necessaire a la vie, d'emploier votre bienveillance, et de joindre vos representations aux humbles suplications des soussignés prez des administrateurs du District et du Département pour qu'ils prennent en consideration la penurie du travail, et qu'ils ordonnent a ce que sans delai, les ouvrages projettés depuis longtemps et dont les constructions et reconstructions sont deja arrettés soient mis en execution et les ouvriers puissent se procurer le nécessaire a la vie par le travail qu'ils ne cessent de reclamer pour sustenter leurs familles, ils vous en auront des eternelles reconnoissances.

Implorant &ª.

A. Croisot, Helge, Dabbel père, Antonius Joos, J. Decousser, Ch. Vansteene fils, C. Vansteene, L. F. Kesteman, P. Baelde, J. Menneboo, Antonius Clapsteen, Francis

Dequeker, Jacobins, De Queker fils aîné, Boulinois, La Croix perre, N. J. Kesteman, N. Queker, Benoit De Queker fils, B. De Baecker fils, La Croix fils, Carolus Victoire, Nicolaes Clapsteen, P. Deny, France Vandorme, Pladys, Franciscus Dewulf, Pteveu Bidaer, Cosmastison, P. Vanhoorde, Jacobus Colooa, J. Pierens matser, Jacobin Beyaert, Alebortur Bourey, P. Vandenberge, C. De Baecker, Nicolos Boguerte, Carel Bogaert, Petrus Boy, J. Dewulf, Carolus Duhoujon, Francisius Sapelier, Gif. Dissaux, Pieter Strobbe, Joseph Paliaert, Jacques Bourey, P. Goddaen, Pieter Dynandt, Jean Dedry, Salomon Bac, Manuel Buret, Winnofus de Smyrtere, Pieter Van Berten, Herbiez père et fils, Charles Lienard, J. B. Pette, J. Dehelle, Pieter Steyt, Herrein, Charles Vanden Berghe père, Disfaux Martinus, Narrey, Endricut Pladis, Louis Plisfenien.

Pièce VI

A Messieurs
Messieurs les Maire
et Officiers Municipaux
de la Ville de Bergues,

Messieurs,

La stagnation du travail, qui a eu lieu pendant l'hiver pour toutes les classes d'ouvriers quelconques, nonobstant la température de la saison qui semblait en favoriser de toute espèce, est la cause que cette portion de la société, habitant cette ville, épuisée dans ce moment de toutes les ressources pour se procurer la vie,attend avec impatience le retour de la saison printemnière, et le moment de l'ouverture des travaux qui doivent s'éxécuter pendant la belle partie de l'année.

L'instant est arrivé, Messieurs, et cependant aucun préparatif de travail ne paraît à leurs yeux.

Ils languissent après les atteliers qui doivent soulager leurs peines ; ils soupirent après l'exercice qui doit leur procurer du pain ; ils attendent patiemment l'heureux moment de l'ouverture de la campagne pour occuper leurs bras.

Parmi les ouvriers soussignés, il y en a de toute espèce ; les uns ont une femme, les autres une femme et enfants ; d'autres, enfin, ont une famille, et certains une famille nombreuse : tous doivent y pourvoir par leur travail, et c'est l'instant, auquel il peut leur en être procuré, qu'il réclament, pour revenir à la vie.

Ils se sont déja plusieurs fois adressés à vous, Messieurs, pour obtenir ces moiens de secours; mais infructueusement, puisque malgré vos plus ardents désirs,

vous n'avez pû parvenir à les soulager : vous les avez soutenus d'une espérance flatteuse, et vous vous eties promis vous mêmes de pouvoir repondre à leurs attentes par les differentes pétitions que vous avez adressées aux corps administratifs ; mais des circonstances malheureuses n'ont jusqu'à présent point permis de faire agréer vos sollicitations.

Enfin, Messieurs, pressés par le besoin, autant que forcés par la nécessité, les ouvriers soussignés, pleins de confiance en vôtre bienveillance pour subvenir à leur sustentation, et convaincus de vôtre bonté paternelle à employer tous les efforts pour leur procurer du soulagement, s'adressent iterativement à vous, et vous présentent leurs très humbles suplications, à fin qu'il vous plaize,

Messieurs,

D'intercéder pour eux auprès des administrateurs du Directoire de ce District, et en désignant les travaux qui peuvent être exécutés dans son étenduë, les solliciter à avoir égard à la situation affligeante dans laquelle les soussignés se trouvent ; vous observant, Messieurs, qu'ils y ont déja fait des démarches eux mêmes à cet effet et qu'au moien de vôtre désignation, vos représentations et vos sollicitations à cette fin, leurs réclamations pourront très vraisemblablement favorablement y être accueillies.

Les soussignés s'adressent à vous, Messieurs, comme leur Peres, et comme leurs protecteurs, ils attendent de vôtre sollicitude toute intercession et assistance.

Implorant &ª.

Andries Porreyl, Joannes Vanneuwe, Joseph Vermeesch, François Darcy, Benoit Troffé, Joanne Hennebelle, Jacobus Deursteen, Jodocus De Lalleau, François

Claeys, Antonius Van Lerberghe, Joseph Patny, Carolus Van de Pitterie, Pieter Bastiaen, Iranstau, Pierre Van Zynghel, Franciscus Haeyaert, Thomas Decho, P. Berteyn, Namis Ramvellie, Goée, Reys, Pieter Maes, Leenaert Sulidyn, P. Blamdart, Joannes De Lallean, Pieter Deurqteen, J. Jtaecke, J. Staecke, Allebertus Staecke, P. J. Vandebrugghe, Vansteene, Phi de Bart, Igenaes Montee, Pieter Hostyn, Cwinnœu Vansteene, Jacobus Beré, Pieter Camain, Charles Coutmy, Waeuepal, Canis de Vulder, Joanne Verhaege, Winnolus de fin, Storentinus Boistaert, Jacobur Cattoir, Carolus Prinsier, J. B. Rochet, Louis de Clerck, J. J. Lefebvre. Pieter Cornil, J. Vanmullevecke, Jacoby Demey, Jean Willaert, Pieter Chardnieze, Judicius Roussez, Vantoene Ramnnare, P. Van den Stuger, A. Kokenpoo, F. Brunet, P. Vanderhaghen, H. Vanderhaghen, Jacobus Monborne, J. Renti F. Bollaert, Docvessaleyen, Jhemsen, Pieter Decroy, Benoherchhove, Ch. Sanen, Franciscus Bakaert, P. Banderaet, Pieter Sihotte, J. Derudder, Lowishellez, P. Derudder. My. Bekaert, Joannes Annbicque, Coolaert, Iluvi, Houbert, Flahori, Joan : de pupir, Anteruesus, Jacobus Boulenois, Pieter Hoof, Pieter Van Caydeele, Joseph Tonnoie, C. Bacto, Jacobus Pynee, Milliéan, W. Pape, P. Corte, Joseph Brocgner, P. Duras, Jacobus Cornette, P. Covsin, B. Le Gran, J. Goutre, S. Wallart, J. Basthart, Pieter Fontaine, Jafounnydan, Pieter Branehu, P. Rivellie, I. Fernenez, J. Fesarbe, Jan Dumon, Joannes Milantoo, Benedictus, Liny, P. Winter, Salomon Oubriou, Louis Maillière, J. Rey, Cornelis Hensen, Louis Johan, Jacques Saroux, P. Piné fils, Joseph Fasheur, Ounou Bertran, Pieter Andus Porreye, Winnocus Cornelis Schotte, A. David, D. F. Vander Vorre, Pieter Verhille, J. Goeype, Jacobus, Beyaert, J. Vautiée, C. Van Steene, C. Catsy, François

Gex, Lowes Jsenbrat, De bree, Antoine, Louis, Heumée, Joseph Houvenaghel, Marcel Vandestalle, Valcke.

Noms de ceux qui ont déclaré ne savoir écrire :

J. Vanlerberge fils, A. Vanlerberge fils, A. Vanlerberge père, P. Dhondt, E. Catery, J. Catery, B. Darcy, P. Winten, J. Verlière, D. Tot, J. Tot, P. Tot père, L. Garnier, J. de Coeker, J. Menu, P. Coecker, P. Binné, J. Denis, L. Labroye, J. Maes, M. Schaleboot, P. Wallaert, A. Verschure, E. Bydaer, F. de Flerck, J. Muaert, P. de Roy, P. Winten, J. de Ruytter, E. Wullaert, J. Hooft, C. Hooft, W. Hooft, J. Peene, L. Winten, J. Winten, M. Duparel, L. Cronier, J. Rossey, J. Rey, W. Vandeviever, J. Vincent père, C. Vincent fils, L. Legran, W. Jeagher, B. Spetebrot, J. Coolaere, F. Coolaere, N. Lerberge, J. de Van de Barche, A. Cnut, J. Pavé, J. Sanspur, P. Pin, P. Holanté, P. Goetgluek, C. Holju, F. Dueder, J. Cober, P. Facur, J. Vylé, J. Smit, J. Zephy, J. Bollaert, P. Mol, C. Hooftman, A. Le François, W. Hagaert, J. Houcke, J. Levere père, C. Levere, A. Pape, J. Hannebeque, C. Hannebeque, F. Maris, J. Facur, A. Rogou, J. Angenesse, P. Bateman, P. Asaert, P. Brische, P. Harticen, P. Winter, L. Winten, D. Lancet, F. Lancet, F. Lancet, C. Peron, W. Vandenberge, J. Roushau, C. Vyon, L. Bollaert, F. Roye, A. Boueran, M. Bydou, W. Poreyt, B. Spanut, J. Pieters, F. Reyhy, J. Demon fils, A. Delvoye, P. Spriliaert, C. Rose, J. Wulf, J. Rekeer, A. David, J. Panut, J. Panut, J. Druck, A. Lagerre, J. de Cuper, C. Bruck, W. Hemsen, A. Feyhy, P. Verhiepe, J. Markan, C. Geerart, B. Grave, P. Mul, E. Buret, J. Mallet, B. Andrien, P. Best, P. de Bois, J. Quenewe, Prettre, P. Lilo, J. Liesche, F. Verlomme, M. Ienbrat, A. Vanpeene, L. Baquerot, M. François, J. Leu, P. Morfié, F. Makerel, J. Keyser, P. Tavernier, J. Tavernier, A. Ardy, F. Baschier,

P. Keyne, B. Latom fils, St. Aostyn, P. Saciole, A. Vergelle, J. Dischou, J. Lurck.

Maire et Officiers municipaux de la ville de Bergues, vue la présente requête, et reconnoissant la vérité des raisons et motifs, sur lesquels sont fondés les demandes et supplications comportées par elle, avons résolu de nous joindre, comme nous nous joignons aux suplians, pour suplier Messieurs les administrateurs composant le Directoire du district de Bergues, a vouloir intercéder pour eux, près Messieurs les administrateurs composant le Directoire du Département du Nord, afin de les déterminer a accueillir favorablement la présente requête, et pourvoir a ce que les suplians seroient emploiés a des travaux au moyen desquels ils pourroient se sustenter.

Les travaux auxquels on pourroit les emploier très utilement, seroient l'élargissement, aprofondissement et reconstruction de l'écluse au marché au fromage en cette ville, qui ne peuvent souffrir de remise, et qui dans leur état actuel menace une très prochaine interruption de la navigation, et empêchement à la décharge des eaux du pays, ces deux évènements occasionneroient les plus considérables pertes,qui ne peuvent avec trop de célérité être prévenus ; il conviendroit avant de se livrer a ce travail, d'ouvrir un passage sous le tablier de la porte de Dunkerque,ces deux travaux ont déjà été examinés et approuvés par le ministère ; au moyen de cette ouverture, le transport d'engrais pour les terres et toute autre navigation dans le pays pourroit être continuée par le canal de Dunkerque, et tous les habitans de ce district qui en éprouveroient le consolant avantage béniroient ceux qui le lui auroient procuré.

2° L'élargissement, dévasement et approfondissement du canal qui conduit de cette ville à Lyncke, en dela à

St-Omer, qui ne permet plus qu'avec la plus grande difficulté aux batteaux tant soit peu chargés, d'y naviguer.

3° La démolition d'une partie dú mur d'enceinte du cotté du port de cette ville.

4° La continuation de la construction du pavé qui conduit de Sox à Zegherscappel ; ce pavé qui passe au milieu du district, est indispensable aux riverains a cause du mauvais fond dans lequel leur passage ou chemin actuel est établi,et les empêche de pouvoir sortir de chez eux et se rendre aux marchés de cette ville, est infiniment plus utile et nécessaire que celui qui doit se continuer de Dunkerque à Calais, qui s'établit au bout du district, le long de la cotte, et dans un fond sablé, en tout tenu praticable pour le peu d'administrés qui ont besoin d'y passer, et qui n'a été commencé que de l'ordre d'un ministre destructeur et renvoyé.

5° Ceux des wateringues auxquels le cy-dèvant magistrat employoit infiniment d'ouvriers tous les ans, qui les entreprenoient par parties, et se soutenoient par iceux.

6° La municipalité de Bergues, réduite à la seule administration de ses biens communaux, que, n'étant pas encore séparée de sa cy-devante chatelenie avec laquelle elle les possédoit en commun,elle ne peut jusqu'à présent connoitre, se voit dans la plus absolue impossibilité de procurer le moindre travail aux suplians, qui par ce défaut se trouvent réduits a la plus affreuse calamité.

C'est afin de les voir soulager que nous nous joignons a eux, pour vous supplier de les emploier aux susdits travaux et autres que vous jugerez, Messieurs,également utiles et indispensables.

Fait à notre assemblée du 14 mars 1791.

OLYVE, Sec. Greff.

Pièce VII.

Atteliers de Charité

Encouragement

A Messieurs
Messieurs les Administrateurs
du Directoire du District de Bergues.

La municipalité de Bergues, assaillie par une multitude d'ouvriers desœuvrés, attirés par l'employ que l'ancien magistrat de cette Ville pouvoit leur donner pour la grande étendue de son administration, employ que la moderne municipalité desireroit pouvoir leur continuer tant pour leur procurer des moyens de sustentation, que pour prevenir des facheux evenements qui a défaut d'iceux pourroient arriver, mais reduite a la seule administration des biens communaux de cette ville ; qu'elle ne pourra même connaître que du moment que le partage de sa communauté avec la cydevant chatellenie sera effectué, pour le présent dépourvu pour ainsi dire entierement d'autorité pour ordonner le moindre travail, autant que des fonds pour son exécution, elle a l'honneur de recourir à vous, Messieurs, et de vous supléér de vouloir aussi promptement que possible, ouvrir des travaux et des atteliers de charité, en faveur des ouvriers de cette ville, qui après avoir enduré tranquillement pendant un espace de tems considérable, toutes les rigueurs de la misère, que l'absolue cessation de travaux doit leur avoir fait éprouver, pourroient par une souffrance plus continuée, se livrer a des impétuosités dangereuses, que l'indigence reduite a l'extrémité, doit toujours faire redouter.

Les travaux les plus pressans et les plus indispensables, aux quels on pourroit utilement occuper ces ouvriers, seroient le devasement et curement des fossés souterrains de cette ville, demandés depuis longtemps par les officiers du génie, pour les obstructions qu'elles renferment, qui gênent, et sous peu empêcheroient entièrement l'evacuation des eaux des canaux de cette ville, qui communiquent avec celle des dits fossés.

Ceux de la continuation du curement et enlèvement des obstructions du canal de Dunkerque.

Les travaux de waeteringues, qui semblent d'autant plus être indispensables que, depuis deux ans, ils ont presqu'absolument été chaumés.

Ceux enfin de l'écluse du marché au fromage en cette ville, ordonnés par l'ancien magistrat, et suspendus par les circonstances de la révolution, qui presente le peril imminent de quelque malheur, et même de l'interruption de la navigation, a défaut de laquelle le commerce souffriroit infiniment et toute la partie orientale de votre administration ne pourroit se procurer les engrais dont elle a annuellement besoin pour la culture de ses terres.

Parmi une infinité d'autres travaux également indispensables, la municipalité a compris ceux cy dessus enoncés dans la petition qu'elle a eu l'honneur d'adresser au directoire du département lors de la séance électorale en la Ville de Lille, et elle reïtere ses pressantes instances afin que vous voudriez, Messieurs, en accélérer l'exécution, pour sa plus urgente necessité que vous ne pouvez ignorer.

Ce faisant, etc...

FERVOIX.

Pièce VIII.

Extrait des registres des résolutions et délibérations du Conseil général de la Commune de la Ville de Bergues. Du 21 février 1791.

Le Conseil général de la Commune assemblée.

Il a été fait rapport que depuis plusieurs années on avait projetté d'établir en cette ville une fabrique de fillets, que cet établissement paroissant tres avantageux pour les enfans et pauvres des ouvriés de tout genre, que quelques particuliers notamment le s[r] Charles Chocquel et Louis Amelot, bourgeois de cette ville s'étant présentés pour surveiller et conduire le dit etablissement, tout considéré oui le procureur de la commune, il a été résolu d'essaier le dit établissement et d'y emploier autant d'élèves, que les circonstances et la municipalité trouvera convenable, sous la surveillance et direction du dit s[r] Chocquel et Amelot, ou tous autres que la municipalité trouvera a propos en y emploiant par forme d'avance seulement et par provision jusqu'a la somme de douze cent livres.

Deliberans MM. Le Maire, Moutton, Banraet, Beck, Bollonque, Stettamans, Carpentier, officiers municipaux, Dejumné, Cousin, Lefere, Legier, Vernaelde, Marhem, Cuvelier et Galle, et étoient signée Claeys, Vanderhulst Maire, Moutton, Defaireu, Th. Banraet, Beck, Bollonque, C. Q. Stellamans, J. B. Carpentier, P. Dejumné, P. A. Cousin, P. J. Lefere, M. Marhem, J. E. Cuvelier, J. W. Legier, L. Vernaelde, Pierre Galle et Olyve, Sec. Greff[r].

Collationné au susdit registre a été trouvé conforme.

OLYVE, Sec. Greff[r].

DÉPARTEMENT DU NORD

DISTRICT DE BERGUES

MUNICIPALITÉ DE BERGUES

Attelier de Cordage de Chanvre et de fabrication de filets à pêcher.

Agenda dû 4 juin 1791
N° 84

Avis du District de Bergues
Douai le 4 juin 1791.

Ag. N° 383
2 B. N° 238

A Messieurs
Messieurs les Administrateurs composant le Directoire du Département du Nord.

Le Conseil général de la commune de la Ville de Bergues St-Winnoc, considerant combien il etoit utile et même nécessaire d'occuper les jeunes pauvres, surtout dans les circonstances actuelles, que l'oisiveté de cette classe devoit paroitre, plus que jamais, dangereuse et animadversible, s'est enfin déterminé, comme il paroit de sa résolution jointe par copie collationnée, en faveur du projet, ouvert depuis longtemps par les administrateurs de la gouvernance de pauvres de-cette même ville. qui a défaut de fonds n'avoit pu être mis en exécution. de les employer a cordager du chanvre, et à faire des filets a pécher.

Deja la municipalité en vertu de cette resolution s'est procuré les premiers outils, a préparé un emplacement pour les ouvriers, et s'est approvisionnée d'une petite quantité de chanvre pour les premiers essais de cet attelier ; deja les villes de Nieuport et d'Ostende font espérer un heureux débouché pour ces filets, celle de

Dunkerque même qui, nonobstant qu'elle renferme beaucoup d'ouvriers employés a ce travail, étant annuellement obligée de tirer une grande quantité de filets pour ses pêches, de St-Omer et autres lieux plus éloignés, saisiroit indubitablement l'avantage de pouvoir se les procurer a notre fabrique infiniment plus rapprochée ; déjà cinquante à soixante jeunes pauvres s'occupent courageusement et commencent à se perfectionner dans ce nouvel attelier, sous l'inspection et direction de quelques personnes charitables de cette ville, qui les enseignent gratuitement et les amorcent par des petites récompenses qu'ils savent proportionner au mérite, et de manière a exciter la plus desirable emulation entre eux.

Le Conseil de la commune a lieu de s'aplaudir de l'heureuse suitte que présagent ces premiers essais, et croit déjà devoir se convaincre que cet attelier ne pourroit pas seulement occuper, mais même sustenter ceux qui y seroient employés, et offrir pour la ville qui l'auroit érigé, quelque profit annuel qu'on destineroit a l'avantage de ses habitans ; malheureusement toute la consolation de ce précieux avenir s'anéantit au moment même qu'elle s'étoit fait concevoir, par la crainte que doit éprouver ce Conseil de voir avorter cet utile établissement a défaut des fonds nécessaires pour en continuer le travail.

Justement attaché a ce moyen de sustentation de nos jeunes pauvres, qui possiblement deviendroit commun a tous les ages, le dit Conseil a cru devoir le mettre sous vos yeux, Messieurs, pour qu'après l'avoir apprécié dans votre sagesse, vous daigniez y porter la protection que vous accordé toujours à tous ceux qui peuvent contribuer au bonheur et au soulagement de vos administrés ; nous nous chargerions très volontiers de la plus exacte sur-

veillance de cet attelier, et au moyen d'une somme de *dix à douze mille livres*, que nous vous supplions d'y vouloir attribuer, nous espèrerions pouvoir occuper et entretenir une infinité de pauvres ouvriers, sous l'offre que nous faisons d'employer le profit qui pourroit en résulter au remboursement de cette avance, ou tout autrement comme il vous plairoit l'ordonner.

Accueillez favorablement, nous vous en suplions, Messieurs, les plus vives sollicitations que nous avons l'honneur de vous présenter en faveur de cet établissement, et veuillez même le considérer comme indispensable dans une ville absolument dénuée de ressource pour le grand nombre d'ouvriers qu'elle renferme, et qui y souffrent le plus pressant besoin.

Fait à la Maison Commune le 26 Mars 1791.

OLYVE, Sec. Greffr.

Pièce IX

Biens Publics.

A Messieurs,
Messieurs les Administrateurs
Composant le Directoire du District
de Bergues.

Messieurs,

La classe indigente des citoyens de notre ville est sans pain et sans travail. Les propriétaires, soit par crainte, soit par une politique méchante, different d'emploier leurs bras, et les ennemis de la chose publique peuvent saisir cette occasion pour leur faire regretter l'ancien ordre des choses, où tout au moins pour les porter, sous quelque malicieux prétexte, a violer la loi : sentiment qu'il n'est pas impossible d'inspirer a des hommes peu éclairés et dans un tems où les idées de liberté ne sont que trop souvent confondues avec celles de la licence.

Mais grâces soient rendues à l'Etre Suprême, la méchanceté et la séduction n'opèrent pas facilement sur nos paisibles ouvriers,placés entre la cruelle alternative où d'être infidelles aux loix de la patrie où de périr d'inanition, parce qu'il leur répugne d'aller mendier servilement de porte en porte un misérable morceau de pain ; ils suivent l'impulsion du devoir ; il suivent la marche tracée par la loi ; ils présentent leurs représentations ; et ces représentations tendent à êtres utiles à la société et à la décharge de leurs concitoiens.

Vous savez comme nous, Messieurs, qu'au commencement de la belle saison, les petites fortunes sont ordinairement délabrées, il n'y a pas, où fort peu, de gain

pendant l'hiver et les surcroits nécessaires des besoins de toute espèce dans ce rude temps ont bientôt absorbé le peu d'épargnes qu'accumule pendant l'été le pauvre journalier, souvent père d'une nombreuse famille, il est réduit alors où à vendre ses petits meubles où à s'endetter chez un charitable boulanger où à solliciter la commisération de ses concitoiens pour la conservation de son existence, mais il est facile a concevoir que ces positions sont également pénibles et qu'il ne peut qu'attendre avec impatience l'époque où il se liberera où qu'il pourra vivre moins précairement.

Ce tems est arrivé, Messieurs, mais les moiens d'aide et de sustentation ne paroissent pas, nos ouvriers ont déjà présenté leurs alarmes à la municipalité : ils ont pareillement déposé leurs angoisses dans le sein des amis de la Constitution, croiant qu'ils ne seroient pas moins ceux de l'humanité. Certes, depuis que l'esprit de philantrophie et de l'égalité règne généralement en France, on est convaincu qu'on se rendroit indigne de vivre en société si l'on se dispensoit d'aider, de consoler les individus nécessiteux qui en sont membres. L'humanité nous y invite, la fraternité nous y oblige, le citoien doit distribuer son superflu, le citoien a moienne fortune doit diminuer ses jouissances ; et l'indigent, qui est homme comme eux et leur frère, sera soulagé.

Mais il n'est pas besoin de ces sacrifices. Vous voiez, Messieurs, dans le tableau de la municipalité de notre ville qu'il y a des ouvrages à faire également nécessaires et utiles : et nous n'hésitons pas a désigner en premier lieu l'agrandissement de nôtre port dans lequel des navires arrivent directement de la mer ; ce qui diminue considérablement les frais de charge, car outre l'avantage momentané d'emploier beaucoup de bras oisifs, il en résultera encore que par l'activeté du commerce un grand

nombre de gens trouveront dans la suite plusieurs moiens de subsistance, qui dans ces momens n'existent pas pour eux.

Vous peserez ces raisons dans votre sagesse, Messieurs; mais nous espérons toujours que vous ne verrez pas sans intérêt les représentations que nous faisons au nom de l'honnête indigence, votre patriotisme nous est un sur garrand de votre humanité. Allouez pour nos travaux une portion des fonds accordés par l'Assemblée Nationale pour les besoins du département, et vous donnerez la vie a plusieurs centaines des citoiens, qui béniront avec enthousiasme votre mémoire.

DECAVREN, Président de la Société
des amis de la Constitution de Bergues.

DE CLERCK, Secrétaire ;
CORDIER, W. LE BERTON,
Membres du bureau de Correspondance.

Pièce X

7e Bureau — Agenda du 7 avril 1791. N° 87.

Avis du District
de Bergues
7 avril 1791

Mendicité.

Messieurs,

La Société des amis de la Constitution est pénétrée de la plus vive douleur, lorsqu'elle voit, qu'a l'entrée de la saison le pauvre ouvrier exténué de la longueur de l'hyver, chargé d'haillons et de misère, venir offrir ses bras desœuvrés à ceux qui ne peuvent pas le secourir dans ses besoins. Ce tableau affligeant pour l'humanité la desoleroit, si elle ne voyoit dans la sagesse de votre administration et dans vos soins pour soulager le nécessiteux par tous les moyens, qui dépendent de vos efforts, les ressources, qui lui restent, elle admire la longue patience du malheureux journalier, dont le travail fait le seul revenu ; elle admire sa soumission aux loix : mais elle ne sauroit vous cacher, Messieurs, qu'une trop longue attente le lasseroit et pourroit lui faire oublier ses devoirs.

Vous avez à votre disposition, Messieurs, plusieurs moyens : différents travaux publics nécessaires, que vous pourriez ordonner, et qui sont exposés dans les requêtes de nos habitants et dans les mémoires de notre municipalité pourroit lui rendre la vie et soutenir la tranquillité publique, si nécessaire à l'achèvement de notre constitution.

Pour remplir les devoirs, que nous devons à l'humanité, à nos frères, nous venons vous prier avec instance a l'appui de notre requête, que nous avons présenté à notre District à cet égard, pour qu'il vous plaise de détourner un moment les yeux de vos immenses travaux, ou plutôt les rendre parfaits en vous occupant de la partie la plus malheureuse de nos habitants qui ne cessera de vous bénir et d'invoquer les faveurs du ciel sur vos travaux.

Nous ne cessons d'avoir pour vous, Messieurs, les sentimens du plus profond respect et notre reconnaissance sera infinie, si, comme nous n'en doutons pas, vous voulez condescendre promptement à notre demande.

Nous avons l'honneur d'être avec le plus parfait devouement,

Messieurs,

Vos très humbles serviteurs,

Les membres de la Société des amis de la Constitution de Bergues St W.

M. MARHEM, Secrétaire.

Bergues, le 3 avril 1791.

Pièce XI

7e Bureau — Douai, le 15 mars 1792.

Ecris aux municipalites
de Bergues et Gravelines
Le 21 mars 1892.

Suivant les dispositions, Messieurs, des arrêtés que nous avons portés pour l'établissement d'un attelier de charité à Bergues et à Gravelines, les Municipalités doivent nous envoyer de quinzaine en quinzaine l'état des travaux faits et des dépenses qu'ils ont occasionnés en distinguant les frais de conduite et direction.

Ces Municipalités sont en retard de nous les envoyer. Nous vous prions, Messieurs, de leur rappeler ces dispositions, et de les prier de nous envoyer, par votre intermédiaire, sans délai, les états des travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Les Administrateurs composant le Directoire
du Département du Nord.

Th. Banraet, G. Vankempsen, Decien,
Doudau, Delval, Lagache, (Illisible).

Messieurs les Administrateurs du Directoire du District de Bergues.

UNE CITÉ-JARDIN SPONTANÉE

Les Maisons Ouvrières de Mulhouse

Impressions d'un visiteur

PAR

le Docteur LANCRY,

Ancien Interne des Hôpitaux de Paris,

Archiviste de la Société.

UNE CITÉ-JARDIN SPONTANÉE

Les Maisons Ouvrières de Mulhouse

Impressions d'un visiteur

PAR

le Docteur LANCRY,

Ancien Interne des Hôpitaux de Paris,

Archiviste de la Société.

A mon cher ami, Joseph Lardeur.
Souvenir d'un voyage en Italie.

Introduction. — Ces jours derniers, je rencontrai sur la route de Rosendael notre collègue M. Georges Morael, un des promoteurs d'une société d'habitations à bon marché à Coudekerque-Branche. — N'auriez-vous pas des documents à me passer, me dit-il ? — Hélas non. Comme secrétaire du Comité des habitations à bon marché de l'arrondissement de Dunkerque, j'ai reçu, de temps à autre, quelques brochures de la Sous-Préfecture, mais à vrai dire, je ne sais pas au juste où je les ai rangées. J'ai visité dernièrement, à Mulhouse, un type d'habitations ouvrières, datant de Napoléon III et qui m'a paru fort curieux. — Pourriez-vous me remettre une note à ce sujet ? — Oui, mais puisque vous êtes de la *Société Dunkerquoise* où vous avez fait une si magistrale communication sur le canal du Nord-Est, voulez-vous assister à la prochaine séance ? Je rédigerai avec tous les détails nécessaires la note que vous me demandez, et j'en ferai l'objet d'une communication qui pourra sou-

lever les critiques et les observations de la Société. Il en résultera peut-être un échange d'idées intéressantes. — Entendu.

A Schaffouse. — Il y a quelque semaines, j'accompagnais un de mes amis dans une rapide excursion en Italie. Nous revenions par la Suisse et nous venions d'admirer les chutes du Rhin. Il nous restait encore une journée avant de terminer notre voyage : nous devions passer l'après-midi à Bâle et la matinée du lendemain à Belfort. En attendant l'heure du départ nous prolongions notre séjour à table, quand mon compagnon de route, M. Joseph Lardeur, de Saint-Omer, qui a créé dans cette ville de si beaux jardins ouvriers et qui rêve d'y bâtir des maisons à bon marché, devint tout à coup silencieux. A quoi pensez-vous ? lui demandai-je.

— Tenez-vous absolument à voir Bâle ?

— Pas le moins du monde : vous m'avez déjà conduit à Lausane, à Interlaken, à Lucerne et à Zurich : c'est suffisant pour avoir une idée de la ville suisse.

— Si nous brûlions Bâle pour pousser jusqu'à Mulhouse ?

— En Alsace-Lorraine? N'aurons-nous pas d'ennuis à la frontière ?

— Nous irions voir les maisons de l'abbé Cetty ?

— Si vous voulez. Mais je ne pense pas que nous y trouvions grand'chose à glaner.

Idées préconçues. — Pourquoi ? Vous connaissez les maisons ouvrières de l'abbé Cetty ?

— Oui, par ouï-dire, ou plutôt pour en avoir lu la description. Je crois leur réputation très surfaite pour cette raison que si tout le monde les admire — admiration de convention sans doute — personne ne les imite.

— Comment cela ?

— Tout simplement parce que les maisons de l'abbé Cetty sont bâties en ville, sur un terrain qui vaut de dix à vingt francs le mètre carré; que chacune d'elles revient à douze ou quinze mille francs ; et qu'il n'est pas possible, en France,de bâtir des maisons dites à bon marché dont le prix soit supérieur à trois ou quatre mille francs.

Les maisons de Leipsick. — Vous vous rappelez pourtant combien, l'an dernier, les « maisons Muller » de Leipsick vous ont intéressé. Et pourtant ces immenses casernes longitudinales,divisées en une foule de tranches dont chacune est une maison de quatre étages et de dix appartements, n'ont rien de commun avec notre conception française des maisons à bon marché.

— D'accord. Notez que ce que je vous en dis n'est pas pour vous détourner d'aller à Mulhouse.Je vous y accompagnerai bien volontiers. Qui sait ? Peut-être y trouverez-vous des indications pour vos maisons de Saint-Omer?

Dans le train. — Il me semble, me dit Joseph Lardeur, que votre enthousiasme pour les maisons ouvrières est singulièrement tombé ?

— Je crains bien que le vôtre ne tombe de même quand vous passerez du domaine des idées dans celui de la pratique. Puisque vous avez de l'argent à dépenser charitablement, faites des jardins ouvriers en ville,et mieux des dots agraires dans les campagnes : voilà pour moi le *nec plus ultra* de l'action sociale bienfaisante. Quant aux maisons à bon marché, défiez-vous, vous aurez des déceptions.

— Comment cela ?

— Vous aurez des déceptions de la part de l'Etat qui devrait vous encourager et qui, en réalité, vous fera une

foule de tracasseries. Vous aurez des déceptions de la part des communes qui retireront tout secours d'assistance à vos locataires. Vous aurez des déceptions de la part des ouvriers qui s'imagineront que vous leur devez de la reconnaissance pour habiter vos maisons, et, par dessus le marché, vous aurez l'hostilité sourde de tous ceux, propriétaires d'immeubles ou autres, que votre initiative va gêner ou indisposer.

— Bah ! Si on s'arrêtait à chaque difficulté on ne ferait jamais rien.

— Vous avez raison, c'est ainsi que je raisonnais il y a vingt ans... Décidément c'est un bien grand malheur que de vieillir. Pourtant, voulez-vous me permettre une dernière réflexion ?

— Laquelle?

— C'est que la terre tourne.

— Hein ?...

— Je veux dire que les idées marchent avec une rapidité extraordinaire ; que la mentalité générale d'aujourd'hui n'est plus du tout celle d'il y a vingt ans ; et que, puisque vous bâtissez, il faut autant que possible préjuger de la mentalité qui règnera dans vingt ans.

— A cela, j'y renonce. Pourtant, quand vous dites que, dans les villes, la famille ouvrière, la famille de l'employé n'a besoin que de la sécurité du logement ou de l'appartement ; que cette sécurité peut être obtenue par d'autres moyens que l'acquisition de l'immeuble ; et que, en définitive, les sociétés d'habitation devraient viser surtout à garantir au locataire la permanence indéfinie de la location sous les seules réserves que celui-ci acquitte régulièrement son loyer et ne soit pas une cause de désagrément ou de préjudice pour les voisins, je suis tout à fait de votre avis.

— Eh bien, mon cher, cette mentalité qui, avant deux ou trois ans, sera la mentalité générale n'est pas du tout celle d'il y a vingt ans. A cette époque, la formule :

Tout le monde propriétaire
Petite propriété insaisissable
dans les campagnes

sur laquelle je me suis emballé, était un idéal véritablement séduisant et auquel du reste je reste fidèle. Mais encore, aujourd'hui, même pour les villes, l'idée d'assurer purement et simplement la permanence indéfinie au gré du locataire de la jouissance du logement n'est pas du tout l'idée du législateur.Celui-ci, toujours en retard, est buté dans l'idée que les capitalistes ont de l'argent à placer, que les ouvriers ont des logements à trouver, et que l'hygiène sociale trouve son compte dans l'opération financière consistant pour les capitalistes à diriger leurs capitaux vers la construction d'habitations à bon marché.

— Alors, vous me dissuadez de bâtir des maisons à bon marché à Saint-Omer ?

— Oh non, par exemple ! Si on n'approuvait que ce qui est idéalement bien, on n'approuverait jamais rien. Faites vos maisons, mettez-y tout votre cœur, tâchez de réussir aussi bien que pour vos jardins. Nous avons amicalement échangé des idées. Voilà tout.

A Mulhouse. — Il est cinq heures du soir.Nous avisons près de la gare un hôtel. Joseph Lardeur s'est déjà procuré un plan de la ville.

Mulhouse est une grande ville industrielle, comptant une centaine de mille habitants,plus belle que Roubaix, moins belle que Lille, quelque chose d'intermédiaire entre ces deux villes, autant qu'on peut juger par un rapide coup d'œil. Son industrie, qui est très prospère, est celle de la filature.

Le plan de Mulhouse. — Quand on regarde un plan de Paris, l'œil est immédiatement frappé par un vaste quadrilatère dont la couleur verte tranche sur tout le dédale des rues et des constructions teintées en jaune. Ce quadrilatère vert indique les Tuileries et les Champs-Elysées. Le plan de Mulhouse présente, lui aussi, une vaste surface géométrique peinte en vert qui attire l'attention de l'étranger. Est-ce un bois, un vaste jardin public? Non, nous dit l'hôtesse, c'est le quartier ouvrier.

— Le quartier ouvrier ? Hé, hé ! Nous ne négligerons pas d'aller voir cela. Pourtant ne perdons pas de vue le but de notre voyage : le plus simple est de nous rendre immédiatement chez M. le curé Cetty ....que nous avons oublié de prévenir de notre visite.

Le quartier ouvrier. — C'est à deux kilomètres de la gare, et le tramway nous y conduit. Mais voici qu'à mi-route nous traversons un quartier tellement original, tellement spécial que nous mettons pied à terre pour le mieux examiner.Comment le décrire? Ce n'est pas facile. Essayons.

Nous sommes sur une belle grande route bien large, longue à perte de vue, et faite en gravier.

Cette route est bordée, de chaque côté, par des carrés de terrain clôturés de petites barrières ou de haies, carrés tous sensiblement égaux et mesurant approximativement 25 mètres de côté. Ces innombrables carrés de terrain sont plantés, partie en jardin d'agrément, partie en jardin potager.

Au centre de chacun de ces carrés s'élève une belle construction assez vaste, avec un étage surmonté d'un toit rappelant le toit espagnol.

Or, la rue que nous venons de décrire n'est pas uni-

que. Il en est plusieurs qui lui sont parallèles, et toutes ces parallèles sont coupées par des perpendiculaires, de manière à circonscrire sur le plan une série de rectangles deux fois plus longs que larges. Notons en passant que cet aspect graphique est celui de tous les quartiers neufs que nous avons vus dans les grandes villes de l'Allemagne du Nord, Berlin, Hambourg, Dresde, Leipsick, Cassel, Cologne et Aix-la-Chapelle, etc.

Les constructions. — Nous nous risquons à solliciter l'entrée de quelques maisons, mais nous sommes bientôt découragés. Soit que notre demande soit indiscrète, soit qu'on ne comprenne plus le français, nous nous heurtons à la force d'inertie. Pourtant, nous avons pu nous assurer que chacune des constructions situées au milieu des jardins est divisée en quatre maisons distinctes, dont chacune couvre un quart du carré bâti. Je ne sais si je m'exprime clairement : prenez huit cubes réguliers et identiques, par exemple huit dés à jouer. Faites un carré avec quatre dés juxtaposés : chacun des dés forme le rez-de-chaussée d'une maison. Sur ces quatre premiers dés, superposez-en quatre autres : chacun des dés formera le premier étage de la maison. Et surmontez le cube, formé par les huit dés, d'une toiture permettant la formation d'un petit logement mansardé comme deuxième étage. Voilà l'ensemble de la construction.

Les Maisons. —Et, chose singulière, comme si le chiffre quatre était fatidique à Mulhouse, chacune des maisons comprend au rez-de-chaussée, comme du reste à l'étage, quatre pièces. Un vestibule-cuisine, une salle à manger, un salon, une chambre à coucher. Nous y reviendrons tout à l'heure.

Chez l'abbé Cetty. — Nous voici chez M. le curé Cetty. Une vieille bonne nous reçoit fort aimablement. Malheu-

reusement, c'est le jour et l'heure des confessions. Bref, M. le Curé, prévenu, vient nous saluer et s'excuser de ne pouvoir nous guider lui-même, mais un ouvrier venant à passer, M. le Curé lui demande de nous piloter :

Nous suivons notre guide, nous marchons cinq minutes, dix minutes, un quart d'heure... tout en causant.

Chemin faisant. — Nous nous faisons connaître. Nous nous intéressons aux œuvres philanthropiques, aux maisons ouvrières, aux maisons à bon marché, mais soit que notre guide — un ouvrier intelligent — manque d'instruction générale soit qu'à son avis tout cela ne soit que « des balançoires », il est manifeste que nous l'intéressons médiocrement.

Nous nous décidons alors à l'interroger, et, de ses réponses, nous croyons pouvoir enregistrer :

Que M. l'abbé Cetty est curé de la paroisse depuis une vingtaine d'années ;

Que son initiative première a été la création d'un cercle de paroissiens ;

Que, sur cette institution primitive, se sont greffées progressivement, et pour ainsi dire par la force des choses, trois institutions complémentaires :

1° Une *mutuelle* donnant aux adhérents des secours en cas de maladie, de vieillesse, de chômage.

2° Une quasi-*coopérative*, en ce sens que le cercle sert d'intermédiaire entre les ouvriers consommateurs, dont il garantit la solvabilité, le paiement au comptant, et les fournisseurs dont il obtient réduction en raison précisément du paiement comptant et garanti intégral. Tout ceci s'opère très facilement grâce à des cartes de paiement, sortes de billets de banque, portant la signature du cercle.

3° Une *crèche* de nos jardins. Tout l'objet primordial est de permettre à chacun des membres du groupe d'acheter une maison ouvrière des plus confortablement aménagée pour vivre heureux et plus de la moitié de votre maison.

4° Une *caisse d'assurance* pour l'achat de terrains et la construction de maisons.

Le fonctionnement régulier de ces deux dernières [illegible] les efforts de tous et de chacun pour [illegible] de la manière [illegible] possible de tous [illegible] par [illegible] la plus [illegible] possible. Et nous [illegible] est plus [illegible] dans [illegible] notre [illegible] de [illegible].

L'Abeille de Bretagne. — [illegible] l'impression [illegible] chose [illegible] Tout le [illegible] l'Abeille [illegible] Cette [illegible] [illegible] [illegible]

— Oui, six cents. Malheureusement, nous sommes actuellement gênés par les grèves récentes qui ont augmenté les salaires ouvriers.

— Comment ! nous exclamons-nous, si les salaires ouvriers sont augmentés, vous devez, vous qui êtes ouvriers, avoir la vie plus facile ?

— Que non! Nos salaires, à nous ouvriers de filature, ont augmenté, mais le prix général de la vie s'est élevé parallèlement et, tout compte fait, nous y avons perdu.

— Cela paraît impossible ?

— C'est pourtant comme je vous le dis et si vous en doutez, vous pourrez consulter les camarades. Autrefois les maisons coûtaient treize mille marks. Or, avec le renchérissement du travail de maçonnerie et le renchérissement corollaire du prix des terrains, les maisons qui coûtaient l'an dernier treize mille marcks en coûtent aujourd'hui quinze mille !

— Au fait, dis-je à Joseph Lardeur, Monsieur a peut-être raison ; c'est toujours la même histoire : au pauvre la besace; et peut-être bien qu'en dernière analyse l'impôt sur le revenu retombera sur les pauvres gens et sera payé par eux.

Un intérieur de maison. — Nous voici arrivés dans une « maison Cetty ». Il est sept heures du soir. Après quelques pourparlers nous sommes introduits. Dans la pièce d'entrée, une fillette retour de filature achève sa toilette de fin de journée tandis qu'une grande fille fait la lessive.Dans la seconde pièce, un vieillard fume tranquillement sa pipe et une grosse dame toute affairée — la mère de famille — s'excuse de sa maison en si grand désordre. Dans la troisième pièce,le père de famille, des lunettes sur le nez, écrit sur un gros livre de comptes.

Dans la quatrième pièce, une chambre à coucher, se trouve un grand lit, le lit des parents, et un petit lit d'enfant.

Ces quatre pièces coquettement meublées, et tapissées d'un joli papier peint, donnent l'impression d'un appartement d'employé largement à l'aise, et nullement celle d'un logement d'ouvrier.

Un comptable. — Nous causons. Le père de famille nous explique qu'il est comptable du Cercle paroissial, que ses fonctions lui demandent plus d'une heure de travail quotidien. Et, ce disant, il nous montre son livre, un gros livre de comptabilité tel qu'on en voit chez les commerçants.

— Votre travail doit être très assujettissant, disons nous.

— Non, à condition de ne pas se laisser mettre en retard et de bien faire attention pour éviter les erreurs. C'est une question d'habitude et de routine.

— Et, si ma question n'est pas indiscrète, combien vous rapportent vos fonctions de comptable ?

— Combien je suis payé pour tenir mes livres ?

— Oui, sous réserve d'indiscrétion bien entendu : il y a du travail, du travail délicat, engageant votre responsabilité...

— Mais, Monsieur, mes fonctions sont tout à fait gratuites et, pas plus que mes camarades, je ne touche un centime pour le travail que je fais pour le Cercle.

— Comment, M. le curé Cetty ne vous paie pas ?

— Mais non. Du reste l'argent de la caisse n'est pas à l'abbé Cetty, mais à nous. M. le curé est l'âme de l'Ins-

titution, l'idée directrice et le centre de ralliement, mais c'est nous qui faisons tout le travail matériel sous notre responsabilité financière et morale.

— Ah ! Excusez-moi : il y a tant de gens, dont je suis, qui pensent que toute peine mérite salaire.

— Chez nous, toutes les fonctions sont absolument gratuites ; nous sommes une douzaine d'ouvriers, investis de la confiance des collègues, à nous partager la besogne. Moi, je suis chargé de la comptabilité et je fais cela le soir après mon retour du travail.

Le prix des maisons. — Nous visitons cinq ou six autres maisons. Elles sont toutes semblables mais non identiques. Les différences consistent surtout dans les dimensions : longueur, largeur, hauteur des étages, qui sont fort variables. Et tous les appartements sont beaucoup plus propres, plus coquets, plus luxueux que ne le sont chez nous les maisons d'ouvriers. Nous apprenons :

Qu'on ne trouve plus de terrain à bâtir à moins de douze marcks le mètre carré, soit 7.200 marcks pour les six cents mètres carrés de jardin ;

Que la construction globale coûte 44.000 marcks, soit pour chacune des quatre maisons qu'elle renferme 11.000 marcks ; que le loyer de chaque maison est de 30 marcks pour le rez-de-chaussée, 35 marcks pour le premier étage,5 marcks pour la mansarde,soit 70 marcks par mois ou 840 marcks par an ;

Que le jardin de 600 mètres carrés (construction comprise) se réduit à une surface de 1.500 mètres par maison ; et que ces 1.500 mètres restent, au gré du propriétaire, tantôt le lot d'un seul locataire, tantôt le lot commun des trois locataires.

L'acquisition de la maison. — Quant à la question de savoir comment un ouvrier de filature peut arriver à acquérir une maison de 13 à 14 mille marcks, elle n'embarrasse nullement notre guide :

Un ouvrier, nous dit-il, gagne 4, 5 ou 6 marcks par jour. Il lui est difficile de faire des économies tant que ses enfants sont petits, mais, dès que les enfants commencent à travailler, il rentre facilement dix ou douze marcks par jour. Pour peu qu'on puisse économiser six ou sept cents marcks par an, on a vite ramassé les trois mille marcks suffisants pour acheter une maison à crédit. Et, dès qu'on est propriétaire de la maison, on fait tant d'économies qu'en l'espace de quelques années la maison est intégralement acquittée.

— Vous trouvez ?

— Et il arrive ceci, c'est que certains ouvriers, après avoir acheté une maison de douze mille marcks, la vendent pour en acheter une plus importante, par exemple de trente mille marcks. Si vous voulez, je vais vous conduire chez un ouvrier, père d'une nombreuse famille, qui est arrivé à posséder cinq maisons d'une valeur totale de plus de cent cinquante mille marcks.

— Il doit y avoir de la spéculation pour arriver à un pareil résultat ?

— Il faut d'abord avoir beaucoup d'enfants. Et puis, pourquoi un ouvrier ne pourrait-il pas spéculer comme tout le monde ?

— Alors, chez vous, c'est un élément de richesse que d'avoir beaucoup d'enfants ?

— Parbleu, quand il y a cinq ou six paires de bras pour « rapporter » à la maison, on devient vite riche !

— Et M. le Curé favorise ces multiples achats de maisons ?

— Il ne les favorise ni ne les empêche, mais il est souvent dupé, ce bon abbé. Il est des ouvriers qui viennent chez nous commencer leur fortune et qui s'en vont la parachever ailleurs.

Quatre mille maisons ouvrières. — Où cela, ailleurs ?

— Dans l'autre quartier ouvrier, qui compte quatre mille maisons.

— Quatre mille maisons ! Ce sont probablement celles que nous avons vues en venant de la gare au presbytère ?

— Précisément. Vous les avez visitées ?

— Nous y avons jeté un coup d'œil. Ce sont les maisons Dolfus ?

— Oh, ce n'est pas Dolfus qui les a faites, mais des sociétés industrielles.

— Dolfus est un ancien maire de Mulhouse ?

— Je crois que oui, mais je ne pourrais pas vous renseigner exactement. Tout ce que je puis vous dire, c'est que ces maisons ont été commencées sous l'Empire à la suite d'un don de trois cent mille francs fait à la ville de Mulhouse par Napoléon III.

— Vous ne savez pas à quelle époque ?

— Non.

— Peut-être après la première Exposition universelle, en 1855 ?

— Je ne sais pas.

Les maisons Dolfus. — Et quelle différence y a-t-il entre les maisons Dolfus et les maisons Cetty ?

— Les nôtres sont plus grandes et plus belles ainsi que vous avez pu le voir.

Nous avons, pour les acquérir, une Caisse de *prêt gratuit* tandis que les habitants des maisons Dolfus sont obligés de trouver de l'argent comme ils peuvent, souvent à un taux d'intérêt assez gros.

Les propriétaires des maisons Dolfus ont parfois de mauvais locataires, ce qui est extrêmement rare chez nous.

Enfin, chez nous, le tarif des loyers est, tout au moins moralement, réglementé, ce qui n'existe pas, au même degré, dans les maisons Dolfus où le prix des loyers est entièrement laissé au libre arbitre des intéressés.

Un proverbe allemand. -- Comment tout cela peut-il se faire ?

— Vous connaissez peut-être ce proverbe allemand : « le pire souhait qu'on puisse faire à un ennemi est de lui souhaiter un mauvais locataire » ? Un mauvais locataire ne paie pas son loyer, dégrade la maison et oblige à de constantes réparations.

— Soit. Et puis ?

— Au Cercle, nous nous connaissons tous, nous sommes tous des amis. Si quelque propriétaire demande un loyer exagéré, il est connu et mal vu, de même qu'un locataire, qui agirait d'une manière incorrecte, serait noté comme tel et ne trouverait plus une autre location. Celui qui, chez nous, se comporterait d'une manière répréhensible vis-à-vis de ses collègues, sentirait bien vite la nécessité de se retirer.

— Mais comment l'abbé Cetty arrive-t-il à imposer un tarif de location des appartements ?

— Ce n'est pas un tarif forcé mais seulement une nécessité morale. Le Cercle conserve dans chaque quartier une ou deux maisons exclusivement réservées aux locations. Le prix des locations est sévèrement discuté

entre nous pour donner satisfaction et justice tant au propriétaire qu'aux locataires. Or les loyers des maisons du Cercle servent de norme et de terme de comparaison pour les maisons privées. Evidemment chaque propriétaire a le droit légal de louer ses appartements au prix qu'il lui plaît, mais la force régulatrice et cœrcitive est l'opinion publique des membres du Cercle, contre laquelle il est extrêmement difficile de s'insurger.

— Cela arrive-t-il quelquefois ?

— Oui, mais à l'expérience, le propriétaire ne tarde pas à s'apercevoir que son intérêt bien compris est de se soumettre.

Origine de l'Institution. — Vous disiez que l'origine de l'Institution des maisons ouvrières de Mulhouse remonte à Napoléon III ?

— Oui. Avec le don de trois cent mille francs, la Ville a bâti quelques maisons qui devaient être saines et salubres. Dans ce but elles ont été placées au milieu d'une sorte de jardin de cinq ou six ares. Puis les premières maisons ayant été acquises par les ouvriers, on a continué à construire. C'était d'autant plus facile, alors, que le terrain ne valait guère plus de un demi marck ou un marck le mètre carré.

— Est-ce que des capitalistes n'ont pas essayé d'accaparer ces maisons ?

— Non, ils ont préféré constituer des sociétés pour en bâtir de nouvelles, lesquelles ont été revendues mais avec un certain bénéfice, ce que nous ne faisons pas chez nous.

— Et le type des maisons primitives créées par la Ville a été conservé ?

— Il l'a bien fallu. Si on avait bâti de mauvaises maisons, l'ouvrier aurait refusé de s'y loger.

Rivalité sourde. — Est-ce que les habitants des maisons Cetty s'entendent bien avec ceux des maisons Dolfus ?

— Oui et non. Songez qu'il y a au total 4600 maisons, soit 13.800 familles ouvrières. On se connait peu et on n'a d'autres relations que celles imposées par le travail dans les manufactures. Mais nous sommes l'objet d'une hostilité sourde parce que nos collègues nous regardent comme des privilégiés. Et puis, en politique nous sommes plutôt conservateurs, tandis que nos collègues sont socialistes. Beaucoup d'entre nous votent avec le centre catholique tandis que les autres ouvriers sont en majorité socialistes.

— Quelle est la nuance politique de la municipalité de Mulhouse ?

— Radicale-socialiste.

Neuf heures du soir.— Il est neuf heures du soir, les becs de gaz sont allumés depuis longtemps. Nous remercions notre cicérone et nous lui offrons une indemnité qu'il refuse, mais il acceptera volontiers quelques cartes postales illustrées quand nous serons rentrés en France.

Nous regagnons l'hôtel en repassant dans notre esprit tout le faisceau de faits et de renseignements que nous avons vus et entendus. De toutes ces fleurs il s'agit de faire un bouquet bien coordonné.

— Je suis enchanté de mon excursion à Mulhouse, me dit Joseph Lardeur, et vous ?

— Moi aussi, mais il faut que je réfléchisse un peu pour classer tout cela. Il y a véritablement ici toute une organisation et des résultats dont nous n'avons pas idée en France.

En Allemagne. — C'est extraordinaire le bénéfice qu'on retire de voyager en Allemagne. Vous rappelez-vous, l'an dernier les maisons de Leipsick, les jardins des employés municipaux de Dresde, les écoles de Weimar, les sanatoriums de je ne sais plus où, l'école en forêt de Charlottembourg, la fête des moissons de Berlin ? Et dire, Lancry, que vous ne vouliez pas venir à Mulhouse !

— Mon cher, plus je vais, plus je me félicite de me laisser aveuglément guider par vous. Seulement, quelle conclusion pratique tirer de tout cela ?

— Il faut y réfléchir.

— En attendant, allons souper et nous reposer ; le Bâle-Calais part à minuit.

Entre Reims et Laon. — Le Bâle-Calais nous avait laissé à chacun un compartiment de wagon. A Reims, je vais retrouver mon compagnon. « Eh bien, cher, avez-vous réfléchi aux enseignements de notre excursion à Mulhouse ?

— Moi ? J'ai dormi comme une souche. Et vous ?

— J'ai bavardé toute la nuit avec le conducteur du train. Il m'a cité un fait intéressant. L'an dernier, la Compagnie du chemin de fer de l'Est envoyait à Longwy une demi douzaine d'employés supplémentaires. Or ceux-ci ne trouvèrent à se loger que très mal et à un prix exorbitant dans cette petite localité. Pourquoi donc, disait ce conducteur, la Compagnie ne met-elle pas des maisons à la disposition des employés, comme elle en met à celle des chefs de gare et des barriéreurs ? J'ai trouvé cela très rationnel...

— Mais, vos conclusions de notre journée d'hier ?

Conclusions. — Mes conclusions sont toujours les mêmes : ne vous emballez pas dans la construction d'habitations ouvrières.

— Pourquoi ?

— Parce que, à mon avis, la mentalité générale en France déraille sur cette question, et j'en vois la preuve dans les maisons ouvrières de Mulhouse qui ont pour ainsi dire pétrifié la mentalité française sous le second Empire.

Aujourd'hui les agitateurs socialistes ont tant parlé de la séparation du travail et du capital, ont tant prêché la séparation des classes en classe capitaliste et classe laborieuse, que nous tous, y compris le législateur, en sommes à croire « que c'est arrivé ». Et la loi sur les habitations à bon marché, comme toutes les additions dont elle a été l'objet, partent de ce principe qu'il y a nécessairement, fatalement, donc normalement, une classe vouée au travail manuel et à l'indigence, classe pour laquelle il faut, de la part du législateur, une législation particulièrement bienveillante et de la part de la classe riche une vertu nouvelle : la philanthropie. Tout cela, en dernière analyse, est teinté de paganisme et de ce socialisme païen qui divise les hommes en hommes libres et en esclaves. Or tout cela ne durera pas,

Sous l'Empire, au contraire, quand les premières maisons ouvrières ont été bâties, le capital et le travail étaient tout à la fois aussi peu confondus et aussi unis que le beurre et le pain. Je veux dire que tout Français, qu'il travaillât de la tête ou des bras, aspirait à réunir en sa personne capital et travail, à mettre du beurre sur son pain. Et la preuve qu'il en était ainsi, c'est que beaucoup de vieux ouvriers de Mulhouse arrivent à être

propriétaires d'une maison de rapport dont ils occupent le rez-de-chaussée et dont ils louent le premier étage et la mansarde.

Voilà résolu le problème de la retraite ouvrière, surtout si vous avez remarqué que la location du premier étage et de la mansarde représentent le revenu à 5 % du prix de la maison et que, en fait, le propriétaire est logé sans frais au rez-de-chaussée.

La loi de l'offre et de la demande, dite loi d'airain et qui nous vient d'Angleterre a, depuis 50 ans, jeté non pas hors la loi, mais hors du droit naturel toute une partie de la population francaise. Celle-ci se révolte et c'est là l'origine du socialisme révolutionnaire. Ce n'est pas avec de la philanthropie qu'on l'éteindra. Il faut commencer par restituer à ceux qui en sont dépouillés tout d'abord les *biens naturels*, l'air, le soleil, l'eau et... la terre.

— Ah, nous y voilà, et je m'y attendais : *Les jardins ouvriers* ?

— Mieux que cela, *la dot agraire*..

— Mais... en attendant ?

Les Cités-jardins. — En attendant, si j'avais des capitaux et du terrain suffisants pour bâtir des maisons ouvrières, j'envoie promener la loi sur les habitations à bon marché, je trace des rues et je bâtis des maisons sur le modèle de celles de Mulhouse. Avez-vous remarqué que l'ensemble de ces 4600 maisons, dont chacune est située en retrait de la route et au centre d'un jardin carré de 25 mètres de côté, forme une superbe et naturelle cité-jardin? Faites cela si vous le pouvez et si vous y trouvez un revenu suffisant pour vos capitaux. Mais de grâce, n'appelez pas maisons ouvrières ces sortes de baraques en briques, bâties les unes à côté des autres et

qui ressemblent autant à des écuries qu'à des maisons humaines. La maison mardyckoise avec un minimum de vingt-quatre ares de terre dans les campagnes, la maison de Mulhouse dans les faubourgs suburbains, voilà ce que j'ai encore rencontré de mieux comme maison ouvrière ou plus exactement comme maison populaire.

— Lancry, vous parlez bien.

— Hein ?

— Non seulement vous parlez bien, vous parlez même très bien.

— Ah ça ! avez-vous fini de vous payer ma tête ?

— Mais, cher ami, vous n'avez pas dormi et vous avez perdu la notion des contingences. Vous oubliez que le progrès se fait petit à petit, pas à pas, échelon à échelon.

— Oui... « progressivement ».

— Et, pour ne prendre qu'un exemple : qu'il a fallu faire des jardins ouvriers pour lancer le bien de famille, qu'il a fallu lancer le bien de famille pour arriver à la dot agraire.

— Vous parlez d'or.

— Aussi nous allons faire des maisons ouvrières à Saint-Omer.

— Vous avez raison.

— Nous profiterons des avantages de la loi sur les habitations à bon marché.

— Je vous approuve.

— Ce qui ne nous empêchera pas d'essayer la création d'une société de crédit immobilier pour augmenter dans les campagnes le nombre des journaliers propriétaires.

— Vous êtes « un frère ».

— Donc vous avez raison sur le terrain doctrinal et moi sur le terrain pratique.

— Vous êtes un sage.

L'OUTILLAGE DES HOPITAUX MODERNES

PAR

M. H.-P. PORTEVIN,

Ingénieur-Architecte,

Membre Titulaire.

Ce n'est que depuis une trentaine d'années, depuis surtout la lumière apportée dans toutes les questions d'hygiène par les découvertes de Pasteur, de ses disciples et de ses émules étrangers, qu'une véritable révolution s'est opérée dans l'architecture des hôpitaux, et plus encore peut-être dans tous les détails qui concourent à en assurer la salubrité et la bonne exploitation, à rendre leur aspect intérieur et extérieur moins attristant et à donner aux malades le maximum de bien-être qu'il soit possible de leur assurer. Sans doute, la nécessité pour eux de se séparer de leur famille constitue toujours une circonstance qui rend pénible l'idée de l'entrée à l'hôpital ; mais, quand on considère quelle supériorité de moyens de guérison l'on y rencontre, même comparés à ceux que peuvent offrir les logements les plus confortables, on ne s'étonne plus de voir se multiplier dans les grandes villes, à côté des hôpitaux gratuits, les cliniques payantes où, surtout pour les affections ressortissant de la chirurgie, les personnes les plus fortunées n'hésitent pas à se faire transporter.

Les hôpitaux les plus récemment construits tant en France qu'à l'étranger ne comprennent pas seulement des bâtiments rationnellement disposés et conçus de telle sorte que les malades y trouvent le maximum possible d'hygiène et de confort ; ils sont pourvus de toute une série de services et d'installations mécaniques et sanitaires destinés à simplifier le plus possible la besogne du personnel, tout en assurant au point de vue du chauffage, de l'éclairage, de la ventilation, de l'adduction des eaux froide et chaude, de l'enlèvement des eaux et matières usées, de la préparation et du transport des aliments, du linge, enfin du service de la pharmacie, des pansements et des salles d'opérations, tout ce qui permet de placer les malades dans les meil-

leures conditions de guérison et d'éviter les dangers de contagion pour les malades eux-mêmes, le personnel et la population du dehors.

Je me propose, après avoir dit quelques mots des divers types de bâtiments actuellement adoptés, de décrire les dispositifs les plus récents employés pour les installations mécaniques, les installations sanitaires et les services généraux, dispositifs que j'ai eu l'occasion d'appliquer, en collaboration avec mes excellents confrères Maillard et Poulain, à l'hôpital en construction à Rosendaël, et sur une échelle plus étendue à l'hôpital de la Fraternité à Roubaix, en collaboration avec mon confrère et ami Coliez, architecte de la ville.

I. — Bâtiments.

Les hôpitaux anciens se composaient généralement de bâtiments à plusieurs étages encadrant une ou plusieurs cours rectangulaires. Dans les types construits au milieu du XIX^e^ siècle, comme l'Hôtel-Dieu de Paris et Lariboisière, on multipliait les salles en accolant aux bâtiments principaux une série de pavillons de même nombre d'étages, perpendiculaires aux premiers sur la face extérieure de ceux-ci, et séparés entre eux par des cours relativement étroites, ouvertes sur une de leurs faces. Les services généraux occupaient le rez-de-chaussée ou les sous-sols ; tous les transports se faisaient à bras par les escaliers. Le chauffage se faisait par calorifère à air chaud, la ventilation par tirage naturel de gaines pratiquées dans les murs et surmontées de cheminées d'appel.

Depuis que les travaux des hygiénistes modernes ont démontré l'influence de la lumière et du renouvellement abondant de l'air sur toutes les fonctions de l'économie

et aussi sur la destruction des germes infectieux, on a adopté le système des pavillons isolés,contenant chacun un nombre relativement restreint de malades,et partagés eux-mêmes en salles renfermant au maximum 16 à 20 lits. A côté de ces salles principales doit exister un nombre important de locaux accessoires, dont l'étendue et la bonne disposition constituent le point capital pour le confort et pour la commodité du service. Ce sont d'abord les salles d'isolement, pour les malades dont l'état nécessite un calme complet ou peut incommoder ou impressionner les autres malades (toux fréquente, délire, agonie, etc.). C'est la chambre de garde, d'où l'infirmier, tout en prenant un repos bien nécessaire, peut d'un coup d'œil voir ce qui se passe dans les salles confiées à sa surveillance.C'est l'office, où l'on peut tenir au chaud une tisane, nettoyer les quelques ustensiles à l'usage spécial du pavillon. Ce sont les lavabos, les water-closets, les vidoirs, dont la disposition doit être telle qu'ils soient le plus possible à la portée des malades et du personnel, sans que néanmoins leur voisinage puisse présenter d'inconvénients ou de dangers. Ce sont les salles de bains pour les malades transportables et les baignoires mobiles pouvant être amenées près des lits. Ce sont enfin les réfectoires et salles de réunion où les malades en état de se lever se tiennent pendant diverses périodes de la journée.

Tout cet ensemble, pour un pavillon composé en plan de deux salles de 10, 12 ou 16 lits, occupe déjà un espace considérable. Quand il s'agit d'un hôpital ne devant pas recevoir plus de 250 à 300 malades, il y a intérêt, c'est le cas pour l'hôpital de Rosendaël,à construire des pavillons à simple rez-de-chaussée, où la circulation de l'air extérieur est rendue facile par le peu de hauteur des bâtiments. Mais si l'établissement est plus important, la

surface de terrain nécessaire et les constructions elles-mêmes deviendraient trop coûteuses, puisque, quel que soit le nombre d'étages, les fondations et la toiture représentent une dépense presque constante. En outre, le développement des nombreuses canalisations dont nous parlerons plus loin atteindrait des proportions fort onéreuses. Enfin la surveillance et le service présenteraient des difficultés que la multiplication du personnel ne suffirait même pas à résoudre, sans compter l'énorme accroissement de dépenses d'exploitation qui en résulterait. On en est donc revenu à superposer des étages, en nombre limité, mais en séparant les pavillons par des espaces suffisants pour que la circulation de l'air soit largement assurée, que les ombres portées ne nuisent pas au large ensoleillement des façades, et aussi en orientant les pavillons de telle sorte qu'à la fois la lumière y pénètre abondamment et que les vents dominants de la contrée balaient les espaces qui les séparent. Tel est le cas de l'hôpital de la Fraternité à Roubaix ; tel est aussi celui des remarquables projets d'après lesquels vont être construits l'hôpital de Toulouse et l'hôpital de la Tronche, à Grenoble.

Les pavillons doivent être spécialisés. Tout d'abord il est de règle de séparer les services des hommes, ceux des femmes, ceux des enfants. Dans un hôpital général, recevant les malades de tous âges et atteints de toutes sortes d'affections, il y a lieu de distinguer les services suivants :

Services de chirurgie, recevant les blessés et les malades sur lesquels doivent être pratiquées des opérations. Ces services doivent posséder, en outre des annexes qui se retrouvent dans tous les autres, les salles d'opérations avec les locaux accessoires pour l'anesthésie et pour la stérilisation des instruments et des pansements.

Services de fiévreux non contagieux.

Services de tuberculeux.

Services de contagieux, comprenant de petites salles et des pavillons spéciaux pour chaque genre de maladie ; les étages, s'il en existe, doivent avoir chacun une entrée distincte sur la cour.

Il faut y ajouter :

La Maternité, comportant des dispositions différentes des autres pavillons, notamment une salle d'accouchement et une salle d'opérations, avec leurs annexes, ainsi qu'un quartier d'isolement pour les femmes suspectes de fièvre puerpérale.

Enfin un dépôt d'aliénés, pour les malades en observation ou attendant leur transfert dans un asile.

D'autres bâtiments constituent le quartier des services généraux : d'abord les bâtiments d'administration, comportant, outre les bureaux et les logements nécessaires, un service d'entrée, dont il y a intérêt à faire un pavillon distinct, avec boxes d'isolement, salles de déshabillage, cabinet de consultation et salles de bain ; la cuisine, la pharmacie, la buanderie et la désinfection ; le service des morts, avec salle d'exposition, salle d'autopsie et laboratoire de recherches.

Enfin, le fonctionnement de toutes les installations mécaniques et sanitaires que nous allons décrire demande une production importante de vapeur et d'électricité, d'où nécessité d'un bâtiment des machines qui, pour un hôpital de 5 à 600 lits et au-delà, prend une importance considérable. Des ateliers d'entretien, avec magasins de pièces de rechange, en sont le complément indiqué.

Comment ces divers services doivent-ils être groupés et reliés entre eux?

Une disposition rationnelle et presque toujours suivie consiste à placer les bâtiments d'administration au centre de l'établissement, à proximité de la porte d'entrée ; en arrière, les pavillons de malades généraux placés parallèlement les uns aux autres et à un axe choisi en tenant compte de l'orientation et de la direction des vents dominants : quartier des hommes d'un côté, quartier des femmes de l'autre, les pavillons de chirurgie placés au milieu avec les salles d'opérations et leurs annexes entre les deux reliés ensemble par une galerie à hauteur de rez-de-chaussée ; les pavillons de contagieux placés à quelque distance des autres dans une enceinte fermée par des grilles; les services généraux formant un groupe avec cour ayant son entrée particulière, la buanderie et la cuisine étant à proximité du bâtiment des machines ; enfin, la Maternité un peu séparée des autres services et possédant, autant que possible, une entrée distincte.

Mais ces bâtiments en ordre dispersé doivent pourtant communiquer facilement avec les services généraux qui les alimentent et avec le bâtiment des machines, d'où partent les canalisations de chauffage, de lumière et de force. Il faut donc les relier par des galeries souterraines, autant que possible spacieuses, bien éclairées et d'un accès facile ; parfois, ç'a été le cas ici même, la proximité de la nappe d'eau, l'étroitesse des crédits, ne permettent que de faire des caniveaux recevant les canalisations et la circulation de l'air de ventilation ; ailleurs, comme à Roubaix, elles constituent de véritables rues souterraines, qui communiquent de plain pied avec les sous-sols de chaque bâtiment et par des ascenseurs avec tous leurs étages ; parfois même, comme au nouvel hôpital en construction à Toulouse, ces galeries sont doubles, une

partie ne servant qu'à la circulation, l'autre recevant toutes les canalisations et n'étant visitée que par le personnel technique chargé de l'entretien. Cette dernière disposition est évidemment l'idéal.

Me permettrai-je d'ajouter quelques mots sur l'esthétique de ce genre de constructions ? L'Hôpital moderne est une usine, une usine à guérir les malades. Ce serait donc une erreur économique, un gaspillage du bien des pauvres, que de chercher dans des matériaux de prix, dans des décorations coûteuses, une satisfaction pour l'œil du visiteur qui ne serait d'aucun profit pour la clientèle de l'hôpital. Il est néanmoins désirable et possible d'obtenir un aspect non seulement satisfaisant, mais agréable et parfois même d'un grand caractère. C'est, à l'extérieur, par la sobriété des lignes, l'heureuse proportion des pleins et des vides, par des décrochements pittoresques et justifiés par les dispositions intérieures, par les formes accentuées des toitures, qu'il faut trouver l'élément rompant la monotonie qui pourrait être l'écueil d'un tel genre de constructions. A l'intérieur, c'est la lumière qu'il faut chercher par la bonne dimension des baies, le ton clair des peintures laquées et des carrelages ; la bonne proportion entre la hauteur et la largeur des salles, l'emploi des revêtements céramiques dans les points exposés aux souillures, l'arrondi harmonieux de tous les angles, viennent donner la sensation que toutes les précautions imposées par l'hygiène ont été prises.

C'est ce qu'ont réalisé M. Maillard à Rosendaël et M. Coliez à Roubaix ; c'est aussi ce qu'a fait, avec une intéressante adaptation du style flamand, l'éminent professeur d'architecture de l'Université de Gand, M. Cloquet, dans la policlinique annexe de cette Université; c'est ce qu'on rencontre enfin dans la superbe clinique

ophtalmologique Rotschild, édifiée à Paris aux portes du jardin des Buttes-Chaumont.

Lorsque, comme à Toulouse, les pavillons peuvent être dispersés au milieu d'un terrain déjà recouvert de grands arbres qui permettent de les entourer dès le début d'un beau parc, l'hôpital n'éveille plus avec la même angoisse que par le passé l'idée de la souffrance humaine.

II. — Installations mécaniques

Chauffage et ventilation. — Avec l'étendue que le système des pavillons isolés impose aux hôpitaux modernes, un seul véhicule permet de transporter le calorique en tous les points d'une façon régulière : c'est la vapeur d'eau. Parfois elle est produite dans le sous-sol de chaque pavillon par une chaudière à basse pression, sorte de poêle entouré d'une chemise d'eau, dont on charge matin et soir la colonne incandescente. Ce système, bien qu'employé dans plusieurs des établissements récemment construits ou transformés par l'Assistance publique de Paris, n'est pas à recommander; il entraîne un encombrement des sous-sols de tous les pavillons, une dispersion de la main-d'œuvre et des approvisionnements de combustible qui rendent la surveillance difficile, tant au point de vue de la dépense d'exploitation que de la régularité du fonctionnement.

Il est beaucoup plus rationnel d'envoyer la vapeur en tous les points par des canalisations partant d'un groupe unique de chaudières, d'autant que la vapeur à haute pression est nécessaire pour alimenter les machines qui distribuent sous forme de courant électrique la lumière et la force motrice, et aussi pour faire fonctionner les appareils de la cuisine, de la buanderie, de la phar-

macie, pour produire l'eau chaude employée dans les bains et les lavabos, tous services dont le fonctionnement est nécessaire aussi bien l'été que l'hiver.

Il y a mieux : la vapeur employée au chauffage n'ayant pas besoin elle-même d'une pression élevée, il est possible d'utiliser dans les canalisations des pavillons la vapeur d'échappement qui a traversé la machine à vapeur et engendré le travail nécessaire à la production de l'électricité. Dans ces conditions, le chauffage ne coûte presque plus de dépense de combustible, au moins pour une partie des bâtiments ; toutefois le poids de vapeur provenant du travail nécessaire à la marche des services d'éclairage et de force ne correspond pas d'une façon absolue à celui que nécessite le chauffage lui-même. Le complément est pris directement aux chaudières et, après avoir traversé un détendeur qui met sa pression en équilibre avec celle de la vapeur d'échappement, se mélange avec cette dernière.

Les eaux condensées reviennent par des canalisations placées dans les galeries souterraines à une citerne où puisent les pompes d'alimentation des générateurs ; la même eau ressert donc indéfiniment, sauf les légères pertes par les fuites, et l'encrassement des chaudières est réduit à son minimum.

La chaleur à dépenser dans les pavillons doit être suffisante pour y maintenir une température de 18° quelle que soit la température extérieure ; celle-ci, dans nos climats, ne s'abaisse que très exceptionnellement au dessous de 1 — 10° : c'est la limite qu'on admet dans les calculs.

Cette chaleur se partage en deux parties : l'une compense les pertes par rayonnement qui se produisent par les parois, pertes qui sont fonction de la différence de

température entre l'intérieur et l'extérieur, de la conductibilité des matériaux composant les parois et de leur épaisseur. L'autre sert à maintenir à la température prévue l'air introduit de l'extérieur pour renouveler celui de la salle.

Dans la plupart des installations datant de quelques années, on peut même dire dans l'unanimité des installations faites en France jusqu'ici, il n'est pas fait de distinction dans la production de ces deux quantités de chaleur. Il est cependant logique de dégager à proximité des parois la chaleur rayonnante qui compense le rayonnement de celles-ci, et d'envoyer dans la salle de l'air amené par avance à la température demandée. Il faut même dire qu'avec le système ancien, dans lequel la chaleur était tout entière produite par rayonnement direct dans la salle, il était impossible d'arriver à la constance de la température, et bien plus impossible encore d'obtenir un renouvellement régulier de l'air. En effet la ventilation par tirage naturel n'est due qu'à la différence de poids entre la colonne d'air à la température de la salle contenue dans la cheminée d'appel et celui d'une colonne d'air de même hauteur à la température extérieure. Le travail disponible est donc d'autant plus élevé que la température extérieure est plus basse, et peut devenir très faible quand cet écart est lui-même peu considérable, la ventilation devenant presque nulle, tandis que la quantité de chaleur entraînée par l'air expulsé devient énorme à égalité de température si cet écart est important. Enfin, avec la ventilation par appel d'air, toute ouverture d'une porte, toute fissure mal bouchée dans les fermetures des fenêtres, entraine des courants d'air gênants et parfois dangereux pour les malades.

Il était donc logique, et c'est ce qu'on a fait dans

divers hôpitaux étrangers depuis quelques années, de placer dans les salles, sous forme de tuyaux lisses fixés le long des murs et non susceptibles de retenir la poussière, la quantité de surface de chauffe nécessaire pour compenser le rayonnement, et, dans le sous-sol, d'installer un ou plusieurs ventilateurs refoulant l'air dans une chambre de chauffe garnie de tuyaux à ailettes et de là dans les colonnes de ventilation qui le distribuent dans les salles.

C'est ce qui a été réalisé à l'hôpital de Rosendaël et à l'hôpital de la Fraternité. Dans ce dernier, une heureuse disposition des sous-sols a permis d'employer en entier ceux placés sous les salles comme chambres de distribution d'air. Dans chaque pavillon, un ventilateur mû par l'électricité prend l'air au dehors dans les jardins et le refoule sur une batterie de tuyaux de vapeur, puis à travers un filtre composé de sacs en flanelle qui retiennent toutes les poussières. De là l'air chaud répandu dans les chambres de distribution maintient le plancher du rez-de-chaussée à une température constante et gagne les étages par les gaînes de ventilation. D'autres gaines reprennent l'air vicié pour l'évacuer au dehors à la hauteur des toitures. Une légère surpression est toujours maintenue dans les salles et les couloirs, et ceux-ci sont pourvus de surfaces de chauffe y entretenant une température un peu plus élevée. Il en résulte que jamais un courant d'air froid ne peut se produire, puisque chaque fois qu'on ouvre une porte extérieure, c'est l'air chaud qui s'échappe, et non l'air froid qui rentre.

Un thermomètre métallique placé dans le sous-sol agit automatiquement sur une petite valve qui commande l'arrivée de vapeur pour maintenir la constance de la température de l'air insufflé; une autre valve, comman-

dée de la salle des machines par une transmission à air ou à eau sous pression, permet à la demande de monter ou d'abaisser la température des salles en agissant sur l'introduction de vapeur des surfaces de chauffe rayonnantes.

Des dispositions moins complètes ont dû être employées à Rosendaël, la proximité de la nappe d'eau n'ayant pas permis de faire de sous-sol ; néanmoins le principe est toujours le même, et un ventilateur unique, placé dans la salle des machines, envoie l'air déjà réchauffé dans des caniveaux parcourus par les canalisations de vapeur qui alimentent les surfaces rayonnantes et contiennent en certains points des batteries de tuyaux à ailettes.

L'emploi de la ventilation mécanique présente, outre une économie assez importante de combustible indiquée par la théorie et constatée dans la pratique, deux avantages capitaux. En premier lieu, la ventilation peut être assurée en tous temps et quel que soit l'état de la température extérieure. Il suffit de supprimer ou de modérer le courant de vapeur envoyé dans les surfaces de chauffe tout en faisant fonctionner le ventilateur pour assurer le renouvellement régulier de l'air même par un temps plus ou moins chaud.

D'autre part le volume d'air envoyé par heure peut être réglé suivant la destination des salles, ce volume devant être en pratique plus élevé pour les salles de suppurants ou de tuberculeux que pour les fiévreux ou les blessés ordinaires. Quand on pénètre dans une salle d'hôpital ventilée mécaniquement, on est frappé de l'absence presque complète de cette odeur écœurante qui n'est pas l'une des moindres causes de la répugnance inspirée par l'hospitalisation à ceux qui devraient y recourir. On ne

peut évidemment pas supprimer entièrement l'odeur de certains médicaments comme le phénol ou l'iodoforme; mais on éprouve une sensation de pureté de l'atmosphère et de bien-être très particulière. Nous l'avons notamment constaté le jour de l'inauguration de l'hôpital de Roubaix, où le séjour de plus de 100 personnes pendant une heure dans une salle destinée à contenir 16 malades n'avait pas sensiblement vicié l'atmosphère.

Service de l'eau chaude. — Il est indispensable d'avoir constamment à la portée de toutes les salles de l'eau chaude pour le service des bains et des lavabos. Dans un hôpital possédant un groupe de chaudières à vapeur, il est tout indiqué d'installer en sous-sol, pour chaque groupe de pavillons, un réchauffeur formé d'un corps tubulaire dans lequel l'eau, sous la pression des conduites générales s'échauffe au contact de surfaces remplies de vapeur à haute température. Un robinet flotteur assure le renouvellement de l'eau chaque fois qu'il en est fait usage. Pour ne pas avoir besoin de conduites de vapeur de trop fort diamètre et pour assurer le réchauffement rapide de l'eau introduite, il est bon d'employer la vapeur à une pression assez élevée, 3 kilogs par exemple. Cette pression est réglée au départ par un détendeur; ainsi que nous le verrons plus loin, cette canalisation est appelée à desservir d'autres services que celui de l'eau chaude, en particulier ceux de la stérilisation, qui doivent fonctionner toute l'année et qui ne pourraient être alimentés par la canalisation du chauffage proprement dit.

Si les canalisations conduisant l'eau chaude aux appareils d'utilisation étaient branchées directement sur le réchauffeur et avaient des longueurs importantes, il en résulterait un sérieux inconvénient : l'eau contenue

dans ces canalisations resterait froide, et il faudrait commencer par les vider entièrement avant de voir arriver l'eau chaude aux robinets de puisage. On peut l'éviter en faisant partir du réchauffeur une canalisation qui passe à proximité immédiate de chacun des postes à desservir, et qui, formant boucle sur elle-même, revient au réchauffeur ; sur cette canalisation est intercalé un organe de propulsion, petite pompe centrifuge à moteur électrique ou éjecteur à vapeur, qui assure une circulation constante de l'eau dans la canalisation.

Eclairage. — L'éclairage idéal pour les hôpitaux est l'éclairage électrique par lampes à incandescence. Il ne fait pas varier la température des locaux, ne vicie pas l'atmosphère, permet toutes les combinaisons possibles d'allumage, simultané ou successif. En outre l'énergie électrique est la seule utilisable pour transmettre la force à tous les appareils tels que ventilateurs et pompes disséminés en divers points des sous-sols. Elle se prête parfaitement à entretenir dans les offices de petits réchauds ou des bouilloires permettant de faire cuire un œuf ou chauffer une tisane, seules opérations culinaires qui doivent être autorisées en dehors de la cuisine centrale.

Pour faciliter l'entretien, éviter les gaspillages de lumière et les actes de malveillance, il est utile que les circuits principaux alimentant les groupes de pavillons et les divers services de force motrice partent tous d'un tableau de distribution placé dans la salle des machines et aboutissent, à chaque étage de chacun des pavillons, à un petit tableau secondaire placé dans la chambre de garde. De ce tableau partent des circuits secondaires qui, pour l'éclairage, sont généralement au nombre de trois par étage : l'un alimente les lampes d'éclairage

principal des salles, un autre les locaux annexes, dans lesquels existent en outre des interrupteurs commandant chacun d'eux, le troisième les lampes de veille et les lampes extérieures devant rester allumées toute la nuit; pour les premières, on peut avantageusement les placer dans une cavité percée au-dessus des portes dans l'épaisseur des murs, avec une glace dépolie du côté des salles et une glace claire du côté des vestibules et couloirs. Aux circuits de veille doivent être rattachées les lampes des water-closets et quelques prises de courant convenablement placées pouvant recevoir une lampe mobile pour l'examen des malades.

La production du courant est assurée par une usine centrale, devant comprendre au moins deux groupes électrogènes (machine à vapeur et dynamo), de façon à pouvoir assurer le service avec sécurité absolue. En outre il est indispensable de disposer d'une batterie d'accumulateurs, tant pour permettre d'arrêter les machines une partie de la nuit que pour éviter toute interruption, même momentanée, du courant.

Il faut donc une véritable station centrale, dont la puissance, pour un hôpital général important, peut atteindre plusieurs centaines de chevaux-vapeur et une production de vapeur de plusieurs milliers de kilogs par heure. Dans cette station se trouvent réunies les chaudières, les machines, les dynamos, les accumulateurs électriques, la production de l'eau sous pression pour les ascenseurs, celle de l'air comprimé pour l'élévation des eaux-vannes, le départ de la distribution d'eau. Autant que possible, tous les organes de distribution et de mesure pour l'électricité, la vapeur à haute et à basse pression, les appareils de réglage à distance, doivent être groupés sur un grand tableau de distribution, d'où le mécanicien surveille et commande le fonctionnement de tous les

services, un réseau téléphonique le reliant à l'administration et à tous les pavillons. Ce tableau, avec les canalisations de toute nature qui en partent, constitue en quelque sorte le cerveau et le cœur de l'établissement.

Services de transport. — Pour relier les divers pavillons avec les services généraux, cuisine, pharmacie, lingerie et buanderie, désinfection, nous avons vu qu'il existe des galeriès souterraines reliant tous les bâtiments entre eux. Des chariots appropriés à chaque service ont été combinés ; nous les décrirons en détail à propos des services généraux. Dans certains hôpitaux parisiens, ces chariots circulent sur des rails, et leur contenu doit être transbordé sur les monte-charge pour être ensuite porté à bras dans l'intérieur de l'étage où on l'a fait parvenir. Cette disposition présente un double inconvénient : bruit de roulement sur les rails, qui se répercute à travers les planchers ; complication dans la manutention. Nous pensons avoir remédié à ces défauts en employant de préférence des tricycles à roues caoutchoutées, dont les dimensions sont telles qu'ils puissent tenir dans les cages des monte-charges et circuler avec tout leur contenu non seulement dans les galeries, mais dans les salles elles-mêmes sans qu'il en résulte aucun bruit.

Quant aux monte-charges, nous préconisons pour les mêmes raisons les monte-charges hydrauliques, dont le fonctionnement est absolument silencieux. Les canalisations qui les desservent empruntent elles aussi les galeries souterraines ; l'eau sous haute pression est fournie par des jeux de pompes placées dans la salle des machines et commandées électriquement ; la constance de la pression est assurée par un accumulateur hydraulique identique à ceux employés sur le port de Dunkerque dans la commande des grues et des cabe ns.

Lorsque les pavillons sont à étages et que l'emplacement le permet, il est utile que les monte-charges soient disposés pour fonctionner comme ascenseurs pour les personnes ; leurs cages doivent avoir des dimensions suffisantes pour recevoir de légers lits roulants, montés sur roues de bicyclettes, pour transporter les malades d'une salle à l'autre ou vers les salles d'opérations.

III. — Installations sanitaires

Ces installations comprennent les water-closets, les vidoirs, les éviers, les lavabos, les salles de bains et baignoires mobiles, la distribution des eaux potables, le drainage des eaux usées et l'épuration de ces dernières.

Water-Closets. — Le dispositif toujours employé aujourd'hui est le siège à chasse d'eau avec siphon intercepteur. Les meilleurs modèles sont ceux du type désigné par les anglais sous le nom de *Corbel* ; c'est un récipient en céramique, scellé dans le mur par des consoles et ne reposant pas sur le sol, ce qui permet le nettoyage complet de celui-ci, tandis que, dans les appareils à pied, le joint sur le sol constitue un réceptacle à microbes et le carrelage ne peut être facilement lavé autour et derrière le pied.

C'est une grave erreur de croire qu'un tuyau de chute de gros diamètre évite les engorgements ; si le diamètre est fort, si les tuyaux présentent des joints où les matières peuvent s'accrocher, la chasse n'a pas d'efficacité. Il est bien préférable d'employer des tuyaux de chute en plomb, d'un diamètre ne dépassant pas 7 à 8 centimètres, bien droits et bien lisses. Ces tuyaux doivent être prolongés jusqu'à la toiture pour assurer leur ventilation ; un petit tuyau de plomb partant de chaque siphon

et rejoignant le tuyau de chute au-dessus de l'appareil le plus élevé évite le désamorçage des siphons par l'aspiration que pourrait produire le fonctionnement de l'un d'eux agissant comme une véritable trompe à eau.

Les réservoirs de chasse doivent avoir une capacité de 13 à 15 litres ; pour être certain que l'occupant ne quittera pas sa place sans l'avoir fait fonctionner, la chasse doit être commandée par la manœuvre de la porte au moyen d'un dispositif de tringles rigides réunies par des mouvements de sonnettes.

Dans les pavillons de contagieux, il est bon de prévoir un second réservoir de chasse, de plus petite dimension, recevant une solution antiseptique ; tous les réservoirs d'un même pavillon sont alimentés, par l'intermédiaire de robinets flotteurs, par un bassin placé dans les combles. La commande est disposée de telle sorte que le fonctionnement du réservoir à antiseptique suive automatiquement celui du réservoir de chasse ordinaire.

Vidoirs.— C'est un des appareils dont l'étude demande le plus de soins. Jusque dans ces derniers temps, je le constatais avec regrets, les modèles des constructeurs français, y compris ceux adoptés dans les hôpitaux de Paris, étaient d'un type lamentablement arriéré. Seul un vidoir en étain, copié sur les modèles anglais en céramique, figurait à l'hôpital annexe de l'Institut Pasteur de Paris. Depuis peu, sur mon initiative, certains constructeurs français ont établi des modèles qui reproduisent les dispositions des meilleurs types étrangers.

Le vidoir doit être disposé de telle sorte que le contenu des bassins et des bouteilles à urine y disparaisse sans que l'opérateur courre le risque d'être éclaboussé, que par le jeu d'une pédale l'intérieur des récipients puisse

être rapidement et complètement rincé, enfin qu'on puisse y faire le lavage des toiles caoutchoutées destinées à préserver la literie des souillures. Tous ces résultats sont obtenus en lui donnant la forme d'une cuvette creuse, avec jet d'eau pour le lavage des bassins, et réservoir de chasse pour le rinçage du vidoir lui-même ; cette cuvette est reliée à une espèce d'évier où les toiles sont lavées au moyen d'un robinet muni d'un tube de caoutchouc. L'ensemble est d'une seule pièce, aucun joint ne devant pouvoir être un réceptacle à matières putrescibles, et porté, comme les sièges de water-closets, par des consoles scellées au mur pour permettre en dessous le lavage complet du carrelage de la salle.

Dans les pavillons de contagieux affectés aux typhiques, le vidoir est complété par un appareil de désinfection formé d'une boîte en bronze de la forme du bassin ; celui-ci, après avoir été vidé, est placé dans la boîte ; une canalisation d'eau en effectue le rinçage, puis l'ouverture d'un autre robinet remplit l'appareil d'une solution antiseptique, dans laquelle le bassin séjourne le temps nécessaire. La décharge de l'appareil s'effectue dans le vidoir lui-même, qui se trouve à son tour désinfecté.

Lavabos. — Ils sont constitués par des cuvettes ovales, toujours en céramique, avec robinets d'eau froide et d'eau chaude, et vidange par une valve ou un bouchon.

Salles de bain. — Les baignoires fixes les plus faciles à entretenir sont celles composées des mêmes matières que tous les appareils ci-dessus ; elles ne s'encrassent pas et ne sont pas détériorées par les bains médicamenteux. Elles ne doivent reposer sur le sol que par des pieds permettant un nettoyage facile des carrelages. La

vidange doit être siphonnée et reliée à un trop-plein pour parer aux fausses manœuvres.

La robinetterie doit être très robuste ; le mieux est d'employer des robinets en bronze de fort calibre, comme ceux qui servent dans les tuyauteries d'usines ou de navires. La robinetterie courante, acceptable dans une maison d'habitation, ne résiste pas dans un hôpital.

Les baignoires mobiles doivent être en cuivre étamé, leurs roulettes disposées de façon à assurer une stabilité complète.

Elles peuvent être placées dans l'office, ou, si l'on est à l'étroit, dans une salle de bain, où elles peuvent être utilisées en place, mais d'où elles peuvent aussi être amenées près du lit du malade. Leur robinet de vidange peut s'ouvrir au-dessus d'une sorte de petit évier en céramique encastré dans le sol.

Tous les appareils ci-dessus sont, bien entendu, reliés aux tuyaux de chute par des siphons ventilés. Les locaux qui les renferment doivent être autant que possible groupés dans une seule et même salle, au milieu ou à chaque extrémité du pavillon ; les parois doivent en être garnies sur une hauteur suffisante de carreaux céramiques, ou autres revêtements faciles à laver, le raccordement avec le carrelage et entre-murs perpendiculaires devant en être fait au moyen de gorges arrondies. Les cloisons de séparation doivent, autant que possible, ne pas descendre tout à fait jusqu'au sol pour faciliter le lavage à grande eau.

Distribution des eaux potables. — Cette distribution est assurée par des canalisations principales en fonte, placées en tranchées dans le sol extérieur ; le meilleur tracé consiste à entourer d'une ceinture complète chaque

groupe de pavillons, avec vannes de section sous bouche à clé à chaque angle de la ceinture. De la sorte, en cas de réparation, les pavillons peuvent toujours être alimentés soit par un côté, soit par l'autre, tout au moins à l'une de leurs extrémités.

Dans chaque pavillon, un branchement pénètre dans le sous-sol au droit de chacun des groupes de locaux de service ; sur ce branchement, une nourrice en bronze, réservoir à plusieurs tubulures, munie d'autant de robinets d'arrêt que de branchements, dessert toutes les conduites de distribution intérieure.

En outre des appareils déjà décrits, il est nécessaire de prévoir en des points bien choisis des dévidoirs portant des tuyaux en caoutchouc rigides, terminés par des lances ; s'ils ont peu de chance de fonctionner comme postes d'incendie dans des locaux où presque tout est incombustible, ils sont précieux pour laver abondamment les carrelages et les parois, surtout dans les annexes et les couloirs de circulation. De petits siphons en cuivre peuvent être aménagés dans le carrelage pour recueillir ces eaux de lavage et les conduire dans la canalisation que nous allons décrire, et qui reçoit la décharge de tous les appareils dont nous avons parlé dans ce chapitre.

Drainage des eaux usées. — Les canalisations destinées à recevoir les eaux usées doivent être faites avec un soin tout spécial. Le meilleur dispositif est l'emploi de tuyaux en fonte à joints spéciaux, dits joints anglais, qui ne laissent pas entre l'emboîtement et le bout mâle d'espace où les corps solides puissent s'accrocher. Une pente régulière, obtenue par une pose au niveau à bulle d'air et le calage au moyen de petits épaulements en maçonnerie, est nécessaire.

En Angleterre, il est de tradition de donner une pente très forte, 1/40 ; l'expérience nous a pourtant démontré qu'une pente beaucoup moindre est suffisante ; mais, en tête de chaque ligne, doit exister un réservoir de chasse automatique de grand volume qui puisse, au moins trois fois par jour, balayer le tuyau par une sorte d'avalanche. Ici encore il ne faut pas croire que les gros diamètres diminuent les chances d'engorgement ; il est nécessaire au contraire que le diamètre soit assez restreint pour que l'eau coule avec une vitesse ne permettant pas à des dépôts de se former et pour que les chasses soient efficaces.

Les canalisations sont coupées en des points nombreux par des regards de visite dont le fond comporte des rigoles en ciment ou en céramique formant le prolongement même du demi-cercle intérieur de chaque tuyau : à tout changement de direction, à toute jonction d'un ou plusieurs branchements avec la canalisation principale, un tel regard doit exister, d'une dimension suffisante pour que les raccordements des rigoles s'effectuent par des arcs de rayon convenable. Les couvercles des regards, si ceux-ci se trouvent à l'intérieur des sous-sols ou des galeries souterraines, sont munis de rebords qui plongent dans une rainure remplie de graisse.

Les tuyaux de chute sont réunis aux canalisations horizontales par des boites de regard en fonte, dont le couvercle est généralement formé par une glace épaisse enchassée dans un cadre en fonte, réuni lui-même au regard par un joint en caoutchouc.

Les regards doivent être munis d'un tuyau de rentrée d'air, débouchant à l'extérieur et fermé par une légère soupape en mica, de façon à ce que l'appel produit par les chasses n'y crée pas des dépressions nuisibles à la bonne circulation.

Les canalisations d'eaux usées, qui reçoivent toutes celles des water-closets, vidoirs, lavabos, salles de bains, éviers, buanderie et cuisine (ces dernières par l'intermédiaire d'un siphon ramasse-graisse afin d'éviter l'engorgement des conduites) sont dirigées vers l'installation d'épuration. Souvent, pour obtenir la pente nécessaire, on est amené à les enterrer assez profondément et à les amener vers une citerne qui précède un appareil élévatoire ; le meilleur type est l'éjecteur à air comprimé, qui donne passage sans s'engorger aux matières solides les plus diverses, débris de linges, d'aliments, etc.

L'épuration des eaux vannes. — Avant de rejeter les eaux usées à l'égout, il est prudent, et d'ailleurs imposé par les règlements, de les rendre inoffensives par une épuration préalable. Bien des systèmes, les uns basés sur l'emploi de produits désinfectants, les autres sur les méthodes biologiques, ont été préconisés. Celui qui donne les résultats les plus certains au point de vue de la destruction des matières putrescibles est l'emploi de la fosse septique et des lits bactériens avec fonctionnement par percolation. Nous n'entrons pas ici dans leur description détaillée, bien souvent faite déjà. Disons seulement que le principe dont on doit s'inspirer est d'éloigner le plus rapidement possible les matières des pavillons habités, pour cela d'avoir recours non aux fosses multiples placées sous chaque pavillon, mais à une fosse unique où les eaux brutes arrivent par gravitation ou par refoulement. Disons aussi que, pour éviter la dispersion des mouches qui vivent sur les lits bactériens à certaines époques de l'année, il est utile de recouvrir ceux-ci d'une sorte de moustiquaire en toile métallique quand leur distance aux pavillons est faible.

L'effluent des lits bactériens, qui ne renferme plus que des quantités insignifiantes de matières organiques

et qui, si les proportions nécessaires entre la surface et le volume à traiter ont été bien observées, sont absolument limpides,peut être envoyé à l'égout ou à la rivière, ou bien encore employé en épandange, où sa teneur élevée en nitrates alcalius et terreux lui donne une certaine valeur fertilisante.

Mobilier des salles. — Il nous reste à dire un mot du mobilier même des salles de malades. La qualité qu'on doit avant tout lui réclamer est de ne pas retenir la poussière et d'être d'un nettoyage aseptique facile. Il doit donc être exempt de rideaux, de tentures, se composer autant que possible de métal ou de bois vernis, sans joints pouvant emmagasiner les microorganismes; les tables de nuit doivent avoir des formes simples, être visitables et lavables dans toutes leurs parties ; les sommiers doivent être entièrement métalliques. D'excellents types de meubles ont été réalisés par divers constructeurs ; il est malheureusement parfois difficile de lutter contre les vieilles habitudes routinières. Pour égayer les salles, on a pris dans certains hôpitaux parisiens l'excellente habitude d'y placer quelques plantes vertes, des jardinières en cuivre, qui apportent un certain air de luxe de bon aloi, sans une bien grosse dépense. C'est une pratique à recommander.

IV. — **Services Généraux**

La préparation des aliments, des médicaments, le blanchissage du linge et son entretien, la désinfection de la literie et des effets des malades, doivent, pour une population aussi nombreuse que celle d'un hôpital, avec ses malades et son personnel de service, être organisés d'une façon véritablement industrielle, sous peine d'en-

traîner des dépenses de main-d'œuvre et des gaspillages effrayants.

Cuisine et Dépendances. — La préparation des aliments tout d'abord est un problème d'autant plus complexe que le même régime ne peut être ordonné à tous les malades. Toutefois le bouillon, la viande rôtie ou en ragoût, les légumes, le lait doivent toujours former le fond de la nourriture du plus grand nombre des habitants de l'hôpital. Des marmites à vapeur, de diverses formes et de capacités variées, sont généralement groupées au centre de la salle principale, et reçoivent la vapeur à moyenne pression d'une canalisation qui vient de l'usine centrale. Elles ont fait depuis quelques années l'objet d'ingénieux perfectionnements. Des doubles fonds spéciaux permettent dans certaines d'entre elles de faire des rôtis aussi réussis qu'au four ; des couvercles reliés par des conduites à une canalisation souterraine et à une cheminée d'appel enlèvent les buées à l'extérieur ; des mécanismes simples permettent d'incliner lentement et sans effort les marmites elles-mêmes pour en verser le contenu dans les récipients servant au transport.

Mais il faut aussi pouvoir préparer les plats destinés aux malades astreints à un régime particulier. Un grand fourneau au charbon, quelques réchauds au gaz, viennent à cet effet compléter l'outillage de cuisson. Un percolateur à vapeur sert à préparer le café, et un bain-marie avec copettes en porcelaine les grogs et les infusions. Des tables d'un nettoyage facile servent aux diverses manipulations ; les meilleures, malgré leur prix un peu élevé, sont les tables en lave émaillée, d'un entretien si aisé et imperméables à toutes les matières grasses. Une table chauffante placée le long de la rangée de marmites empêche les aliments de se refroidir

pendant qu'on prépare les portions sur les plats ou dans les récipients appropriés.

Pour transporter les aliments et la vaisselle dans les pavillons, de petits chariots-étagères sur roues caoutchoutées, d'une dimension appropriée à celle des monte-charges, reçoivent tout ce qui n'a pas à craindre de se refroidir ; les aliments chauds sont placés dans de véritables armoires roulantes, entourées d'une double enveloppe que l'on remplit d'eau bouillante et que protège elle-même une garniture en bois.

A la cuisine se trouve annexée la dépense, comprenant la boucherie, la panneterie, le magasin à légumes, avec salle d'épluchage et bac de lavage avec services d'eaux chaude et froide. La boucherie doit comporter le matériel nécessaire au découpage et à la suspension de la viande en quartier, petits chariots à crochets roulant sur rails suspendus, treuil mural, billots et crochets d'étal. Une armoire glacière est nécessaire pour conserver fraîches les parties non immédiatement utilisées. Mieux vaut encore un caveau refroidi par circulation de liquide incongelable, produit par une petite machine pouvant aussi fournir la glace alimentaire nécessaire à l'établissement. Des caves pour le vin en pièces et en bouteilles, pour la bière, doivent être d'un accès et d'une surveillance faciles. Une bascule imprimant les poids automatiquement sur des tickets à souche simplifie singulièrement les formalités de réception.

La laverie doit être de plain-pied avec la cuisine ; elle doit comporter des appareils automatiques où la vaisselle et les couverts soient lavés dans l'eau bouillante qui en assure la désinfection. Il doit être de règle absolue que la vaisselle doit toujours rentrer pour être lavée dans ce service et non dans les pavillons, sauf exception pour

celle provenant des pavillons de contagieux, qui doit être lavée dans les offices, mais passer ensuite à l'étuve après y avoir été transportée dans des boîtes métalliques fermées comme tous les autres objets à désinfecter.

Enfin un office avec armoires et casiers bien compris reçoit les réserves de vaisselle, les couverts et le linge de able.

Pharmacie.— Le pavillon de pharmacie doit comprendre : la tisanerie, où des marmites chauffées à la vapeur permettent de préparer tous les médicaments liquides ; elle renferme aussi l'alambic et l'appareil pour la préparation des extraits, les filtres et les conges pour les infusions à froid;

Le laboratoire, avec tables de travail munies de prises de gaz, d'eau et trompe à vide ; l'une de ces tables doit être surmontée d'une hotte vitrée ou sorbonne, pouvant se fermer complètement par des portes à coulisse verticale et munie d'une large ventilation ; une autre table doit longer une façade largement vitrée pour le travail au microscope et plus spécialement pour les recherches bactériologiques et histologiques ; enfin les balances ordinaires et de précision sont groupées sur une autre table également bien éclairée ; toutes ces tables doivent être en lave émaillée ;

L'officine, où sont préparées les doses de médicaments prescrites journellement par les médecins pour chacun des malades de leurs services; c'est dans cette pièce que doit donner le monte-charges qui communique avec les galeries souterraines ; chaque salle doit posséder un petit chariot-étagère numéroté, avec casiers spéciaux pour les bouteilles et tablettes pour les autres récipients, chariots qui après chaque visite de médecin retournent

aux pavillons par la voie des monte-charges et des galeries de circulation pour recevoir les médicaments ordonnés.

Un cabinet de travail pour le pharmacien en chef, des magasins à drogues, l'un au rez-de-chaussée avec armoires vitrées et casiers, les autres en sous-sol, quelques outils spéciaux, tels que les broyeurs à pommades qui peuvent être mus électriquement, un bac de rinçage avec eau froide et chaude, complètent l'outillage de cet important service.

Buanderie et lingerie. — La manutention du linge sale, même ne provenant pas de malades essentiellement contagieux, a toujours constitué un danger pour le personnel et un agent de diffusion pour les micro-organismes de toutes sortes. Cette manipulation devient inoffensive si le linge est mouillé, surtout d'un liquide antiseptique.C'est ce qui m'a amené à adopter à l'hôpital de Roubaix une disposition, dont j'ai puisé l'idée première à la buanderie annexée au dispensaire antituberculeux que l'éminent docteur Calmette a créé près de l'Institut Pasteur à Lille.

Dans chaque salle, le linge aussitôt enlevé est placé dans des sacs en filets, qui sont immédiatement conduits à une trémie desservant tous les étages et aboutissant dans le sous-sol au-dessus d'un bac en ciment armé rempli d'une solution de lysol à 2 pour cent. Le linge séjourne dans cette solution jusqu'à l'heure où un homme de service vient le chercher chaque jour, avec un chariot en tôle galvanisée. Les sacs sont portés, par les galeries et par un monte-charges, dans le pavillon de buanderie, et versés au milieu d'une salle de triage, sur un caillebotis superposé à une aire en ciment avec des pentes convenables pour assurer l'écoulement des eaux d'égout-

tage. Au pourtour de la salle, des casiers en ciment armé, dont le fond est traversé par une rigole recouverte elle aussi d'un caillebotis en bois, reçoivent les pièces de linge de chaque sorte au fur et à mesure du triage.

Le linge égoutté est porté à la buanderie proprement dite, où celui qui a été reconnu fortement souillé est d'abord passé dans un cuvier à vapeur, où le coulage s'effectue par le procédé classique.

Puis tout le linge, coulé ou non, est placé dans une ingénieuse machine, la laveuse-désinfecteuse. C'est un tonneau métallique, qu'une porte à coulisse referme hermétiquement, et qui renferme un autre tonneau mobile, percé de trous et muni de côtes arrondies ; un mécanisme commandé par une transmission anime le tonneau intérieur d'un mouvement de rotation alternatif autour de son axe.

Un jeu de robinets permet d'envoyer successivement de l'eau chaude, de la lessive et de l'eau de savon, qui après usage sont refoulées par des éjecteurs dans des réservoirs qui permettent de les faire resservir, puis ensuite encore de l'eau chaude et de la vapeur, et de l'eau graduellement refroidie pour le rinçage. Comme à certain moment la température est portée dans l'appareil à un peu plus de 100 degrés, la désinfection du linge, même de celui provenant des contagieux, est parfaitement assurée, par une méthode qui l'abîme bien moins que le passage à l'étuve.

Une essoreuse exprime ensuite la presque totalité de l'eau retenue par le linge ; un séchoir pour les torchons, une sécheuse-repasseuse pour le linge plat et même pour les chemises à la condition qu'elles n'aient que des cordons, quelques tables pour le repassage du linge fin, sont les accessoires qui, joints à la machine que nous

venons de décrire, permettent d'effectuer toutes les opérations avec un personnel des plus restreints.

La laveuse-désinfecteuse sert aussi à laver la laine des matelas, à laquelle une petite machine à carder rend ensuite l'élasticité nécessaire. Elle sert également au lavage des sacs en flanelle pour le filtrage de l'air dont nous avons parlé à propos de la ventilation mécanique.

La buanderie doit être complétée par des magasins à linge propre, avec armoires et casiers, et par une salle de raccommodage bien éclairée, munie de machines à coudre qui peuvent être pourvues d'un petit moteur électrique.

Désinfection. — Le service de désinfection est généralement placé dans le sous-sol de la buanderie. Il se compose en principe de deux salles, l'une pour les objets infectés, l'autre pour les objets désinfectés. Dans la cloison qui sépare ces deux salles est engagée l'étuve, dont le diamètre doit être suffisant pour admettre au besoin de grands matelas quand elle doit servir à la désinfection des objets venant du dehors.

Les meilleurs modèles d'étuves sont à deux fins ; ils permettent la désinfection par la vapeur ; ils sont munis d'un éjecteur permettant d'y faire le vide et d'un formolateur permettant d'y injecter des vapeurs de formol. Ce second mode d'opérer, plus coûteux, a l'avantage de ne pas détériorer les vêtements, les chaussures, les chapeaux et même les livres ou autres objets ayant pu être contaminés.

Outre l'étuve, il est utile de prévoir une chambre à soufre, formant comme l'étuve elle-même une sorte d'écluse entre les deux salles. Cette chambre sert surtout à la destruction des parasites qui se rencontrent dans les vêtements d'un trop grand nombre d'hospitalisés.

Il est utile que dans le pavillon d'entrée soit prévue une trémie, par laquelle les effets de toute sorte des entrants, placés dans un sac, dûment étiquetés, sont envoyés au sous-sol et directement portés à la désinfection d'où ils reviennent ensuite à un magasin avec divisions correspondant à chaque pavillon.

Enfin il faut songer à désinfecter le désinfecteur lui-même, dans son intérêt et dans celui des personnes avec qui il se trouve en contact après avoir opéré. Une troisième chambre éclusée doit à cet effet donner dans les deux salles ; elle renferme un bain-douche et deux armoires-vestiaires. En arrivant à son service, le désinfecteur quitte ses vêtements de ville qu'il place dans l'une des armoires, puis il revêt son costume de travail, composé généralement d'objets exclusivement en toile. Lorsqu'il a chargé l'étuve, il quitte ce costume, le place dans l'étuve avant de la refermer, puis passe par l'écluse où il prend un bain-douche et revêt un nouveau costume de travail propre. Il se trouve alors dans la chambre aux objets désinfectés, où il surveille le fonctionnement de l'étuve,après quoi il procède à la décharge de celle-ci. Il peut alors revêtir ses vêtements de ville et sortir sans aucune crainte de devenir un agent de contagion.

Il est essentiel, dans l'étude du plan d'ensemble de l'hôpital, de placer la désinfection dans une position telle par rapport aux pavillons de contagieux qu'une barrière puisse être établie dans la galerie souterraine ne permettant pas de faire circuler les objets venant de ces pavillons autrement qu'en passant par la désinfection. Cette barrière ne doit s'ouvrir qu'à des heures déterminées et sous la surveillance d'un agent responsable pour laisser passer les chariots allant vers les

pavillons et portant les aliments, les médicaments et le linge propre. Mais, à l'inverse de ce qui se passe dans les autres pavillons, les chariots ne doivent jamais monter dans les salles ; les objets doivent être déposés directement dans le monte-charges. Le nombre de lits de chacun de ces pavillons étant généralement faible, il n'en résulte pas de complication pour le service.

Tous les objets à désinfecter doivent être enfermés dans des housses en toile, qui passent en même temps qu'eux à l'étuve, et transportés dans des chariots fermés.

A la désinfection se rattache la destruction des pièces de pansements souillées, débris opératoires, etc., qui doivent être incinérés. Un moyen simple et économique consiste à les placer dans des sacs en papier que le désinfecteur vient chercher au sous-sol à une heure déterminée et porter aux chaudières, où ils sont immédiatement chargés dans l'un des foyers.

Service des transports à l'extérieur. — Le transport des malades et des blessés entrant à l'hôpital doit toujours être fait au moyen de voitures spéciales : dans l'intérêt du malade d'abord, dans celui du public ensuite. Les voitures d'ambulance modernes comportent des dispositifs de lits-brancards avec suspension à ressorts, grâce auxquels le patient peut rester étendu, être monté et descendu sans aucun effort pouvant lui porter préjudice ; une place est réservée pour un infirmier qui veille sur lui pendant le transport. Ces voitures doivent être construites avec des formes et des matériaux qui en permettent la désinfection facile par lavage avec des antiseptiques.

Un hôpital bien outillé doit posséder au moins deux voitures, dont l'une spécialement destinée au transport

des malades signalés comme atteints d'une affection contagieuse, l'autre plus particulièrement destinée aux blessés.

Un fourgon couvert, et facile à aseptiser, sert au transport des objets à désinfecter, venant du dehors, toujours entourés d'une housse, si ce service est assuré par l'hôpital.

Il faut donc prévoir un pavillon d'écuries et remises. Depuis que la pratique de l'automobilisme s'est répandue, il est devenu possible d'éviter d'avoir des chevaux dans l'hôpital, avec les conséquences d'odeurs d'écurie et de dépôts de fumier que leur présence entraîne, sans compter la plus grande rapidité souvent bien précieuse quand il s'agit d'un blessé ayant besoin d'une opération urgente.

Un complément indispensable du service des transports à l'extérieur est l'abonnement au réseau téléphonique, qui permet au public de réclamer sans perte de temps l'arrivée des voitures d'ambulance.

Service des morts. — Quelque salubres que soient les locaux de l'hôpital, et quelque attentifs que soient les soins dont les malades sont entourés, tous, hélas, ne sortent pas guéris. L'une des précautions essentielles est d'éloigner le plus possible des vivants l'image de la mort; la confiance dans la guérison est l'un des éléments essentiels du traitement. Tout malade chez lequel le médecin reconnaît les symptômes d'une fin prochaine doit être, et les prétextes sont faciles à trouver, transporté dans une chambre d'isolement. Le décès survenu, le corps mis en bière non fermée doit être, par les galeries souterraines, emporté dans un local aussi éloigné que possible des pavillons et desservi autant que possible par une sortie spéciale. Dans ce local existent des

tables, généralement en ardoises, sur lesquelles l'exposition est faite jusqu'à ce que la famille soit venue reconnaître le décédé. Il est prudent que ces tables, creusées légèrement en forme de bassin, soient munies d'une canalisation traversant un petit réservoir rempli d'un antiseptique caustique, tel que le chlorure de zinc, susceptible de détruire les liquides qui pourraient s'écouler.

Il est utile de prévoir quelques cellules isolées pour les corps des décédés par maladies contagieuses.

Une salle d'autopsie, avec table en ardoise, un laboratoire de toxicologie et de micrographie, avec tables et hottes, conduites d'eau, de gaz et trompe à vide, munie d'un vidoir et, si possible, d'un four à gaz pour l'incinération des débris, enfin une salle pour la réunion des cortèges funèbres constituent les annexes indispensables de ce service.

Mais quittons ces tristes pensées et venons aux installations où ont été réalisés les plus grands progrès dans l'art de guérir.

V. — Salles d'opérations et annexes

La bonne disposition et le bon outillage des salles d'opérations est l'une des qualités les plus essentielles d'un hôpital.

En principe,si les pavillons de chirurgie des hommes, des femmes et des enfants sont groupés de telle sorte qu'ils puissent facilement communiquer par une galerie couverte et chauffée au niveau du rez-de-chaussée, les salles d'opérations peuvent leur être communes. Ce qui est essentiel, quand toutefois la place et les crédits dis-

ponibles le permettent, c'est qu'il existe deux salles : l'une pour les opérations septiques, l'autre pour les opérations aseptiques. Entre les deux peut être placé le laboratoire de stérilisation et les autres locaux annexes. A chacune doit être contiguë une salle pour l'anesthésie.

La meilleure forme à donner aux salles est celle d'une abside d'église, dont toute la partie circulaire ou polygonale serait vitrée et, autant que possible, orientée au nord. C'est notamment la disposition qui a été adoptée pour les salles d'opérations du service central des asiles d'aliénés, à l'hôpital Sainte-Anne à Paris, salles qui peuvent être considérées comme des modèles parfaits.

Le meuble essentiel de la salle d'opérations est la table ; il en existe de bien des modèles, et chaque chirurgien a ses préférences particulières, que je ne suis pas compétent pour discuter. En général, elles sont entièrement en métal nickelé, ce qui permet de les aseptiser complètement. Elles sont supportées par un ou plusieurs pieds avec crémaillères ou vérins hydrauliques pour les soulever à hauteur convenable, munies de pièces articulées pour supporter bras, jambes, tête dans les positions les plus opportunes ; elles renferment à l'intérieur des bouillottes pour empêcher le contact de refroidir le patient.

Quoique les opérations se fassent le plus possible en plein jour, des cas urgents peuvent nécessiter l'emploi de la lumière artificielle. A cet effet une suspension mobile en tous sens et contenant un groupe de fortes lampes à incandescence est placée au-dessus de la table et supportée au plafond par un balancier à contrepoids. Comme toute interruption dans l'éclairage au cours d'une opération pourrait être funeste, cet appareil doit être commandé par deux circuits, l'un relié au circuit

normal du pavillon, l'autre venant directement de la batterie d'accumulateurs. Un commutateur placé bien à portée de l'assistant du chirurgien permet de passer instantanément d'un circuit à l'autre.

Non seulement la table doit être chauffée par des bouillottes intérieures, mais la salle elle-même doit être, au moment de l'opération, à une température élevée, 30° environ, la température des organes internes du corps étant d'au moins 37°, et tout refroidissement pouvant avoir les conséquences les plus graves.

Outre la table, le mobilier de la salle comprend un siège pour le chirurgien, siège métallique, toujours facile à aseptiser ; des porte-capsules, pour les solutions antiseptiques, enfin deux lavabos, pour le chirurgien et son assistant, dont les robinets sont alimentés par de l'eau stérilisée venant des appareils placés dans la salle voisine, et dont la cuvette profonde permet de baigner l'avant-bras tout entier. L'ouverture des robinets et de la vidange se fait au moyen de pédales ou de leviers manœuvrés par les coudes et les genoux, afin d'éviter toutes pollutions aux mains qui viennent d'être aseptisées. Un robinet mélangeur, manœuvré par une rotation de la pédale, permet d'obtenir instantanément l'eau à la température voulue. Des boîtes renfermant le savon et des brosses ont été préalablement stérilisées à l'étuve.

La salle de stérilisation, juxtaposée à la salle d'opération, renferme plusieurs étuves horizontales, un stérilisateur à eau avec régulateur de température, des appareils pour aseptiser les instruments par coction dans une solution antiseptique (poissonnière) ou par l'air sec et chaud (étuve Poupinel). Tandis que les premiers sont alimentés par de la vapeur à moyenne pression prise sur la canalisation des réchauffeurs d'eau, la

dernière peut être chauffée électriquement et munie d'un avertisseur à sonnerie qui prévient quand la température voulue est obtenue.

La salle doit encore contenir une table en lave émaillée, un chauffe-linge, un lavabo et un vidoir siphonné pour envoyer aux eaux usées tous les liquides provenant des opérations. Une armoire à instruments, en glaces avec montures nickelées, peut être accolée au mur, ou mieux intercalée dans une baie entre la salle d'opération et la salle de stérilisation, sur chacune desquelles elle s'ouvre. Les instruments, tissus et fils employés dans les pansements, sont renfermés dans des boîtes nickelées permettant de les stériliser dans les étuves.

Le mobilier des salles d'opérations et des pavillons de chirurgie comprend encore des chariots à pansements, avec réservoirs d'eau stérilisée et d'antiseptiques, casiers à médicaments et à instruments, boîte pour les pansements usés et seau pour recueillir les liquides, qu'on peut transporter auprès du lit du malade.

Les salles d'anesthésie doivent pouvoir être largement ventilées. Le patient, amené sur le lit roulant, est endormi au moyen du chloroforme que d'ingénieux appareils permettent aujourd'hui de doser mathématiquement de façon à éviter presque complètement les accidents si redoutables autrefois.

Une autre annexe aujourd'hui indispensable des salles d'opérations est la salle de radiographie ; elle peut être installée en sous-sol, avec son laboratoire de photographie.

Outre les salles d'opérations des services de chirurgie, la maternité exige des installations de même ordre : les salles de travail, pour les accouchements normaux, et

une salle d'opérations pour les cas où l'intervention du chirurgien est nécessaire. Elles sont desservies par une salle de stérilisation commune, et le mobilier est identique à celui que nous venons de décrire.

J'en ai fini, Messieurs et chers Collègues, avec ces détails techniques, fastidieux peut-être, dont j'ai émaillé cette trop longue communication ; j'ai cru nécessaire de vous les donner afin de vous faire sentir les énormes progrès réalisés aujourd'hui. Si je me suis un peu trop laissé entrainer par mon sujet, c'est qu'il m'a passionné en raison des applications que j'ai été appelé à faire dans la région et ici même en particulier.

Qu'il me soit permis en terminant d'apporter un respectueux et affectueux hommage à M. le Docteur Calmette, aux bienveillants conseils duquel je dois d'avoir acquis quelque expérience dans cette question si attachante de l'aménagement des hôpitaux.

ANNALES DUNKERQUOISES

Publiées et annotées d'après des documents inédits

PAR

Le Docteur G. DURIAU

Président de la Société

ANNALES DUNKERQUOISES

Publiées et annotées d'après des Documents inédits

PAR

Le Docteur G. DURIAU

Président de la Société

XVII

Péristyle de l'Eglise Saint-Eloi

Antérieurement au premier agrandissement de la ville dont les travaux ont été commencés en 1663, sous le règne de Louis XIV, l'église Saint-Eloi était située à l'extrémité Sud de la ville ; au delà se trouvaient des casernes et la maison affectée au logement du Gouverneur, puis l'enceinte fortifiée qui était contiguë à la tour et avait trois entrées : la principale au côté Ouest face au grand marché, au pied de la tour dont le rez-de-chaussée formait le porche de l'église, la seconde au côté Nord, face à la rue de l'Eglise et la troisième au Sud, face aux casernes.

La communication directe de la rue de l'Eglise avec la grande place qui venait d'être créée étant devenue impossible, le Magistrat fit établir un passage au pied

de la tour, il avait une largeur de quatre mètres et débouchait dans la rue de la Vierge, en face de la maison n° 1.

En 1670, cette voie fut élargie au moyen de la construction de deux grandes arcades qui donnèrent passage aux voitures.

En 1780, on décida la construction d'une large voie faisant le prolongement de la rue de l'Eglise, et en même temps la construction du péristyle. Les plans et études ont été faits par l'architecte Louis ; les travaux ont été commencés en 1783 et achevés en 1785. La dépense s'est élevée à 775.269 livres tournois, y compris 12.000 livres pour les honoraires de l'architecte, soit 765.698 francs.

1790. — Le 18 août, l'Inspecteur des travaux de la Ville fait connaître au Magistrat plusieurs vices de construction dans le nouveau péristyle.

1797. — Le 18 avril, second rapport signalant le dépérissement d'un angle de la corniche du monument, et proposant de remplacer par du plomb les ardoises qui recouvraient les grandes saillies.

1797. — Le 2 juin, troisième rapport signalant que l'angle formant partie de l'entablement donnant sur le derrière du péristyle ne peut sans danger rester plus longtemps en place.

1797. — Le 9 août, quatrième rapport disant qu'il a fait faire un échafaudage pour reconnaître plus exactement les parties défectueuses de l'édifice et qu'il a reconnu que la corniche exige des réparations immédiates pour prévenir tout danger.

1816. — Ce ne fut que cette année que les ardoises qui couvraient le fronton ont été remplacées par du plomb ; une somme de 9.380 francs a été dépensée à cet effet.

1826 à 1828. — Une somme de 10.858 francs a été dépensée pour restaurer une partie des colonnes, des chapiteaux et des corniches. Les ressources de la Ville ne permirent pas de continuer les réparations qui restaient à faire.

1834-1835. — Une autre somme de 15.973 francs a été dépensée pour restaurer des colonnes, etc. Le département est venu en aide à la Ville en participant à cette dépense pour 11.980 francs.

Ainsi une somme de 36.212 francs a été employée en réparations, somme relativement considérable eu égard à l'époque peu éloignée de la construction du monument.

1848. — Il résulte d'un rapport de M. Develle, architecte de la Ville en date du 10 mai, que ces dépenses avaient été faites en pure perte, puisque les parties restaurées étaient redevenues défectueuses.

1852. — Dans un autre rapport adressé au Maire le 26 avril, le même architecte déclare que de nouveaux fragments de pierre se sont détachés des chapiteaux et il est présumable que la caducité précoce de cet édifice ne fera qu'augmenter avec les années. C'est le résultat du style d'architecture qui a nécessité l'emploi de pierre tendre.

Ce rapport, communiqué au Conseil Municipal, n'a donné lieu à aucune décision.

1856 à 1860. — Des parties de l'entablement qui s'étaient détachées sans occasionner d'accidents ont été remplacées.

A différentes époques, la Mairie a consulté des architectes distingués et des ingénieurs sur l'état de ce monument et tous ont émis l'avis qu'il ne pouvait avoir une longue durée.

1868. — Le 16 juin, le Conseil décide qu'il convient de nommer une commission d'architectes ; un architecte d'Amiens, dans son rapport, pense qu'il faudrait une somme de 63.000 francs pour réparer le péristyle et 250.000 francs pour le reconstruire.

1870. — 12 mai. Le Conseil décide la construction d'un échafaudage mobile pour examiner toutes les parties du monument ; la dépense s'est élevée à 1.715 francs.

1870. — 2 septembre. Le Conseil renvoie de nouveau à une commission d'examen les travaux à exécuter au monument. Ce rapport n'a obtenu aucun résultat.

Plus tard, le détachement continuel de pierres des corniches et de la voûte constituant un danger permanent, le Conseil ordonna la construction d'un abri sous le péristyle, sans plus se préoccuper des travaux nécessités par la dégradation successive des chapiteaux, corniches, entablement, etc...

1881. — La chute d'une voûte sous le péristyle ayant amené la destruction de l'abri qui n'était plus suffisant pour éviter les accidents, fit interdire la circulation. Une nouvelle commission fut nommée, mais en attendant une décision définitive, le Conseil fit faire un passage blindé en face de la porte Nord de l'Eglise.

1883. — La démolition totale du péristyle fut décidée et quelques mois après toute la colonnade avait disparu.

1885. — L'aspect désolant du mur nu de la façade engagea le Conseil Municipal à établir un concours pour l'élévation d'un porche ; 73 concurrents se présentèrent, trois projets furent reconnus supérieurs, et un projet, celui de M. Van Moë, architecte de Dunkerque,qui avait été considéré comme hors concours pour avoir dépassé les crédits, fut définitivement accepté après change-

ments importants. La maquette du projet fut déposée au Musée de la Ville.

1886. — 18 octobre. Après une attente assez longue pour obtenir de la Préfecture l'autorisation de commencer les travaux, le 18 octobre 1886 eut lieu l'adjudication de la maçonnerie et de la charpente. M. Rouzé, entrepreneur à Lille, fut déclaré adjudicataire avec un rabais de 5 °/₀ sur la mise à prix de 248.000 francs environ.

1887. — La première pierre de la nouvelle façade a été inaugurée solennellement le 11 avril, elle est située vers le milieu à gauche de la porte centrale.

XVIII

Palais de la Bourse

La construction de ce bâtiment a été décidée en 1750. En 1751, on acheta et on démolit quatre maisons pour avoir le terrain nécessaire à l'édification pour 42.120 livres tournois. Les travaux, commencés en 1752 et terminés en 1758, coûtèrent la somme de 178.949 livres.

En 1773,un magasin construit dans la cour pour dépôt de pompes à incendie donna lieu à une dépense de 660 livres et les caves converties en citerne coûtèrent 6.000 livres.

Le Commerce occupa la Bourse jusqu'en 1789, époque où elle fut abandonnée pendant plusieurs années, à cause de la nullité des affaires. Plus tard les négociants et courtiers se réunissaient de midi à une heure, vis-à-vis le Café Suisse qui existait dans la rue de l'Eglise (alors rue de la Vérité) mais ces réunions ayant été défendues par l'Administration Municipale, le local de la Bourse fut remis à la disposition du Commerce (26 juillet 1897);toutefois,ils délaissèrent entièrement le local.

La Bourse a éte rétablie le 26 juin 1801 et le 7 août 1803, elle fut de nouveau réglementée par un arrêté municipal, mais sans plus de résultat. Elle ne servit plus que pour les foires.

En 1824, le Commerce ayant demandé la jouissance de la Bourse, un nouveau règlement fut publié, mais

bientôt après la Bourse resta déserte. Elle fut alors louée pour magasin.

En 1846, une nouvelle pétition fut adressée au Maire, à l'effet d'obtenir la réouverture du local qui eut lieu le 24 juin 1847. On reconnut que la mise en état et les modifications demandées devaient absorber une somme assez importante, un devis fut établi d'un chiffre de 6.000 francs à supporter par le commerce et il fut approuvé par le Préfet du Nord le 13 janvier 1848. Les événements de février firent ajourner ces travaux jusqu'en 1852.

La dépense qui s'éleva à 14.661 fr. 50 fut payée par le commerce au moyen d'une contribution extraordinaire perçue en vertu de la loi du 19 mars 1801 et conformément à celle du 25 avril 1844 sur les patentes.

Malgré cette dépense assez considérable, et alors que le local était dans d'excellentes conditions, il ne fut fréquenté que par un nombre fort restreint de négociants qui diminua d'année en année, à ce point qu'en 1862, il ne servait pour ainsi dire plus qu'aux réunions du Syndicat des Courtiers qui y faisait des ventes.

En 1813, les planchers des 1er et 2e étages durent être reconstruits et il fallut remplacer une partie des poutres, ce qui coûta 7.000 francs ; déjà en 1808 on avait renouvelé douze châssis et huit lucarnes: dépense 1.900 francs

En 1814, on fit construire le logement du concierge du Tribunal au-dessus du magasin servant de dépôt aux pompes à incendie: dépense 1.410 francs.

Le siège du Tribunal de 1re instance, établi à Bergues, fut transféré à Dunkerque en 1804 et installé au-dessus du local de la Bourse. En 1807, la ville obtint pour l'occupation du Tribunal un prix de loyer de 1.200 francs qui fut porté à 1.700 francs en 1851.

Le Tribunal ayant pris possession du nouveau Palais en 1864, on y établit le Musée, qui s'installa en 1878 dans la maison B. Morel. Depuis, les deux étages ont été aménagés pour le Collège. Une des travées du rez-de-chaussée a été laissée au Collège et on y a installé la classe enfantine. Quant à l'autre, elle sert encore à l'heure actuelle de Bourse.

XXI

Désertion en masse des officiers du 1er Régiment d'Infanterie en garnison à Dunkerque en 1791

Les faits de désertion ou d'émigration des officiers des régiments en garnison dans le Nord furent très fréquents vers 1791 et pendant toute cette période, mais on ne signale aucune autre désertion en masse que celle des officiers du 1er régiment d'infanterie, en garnison à Dunkerque à cette époque. Aussi croyons-nous utile de signaler ce fait et de donner tout au long le procès-verbal de cet acte d'anti patriotisme.

Extrait du registre des Délibérations du Conseil d'Administration de la Garde Nationale de Dunkerque[1].

L'an mil sept cent quatre-vingt-onze, le vingt-cinquième jour du mois de juin, les Officiers de la Garde Nationale se sont assemblés au Quartier-général, à six heures du matin ; et le procès-verbal suivant a été rédigé.

Le vingt-quatrième juin 1791, au soir, après l'appel de cinq heures aux Casernes, la presque totalité des Officiers

(1) Nous devons la communication de ce document à M. Desplanque, bibliothécaire de la ville de Lille, à qui nous adressons nos plus sincères remerciements.

du premier régiment d'Infanterie,ci-devant Colonel-général, en garnison en cette Ville, a décampé et dirigé sa fuite vers la Ville de Furnes.

Le sieur Théon, leur Lieutenant-Colonel et Comm andant le Régiment, étoit à leur tête. Cette fuite, sans éclat, eut l'air d'une promenade, à cause de la proximité des frontières ; elle ne fut sçue par le Maire de la Ville et le Colonel de la Garde Nationale, qu'à neuf heures du soir.

Tous les Soldats étoient rentrés ; personne ne manquoit aux Casernes.

Le Sr Théon et ses Officiers avoient enlevé la Cornette-blanche de l'Infanterie et les Drapeaux du Régiment, dont il ne restoit que les bâtons armés de leurs lances.

A deux heures du matin, M. François, Adjudant du Régiment, (bon Patriote) vint trouver le Colonel de la Garde Nationale, (M. Emmery) à qui il communiqua une lettre adressée à lui, François, Adjudant du Corps, pour être lue aux Sous-Officiers et Soldats du Régiment. Cette Lettre fit frémir d'horreur le Colonel, qui voyoit dans le Sr Théon un traître à la Patrie, cherchant à soulever ses Soldats, à les engager à le suivre sur les Terres de l'Empire, et qui avouoit avoir emporté la Cornette-blanche et les Drapeaux, pour forcer nos Frères d'Armes à s'y rallier.

Le Colonel conseilla à M. François d'aller sur-le-champ en faire part au Commandant de la Ville, M. Boistel, et à M. Thiery, notre Maire, observant de la laisser à ce dernier en dépôt, pour la dénoncer à l'Assemblée Nationale.

A quatre heures du matin, le régiment eut connoissance de ce fatal événement ; la consternation régnoit sur tous

les visages : l'allarme fut générale, les Portes de la Ville restèrent fermées ; le Régiment prit les armes à cinq heures du matin, et nomma provisoirement ses Officiers pour Chefs; les Cocardes Nationales furent attachées aux bâtons des Drapeaux par les Soldats.

A six heures du matin, le Commandant de la Place se rendit sur la Plaine ; il chercha à calmer le Corps, mais inutilement.

Le Colonel de la Garde Nationale s'avança dans le cercle, et partageant la douleur de ces braves Soldats trompés, il leur dit :

« Amis et Frères, je viens, au nom du Corps que j'ai » l'honneur de commander, vous offrir des consolations, » et vous manifester tous les sentiments d'amitié et d'union » que vous nous connoissez. Si vous aviez des Chefs qui » vous trahissoient, il vous reste des Amis qui vous éclaire- » ront et qui sont jaloux de sceller avec vous, de leur sang, » le maintien de la Constitution, qu'on cherche à renver- » ser depuis l'évasion du roi et de la Famille Royale.

» Frères d'Armes, recevez avec le Serment que vous fait » le Corps, de vous rester fidèle, ainsi qu'à la Nation, un » des deux Drapeaux de la Garde Nationale de Dunkerque; » il vous dédommagera, j'espère, et en attendant ceux que » l'Assemblée Nationale vous décrétera, du vol insigne » qu'on vous a fait, de ceux que jusqu'à présent vous avez » si valeureusement défendus. »

Cette offre fut acceptée avec grandes acclamations de Vive la Nation et vive la Garde Nationale ; sur le champ deux Compagnies de Grenadiers furent détachées pour

chercher le Drapeau ; le Colonel demanda place au milieu de ces braves Guerriers, et on le mit au premier rang ; le Drapeau fut remis à l'Adjudant et apporté au Régiment, qui le reçut rangé en bataille.

Ce spectacle imposant fut des plus attendrissant. L'Alliance, à jamais indissoluble, du premier Régiment de France avec la Garde Nationale, fit un effet superbe ; les Soldats et les Citoyens se mêlèrent, s'embrassèrent, et leurs larmes coulèrent de joie.

Le Drapeau National flottoit au milieu de ce Régiment, entre les bâtons de ceux qu'il venoit de perdre.

Depuis ce moment la joie est sans bornes et la tranquilité est assurée.

Tous les Postes viennent de se mêler ; les Troupes de Ligne et les Gardes Nationales se disputent le glorieux avantage de défendre la Patrie en danger.

La nouvelle certaine de l'arrestation du Monarque ranime de plus en plus le courage de tous les Citoyens.

Le Conseil d'Administration arrête que le présent Procès-verbal, fait avec autant de précision qu'un moment d'orage peut le permettre, sera remis, sur le champ, à la Municipalité, pour qu'elle donne son adhésion à ce qu'a fait la Garde Nationale, qu'elle soit priée : 1° de remplacer le Drapeau dont il en a été fait un si digne usage ; 2° qu'elle fasse part à l'Assemblée Nationale, séance ténante, de tout ce qui vient de se passer et énoncé dans le présent Procès-verbal.

Pour copie conforme :
(Signé) EMMERY,
Colonel.

N. B. — Ce Procès-verbal, remis au Rédacteur de la Gazette du Département du Nord par M. Montdhiver, Lieutenant-Colonel de la Garde Nationale de Dunkerque, et Aide-de-Camp de M. de la Fayette, est distribué, aujourd'hui Dimanche, extraordinairement, sur la prière que cet excellent Officier Patriote lui en a faite.

Extrait du « Supplément extraordinaire au N° 141 de la Gazette du Département du Nord. Lille, le dimanche 26 juin 1791. »

XX

Le Couvent des Bénédictines Anglaises

(DEUXIÈME ARTICLE)

Dans un premier article sur le Couvent des Bénédictines Anglaises paru sous le numéro XI dans les Annales Dunkerquoises, nous avons relaté les destinations successives qu'eut cet immeuble. Nous devons à l'impartialité de notre récit de raconter tout au long les propositions que fit à la Ville, dès le 13 mai 1865, un philanthrope dunkerquois, M. A. Bray, pour créer dans ce local un asile ou mieux une maison de refuge pour les vieux marins du Commerce. Après de longs pourparlers, cette proposition fut repoussée par le Conseil Municipal de Dunkerque en 1869 et M. Bray fonda une maison de retraite avec hôpital, école et église, dans une partie de Ghyvelde à laquelle on donna, plus tard et par reconnaissance, son nom : Bray-Dunes. Il ne nous appartient pas de prendre position en l'occurrence pour l'une ou l'autre des parties. Nous nous contenterons d'admirer le geste harmonieux et charitable de cet excellent homme de bien et de citer simplement les textes. Le lecteur sera seul juge du débat.

---

(1) Notre excellent ami M. Gheeraert, secrétaire-adjoint à la Mairie de Dunkerque, a bien voulu faire pour nous la recherche de ces documents ; nous lui adressons à nouveau tous nos remerciements les plus sincèrement affectueux.

Extrait du Procès-verbal de la séance du 13 mai 1865

Maison de refuge pour les vieux marins du commerce. Proposition et dotation de M. Alphonse Bray. Commission. Remerciements.

Monsieur le Maire donne connaissance d'une lettre de M. Alphonse Bray, relative à la fondation d'une maison de refuge pour les vieux marins du commerce, œuvre pour laquelle il offre de doter la Ville d'une rente annuelle et perpétuelle de vingt mille francs. La proposition, prise en sérieuse considération, est renvoyée à la Commission déjà chargée d'aviser à la réalisation des améliorations que réclame l'hospice civil, laquelle Commission est composée de MM. Hamoir, Coquelin, Delaetre, Cuel et Bourdon, et le Conseil Municipal, après avoir voté des remerciements à M. Bray pour sa généreuse initiative, prie M. le Maire de lui en transmettre l'expression.

Extrait du Procès-verbal de la séance du 9 juin 1865

Fondation d'une maison de refuge pour les vieux marins. Nouvelle lettre de M. Bray. Renvoi à la Commission.

Le Conseil Municipal renvoie à la Commission chargée, le 13 mai dernier, d'examiner la proposition de M. Alphonse Bray, relative à la fondation d'une maison de refuge pour les vieux marins du commerce de Dunkerque, une nouvelle lettre de ce concitoyen demandant que les bâtiments et le parc qui dépendent de la propriété acquise des héritiers de

M. Benjamin Morel, soient destinés à la maison de refuge, et en même temps le Conseil Municipal pose à la Commission la question de savoir s'il ne conviendrait pas d'affecter, au contraire, les bâtiments au Musée Communal et de maintenir le parc à usage de promenade publique, pour s'occuper ensuite du projet présenté par M. le Maire, d'établir une grille en fer du côté de la rue de l'Abreuvoir.

Extrait du Procès-verbal de la séance du 30 juin 1865

Maison de refuge. Création. Proposition. Ajournement de la décision.

Le Conseil Municipal, vu l'importance de la proposition de M. Alphonse Bray pour la création d'une maison de refuge destinée aux vieux marins du commerce, renvoie la discussion de l'affaire jusqu'après l'installation du nouveau Conseil de la Commune.

Extrait du Procès-verbal de la séance du 8 septembre 1865

Offre de M. Bray. Décision. Proposition.

M. Malo exprime le vœu qu'il soit répondu à l'offre de M. Bray dans les douze jours au plus tard, mais le Conseil croit devoir se borner à inviter la Commission à donner à la question la solution la plus prompte possible.

Extrait du Procès-verbal de la séance du 10 février 1866

Maison de refuge pour les vieux marins du Commerce. Proposition de M. Alphonse Bray. Rapport et délibération.

M. Hamoir s'exprime ainsi :

« Messieurs, dans la séance du 13 mai dernier, M. le Maire donnait au Conseil Municipal communication d'une lettre que M. Alphonse Bray lui avait adressée à la date du 18 mars précédent, pour lui faire connaître son intention de fonder une maison de refuge pour les vieux marins du commerce, et dans laquelle, après avoir développé quelques-unes des considérations qui avaient fait naître en lui cette pensée, il ajoutait que si la Ville, par l'allocation d'un emplacement convenable, ou par une subvention quelconque, croyait pouvoir l'aider dans l'exécution de sa volonté, il la doterait d'une rente annuelle et perpétuelle de vingt mille francs pour subvenir à l'entretien de cette fondation.

« Le Conseil accueillit cette proposition avec un vif sentiment de reconnaissance, pria M. le Maire d'être son interprète auprès de M. Alphonse Bray, et de lui exprimer toute sa gratitude pour cette grande et généreuse pensée. Une Commission fut chargée immédiatement de s'occuper des moyens de réaliser cette création.

« Cette Commission s'empressa de rechercher quel pourrait être l'emplacement le plus convenable à offrir au donateur, et, croyant qu'il serait important de placer l'établissement dans le voisinage du Port, elle jeta les yeux sur le Parc de la Marine, persuadée que l'Etat serait disposé à favoriser une

semblable fondation. Après s'être mise d'accord sur ce point avec l'Administration provisoire qui venait de succéder à M. Mollet, elle la pria de solliciter de M. le Ministre de la Marine la concession d'une portion de terrain prise dans le parc, pour y installer le nouvel établissement.

« Pendant que la Commission s'occupait de ces démarches, M. Alphonse Bray, qui, probablement en avait eu connaissance, écrivit une nouvelle lettre, à la date du 8 juin, et, modifiant les conditions de celle du 18 mars, dans laquelle il se bornait à demander un établissement convenable ou une subvention quelconque, il réclama, pour y installer l'établissement de refuge, la maison de feu M. B. Morel avec toutes ses dépendances.

« N'ignorant pas que des élections prochaines allaient renouveler le mandat des Conseillers Municipaux, dont le nombre se trouvait d'ailleurs notablement réduit par suite de décès, démissions ou autres causes, la Commission avait jugé qu'il était autant dans ses devoirs que dans les convenances de ne point provoquer une solution immédiate qui aurait pu ne pas concorder en tous points avec les idées du nouveau Conseil, auquel incomberait la charge de pourvoir aux moyens d'exécution. Elle croyait devoir se borner à étudier la question et à léguer son travail à ses successeurs; mais, après avoir pris connaissance de la lettre du 8 juin et d'une autre en date du 17 du même mois, réclamant instamment une réponse, elle allait en référer au Conseil, lorsque le jour même où il devait se réunir, parvint le décret qui dissolvait les Conseils Municipaux et ne lui permettait plus de résoudre une affaire aussi importante.

« Les élections et la reconstitution de l'Administration absorbèrent un laps de temps assez long et s'opposèrent à

la reprise immédiate de l'examen de la proposition de M. Alphonse Bray. La nouvelle Commission reçut le mandat, comme celle qui l'avait précédée, de s'occuper en même temps d'une autre question qui s'y rattache immédiatement, c'est l'extension de l'hospice civil actuel, sa translation dans un autre endroit ou la création d'un second établissement hospitalier pour parer à l'insuffisance des bâtiments actuels.

« Une liaison intime unit en effet les deux affaires ; chacune d'elles doit immobiliser un capital considérable, et il convient autant que possible de faire une juste répartition et un emploi fructueux des sommes que les revenus et le crédit de la Ville lui permettent d'appliquer au développement des établissements de bienfaisance. Un particulier est maître de ses libéralités, il ne doit compte à personne de ses largesses ; il peut, en telles conditions que bon lui semble, avantager une classe de la population, mais une ville ne peut agir de même, elle représente des intérêts collectifs, elle a des droits à respecter, des devoirs à remplir, et en bonne mère, elle doit une égale protection à tous ses enfants malheureux, elle doit une égale répartition de ses bienfaits. En cherchant à faire le plus de bien possible avec des ressources presque toujours inférieures aux besoins des infortunes qui réclament son appui, elle ne peut assurer aux uns du superflu, lorsque les autres manquent du strict nécessaire.

« C'est sous l'empire de ces considérations que votre Commission s'est livrée à l'étude des moyens propres à donner satisfaction à tous les intérêts confiés à ses soins. Après s'être longuement occupée dans plusieurs réunions, des ressources de la Ville et des dispositions les plus convenables pour arriver à en faire un emploi intelligent et une application impartiale, elle a bientôt apprécié que les conditions

et les termes dans lesquels étaient formulée la proposition de M. Alphonse Bray, la jetaient en dehors de la voie qui lui était tracée et des principes dont elle avait à faire l'application. Elle crut devoir lui demander une entrevue afin d'examiner avec lui les détails de sa proposition assez incomplètement définie en plusieurs points et de lui présenter des observations sur les conséquences de la nouvelle fondation telle qu'il la concevait. Elle se rendit chez lui le 27 octobre, lui exprima de nouveau toute la reconnaissance du Conseil pour son idée généreuse, et, dans une longue conférence, lui soumit ses préoccupations, ses scrupules, le résultat de ses études et les moyens qui lui semblaient de nature à assurer un soulagement plus efficace de toutes les misères à secourir. Elle exposa les devoirs de la Ville envers les malheureux, l'impartialité qui doit présider à la répartition des deniers publics appliqués aux œuvres de bienfaisance, et chercha à lui faire comprendre que le changement et l'extension apportés à sa première demande, tendaient à entrainer la Ville à favoriser beaucoup trop une classe de la population au détriment d'autres bien plus nombreuses et qui ne sont pas moins dignes de ses libéralités.

« M. Alphonse Bray tient à ce que les marins admis dans la nouvelle maison de refuge y soient traités d'une manière toute spéciale et beaucoup plus largement que les pensionnaires de l'hospice civil actuel. Dans sa pensée, leur entretien devrait coûter annuellement de 4 à 500 francs par individu ; en déduisant du chiffre de la donation les frais de l'Administration et du personnel nécessaires pour le service de l'établissement, qu'on ne peut évaluer à moins de cinq mille francs par an, il resterait quinze mille francs pour la dépense des pensionnaires, et, en se basant sur le chiffre minimum

de 400 francs conforme au désir du donateur, on arriverait à pouvoir entretenir de 35 à 40 marins. La propriété de feu M. B. Morel, achetée il y a quelques années par la Ville pour une somme de deux cent mille francs, a pris depuis lors une plus grande valeur par suite de l'augmentation apportée aux propriétés par le développement de l'industrie ; un rapport de l'architecte de la Ville établit en outre que la maison n'ayant pas été édifiée pour la destination qu'on voudrait lui donner, son intérieur devrait être presque entièrement reconstruit, et qu'il y aurait nécessité d'additions notables pour satisfaire aux besoins du service et aux prescriptions de l'Administration supérieure en matière d'hospices. La valeur de la propriété et les dépenses auxquelles serait entrainée la Ville pour la reconstruction, l'achat du mobilier et les frais d'installation, dépasseraient certainement de beaucoup trois cent mille francs, mais même en s'arrêtant à cette estimation, on aurait encore pour une population de 35 à 40 marins, un prix de revient d'environ 8.000 francs par lit, chiffre trois fois plus élevé que celui sur lequel on se base habituellement dans la construction des hospices. L'ensemble du capital représenté par la rente, l'immeuble et le mobilier serait donc d'environ sept cent cinquante mille francs, et n'arriver avec cela qu'à entretenir un aussi petit nombre de personnes, ne paraît pas être ce que l'on peut appeler de la bienfaisance bien entendue. Une belle œuvre a-t-elle besoin d'une auréole coûteuse et improductive ? M. Alphonse Bray pense, il est vrai, que de nouveaux dons viendront sans nul doute accroître la dotation primitive et que l'établissement ne paraîtra plus alors trop vaste et disproportionné avec le nombre des pensionnaires. On doit désirer vivement que cet espoir se réalise, mais en voyant ce qui se passe à cet

égard pour nos établissements actuels de bienfaisance, si peu favorisés sous ce rapport, on peut craindre que l'attente ne soit bien longue.

« Du reste, là encore se présente une nouvelle objection, car dans ce cas M. Alphonse Bray entendrait faire participer au bénéfice de l'institution, la population maritime du quartier de Dunkerque, et on est en droit de se demander si la Ville n'ayant déjà que des ressources insuffisantes pour subvenir aux infortunes locales, peut en distraire une partie en faveur d'une population étrangère qui n'a rien supporté de ses charges. En outre, lorsque nos établissements de bienfaisance, dans la distribution de leurs secours, ne font aucune distinction de sexe ni d'âge, pourrait-on accorder une si large subvention à une institution qui laisse en dehors les femmes, les enfants, les veuves et les orphelins dont le sort n'est pas moins digne d'intérêt que celui des marins. Tandis que les maris, les pères, seraient dans une abondance relative, faudrait-il que les familles, privées de leur soutien naturel, fussent réduites à venir mendier à leur porte quelques restes de leur superflu ? Peut-on supposer d'ailleurs que ceux-là mêmes qui seraient les plus dignes du bienfait, foulant aux pieds tout sentiment d'affection consentiraient à renier tous les leurs, à renoncer au bonheur du foyer commun pour aller jouir seuls de ce bien-être et de cette hospitalité égoïstes ? Non, ce serait méconnaître nos marins, ce serait admettre une distinction et un partage qui froissent et blessent le cœur, aussi votre Commission soumit-elle à M. Alphonse Bray une idée plus simple, plus pratique et plus équitable. Elle consistait à constituer une dotation portant son nom, pouvant parfaitement perpétuer le souvenir du donateur, que la Ville viendrait accroître par une allocation

annuelle, et qui serait répartie sur les soins d'une Commission Administrative entre les marins, les veuves et les orphelins proportionnellement à leurs besoins et en quotités variables suivant l'âge, les infirmités ou les charges de famille des bénéficiaires. Dans ce système qui paraît bien plus rationnel, point de capital immobilisé en constructions dispendieuses, rien n'est absorbé en frais de personnel, aucune partie n'est distraite de sa destination en faux-frais, tout est réparti entre les ayant-droit, les liens de famille tendent à se resserrer au lieu de se briser, et on ne voit pas cette irrégularité regrettable qui impose la misère à la femme et aux enfants alors que le chef de famille est à l'abri de tout besoin. Quinze mille francs, répartis chaque année à domicile, produiraient plus de bien réel que la fondation telle qu'elle vous est proposée, et si la Ville croyait pouvoir faire un avantage spécial aussi grand à la classe maritime, il lui suffirait, sans le concours d'aucun donateur, d'y consacrer sur son budget annuel une allocation égale au revenu du capital qu'on lui demande.

« Sans faire connaître ses motifs, M. Alphonse Bray a repoussé ce système auquel votre Commission désirerait, au contraire, voir donner la plus grande extension possible dans les institutions de bienfaisance, et qu'elle préconisait avant de connaître ce qui se passait alors en Angleterre dans l'hospice de Greenwich, où la logique des faits lui donnait une sanction que rien ne peut détruire.

« Repoussée sur ce point, et bien qu'elle considérât la fondation projetée comme conçue dans un ordre d'idées qu'elle regrettait de devoir admettre, la Commission proposa, sauf votre assentiment, un emplacement que la Ville tenterait d'obtenir dans le Parc de la Marine, l'ancien

couvent des Pénitentes ou la place Calonne, plus une somme de cent mille francs, à charge par le donateur d'installer lui-même la maison de refuge dans les conditions qui lui conviendraient.

« Cette offre fut rejetée.

« La Commission lui dit enfin que s'il y accédait, elle demanderait au Conseil de prendre au compte de la Ville les frais des constructions à ériger sur l'un des trois emplacements plus haut désignés. Mais là encore, elle échoua, M. Alphonse Bray se renferma d'une manière absolue dans les termes de sa dernière demande ; il veut la maison de feu M. B. Morel dont l'entretien matériel resterait en outre tout entier à la charge de la Ville.

« Vainement nous avons espéré que M. Alphonse Bray, après avoir pesé les objections qui lui avaient été présentées, rentrerait au moins dans les termes de sa première demande, tiendrait compte des observations qui lui avaient été soumises, et comprendrait que s'il lui est loisible de constituer seul une fondation dans des conditions qui lui agréent, il ne peut plus en être de même lorsqu'il demande pour cela un large concours ; car alors l'œuvre ne lui est plus personnelle, elle devient une œuvre commune et la Ville, en répondant à son appel, doit tenir compte des devoirs que sa position lui impose ; en se montrant heureuse de contribuer à l'amélioration du sort d'une partie de ses enfants, elle ne peut oublier la protection qu'elle doit à tous les autres.

« Les dernières publications de M. Alphonse Bray semblent dénoter que sa détermination n'a pas varié, qu'il persiste dans sa demande et continue à repousser des modifications qui, en rendant son idée moins absolue, moins exclusive, amèneraient une répartition plus juste et plus profitable des

secours, et permettraient un concours plus excusable et plus facile.

« Il ne restait donc à votre Commission qu'à vous rendre compte du travail que vous lui avez confié et à vous faire connaître les motifs qui l'avaient dirigée dans les offres qu'elle a faites et les scrupules légitimes qui l'ont empêchée de croire que vous pouviez accueillir sans changement la proposition qui vous était soumise. Qu'arriverait-il, en effet, si quelque citoyen généreux venait bientôt vous demander un semblable concours pour une fondation en faveur d'une autre catégorie d'infortune, pourriez-vous le refuser ? Ne seriez-vous pas, en souscrivant, entraînés à appliquer successivement toutes vos ressources à quelques classes ainsi privilégiées, et à laisser dans un dénuement complet celles qui n'auraient point trouvé un généreux protecteur ? Pourriez-vous détourner au profit de quelques-uns une aussi forte portion des impôts prélevés sur tous les habitants de la ville ? Serait-il juste qu'une grande partie de la population ouvrière qui tend à s'accroître de jour en jour dans des proportions considérables, vînt contribuer à doter libéralement une institution à laquelle elle n'aurait aucun droit, alors que les établissements qui lui sont ouverts se trouvent depuis longtemps déjà insuffisants pour ses besoins ? Avez-vous le droit de percevoir sur elle un tribut destiné au soulagement d'une population étrangère à la ville, qui coopère, il est vrai, à la prospérité de son commerce, mais qui, après avoir trouvé elle-même dans cette prospérité une juste rémunération de son travail, va, sans supporter aucune des charges locales, porter ailleurs le fruit de ses labeurs ? Pouvez-vous consacrer à quelques-uns un vaste terrain lorsque, dans votre hospice actuel, une population

dix fois plus nombreuse est resserrée dans un local trois fois plus petit, et que depuis longtemps vous cherchez vainement à lui procurer un peu plus d'air et d'espace ? Puis encore, quand partout on s'ingénie à créer des promenades plantées qui purifient l'air des grandes villes et dans lesquelles les vieillards, les malades, les enfants, vont chercher un peu de soleil en hiver, un peu d'ombre en été, faudrait-il enlever à toute une population, à trente mille âmes pour le donner à 35 ou 40 personnes, le seul jardin public appartenant à la Ville, et favorisé d'une végétation exceptionnelle trop rare sur les sables de notre plage que 50 ans d'attente ne vous donneraient peut-être en nul autre endroit ? Avant de terminer, il est encore une objection soulevée par les légistes, à laquelle nous ne nous sommes point arrêtés, mais qu'il est cependant de notre devoir de vous faire connaître malgré son peu d'importance à nos yeux, c'est qu'aux termes de la loi, la donation pourrait éventuellement devenir révocable.

« Tel est le résumé des considérations qui ont guidé votre Commission dans ses démarches, et qui n'ont pu jusqu'à présent amener aucune modification dans les idées de M. Alphonse Bray, resté absolu dans ses conditions et dans sa demande. C'est à vous de les peser et de les méditer à votre tour et de juger si vos convictions vous permettent de dépasser les limites que nous ne nous sommes pas crus en droit de franchir ».

Après la lecture du rapport qui précède et discussion, M. le Maire met aux voix la question de savoir si le Conseil entend souscrire à la demande faite par M. Alphonse Bray d'affecter à l'œuvre qu'il offre de fonder pour les marins, la propriété acquise des héritiers de feu M. Benjamin Morel,

les dépenses de reconstruction, l'achat du mobilier et les frais d'installation restant de plus à la charge de la Ville.

Le Conseil, à l'unanimité moins une voix, déclare ne pouvoir accueillir cette demande, mais donne mandat à la Commission de faire, de Concert avec l'Administration municipale, de nouvelles démarches auprès de M. Alphonse Bray pour tâcher de faire aboutir sa proposition par une autre combinaison.

Extrait du Procès-verbal de la séance du 14 mars 1866

Maison de refuge pour les vieux marins du commerce. Proposition de M. Alphonse Bray. Communication.

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre qu'il a écrite à M. Alphonse Bray le 19 février dernier, et de la réponse qu'il a reçue à cette lettre le 21 du même mois :

Lettre :

Monsieur, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une copie de la délibération en date du 10 février courant, par laquelle le Conseil municipal a déclaré ne pouvoir accueillir votre demande d'affecter à l'œuvre que vous offrez de fonder pour les marins, la propriété acquise des héritiers de M. Benjamin Morel, les dépenses de construction, l'achat du mobilier et les frais d'installation restant de plus à la charge de la Ville, mais en même temps le Conseil a donné mandat à la Commission de faire, de concert avec l'Administration Municipale, de nouvelles démarches auprès de vous pour tâcher de faire aboutir votre proposition par une autre combinaison.

En conséquence je vous prie de me dire, Monsieur, si, pour donner suite à votre proposition du 18 mars dernier, vous êtes disposé à conférer avec la Commission Municipale sur les voies et moyens à prendre pour en remplir l'objet dans des conditions conciliables avec les ressources de la Ville et leur juste répartition entre tous ceux qui ont besoin d'être secourus.

Agréez, Monsieur, etc.

Réponse :

Monsieur, j'ai reçu le 19 de ce mois la copie du rapport et de la délibération du 10 février 1866, par laquelle le Conseil Municipal a déclaré ne pouvoir accueillir ma demande d'affecter à l'œuvre que j'offre à la Ville de fonder pour les vieux marins incapables de subvenir par le travail à leurs besoins, et qui sont à la charge de leur famille, la propriété acquise aux héritiers de feu M. Benjamin Morel. Cette propriété étant, selon moi, très onéreuse aux intérêts de la ville de Dunkerque, et ayant depuis son acquisition jusqu'à ce jour, été improductrice, elle me semble être, tant pour le présent que pour l'avenir, le seul local qui puisse offrir à réunir toutes les ressources qu'exige une institution du genre de ce que je désire créer.

Je serais toujours très honoré de recevoir MM. les Membres de la Commission qui ont été chargés d'étudier cette question, mais je suis forcé de vous avouer que la présence de ces MM. n'aura aucune influence à me faire changer de résolution, et à faire abandonner la demande que je vous ai faite, mes idées étant restées les mêmes.

J'ai lu très attentivement la copie du rapport relatif à la proposition que je vous ai faite pour les vieux marins. Je

suis obligé de vous observer, Monsieur le Maire, que dans différents passages de ce rapport, la personne qui en a été chargée s'étant laissé entraîner par son imagination, est tombée parfois dans une fiction complète en dénaturant des conséquences tout à fait erronées.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, etc.

La communication qui précède étant faite, le Conseil Municipal décide qu'il n'y a pas lieu de faire de nouvelles démarches auprès de M. Bray, et dit que dès lors le mandat de la Commission est accompli.

CONSEIL MUNICIPAL DE DUNKERQUE

Séance Extraordinaire du 8 octobre 1869

Offre de M. Alphonse Bray en faveur des vieux marins Dunkerquois. Rapport et délibération.

M. Gaspard Malo fait le rapport suivant :

Messieurs,

« La noble et généreuse proposition faite par notre concitoyen M. Alphonse Bray a déjà été soumise à vos délibérations, il serait superflu de remettre sous les yeux du Conseil les conditions qu'elle imposait à la Ville.

« Les avis et les diverses négociations auxquels elle a donné lieu pendant une période de cinq années, attestent les difficultés que présentait la solution d'une question délicate

entre toutes, et dont la plus simple expression peut se résumer ainsi :

« L'Administration d'une ville peut-elle se croire autorisée à encourager ou accepter au prix d'un sacrifice qu'elle s'imposerait elle-même, les faveurs que des particuliers seraient disposés à accorder à telle ou telle classe de la population, en pouvant les étendre à toutes les classes à la fois ? Ou bien doit-elle se renfermer dans une impartialité absolue, et arrêter ainsi toutes les libéralités qui, à tort ou à raison, ne voudraient se produire qu'avec la participation de la Ville.

« La première question est posée, et la Commission qui nous a précédés a voulu la résoudre dans un sens favorable (nous l'en félicitons) puisqu'elle s'est immédiatement occupée de trouver un local et qu'elle a même présenté diverses propositions qu'elle espérait voir accepter.

« La seconde question, et la plus importante, est celle-ci :

« L'intervention de la Ville ayant été décidée, dans quelle proportion cette intervention devait-elle se produire ? En d'autres termes, quelle serait la limite du sacrifice qu'elle devait s'imposer.

« Cette deuxième question n'est pas aussi facile à résoudre que la première, quoique en étant la conséquence obligée, elle est pleine de difficultés, là commencent les doutes.

« Les esprits sages et réfléchis veulent rester en deçà des limites, d'autres plus hardis et qui ne se souviennent peut-être pas assez qu'ils sont les mandataires de la population entière, voudraient aller au delà.

« Votre Commission, assemblée à plusieurs reprises, après avoir mûrement pesé ces diverses considérations, est

parvenue, non sans peine, à réunir les diverses opinions en un sentiment unanime pour exprimer à Monsieur Bray qui a fait l'offre la plus libérale qui ait jamais eu lieu à Dunkerque, son profond regret de ne pouvoir le suivre aussi loin qu'elle le désirerait, sur le terrain de la bienfaisance, en aliénant au profit des vieux marins un immeuble qui représente une valeur de deux cent mille francs, sans compter cent mille francs pour frais d'appropriation.

« M. Alphonse Bray de son côté, ayant déclaré d'une manière formelle et à plusieurs reprises que c'était son dernier mot, et qu'il retirerait sa proposition si on ne lui accordait pas la maison Morel, appropriée pour recevoir les vieux marins, ses protégés, votre Commission, malgré le vif désir d'être utile à une classe d'hommes qui de temps immémorial a donné son sang pour la patrie, et a déversé sur notre Cité une gloire ineffaçable, malgré aussi sa sympathie et son admiration pour notre concitoyen M. Bray, votre Commission, craignant d'outrepasser ses pouvoirs en invitant le Conseil Municipal à faire le sacrifice demandé, est d'avis, que puisque l'auteur de la proposition ne peut se départir des conditions qu'il a posées, la Ville, de son côté, ne saurait aller au delà de celles qu'elle avait antérieurement formulées.

« Votre Commission aurait émis le vœu, et aurait cru de son devoir, de tenter un dernier effort auprès de M. Bray, pour l'engager à changer ses dispositions, et rechercher avec la Ville le moyen d'arriver à une solution d'autant plus désirable que celle-ci se montrait de son côté disposée à participer dans la mesure de ses moyens à cette magnifique œuvre de bienfaisance ; mais la dernière lettre de M. Bray, en date du 17 août dernier, ne laisse aucun espoir de conci-

liation, et votre Commission invite le Conseil à faire cesser une indécision préjudiciable à tous les intérêts, en prévenant M. Bray que la Ville n'est pas en position d'accepter sa proposition à cause des charges qui, pour elle, en seraient la conséquence ».

Après la lecture du rapport qui précède, M. Hamoir appuie les conclusions de la Commission en faisant remarquer que, en dehors des conditions financières, M. Bray impose la surveillance et le contrôle perpétuels de la Marine, et que cette obligation est inacceptable pour la Ville.

Puis, M. le Maire lit la lettre datée du 17 août dernier et citée dans le rapport, par laquelle M. Bray insiste pour obtenir la cession par la Ville de la maison de la rue de Nieuport en faveur des vieux marins dunkerquois, et décline toute proposition de conférence avec la Commission, à moins que le Conseil n'admette en principe les conditions posées dans le 1^er^, le 12^e^, le 15^e^ et le 16^e^ paragraphe de sa lettre du 17 mai précédent, conditions dont il est également donné connaissance.

Enfin les conclusions du rapport étant mises aux voix, le Conseil déclare les adopter à l'unanimité des Membres, moins MM. Louis Lefebvre et Ernest Didier, qui s'abstiennent.

XXI

Hôtel de Ville & Annexes

L'Hôtel de Ville a été construit en 1233, alors que la ville avait pour seigneur Godefroy de Condé et de Fontaine, évêque de Cambrai, qui ne devait la garder que durant sa vie, pour être restituée aux Comtes de Flandre.

En 1558, les Français qui venaient de prendre la ville, alors sous la domination espagnole, n'ayant pu s'y maintenir, le Maréchal de Termes y fit mettre le feu pour achever de détruire ce qui avait échappé à la rage de ses soldats. L'Hôtel de Ville fut complètement détruit. En 1562, un nouvel et fort bel édifice fut construit dans le même emplacement, mais en 1642 il fut dévoré par un incendie. En 1644 il fut réédifié aux frais de la Ville, qui y dépensa 58.676 livres tournois, tel qu'on le voit aujourd'hui, sauf l'adjonction de l'avant-corps bâti en 1811, dont la dépense s'est élevée à 27.035 francs[1].

Elevé à une époque où la population était de onze mille âmes, il est insuffisant de nos jours dans une ville qui compte le triple d'habitants. On ne saurait dire que le bâtiment nommé la *Conciergerie* a paré à cette insuffisance

(1) Cet Hôtel de Ville a été démoli au commencement de l'année 1896, date à laquelle a commencé la reconstruction du nouveau bâtiment dont il a été pris possession en 1901.

Pendant la construction, les services de la Mairie étaient centralisés dans une des dépendances de l'ancien bâtiment et dans des maisons expropriées se trouvant devant l'Hôtel de Ville et qui n'ont été démolies qu'en 1900.

parce que les besoins du Service Communal ont augmenté d'une manière sensible depuis le commencement du XIXe siècle.

L'Hôtel de Ville, mal distribué, ne présente que des parties incohérentes. Son état de vétusté fait chaque année des progrès tels, qu'il faudra nécessairement le reconstruire dans un avenir peu éloigné, en y consacrant une somme considérable en raison de l'achat des maisons utiles à son agrandissement, car la superficie totale, y compris l'ancienne maison d'arrêt, n'est que de 1.652m90.

Il existait au côté nord de l'Hôtel de Ville, face à la rue de l'Eglise, un bâtiment à usage de prison appartenant à l'Etat ; il tenait à un autre bâtiment, nommé la *Conciergerie*, dont la Ville était propriétaire. En 1711, le Magistrat ayant conçu le projet d'agrandir et de reconstruire ce bâtiment dans l'état où il se trouve de nos jours, on commença par acheter moyennant 3.300 livres tournois une maison sise au côté sud et en 1713, on fit l'acquisition de la propriété à usage de prison qui fut payée 2.100 livres. Une partie de la nouvelle Conciergerie fut commencée, mais ce ne fut qu'en 1778 que l'aile gauche fut construite. Une somme de 25.546 livres y fut dépensée. Sans utilité pour le service, la nouvelle Conciergerie fut louée 1.930 livres pour servir d'auberge, occupée par un sieur Sergent. Cette location eut lieu jusqu'en 1791, époque où elle fut interposée dans l'Hôtel de Ville.

L'ancienne prison qui fait corps avec la maison commune a été construite en 1754, aux frais de la Ville, qui a dépensé à cet effet 83.309 livres, plus le prix d'achat des deux maisons sur l'emplacement desquelles on a construit le bâtiment.

Le Département, ayant fait ériger une maison d'arrêt en 1833, la Ville eut dès lors la disposition de ce bâti-

ment. Il a été occupé par le corps de musique, puis par des classes de garçons, plus tard par des classes de filles, en 1860 par l'école de dessin.

Le campanile de la tourelle a été démoli en 1837 pour cause de vétusté. Une cloche y était placée et le Magistrat s'en servait pour appeler les habitants lorsqu'il avait une communication à leur faire.

Le nouvel Hôtel de Ville construit sur l'emplacement de l'ancien, d'après les plans de l'architecte Cordonnier, a été inauguré le 17 septembre 1901 par le Président de la République M. Loubet, venu pour recevoir le Tsar à Dunkerque. Les travaux de démolition de l'ancien Hôtel de Ville ont commencé en 1895.

Le montant des sommes payées de 1895 à 1907 pour la démolition de l'ancien Hôtel de Ville, les frais d'étude, la reconstruction de l'édifice et l'aménagement, ainsi que les diverses expropriations, s'est élevé au total à 2.577.325 fr. 55.

Dans cette somme sont compris les frais d'acquisition de la maison Beck, Quai des Hollandais, n° 60, pour une somme de 229.759 fr. 96.

VOYAGE A LIÈGE

IMPRESSIONS ET SOUVENIRS

IIe Partie

Par M. A. BOSSAUT

Membre honoraire

Officier de l'Instruction publique

VOYAGE A LIÈGE

IMPRESSIONS ET SOUVENIRS

IIe Partie

par M. A. BOSSAUT

Membre honoraire

Officier de l'Instruction publique

A Monsieur H. Terquem,
Secrétaire général.(1)

J'ai raconté autrefois comment notre entrée à l'exposition universelle de Liège s'était effectuée, non sans encombres, par la porte dite de Fragnée, après une attente légèrement exaspérante(2).

Dès que nous avons touché ce point, c'est une sorte d'allégement ; toutes les fatigues du voyage sont alors oubliées. Enfin nous voici dans l'enceinte même de cette exposition fameuse, qui alimentait depuis des mois nos conversations. Cela nous change un peu du train-train de l'existence journalière.

(1) Ces pages ont été écrites en juillet 1906, alors que M. H. Terquem était encore Secrétaire général de la Société.

(2) La première partie de ce travail a été publiée dans le tome XLII des Mémoires de la Société.

Je ne dirai pas que les yeux sont éblouis, ce serait peut-être de l'exagération, mais la vue de ce coin très clair, très brillant, qui s'offre le premier, semble vraiment pittoresque. Le coup d'œil est féerique. Par la variété surtout de ses diverses constructions, aux formes curieuses, bizarres même, aux couleurs chatoyantes, ce quartier pourrait assez bien s'appeler le quartier des attractions.

Car ce qui prédomine à Fragnée, ce sont les attractions, comme aux Vennes, ce sont les halls et galeries, comme au parc de la Boverie, ce sont les palais et pavillons. Chaque partie de l'exposition se caractérise ainsi par une destination spéciale, par une note particulière.

Outre ces trois parties reliées les unes aux autres et constituant l'exposition elle-même, celle-ci dispose encore pour des objets particulier de l'annexe de Cointe, installée sur les hauteurs à l'ouest. On s'accorde à dire que Cointe est un véritable oasis de verdure. Et, en effet, du côté de la ville, les flancs du coteau sont couverts de taillis, de jardins, de prairies, d'arbres fruitiers. Çà et là, de riants cottages, aux nuances claires, font comme des points vifs dans ce décor verdoyant. Sur le plateau, l'horizon est très vaste et le regard qui plonge dans la vallée découvre une vue merveilleuse. Tous les détails de ce paysage charmant baignent au matin dans une lumière douce, dans un air vaporeux, où se fondent les lointains.

Sur la hauteur se dresse l'observatoire de l'Université avec ses petites tours couronnées de coupoles, et un peu au delà dans le parc, le pavillon de l'Horticulture belge, façade vert clair et rouge, avec une toiture très basse. Le parc de Cointe renferme une exposition horticole permanente du plus grand intérêt et à l'arrière-plan du jardin, une plaine des sports.

Le jardin est une sorte de champ de démonstration des divers modes de culture. Une flore importante a été réunie en cet endroit. Arbres et arbustes d'essences variées, fleurs nombreuses de différentes espèces, magnifiques pelouses, frais ombrages, une pièce d'eau réservée aux plantes aquatiques, dans laquelle s'épanouissent des nénuphars blancs, rouges, jaunes et bleus. Et, en outre, un site rocheux où croissent les plantes des Alpes, un chemin creux tapissé d'une belle collection de fougères. Ailleurs se trouvent rassemblés les plantes et arbres de pépinière, les arbres fruitiers, d'ornement, les rosiers, arbres résineux, etc... Un jardin potager modèle, complète cet ensemble harmonieux.

Le parc de Cointe méritait d'être visité ; il était arrangé avec infiniment de goût. Nos voisins, d'ailleurs, se sont attachés depuis longtemps à l'horticulture et lui ont fait accomplir de sérieux progrès. Elle n'est pas seulement chez eux, comme ailleurs, un art d'agrément, elle y est aussi l'objet d'une exploitation industrielle très active. Qu'il me suffise, en particulier, de citer, parmi les établissements d'horticulture de la Belgique, ceux de Gand et de Bruges, qui produisent des fleurs, des plantes, des arbres et arbustes sur une grande échelle et en exportent à l'étranger pour plusieurs millions de francs chaque année.

La plaine des sports, très vaste, très bien située, a servi, pendant la durée de l'exposition, à l'organisation d'un grand nombre de concours ou d'expositions temporaires, Cointe a vu une foule de choses. Cointe a vu des concours et fêtes de cyclistes, de gymnastique, de foot-ball, d'escrime, des lâchers monstres de pigeons et notamment des concours aéronautiques de belle envergure. C'est à Cointe qu'eurent lieu les expositions temporaires d'agriculture, de cultures forestières, maraîchères, les exposi-

tions de roses, de chrysanthèmes, de pomologie, celles d'aviculture, chevaline, bovine, canine, etc., etc. Cointe, lieu de festivités, aura été, en définitive, l'un des points les plus animés de l'exposition.

* * *

On se tromperait toutefois en pensant que l'esplanade de Fragnée était exclusivement réservée aux attractions. Faute de place aux Vennes, il a bien fallu y loger, comme on le pouvait, un certain nombre d'installations. Tout à l'heure, au hasard de la promenade, nous accorderons à chacune d'elles soit un simple coup d'œil, soit une courte visite.

A Fragnée, l'on trouve le pavillon belge des Eaux et Forêts, création très originale, ayant 500 mètres carrés de superficie avec une tourelle centrale de 25 mètres de haut. Il renferme, outre les produits de la sylviculture, une pépinière expérimentale, une collection de troncs d'arbres envoyés par les maisons les plus importantes du commerce des bois. Le palais de l'Agriculture belge, très étendu, d'un effet harmonieux, couvrant 1750 mètres carrés ; la façade s'étend sur une longueur de 35 mètres. Et annexée à ce dernier la ferme modèle qui comprend un corps de bâtiment avec maison d'habitation, salles pour instruments aratoires, jardin potager, écuries, couveuses, etc. Egalement dans le voisinage du Palais de l'Agriculture, une boulangerie liégeoise et une coquette baraque où se débitent les choux de Paris, friandise très estimée dans le monde entier. Le pavillon du nitrate de soude, curieuse installation couverte en chaume. La saboterie de Grivegnée dans laquelle se fabriquent, sous les

yeux du public, les sabots les plus divers. Le pavillon à forme carrée des Sauveteurs de Belgique dont la façade est pourvue d'un double escalier à perron. Auprès de la Meuse, l'Internationale Tiefbohrgesellschaft, c'est-à-dire la Société Internationale de forage pour mines, a fait édifier un joli pavillon en stuc. Le portail est surmonté d'une sorte de tour Eiffel en réduction, qui s'élève à 70 mètres de hauteur et qui, chaque soir, s'irradie de mille feux électriques. Cette puissante société, dont le siége est à Erkelenz, expose des outils de sondage et de forage, le modèle d'une exploitation de pétrole en activité dans la province de Hanovre. Des cartes et plans en relief renseignent le visiteur sur les principaux travaux exécutés par la société, notamment dans les champs pétrolifères de la Roumanie et dans le Limbourg belge.

*
* *

Aussitôt que le visiteur aborde le terrain de Fragnée, il est assourdi par le charivari et le tohu-bohu qui se dégagent de cette espèce de champ de foire. Vite, dès les premiers pas, le courant vous saisit, vous entraîne, vous porte dans toutes les directions. Notre promenade va désormais affecter des allures irrégulières, se dérouler, pleine d'imprévu, en zigzags capricieux. Nous nous laissons aller à l'aventure, confiants en notre bonne étoile. C'était, du reste, assez dans nos vues de visiter l'exposition de Liège en simples curieux, sans plan arrêté d'avance.

Dès le début, les remous de la foule nous font dévier sur la droite où la première installation qui frappe le

regard, c'est l'aéroplane Maxim, une application très hardie de la force centrifuge :

. . . . . .

Puis une immense araignée,
Aux bras d'acier très puissants,
. . . . . attire un monde fou :
C'est, sans conteste, le « clou »
Des Joutes universelles !

. . . . . .

Ceci est tiré d'une sorte de poème sur Fragnée. Les vers sont médiocres, presque mirlitonesques. Même les musiquettes que j'achetais jadis à la foire de St-Cloud étaient entourées de distiques ou de quatrains qui poétisaient des choses autrement intéressantes que l'aéroplane. Il ne sera peut-être pas hors de propos de dire quelques mots de ce dernier.

Qu'on se figure un gigantesque parapluie, dépouillé de sa toile, portant suspendue par un câble, au bout de chacune de ses baleines, une coquette nacelle en acier, de forme allongée, où prennent place les amateurs de distractions aériennes. Cela évolue dans l'espace d'abord lentement, ensuite avec une rapidité croissante. Les petites nacelles, emportées par le mouvement de l'appareil, tournoient vivement et s'inclinent sur le côté, à mesure que la vitesse augmente. A la vue de cette mécanique nouveau style, Mr Paul, en homme qui n'aime pas les émotions, entre en fureur ; sa bile s'échauffe ; il fulmine contre pareille chose, une invention diabolique dont l'usage devrait être interdit. Et le fait est que l'aéroplane produit parfois des effets singuliers. Une dame, là-haut, met son bras sur ses yeux, visiblement par crainte de vertige. De quelques embarcations giroyantes partent des cris étouffés, qu'il serait difficile de prendre pour des cris de joie.

A l'arrêt, nous voyons descendre des groupes de gens à mine décomposée. Ils ont tous plus ou moins les yeux chavirés, la face terreuse, comme si des transes atroces leur tordaient les entrailles. Mr Paul nage alors dans une jubilation profonde. C'est là sa petite vengeance ; il la savoure avec délices. Des loustics liégeois, costumés en marins, faisant le service de l'appareil, échangent des regards railleurs et ricanent entre eux lorsque descend un voyageur particulièrement convulsé.

On n'est pas peu surpris d'apprendre que l'inventeur de ce carrousel en plein air, c'est M. Maxim, le grand industriel anglais, le fabricant de ces canons à tir rapide dont il a été si souvent question pendant la récente lutte anglo-boer [1]. Aéroplanes et mitrailleuses, quel drôle d'assortiment ! C'est tout du fer que ces machines-là, penseraient les gens dont l'esprit en toute chose est porté vers la simplification.

Nous passons outre à cette attraction pour en rencontrer tout de suite une autre, d'un genre différent. Il s'agit du Water-Chute. Primitivement, cela s'appelait Botton-Chute, mais les Belges raffolent de mots à tournure étrangère. Pour eux, l'exposition de Liège, c'est la World's Fair, une appellation qui sonne bien. En lisant ce matin un article de gazette liégeoise, je vois qu'on y parle d'un homme énergique, qui s'est formé lui-même, et le rédacteur, pas très ferré en anglais, le qualifie tout d'un trait de : *self-man*.

Il n'y a pas lieu de s'attarder beaucoup au Water-Chute, dont on pouvait voir un spécimen à l'exposition de Lille. C'est déjà une attraction un peu vieillotte. Ce-

(1) La maison Maxim avait confié aux usines Cockerill le soin d'exécuter l'aéroplane de l'Exposition.

pendant, le jeu de cette espèce de montagne russe à base aquatique, me semble atteindre un double but et c'est là sans doute ce qui en assure le succès. Somme toute, le Water-Chute paraît être une excellente occasion de se produire, en même temps qu'il est une source de vives émotions. *Greatest excitement !* diraient les Anglais.

Ceux qui préfèrent à cela l'ancien système, je veux dire la montagne russe classique, ne devront pas chercher bien loin pour en trouver une. En effet, là-bas, dans le fond, sur la droite, fonctionne, pour la plus grande joie des badauds, une installation à rails et à petits wagonnets, en tout semblable à celles qu'on a si souvent l'occasion de rencontrer dans les kermesses de banlieue.

Au moment où nous arrivons auprès du petit lac, où se presse une foule de curieux, deux dames, en splendide toilette café au lait, ont pris place dans la barque, qu'on hisse au sommet d'une petite tour, haute de dix-huit mètres. Un toboggan revu, corrigé, nous assure-t-on, considérablement augmenté.

Au bord de l'eau, nombre de sièges autour de petites tables, le tout rangé en bel ordre. Là viennent s'asseoir les curieux qui, tout en jouissant du spectacle, veulent s'offrir le luxe d'une consommation. Une remarque que tout le monde peut faire, c'est qu'on boit étonnamment dans les allées de l'exposition.

Mais voici la chaloupe qui glisse sur le plan incliné avec son élégante cargaison. Les dames poussent de petit cris de frayeur simulée ; on s'aperçoit très bien à certain sourire qui flotte sur leurs lèvres qu'elles n'éprouvent pas la moindre crainte. Au bout de sa course, l'esquif plonge dans l'étang, bondit et rebondit, plus léger qu'une plume, soulevant une gerbe liquide qui retombe en pluie. Sur le programme, on garantit que les passagers

d'un moment du Water-Chute ne seront nullement mouillés. Je ne crois pas la chose exacte. Il me semble avoir vu des gouttelettes d'eau perler sur la toilette de nos fashionables ; mais cela leur était bien égal, leur joie était sans bornes : toute la galerie les regardait.

Une séance de Water-Chute suffit, comme on le pense bien, à notre curiosité. Retour sur nos pas en longeant l'*Osteria Capri*, chétive maisonnette où l'on déguste les meilleurs crus italiens. Le terrain de l'exposition est littéralement semé d'édicules de ce genre. Mais l'*Osteria* fait bien piètre figure au milieu des jolis parterres de la plaine. C'est décidément par trop mesquin comme construction. Pour attirer le passant, un chœur de jeunes napolitaines, en costume national, se fait entendre en s'accompagnant de la mandoline. Les airs me paraissent traînards, nasillards, sans âme ni accent. On pourrait se croire en présence d'un groupe de chanteuses italiennes, comme il en traine journellement dans les cours de Paris. Encore une particularité de l'exposition : on y chante beaucoup, dans tous les coins.

En face de nous maintenant émerge un dôme énorme, qui brille au soleil et domine tous les alentours. Ici l'architecte s'est manifestement essoufflé à faire quelque chose de bien et il ne semble pas avoir trop mal réussi dans son entreprise. La bâtisse représente une mosquée aux formes harmonieuses, avec une façade flanquée de deux élégants minarets. Sous cette coupole géante s'abrite un gigantesque panorama, celui du pèlerinage du Caire à la Mecque. Quel dommage que nous n'ayons pas assez de loisir pour pouvoir le visiter ! Cela vaudrait certes la peine d'assister à un défilé de hadjis fanatiques, insoucieux de la fatigue et de la poussière, accourus en terre d'Islam, pour se prosterner devant le tombeau du Prophète.

La vue de cette mosquée évoque l'Orient, les rives du Bosphore... On se surprend à rêver d'une ville turque. Mais ce ne sera pas la prière du muezzin, tombant du haut du minaret, qui va venir jusqu'à nous, ce sont — ô ironie d'exposition ! — les flonflons d'un orchestre jouant une valse de Strauss dans le café qui s'est niché aux flancs du Panorama.

Par une simple conversion à gauche, on découvre l'entrée du village sénégalais. Rien de plus curieux à visiter. Une agglomération de petites cases en paille, recouvertes de fibres de palmiers, entre lesquelles serpentent des ruelles tortueuses. Les noirs exercent sous les yeux du public leurs petits métiers rudimentaires : bijoutier, cordonnier, tisserand, tailleur, dessinateur, forgeron. Une place dans le village est réservée aux griots qui sont à la fois des chanteurs s'accompagnant d'une sorte de guitare et des danseurs de bamboulas au son du tam-tam.

Tout ce monde exotique vit là exactement comme chez lui. On pile les grains de mil ; on prépare le mets national, le couscous. Même les pratiques du rite musulman ne sont pas oubliées ; un marabout appelle les fidèles à la prière. L'odieux moustique fait défaut en Belgique, c'est vrai, mais les cousins ne doivent certainement pas manquer sur les rives de la Meuse.

La colonie avait envoyé 150 personnes environ, hommes et femmes, parmi lesquelles se trouvaient cinq beaux noirs, appartenant à cette race toucouleur que la France a eu tant de peine à réduire au Soudan. C'est encore parmi les tribus toucouleurs que se recrutent aujourd'hui les meilleurs éléments de nos tirailleurs sénégalais. Le curieux petit village du Sénégal, ce coin d'Afrique française transporté à Liège, a joui d'un légitime succès ; c'était une des installations les plus visitées de l'exposition.

A ce moment, le côté droit de la plaine de Fragnée est à peu près épuisé pour nous. Nous traversons donc l'allée centrale pour gagner la partie gauche. Chemin faisant, il nous est donné d'admirer l'art parfait avec lequel on a organisé cette large avenue. Double plate-bande de fleurs en bordure et en arrière un frais rideau de feuillage. Partout des pelouses d'un beau gazon, entretenues avec le plus grand soin. Au centre, un bassin circulaire d'où jaillit un jet d'eau. Les jardins et parcs de l'exposition ont fait l'objet de l'admiration générale. Ils jetaient une note claire et gaie au milieu des constructions les plus diverses. Toute cette gracieuse décoration représentait la participation de la nature à l'exposition universelle.

Tandis que nous nous laissons aller un peu à la dérive, un grand diable, sec et jaune comme un coing, l'air prétentieux, très ornementé d'ailleurs, surgit à quelques pas plus loin, venant à notre rencontre. Les foules d'exposition réservent, à chaque instant, des surprises de cette nature aux amis du pittoresque. Notre english, car c'en est un, selon toutes les apparences, porte un cache-poussière mastic, qu'il laisse flotter autour de sa personne. Tous les regards convergent vers ce long cierge qui n'en finit plus. Un monsieur à côté de nous, un liégeois sans doute, très fin comme le sont en général ses compatriotes, ne peut s'empêcher de dire, mais de façon à être entendu : « Qué que c'est tout dit que ce canari ». La remarque assez spirituelle amuse ceux qui nous entourent et provoque le sourire.

Un peu avant d'arriver à la Meuse, le terrain se relève en pente douce pour aboutir aux Arènes liégeoises, qui tirent l'œil d'assez loin par leur masse imposante. Les Arènes sont la reconstruction d'un château-fort de l'époque féodale. Le vieux manoir, d'aspect un peu lourd, ne

manque assurément pas de caractère avec ses hauts murs, ses grosses tours rondes, dentelées en créneaux à leur partie supérieure. Tout contribue dans son architecture à donner l'impression d'un édifice moyenâgeux, rébarbatif, farouche, un véritable nid de hobereaux.

A l'intérieur sont aménagées de vastes arènes, pouvant contenir plus de trois mille personnes. Il paraît qu'une destination spéciale avait été assignée dès le début aux Arènes liégeoises. Elles devaient servir uniquement ou à peu près à la mise en scène d'un grand drame populaire : le Sanglier des Ardennes, qui était appelé, pensait-on, à exciter la curiosité de la province, de la Belgique et de l'étranger. Le succès qu'on escomptait ne s'est pas produit. Mais on avouera que l'idée de construire un théâtre pour n'y représenter qu'une seule pièce ne manque pas d'originalité. Par sa contexture, l'œuvre appartient au genre un peu démodé de la tragédie historique.

L'auteur, qui n'est pas sans talent ni savoir-faire, a voulu développer un épisode célèbre d'histoire régionale, exposer la suprême partie où s'est joué le sort de la patrie wallonne.

L'action se déroule avec un crescendo d'effet en plusieurs tableaux pleins de relief, suivant les règles en usage pour la composition de ces bons gros mélos, qui avaient autrefois le privilège de charmer et d'attendrir nos pères. — Encore un sombre drame pour l'Ambigu ! La pièce s'ouvre en terre d'Ardennes, au château de Franchimont. Décor romantique : haute salle d'armes, murs recouverts de trophées et d'écussons, soldatesque bruyante et agitée. Les personnages gravitent en pleine période féodale. Nous voyons apparaître successivement la Léproserie de la Chartreuse, évocation à la fois navrante et pittoresque ; l'Ile de la Meuse, antique berceau de la ville

de Liège, îlot comparable à notre vieille cité de Paris ; l'ancienne porte Saint-Léonard, en hiver, avec un linceul de neige, une vision funèbre ; enfin, comme tableau final, la place d'Armes de Maestricht, éclairée par des torches, quelque chose de lugubre et d'impressionnant. Là se dresse un échafaud sur lequel va tomber dans un moment la tête de Guillaume de la Marck, le héros de l'époque, le Sanglier des Ardennes.

Un grand souffle d'héroïsme traverse toute la pièce. Le cadre historique est scrupuleusement reproduit, la figuration très soignée. Ainsi, en même temps qu'il offrait au public un drame patriotique coloré, tiré des profondeurs de l'histoire, l'écrivain lui présentait une peinture fidèle des mœurs et coutumes de la ville de Liège, à l'époque du XV^e^ siècle. C'est par ce dernier côté que la pièce était surtout intéressante à voir.

Après quelques représentations très brillantes, très réussies, le Sanglier des Ardennes, tel un météore au firmament liégeois, s'éclipsa pour des raisons qui sont restées inexpliquées. Le drame disparut de l'affiche. Depuis lors, les Arènes se sont banalisées à l'excès en devenant exclusivement, par une évolution facile à prévoir, un spectacle-variétés, un music-hall genre Olympia.

De grandes affiches suggestives s'étalent à la porte du vieux manoir et annoncent à grand renfort d'épithètes sonores des numéros sensationnels. Approchons pour voir le programme. Il est copieux ; il a de quoi contenter la clientèle la plus exigeante. La danse, le chant, la gymnastique y tiennent une large place. D'abord il y a un ombromane silhouettiste, — quel est ce monstre, je vous prie ? — des acrobates select, des barristes, des misses aériennes, des athlètes sauteurs, un équilibriste comique

et un équilibriste de force, la mystérieuse miss Dollar (!), les american minstrels, des knockabouts, — toujours les mots étrangers — un trio de trompes, un chanteur excentrique, des excentriques musicaux, un chanteur comique excentrique, — juste ciel ! que d'excentriques ! c'est donc ça que l'humanité va tout de travers — puis une fine diseuse, puis une chanteuse de genre qui, comme de juste, doit être rossignolante, talentueuse, etc., puis un cinéma Booston Vio. — Eh bien ! quoi qu'on puisse dire, tout cela paraît fade et ne vaut pas, en somme, le savoureux drame du Sanglier des Ardennes.

Autour des Arènes, à l'abri de leurs murs revêches, sont venues se grouper force petites installations. Ce sont des bars, des chalets de tempérance, de nombreuses échoppes avec cafés populaires ou restaurants à bon marché. Il en est de même sur le reste du champ de foire. Les buvettes, les commerces de détail ont de suite envahi les coins et recoins qu'on pouvait utiliser dans les flancs des grandes constructions. Dans le sous-sol du château-fort s'agite une Foire de Paris en édition bijou. La pancarte promet aux curieux qui veulent descendre là-dessous, des attractions exceptionnelles. Un bruit de tambourins, des cris étouffés, des sons vagues parviennent confusément jusqu'à la porte d'entrée. La foire comprend, entr'autres merveilles, une danse des almées et la vue de la belle Georgina, qu'on proclame la plus jolie personne du monde, ainsi que cela se fait toujours en pareille circonstance. Mais nous remarquons avec surprise que la plupart des gens qui remontent de cette espèce de souterrain, éclairé à l'électricité, ont l'air ahuri, la mine déconfite, indices peu engageants. — Passons ! Passons ! C'est le moment de porter nos pas dans une autre direction.

*
* *

Depuis que nous nous promenons ainsi, errant de gauche et de droite, l'heure inexorable a progressé d'un pas rapide. A présent, Midi rayonne et chauffe toutes choses à outrance. Sur le plafond de l'azur se tient là-haut un soleil incandescent, qui sans pitié nous crible de ses feux. Que n'avons-nous ici, comme en Flandre, l'écran nébuleux jeté sur la voûte céleste pour amortir la chaleur solaire ! Pour mon compte, je ne demanderais pas mieux que de stopper quelque part. Peut-être que M. Paul a deviné mes intentions, car, à un moment donné, tout en nage lui aussi, il formule le projet de s'asseoir, de faire une pause et de se rafraîchir. J'acquiesce volontiers à cette idée judicieuse, d'autant plus que les expositions m'ont toujours fait l'effet d'endroits merveilleusement propices pour se désaltérer.

La direction que nous avons suivie jusqu'à présent nous a conduits devant une construction de lourde apparence, aux cloisons couleur d'ocre, au toit presque plat. Une enseigne gigantesque en décore la façade : c'est l'*Obern Bayern*, l'auberge de la Haute-Bavière.

Nous nous engouffrons là-dedans sans hésiter, avides que nous sommes d'un peu d'ombre et de repos. L'aspect intérieur du bâtiment a de quoi nous séduire. Il y règne une demi obscurité et partout s'alignent des rangées de petites tables, couvertes de minuscules nappes à carreaux blancs et bleus. Sur les murs se dessinent quelques beaux sites des Alpes bavaroises, de ce qu'on appelle le Hochland, le haut pays. Ce sont des paysages tout bleus, d'un azur foncé, d'un azur alpin. Et il nous vient de toutes ces choses je ne sais quelle impression de fraîcheur qui, dès l'entrée, nous réconforte agréablement,

Mr Paul commande à la servante deux bocks d'*Hackerbraü*, la bière de l'établissement. On nous apporte un liquide épais et mousseux dans de grosses chopes à couvercle d'étain, sur lesquelles se dépose à l'instant une buée de fraîcheur. Le personnel féminin qui assure le service, porte le costume tyrolien si pimpant, si pittoresque : jupon bleu foncé, corsage bleu avec plastron blanc ; sur la tête, petit chapeau de feutre rond, à bord retroussé, orné d'une plume verte. Il y en a beaucoup de ces biermam'zelles pour desservir la clientèle ; elles traversent la salle, empressées, des chapelets de bocks accrochés à leurs doigts.

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que Mr Paul se montre absolument sceptique sur l'origine de ces filles de brasserie. Il jure ses grands dieux, comme Tartarin en son mémorable voyage sur les Alpes, que tout est truqué à l'exposition, que ces soi-disant bavaroises, en particulier, sont tout au plus des bruxelloises de Molenbeek ou de St-Josse-ten-Noode. Impossible de modifier son opinion sur ce point. Cependant, il n'y a guère à s'y tromper, le type que nous avons sous les yeux représente bien, en général, le type féminin allemand du Sud. — Beautés blondes et fadasses pour la plupart, la figure empâtée, des bajoues, le corps très lourd, la démarche pesante.

Au moment de régler, Mr Paul, plus obstiné que je ne saurais le dire, interpelle la *Kellnerin* par ce mot : Bruxelles ? Celle-ci a sûrement compris l'allusion, car elle fait de ses grosses lèvres une moue dédaigneuse et répond d'un air méprisant : « Oh ! nein ! ». Voilà mon compagnon singulièrement embarrassé. Mais il reste tout à fait déconcerté cette fois, lorsqu'après avoir demandé : Combien ? la serveuse articule un chiffre : « Achtzehn ! », qui

reste pour lui une énigme. Tout s'explique cependant et Mr Paul ne tarde guère à savoir ce qu'il a à payer.

Entre temps, un orchestre, installé au centre de la pièce, exécute de légères mélodies. Il n'y a que des instruments de bois dans cette musique, aussi a-t-elle quelque chose d'un peu grêle, tout en étant, d'ailleurs, très délicatement nuancée. Les dilettanti les plus difficiles pourraient en l'écoutant se déclarer satisfaits. Bien des fois j'ai pensé depuis à cet intérieur spacieux de l'*Obern Bayern*, aux teintes agréables et discrètes, où l'orchestre modulait, par intervalles, des airs pleins de sentiment.

Sur l'estrade, car la salle est divisée en deux parties, des groupes d'allemands joufflus pompent ferme sur la double brune, assez pour en éclater. D'autres, au contraire, accablés par la chaleur et les bocks, dormichonnent en des coins, le coude sur la table. On entend les premiers causer à haute voix et rire aux éclats. Ils font un tapage énorme, absolument comme s'ils se croyaient chez eux.

Le fait est que l'Allemagne a envahi les dehors de l'exposition dans une large mesure. Quantités de restaurants et brasseries germaniques. La bière de Munich coule torrentueuse dans les gosiers altérés des nombreux visiteurs. Vous ne pouvez avancer d'un pas sans apercevoir une enseigne de *Braü* quelque part : *Loewenbraü*, *Spatenbraü*, *Kindlbraü*, *Franziskanerbraü*, *Leistbraü*, *Pschoorbraü*, *Bürgerbraü*, etc. etc.. Les restaurants français brillent surtout par leur rareté. Cependant l'occasion était excellente de faire connaître une fois de plus nos excellents produits et surtout nos vins à la foule des étrangers venus à Liège de tous les coins de l'Europe. Le commerçant français, dès qu'il s'agit de passer la

frontière, se montre d'une timidité excessive. De là bien des abstentions, qu'on ne saurait trop regretter.

Au sortir de l'Obern Bayern, l'air me paraît plus étouffant que jamais. Nous rentrons dans la fournaise.

Quelqu'un murmure en passant auprès de moi : « Nom de Zo ! Qué temps mat nous avons aujourd'hui » [1]. J'entends avec un certain plaisir résonner de nouveau à mes oreilles ce vieux parler wallon, dont l'accent de terroir a une saveur toute particulière.

Mais voici qu'un larbin galonné nous fonce dessus inopinément, la casquette à la main. Il nous sollicite de faire un tour dans les grottes du Styx, où quelque chose de merveilleux, constituant avec le restaurant de la Haute-Bavière un coin assez justement dénommé le « Coin humide ». Le fleuve infernal souterrain enserre le restaurant de ses méandres capricieux, parcourt des grottes artificielles, tapissées de pierres précieuses, étincelantes de mille feux. Ce voyage fantastique est loin d'être banal. Malheureusement, nous sommes un peu dans la situation d'un certain M. Tout-Beau, célèbre dans les annales de la caricature, à qui le temps est très mesuré.

M. Tout-Beau doit prendre l'express de 5 heures 17. On l'a réveillé trop tardivement. Aussi est-il obligé de procéder avec une vitesse folle à des soins de toilette pourtant très minutieux, Il précipite le mouvement, souffle comme un phoque et toutes les cinq minutes s'arrête désespéré, laisse tomber les bras, se répétant à lui-même : Jamais ! Jamais !

Pareillement, nous sommes tentés de dire en supputant nos multiples obligations restantes et le peu d'heures

(1) Zo est peut-être bien ici un abréviatif de Zeus. — Temps mat, temps lourd, temps orageux.

que nous avons pour y satisfaire : Jamais nous n'arriverons, jamais ! Que de coupures à faire au programme établi ! Et puis, Mr Paul et moi, quoique nous puissions avoir quelques peccadilles sur la conscience, comme tous les pauvres humains, franchement, nous ne nous sentons pas encore mûrs pour les Enfers. Tout arrive. Ça viendra peut-être un jour.

Nous brûlons donc le Styx résolûment pour arriver plus vite au nouveau pont de Fragnée, jeté sur la Meuse, travail superbe, exécuté de 1901 à 1904, compris dans l'enceinte de l'exposition, et qui rappelle, par certains côtés, le pont monumental Alexandre III.

OPÉRATIONS DE L'ARMÉE FRANÇAISE AU MAROC

OPÉRATIONS DE L'ARMÉE FRANÇAISE AU MAROC

Opinion d'un Officier anglais

A la fin de juillet 1907, neuf Européens occupés sur le chemin de fer installé pour la construction du port, furent assassinés à Casablanca.

Le 5 août, la ville fut bombardée. Le 7 août, le Général Drude débarqua. A partir de ce moment, il y eut une suite ininterrompue d'opérations que couronna le brillant fait d'armes du Colonel du Fretay, le 9 octobre, et qui sembla tout d'abord devoir amener la pacification.

Ce fut le premier Acte.

Le second Acte se déroula sur la frontière algérienne où les attaques des postes français forcèrent le Général Liautey à châtier la tribu des Béni-Snassen.

Le troisième Acte est en pleine action. Il commença avec l'occupation de la « Kasbah Médiouana » par le Général Drude. L'état de sa santé l'ayant forcé de revenir en France, il dut laisser la solution du problème au Général d'Amade qui, en sa qualité d'Attaché Militaire à l'armée anglaise au Transvaal, avait étudié la « tactique dérobante ».

Je ne m'occuperai que du premier Acte.

Les 18 et 21 août, les Marocains attaquèrent le camp français. Persuadés du succès, ils combattirent avec courage. La réception qu'on leur fit fut si chaude qu'ils ne recommencèrent plus semblable faute.

Pour repousser ces attaques, le général Drude disposait à peine de 3.500 hommes. Des renforts successifs portèrent sa petite armée au chiffre de 6.000 hommes, se décomposant comme suit :

Un escadron de Chasseurs d'Afrique.
Un escadron de Spahis.
Une compagnie de Goumiers arabes (montés).
Deux batteries d'Artillerie de campagne
(canons rapides de 75 $^{m}/_{m}$).
Trois sections d'Artillerie montée (80 $^{m}/_{m}$).
Trois sections de mitrailleuses.
Une compagnie et demie du Génie.
Trois bataillons de la Légion étrangère.
Trois bataillons de Tirailleurs.
Un détachement du service de Santé.
Un détachement du service d'Intendance.

Les moyens de transport étaient suffisants pour assurer le service du camp, mais pas du tout pour une opération de quelque importance.

Rappelons en passant que la Tribu est, au Maroc, le seul organisme social. Le Marocain appartient à sa tribu, pas à sa race. La tribu l'emporte sur la patrie.

Au début, les Français n'eurent devant eux qu'une seule tribu, celle des « Chahouias », mais les partisans du prétendant Mouley Hafid leur vinrent souvent en aide.

Pendant la période dont je parle, eurent lieu les deux attaques marocaines des 18 et 21 août, les combats des

28 août, 1er, 3, 11 et 21 septembre où furent détruits les camps de Teddert et de Sidi-Brahim et enfin l'action du Colonel du Fretay, le 19 octobre.

Composition des Troupes Françaises

Chasseurs d'Afrique. — Les Chasseurs que j'ai vus à Casablanca comptaient en moyenne un an et demi de service.

Bons cavaliers, comprenant parfaitement le service à pied que doit parfois accomplir la cavalerie, ils constituent un corps aussi brillant qu'intelligent. Leurs excellents chevaux élevés spécialement pour le service des Chasseurs sont plus forts que les tarbes et ont beaucoup de sang.

Spahis. — Les spahis sont des Arabes d'Algérie. Engagés pour trois ans, ils peuvent se réengager pendant quinze ans. Ils prêtent serment sur le Coran de servir fidèlement partout où le Gouvernement juge utile de les envoyer. Ils montent d'excellents barbes qu'ils se procurent eux-mêmes moyennant une certaine indemnité. Ce sont d'excellents batteurs d'estrade. Chaque escadron compte deux officiers français et deux officiers arabes ; ces derniers toujours d'un grade inférieur à celui des officiers français.

Chasseurs et Spahis possèdent à un haut degré l'esprit du cavalier.

Lors de l'attaque du 18 août, Chasseurs et Spahis chargèrent brillamment et plus brillamment encore le 19 octobre.

On peut faire au Général Drude une légère critique à leur égard : trop ménager la cavalerie française et trop demander aux Goumiers.

En face d'un ennemi très mobile et parfaitement monté, le général Drude, qui ne disposait que de deux escadrons, craignait d'engager sa cavalerie. Cependant elle le fut à fond le 19 octobre, lorsque les Chasseurs, les Goumiers et un demi bataillon de la Légion étrangère firent une reconnaissance sous les ordres du Colonel du Fretay.

A Teddert, la petite colonne fut attaquée à l'improviste par 3.000 Marocains, les Chasseurs et la moitié des Spahis durent charger à deux reprises pour dégager les Goumiers fortement pressés sur la gauche. Le Commandant des Chasseurs et trois hommes furent tués, six blessés.

Goumiers. — Les Goumiers forment la cavalerie irrégulière arabe. Engagés volontaires. ils fournissent leurs chevaux et leur équipement. Le Gouvernement ne leur donne que les armes et les munitions. Drapés dans leurs longs burnous, ils forment un corps des plus pittoresques. Eclaireurs incomparables, rien n'échappe à leur vue perçante.

Leur discipline et leur maintien laissaient pas mal à désirer les premiers jours ; mais sous la remarquable direction des Officiers du Bureau arabe, ils formèrent au bout de quelques semaines un excellent corps de cavalerie irrégulière.

Artillerie. — L'Artillerie est recrutée par la conscription dans toute la France. Les batteries de campagne ont quatre canons de 75 $^{m}/_{m}$ tirant des shrapnels de 7 k^{os}, projetant 300 balles sur un espace de 200 mètres sur 25 ($200 \times 25 = 5.000^{mq}$).

Les caissons transportent 116 coups par pièce. C'est un canon très bon et très bien attelé. Le chevaux, durs et solides, sont capables d'efforts considérables. A chaque batterie de campagne est attachée en Algérie un section de 80 $^{m}/_{m}$ de montagne. Les officiers et les hommes ont

la petite prétention d'être la « fleur de l'armée française ». Les pièces étaient toujours bien placées et bien servies, mais dans les premiers temps, la lumière et l'atmosphère toutes nouvelles pour des Européens, causèrent quelques erreurs dans les évaluations des distances. La rectification fut rapide.

Les mitrailleuses ne sont pas, comme en Angleterre, rattachées à d'autres unités. Elles sont organisées en sections indépendantes. La charge est de 25 cartouches, ce qui semble trop peu.

Zouaves. — Les quelques Zouaves présents à Casablanca au début furent remarquables en tous points. Actuellement, il y en a au moins un bataillon. Ils sont recrutés par *engagements volontaires* dans les conscrits demandant à faire leur service en Algérie.

Légion étrangère. — La Légion étrangère est un corps tout spécial. Toutes les races se rencontrent dans ses deux régiments à quatre bataillons de quatre compagnies. Les légionnaires sont les modernes soldats de fortune. Engagés pour une période de 5 ans renouvelable, ils ont droit, après quinze ans de service, à une pension variant de 700 à 1.000 francs. Ils ne servent que dans les colonies, jamais en France. Les officiers sont généralement français, mais cependant je connais personnellement, parmi eux, un Hongrois, un Suisse et un Annamite, ce dernier tout petit, mais très fort et très gentleman.

Tous sont animés d'un excellent esprit de corps.

On trouve dans les légionnaires pas mal de ceux que l'on appelle communément des « fortes têtes » et leurs officiers m'ont affirmé qu'en temps de paix ils étaient quelquefois difficiles à conduire. Mais grands amateurs d'aventures, on a peu de fautes à réprimer sitôt une

expédition commencée. Tel a été le cas au Maroc. La menace du « renvoi » en Algérie suffisait pour assagir le plus rebelle. Leurs officiers remplissent une tâche merveilleuse — presqu'une prêtrise — et obtiennent des résultats surprenants. Il y a peu d'Anglais parmi eux. Notre armée offre un débouché suffisant à nos propres soldats de fortune.

Tirailleurs. — Les Tirailleurs forment l'infanterie algérienne, organisée comme la Légion en bataillons et compagnies.

La fierté d'être soldats français, leur confiance aveugle en leurs officiers en font un corps remarquable. Comme dans les Spahis, quelques lieutenants et sous-lieutenants sont indigènes. Les Tirailleurs valent les troupes soudanaises de l'armée égyptienne et sont bien probablement les meilleurs soldats indigènes du monde.

La formation de marche adoptée par les troupes françaises est la formation en carré ; l'artillerie et les services auxiliaires au centre, la cavalerie couvrant le front et les flancs.

Cette disposition rend très rapide la formation de combat ; les flancs prolongent le front et le renforcent. La quatrième face constitue une réserve toujours prête.

Il serait difficile de trouver un meilleur marcheur que le fantassin français. Chargé de 30 kilogrammes, il va au pas de route. A cette qualité essentielle de l'infanterie il en ajoute beaucoup d'autres et il serait difficile de trouver celles qui lui manquent.

Les exercices sont réduits au minimum possible et cependant les mouvements sont exécutés avec rapidité et précision ; les soldats savent vite trouver un abri et savent surtout le quitter sitôt nécessaire. Ordres et signaux sont bien compris. Le tir seul laisse à désirer.

Il faut reconnaître que le tir à Casablanca était des plus difficiles. La distance n'a jamais été inférieure à 800 mètres et le plus souvent l'ennemi se tenait à 1.000 ou 1.200 mètres. Si par hasard quelques Marocains s'aventuraient à petite portée, ils ne recommençaient plus.

Le service de Santé était excellent ; son matériel simple et ingénieux.

Des critiques assez vives ont été formulées contre la discipline de l'armée du général Drude ; on a notamment parlé des excès commis au débarquement à Casablanca.

En fait, je ne crois pas qu'on ait souvent trouvé une armée se comportant aussi bien à tous égards. Nous savons tous que les soldats ne sont pas des saints et il est certain qu'il y a eu des actes individuels de pillage, mais la punition a toujours rapidement suivi l'offense.

Les officiers français sont des favorisés dans leurs relations avec leurs hommes. La discipline est en quelque sorte naturelle et bien rares sont les cas obligeant à sévir.

Dans les cercles diplomatiques de Tanger, on a fait courir le bruit que les officiers — surtout ceux de la Légion — n'osaient pas exiger une stricte discipline ; et quand on recherchait l'origine de ces rumeurs mensongères, on trouvait qu'elles émanaient de commerçants appartenant à une nation où l'on ne connaît d'autre discipline que celle des coups et de la brutalité. Les commerçants anglais ont rendu le plus grand hommage à la conduite de l'armée française à Casablanca. L'État-major du général Drude savait agir avec une fermeté très douce et sa courtoisie était incomparable.

Le service des renseignements était des plus remarquables. Les officiers chargés de ce service viennent des

« Bureaux Arabes », sortes de bureaux mi-administratifs, mi-militaires, chargés du service des informations en Algérie et de l'administration des districts frontières.

Tous connaissent parfaitement l'arabe et la mentalité arabe est pour eux « livre ouvert ».

Telle était l'armée du Général Drude ; telle est encore l'armée du Général d'Amade (bien plus forte cependant) qui a été engagée avec les Chahouias. Elle n'a pas éprouvé de revers et cependant sa rude tâche n'est pas encore achevée. Cela seul indique ce que valent les Marocains et ce qu'en pourrait faire, contre l'Algérie, une nation européenne animée de mauvaises dispositions contre elle. Quels incomparables soldats en feraient des officiers français !

La résistance des Marocains est facilitée par la nature de leur pays : montagnes boisées, vallées profondes, pentes escarpées, défilés sinueux et encaissés.

Le Général d'Amade a la bonne fortune d'avoir étudié ce genre de guerre avec notre armée au Transvaal. Il sait mieux que personne comment s'y prendre avec un ennemi courageux, bien armé, bien monté et essentiellement mobile.

L'avenir du Maroc est encore une énigme ; mais cependant on peut prévoir le développement et l'exploitation de ses richesses naturelles et l'on peut espérer que, grâce à la « paix française », les Marocains jouiront de la même tranquillité et de la même prospérité que leurs cousins d'Algérie.

La presse qui nous tient quotidiennement au courant des mouvements des deux sultans frères et rivaux, semble y attacher une grande importance, mais tous ceux qui connaissent bien le Maroc, estiment que l'organisation *tributaire* est la seule cause du désordre et de l'instabilité

au Maroc. La Tribu ne veut supporter ni pouvoir central, ni impôts, ni contrôle ; elle ne comprend et ne cède qu'à la force.

Que le sultan Abdul-Aziz marche sur Fez avec une armée suffisante pour en imposer aux tribus sur sa route, il les verra se soumettre successivement et les verra également se presser à l'envi pour l'acclamer dans la vieille capitale.

LES ORIGINES
DE LA SAINT-MARTIN

PAR

Emile DEBACKER

Vice-Président de la Société

LES ORIGINES DE LA SAINT-MARTIN

PAR

Emile DEBACKER

Vice-Président de la Société

A la suite d'une communication faite en décembre 1904 à l'Union Faulconnier par M. Dodanthun fils, relative à la fête de saint Martin à Dunkerque, la Municipalité, voulant maintenir cette fête enfantine en son caractère original et légendaire, institua à partir de 1905, un concours de « lanternes et betteraves sculptées » devant prendre part à la promenade traditionnelle.

Ces concours, jusqu'ici, n'ont pas donné de résultats appréciables. Le nombre et les formes de lanternes ne se sont guère modifiés, sauf quelques cas isolés d'actualité.

Notre collègue, M. Lecocq, artiste et architecte, a eu l'idée louable de guider le goût des constructeurs de ces fragiles édicules lumineux où la fantaisie a la plus grande part. Il a pris la peine d'étudier quelques modèles géométriques de construction facile et susceptibles de nombreuses modifications, soit dans la forme, soit dans la décoration graphique ou chromatique. Cet essai de

vulgarisation artistique mérite d'être encouragé pour le plus grand profit des élèves de nos écoles, *sous réserve de l'influence que cette innovation scientifique pourrait avoir sur les formes naïves et traditionnelles si chères aux amoureux de couleur locale.*

L'initiative de M. Lecocq a fait surgir une question bien inattendue. Croyant que le travail de notre ami l'architecte s'étendrait en dehors de la question technique pour traiter aussi les côtés historiques ou pittoresques de la légende dunkerquoise, je me souvins que je possédais dans mes cartons un ancien numéro de l'*Univers Illustré*, du 11 décembre 1865, où se trouvait une image représentant une scène de la S^{t}-Martin, à Dusseldorf, en Allemagne, d'une analogie frappante avec celles qui se déroulent au même jour, dans les rues de Dunkerque.

Ne pouvant produire ici le dessin lui-même de l'*Univers Illustré*, qu'on me permette d'en faire fidèlement la description :

Sur une place dont la « Maison de Ville » fait le fond et devant laquelle se détache dans la nuit une statue équestre juchée sur un haut piédestal, grouille et s'agite une foule de bambins porteurs de lanternes lumineuses de toutes formes.

Beaucoup semblent être des lanternes chinoises ou peut-être, de grosses courges évidées à la façon des betteraves de nos gamins ; mais le plus grand nombre ont la forme classique, usitée chez nous, de *réverbères carrés ou polygonaux emmanchés sur de longs bâtons* que portent les aînés de la bande. Des enfants plus petits sont portés sur les bras.

Les parois des lanternes sont illustrées d'images transparentes dont quelques-unes représentent distinctement un évêque crossé et mitré — le saint du jour.

Le tableau donne l'impression d'une grande et joyeuse animation. L'horloge illuminée de la « Maison de Ville » indique sept heures.

N'étaient le fond monumental et la statue équestre, on se croirait absolument à Dunkerque. Au premier plan, une élégante dame en crinoline et petit chapeau capote, rappelle la silhouette de l'impératrice Eugénie, commune d'ailleurs à beaucoup de femmes de cette époque.

Nous sommes en 1865 et en Allemagne.

Le texte suivant accompagne la gravure de l'*Univers Illustré* (Novembre 1865) :

« Fête de la S^t^-Martin à Dusseldorf »

« La Fête de la S^t^-Martin, qui tombe le 11 novembre,
» est célébrée par force réjouissances en Allemagne.
» Les contrées protestantes surtout n'oublient pas que
» le bienheureux a fourni son nom de baptême à Luther.
» Un de nos correspondants nous adresse un croquis
» original qui montre l'aspect de la ville, le soir de la
» S^t^-Martin.

» Pendant deux heures, la vénérable cité rhénane
» prend des airs de ville chinoise. Les enfants s'empa-
» rent du pavé, chantent et trimbalent chacun une lan-
» terne au milieu de la foule.

» Quelques-uns même de ces falots ont la dimension
» et la forme d'un vrai réverbère et reproduisent sur le
» verre lumineux l'image du saint évêque qui, de son
» vivant, ne se doutait guère qu'il servirait de symbole
» à une manifestation anti-papale.

» La fête, du reste, n'est pas seule dans les carrefours.
» Voyez comme les fenêtres de la vieille « Maison de
» Ville » sont brillantes. Le monde officiel danse et soupe

vulgarisation a
plus grand prof
l'influence que
sur les formes
amoureux de co

L'initiative
bien inattendu
l'architecte s'
que pour traite
de la légende
dais dans me
Illustré, du 1
représentant
Allemagne,
déroulent au

Ne pouvai
Illustré, qu'
cription :

Sur une p
et devant l
équestre juc
une foule de
de toutes for

Beaucoup
peut-être, de
betteraves de
ont la forme
carrés ou poly
portent les ai
portés sur les

Les parois des lanterne
parentes dont quelques-u
un évêque crossé et mitré -

...rgmestre de Dusseldorf pour lui demander quelques ...ations sur l'histoire de la fête de saint Martin en ...nagne.

...a réponse ne s'était pas fait attendre et M. Lemattre, obligeamment, me l'adressa, toute traduite, quelques ...s après.

...s deux documents fournis à M. Lecocq et à M. Le...tre avaient la même origine. Leurs deux correspon...ts s'étaient adressés à l'homme le plus autorisé en la ...tière, M. le Docteur Reuter, bibliothécaire de la ville ... Dusseldorf.

Les deux versions, toutefois, ne sont pas absolument ...entiques ; mais, sauf quelques divergences résultant ... la dualité de traduction, elles concordent sur tous les ...oints et presque dans les mêmes termes, ce qui nous ...ermet de les transcrire ci-après en un seul récit consti...uant un document curieux et des plus intéressants pour ...ethnographie dunkerquoise :

« Il n'existe pas à ma connaissance, dit le Dr Reuter, de monographie de la fête de saint Martin où vous puissiez trouver quelque indication.

» Alors que, comme on le sait, la mémoire de saint Martin, évêque de Tours, mort en 401, n'est, en France, célébrée que dans l'église, la fête de saint Martin est une ...e populaire dans toute l'Allemagne, de la Suisse jusqu'à ...rvège » dit la première version (c'est-à-dire *dans tous ...luthériens*). La seconde version dit « *dans tous ...langue allemande* » — ici perce le bout d'oreille ...isme — « tandis que dans les pays latins, ... religieuse ».

...avec assez de vraisemblance, con...*ns cette fête, saint Martin, mort*

vers l'an 400, comme évêque de Tours, a simplement remplacé une divinité païenne germanique à laquelle on sacrifiait le même jour. Cette fête était tellement enracinée dans le peuple que l'Eglise dut l'adopter ; elle lui donna donc la signification d'une fête commémorative en l'honneur de saint Martin.

» Le synode d'Auxerre (entre 570 et 590) fulmina plus contre les réjouissances nocturnes de la S^t^-Martin que contre un usage païen. Voilà ce qui explique comment saint Martin fut amené à remplacer un ancien dieu protecteur des récoltes, et fut invoqué comme patron des troupeaux et des volailles et pour la fertilité des champs, surtout pour la prospérité des vignes.

» Depuis le 9^e^ siècle, le jour de la S^t^-Martin est le jour d'échéance, en Allemagne, pour les fermages, c'est aussi le jour où les domestiques changent de place.

» Les récoltes terminées, la S^t^-Martin jouait, et joue encore aujourd'hui en certains endroits, un rôle important dans la vie économique. Dans les pays de vignobles on déguste ce jour-là le vin nouveau.

» La joie de la rentrée des récoltes donne son empreinte à la S^t^-Martin. L'usage du repas de la S^t^-Martin s'est perpétué jusqu'à nos jours. L'oie de S^t^-Martin est le plat traditionnel, non seulement en Allemagne et en Suisse, mais *en Scandinavie, en Angleterre et dans les pays riverains de la mer du Nord.*

» Une pâtisserie spéciale que l'on cuit ce jour en maints endroits, porte le nom de *cornes* ou croissants de S^t^-Martin.

» Comme dans beaucoup de fêtes germaniques, on avait autrefois l'habitude, conservée en certaines contrées, d'allumer, le soir de la S^t^-Martin, de grands feux

sur les montagnes ou sur les places publiques. C'est à cette coutume que se rattache l'usage des rondes enfantines aux flambeaux.

» Le plus souvent, ces flambeaux étaient fabriqués sur place par les enfants eux-mêmes, avec de grosse betteraves, des courges ou des citrouilles dans lesquelles on faisait un trou où l'on plantait une chandelle pour éclairer les écorces rouges ou jaunes. Aujourd'hui les lanternes sont généralement en papier.

» L'usage s'est alors introduit pour les enfants d'aller par petits groupes, de porte en porte, demander en chantant une offrande au nom du saint bienfaisant et ami des pauvres. Les pommes, les noix, les gâteaux, les saucisses, le jambon, l'argent, tout était accueilli avec reconnaissance ; mais si, malgré les instances réitérées de leurs chants, les enfants n'ont eu aucun succès, ils raillent le propriétaire et le traitent de ladre et d'avare.

» A Dusseldorf, l'usage est devenu général pour tous les enfants, de sortir avec des lampions dans les rues, mais l'aumône a complètement disparu.

» La vieille fête germanique de saint Martin est devenue *depuis plusieurs siècles*, à Dusseldorf, une fête purement enfantine ; mais depuis une vingtaine d'année les étudiants se réunissent en cortège avec leurs lampions et sont précédés par un cavalier monté sur un cheval blanc et vêtu en évêque ou en guerrier, comme saint Martin. La colonne chante tout le long du chemin, accompagnée par une musique, des hymnes en l'honneur de saint Martin.

» Tout Dusseldorf est dehors avec les tout petits qui ne peuvent pas encore faire partie du cortège, mais tiennent bravement leurs lampions à la main pour assister au spectacle.

» Pendant cette soirée, Dusseldorf brille comme un lac de lumière. »

Le Docteur Reuter termine sa notice par cette appréciation personnelle de la coutume dunkerquoise :

« Les promenades aux lampions de Dunkerque ont sûrement la même origine qu'en Allemagne et proviennent des traditions germaniques de la population flamande ; Dunkerque, avec cette coutume, forme une exception en France.

» La légende de l'âne que saint Martin cherche la nuit dans les dunes avec une lumière a pris naissance dans l'habitude de la population flamande de se promener aux lanternes le soir de la S^{t}-Martin ; ce n'est point cet usage qui provient de la légende de saint Martin cherchant son âne ; c'est plutôt le contraire. »

Ainsi que nous l'avons dit, la narration qui précède est la réunion en une seule des deux notices signées à quelques jours de distance par le docteur Reuter, bibliothécaire de la ville de Dusseldorf. Il n'existe entre elles aucune discordance au fond, mais nous tenons à faire remarquer que les deux derniers paragraphes de notre citation ci-dessus sont propres à la version adressée à M. Lecocq par le Consul de France à Dusseldorf. Dans l'autre, transmise par le Bourgmestre à M. Lemattre, le D^{r} Reuter ne cherche pas à expliquer la coutume dunkerquoise et ne fait aucune allusion à l'âne de saint Martin ni à sa recherche nocturne dans les dunes. L'auteur a remplacé cette explication par la remarque suivante inédite en l'autre notice :

« Pour terminer, je ferai remarquer que, même dans les contrées qui depuis 400 ans sont prôtestantes, la fête

de saint Martin est célébrée comme fête populaire et, croit-on, en l'honneur de Luther, né le 10 novembre et qui porte le prénom de Martin.

Dans l'espoir que ces renseignements vous intéresseront, je suis..... »

Signé : Dr REUTER.

Après avoir donné la parole au narrateur allemand qui vient de nous faire le récit très détaillé de la célébration de la St-Martin dans les contrées germaniques, et particulièrement à Dusseldorf, disons plus compendieusement, et d'après nos souvenirs de vieux dunkerquois, comment elle se passe à Dunkerque.

Notre but est d'apporter un document à l'annaliste désireux de rechercher les rapports qui peuvent exister entre les fêtes allemandes de la St-Martin et la fête du même saint qui s'est particulièrement localisée à Dunkerque et aussi dans quelques villes environnantes, Gravelines, Bourbourg, Bergues, Hondschoote.

Légende traditionnelle de la fête dunkerquoise enfantine de la Saint-Martin

(10-11 novembre)

La mémoire de saint Martin, qui fut soldat avant d'être ordonné prêtre et devint évêque de Tours, est très populaire à Dunkerque et on sait avec quelle ardeur les enfants la célèbrent pendant les deux soirs de la veille et du jour de sa fête.

La grande artère qui traverse la cité, de la Basse-Ville au Port, ressemble à un fleuve lumineux entretenu par les nombreux affluents des rues adjacentes. A partir de la nuit tombante jusque vers huit heures, le va-et-vient incessant de lumières de toutes formes et de toutes couleurs offre un spectacle des plus pittoresques dont les acteurs sont tous les bambins de la ville de tout âge et de toute condition, accompagnés de leurs parents ou de leurs bonnes. Les plus petits, portés à bras, prennent part à la fête en tenant gravement leurs lanternes sans rien comprendre à la cérémonie. Les plus grands, toutefois, les *mousses*, se croiraient humiliés de porter une lanterne ; ils remplacent le luminaire par une musique assourdissante dont les instruments sont des plus hétéroclites : cornets en terre cuite, cornes de bœuf, conques marines, buccins et grandes coquilles de l'espèce appelée « Casques », dont ils tirent, en se gonflant les joues à les faire éclater, des sons qui ont une certaine analogie avec le chant des sirènes... de nos bateaux à vapeur ou des automobiles.

Tous ces instruments à vent portent indifféremment le nom de *teutres* [1].

D'aucuns de ces « mousses », coiffés du *suroit* paternel, sont chaussés de grosses bottes, retour d'Islande, qui ne leur permettent qu'un sillage très cahoté ; d'autres, qui sont les choristes, chantent, en s'accompagnant du traînage de chaînes d'assez gros calibre pour leurs mains encore débiles, des refrains populaires les plus modernes que je n'accuse pas le pieux guerrier, le saint évêque patron du jour, d'avoir inspirés.

(1) Corruption du mot flamand « toethorn », cor, cornet. — « Toeteren » sonner du cor. Les « teutres » en terre cuite, forme de cor, fort en usage dans la première moitié du dix-neuvième siècle et qui tendent à disparaître, étaient une fabrication spéciale des potiers de la région.

Plus naïve est la chanson des petits. Classique, elle ne s'est pas modifiée depuis notre enfance. Ils s'en vont, bien sages, les marmots, fredonnant de leurs voix aigrelettes :

Saint Martin, boule, boule, boule ;
Chie des croquandoules(1)
Dans la rue des Capucins
. . . . . .

La promenade terminée et les enfants rentrés, entre sept et huit heures, saint Martin, en personne, fait sa tournée. Il vient, dans certaines familles, jeter par la porte laissée entr'ouverte, des pommes, des noix, des *croquandoules*, des *voolards*(2) et autres pâtisseries, pour récompenser les enfants qui ont été sages ou promettent de l'être. Saint Martin y joint une botte de verges pour corriger, à l'occasion, ceux qui oublieraient leur promesse.

Le Visiteur parti, les plus grands échangent leurs impressions en se partageant les friandises pendant qu'on endort le tout petit en lui chantant :

Saint Martin, boule, boule, boule ;
Chie des croquandoules...

L'explication de cette phrase musicale se trouve dans la légende que nous ont contée nos parents et qu'on nous permettra de rappeler dans sa naïveté traditionnelle insoucieuse de l'histoire et de la chronologie :

---

(1) Pâtisserie locale et spéciale à la S[t]-Martin. C'est une espèce de macarons en farine de seigle anisée, très appréciée des enfants. En flamand : Anys-Koekje.

(2) A Dunkerque on prononce *folards*. C'est une espèce de brioche oblongue étranglée aux extrémités pour former une tête ronde. Ce gâteau, dont le nom flamand est « voolard », est très populaire dans toute la Flandre maritime, française ou belge. Il est de tradition aux fêtes de l'enfance, Saint-Martin, Saint-Nicolas, Noël et aussi à la Toussaint et à la fête des Morts. Il s'en fait, à ces jours, une grande consommation.

Saint Martin, exerçant son apostolat, parcourait la Flandre, n'ayant qu'un âne pour toute monture [1].

Chemin faisant, il rencontra dans les dunes qui bordent la mer du Nord, une agglomération de quelques cabanes, sorties du sol comme champignons de sable, habitées par des pêcheurs. Cette bourgade embryonnaire était le noyau qui, se développant peu à peu, s'augmenta, par la suite, d'une église que, naturellement, on appela « Duyn-Kerke », église des dunes ; mais ce nom ne fut consacré historiquement que quelques siècles plus tard lorsque la bourgade, devenue cité, s'appela *Dunkerque*[2].

Le pieux missionnaire s'arrêta parmi ces pêcheurs pour leur prêcher la bonne parole. Pendant une de ces prédications, l'âne, attiré par les nombreux chardons du voisinage, s'éloigna peu à peu et disparut dans les dunes. A la nuit tombante la monture n'était pas revenue. Les pêcheurs et leurs enfants se mirent avec zèle à sa recherche munis de torches et de lanternes et soufflant dans des cornets[3] en imitant le braiement de l'âne pour guider le retour du fugitif.

Heureux dans leurs recherches, les enfants ramenèrent l'animal à saint Martin. Pour les récompenser, le saint transforma en *croquandoules* tout ce que le baudet laissait choir à profusion sur le chemin après la digestion de ses chardons.

C'est pour commémorer ce miracle que les pêcheurs instituèrent chaque année, le jour de la fête du saint, la promenade enfantine qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

---

(1) On sait que l'âne est la monture évangélique de l'Apôtre et du Moine. Le cheval est l'apanage des guerriers et des triomphateurs.

(2) Voir *Histoire populaire de Dunkerque*. Bouchet p. 29.

(3) En flamand *toeter* (sonner du cor) se prononce *teutre*.

Si nous rapprochons cette légende dunkerquoise et la manifestation populaire qui la consacre,du récit allemand que nous a fait si obligeamment le D^r^ Reuter, il devient intéressant de faire remarquer les points de similitude qui s'en dégagent, de formuler les réflexions qu'ils inspirent et d'en signaler les divergences.

Constatons d'abord qu'il n'existe aucune trace du passage en Flandre de saint Martin, l'un des plus grands prélats de l'Eglise romaine, qui mourut en 397 évêque de Tours et apôtre des Gaules.

Sulpice Sévère, son contemporain, son disciple, qui a écrit du vivant du prélat la « Vie de saint Martin », n'en fait aucune mention.

Grégoire de Tours et Fortunat, évêque de Poitiers, autres biographes de saint Martin, qui vivaient dans la seconde moitié du VI^e^ siècle, c'est-à-dire un demi siècle après l'apôtre, n'y font pas la moindre allusion.

Quant à son apostolat dans les dunes, l'anachronisme est flagrant : la première mention historique relative à la bourgade du littoral flamand qui donna naissance à Dunkerque, remonte à la fin du VII^e^ siècle, c'est-à-dire trois siècles après la mort de saint Martin, et cette bourgade primitive fut évangélisée par saint Eloi, le véritable patron de Dunkerque.

Il faut donc renoncer, au point de vue historique, à la légende de saint Martin et de son âne ; et voilà le miracle des croquandoules bien compromis.

Gardons cependant dans sa candeur naïve et comme un souvenir de famille, cette légende que nos pères nous ont léguée ; mais essayons de retrouver ses origines.

Le D^r^ Reuter nous donne une indication qui mérite d'être retenue et approfondie.

« La St-Martin, dit-il, est une fête populaire *dans tous les pays de langue allemande* ». Cette phrase, je l'ai déjà fait remarquer, sent un peu le pangermanisme ; mais, étant données les limites assignées par le Docteur à la coutume *Saint-Martinienne* : « toute l'Allemagne, de la Suisse à la Norvège et les pays riverains de la mer du Nord jusqu'en Scandinavie et en Angleterre », il serait plus juste, plus exact de dire fête *saxonne* et *luthérienne*.

Le luthérianisme, en effet, né dans la Haute-Saxe, se répandit dans les provinces septentrionales de l'Allemagne, gagnant la Prusse, le Danemark, les rives de la Baltique et la Scandinavie qui sont pays germano-saxons et essentiellement luthériens.

Nous admettons volontiers l'hypothèse du docteur Reuter lorsqu'il fait remonter au paganisme l'origine de la St-Martin, elle est d'autant plus plausible qu'elle s'accorde avec les faits historiques et leur chronologie.

La divinité païenne à laquelle il fait allusion est très vraisemblablement Odin, le plus grand des dieux de la mythologie scandinave et germanique, dont le temple principal était à Upsal, en Suède.

La tradition historique le montre comme un grand chef de guerriers qui fut le législateur des peuples du Nord (70 ans avant J. C.).

Son culte s'introduisit en Germanie au commencement de l'ère chrétienne. Il y était adoré, suivant les contrées, sous le nom de Wotan, Wodan ou Wuodan.

Comme Odin en Scandinavie, Wodan était pour les Germains, le principe de toutes choses. Dans les provinces rhénanes, sa protection s'étendait spécialement sur les récoltes. Son culte avait pénétré si profondément les populations saxonnes, qu'à l'avénement du Christianisme, l'Eglise catholique, qui sait être opportuniste

quand l'intérêt du dogme l'exige, dut adopter la coutume païenne qu'elle *chistianisa* en la consacrant à la mémoire de saint Martin, évêque de Tours, mort en 397, apôtre des Gaules. Il était le premier saint qui eût reçu un culte public dans l'Eglise romaine ; sa popularité était répandue partout et sa fête coïncidait précisément avec le jour de la fête païenne séculaire.

Le peuple, qui n'y perdait rien,adopta facilement cette substitution ; elle adaptait au mieux, par un simple changement de nom, à une coutume païenne, une fête chrétienne dont la pratique se perpétua les siècles suivants chez les Germains jusqu'à l'apparition du schisme de Luther.

La coutume s'en répandit avec la foi catholique, dans les pays néo-chrétiens,jusqu'à l'établissement du protestantisme.

Les réformistes partisans de Luther, non moins opportunistes que les moines catholiques et papistes, voulurent à leur tour se rendre les populations favorables en ménageant leurs traditions invétérées. Ils profitèrent habilement du prénom de l'apôtre de la doctrine nouvelle pour faire de la Saint-Martin populaire, que dix siècles avaient consacrée, une fête en l'honneur du moine augustin réformateur dont le jour de naissance se célébrait à la même date que celui du saint évêque de Tours[1] dont il portait le nom, et rien ne fut changé aux fêtes commémorées par une longue tradition.

Mais malgré leurs luttes et leurs efforts, les propagateurs de la religion réformée ne purent s'établir en Belgique ni dans les Flandres, pays d'origine germano-saxonne aussi, où s'était conservée et propagée la mémoire de saint Martin.

(1) Les huguenots brûlèrent ses reliques en 1562 sous le règne de Charles IX.

Soutenus par leurs souverains, Charles-Quint, allié du Pape et leur compatriote — n'était-il pas né à Gand ? — puis par le fanatique Philippe II, les Flamands étaient restés profondément catholiques et attachés au papisme. La légende saxonne de saint Martin était très enracinée chez eux ; mais venant d'Allemagne et les réformés lui ayant donné, par substitution, Luther pour patron, elle sentait quelque peu le fagot ; les moines flamands, offusqués par ce patronage allemand et hérétique, cherchèrent, tout en conservant la fête traditionnelle chère au peuple, à faire disparaître ce gêneur de Luther.

Ils trouvèrent, vraisemblablement, chez les populations simples et ignorantes du littoral la légende naïve de saint Eloi, premier apôtre des Dunes, fondateur de « Duyn-Kerke », voyageant apostoliquement avec son âne pour évangéliser, et un Loriquet de l'époque eut bientôt fait, par un anachronisme hardi, d'attribuer l'évangélisation des bourgades maritimes à saint Martin, évêque de Tours, qui se trouva ainsi, par une nouvelle substitution, mais, cette fois, celle d'un saint évêque à un autre saint évêque, avoir hérité par anticipation, de l'âne de saint Eloi.

L'histoire nous offre dans tous les temps et dans tous les pays, des exemples de la perpétuation d'un même usage pour les besoins d'une cause nouvelle, par un simple changement de nom.

La légende de saint Martin, apôtre des Dunes, qui, comme beaucoup de légendes, fait si bon marché de l'histoire et de la chronologie, a été consacrée par M. Derode, historien de Dunkerque.

II

Il ressort des documents et récits recueillis jusqu'à ce jour, qu'il existe une étroite parenté entre notre St-Martin dunkerquoise et la fête qui se célèbre au même jour dans presque tous les pays septentrionaux d'Europe.

J'ai pensé que le document allemand obtenu, grâce à l'initiative de notre collègue, et les recherches que, par suite, j'ai été amené à faire pour établir le rapport qu'il pouvait y avoir entre la coutume germanique et la légende dunkerquoise,ne devaient pas être perdus pour la petite histoire locale. Je dois en grande partie les renseignements que je possède à l'obligeance prévenante de notre Président. Par son intervention, les informations sont arrivées nombreuses, très détaillées et ce m'est un devoir de les consigner ici en faisant ressortir que la coutume populaire de fêter la St-Martin n'est pas spéciale à Dunkerque,comme on le croyait généralement jusqu'ici et qu'elle se pratique dans toute l'Europe septentrionale presque avec les mêmes rites accusant une origine commune que nous avons essayé de dégager.

Désireux d'appuyer cette modeste étude sur des documents incontestables ou, au moins, sur des renseignements sérieux, j'ai pris des informations sur place à Bergues, à Hondschoote, à Bourbourg, à Gravelines, à Furnes, à Dixmude et dans les communes du littoral belge d'Adinkerque à Ostende.

Il m'a paru curieux de comparer les modifications apportées de pays à pays, de localité à localité, souvent très rapprochées, dans la pratique d'une même coutume dont l'unité d'origine est incontestable et de produire les documents locaux pouvant offrir quelque intérêt.

Pour la clarté de l'exposition, j'ai groupé, sous des rubriques spéciales les contrées ou localités où des usages et coutumes similaires sont observés sauf quelques particularités de détail qui, sur les lieux mêmes, peuvent avoir une signification locale :

Promenades aux lanternes. — Il est remarquable que la promenade enfantine aux lanternes et betteraves creusées, si pittoresque à Dunkerque, est, en beaucoup d'endroits de l'Allemagne, et particulièrement à Dusseldorf, la caractéristique, comme chez nous, de la fête de la St-Martin, les 10 et 11 novembre, et qu'elle y est célébrée dans des conditions similaires : lanternes de papier de mêmes formes, mêmement décorées, portées par les enfants au bout de longues baguettes ; betteraves, courges et gros navets évidés et sculptés par les enfants eux-mêmes et qu'illumine une chandelle placée à l'intérieur; chansons naïves des enfants en l'honneur de saint Martin et distribution de fruits de saison, de gâteaux et de pâtisseries spécialement fabriqués.

Dans notre région flamande-française, cette coutume n'est observée sous une forme à peu près identique, et toute proportion gardée, que dans les villes d'Hondschoote, Bourbourg et Gravelines.

Les deux communes de « Grand » et « Petit-Fort-Philippe », détachées de Gravelines, et le hameau des « Huttes », qui en sont comme la banlieue, promènent aussi, en l'honneur de saint Martin, leurs quelques lanternes empruntées pour la plupart aux bateaux de pêche avec les cornets de brume qui font l'accompagnement du chant « St-Martin, boule, boule, boule ! »

A Bergues, on y met un peu plus d'apparat. La veille de la St-Martin, mais non plus le lendemain, un cortège organisé par l'Institution St-Winoc depuis l'année 1898,

sort à la tombée de la nuit. La musique des élèves, en tête, précède saint Martin *à cheval*, casqué et revêtu d'un ample manteau rouge. Il brandit une épée en faisant le geste de couper un pan du vêtement.

C'est le guerrier charitable, le patron de l'église paroissiale que l'on met en scène. Ici donc, comme à la troisième paroisse de Dunkerque, également vouée à saint Martin, on semble honorer le soldat, célèbre par sa charité, plutôt que le saint évêque de Tours.

Cependant, à côté du brillant chef de légion à cheval, chemine modestement un âne monté par saint Martin seconde manière. Le pieux prélat est ici en posture d'apôtre et, pour marquer la vénération populaire, les organisateurs font porter par quatre pauvres, au-dessus du charitable évêque, un baldaquin orné de guirlandes de lanternes.

Derrière cette représentation, en partie double, du personnage légendaire, s'avance, magnifiquement pavoisé et enguirlandé de lanternes à profusion, un bateau, symbolisant, m'a-t-on dit, l'institution scolaire, organisatrice du cortège.

Vient ensuite la châsse du saint, brillamment illuminée, qu'escortent, sur plusieurs rangs, des élèves du collège porteurs de lanternes variées et de betteraves creusées et illuminées.

Tous les enfants de la ville, munis de leur luminaire, accompagnent le cortège en chantant « Saint Martin, boule, boule, boule », comme à Dunkerque, et une autre chanson flamande qui se chante à Furnes et à Courtrai :

« Sinte Martens' avond... » (Voir la rubrique Chansons)

A Bergues, les gamins ne font plus autant qu'autrefois usage de *toct-hoorn* (on prononce « teutre » à Dunkerque).

La promenade terminée, les enfants se rendent chez leurs proches parents, jusqu'aux parrains et marraines, pour recevoir les *voolards*(1) qui leur sont destinés, accompagnés d'autres friandises.

En Belgique, où la Saint-Martin est généralement en honneur, elle se pratique à Furnes exactement comme à Dunkerque, avec cette différence que, par mesure de police, les participants doivent se réunir, à la nuit tombante, — « à 18 heures », dit l'ordonnance — et se former en cortège sur la place de l'Hôtel-de-Ville — quel beau cadre pour ce pittoresque tableau ! — sous la surveillance des agents qui, prenant la tête, dirigent la procession à travers la ville.

Sur tout le parcours les enfants chantent : « Saint Martin boule, boule » et une autre chanson flamande « Sinte Maertens avond » que nous avons trouvée à Bergues. Nous la reproduisons sous la rubrique « Chansons de la S^{t}-Martin ».

Par la même ordonnance, les « toct-hoorn » (prononcez « teutres ») et cornets quelconques, sont interdits pendant la promenade du cortège. Il paraît que dans cette bonne petite ville, si paisible, si tranquille, les chevaux s'effarent et se cabrent à cette musique discordante.

A 19 heures (style officiel), le cortège se disloque à son point de départ et tout rentre dans le calme jusqu'à la célèbre procession du mois de juillet.

A Furnes, à Adinkerke et autres villages qui bordent la côte, les jeunes servantes se mêlent souvent à la promenade en tenant à la main une casserole sur laquelle elles frappent avec une cuiller ou autre ustensile de cuisine, en chantant « Saint Martin boule, boule ».

---

(1) A Dunkerque on prononce « folards ».

A Dixmude, qui fut autrefois ville maritime, et dans les villages situés dans les dunes depuis Adinkerke jusqu'à Nieuport, et de Nieuport à Ostende, les enfants promènent, comme partout, leurs lanternes et leurs betteraves illuminées ; mais leur chanson offre une particularité qui est à remarquer. Comme à Furnes et à Bergues ils chantent la chanson flamande, inconnue à Dunkerque, « Sinte Maertens Avond » qu'on trouvera plus loin, mais elle alterne avec une autre chanson que je n'ai trouvée que dans cette région limitée des Dunes[1].

Elle est assez originale pour être citée ici en ce chapitre des lanternes. Elle se scande sur l'air si populaire à Dunkerque :

(En français) Saint Martin, boule, boule, boule,
Saint Martin boule,
Saint Martin, boule, boule, boule.
C'est saint Martin,
Saint Martin qui vient.
(Suite en flamand) Paekt een stok
En slaet op zyn kop
En dat hy daer met door loopt.

Ce qui se traduit par :

« Prends un bâton — Tape sur sa tête — Et qu'avec ça il s'en aille au plus vite. » — L'expression flamande est plus énergique.

La langue flamande prête facilement à la familiarité et les Flamands en usent volontiers envers leurs saints, comme on le verra dans les chansons flamandes citées plus loin ; mais celle-ci me parut plus que familière, irrespectueuse et hostile même.

Cependant je venais de la recueillir de la bouche de

(1) J'ai appris plus tard qu'elle se chantait aussi à Hondschoote et à Bergues.

quatre fillettes qui me l'ont chantée devant leurs maîtresses dans une très respectable maison d'éducation située en pleine dune et que je ne crois pas pouvoir désigner autrement.

J'en demandai la signification à la vénérable maîtresse de pension qui me répondit : « Cela ne signifie rien, Monsieur, cela a été composé par les enfants eux-mêmes ou par leurs parents. *C'est une chanson de l'ancien temps.* »

Ma curiosité éveillée ne pouvait être satisfaite de cette explication. Elle s'éveilla davantage lorsque j'entendis le même refrain chanté à Nieuport et connu, m'a-t-on dit, dans toute la région des dunes.

Quelques jours après, il me fut répété à Hondschoote et aussi par quelques vieilles flamandes de Bergues et environs.

Il y avait là un point qui méritait quelque attention.

La bizarre et brutale apostrophe adressée par la chanson franco-flamande à *Saint Martin qui vient* ne s'accorde guère avec le culte généralement professé pour le saint prélat dans les Flandres et toute la Belgique. En y réfléchissant, il m'apparut que le caractère bilingue de cette *Chanson de l'ancien temps*, recueillie sur les lieux mêmes, donnait peut-être une indication sur l'origine de la coutume flamande et sur l'époque de son institution.

Il a été exposé plus haut (pages 203-204) comment avait pu s'effectuer la transmission du culte païen d'Odin ou Wodan, à saint Martin de Tours, puis à Martin Luther, pour revenir et se fixer dans les Flandres sur saint Martin l'évêque catholique.

Remarquons que la chanson bilingue de la Flandre maritime débute *en français* avec une familiarité populaire qui ne cesse pas d'être respectueuse ; mais elle

répond aussitôt *en flamand* « paekt een stok en slaet op zyn kop » (prends un bâton et tape sur sa tête).

Ne faut-il pas voir dans cet accueil brutal du peuple flamand, si inféodé à la religion catholique et au papisme, une énergique protestation contre le culte réforme représenté par Martin, le moine révolté, en lutte avec l'Eglise orthodoxe, semblant se présenter subrepticement sous le couvert du saint Martin vénéré du peuple et dont le clergé catholique de cette époque troublée entretenait le culte avec vigilance ?

Qu'il y ait origine commune pour la promenade aux lanternes en usage dans tous les pays germano-saxons et celle pratiquée à la même date à Dunkerque et dans la région flamingante, c'est très vraisemblable; cependant aucune tradition locale, remontant à l'époque du paganisme, n'en a encore apporté la confirmation ; mais rien non plus, jusqu'ici, ne vient à l'encontre de l'hypothèse que je fonde sur la succession du culte, païen à l'origine, christianisé et adapté ensuite, dans un but de prosélytisme par les apôtres du catholicisme romain, à la vénération de l'évêque de Tours, puis continué par les réformistes huguenots qui profitèrent de l'homonymie pour reporter le culte populaire de saint Martin, fêté le 11 novembre, sur Martin Luther, l'apôtre novateur, né à la même date.

Le clergé flamand, à son tour, tirant parti de la popularité du nom, put substituer sans peine dans la légende d'une population ignorante, l'évêque saint Martin à l'évêque saint Eloi qui, lui, n'a pas cessé d'appartenir à l'histoire de la Flandre.

Je n'ai aucune hésitation à faire remonter jusqu'au XVI[e] siècle, pendant la période des guerres de religion

dans les Flandres, l'origine de la légende dunkerquoise de saint Martin évangélisant dans les dunes, monté sur son âne, et la célébration populaire de sa fête qui se trouve ainsi rattachée à la coutume germano-saxonne et aux usages païens qui l'ont précédée[1].

---

(1) D'après une légende accréditée à Furnes, l'antique église de Ste-Walburge en cette ville, aurait été construite sur l'emplacement qu'occupait dans les premiers siècles de l'ère chrétienne un temple dédié au dieu Wodan.

(Léop. PLETTINCK)

2° Feux de joie

Faut-il voir dans la procession de lanternes à la Saint-Martin une réminiscence des feux de joie que l'on allumait un peu partout dans les pays d'origine saxonne et scandinave au même moment de l'année? Il semble bien que ces feux soient la continuation d'une coutume, antérieure au christianisme, qui se célébrait en l'honneur de Wotan ou Odin « dieu de tout ce qui est grand et petit, de tout ce qui est haut et bas », dieu des récoltes et des vignes. Dieu de la guerre aussi; il était représenté comme l'est généralement saint Martin le guerrier avant sa prélature : casqué d'or, ceint d'une riche cuirasse et monté sur un cheval blanc.

« Les feux de la S[t]-Martin, nous dit le docteur Reuter, » ont été longtemps en vogue et le sont encore dans » diverses contrées de l'Allemagne. Sur les montagnes, » en pleins champs, sur les places publiques, on avait » l'habitude d'allumer de grands feux le soir de la Saint-» Martin.

» A Dusseldorf, particulièrement, et dans quelques » autres localités, subsiste encore, mais dans de moindres » proportions, l'usage de feux de joie en certains carre-» fours où se réunissent les enfants porteurs de lanternes, » de betteraves, gros navets, courges creusées et enlu-» minées. Depuis une vingtaine d'années, les étudiants » de l'Université ont pris l'initiative d'organiser cette » promenade en cortège et y participent activement.

» Un cavalier, monté sur un cheval blanc et représen-» tant saint Martin équipé en guerrier ou en costume » d'évêque, tient la tête du cortège. Il est escorté par tous » les bambins porte-lanternes qui chantent des chansons » populaires en l'honneur du saint patron du jour. »

Nous avons vu — page 218 — que, excepté les feux de joie, c'est à peu près le cérémonial usité à Bergues depuis que l'Institution Saint-Winoc en a pris la direction en 1898.

En Belgique, les feux de joie qui, autrefois, s'allumaient à la S^t^-Martin dans les Flandres et jusque dans la province d'Anvers, sont tombés en désuétude. Ils se sont maintenus plus longtemps dans le pays de Waes (Turnhout), le Brabant et le Limbourg.

Dans la province de Liège, les enfants vont encore, la veille de Saint-Martin, quêter de maison en maison du charbon et des combustibles pour allumer des feux de joie, le soir, dans les carrefours, en criant «Al' S^t^-Martin ! Al' S^t^-Martin ! »

Dans beaucoup de chansons populaires des Flandres belges, on trouve des allusions à cette coutume, notamment à Beveren, dans la Flandre orientale ; à Malines et Turnhout, dans la province d'Anvers. Ce sont les derniers vestiges d'une tradition séculaire qu'il est bien permis de faire remonter au paganisme ; mais elle nous paraît n'avoir qu'un rapport indirect avec la coutume dunkerquoise caractérisée par la promenade aux lanternes avec accompagnement de *teutres* (toet-hoorn).

« [1] Quant à l'origine de la fête de saint Martin, telle » qu'elle se célèbre en Belgique, tout nous porte à croire » qu'elle remonte à une époque antérieure au Christia- » nisme.

» Quelques auteurs prétendent, en effet, que les feux » de S^t^-Martin, à l'égal de ceux du « jour de feu », ou «du » grand carnaval » s'allumaient pour marquer l'entrée

(1) Extrait du « Calendrier Belge », Fêtes religieuses et civiles des Belges anciens et modernes, par le Baron DE REINSBERG-DUBINGFELD. Tome II. Bruxelles, 1862

» du carême ; car le jeûne de l'Avent, qui s'appelait » aussi « Carême de S^t^-Martin », durait autrefois six » semaines.

» Mais les feux de S^t^-Martin se trouvant de préférence » dans les pays germaniques, il est à supposer qu'ils » sont les restes d'une ancienne fête païenne qui se célé- » brait à l'entrée de l'hiver en l'honneur de Wustun qui, » d'après l'Adda, dirigeait tout ce qui est haut et tout ce » qui est bas, ce qui est grand et ce qui est petit, accor- » dait aussi les moissons abondantes et, en actions de » grâces, on lui allumait des feux et lui offrait des » ablutions à l'époque de sa fête d'automne.

» Mais il était principalement vénéré comme le dieu » de la guerre, et saint Martin, le jeune guerrier, était » représenté comme lui,la tête couverte d'un casque d'or » et le corps d'une cuirasse d'un travail précieux, revêtu » d'un manteau et monté sur un cheval blanc; le peuple » teutonique, qui ne renonça que très difficilement à ses » anciennes coutumes, conserva la fête en la transférant » au jour de saint Martin, qui se chômait vers la même » époque. »

3° Chansons de la St-Martin

La chanson de St-Martin qui se chante à Dunkerque, est d'une naïveté tout-à-fait enfantine ; elle n'est guère chantée que par les tout petits et les «premières culottes». Plus grands, lorsque les parents leur laissent l'initiative de « faire St-Martin » à leur gré, les *mousses* — on est mousse à partir de 7 à 8 ans — laissent les lanternes toutes faites pour les filles et s'occupent eux-mêmes de la note plus ou moins pittoresque qu'il convient d'apporter à l'illumination générale. (Voir chapitre des Lanternes, page 218).

C'est l'époque des charrois de betteraves dont la récolte vient d'être terminée. Les « grands mousses » connaissent l'itinéraire suivi par les charretiers. C'est à qui trompera le mieux la surveillance de l'automédon pour lui chiper, sous la menace d'un bon coup de fouet, le plus gros échantillon de sa cargaison ; mais les mousses sont braves, rusés et nombreux et on peut être certain que les betteraves illustrées ne manqueront pas à la fête du saint patron.

Les porteurs de betteraves ne chantent plus «St-Martin boule boule ». Il leur faut un chant plus corsé. Ce sont ordinairement les chansons-scies des derniers carnavals qui dominent ; refrains des plus vulgaires ne présentant aucun intérêt. La note chauvine se retrouve avec la « Chanson de Jean Bart » dont la popularité est loin d'être épuisée.

Mais si nous sortons du pays dunkerquois, nous trouvons dans les Flandres un répertoire très varié de chansons dont saint Martin est le héros.

Dans son ouvrage « Chants populaires des Flamands

de France », page 71, M. de Coussemaker cite un cantique qui se chante à Bailleul où il l'a recueilli. Ce chant est une paraphrase en huit couplets de la vie de saint Martin, comme guerrier et comme prélat ; il n'a que peu de rapport avec ce qui se chante à la fête du saint dans l'arrondissement de Dunkerque et dans les Flandres belges.

De la traduction qu'il en donne, je ne citerai que le premier et le dernier couplet qui, indirectement, peuvent se rattacher à notre sujet :

1^er^ couplet. — « Age d'or quand on voyait les popula-» tions fêter joyeusement le jour de S^t^-Martin. En ce » jour les enfants obtenaient toutes sortes de friandises ; » l'on donnait aux malades et aux pauvres nourriture et » argent. Tous ces présents se faisaient en souvenir de » la charité de saint Martin. »

.....

.....

8^e^ couplet. — « Aujourd'hui encore, dans toute l'église » de France, villes et campagnes goûtent le fruit de ses » travaux.Le Flamand et toute la Néerlande ne le cèdent » pas en reconnaissance aux Français. L'église d'Ypres » est sous son patronage et à certains jours on se réjouit » au souvenir de saint Martin. »

M. de Coussemaker fait suivre le cantique de cette remarque :

« Saint Martin, dont le nom est populaire dans toute » la chrétienté, est honoré d'une manière particulière » dans notre Flandre et surtout dans l'arrondissement » de Dunkerque où plusieurs églises lui sont dédiées.

» Nous avons entendu chanter la légende que nous » venons de rapporter, à Bailleul, sur l'air tel qu'il est » noté. Cet air appartient au commencement du XVIII^e^

» siècle. Il se trouve,avec de légères différences,dans le » livre intitulé *Den geestelyken leeuverker*. (La joyeuse » alouette). — Anvers 1860.

Le chant XXXIV du même recueil se chante spécialement le jour de la S^t^-Martin, dans certaines contrées, par les enfants qui vont de porte en porte quémander quelque friandise. M.de Coussemaker omet de nous dire dans quelles localités on le chante particulièrement. Nos informations personnelles ne nous ont donné aucun renseignement sur ce point.

Nous transcrivons ci-après cette chanson avec sa traduction :

Chanson XXXIV des " Chants populaires des Flamands de France " par DE COUSSEMAKER

Sinte Maertens-lied	**Chanson de S^t^-Martin**
Sinte Maertens vogeltje,	Le petit oiseau de S^t^-Martin
Is met zyn rood kapeugeltje	Au rouge chaperon s'est envolé
Gestoven, gevlogen	Précipitamment au delà du Rhin,
Regt over den Ryn,	Où sont des porcs gras.
Waer dat er vette verkens zyn,	Bonne femme, donne-nous quelque [chose ;
Goed vrouwe, geeft ons wat	
Alle henners leggen wat.	Toutes les poules pondent.
Hier weunt een ryken man,	Ici demeure un homme riche,
Die ons wel wat geven kan ;	Qui peut bien nous donner quelque [chose.
Veel zal hy geven ;	Il donnera beaucoup ;
Lang zal hy leven :	Il vivra longtemps ;
Zalig zal hy sterven ;	Il mourra saintement ;
Het hemelryk beërven.	Il obtiendra le Ciel.
De maerte loopt den trap neer op ;	La servante monte l'escalier,
Zy taste wel in den notenzak	Elle met la main dans le sac aux noix
Zy tasten wel niet daer nevens ;	Elle ne la met pas à côté ;

Zy zal ons wat gaen geven,
Geeft wat, houd wat,
t' Naeste jaer weder wat.

Boven in de versten
Daer hangen lange worsten,
Geeft ons de lange,
Laet de korte hangen.
Laet ons niet lange staen ;
Wy moen nog een huys voorden [gaen.
Geeft wat, houd wat,
t' Naeste jaer weder wat.

Elle nous en donnera un peu ;
Donne un peu ; garde un peu ;
Qu'il y ait quelque chose pour l'an [prochain.

Là-haut, dans les combles,
Pendent de longs saucissons,
Donne-nous les plus longs,
Laisse pendre les plus courts.
Ne nous fais pas attendre longtemps,
Nous devons aller une maison plus [loin.
Donne un peu ; garde un peu ;
Qu'il y ait quelque chose pour l'an [prochain.

La même chanson, dit M. de Coussemaker, se chante en allemand sur les bords du Rhin. Il en donne le texte pour comparaison au texte flamand, puis il ajoute :

« En voyant avec quel empressement on fête la S^t^-» Martin dans l'arrondissement de Dunkerque, nous » avons toujours pensé qu'il a dû y avoir un chant po-» pulaire relatif à cette fête. Nous n'avons pu croire que » l'on se soit toujours borné à ce qui se pratique aujour-» d'hui, c'est-à-dire à une promenade où les enfants, » munis chacun d'une lanterne en papier au bout d'un » bâton, font retentir l'air du son monotone et peu har-» monieux d'une corne de bœuf.

» Nos recherches, après avoir été longtemps infruc-» tueuses, ont fini par avoir un résultat. M. Jacobs, » ancien professeur de langue allemande au Collège de » Dunkerque, nous a fait connaître une chanson de S^t^-» Martin, qui est en usage sur les bords du Rhin ; c'est » la chanson que nous venons de rapporter. La compa-» raison du texte flamand avec le texte allemand fait » voir que cette pièce est d'origine flamande. Cela nous

» permet de supposer avec fondement, qu'autrefois cette » même pièce était chantée ici. Ce qui est même de nature » à dissiper tout doute à ce sujet, c'est qu'on trouve en- » core à Dunkerque et dans tout l'arrondissement une » chanson de S[t]-Martin dont les deux premières lignes » sont la reproduction exacte de la chanson que nous » venons de rapporter. La voici :

	Traduction[1]
» Sinte Maertens vogeltje	Le petit oiseau de S[t]-Martin
» Al met zyn rood Keuveltje	Qui porte un petit chaperon rouge,
» Is gebooren in wit satyn !	Est né dans le satin blanc.
» De plumkens die van vooren zyn	Les petites plumes de sa poitrine
» Zullen zyn voor Benjamyn.	Seront pour Benjamin.

» Souvent on ajoute à ce souvenir les paroles suivantes :

« Sinte Niclaes van Tolentyn,	Saint Nicolas de Tolentin
» Brinkt een koekje van lekkerdynk	Apporte un petit gâteau de friandises,
» Lekkerdynk met safraen	De friandises au safran[2]
» Zal al in myn koffertje gaen	Qui s'en iront dans mon petit coffret.
» Myn koffertje is te verkoopen	Mon petit coffret est à vendre
» Tien pond en half.	Dix livres et une demie.
» Een koeye en is geen kalf	Une vache n'est pas un veau
» Een kalf en is geen zwyn	Un veau n'est pas un cochon
» t'gae morgen Sinte Maerte zyn.	Et demain c'est la Saint-Martin.

« La fête de saint Martin est très populaire en Alle- » magne. On en trouve la preuve dans les nombreux » chants sur cette cérémonie, qui y sont en usage.

» M. Firminich, dans son ouvrage : *Germanicus Vol-* » *kerstimmen*, t. I. p. 139, 140 et 281, en rapporte deux » qui se chantent en Altmarck et un dans l'ancien comté » de Ravensberg, aujourd'hui le Bielefeld (Westphalie).

---

(1) M. de Coussemaker n'ayant pas cru devoir donner la traduction des deux couplets qu'il cite, nous la donnons en regard de chacun d'eux.

(2) On sait que le safran est une friandise chez les Flamands. Tous les gâteaux populaires en sont colorés.

» De ces trois chansons, nous reproduisons la der-
» nière, parce que le dialecte de cette pièce a le plus
» grand rapport avec le flamand, On en jugera, la voici :

» Sinte Marten, hilges Mann
» Dei us wat vertellen Kann
» Van Appeln und van Biërn ;
» Dei niôte fallt van den miëren
» Siet sou gout un giëvet us wat !
» Lat't us nich to langhe stan !

» M. Firminich, en rapportant cette chanson, dit
» qu'elle est chantée la veille de Saint-Martin par les
» enfants qui s'en vont de maison en maison demandant
» des pommes, des noix et autres friandises.

» Cet usage, comme on le voit, est identique avec ce
» qui se passe dans notre Flandre à la fête de saint
» Martin.»

Ce dernier couplet, en dialecte westphalien, cité par M. de Coussemaker, ressemble fort, en effet, à du flamand ; il en a aussi la tournure d'esprit. Il me rappelle un morceau de couplet flamand que j'ai entendu quelquefois et dont je n'ai retenu que les deux premières phrases. La première est presque littéralement celle du couplet allemand de Bielefeld ci-dessus :

« Sinte Marte dên heilig Man,
» Die schiet en zyn broek en ny weet er niet van. »

Je laisse aux Flamingants le soin de traduire la seconde phrase. Elle est bien dans la note familière — et peu respectueuse pour le vénérable prélat — qu'on trouvera dans plusieurs des chansons flamandes que nous citons ci-après. Je rappelle particulièrement sur ce propos, celle que m'ont chantée les petites filles dans la maison des dunes belges dont j'ai parlé pages 221-222 et qu'on chante aussi à Bergues et à Hondschoote.

Un chroniqueur fait remarquer que dans les chansons qui se chantent à Malines se glissent « plusieurs satires pleines d'invectives et d'obscénités. »

*
* *

Il n'existe en aucune des localités citées dans ce travail, de légende faisant allusion à l'origine de la promenade ni à la signification des lanternes portées par les enfants ; rien dans les documents en ma possession ne la laisse entrevoir.

La légende dunkerquoise seule (page 209) en donne une explication ; mais elle est essentiellement locale. *En nulle autre contrée, en nulle localité d'Allemagne ou de Belgique, il n'est fait mention de la monture du saint patron, égarée et recherchée aux lumières par les enfants accompagnés de leurs parents et on ne trouve en aucun pays une allusion au miracle des « croquandoules » pour récompense.*

Le docteur Reuter n'est donc pas fondé à dire que la légende dunkerquoise nous vient d'Allemagne et l'explication qu'il veut en donner ne repose sur aucune base.

Nous devons à l'obligeance empressée de M. Willemsen, le sympathique Président du Cercle Archéologique du pays de Waes la communication de quelques chansons flamandes qui se chantent en diverses contrées de la Belgique le jour de la S^{t}-Martin. Celle qu'il nous donne comme particulière à Furnes, est traditionnelle sur toute la côte belge jusqu'à Nieuport et au-delà. Elle se chante aussi à Bergues et, particularité remarquable, elle est accompagnée, en Belgique comme dans la Flandre française, du « Saint-Martin, boule, boule » dunkerquois

qui, chez nous, se chante sans autre accompagnement que les chansons de circonstance braillées par les « doubles gamins »[1].

En voici le texte communiqué par M. Willemsen :

Op sint Maerten's avond	A la veillée de Saint-Martin
Myn toren gaet met naer Gent	La tour m'accompagne à Gand,
En als myn moeder koekje bakt	Et lorsque ma mère fait des crêpes
Ik zit near geerne omtrent ;	J'aime à m'asseoir près d'elle ;
Als ik zit al en een hoekje	Quand je suis assis en mon petit coin
Ik kryg een betje koekje,	J'attrape un morceau du gâteau.
Als ik zit al by de tafel	Lorsque je m'asseois près la table
Ik kryg een betje wafel ;	J'attrape quelque morceau de gaufre
Als ik zit al op de zil	Lorsque je m'asseois sur le seuil
Ik kryg een plak op myn bil ;	J'attrape une claque sur ma fesse ;
Als ik zit al op de zolder trap	Si je m'asseois sur l'escalier du gre-
Ik kryg een groot schop en my gat.	[nier
	J'attrape un grand coup de pied au
	[cul.

J'ai, depuis, entendu chanter cette chanson par une personne originaire d'un village belge voisin de la frontière ; elle y ajoutait cette finale qu'on lui avait apprise dans son enfance :

Sinte Maerten zal komen by een eure-	Saint Martin viendra dans une heure
En hy zal vragen aan de deure :	Et demandera près de la porte :
Zyn de braeve kindertjes al in hun	Les enfants sages sont-ils déjà cou-
[bed ?	[chés ?

Si oui, saint Martin s'avance dans la chambre et chante :

---

(1) Voir page 221 la variante bilingue de « Saint-Martin, boule, boule, boule » que nous avons entendue dans les dunes belges, d'Adinderque à Ostende et, dans l'arrondissement de Dunkerque, à Hondschoote et à Bergues.

Ik zal u geven vele schoone dingen
Die ik zal met brengen uit den Hemel
Lekker dingen van Spanien
Appeltjes van Oranien
Lekker koekjes en massepin
Voor al de kinders die braeven en
[gehoorzaem zyn.

Je vais vous donner beaucoup de
[belles choses
Que j'apporte avec moi du Paradis
Des choses friandes venant d'Espa-
[gne
Et de jolies petites pommes d'Orange
Des gâteaux fins et des massepains
Pour tous les enfants sages et obéis-
[sants.

(Renseignement reçu le 6 novembre 1906).

La même chanson se chante à Courtrai avec quelques variantes, mais sans la finale que je viens de citer.

Citons encore, d'après M. Willemsen, la chanson suivante en usage à Malines. Elle offre une certaine originalité ; mais, comme pour plusieurs autres, que nous croyons inutile de reproduire, le sens nous en échappe et n'apporte aucun renseignement pour le but de nos recherches :

Juffrouw, open uwe deur
En laet ons te samen binnen
Sint Marte staet er voor
Hy zal gratie byu vinden
Hy mag bier en hy mag wyn.
Hy zou geerne byu zyn
Gy moet weten voor gewis
Dat het sint Marten is
Kruyp al gauw
Al in de schouw
Laet wat appelen, peeren vliegen
Gy zult ons niet bedriegen

Laet ons grabbelen zeer
Uyt den gouden leeren mand
Uyt den gouden leeren kist.
Want het sint Marten is.

Mademoiselle ouvrez votre porte
Et que nous restions ensemble
Saint Martin est devant la porte
Il trouvera grâce devant vous.
Il aime la bière, il aime le vin
Il resterait volontiers près de vous.
Vous devez savoir certainement
Que c'est la Saint-Martin.
Glissez-vous vite
Dans la cheminée
Jetez-nous des pommes, des poires.
Vous ne voudriez pas tromper notre
[attente.
Puissions-nous ramasser beaucoup
Ce qui sort du panier d'or
Et du coffre de cuir doré
Parce que c'est la Saint-Martin.

L'usage de fêter S^{t}-Martin est très répandu en Belgique — autant qu'en Allemagne.— La coutume dunkerquoise s'y retrouve avec beaucoup d'analogie dans toutes les villes et villages du littoral situés dans la zone des dunes qui s'étendent de Gravelines aux bouches de l'Escaut.

Les lanternes de papier (papier-lanterneen) les (beet-rapen) betteraves lanternisées, les chansons plus ou moins variées, sont de pratique courante. Un seul point est tout-à-fait spécial à Dunkerque, c'est la légende de l'âne égaré dans les dunes et de sa recherche nocturne suivie du miracle des croquandoules.

Cette particularité explique la promenade aux lanternes pour éclairer la recherche et des *toet-hoorn* (teutres) pour appeler le baudet perdu.

En Allemagne, comme en Belgique, malgré leur analogie indiscutable, légendes et chansons sont muettes sur ce point qui reste à élucider.

Toutefois, pour compléter autant que possible cette monographie, nous faisons suivre cette étude de l'indication de quelques coutumes étrangères qui, tout en démontrant la généralité du culte de saint Martin, n'ont qu'un rapport indirect avec la coutume dunkerquoise.

5° Quêtes des enfants. (Enfants-quêteurs)

Le Dr Reuter nous dit (page 207) qu'en Allemagne, la veille de la St-Martin, « les enfants vont en chantant, par petits groupes, quêter de porte en porte, demander des offrandes au nom du saint bienfaisant ami des pauvres.»

Cet usage, inconnu dans la Flandre française, existe encore avec quelques variantes, non seulement en certains districts des Flandres belges. (Beveren, Waes, Ypres, Bruges) mais aussi dans la province d'Anvers (Malines, Turnhout) dans le Hainaut (à Tournai), dans le Limbourg et la province de Liège.

En aucune de ces contrées les jeunes quêteurs ne font usage de lanternes. Ils chantent avec le seul objectif d'obtenir des friandises ou du combustible pour allumer le soir des feux de joie dans les carrefours de leurs quartiers respectifs.

La légende dunkerquoise est étrangère à cette coutume qui n'entre pas dans notre cadre, bien que la fête de saint Martin en soit le sujet ; mais à ce titre, nous reproduisons ci-après quelques-unes des chansons des enfants-quêteurs.

A Courtrai, les jeunes chanteurs préludent à leur requête par une variante de la chanson chantée à Furnes et dans les dunes belges, citée à la page 235 :

Op sinte Martens' avond	La veille de la Saint-Martin
De toren gaet met naer Gent	La tour m'accompagne à Gand ;
En als my moeder wafels bakt	Et quand ma mère cuit des gaufres
Ik zit zoo geerne omtrent.	Je m'assieds volontiers près d'elle.
Met roerpap met wittebrod	Dans la bouillie au pain blanc
'T zyn zulke groote brokken	Il se trouve de si gros morceaux
Ik kan ze bina niet slokken	Que je peux à peine les avaler.

Sinte Michiel
Draeit zyn wiel
Met zyn blooten armen ;
Wy zullen ze moeten verwarmen
By de wieren
Ter eere van sinte Liere
Ter eere van sinte Lap.
Eet uwen buyk vol rystpap.

Saint Michel
Tourne sa roue
Avec ses bras nus ;
Nous devrions les réchauffer
Près des feux (de joie)
En l'honneur de sainte Lière,
En l'honneur de saint Lape (1)
Mangez à plein ventre de la bouillie [de riz (2).

A Beveren-Waes, les petits quémandeurs s'en vont chantant :

De jonken van de dorpen
Die waren hier al by een.
Het geldeken dat wy s'jarent haen
Dat is hier al verteerd.
Wy zullen gaen leeren hout rapen
Turf rapen
Al op sint Jaans manieren.
Vrolyk zullen wy vieren
Gelyk wy s'jaren plagten,
Een stuk van zine mantel
Al met zyn billekens bloot.
En wilde gy dat niet geven
Dan gy zyn een groote jood.
En houtje of een turfken.

In sinte Marte korfken

Les enfants des hameaux
Sont ici tous réunis.
Nos petites épargnes de l'année
Sont déjà toutes dépensées.
Nous apprendrons à ramasser du bois
A ramasser de la tourbe
Comme on fait à la S^{t}-Jean.
Nous fêterons joyeusement
Comme nous le faisons tous les ans,
Une pièce de son manteau
Qui laisse ses petites fesses nues
Et si vous ne le donnez pas
C'est que vous êtes un grand juif.
Une petite bûche ou une petite motte [de tourbe
Dans le petit panier de saint Martin.

Lorsqu'on leur a donné, les quêteurs chantent :

Hier woondt een goed vrouw
Die lang leven zal,
Hondert jaer en een dag
Tot dat zy geen brood nog kaes [meer mag.

Ici demeure une bonne femme
Qui aura une longue vie,
Cent ans et un jour.
Jusqu'à ce qu'elle perdra le goût du [pain et du fromage.

(1) Sainte Lière et saint Lap paraissent être des saints d'une fantaisie populaire.

(2) Entremets froid usité en Flandre et en Brabant. C'est un composé de lait, riz et sucre, aromatisé de cannelle, safran et vanille.

Si on les renvoie sans donner, ils s'en vont en criant :

Hier hangt een baksken mit zemelen	Ici pend un petit sac de son
[uit	D'où s'envole un diable avare.
En daer vliegt de gierige duivel uit.	

Dans le Limbourg, les enfants vont de maison en maison quêter du combustible pour réchauffer saint Martin. Ils chantent :

Sinte Martens heeft zoo groote koud	Saint Martin a grandement froid
Geeft ons maer groot als een boone	Donnez-nous seulement gros com-
	[me une fève
Onze lieven Heere zal 't in de hemel	Notre cher Seigneur dans le Ciel
[loonen.	[vous récompensera

Pour remercier, ils disent : « Goed deel ! Goed deel ! » (Bonne part, bonne part).

A Turnhout, les enfants de chaque quartier allument le soir un feu dans la rue. Ils ont quêté le matin, en chantant :

Van dag is't sinte Marten	C'est aujourd'hui la Saint-Martin
En morgen de kruk	Et demain la béquille (?) (1)
Wy komen uit goeder harten	Nous venons du meilleur cœur
Wy hadden zoo geerne een stuk	Recevoir avec plaisir un morceau.
Wy zullen van ze leven van hier	Nous ne partirons jamais de la vie
[niet gaen	[d'ici
Of wy hebben wat opgedaen.	Sans avoir obtenu quelque chose
Hout, hout, turf en hout	Du bois, du bois, de la tourbe ou du
	[bois
Kloeren, kloeren haentje.	Chante, chante petit coq
Een turfken of een spaentje	Une petite motte (de tourbe) ou une
	[bûchette
Hoe verre zal dat vliegen	Jusqu'où cela volera-t-il ?

(1) Est-ce une allusion à la crosse de l'évêque ?

Over de merkt en over de Ryn
't zal nog wel een groote Sinte Mar-
[ten zyn
Krieg ik wat als's u belieft.

Au delà du marché et au delà du
[Rhin ?
Et ce sera encore une bonne Saint-
[Martin
Que je reçoive quelque chose, s'il
[vous plaît.

Après une pause, ils continuent :

Daer is wel nog een goede vrouw
Die ons wel wat geven zoo
Hoe lang zal ze leven
Hondert jaer en een dag
Tot dat zy geen kaes nog brood
[meer mag
Krieg ik als 't belieft.

Il y a bien encore une bonne femme
Qui nous donnera quelque chose
Combien de temps vivra-t-elle ?
Cent ans et un jour
Jusqu'à ce qu'elle ait perdu le goût
[du pain et du fromage.
Que je reçoive quelque chose s'il
[vous plaît.

S'ils n'ont rien reçu, ils s'en vont en criant :

Daer achter in dat hooge huis
Daer hangt een zak met zemelen uit.
Zoo menige zemelen, zoo menige
[luis
Schopt den baes in 't schythuis.

Là derrière dans cette grande mai-
[son
Il pend un sac plein de son.
Autant de son, autant de poux
F... le patron à coups de pied dans
[les latrines.

(La traduction n'exagère pas l'invective).

La chanson suivante, de Malines, se rapporte aussi aux feux de la Saint-Martin :

Wy komen van straat tot straaten
Wy hebben nog niet gehad
Wy komen om sinte Marten
Geefs sinte Marten wat
Wilt ons wat appelkens geven
En daer met wat torfken by
Wy komen om sinte Marten
Wy staen al op een ry

Nous allons de rue en rue
Nous n'avons encore rien reçu
Et nous venons pour saint Martin
Donnez quelque chose à saint Mar-
[tin
Veuillez nous donner quelques pom-
[mes
Et avec cela un peu de tourbe
Nous venons pour saint Martin
Nous tenant tous en rang

S avond omtrent den tien
Ontsteken wy onze vier
Daer komen den gebueren
Daerom staen zien
Met fakkelen en fuzëin
Tot uren van onze vier
Wy vieren dan sinte Marten
Al op ons oude manier
Wy braden dan appels met den hoop
Dan is ons vier in brand
Het bier dat volgt dan mit den stoop
« Parbleu ! voilà qui est galant ».

Ce soir vers dix heures
Nous allumons notre feu
Les voisins viennent autour
Et attendent debout
Avec torches et fusées
Jusqu'à l'heure de notre feu
Alors nous fêtons saint Martin
A notre vieille mode
Nous cuisons des pommes au tas
Alors que le feu flambe
La bière vient après par pots
« Parbleu ! voilà qui est galant ».

5° Diverses coutumes régionales ou locales relatives à la Saint-Martin

Nous avons suffisamment exposé la coutume de notre population dunkerquoise qui, d'ailleurs, n'est pas observée en dehors de l'arrondissement : Gravelines, Bergues et Hondschoote en ont seules conservé la pratique plus ou moins affaiblie.

Dans cette dernière ville, les enfants observent encore la coutume, fréquente dans les Flandres belges, de pendre, la veille de St-Martin, un de leurs bas rempli de foin, dans la cheminée, chez eux et chez leurs proches parents. Dans sa ronde de nuit, qu'il effectue à cheval, au-dessus des maisons,le saint prend le foin destiné à sa monture et le remplace par des « voolaerds [1] », des pommes, des croquandoules [2] et autres friandises.

A Bergues, les directeurs du collège libre de St-Winoc, voulant aussi perpétuer la légende du patron de l'église paroissiale où il est représenté en centurion romain coupant un pan de son manteau pour en revêtir un pauvre, ont organisé depuis une dizaine d'années, un cortège aux lanternes auquel viennent se joindre, en chantant, tous les bambins porte-lumières (Voir page 218).

Par suite de certaines circonstances où la politique n'est pas étrangère, il se peut que la cérémonie quasi-officielle ne soit pas renouvelée cette année 1908; mais nos bons voisins n'oublieront ni saint Martin ni la légende. On peut compter sur les jeunes « Bergenaers ».

---

(1) En français on prononce « foolards ». Ce sont des espèces de petites brioches à deux têtes spécialement faites à la Saint-Martin, à la Saint-Nicolas et le jour de Noël.

(2) En flamand « sinje-koekjes ».

A Ypres, comme à Hondschoote, les enfants déposent aussi dans la cheminée, la veille de la fête, leurs bas remplis de foin pour le « cheval blanc » de saint Martin. Ils retrouvent le lendemain le foin remplacé par des friandises — et quelquefois par une botte de verges monitoires.

Autrefois, dans la même localité, une délégation des domestiques de la ville allait, la veille de St-Martin, emprunter à l'église une chape dont se revêtait l'un des délégués pour figurer le saint évêque. Ainsi travesti, il parcourait la ville en agitant une clochette et offrait de distribuer aux enfants des principales maisons, au nom de saint Martin, des jouets et bonbons, moyennant quelque monnaie qui se dépensait à boire avec les camarades.

A Courtrai, les enfants creusent des citrouilles ou de gros navets pour en faire des cassolettes avec lesquelles ils se promènent le soir en chantant « Sinte Maertens avond ». (Voir au chapitre Chansons).

A Malines, les enfants se réunissent en troupe et vont dans la journée, de maison en maison, faire une quête en chantant les chansons du jour. Les garçons s'affublent de chapeaux en papier et de barbes d'étoupe. L'un d'eux, habillé en évêque et le menton orné d'une longue barbe blanche, monte sur un pavois improvisé porté sur les épaules de quatre de ses compagnons. Il tient à la main une grande cuiller à pot (*pollepel*) dans laquelle il reçoit noix, pommes, poires, gâteaux, ou *cents* (pièces de deux centimes) qu'on donne pour les chanteurs.

A Tournai, où le même usage est pratiqué, « saint Martin » porte une épée nue sur laquelle il embroche les pommes et poires qu'on lui donne.

A Mons, dans beaucoup de maisons, il y a réunion pour manger en famille le plat traditionnel consistant en une compote de pommes entourée de petites saucisses.

Dans le Brabant, le plat du jour, le plat populaire, est le « Kockbak », espèce de pâtisserie spéciale à la Saint-Martin. C'est un gâteau sec qui s'accompagne de force libations en l'honneur du saint.

A Anvers, à Malines et dans la Campine, une personne de la famille, déguisée en évêque, la crosse en main, entre la veille au soir, dans la chambre des enfants, s'informe de leur conduite ; s'il est mécontent, il jette des verges ; s'il est satisfait, il jette des noix, des pommes et des «voolards» que les enfants ramassent en chantant :[1]

Sinte Marten kruk,	Béquille de saint Martin
Geeft my een appel	Donne-moi une pomme
Ik geeft u een stuk ;	Je t'en donnerai un morceau
Geeft my een heelen	Donne-m'en une entière
Ik zal hem deelen	Je te la partagerai ;
Geeft my een halven	Si tu me donnes la moitié
Ik zal hem kalven	Je la rejetterai
Geeft my een kwartier	Si tu m'en donnes un quartier
Ik gooi het in 't vier.	Je le jetterai au feu.

Dans les provinces de Liège et de Limbourg se tiennent encore dans les familles, le 11 novembre, des agapes en l'honneur du saint du jour.

L'« Oie de la S^t-Martin » y joue le principal rôle, comme dans presque toute l'Allemagne.

A ce repas, un certain os de l'oiseau consacré a le don

(1) Sauf cette chanson, la coutume anversoise était encore pratiquée fidèlement dans certaines familles dunkerquoises vers 1850. Peut-être n'est-elle pas complètement tombée en désuétude. (Souvenir personnel de l'auteur).

de phophétie ; s'il est rouge, l'hiver sera froid ; s'il est blanc, le contraire aura lieu.

L'auteur du « Calendrier belge », d'où nous avons extrait la plupart des notes ci-dessus, termine sa notice relative à saint Martin par cette remarque :

« Si vénéré que saint Martin soit en Belgique, il n'a » jamais été le patron du pays comme en France et » aucune des cérémonies rattachées à la St-Martin dans » les provinces flamandes ne se retrouve en Touraine.

» De plus, les biographes du saint ne racontent aucune » circonstance de sa vie qui eût pu donner naissance à la » coutume de *célébrer sa fête en allumant des feux*. Il en » conclut qu'ils sont les restes d'une ancienne fête païenne » qui se célébrait en l'honneur de *Wustan* ou d'*Odin*, le » dieu scandinave. »

L'auteur du « Calendrier belge », baron de Reinsberg-Duringfeld, qui fait cette remarque, ne connaissait probablement pas la légende dunkerquoise qui explique si naturellement la promenade des feux allumés avec l'accompagnement des *toet-hoorn* d'appel (Vulgo *teutres*).

Après la légende, quelques lignes d'histoire :

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

Saint Martin, évêque de Tours.

Né en Pannonie (Hongrie) vers 316, saint Martin mourut à Candes, près de Tours, dans les dernières années du IV^e^ siècle.

Fils d'un tribun militaire, il servit dans les armées romaines et devint centurion. C'est pendant cette période qu'il manifesta sa grande charité en coupant la moitié de son manteau pour en couvrir un pauvre.

Attiré par la doctrine chrétienne, il renonça à la profession des armes ; après avoir reçu le baptême, il entra dans les Ordres et fut ordonné prêtre par saint Hilaire dont il était le disciple. Nommé évêque de Tours, en 374, il devint l'un des plus grands prélats de l'Eglise romaine. Sa nouvelle dignité ne changea pas sa manière de vivre. Au zèle et à la charité d'un évêque, il joignait l'humanité et la pauvreté d'un anachorète.

Fuyant le monde, il bâtit, près de Tours, le célèbre monastère de Marmoutier qui passe pour la plus ancienne abbaye de France. Saint Martin y rassembla 80 moines qui suivaient le régime des solitaires de la Thébaïde.

Après avoir converti son diocèse, il fut l'« Apôtre de toutes les Gaules ». L'empereur Valentinien, étant venu dans les Gaules, le reçut avec honneur.

Saint Martin mourut en 397, à Candes, sur la Loire, où est exposé, en l'église paroissiale, le tombeau du prélat.

Il est le premier saint qui ait reçu un culte public dans l'Eglise romaine.Ses reliques furent brûlées par les Huguenots, sous Charles IX, en 1562.

Sulpice Sévère, son disciple, et Fortunat ont écrit sa vie.

Novembre 1908.

LA PROPAGATION DE LA TUBERCULOSE

Le Lait homicide

PAR

M. BOUTARIC,

Vétérinaire Départemental-adjoint,

Membre Titulaire résidant.

La propagation de la Tuberculose

LE LAIT HOMICIDE

par M. BOUTARIC,

Vétérinaire Départemental adjoint,

Membre Titulaire résidant.

Parmi les nombreuses maladies contagieuses qui nous menacent tous les jours il en est une, la Tuberculose, qui, bien que connue du grand public et ne provoquant pas chez lui l'effroi qu'entraine l'apparition des autres maladies épidémiques, n'en constitue pas moins un fléau redoutable. De plus en plus répandue, elle suffit à elle seule à faire autant de victimes que les autres affections contagieuses réunies, et, sans vouloir nous attarder à dénombrer ses méfaits trop bien connus, nous ne pouvons nous dispenser de signaler en passant le total effrayant de ses victimes atteignant pour les agglomérations importantes de notre pays un quart de la mortalité et pour l'Europe le chiffre énorme d'un million d'individus.

La Tuberculose n'est pas spéciale à l'espèce humaine, elle exerce aussi ses ravages sur nos animaux domestiques et parmi eux la race bovine lui paye annuellement un lourd tribut. Mais qu'il soit d'origine humaine ou animale, le bacille de la Tuberculose reste identique à lui-même sans modifications sensibles de ses propriétés

et, par le caractère contagieux de la maladie, peut passer, sans rien perdre de sa vitalité et de sa virulence, de l'organisme animal à l'organisme humain.

La conséquence immédiate de cette particularité fait que la Tuberculose bovine est un danger redoutable pour l'homme et qu'elle doit être considérée comme un facteur très important dans la propagation de cette affection.

En dépit de l'opinion émise par Kock au Congrès de Londres, l'unicité des deux tuberculoses est aujourd'hui devenue un fait indiscutable. Les nombreuses expériences de Chauveau, Villemin, Bollinger, Dobrokowsky ont, en effet, permis de conclure d'une manière certaine à l'infection de l'homme par l'espèce bovine. Il en découle naturellement que les efforts doivent tendre à supprimer cette contagion possible, facilitée d'autant par l'utilisation journalière du lait que nous lui demandons.

Le lait, liquide organique et vivant, produit par les glandes mammaires, est un aliment de premier ordre de par ses propriétés biologiques. Aux éléments complexes qu'il contient à l'état pur et normal (ferments divers, caséine, matières grasses, lactose, principes minéraux), viennent s'ajouter au hasard des conditions pathologiques des animaux qui le produisent, de leur nourriture et des soins de propreté apportés dans la traite, des éléments étrangers comprenant des toxines, des microbes saprophytes et des microbes pathogènes.

Parmi ces derniers le bacille de la Tuberculose est à coup sûr le plus dangereux car il peut être fourni par des animaux ayant extérieurement les apparences de la santé et qui, sous la sécurité trompeuse de cet état, polluent de germes de mort l'aliment qu'ils nous donnent.

L'histoire de la Tuberculose fourmille d'ailleurs d'exemples montrant l'espèce humaine victime de la contagion par ingestion de lait provenant de vaches tuberculeuses. Prenons au hasard.

C'est le docteur Gosse qui cite dans le journal de Genève (octobre 1893) le cas de sa propre fille qui, arrivée à l'âge de 17 ans sans jamais avoir présenté le moindre signe qui pût faire soupçonner l'existence de la maladie, meurt en quelques mois d'une tuberculose intestinale et mésentérique constatée à l'autopsie. La localisation abdominale de l'affection fait songer à son origine alimentaire, et l'on apprend que la malheureuse jeune fille avait l'habitude de boire au sortir de la mamelle, le lait provenant des vaches constituant le troupeau du domaine paternel. Soumises à l'épreuve de la Tuberculine, quatre d'entre elles sur cinq furent reconnues tuberculeuses.

C'est encore le docteur Brouardel qui signale l'infection tuberculeuse sur cinq jeunes filles d'un pensionnat de quatorze élèves buvant le lait provenant d'une vache tuberculeuse.

C'est enfin le docteur Spillman, de Nancy, qui constate avec nombre de médecins que dans certaines régions (Hautes-Vosges, Vorarlberg, Tyrol) la tuberculose de l'homme est étroitement liée à l'infection tuberculeuse de l'espèce bovine (Huré, thèse 1906).

D'après les recherches de Baug, de Copenhague, on admettait volontiers que le lait des vaches tuberculeuses ne contient de baciles et n'est dangereux que dans le cas où la mamelle est le siège de lésions tuberculeuses. Dans ces conditions, le danger aurait été relativement limité, car il est quelquefois facile de percevoir les dites lésions. Mais il n'en est malheureusement point ainsi et les

expériences récentes d'Ernst ont prouvé que cette condition n'est pas indispensable. Examinant au microscope le lait de 36 vaches atteintes de tuberculose et dont aucune n'avait la moindre trace de lésions aux mamelles, il constata la présence de bacilles dans le lait de 10 de ces vaches, soit une proportion de 27 °/₀ des animaux tuberculeux. Mêmes constatations par Mohler, Robinovitch, Gerhman, Moussu. Sur 56 vaches reconnues tuberculeuses grâce à l'injection de tuberculine, et sans qu'aucune d'entre elles ne présente des lésions aux mamelles, Mohler trouve que 13 animaux fournissent un lait virulent.

Donc le danger de la transmission de la tuberculose bovine à l'homme par le lait est indéniable. Et ce danger s'augmente encore de ce que le lait forme, le plus souvent, la nourriture presque exclusive des enfants, des malades et des vieillards, dont les organismes trop jeunes, délabrés ou débilités constituent, par l'absence de résistance organique, des terrains admirablement préparés pour la réceptivité tuberculeuse.

Faut-il signaler encore les statistiques des auteurs anglais pour montrer la part qui revient à la tuberculose dans la mortalité infantile ? Alors que, d'après eux et depuis 1850, la mortalité générale par phthisie a diminué de 45 °/₀ par suite des mesures d'assainissement qui ont été prises, la mortalité par tuberculose abdominale des enfants âgés de moins d'un an a augmenté, depuis la même date, de 27 °/₀. Et c'est pourquoi Thorne-Thorne n'hésite pas à déclarer, d'accord avec tous ceux qui ont traité de la question du lait, que cette progression de la mortalité infantile pour cause de tuberculose est due à l'absence de toute surveillance des laiteries et de toute mesure interdisant l'usage du lait des vaches tuberculeuses.

Devant tous ces résultats publiés, indiquant la part qui revient au lait provenant d'animaux tuberculeux dans l'évolution de la tuberculose humaine, nous avons pensé qu'il serait peut-être intéressant de rechercher, dans le rayon restreint de notre agglomération urbaine et suburbaine, la proportion des animaux tuberculeux parmi les bovins produisant notre lait de consommation.

Cette recherche partant de l'année 1905 à août 1908 nous a amené à des constatations réellement alarmantes, auxquelles nous étions loin de nous attendre et consignées dans le tableau statistique ci-après:

COMMUNES	Nombre de Vacheries	Nombre des laiteries où la Tuberculose a été constatée	Effectif des étables où la Tuberculose a été constatée.	Nombre d'animaux reconnus atteints de Tuberculose
Dunkerque.....	11	9	112	39
Rosendael.....	16	10	68	20
Malo-les-Bains..	5	2	23	4
St-Pol-sur-Mer..	16	5	52	16
Petite-Synthe....	14	7	74	27
Coudekerque-Branche....	36	16	146	32
Totaux.....	98	49	475	138

De l'examen des chiffres ci-dessus nous arrivons à ce résultat que sur 98 laiteries appartenant aux communes de Dunkerque, Rosendael, Malo-les-Bains, Saint-Pol-sur-Mer, Petite-Synthe et Coudekerque-Branche, 49, soit exactement la moitié, ont abrité des animaux tuberculeux, et que sur un cheptel de 475 bovidés, constituant l'effectif de ces dernières, 138 ont été trouvés, à l'abatage, porteurs de lésions tuberculeuses plus ou moins étendues. Le chiffre de 138 tuberculeux constitue un minimum, car un certain nombre d'animaux des 49 laiteries ayant été frappées d'arrêtés d'infection ne sont pas encore sacrifiés.

L'éloquence des chiffres ne se discute pas et ceux-ci prouvent, mieux que toute démonstration, à quel point est défectueuse la salubrité des laiteries de notre région.

A quoi peut donc tenir cette situation ? Les causes en sont multiples et résultent de facteurs différents.

Tout d'abord, notre législation sanitaire, régie par la loi du 21 juin 1898 et le décret du 6 octobre 1904, n'a prévu aucune mesure de surveillance à l'endroit des laiteries. Tout au plus, l'article 69 de la loi de 1898 prévoit-il timidement la surveillance de ces établissements, mesure qui est restée lettre morte jusqu'à présent. En ce qui concerne les animaux tuberculeux qu'ils peuvent contenir, elle décrète l'abatage de ceux reconnus cliniquement atteints et la séquestration des animaux présumés infectés par cohabitation. Ces derniers ne peuvent avoir qu'une seule destination, la boucherie, à moins que le propriétaire ne se décide à leur faire subir l'inoculation révélatrice de la Tuberculine qui, si elle est négative, lui rendra la libre disposition des animaux n'ayant pas réagi. Et c'est tout.

Par un oubli inexplicable, aucune mesure n'a été prévue relativement au lait provenant des dits animaux. Alors que le décret ministériel de 1888, rattachant la tuberculose à l'ancienne loi du 21 juillet 1881, prévoyait l'interdiction de vendre à la consommation le lait produit par des animaux tuberculeux, la loi de 1898 et le décret de 1904, qui ont abrogé les loi et décret précités, sont muets à cet égard. Aussi voyons-nous cette situation paradoxale qui veut que la seule partie réellement dangereuse que peut donner un bovidé tuberculeux soit la seule qui puisse être vendue au public librement et sans contrôle ! I. s'ensuit naturelllement que le laitier, plus soucieux de ses intérêts immédiats que de la santé

publique, s'empresse de profiter de cette circonstance. Ne pouvant, quoi qu'il arrive, être gêné dans son commerce, il ne craint aucunement l'arrêté d'infection qui peut frapper son exploitation. Il ignore la tuberculine qui lui est facultative, ou mieux, fait semblant de l'ignorer. En un mot, il ne fait rien et, en cas d'arrêté, se contente, à la fin de la période de lactation, de se munir d'un laissez-passer imposé par les règlements sanitaires pour l'envoi de ses animaux à leur destination normale, l'abattoir.

A cette coupable façon d'agir vient s'ajouter la disposition souvent défectueuse des étables et leur mauvais entretien. Les animaux qui y sont tenus en stabulation permanente y subissent un régime alimentaire insuffisant, constitué en grande partie par des résidus industriels, riches en eau, dont la valeur nutritive est plus que médiocre. Leur situation s'aggrave encore par le surmenage fonctionnel, le manque d'air et la cohabitation étroite. Toutes ces causes expliquent la fréquence de la tuberculose parmi eux et font de nos laiteries un milieu favorable pour la pullulation du bacille de Kock. Et cela est si vrai qu'il suffit de jeter un regard sur le tableau statistique pour s'en convaincre. Nous y voyons tout de suite que les laiteries situées « intra muros » sont les plus éprouvées et que celles de Dunkerque, notamment, presque toutes atteintes, ont donné une proportion de 39 tuberculeux sur un effectif de 112 animaux.

On a essayé depuis longtemps à limiter le danger qui pouvait résulter de l'absorption du lait de vache et pour ce faire on a préconisé l'emploi des laits stérilisés, pasteurisés ou bouillis. Mais hâtons-nous de dire que la sécurité qu'ils peuvent donner est trompeuse et que la pasteurisation souvent mal conduite, l'ébullition insuf-

fisamment prolongée sont le plus fréquemment inefficaces pour assurer l'inocuité des laits virulents.

A cet égard, nous ne pouvons mieux faire que de citer les résultats d'examens bactériologiques pratiqués sur le lait stérilisé par MM. Robertson et Mair, résultats qui ont été publiés dans « La Presse Médicale » de Mai 1904.

Sur 100 flacons provenant d'une maison où le lait était stérilisé par un séjour d'une demi-heure dans la vapeur à 100°, 15 flacons seulement contenaient du lait parfaitement stérile. Du lait des autres flacons gardé à la température de 11 à 20° pendant 2 jours présentait 4.400 bactéries par centimètre cube ; à 20° 100.000 bactéries par centimètre cube et à 32° 4.000.000 bactéries par centimètre cube en moyenne.

Par ailleurs, la stérilisation, en admettant qu'elle soit toujours efficace, altère sensiblement le lait en provoquant la disparition des ferments solubles et en modifiant la caséine, le lactose et les sels ; elle diminue donc notablement ses qualités nutritives et le rend facilement indigeste à l'estomac des nourrissons.

Quoi qu'il en soit, et sans vouloir insister plus qu'il ne convient sur la stérilisation du lait que nous qualifierons, en l'état actuel de la question, de mal nécessaire, le lait ainsi préparé n'est utilisé que par le petit nombre et la grande masse des consommateurs s'adresse encore au lait cru provenant de nos laiteries.

C'est donc à ce dernier que doivent aller nos préoccupations et il est de notre devoir de veiller à ce que sa salubrité soit assurée aussi complètement que possible tant au point de vue tuberculose qu'au point de vue des autres affections microbiennes dont il peut être le véhicule.

En l'absence totale de réglementation générale nous avons pensé que l'initiative des municipalités pouvait y suppléer sans grande difficulté et que, par des mesures simples et peu coûteuses, il était possible d'organiser une surveillance effective et efficace relative aux qualités salubres du lait de consommation.

La loi récente de 1905 sur les fraudes veille de son côté à ce que cet aliment de premier ordre ne soit pas falsifié au point de vue des qualités quantitatives de ses éléments constituants.

Mais si le contrôle commercial du lait permet d'en poursuivre ses falsifications, il est impossible pour l'instant d'écarter du commerce les laits contenant des bacilles tuberculeux, et cependant la question mérite qu'on s'y arrête, étant d'importance primordiale et étant une des causes de dépopulation.

C'est donc pour combler cette lacune que nous avons cru possible de faire intervenir la loi municipale du 5 avril 1884.

En effet, aux termes de l'article 97, paragraphe 5, le Maire d'une commune a le droit et le devoir de s'assurer de la salubrité des denrées alimentaires mises en vente sur son territoire. S'il est démontré qu'un lait contient le bacille tuberculeux, sa qualité noscive sera suffisamment établie pour permettre à l'Administration Municipale d'interdire la vente de ce lait jusqu'au jour où le propriétaire de la laiterie contaminée pourra prouver, par certificats authentiques, que son étable a été assainie et que tous les animaux tuberculeux qu'elle pouvait contenir ont été éliminés.

Pour atteindre ce résultat il suffirait donc de créer un petit laboratoire de recherches dont les agents seraient chargés de prélever, non sur les marchés, mais au domi-

cile même des laitiers, des échantillons de lait qui seraient soumis à l'analyse par les méthodes scientifiques concernant la recherche du bacille tuberculeux. Ces méthodes comportent l'examen bactériologique qui, laborieux et quelquefois infidèle par lui-même, doit être complété par l'inoculation intra-péritonéale au cobaye, animal réactif très sensible à la tuberculose.

Par ce procédé, il serait facile de déceler la présence du bacille tuberculeux qui, dûment constaté dans le lait de consommation, permettrait, à notre avis, d'en interdire la vente au propriétaire de l'exploitation d'origine jusqu'au moment où il pourrait donner les garanties de salubrité spécifiées plus haut.

Après quelques exemples et sous la menace permanente de cette interdiction suspendue sur leurs intérêts commerciaux, les laitiers de notre région, jusqu'ici réfractaires aux injections de tuberculine, seraient les premiers à les réclamer, et utilisant cette bonne volonté, un peu forcée, il serait alors facile d'instituer un service municipal ou mieux intermunicipal de Tuberculinisation qui serait assuré par le personnel du laboratoire à créer.

«La Tuberculinisation systématique des bêtes laitières, dit M. Vallée dans le rapport présenté à la Commission permanente de préservation contre la Tuberculose, constitue au point de vue scientifique le meilleur de nos moyens d'action dans la lutte contre la propagation de la Tuberculose par le lait. »

Celle-ci, en effet, pratiquée annuellement, réglementée et contrôlée par le personnel du laboratoire de recherches, donnerait des résultats inappréciables en amenant sûrement et en un laps de temps très court l'éradication totale de la Tuberculose dans nos laiteries.

A côté de cette question importante de contamination par le lait tuberculeux, et qui dans notre esprit reste le point important de cet exposé, il est d'autres causes qui peuvent influer sur la salubrité du lait de consommation et le rendre mauvais pour l'alimentation.Sans être aussi graves que l'affection tuberculeuse, elles doivent cependant suffire à nécessiter le contrôle de la production du lait pour enfants par suite des accidents qu'elles peuvent produire et dont la terminaison est souvent mortelle.

Signalons-les rapidement.

Les divers états pathologiques des laitières ne suppriment pas toujours la fonction de lactation et la mamelle, devenant alors émonctoire, rejette avec le lait soit des produits organiques, soit même des produits virulents.

Cette condition se trouve quelquefois réalisée dans les premiers temps d'évolution des maladies générales aiguës et toujours dans les affections chroniques de la mamelle qui comprennent les mammites à streptocoques, les mammites sporadiques et les mammites contagieuses.

Ces dernières affections, fréquentes dans nos laiteries, sont compatibles avec la persistance d'une lactation assez abondante, et entraînent non seulement la modification chimique du lait, mais le chargent encore d'éléments microbiens qui, sans être directement pathogènes pour les nourrissons, favorisent considérablement les infections intestinales.

Puis viennent les variations d'état physiologique telles que la gestation, le vêlage, les chaleurs qui, modifiant profondément les qualités du lait de consommation, le rendent momentanément impropre à l'alimentation.

Ces causes diverses, obligeant à l'élimination permanente ou momentanée de la production laitière les ani-

maux qui les subissent, s'ajoutent subsidairement au péril tuberculeux et nécessitent, elles aussi, l'établissement d'un contrôle sérieux qui serait assuré par le personnel du laboratoire de recherches.

L'intervention des agents de ce personnel ne se bornerait d'ailleurs pas uniquement à la recherche des animaux tuberculeux ou malades. Poursuivant leur œuvre utile, ils deviendraient les éducateurs de nos laitiers et les amèneraient, par la suite, à modifier leur mauvaise façon d'agir. Ils leur apprendraient, notamment, les soins de propreté que doit comporter la traite et la mise en récipient pour éviter la pollution microbienne du lait ; ils leur feraient abandonner cette habitude déplorable d'obturer les flacons au moyen d'un papier collant mouillé par la salive de l'opérateur. Ils auraient encore pour mission de veiller à l'aération des étables, de surveiller l'alimentation des animaux d'où dépend la valeur nutritive du lait qu'ils produisent ; ils s'attacheraient enfin à faire diminuer de la ration alimentaire des vaches laitières, les résidus industriels, pulpes, drèches, qui, éminemment fermentescibles, chargés par cela même de principes toxiques, produisent un lait nocif déterminant chez les nourrissons les athrepsies, les gastro-entérites souvent mortelles.

Ce rôle multiple ne peut être évidemment rempli que par des agents techniques, et nous ne doutons pas que, par leur influence et leur activité, ils ne nous aient soustrait dans un temps relativement court au danger réel que fait courir à notre population l'insalubrité actuelle de nos étables.

Pour compléter cette organisation, il serait nécessaire de récompenser, parmi les laitiers, les bonnes volontés qui se seraient soumises aux prescriptions indiquées. A

cet effet la publication de leur nom serait indispensable, et la délivrance par les soins de l'administration municipale de leur commune d'origine, d'une bande officielle destinée à être collée sur leurs récipients et flacons leur attirerait aussitôt la confiance du public consommateur. Cette distinction, ou plutôt cette réclame officielle qui n'aurait rien de blâmable en l'espèce, favoriserait les intérêts commerciaux des bons au détriment de ceux des mauvais, et aurait pour conséquence immédiate d'amener ces derniers à suivre le bon exemple.

Pour atteindre ce but et faire œuvre utile, le laboratoire de recherches devra ses services, non seulement à la ville de Dunkerque, mais aussi aux communes limitrophes. D'ailleurs, les laiteries de Dunkerque ne suffisent pas à produire le lait nécessaire à ses besoins et la ville reçoit en assez grande quantité le lait provenant des communes voisines. L'association des communes intéressées s'impose donc.

Nous pensons avoir suffisamment démontré la nécessité urgente de soumettre au contrôle le lait destiné à la consommation publique. Le danger que nous signalons n'est nullement chimérique et la proportion considérable d'animaux tuberculeux constatée parmi le cheptel de nos laiteries ne laisse pas que d'être, pour notre population, une menace sérieuse, plus grave encore pour les enfants, dont le lait constitue la nourriture exclusive.

Aussi, certain d'être entendu, nous avons la conviction que les municipalités intéressées auront à cœur de faire œuvre essentiellement utile en créant, à bref délai, un service de contrôle commun dont la mission aura pour but de nous assurer un aliment nutritif et sain, et de nous défendre, grands et petits, contre le fléau tuberculeux d'origine bovine.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

de M. Arnould Claude Gallois

NOTICE BIOGRAPHIQUE

de M. Arnould Claude Gallois

M. Arnould Claude Gallois[1] naquit à Paris le 17 janvier 1773. Il débuta dans la carrière militaire et fut nommé capitaine, *au choix*, à l'âge de 21 ans. Il fut aide-de-camp du général Régnier à Dunkerque. Il est intéressant de faire remarquer que ce général Régnier fut un précurseur de l'aviation en notre ville. Il avait fait fabriquer, vers 1795, un aigle gigantesque qui prendrait son vol du haut de la Tour. Dans l'intention, sans doute, d'établir un record, il avait invité M. Gallois, son aide-de-camp, à s'envoler avec lui. Le jeune officier déclina l'honneur de l'invitation et le général monta seul son oiseau qui, hélas ! prit son vol directement vers la terre où l'aéronaute se cassa la cuisse en s'abattant sur le pavé de la « Place de la Liberté », aujourd'hui Place Jean-Bart[2].

Il est curieux de constater que Dunkerque a le droit de figurer dans les annales du sport nouveau qui occupe de nos jours l'attention du monde entier.

M. Gallois, pour raison de santé, ne continua pas la

---

(1) La famille Gallois, originaire de la Bourgogne, s'est fixée à Paris il y a 500 ans ; parente du célèbre architecte Vauban qui a créé la citadelle de Lille.

(2) J'ai le portrait de mon grand-père en uniforme, avec cette mention : « Metoyen fecit, à Dunkerque, le 21 germinal an 2e. »

carrière militaire et entra dans l'administration. Il fut nommé Administrateur du département de la Lys, en Belgique, où il épousa une jeune fille de Bruges, d'une grande beauté. A la création des Sous-Préfets, Napoléon le nomma à Ypres, où il resta seize ans, jusqu'à la perte de la Belgique par la France ; il fut nommé, un des premiers, chevalier de la Légion d'Honneur.

Le renom de sa bonne administration était si bien établi qu'on lui fit des offres instantes pour qu'il acceptât un titre de Sénateur en Belgique, avec trente mille francs d'appointements. Bien qu'il eût la charge d'une famille de douze enfants[1], il répondit que, né Français, il voulait mourir Français, et se rendit à son nouveau poste, à la Sous-Préfecture de Lure (Haute-Saône) où il resta seulement 18 mois, et où son souvenir est encore vénéré.

A Lure, le duc de Berry, plus tard devenu Charles X, donna à *dix-huit demoiselles*, dont les deux filles aînées de M. Gallois, des décorations « Soleil d'or », représentant les armes de la ville de Lure, et, au centre, en émail bleu, sur l'une le portrait de Henri IV, sur l'autre l'émail est effacé, mais toutes deux[2] ont sur le revers trois cœurs sur émail et la devise : « Tous à lui ».

Au passage des armées étrangères, en 1814, les paysans, pour éviter à M. Gallois l'exécution des menaces au sujet des réquisitions, ont fait preuve d'un dévouement absolu au prix de leur ruine, ce qui montre combien il était estimé.

---

(1) Le douzième attendu fut ma mère, Ernestine Gallois, née à Comines-France pendant le déplacement de la famille Gallois à destination de Lure.

(2) J'ai ces décorations chez moi.

En 1815, il reçut à Lure et hébergea chez lui l'Empereur de Russie Alexandre, et l'Empereur d'Autriche François-Joseph, qui ne vinrent pas en ennemis de la France[1]. Malheureusement la reconnaissance du roi Louis XVIII pour le patriotisme de mon grand-père fut une mise à la retraite. Il avait 42 ans, douze enfants, et sa sous-préfecture était appelée « la sous-préfecture modèle » !

Ayant gardé un excellent souvenir de Dunkerque et obligé, avec une aussi nombreuse famille, d'augmenter ses ressources, il vint occuper, près M. le baron N. L. Deschodt, sous-préfet de Dunkerque, les fonctions de secrétaire.

Charles Gallois, son fils aîné, chevalier de la Légion d'honneur, fut premier adjoint au maire de Dunkerque, puis percepteur de la circonscription de Petite-Synthe. Il mourut en 1848, à l'âge de 48 ans. — Adolphe Gallois, son second fils, était pharmacien militaire à l'hôpital d'Oran où, en 1832, il resta seul, avec une religieuse, pour soigner les cholériques en l'absence de tout médecin. Il reçut la croix de la Légion d'honneur pour son dévouement. — Edouard, onzième enfant, s'établit commerçant à Dunkerque et fonda l'importante maison de ferronnerie « Gallois-Delrue ». Il est le père de Madame Chouquet-Gallois. Les trois filles aînées de M. Arnould-Claude Gallois s'établirent à Dunkerque, dans la maison de Jean Bart, rue Royer, où elles fondèrent et dirigèrent pendant 40 ans, jusqu'en 1869, la maison d'éducation de jeunes filles si honorablement connue dans la région.

M. Arnould-Claude Gallois, chevalier de la Légion

(1) C'est à cette occasion que M. Gallois reçut la tabatière d'or offerte au Musée de Dunkerque par Madame veuve Chouquet-Gallois.

d'honneur, était aussi chevalier de St-Louis. Il mourut à Dunkerque le 17 mai 1856, à l'âge de 83 ans et demi, en pleine jouissance de ses facultés. Il a laissé dans sa ville d'adoption la mémoire d'un homme remarquable et d'un homme de bien. A Dunkerque, comme partout où il a passé, il avait conquis l'estime et l'affection de tous.

Veuve GUTHLIN[1]

dite Philippe Gallois, compositeur, Officier d'Académie, décorée de l'Encouragement au Bien et de la « Cruz Roja » d'Espagne.

(1) Madame Guthlin est la veuve de M. Guthlin (Philippe), profe-s ur d'Allema au Collège Communal, membre de la *Société Dunkerquoise* de 1855 à 1870, secrétaire de 1857 à 1860 et secrétaire-général en 1870 pendant quelques mois avant son départ pour Lille.

M. Alfred DODANTHUN

Bibliothécaire de la Ville de Dunkerque (1874-1906)

PAR

C. DESPLANQUE,

Membre de la Société.

M. Alfred DODANTHUN

Bibliothécaire de la Ville de Dunkerque (1874-1906)

par O. DESPLANQUE,

Membre de la Société.

Messieurs,

Dans une récente réunion, notre distingué Président vous faisait part de la mort de l'un des doyens de notre Société, l'ancien bibliothécaire de la ville de Dunkerque, M. Alfred-Charles Dodanthun.

Il serait superflu de retracer devant vous la biographie de notre regretté collègue ; des voix plus autorisées que la mienne, des amis de la première heure l'ont suivi dans toutes les phases de son existence et en ont fixé les détails d'une manière charmante, délicate et émue. Permettez-moi seulement de vous exposer ici brièvement quelle fut l'œuvre de cet infatigable travailleur, bibliothécaire érudit et conscient de son rôle.

En 1872, la *Société Dunkerquoise* l'admettait au nombre de ses membres titulaires résidants ; secrétaire-adjoint en 1874, il était membre honoraire de notre Compagnie depuis 1895. Possédant au plus haut degré l'amour de sa ville natale, il se rendait un compte exact de l'étendue et de l'efficacité des services qu'était appelée à rendre une Société telle que la vôtre : aussi lui fut-il constamment et malgré tout fidèle. Chacun sait la crise aiguë qu'elle

eut à traverser en 1878-1879 ; elle ne dut son salut qu'à l'énergie de MM. P. Terquem, F. Duriau, Mordacq et de la très petite phalange d'amis fidèles groupés autour d'eux. Notre sympathique vice-président, M.E.Debacker, y a consacré des pages documentaires dans son «Histoire de la *Société Dunkerquoise*»; il faudrait pouvoir les relire en entier :

« Le 22 février 1878, dit-il [1], — date mémorable dans l'histoire de notre Compagnie — eut lieu la séance qui précéda le sommeil léthargique dans lequel tomba la *Société Dunkerquoise*. Pendant plus d'une année que dura ce sommeil, on put la croire morte.

» Neuf membres se rendirent à l'appel désespéré du Secrétaire-général. Si la *Société Dunkerquoise* ouvre un Livre d'or, elle y inscrira les neuf noms suivants :

MM. Mordacq, Secrétaire-général, seul représentant le Bureau ;
Terquem, ancien président ;
Bollaert, Professeur de musique ;
Coorens, Secrétaire du Conseil des Prudhommes ;
Desmit, Professeur de peinture et de dessin ;
Dodanthun, Professeur au Collège des Dunes ;
Galloo, Propriétaire à Bergues ;
Habar, Rédacteur-gérant de l'*Autorité* ;
Lenancker, Instituteur.

Et quand, au début de 1880, M. P. Terquem céda le fauteuil de la présidence à son successeur (M. F. Duriau), il déclara considérer comme un devoir de remercier ses collègues du concours qu'ils lui avaient prêté « pour l'aider à reconstituer la *Société Dunkerquoise* qui, sortie

(1) E. Debacker. *Histoire de la « Société Dunkerquoise » (1876-1900)*. Dunkerque, Imprimerie Dunkerquoise, 1901. In 8° pages 51 et 52.

pour ainsi dire du néant dans lequel elle était tombée, donne, notamment depuis quelques mois, des preuves de son existence[1] ».

Nous-mêmes, nous devons savoir infiniment gré à ces hommes dont l'énergique volonté et l'intelligence éveillée ont non seulement sauvé notre Société du naufrage, mais l'ont faite ce qu'elle est et lui ont permis d'atteindre le degré de prospérité où elle se trouve aujourd'hui.

Vers la même époque, la Municipalité faisait procéder à l'installation du Musée et de la Bibliothèque dans les locaux actuels et mettait plusieurs salles de l'immeuble de la rue Benjamin Morel à la disposition de la *Société Dunkerquoise* pour sa bibliothèque et son local de réunions. Bientôt ce dernier se trouva trop étroit et les séances eurent lieu dans la salle de lecture de la Bibliothèque, ici-même, dans ce cadre aujourd'hui si familier pour vous, où M. Dodanthun se fit toujours un plaisir et un honneur de vous réserver le plus aimable accueil.

L'intérêt qu'il portait à notre Société se traduisit encore par l'offre spontanée qu'il fit, en mars 1895, de son concours pour la mise au courant du catalogue des ouvrages appartenant à la Société. Pour reconnaître cette offre gracieuse qui répondait à un besoin plusieurs fois signalé, M. F. Duriau proposa de décerner à son auteur le titre de membre honoraire[2].

Epris des belles-lettres et des choses de l'antiquité gréco-romaine, et en possédant à fond les deux langues, d'une culture générale étendue, passionné pour l'histoire, l'histoire locale surtout dont il avait beaucoup de documents à sa portée immédiate, M. Dodanthun écrivit peu.

---

(1) E. Debacker. *Histoire de la « Société Dunkerquoise » (1876-1900)*. Dunkerque Imprimerie Dunkerquoise, 1901. In-8° page 78.

(2) Idem, page 347.

Plusieurs s'en étonneront peut-être ? Mais le temps matériel lui fit défaut assurément plus que l'intention et sans doute préféra-t-il produire peu que de laisser des travaux hâtifs, incomplets, ou, à son sens, insuffisants.

Sa vie, d'ailleurs excessivement occupée, lui laissa peu de loisirs pour écrire. Levé tôt, couché tard avant dans la nuit, son existence il la consacrait entièrement au travail. Aux fonctions de bibliothécaire, il joignit, pendant la presque totalité de sa carrière, celles de professeur au Collège des Dunes. Quel horaire que le sien ! Partir de bonne heure le matin pour sa classe et aussitôt celle-ci terminée, revenir ici pour la séance du matin de la Bibliothèque de 10 heures à une heure. Un repas hâtivement achevé et repartir au collège pour la classe de l'après-midi ; enfin de retour chez lui, c'était pour ouvrir la Bibliothèque de 6 heures à 9 heures du soir. Encore entre temps trouvait-il moyen de donner quelques leçons particulières. Voilà, exception faite des samedis, jours de fête et vacances, quelle fut, pendant vingt-cinq ans, l'existence de M. Dodanthun. Il lui restait ses veilles, au sens strict du mot, pour expédier la besogne courante, rédiger ses fiches de catalogue et s'adonner à la lecture, sa principale distraction.

C'est en 1874 qu'il fut appelé pour la première fois aux fonctions de bibliothécaire de la ville de Dunkerque en remplacement de M. Ruant, qui n'occupa ce poste qu'un an. M. Caux, bibliothécaire depuis 1852, conservait le titre de bibliothécaire honoraire ; j'ignore actuellement quelles prérogatives il lui valait et s'il jouait encore un rôle actif à cette époque. Jusqu'alors, ces fonctions de bibliothécaire communal avaient toujours été exercées à Dunkerque par les secrétaires de Mairie depuis 1813[1].

(1) Fermée pendant toute la période révolutionnaire et l'Empire, la Bibliothèque fut réouverte qu'à partir de cette date.

M. Dodanthun fut donc en fait le premier véritable bibliothécaire de Dunkerque depuis l'ancien régime. Cette première partie de sa carrière, de 1874 à 1878, dut être en quelque sorte une période préparatoire, mais j'ai hâte de le dire, très profitable. Elle lui permit d'acquérir les connaissances professionnelles indispensables, d'étudier et de connaître son dépôt de livres, de prendre contact avec le public et d'en apprécier les besoins et les desiderata.

L'administration municipale lui offrit à nouveau en 1889 de reprendre son poste de conservateur de la Bibliothèque communale. M. Dodanthun, cette fois, hésita beaucoup à l'accepter. Ses hésitations ne surprennent guère et semblent avoir été des plus légitimes. Au courant de la situation exacte et sachant par expérience ce qu'était en réalité le dépôt confié à sa charge, il ne pouvait s'illusionner sur l'énormité de la tâche qui lui était imposée s'il voulait faire son devoir dans toute son étendue.

Pour bien se rendre compte de l'œuvre à accomplir, il faut envisager ce que devait être une Bibliothèque tenue depuis 1813 par des hommes dont la bonne volonté n'est pas mise en doute, mais que ni leur profession, ni leurs études antérieures ne semblent guère avoir préparés à exercer l'emploi de bibliothécaire. Sans doute régnait un ordre apparent, affirmé par une mise en rayons régulière ; mais qu'il y a loin, Messieurs, de cet ordre apparent à une véritable bibliothèque publique organisée, mise en ordre, cataloguée et en mesure de répondre immédiatement et sûrement aux demandes du public. L'importance de ce fait ne pouvait échapper à M. Dodanthun et ne lui échappa point. Autant dire, sans entrer dans de plus amples détails techniques, que tout était à recommencer ou a créer, depuis la mise en rayons

à terminer dans le nouveau local jusqu'au catalogue des ouvrages de la Bibliothèque. Cela équivalait à une réorganisation complète. Enfin, surmontant ses appréhensions, M. Dodanthun se décida à accepter à nouveau le poste qui lui était offert, montrant en cela un réel courage ; car agir ainsi, c'était faire le sacrifice des meilleures années de sa vie[1].

C'est depuis octobre 1889, date du départ de M. Devos, jusqu'en juin 1906, que M. Dodanthun exerça pleinement ses fonctions et accomplit, en partie au moins, l'œuvre qu'il avait rêvée. Il est hors de doute qu'à ce moment, il était admirablement placé pour réussir dans son entreprise, connaissant à fond sa bibliothèque et ses ressources ; son public, ses besoins, ses désirs et ses dispositions ; sachant enfin ce qu'il pouvait attendre des pouvoirs locaux dont la bienveillance lui était acquise. Tout en soignant le côté matériel des choses, voulant une installation non seulement confortable et hygiénique, mais coquette et élégante même, afin de charmer et d'attirer de plus nombreux lecteurs sur place, il entendait encore faciliter la lecture à tous en donnant le plus d'extension possible au service du prêt des livres à domicile. Au fond, il demeurait cependant hostile à la lecture et au prêt des romans et autres œuvres de fiction et toujours il resta très opposé à l'idée de transformer sa bibliothèque « en cabinet de lecture ». La question paraît ainsi mal posée ; mais, quoi qu'il en soit, ce n'est ici ni le lieu, ni l'occasion de la discuter.

M. Dodanthun considérait la situation à un point de vue tout différent et plus élevé. Son idéal visait plus haut :

(1) M. Dodanthun fut bibliothécaire de la Ville de Dunkerque du 1er avril 1874 au 31 juillet 1878 et du 1er octobre 1889 au 15 juin 1906. Il comptait 21 ans et 15 jours de service. Sa pension de retraite a été liquidée par le Conseil Municipal le 14 août 1906.

Son rêve était de faire de la Bibliothèque de Dunkerque une bibliothèque d'érudition et non de vulgarisation. Pour atteindre semblable but, une chose primait toute autre : la confection d'un double catalogue sur fiches, l'un alphabétique par noms d'auteurs, l'autre par ordre de matière ou méthodique. Grâce aux bienveillants concours qu'il rencontra à Dunkerque,cette lourde tâche lui fut beaucoup facilitée. M. Mancel, Vice-Président du Comité d'achat et de surveillance de la Bibliothèque, adressait en 1890 à la Municipalité un rapport dans lequel il exposait le travail déjà accompli et les raisons qui militaient en faveur de la confection d'un double catalogue sur fiches. Le Conseil Municipal en reconnaissait le bien-fondé et, dans sa séance du 21 avril 1890, votait l'ouverture d'un crédit nécessaire à la réalisation d'une aussi utile entreprise. Le Bibliothécaire se mit aussitôt à l'œuvre et jusqu'à la fin de sa carrière poursuivit la rédaction de cet indispensable instrument de travail, encore inachevé actuellement et poursuivi de nos jours. M. Dodanthun accomplit ainsi, jour par jour, année par année, avec une patience et une persévérance dignes d'admiration, un travail considérable rédigeant de sa propre main plus de 20.000 fiches de catalogue.

Pareille œuvre, Messieurs, n'est jamais en principe à l'abri de la critique, elle ne peut même y échapper entièrement ; mais quelle erreur ne serait-ce pas de pousser les choses à l'extrême ? Si la première partie de ce travail présente des lacunes et des omissions regrettables, il faut savoir reconnaître franchement que la seconde est excellente. Et d'ailleurs la faute en incombe-t-elle au seul bibliothécaire ? Certes il eut plutôt le tort de se laisser entraîner par des conseils qui, en fait, ressemblaient beaucoup à des ordres. Au reste, que l'on soit obligé de remanier un catalogue, la chose n'est pas rare et le cas

non spécial à Dunkerque. Combien l'ont été remaniés, de catalogues ! Et si aujourd'hui on arrive à un résultat à peu près satisfaisant, on le doit autant aux tâtonnements du passé et aux expériences de nos devanciers qu'à la science et à l'habileté professionnelles. Quoi de plus typique à cet égard que les longs et laborieux essais de catalogues de la première bibliothèque française, l'une des plus grandes du monde, la Bibliothèque Nationale. Pendant longtemps, ils auraient difficilement passé pour des modèles du genre. Laissons là les critiques et restons plutôt obligés à ceux dont l'initiative jeta les bases d'une œuvre très utile.

Le catalogue n'était pourtant pas l'unique souci du bibliothécaire. Il n'ignorait pas qu'une bibliothèque ne vit réellement et ne prospère qu'à une condition : l'alimenter sans cesse de nouveaux éléments. Faute de quoi elle végète, s'étiole et périt. Cet accroissement des livres utiles et récents était donc un point capital dont il s'occupa activement. Le succès, d'ailleurs, ne tarda pas à répondre à ses efforts : lecteurs, emprunteurs, travailleurs, prenant confiance, arrivaient sans cesse plus nombreux comme en témoignent les statistiques. Dès lors, les meilleurs concours ne lui furent plus marchandés : concours officiel du Ministère de l'Instruction Publique, qui fit de nombreux et excellents envois, concours pécuniaire de la Municipalité qui augmenta l'allocation budgétaire annuelle, indépendamment du crédit spécial affecté à la confection des catalogues, concours enfin du Comité d'achats et de surveillance qui y veilla d'une façon judicieuse et éclairée, de concert avec le bibliothécaire.

Mais il trouva peut-être encore un concours plus cher et plus précieux à ses yeux dans le petit cercle d'amis dévoués, amateurs et collectionneurs dunkerquois, avec

lesquels il réunit et amassa une grande quantité de documents, livres, brochures, plaquettes et manuscrits relatifs à l'histoire locale et régionale. M. Dodanthun aimait d'une façon passionnée, enthousiaste et non sans quelque bonhomie charmante, tout ce qui avait trait à Dunkerque, à son histoire, sa gloire, ses mœurs, ses traditions, ses héros. C'est en grande partie en ajoutant au fonds propre de la Bibliothèque les dons de ses amis et d'un grand nombre de Dunkerquois qu'il créa la section d'histoire locale. Il la plaça dans son cabinet de travail et la disposa dans un grand nombre de cartons et de custodes, souvenir cher à son cœur et toujours présent à ses yeux. Malgré tous ses efforts, de grandes lacunes subsistèrent dans cette section spéciale et combien est-il regrettable que personne ici avant lui n'ait eu l'idée de recueillir ces documents épars, alors encore abondants et à vil prix, d'en faire une collection et de la léguer à sa ville natale. Quoi qu'il en soit, il est tout à l'éloge du bibliothécaire et de ses amis d'avoir sauvé ce qu'ils ont pu d'une perte certaine.

C'est grâce à cette collection que beaucoup de travaux sur l'histoire locale purent être entrepris et tout récemment encore notre érudit collègue, M. E. Bouchet, en extrayait le fond de sa remarquable étude sur le « général Lemaire ».

Sous l'impulsion et la direction de M. Dodanthun, la Bibliothèque de Dunkerque connut, de 1889 à 1896 surtout, une ère de prospérité jusqu'alors sans pareille ; les accroissements, tant à titre onéreux qu'à titre gratuit, furent non seulement considérables, mais en général excellents. Du rang des bibliothèques très ordinaires, son conservateur sut l'élever à celui des principales du département par la valeur des ouvrages et le nombre

des volumes. Il fit plus à mon sens : il la sortit de la torpeur où elle languissait depuis plus de trois quarts de siècle, la ranimant et la lançant dans la voie du progrès, voie de laquelle, j'en ai l'intime conviction, elle ne sortira plus désormais.

Minime serait l'importance de ces appréciations, si elles n'étaient corroborées par le témoignage non équivoque d'hommes dont la valeur et la haute compétence ne sont pas discutables : MM. Ulysse Robert et Lacombe, inspecteurs des Archives et Bibliothèques, qui, lors de leurs tournées d'inspection, ne ménagèrent au bibliothécaire ni leurs éloges, ni leurs félicitations.

Mais les forces humaines ont des limites ; M. Dodanthun avait plus qu'usé des siennes, il les avait prodiguées. En 1899, il dut renoncer au professorat et, en 1903, il ressentait les premières atteintes d'un mal qui ne devait pas lui pardonner. Son énergie diminua, son activité se ralentit. Après des alternatives de bien et de mal, on espérait le voir se remettre. Cependant, au début de 1905, il demanda à faire valoir ses droits à la retraite, qui lui fut liquidée au milieu de 1906. M. Dodanthun se retira alors à Hazebrouck, près de sa famille ; les soins affectueux et éclairés dont elle l'entourait pouvaient laisser croire qu'il passerait encore de longs jours heureux et tranquilles dans ce milieu familial. Le destin devait tromper nos prévisions et la mort, à peine deux ans plus tard, venait l'arracher à l'affection des siens et à la sympathie de ses collègues et nombreux amis.

Ainsi peut-on dire sans crainte que M. Dodanthun consacra à ses concitoyens le meilleur de sa vie et sut la rendre utile en la dépensant à la diffusion des connaissances humaines dans sa chère patrie que, dans son idéal, il souhaitait plus belle et plus instruite et partant

plus éclairée et meilleure. Modeste autant qu'érudit, sévère pour lui-même et indulgent pour autrui, il était par nature ennemi d'une vaine gloire dont il comprenait la ridicule fragilité. Philosophe, que lui importaient les humaines contingences et ne savait-il pas les relativités de la vie ? Dans l'atmosphère un peu spéciale du milieu intellectuel où il vécut, il puisa les vertus qui font les âmes d'élite : l'espérance qui soutient l'effort, l'amour du travail et de la science, qui crée le plus haut idéal humain, la recherche sincère et passionnée de la vérité.

Tels me sont apparus, dans un contact quasi-quotidien depuis deux ans, les travaux et l'esprit de M. Alfred Dodanthun. J'ai si peu connu l'homme qu'il ne m'appartient pas d'en parler, mais les échos sont venus me confirmer ce que vous savez tous : sa bonté indulgente, sa bienveillante courtoisie, son inépuisable obligeance et sa haute valeur morale. Aussi je crois être ici, Messieurs, l'interprète de tous en priant le Bureau de la *Société Dunkerquoise* de vouloir bien adresser à la veuve et aux enfants de notre regretté collègue l'expression de nos regrets, de notre sympathie et de notre réelle gratitude.

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

SÉANCE SOLENNELLE

du 15 Novembre 1908

La séance solennelle a eu lieu le 15 novembre 1908, dans la salle des fêtes de l'Hôtel des Pompiers, sous la présidence de M. H. Terquem, Maire de Dunkerque, président d'honneur de la *Société Dunkerquoise* et avec le concours de la section musicale, sous la direction artistique de M. E. Théry, membre de la Société et de M^lles^ J. Derudder, J. Deramez et S. Keneut, lauréates du concours de Diction.

Sur l'estrade avaient pris place : MM. H. Terquem, maire ; D^r^ Duriau, président de la *Société Dunkerquoise* ; E. Bouchet et E. Debacker, vice-présidents ; Simon, secrétaire-général ; D^r^ Lancry, bibliothécaire-archiviste ; Lanoire, bibliothécaire-archiviste-adjoint ; Gory, secrétaire ; Pumperneel, capitaine de frégate, commandant la Défense Mobile ; lieutenant Bru, officier d'ordonnance, représentant le général gouverneur ; Gaillardot et Lebel, juges de paix ; Corroyez, chef de la musique du 110^e^ ; Berquin, conseiller municipal, etc...

MM. J. Trystram, sénateur ; Brisac, sous-préfet de Dunkerque ; J. Geysen, adjoint au maire, secrétaire-général de la Société Photographique ; commandant

Lévi, de l'Etat-major du 1er corps d'armée ; S. Dreyfus, ingénieur en chef des Ponts et chaussées ; Prot, inspecteur primaire ; J. Lefebvre, principal du collège Jean-Bart ; Dr Duval, conseiller municipal, vice-président de la Société Photographique ; Boone, conseiller municipal ; Mlles Crunel, Decourtray, Deltour et Dubois ; MM. G. Beck, Bled, Bonnaire, Boutaric, Bufquin, Cazenave, P. Collet, Cleenewerck, Denquin, Decrombecque, Delon, Desgardin, Desplanque, Dubois, Gaillard, Guesle, Husson, Lecocq, capitaine Leroy, sous-intendant Lévy, Loridan, Marec, Mouraux, Poulain, Rolland, A. Ruyssen, Vaillant, Verlomme, Vormus, etc., etc., membres de la Société.

S'étaient excusés : MM. le général Boell, gouverneur de Dunkerque ; le commandant Blondin ; lieutenant-colonel Collignon ; Coquelle, maire de Rosendael ; Défossé, conseiller d'arrondissement ; de St-Léger, professeur à la Faculté de Lille ; Herbaut, président de la Chambre de Commerce de Dunkerque ; Lyon, recteur de l'Académie de Lille ; Nissen, chef du service de la Marine ; colonel Parès ; Portevin ; Prélat, directeur de l'Enseignement primaire ; Dr Ruyssen, adjoint au Maire; Vancauwenberghe, conseiller général ; Dr Vézien, etc.. etc.

La section musicale ouvre la séance par une entraînante marche de Allier « Life Guards », exécutée avec maestria et fort applaudie ; puis M. H. Terquem, président d'honneur, prononce l'allocution suivante que nous sommes heureux de reproduire d'après des notes sténographiques :

Allocution de M. H. Terquem

MESDAMES, MESSIEURS,

« Les discours que vous avez l'habitude d'entendre p ononcer à cette place sont généralement des discours « académiques », soignés, polis, élégants, ainsi qu'il convient au goût du public d'élite devant lequel j'ai l'honneur de parler aujourd'hui.

» Je romprai avec la tradition et au lieu de ce discours « académique », je ne vous ferai qu'une simple causerie familière. Ayant, depuis douze ans, l'habitude de parler devant ce même public de la *Société Dunkerquoise*, je ne puis oublier, quoique président d'honneur, que depuis ce laps de temps je me suis exprimé en secrétaire général ; c'est en m'abritant derrière cette situation exceptionnelle que je me permets de rompre avec une tradition, sinon séculaire, du moins demi-séculaire.

» Jusqu'ici j'avais joué, vis-à-vis de vous, le rôle d'un *cicerone* qui conduit le voyageur au milieu d'un musée et lui fait admirer les œuvres d'art que le musée contient ; aujourd'hui, ce rôle de *cicerone* sera accompli par mon excellent ami M. Simon, qui me remplace à cette table à laquelle je suis un peu surpris de ne plus me trouver.

» Je suis donc le voyageur arrivant à la porte du musée, accompagné du secrétaire général ; je me demande pourquoi ce musée est si vaste, si grand, pourquoi il contient tant d'œuvres d'art et pourquoi il montre, dès l'extérieur, un effort intellectuel aussi considérable. La question posée est

aussitôt résolue : c'est que la *Société Dunkerquoise* est arrivée à une époque absolument unique dans l'histoire de l'humanité et de la civilisation ; la *Société Dunkerquoise* est née, rappelons-le, en 1851, et je suis sûr que jamais, au cours des siècles, jamais, au cours de l'histoire, l'humanité n'a subi de tels bouleversements, l'humanité n'a fait un tel progrès. Ceux qui ont vu ces dernières années peuvent dire qu'ils ont vécu une époque sans précédent, et dès lors, il n'est pas étonnant que la *Société Dunkerquoise* ait pu progresser dans des conditions tout à fait exceptionnelles.

» Si vous comparez ce qu'était l'état du monde, l'état des mœurs, l'état des sciences, en 1851, si vous le comparez à l'état du monde, à l'état des mœurs, à l'état des sciences en 1908, vous vous apercevrez que l'humanité, en quelques années, a fait un véritable bond, et tel que jamais au cours des siècles un progrès semblable n'a été réalisé. C'est que la curiosité de l'homme est infinie, et si j'emploie ici ce mot, ce n'est pas dans le sens du défaut humain, c'est dans le sens étymologique qui veut dire, non pas curieux, mais *curieux de*... curieux de savoir, curieux de connaître, curieux de s'instruire.

» L'homme, arrivé à un certain degré d'instruction et de civilisation, a voulu, comme tout « bon propriétaire », connaître sa maison... ou du moins sa planète. Il a voulu la connaître et il l'a parcourue. Si vous vous reportez à un atlas datant seulement de cinquante ans, vous remarquez que la partie de notre globe appelée « régions inconnues » était considérable : le centre de l'Afrique, région inconnue, les régions polaires, régions inconnues. Or, actuellement, que l'on se porte vers les régions glacées ou vers les régions tropicales, partout ces limites reculent, partout la Science

gagne du terrain. A une époque très rapprochée, on parlait avec scepticisme de « Tombouctou la mystérieuse » : on est tout surpris de penser qu'il ne faudra bientôt pas plus de quinze jours pour s'y rendre de Paris, et de rencontrer des officiers de spahis soudanais ou des fonctionnaires coloniaux qui parlent de leur résidence à Tombouctou aussi naturellement que d'une garnison de France.

» Quand vous lisez des romans de Jules Verne, et que vous voyez Michel Strogoff quitter le Tsar pour porter un courrier à Irkoutsk à travers de dramatiques péripéties, vous vous dites que si c'était aujourd'hui, Michel Strogoff répondrait au Tsar... après avoir consulté l'indicateur : « Je prendrai le train pour Irkoutsk à la gare Nicolas samedi à 9 heures, j'y serai rendu le samedi suivant à 6 heures 30... » Et si Michel Strogoff se disait, en homme prudent, que peut-être des rebelles ont coupé la voie, que peut-être son train risque de dérailler, il irait chercher une automobile et se lancerait à travers les steppes comme l'ont fait récemment d'intrépides voyageurs.... Et si on pouvait prévoir que l'automobile se trouverait peut-être devant des terrains défoncés, ou des routes rendues impraticables, le Tsar se contenterait du téléphone ou du télégraphe... Et encore, si l'on pensait les fils coupés, il suffirait d'un message de télégraphie sans fil pour faire parvenir à destination les ordres que Michel Strogoff aurait transportés au milieu de mille dangers.... mais nous serions privés d'un roman palpitant. Il n'y a plus de distance sur terre, et l'homme et sa pensée volent d'un point à un autre sans que rien puisse les arrêter.

» Et après que l'homme a conquis le sol sur lequel il se meut, il conquiert la mer ; vous parlerai-je de ces grandes lignes de de navigation, de ces villes flottantes, qui trans-

portent des armées entières d'un bout à l'autre du monde !... Croyez-vous que l'homme se soit contenté de conquérir la surface des flots ? Alors qu'autrefois, dans la géographie, on parlait d'abîmes de profondeur inconnue, actuellement la topographie du fond de la mer est connue comme celle de la terre ; on sait qu'il existe des fonds de huit à neuf mille mètres. On y est allé trouver au moyen de sondes les traces des races maritimes disparues.

» On connaît donc le fond de la mer et rien n'échappe à la curiosité de l'homme ; il ne suffit pas à l'homme curieux de se promener à la surface, il s'enfonce lui même au-dessous. On ne se doutait pas qu'un jour viendrait où l'on irait renouveler ou à peu près au fond de l'eau les exploits du capitaine Nemo.

» La Science, qui a créé un instrument de destruction, prendra sa revanche ; le sous-marin deviendra bientôt, j'en suis sûr, un instrument d'investigation qui apportera aux connaissances humaines quelques nouvelles découvertes : ainsi la terre, la mer ont été conquises, et d'un mot, je dirai que demain, l'air lui-même sera conquis, que l'homme qui parcourt la terre, qui devient poisson dans l'eau, deviendra oiseau dans l'air ; rien n'échappe à l'activité, à l'intelligence et au progrès de la science et de l'humanité.

» Cette terre même que l'homme parcourt, cette terre, il l'a enserrée non seulement dans ses rails, dans ses voies ferrées, il l'a enserrée encore dans une sorte de toile d'araignée ; il l'a garnie de fils et de câbles qui transportent partout la pensée humaine, même le son, et qui bientôt transporteront la vue. Et si l'homme a su domestiquer ainsi cette force mystérieuse, cette électricité dont il ne connaît pas la nature, mais dont il se sert comme si elle lui appartenait, il a été

longtemps obligé de la faire courir le long des fils; la Science maintenant supprime ces fils, et, franchissant les espaces sans le secours d'aucun conducteur, l'onde électrique, qui déjà transporte la pensée, la volonté, portera peut-être un jour de même la force et la lumière.

» L'homme avait besoin d'une source d'énergie à laquelle il puiserait à pleines mains; il a commencé par l'arracher à la terre en lui prenant le charbon, mais il s'est dit que cette source d'énergie tendrait à disparaître, et qu'il fallait trouver une autre énergie, absolument inépuisable ; après avoir arraché à la nature l'*énergie latente* créée depuis des siècles, il a craint de la voir s'épuiser un jour et il capte maintenant l'*énergie vivante* des glaciers, des torrents, des rivières. A côté de la *houille noire*, il utilise la *houille verte*, la *houille blanche* qu'il transforme en électricité, énergie merveilleusement souple se modelant à tous les emplois imaginés par l'industrie humaine.

» Puis, pendant qu'il fouillait la terre, il a découvert que certains minéraux avaient des propriétés spéciales ; il a trouvé ce corps admirable, le *radium*, dont les propriétés surprenantes ont paru devoir révolutionner les lois scientifiques, et qui n'est vraisemblablement que le premier élément de nombreuses et nouvelles découvertes. L'homme a conquis l'océan, la terre, l'air ; restait un élément : le feu. L'homme a encore conquis le feu. Par l'électricité, il a pu produire l'extrême chaleur au moyen de laquelle on a créé des corps que seuls les grands cataclysmes de l'époque géologique avaient vu naître, on a créé, expérimentalement du moins, des pierres précieuses. L'homme a créé l'extrême chaleur, il a produit aussi l'extrême froid, et je ne vous rappellerai pas les expériences que l'on a pu faire avec l'air liquide.

Après avoir agi de cette façon physique, après avoir demandé aux éléments de se domestiquer, l'homme s'est tourné vers lui-même : il a pensé que pour son intelligence et son activité, la vie était trop courte, et il s'est demandé s'il ne pourrait pas l'améliorer et la prolonger. Nous rencontrons alors toute la série des merveilleuses études sur l'origine des maladies, la découverte du microbe, et par suite des méthodes sûres de prophylaxie. On est parvenu à *prévenir* pour éviter d'avoir à *guérir*, on lutte avec presque certitude contre la contagion, on arrive à supprimer les épidémies.

» Mais le corps humain peut avoir à subir des modifications physiques ; il faut, dans certains cas, des interventions qui, sans danger en elles-mêmes, risquaient autrefois de tuer le malade par l'infection chirurgicale. On a découvert le moyen d'opérer à coup sûr, sans danger, on a découvert l'asepsie, avec laquelle on ne craint aucune infection, et on opère sur un corps, sans le moindre péril en ce qui concerne les suites proprement dites de la blessure chirurgicale. Si on a cherché à faire l'homme physiquement meilleur, si on a réussi à prolonger son existence et à remonter la moyenne de la vie humaine, ce n'est là qu'une faible partie de la tâche à accomplir. Il ne s'agit pas de maintenir longtemps sur terre des hommes qui ne seraient que de simples animaux ; il faut qu'ils soient *hommes* dans toute l'acception du mot, et que, par conséquent, le cerveau et l'intelligence qui les différencient des animaux soient développés. Si dans le machinisme et dans la Science, on a cherché à obtenir des machines le maximum de rendement, l'homme s'est dit : la machine humaine doit donner comme toute autre son maximum de rendement. Et comment y arriver ? La force

physique est essentiellement limitée, c'est donc au cerveau qu'il faut demander l'effort qui rend l'homme plus fort, plus complet.

» C'est par la vulgarisation, par l'instruction qu'on doit tirer de la masse des hommes le maximum d'utilisation. On parviendra ainsi, par le même moyen, à diminuer les inégalités sociales et à permettre à chacun de conquérir la place à laquelle il peut avoir droit, selon la capacité de son cerveau et selon son travail. *Chacun étant en état de produire selon ses forces, devra être récompensé selon ses œuvres.*

» Je vous ai fait un tableau très en raccourci du mouvement scientifique, intellectuel et social qui s'est accompli depuis cinquante ans, et vous allez me demander quelle part la *Société Dunkerquoise* y a prise ; c'est bien simple : je n'ai qu'à vous rappeler la tâche qui m'incombait lorsque j'étais secrétaire général et que j'avais mission de vous résumer nos travaux. La *Société Dunkerquoise* a toujours marché en avant ; je vous citais des découvertes de la Science, par exemple la radiographie — *les rayons X* datent de 1894 — dès 1895, la *Société Dunkerquoise* publiait un mémoire de M. Fesquet avec des radiographies obtenues par lui. A cette époque, l'électricité se développait d'une façon remarquable ; dès 1900, nous faisions une conférence sur le transport et la transformation de l'énergie électrique, et notamment sur une découverte récente, sur la *télégraphie sans fil*, puis une conférence sur le *radium*, une sur la *lumière parlante*. La *Société Dunkerquoise* suit donc tout le mouvement scientifique.

» Tournons nos regards vers une autre branche ; rappelez-vous ce qu'était la géographie il y a encore peu d'années : c'était une science topographique et de nomenclature ; on

montrait des cartes sur lesquelles des chenilles représentaient les montagnes, on indiquait le nom des villes, des rivières, et quand on s'était bourré la mémoire, on croyait connaître la géographie. Actuellement, la géographie est l'étude d'un pays dans toutes ses manifestations ; on étudie aussi bien sa formation physique que son évolution économique et sociale. Bien que la géographie ne soit pas spécialement du domaine de la *Société Dunkerquoise*, n'est-ce pas elle qui a publié cette admirable étude sur « La Flandre », de M. Blanchard, répondant en tous points à la conception scientifique actuelle de la géographie.

» L'histoire, autrefois, se composait d'un certain nombre de dates de guerres, de traités, d'avénement ou de mort de rois, et on cherchait peu à savoir comment les peuples avaient vécu, avaient pensé, s'étaient agités. Beaucoup de littérateurs écrivaient avec éloquence sur les événements historiques, recherchant en eux matière à dissertations élégantes, plutôt que l'occasion de déduire avec précision la vérité sur ces événements. La science de l'histoire s'est transformée ; on fait maintenant l'histoire des peuples et on s'occupe moins de se meubler la mémoire de dates indigestes que de discerner les causes qui ont amené les évolutions des peuples et motivé leurs actes ; on s'occupe moins d'écrire *sur l'histoire* que d'écrire *de l'histoire* : l'aide d'une documentation passée au crible d'une critique sévère.

» La *Société Dunkerquoise* a été l'une des premières à publier un de ces recueils de texte collationnés et classés avec soin, qui servent de base aux historiens modernes.

» Les *Cahiers de la Flandre Maritime* peuvent être, à bon droit, considérés comme un modèle du genre. Comprenant

que cette méthode scientifique était la meilleure, elle a organisé encore *le Congrès des Sciences Historiques* qui a donné de si beaux résultats. Vous voyez, Mesdames et Messieurs, que la *Société Dunkerquoise* a trouvé sa place dans tous les ordres d'idées dont je vous parlais tout à l'heure. Et lorsque je vous entretenais d'œuvres sociales, de ces œuvres qui tendent à rendre l'homme meilleur, et à lui donner dans le monde la place à laquelle il a droit, vous rappellerai-je avec quelle faveur vous avez accueilli les idées de notre ami le docteur Lancry sur l'œuvre des Jardins ouvriers.

» Nous retournant vers les considérations humanitaires, nous avons organisé des cours de puériculture, qui tendent à donner aux mères futures des conseils qui leur permettront de sauver un certain nombre de leurs enfants, d'en faire des hommes ; et enfin, pour couronner cet édifice, la Société a accueilli un travail de M. Boutaric, indiquant une nouvelle méthode de lutte contre la tuberculose. On a fait beaucoup pour enrayer la propagation de ce fléau ; il y a mieux encore à faire et c'est ici, dans cette Société, qu'on en a indiqué un des moyens les plus effectifs. Dans une remarquable étude, M. Boutaric nous a fait connaître que la tuberculose se propage surtout par le lait, et il a indiqué comment pourrait se faire une organisation permettant d'éliminer un lait suspect de tuberculose. Sur l'initiative de M. Boutaric, la Municipalité de Dunkerque a voté en principe l'établissement d'un laboratoire qui permettrait de réprimer la vente du lait tuberculeux : c'est là un des plus beaux fleurons de la couronne de la *Société Dunkerquoise*.

» J'en ai fini. La première fois, Mesdames et Messieurs, que je suis appelé à parler devant vous comme premier

magistrat de la ville de Dunkerque, j'avais le strict devoir de rendre hommage au gigantesque effort de la *Société Dunkerquoise*.

» Notre Société a pris une place importante, non seulement à Dunkerque, mais aussi au dehors ; au milieu du mouvement de civilisation, elle a pris une situation prépondérante qu'il m'appartenait de vous signaler, non plus en son nom, mais au nom même de la ville de Dunkerque.

» Peut-être trouverez-vous cependant que j'ai parlé beaucoup plus en secrétaire général qu'en maire ; que vous importe si je n'ai dit que la vérité. »

Le discours de M. Terquem est souvent interrompu par de chaleureux applaudissements. Le parallèle qu'il a fait entre les progrès ininterrompus de la Science et l'effort de la *Société Dunkerquoise* a été apprécié comme l'énonciation d'une vérité indiscutable, et les applaudissements s'adressaient autant à la forme même du discours qu'à la démonstration qu'il contenait.

Le Président donne la parole à M. L. Simon, secrétaire général, qui, dans un rapport clair et précis, rend compte des travaux de la Société pendant l'année 1908.

Rapport de M. L. Simon

Secrétaire Général

sur les Travaux de la Société

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, MESDAMES, MESSIEURS,

« Les fondateurs de notre Société ont sagement interdit dans ses discussions tout ce qui touche à la politique, mais

ils n'ont pu faire que celle-ci n'imposât de changements de personnes, et c'est à un de ces changements que je dois ls périlleux honneur de prendre aujourd'hui la parole pour résumer devant vous, en ma qualité de Secrétaire Général, les travaux de la *Société Dunkerquoise* durant l'année 1908. Tout d'abord, je dois exprimer tous mes remerciements à nos Collègues qui ont bien voulu m'appeler à ce poste ; certes ils pouvaient sans embarras choisir entre de plus compétents, mais ils ne pouvaient en désigner de plus sincèrement dévoué que moi aux travaux, aux progrès et à la prospérité de notre Compagnie. C'est un lien de plus qui rattache l'Université à notre Société, à laquelle les sympathies du corps enseignant sont, dois-je le dire, tout acquises. La tâche m'est difficile, vous disais-je, mais cependant je la trouve moins épineuse, puisque je compte m'efforcer de la continuer sur les vestiges de celui qui m'a précédé à cette place et que les suffrages de ses concitoyens ont appelé au poste de premier magistrat de notre belle cité. C'est, Monsieur le Maire, confiant en notre amitié déjà longue que je me suis mis à l'œuvre avec moins de crainte et que j'ai surmonté une appréhension que vous mesurerez à l'étendue des regrets que vous avez éprouvés de quitter le Secrétariat Général pour accepter la Présidence d'Honneur que vous attribuent nos statuts.

Ce poste de Secrétaire Général, vous l'avez occupé durant près de douze années sans interruption et jamais avant vous, depuis 57 ans qu'existe notre Compagnie, ces fonctions n'avaient été aussi longtemps aux mains du même titulaire. J'ai tenu à relire l'histoire de la *Société Dunkerquoise*, si savamment écrite par périodes de 25 ans par MM. Mordacq et Debacker et votre modestie me permettra de constater que vous avez pris à ses travaux la plus grande part. Toujours

sur la brèche, aux côtés de notre regretté Président Honoraire, votre père, du Dr Frédéric Duriau et de celui qui pieusement continue sa tâche, vous avez assuré l'existence, si j'ose dire, matérielle de la Société et c'est avec un plaisir toujours nouveau que nous vous entendions, vos fidèles auditeurs, résumer en un rapport intéressant et toujours varié de forme, les travaux de nos collègues ; il me souvient, entre autres, de certaine trouvaille remontant au XVIe siècle, qu'un d'Aubigné dunkerquois n'aurait pas craint de signer. Mais vous avez fait plus encore : droit, stratégie, vulgarisation scientifique, technique de la photographie, aucun domaine où votre curiosité, votre sagacité de chercheur heureux, votre talent d'exposition claire et lucide ne s'exerçât ; permettez-moi de rappeler seulement ces expériences de télégraphie sans fil, remontant à une dizaine d'années, qu'avec notre savant collègue, M. E. Fesquet, vous nous avez montrées, et qui ont été une des premières conférences qui ont été si heureusement reprises depuis quelques années et qui nous amènent sans cesse de nouveaux auditeurs. Votre activité s'est manifestée sous toutes les formes et vous me permettrez de ne pas passer sous silence une chère et précieuse collaboration, à laquelle je rends ici un solennel et respectueux hommage.

» Avec un tel Mentor, quelle Compagnie ne serait florissante ? La nôtre a montré, cette année encore, son incontestable vitalité : je n'en veux pour preuve que les deux volumes de Mémoires qui ont paru et qui constituent un ensemble de travaux d'un millier de pages sur les sujets les plus divers tendant à l'enseignement des Sciences, des Lettres et des Arts. Nous avons fait paraître aussi le deuxième volume du *Congrès des Sciences historiques* de 1907, où chacun de nous a retrouvé le résumé des

solennités qui l'ont marqué et aussi le texte intégral des communications qui y furent lues et discutées. Bien que tout ait déjà été dit sur cette manifestation scientifique, il me sera permis de rappeler qu'elle a eu pour but capital d'organiser le travail historique et nous ne tarderons pas à en voir les féconds résultats. Que dis-je ? il nous a été donné d'annoncer récemment, en la signalant à votre attention, l'apparition en librairie du IIe Volume de la « Défense Nationale dans le Nord en 1870-1871 » par notre éminent collègue, le Commandant Lévi, de l'Etat-Major du 1er Corps d'Armée, Membre de la Commission Historique du Département du Nord. Il fait revivre à nos yeux la période du 3 au 26 Décembre 1870 (Bataille de Pont-Noyelles) avec une précision de détails stratégiques qui fixent ce point de notre histoire nationale et font autorité. Le Commandant Lévi a fait paraître aussi les « Procès-verbaux du Conseil Général du District de Bergues » et les « Girouettes à Gravelines » pendant les Cent jours, amusant tableau qui montre de nombreux personnages, et non des moindres, changeant d'opinion trois fois en quatre mois avec une facilité et un sans-gêne vraiment étourdissants. A ces intéressantes publications, je joindrai, du même auteur, la suite de « la Bataille d'Hondschoote » dont la documentation fouillée et précise, le style vif et clair font de ce volume le livre de chevet de tous ceux qui s'intéressent à notre histoire nationale et y puisent des exemples, des enseignements ou des leçons.

A ces travaux historiques, se rattache encore l'intéressante communication de notre Vice-Président, M. E. Bouchet, sur la « Conquête de la Hollande (1794-1795) », d'après les papiers du Général Lemaire, un de nos concitoyens dont les descendants habitent encore notre ville.

Vous savez quel savant historien est le distingué Vice-Président de notre Société ; vous ne pouvez ignorer la grande part qu'il prend à nos travaux, en quelle estime on tient ce bénédictin ; je n'aurais garde de passer ici sous silence l'attachante communication que je vous citais tout à l'heure, que tous ceux qui ne l'ont pas entendue voudront lire dans notre 46e volume de Mémoires.

» Je rappellerai aussi les chapitres des « Annales Dunkerquoises » que M. le Dr Duriau, notre Président, relate chaque mois dans des exposés nets, d'un style si personnel, où il extrait des archives et des dossiers les récits qui font revivre à vos yeux l'histoire de notre petite patrie. C'est là, non de la petite histoire, mais de l'histoire attachante et vécue qui peut mieux vous faire comprendre l'époque troublée de la Révolution, histoire vraiment épique que les historiens de talent, comme Messieurs Duriau, Bouchet et Lévi, aiment à étudier et à faire connaître.

» J'en aurai fini des travaux historiques quand j'aurai rappelé d'un mot la piquante lecture que nous a faite en séance M. le Sous Intendant Lévy des « Mémoires de Latrobe », un commissaire aux guerres (c'est ainsi qu'on désignait les hautes fonctions de l'Intendance sous la Révolution) qui rappellent par plus d'un côté les Mémoires de Marbot et de la duchesse d'Abrantès ; n'y voit-on pas entre autres cet employé subalterne provoqué en duel par son général de division ! Curieuse époque, mœurs bizarres, qui déroutent nos notions actuelles de la ferme et inflexible discipline.

» Du même auteur je signale ai une notice sur « Les Réquisitions militaires à Dunkerque sous la Révolution (1793-1798) ». Personne n'était plus qualifié que M. le

Sous Intendant Lévy pour nous retracer la façon dont on opérait le ravitaillement sous la 1re République. C'est aussi un cours d'économie sociale que M. Rolland nous a retracé avec humour et un souci minutieux des préoccupations actuelles, en écrivant « Vins, liqueurs et spiritueux d'il y a 2.000 ans ». La crise viticole de l'an dernier n'était pas, hélas ! chose nouvelle et nous avons suivi avec Pline l'ancien et notre collègue les procédés de fabrication et aussi de falsification des liquides avant Jésus-Christ et de nos jours. Dans un autre ordre d'idées, la notice « Hygiène de la marine marchande, projet d'un navire salubre », par M. Frédéric Borel, médecin sanitaire maritime, lauréat de l'Institut et notre concitoyen M. Olry Collet, ingénieur civil des constructions navales, était appelé à nous intéresser des plus vivement ; je vous parlerai tout à l'heure d'un travail analogue de M. Portevin.

L'économie sociale a encore trouvé un exact et éloquent interprète en la personne de notre collègue, M. Georges Morael, qui a traité de « L'Assurance sur la vie en France ». Vous n'ignorez pas l'acuité de la crise qui a sévi en Amérique, il y a un an ; M. Morael a développé à son heure un sujet d'une piquante et instructive actualité.

» Les œuvres moins sévères, les productions littéraires ne nous ont pas manqué non plus cette année. M. Auguste Petyt, membre correspondant de la Société, a bien voulu faire insérer dans notre 47e volume une Comédie en un acte « Les Perles », qui fut jouée sur une grande scène parisienne. C'est une comédie toute moderne qui a dû faire une profonde impression sur les auditeurs, et dont la lecture seule fait grand honneur au talent de notre concitoyen et collègue. M. Lecocq a fait paraître deux essais : « Les

Mésaventures d'un Professeur » et « Le Chapeau du Docteur », où nous retrouvons, avec les leçons du savant praticien, la pointe d'émotion que vous vous expliquerez en relisant ce touchant épisode de la vie de son père. En accueillant ces nouvelles, la *Société Dunkerquoise* montre qu'à l'exemple du vieux poète latin, rien de ce qui est humain ne lui reste étranger.

» Très attachante est aussi la lecture de ce petit traité des superstitions régionales, reste des temps passés ; j'ai nommé l'opuscule de notre distingué Vice-Président, M. E. Debacker, sur la « Lecture en bas ». Celui qui, dans les villages, prononce les exorcismes qui doivent débarrasser les auditeurs crédules de tous les maux qui les accablent, procède à la Lecture en bas, et il n'est encore que trop consulté en ce début de XX^e^ siècle parmi nos populations rurales. Je voudrais vous en parler plus longuement, le sujet étant des plus intéressants ; mais je pourrais avoir à redouter qu'en parlant trop longtemps, vous n'appeliez de tous vos vœux le lecteur en bas qui vous débarrasserait du .. lecteur que je suis.

» Je vous parlais, il n'y a qu'un instant, de nos conférences qui restent toujours au premier rang de nos préoccupations. Leur but de vulgarisation, le talent de nos conférenciers qui, avec un louable dévouement, viennent du centre académique du Nord nous apporter la bonne parole et l'appui de leur science exacte et si documentée, et, ne le dirai-je pas, Mesdames et Messieurs, le succès toujours croissant que vous voulez bien leur assurer par votre fidèle présence et vos flatteuses sympathies, tout nous fait un devoir de les continuer, d'en varier le thème et aussi de les agrémenter d'auditions musicales pour lesquelles nos collègues que vous

venez d'applaudir, voudront bien agréer ici tous nos remerciements. Je vous rappellerai les remarquables entretiens de M. Médéric Dufour sur « Les fables de La Fontaine » jugées par M. Rémy de Gourmont, de M. Lirondelle sur « Un ménage de poètes, Robert et Elisabeth Browning », de M. Clément sur « Stendhal », de M. Demangeon sur « Christophe Colomb ». Leur souvenir vous est resté trop présent à la mémoire pour que je veuille vous en rappeler autre chose que le titre, mais ce que vous me permettrez de dire, c'est toute la gratitude que nous devons aux membres de l'Enseignement Supérieur de Lille pour leur zèle, et l'admiration que nous inspirent ces travaux désintéressés les labeurs de ces hommes de science qui sur tous les sujets trouvent à nous parler et à nous intéresser, dans tous les domaines trouvent à cueillir et à glaner et nous font participer à l'œuvre de reconstitution et de rénovation littéraire, historique et scientifique qui seront la gloire du XX^e^ siècle comme de celui qui l'a précédé.

» A la suite de ces vaillants pionniers de la science, une place, très méritoire encore, est réservée à Messieurs les Membres de la *Société Dunkerquoise* qui emploient les loisirs d'une existence souvent très remplie à compulser les vieux dossiers, à faire revivre sous nos yeux la vie de notre cité et de notre pays flamand, aux coutumes parfois bizarres dont l'origine se perd dans la nuit des temps. Il est plus d'un d'entre vous qui, ayant parcouru mardi et mercredi derniers les principales artères de notre ville, où l'opaque brouillard était percé des mille lueurs que jetaient les lanternes enfantines, plus d'un, dis-je, s'est rappelé les si curieuses communications de MM. Lecocq et Debacker sur les Origines de la Fête de la S^t^-Martin et s'est étonné d'apprendre que cette

fête, d'origine païenne, est venue jusqu'à nous et s'est propagée chez la plupart des peuples de l'Europe septentrionale. L'étranger qui vient dans notre ville en cette saison, sera, lui aussi, heureux d'apprendre, en lisant la relation de ces travaux si fouillés, que le Dunkerquois conserve le souvenir de ses ancêtres. N'est-ce pas là une preuve de plus que l'histoire est un perpétuel recommencement et que les traditions anciennes, les coutumes de nos pères ont contribué à faire de nous les continuateurs des siècles passés, comme nous léguerons à nos descendants un patrimoine d'idées, de traditions, de notions scientifiques, qu'ils auront à cœur, eux aussi, de conserver et d'augmenter. Ainsi se poursuit la marche des siècles, ainsi les cités se fondent et s'accroissent, les êtres se perfectionnent, ainsi s'explique cette curieuse antinomie : le progrès dans la conservation des coutumes et des mœurs qui ont créé l'individualité des peuples et des races.

» Un autre de nos collègues, M. Bossaut, nous a communiqué des vues très originales sur le peuple chinois, et particulier sur la politesse chinoise. Et n'allez pas vous étonner qu'une relation des mœurs de ce pays si lointain nous ait vivement intéressés. L'ethnographie est une branche de l'histoire générale, et, à ce titre, elle a sa place toute marquée dans nos travaux, pour nous surtout qui de par la situation géographique et économique de notre port, trafiquons avec les pays du monde les plus éloignés sur la sphère terrestre. Si vous ajoutez à l'intérêt général de cette communication le style alerte, les aperçus piquants, les saillies et les boutades spirituelles qui sont la « manière » de notre collègue, vous serez tentés de lire, de relire ces trop courts tableaux de la vie chinoise.

» Trois autres membres de notre Société nous ramènent à un ordre d'idées plus voisin de nous, je veux parler du travail de M. Lanoire sur « La Poussière du Greffe », de celui de M. Portevin sur l' « Hôpital Moderne » et de celui de MM. Duriau et Feuillié sur la récente épidémie de variole.

» Avec sa science achevée du droit, M. Lanoire nous a dépeint sous ce titre « La Poussière du Greffe », les principaux arrêts de nos tribunaux locaux à la suite de la Révolution. Montrer que l'idée de droit, les nobles notions de liberté, d'égalité, de justice ont pénétré les esprits à la suite de la secousse tragique de 1789, faire voir l'influence que ces nouvelles idées ont exercée sur les sentences juridiques et sur la conception de l'exercice du droit, voilà ce qu'a fait excellemment notre collègue. Le louer ici serait superflu, mais sa modestie ne sera pas mise à une trop rude épreuve, si nous rappelons en cette enceinte la chaude et sympathique admiration que sa notice a soulevée parmi nous ; ceux qui ne l'ont pas entendue se rappelleront qu'ici même ils ont eu le plaisir de l'applaudir, deux années de suite, à la lecture de ses rapports sur nos concours de prose et de poésie.

» Pour M. Portevin, la tâche n'était pas moins ingrate. Il nous a initiés à la construction d'un hôpital moderne et vous vous rendrez compte de l'étendue et de l'exactitude de son travail, quand j'aurai rappelé à vos mémoires tout ce que vous avez pu lire ou entendre dire au sujet des exigences inéluctables aujourd'hui de l'antisepsie et de la prophylaxie modernes. L'homme est sujet aux maladies qui le guettent et l'épient comme une proie. Que deviendrait l'humanité, si, dans les traitements médicaux, toutes les précautions n'étaient prises pour éviter la contagion ? Aussi est-ce autant

à l'homme de métier, je veux dire au médecin, qu'à l'ingénieur et à l'architecte qu'il faut avoir recours pour construire un de ces palais modernes, œuvre de solidarité où s'enferment médecins, internes et infirmiers pour soulager les maux dont la maladie assaille notre condition humaine. J'ai le grand honneur de rendre ici hommage à M. Portevin qui a su nous montrer quelles conditions matérielles un hôpital moderne doit réunir pour répondre à toutes ces exigences.

» Non moins intéressant est le travail que notre distingué Président, le Docteur Duriau, a fait paraître, dans nos Mémoires, en collaboration avec le Docteur Feuillié, interne des hôpitaux de Paris, sur le traitement de la variole, par une thérapeutique nouvelle qui leur a donné les meilleurs résultats. Il n'est point de maladie qui surprenne davantage par la soudaineté de ses manifestations, qui risque de nous prendre plus au dépourvu que la variole, à laquelle Dunkerque, comme tous les ports de commerce, soit plus exposé. Nous dire tout ce qui fut fait, tout ce qu'il y avait à faire, tout ce qu'il y aurait à faire, en cas de retour de cette maladie, rentrait aussi dans notre vaste programme.

» La maladie, vous disais-je, il n'y a qu'un instant, nous guette et nous épie ; n'y a-t-il pas à la dépopulation et à l'amoindrissement numérique et spécifique de la race française d'autres causes plus générales, plus constantes, si j'ose dire ? C'est ce que le Docteur Lancry a recherché dans son livre sur les « Villes Meurtrières » pour lequel a collaboré avec lui le Docteur Guérillon et qui est préfacé par le professeur Landouzy. Il est un mal plus grand que la maladie qui ouvertement s'attaque à nous, c'est cet ensemble de causes particulières qui affaiblissent l'organisme, c'est la tuberculose, c'est

l'alcoolisme, c'est la surpopulation des villes et l'appauvrissement vraiment trop rapide de nos populations maritimes et agricoles. On sourit quelquefois de constater que l'agriculture manque de bras, c'est devenu un dicton, une vérité banale. Notre collègue a démontré, avec des arguments irréfutables, avec cette logique de la statistique et des chiffres que les grandes villes, que Paris, étaient des gouffres où la population des campagnes allait perdre le meilleur de notre race, que l'atelier, l'usine faisaient perdre à la population rurale trop pressée de renoncer à l'agriculture pour les remplir, dix, vingt années d'existence, faisaient perdre enfin à notre population globale des unités qui lui sont indispensables dans l'état économique actuel des peuples, nos rivaux. M. le Dr Lancry propose comme remède l'établissement d'une dot agraire, qui permette au cultivateur de rester sur le sol natal et de se livrer à la culture, comme l'a fait son père, au lieu d'aller se perdre dans la grande masse qui peuple les villes. Et certes, il y a à faire en ce sens ; des siècles seront nécessaires pour qu'une telle réforme, une fois réalisée, donne tous ses fruits ; nous n'avons, pour le présent, qu'à former des vœux pour son adoption à bref délai, et à louer le Dr Lancry de la préconiser avec une telle persévérance et une compétence que nul ne saurait lui contester.

» Cette réforme nous amène à une œuvre de notre Société, dont nous avons le droit d'être fiers et qui, grâce à l'initiative et au zèle du Dr Duval, est déjà passée dans nos habitudes et donne les meilleurs résultats. Je me garderai bien, mon cher collègue, de vous remplacer dans le compte-rendu de votre cours de Puériculture, de plus en plus applaudi, et dans l'exposé du programme plus étendu

que vous comptez traiter cet hiver. Nous vous entendrez tout à l'heure dire les résultats que vous avez obtenus mais je tiens à dire quelque chose que vous ne direz peut-être pas, que sûrement vous ne direz pas, c'est tout le dévouement que vous apportez à faire ce cours, à déraciner les mille préjugés qui courent nos campagnes et nos villes sur la façon de soigner les enfants du premier âge ; en effet votre œuvre prolonge celle du Dr Lancry dont je parlais n'y a qu'un instant ; économiser les vies humaines pour le plus grand bien de notre société moderne ; là n'est pas votre mince mérite et vous serez d'accord avec moi, Mesdames et Messieurs, pour rendre à M. Duval un sincère et légitime hommage.

» Mesdames et Messieurs, je dois m'excuser d'avoir si longtemps retenu votre attention, j'aurais encore à vous parler de nos différents concours, mais je veux laisser la parole à chacun des rapporteurs, qui, mieux que moi, vous diront ce qui a été fait. J'ai tenu à vous montrer que cette année qui s'achève a été fructueuse pour notre Société dont les rangs grossissent d'année en année, et qu'elle a su se maintenir à la hauteur où l'ont élevée les travaux de ses devanciers. Ils font mieux que nous encourager par leur exemple, plus d'un sert, après sa mort, la grande cause du progrès et de la science. Vous le savez mieux que personne, Monsieur le Président, qui avez, avec une piété filiale, élaboré les statuts de ce prix destiné à récompenser les mérites scientifiques, auquel votre regretté Père a tenu à attacher son nom. Ainsi soutenus par l'exemple et les encouragements des promoteurs de notre Société, nous pouvons que continuer dans la voie qu'ils nous ont tracée et tenant haut et ferme le drapeau, confirmer la devise de notre Société : « Toujours en avant ! »

Ce rapport, le premier du nouveau secrétaire général, met en lumière le travail continu et sans relâche de la *Société Dunkerquoise* ; il est accueilli avec la plus vive sympathie par le public dont la bienveillance ne s'est pas démentie un seul instant.

Au milieu de l'attention générale, Mlle J. Keneut, lauréate des concours de diction, détaille avec beaucoup de finesse et de goût « Les Petits Pâtés », de J. Normand, et recueille des applaudissements bien mérités.

M. S. Dreyfus donne lecture de son rapport sur les concours de prose et de poésie.

Rapport de M. S. Dreyfus

sur le concours de Prose et de Poésie.

« Mesdames et Messieurs,

» Il m'est particulièrement agréable de vous dire que les concours littéraires de 1908 font honneur à la *Société Dunkerquoise*, et c'est avec une réelle satisfaction que votre Commission a distribué un nombre inusité de récompenses.

» Le concours de poésie, notamment, nous a paru intéressant, varié et, dans son ensemble, plein de substance. Je ne dis pas que nous ayons découvert beaucoup de grands poètes et je reconnais bien volontiers que dans les œuvres qu'on nous a envoyées, le génie est souvent remplacé par la bonne volonté : en lisant les 41 pièces de vers qui s'offraient à notre appréciation, j'ai pensé plus d'une fois au fameux vers d'Ovide :

« ... quid tentabam scribere versus erat. »

« Chaque fois que j'essayais d'écrire, c'étaient des vers que j'écrivais ».

» Nos concurrents ne sont pas tous des Ovide, et nous avons lu quelques vers qui ont certainement été pensés en prose ; néanmoins, le nombre des poèmes retenus par nos divers collègues a été dès l'abord considérable ; il a même été tellement considérable que, pour nous mettre d'accord, nous avons dû procéder à un véritable vote en vue de l'attribution des récompenses.

» Et quand on a pris part à un vote comme celui-là, je vous prie de croire qu'on n'est pas tenté de se considérer comme infaillible dans ses appréciations : on assiste avec étonnement au défilé d'une série de jugements délicieusement contradictoires, et on se demande comment une œuvre déterminée, examinée successivement par les différents membres d'une même Commission, peut mériter tantôt la note 17 et tantôt la note 2. Sont-ce les auteurs ou les commissaires qui sont responsables d'une pareille divergence d'opinions ? Je crois bien que cette question restera éternellement sans réponse, car les auteurs, j'aime à l'espérer du moins, ne seront jamais tentés de chausser les sabots du meunier de la fable ; de son côté, la Commission est composée avec un éclectisme qui est pour les concurrents la meilleure garantie d'impartialité. Elle comprend des représentants de toutes les professions et de tous les âges (je suis désolé de ne pouvoir ajouter : et de tous les sexes) ; chacun juge avec son goût, son tempérament, son éducation, sa culture, et tout le monde s'incline avec la meilleure grâce devant les décisions de la majorité. Quant à la minorité, les concurrents évincés

reconnaissent toujours qu'elle comprend des hommes d'un jugement très sûr et très averti.

» J'ai peut-être été fort indiscret en vous faisant pénétrer dans nos chastes coulisses et en vous dévoilant les mystères de notre foyer des artistes. Mais j'ai bien été obligé de sacrifier au goût du jour et de vous entretenir de notre méthode de travail. Quand une œuvre théâtrale fait son apparition, le public ne se contente plus d'assister au spectacle ; il lui faut des renseignements détaillés sur les répétitions plus ou moins générales, sur les cuisines de diverse nature qui autrefois restaient dans l'ombre, sur l'état d'âme de l'auteur. Pouvais-je faire autrement que de vous livrer l'état d'âme de la Commission ?

» Elle a été très raisonnable, cette Commission ; elle s'est acquittée de sa tâche en faisant parler d'elle le moins possible, et elle n'a pas cherché à étonner le monde par l'imprévu de ses décisions. Quelques esprits chagrins pourront peut-être lui reprocher d'avoir trouvé sa besogne un peu lourde : j'avoue qu'une pareille critique ne serait pas tout à fait dénuée de fondement, et je suis sûr que la Commission n'aurait plus rien à désirer si l'on pouvait, l'année prochaine, compléter le programme du concours par un article additionnel stipulant que les gens d'esprit seront seuls admis à concourir.

» Deux poèmes nous ont paru mériter la médaille de vermeil : le premier, *Lieder*, est extrêmement court, et comprend tout juste seize vers de huit pieds ; il nous a plu par sa concision, la simplicité de sa facture et la vigueur un peu cruelle des tableaux qu'il offre successivement à nos regards : « Si ta main, s'écrie tristement le poète,

Si ta main mise sur mon cœur
Pouvait se fermer et le prendre,
Tu pourrais peut-être comprendre
Sa longue et secrète douleur ;

Tu comprendrais ce qu'il te cache
En voyant tes doigts pleins de sang
Dont le jet pourpre et jaillissant
Ferait sur ta robe une tache ;

Mais peut-être alors, ô misère !
Avec un geste de dégoût
Tu jetterais, comme un caillou,
Ce cœur saignant dans la poussière,

Et, le laissant sur le chemin,
— Toujours froide et toujours sereine —
A la source la plus prochaine
Tu t'en irais laver ta main.

» Ces vers ne font-ils pas songer à du Richepin, et n'ai-je pas eu raison de vous les faire connaître ? Mais je m'aperçois, trop tard, hélas ! que je suis en faute, puisque la Commission n'avait pas décidé l'impression des envois récompensés. J'espère que Mlle Pied ne me saura pas trop mauvais gré de mon indiscrétion. Si elle nous avait adressé un de ces longs poèmes qui ne valent pas un sonnet sans défaut, son œuvre ne se serait pas glissée subrepticement entre deux paragraphes de ce rapport. Les concurrents à qui la brièveté fait horreur ne se trouveront jamais exposés à un semblable accident.

» Il y a de très beaux alexandrins, très sonores et très harmonieux, dans *Nostalgie*, à qui la Commission a attribué une médaille de vermeil. La langue est pure et poétique, la coupe des vers est variée et souvent heureuse ; on sent que l'écrivain est bien le maître de sa prosodie.

» Le poète a la « nostalgie » d'un pays de rêve. Il nous en donne des visions éblouissantes qui ne perdraient rien de leur éclat si on les rapprochait de la divine musique d'un Gluck ou de l'immatérielle peinture d'un Puvis de Chavannes. Et j'ai tout lieu de croire que ce poème eût obtenu la médaille d'or s'il ne prêtait pas le flanc à une critique que j'ai le devoir de vous signaler. Chose curieuse, les qualités incontestables et le léger défaut de l'œuvre paraissent résumés dans le vers suivant où l'auteur nous livre ses impressions :

« J'ai le regret obscur d'un merveilleux pays. »

» Le pays est véritablement merveilleux, mais le regret est un peu trop obscur, et nous ne comprenons pas toujours très bien la plainte inquiète du poète qui se sent exilé « d'un ciel primitif ». Mais je prie Madame Lesclide de ne pas attacher à cette observation une importance exagérée : de grands, de très grands poètes se sont souvent attiré de semblables reproches, et n'est-ce pas à Victor Hugo qu'on avait méchamment attribué la paternité d'une préface commençant par ces mots : « Quand j'ai écrit ce livre, Dieu seul et moi nous le comprenions ; maintenant il n'y a plus que Dieu » ?

» Voici venir la médaille d'argent attribuée à la *Vieille Chanson* de M. Reigner. Le sujet de cette chanson n'est peut-être pas extrêmement original et la correction des vers laisse parfois à désirer ; mais voyez comme les premiers quatrains sont d'une jolie inspiration :

Je sais une vieille chanson
Fleurant l'amour et le printemps ;
Je sais une vieille chanson
Pour les amoureux de vingt ans.

Cela se chante au bord du soir,
Quand le jour a peur de mourir,
Cela se chante au bord du soir,
Quand les étoiles vont fleurir.

Le fils du roi, dit ma chanson,
Passant près du troupeau d'Annette,
A la fille conta fleurette.....
Un fils de roi, c'est beau garçon !...

» Vous devinez la suite : la tendre Annette ne se montre pas cruelle, et les jeunes amoureux jouissent du bonheur le plus pur ; mais il survient une marquise, et cela suffit pour que notre dauphin oublie sa blonde bergère : le prince ne tarde pas à mourir, victime d'un meurtre mystérieux. Voilà, certes, une punition cent fois méritée ; mais il était si gentil, ce fils du roi, il avait un parler si doux, que sa mort nous fait beaucoup de peine. Et puis, pourquoi faut-il que le poète, dédaigneux de la forme, écrive : « J'ai interrogé de vieux pâtres » ? Vous représentez-vous Boileau mis tout à coup en présence d'un hiatus aussi totalement dénué de pudeur ? Croyez-vous qu'on aurait vu se dresser sur la tête du grand homme les boucles raisonnables de son imposante perruque ? Nous n'en sommes plus là, heureusement ; nous avons l'audace de couronner des œuvres qu'on aurait impitoyablement repoussées à l'époque de la toute-puissance de l'*art poétique*, et si le laborieux auteur du *Lutrin* prenait part au concours de la *Société Dunkerquoise*, nous ne lui donnerions peut-être pas la première récompense... S'il est dans l'assemblée quelque personne très sage et très pondérée qui ait conservé de la tendresse pour l'oncle de tous les poètes, je la prie instamment de vouloir bien me pardonner.

» Les *Mélancolies d'Automne*, délicatement chantées par M.

Lezay, ont obtenu une médaille de bronze. Dans une série de cinq pièces qui procèdent toutes de la même inspiration le poète se sent d'abord gagné par la mélancolie de l'automne, qu'il aime d'une tendresse particulière et qu'il peint avec un rare bonheur d'expression :

Octobre sur les monts met sa palette d'or,
Et les feuilles des bois lentement envolées
Pleuvent de toute part dans le ciel qui s'endort,
Pleuvent, papillons fous, à travers les allées,
Comme des points tombés d'une palette d'or.

» (Voilà, certes, des vers qui pourraient s'intercaler dans le cinquième acte de *Cyrano* sans déparer le joli poème de Rostand). Mais le poète ne se laisse pas décourager, et il oppose énergiquement l'immortalité de son amour à l'agonie automnale de la nature.

» J'en aurai terminé avec les pièces de vers récompensées par la Commission quand je vous aurai signalé les trois œuvres auxquelles nous avons attribué des mentions : le *Souvenir*, de M. Bonnefoy, cri de rage d'un amant abandonné et qui ne veut pas se laisser oublier ; les *Cèdres du Liban*, hommage imposant rendu par M. Ronchail à la majesté des arbres séculaires aujourd'hui disparus ; et les *Sonnets Pyrénéens*, de M^lle^ Cochet, visions pénétrantes de l'orgueilleux glacier et de l'humble ruisseau, des beautés de la nature et des gestes de l'humanité. — Et je ne veux pas quitter les poètes sans les féliciter encore de leurs efforts généreux et sans les remercier des bons moments qu'ils nous ont fait passer en nous donnant beaucoup de belles pages à lire.

» Les vingt prosateurs qui ont répondu à notre appel nous ont envoyé des pages encore plus nombreuses, mais la

Commission ne paraît pas leur en avoir tenu rigueur, puisqu'elle n'a pas récompensé moins de sept envois.

» Le concours de prose pourrait presque s'appeler concours de nouvelles : chaque année, en effet, nous voyons grandir le nombre des écrivains que les lauriers de Maupassant empêchent de dormir. Aussi bien, je ne connais pas de régal plus délicat pour un palais raffiné que la dégustation d'une nouvelle de qualité supérieure ; mais, pour la faire apprécier des gourmets, il faut savoir utiliser la véritable recette, celle que dans ma jeunesse j'ai entendu résumer comme suit : « Quand vous avez bien choisi votre sujet, découpez-le en tranches, chaque tranche formant un tableau complet ; montrez-nous l'atmosphère du tableau, le milieu dans lequel évoluent les personnages, les mouvements, les gestes, les sentiments de chacun ; que votre narration soit disposée comme ces chemins de croix qui ornent les églises et qui racontent l'histoire de la Passion par la simple reproduction des scènes les plus importantes ; que votre langue soit savoureuse, votre style relevé, pas trop relevé pourtant, et n'abusez pas des hors-d'œuvre ».

» Je parle, bien entendu, en mon nom personnel, et ne veux pas que vous accusiez la Commission de gourmandise : quand nous sommes réunis autour de notre table, nous ne cherchons qu'à retenir les morceaux les plus dignes d'être goûtés, sans nous préoccuper outre mesure de la manière dont on les a préparés.

» *La Dame de Pey-Berland* a valu à M. Fremont la médaille de vermeil. Par ce conte vibrant et coloré, nous apprenons que le rêve qui nous fait vivre est aussi ce qui nous fait mourir. Mais quel joli rêve et quelle mort ! Comme elle est touchante, cette misérable vie-

Cadichonne, dans sa vénération passionnée pour la radieuse statue de la Vierge qui, du haut de l'antique tour de Pey-Berland, sourit à sa pauvre adoratrice ! La céleste statue ne se contente pas de sourire ; elle vient demander à Cadichonne s'il lui plaît d'aller prendre au sommet de la tour de pierre la place de la sainte femme qui s'y dresse sous les traits de la Vierge. Et Cadichonne monte à la tour ; mais la statue ne bouge pas, malgré les supplications de la visiteuse. Désespérée, la malheureuse veut redescendre : elle tombe dans le vide et meurt.

» Il faut rendre hommage au talent de l'auteur : avec un art qui semble s'ignorer, il a opposé la sombre laideur du taudis à la foi éclatante qui illumine l'âme de la pauvresse ; nous peinons et nous souffrons avec Cadichonne, lorsque un effort surhumain la porte tant bien que mal jusqu'au sommet de la tour. Seulement je supplie M. Fromont de surveiller son style et d'éviter les expressions vulgaires : pourquoi dire que Cadichonne « rentre » dans la tour quand pour la première fois elle se présente devant le monument ? Il faut laisser ce langage au porte-clefs préposé à la garde de l'édifice. Une œuvre aussi profondément imprégnée de poésie mériterait d'être vêtue d'une robe immaculée.

» Tout est soigné dans l'*Effacée* de M. et M^me^ Lezay : la mise en scène, le dessin des personnages et l'étude des ravages causés par une passion terriblement italienne : un sculpteur de Venise, devenu amoureux de son modèle, se prépare tranquillement à empoisonner sa femme ; celle-ci, avertie par une indiscrétion, se tue pour ne pas troubler le bonheur du grand artiste qu'elle a toujours adoré. Cela pourrait s'appeler « la vertu punie et le crime récompensé »,

mais il ne faut pas oublier que nous sommes dans le pays des passions illustres et qu'il s'y est toujours produit de événements grandioses.

» Il n'y a rien de grandiose, par contre, dans l'histoire des derniers moments de *Monsieur Gandourieu*, racontée par M. de la Villehervé. Les meilleurs amis de M. Gandourieu le laissent mourir seul ; ils n'ont plus besoin de le soigner puisqu'ils viennent de s'assurer que le vieux célibataire leur a légué toute sa fortune. Le récit est vif et alerte, et l'auteur a trouvé des scènes tragi-comiques qui font plus d'une fois penser à Regnard. Oserai-je avouer, en présence de notre excellent Président, que nous avons été particulièrement amusés par l'attitude d'un médecin qui ne veut pas quitter une noce pour aller soigner son malade et qui, dès qu'il se trouve auprès du patient, ne pense plus qu'à retourner au bal ? Il ne s'agit, après tout, que d'un personnage de comédie, et nous savons, par ailleurs, que des médecins semblables au docteur Garel n'existent que dans l'imagination des conteurs. Excuse-nous, mon cher Président, d'avoir donné une médaille d'argent à *Monsieur Gandourieu*.

» *Le Grand Secret*, envoyé par M. du Sandillat, a été récompensé par une médaille de bronze. On y voit deux pauvres enfants qui, la veille de Noël, se rendent mystérieusement au cimetière pour déposer de modestes cadeaux sur la tombe de leur petit frère. C'est fort bien écrit et on ne peut se lire sans une émotion profonde et de bon aloi.

» *Le Verger*, qui a obtenu une mention, n'est autre que l'histoire, très joliment contée d'ailleurs, de deux familles ennemies. Dans l'une de ces familles, il y a un beau jeune homme ; dans l'autre, une belle jeune fille. Vous voyez d'ici ce qui va se passer... Et tout en lisant cette gracieuse

nouvelle, je me disais : « Comment l'auteur va-t-il s'y prendre pour qu'on ne lui ne reproche pas de s'être inspiré de Shakespeare ? » Eh bien, M. Calétan a été extrêmement malin ; il fait tout simplement dire à son jeune héros : « Nous serons Roméo et Juliette ». Et la Commission a prouvé une fois de plus à notre habile conteur qu'un péché avoué est souvent plus qu'aux trois quarts pardonné.

» Il me faut mentionner enfin le *Mariage idyllique*, tableau poétique crayonné par Mme Lesclide, et les *Nouvelles de Flandre*, de M. Debeyre, qui nous ont inspiré tour à tour de la terreur et de l'attendrissement.

» Arrivé au bout de ma tâche, je m'aperçois que tout en retenant votre attention au-delà des limites permises, j'ai fort peu parlé des auteurs qui n'ont pas obtenu de récompenses et dont les noms resteront à jamais ignorés. Je leur souhaite de tout cœur un meilleur succès pour l'année prochaine. Quant à vous, Mesdames et Messieurs, je vous souhaite, en vue des concours ultérieurs, un rapporteur plus expert, plus concis et plus éloquent. »

Le rapport de M. S. Dreyfus, écrit très spirituellement, plein d'imprévus élégants et d'un style très fin, est salué par des applaudissements unanimes qui prouvent au rapporteur tout le plaisir que l'assemblée a pris à l'entendre.

La section musicale interprète avec un grand sentiment artistique « Premier amour » de Michiels, puis M. le Dr Duval donne lecture de son rapport sur le concours de Puériculture.

Rapport de M. le Dr Duval
sur le Concours de Puériculture

« MESDAMES, MESSIEURS,

» Il est à peine utile de vous rappeler ici la genèse du Cours de Puériculture organisé par la *Société Dunkerquoise*. Comme tous ceux que préoccupe l'avenir de notre chère France, comme tous ceux qui ne peuvent voir sans un affreux serrement de cœur l'effroyable mortalité qui sévit sur les enfants au-dessous d'un an, dans les populations ouvrières surtout, nous avons suivi l'admirable élan de philanthropie et de charité qui, dans ces dernières années, entraîne tant de cœurs généreux dans une ardente croisade contre l'ignorance et les préjugés, à l'effet d'arracher au trépas des milliers d'innocents qui ne demandent qu'à vivre.

» Le nombre des assistants au Cours de cette année a considérablement augmenté. Des élèves des Ecoles de filles de la rue de la Panne et de la rue des Vieux-Remparts assistaient régulièrement à ces conférences.

» Vous vous souvenez que l'an dernier, le concours d'hygiène de l'enfance n'avait pas été brillant. Par un malentendu, trois concurrentes seulement s'étaient présentées. Il n'en a pas été de même cette année, vingt-quatre élèves ont tenté l'épreuve.

» Nous leur avons donné deux heures et demie pour traiter la question suivante :

« Quel est, pour le nouveau-né, l'aliment réunissant toutes les perfections ? — Parlez des différentes sortes d'allaitement. — Auquel donnez-vous la préférence ? »

» Ce sujet permettait de démontrer et de développer longuement la grande supériorité de l'allaitement maternel, et de donner une indication plus succincte sur l'allaitement artificiel et mixte.

» Toutes les copies sans exception ont indiqué le principe fondamental sur lequel insistent tant les médecins s'occupant de pédiatrie. Ce principe était exprimé suivant l'âge de l'élève, suivant son tempérament personnel, d'une façon spéciale. Il me serait difficile de vous dépeindre ma satisfaction à la lecture de ces compositions. Je vais vous en lire quelques extraits qui vous permettront de juger de leur intérêt.

» Voici le début de la copie classée première, pour laquelle la *Société Dunkerquoise* a décerné une médaille de vermeil offerte par M. Dumont, conseiller général :

« L'aliment le plus nourrissant, celui qui remplit les » meilleures conditions au point de vue de la santé du » nouveau-né, c'est le lait de sa maman. Le devoir absolu » de toute mère est donc d'allaiter son bébé. »

» Et plus loin :

« La mère a donc le devoir absolu de nourrir son enfant » elle-même, si elle veut le conserver sain et bien portant. » Elle ne doit pas le confier aux soins d'une nourrice » mercenaire. — Cependant le Médecin juge quelquefois » que la mère ne peut nourrir. »

» Plus loin cette citation que ne désapprouverait certainement aucun pédiatre :

« Le lait de femme a sur le lait de vache un très grand » avantage. Dans l'estomac des bébés, le lait de la maman

» se divise en fins petits caillots, ce qui facilite la digestion. » Le lait de vache, au contraire, forme de gros caillots » lents et difficiles à digérer. »

» La première partie de cette composition est excellente, la supériorité de l'allaitement maternel a été on ne peut mieux établie ; la fin seule de cette copie est faible, il y a certaine description bizarre de la vie microbienne et l'oubli de l'indication du nombre des tétées journalières.

» La deuxième composition, de style beaucoup plus aisé que la première, nous donne des aperçus tout autres. Ainsi, après avoir indiqué d'une façon moins puissante que la première que l'allaitement au sein est préférable de beaucoup à l'allaitement artificiel, l'auteur ajoute :

« On a remarqué que les enfants élevés au sein prospé- » raient beaucoup plus vite et plus normalement que ceux » élevés au biberon..... »

» Et plus loin :

« Il est évident que l'allaitement de la mère est supérieur » à celui d'une nourrice. La maman prend tous les soins » de propreté nécessaires, elle surveille son alimentation » tandis que la nourrice ne prend pas toutes ces précau- » tions..... »

» Suit une idée suffisante sur le régime de la mère qui allaite, se terminant ainsi :

« Elle doit également ne pas se surmener, ne pas se » fatiguer, se coucher tôt, se lever tard. — Le nombre des » tétées doit être réglé avec beaucoup de soin, il ne faut » pas nourrir trop son enfant. »

» Plus loin, à propos de l'allaitement artificiel et du baptême du lait par les fermiers ou livreurs peu scrupuleux

« Le coupage avec de l'eau ne nuirait pas à la santé du » bébé, si cette eau était toujours claire et pure, mais les » fermiers ne possèdent en général pas d'eau *potable*. Ils » mettent donc dans le lait de l'eau de puits ou de citerne » qui est très malsaine, et peut contenir des germes de » fièvre typhoïde. »

» Cette deuxième composition est à peu de chose près de même valeur que la première.

» Dans la troisième, on commence à trouver des appréciations bizarres, ainsi il paraît que la *caséine du lait est une substance farineuse*, mais à part des fantaisies de ce genre, le reste de la composition est assez bien compris.

» Je ne vais pas vous analyser ici toutes les autres copies, je vous ai cité les principales et dans bien des autres je serais forcé à des répétitions.

» Je ne puis que vous répéter que nous avons été des plus satisfaits de l'ensemble de ce concours et nous espérons que l'an prochain les concurrentes seront encore plus nombreuses.

» La *Société Dunkerquoise* a décidé de décerner les prix suivants :

1er prix, une médaille de vermeil offerte par M. Dumont, conseiller général, Mlle M. Lebecque ;

2e prix, une médaille d'argent offerte par M. Dumont, conseiller général, Mlle I. Duriau ;

3e prix ex-æquo, Mlles Maerten et Charle.

4e prix, Mlle G. Verhaeghe ;

Mentions honorables, Mlles Brimont, Marquette, Chagnon, Dubus, Merlier.

» Avant de terminer, vous me permettrez de vous rappeler le but que nous poursuivons :

« Faire naître, dans les âmes de nos fillettes, une dispo-
» sition éclairée, une case nouvelle, si vous préférez, pour
» l'hygiène du nouveau-né, et obtenir par une action pro-
» fonde, *une influence persuasive* qui pénètre de proche en
» proche la société à tous ses degrés. »

» Une telle influence ne peut être distribuée que par l'enseignement ; c'est là l'origine des Cours de Puériculture, créés il y a deux ans par notre *Société Dunkerquoise*.

» Des dames de la ville, des institutrices, ont bien voulu cette année encore s'intéresser à notre œuvre, elles nous ont apporté par leur présence le gage de leur sympathie. Elles ont senti la beauté de notre but ; elles ont perçu que la nature est innocence et pureté ; elles ont compris qu'un objet saint sanctifie tout ce qui le concerne. Or, de tous les objets que nous puissions concevoir, le plus saint, le plus sublime, celui auquel vont les respects, les tendresses, les adorations de tout ce qui est humain, quel peut-il être, sinon . Maternité ? La nature a doté la femme comme l'homme des facultés de l'intelligence, nous savons que quelques-uns ont soutenu le contraire par esprit de paradoxe ou plutôt par une aberration véritable. Pourquoi n'appellerait-elle pas jeune fille comme le jeune homme, à contempler le spectacle du vrai, à embrasser du regard les horizons, à respirer l'air du large ?

» Je vous demande pardon de faire ici un peu de philosophie, et je vais me replonger dans un raisonnement moins ambitieux mais non moins décisif.

» C'est que déjà, Mesdemoiselles, nous voyons en vous de futures petites mamans.

» L'instruction que vous recevez à l'école est destinée à suivre sur la route de l'étude, aussi loin que cela vous sera possible, soit vos propres petits enfants, soit ceux qui vous seront confiés. Mais quand l'enfant aura atteint l'âge où vous devrez guider ses premiers pas dans l'étude, il faut bien penser que la période la plus périlleuse de sa jeune vie aura été traversée. Je m'explique mieux. Avant que « le petit homme », comme dit Montaigne, soit en état de s'initier aux premiers éléments du savoir, c'est-à-dire avant que le bébé ait fait place à l'écolier, que de semaines, que de mois, que d'années, parfois, il aura fallu pour le disputer à toutes les influences perfides qui menacent sa fragile existence.

» Influences surtout terribles dans ces premiers mois, ces premières semaines, ces premiers jours où il vient d'apparaître à la vie.

» La nature a ainsi fait les choses. Les êtres, en proportion même de leur complexité, ont à subir les plus rudes assauts de la part du monde extérieur, c'est la rançon de leur perfection.

» Vous connaissez l'axiome : « Vivre, c'est s'adapter sans cesse ». Eh bien ! cette adaptation est particulièrement laborieuse en ses débuts et surtout pour l'être organisé qui vient de faire son entrée dans le monde réel.

» La civilisation a multiplié autour de nous ses merveilles, elle a du même coup multiplié les pièges et les dangers autour de nous et plus encore autour du jeune âge.

» De là l'obligation où nous sommes de nous tenir au courant de tous les progrès que la science réalise, de nous

saisir de toutes les armes qu'elle tend pour nous permettre de résister à tant d'ennemis coalisés de la première enfance.

» Ce n'est pas à vous seules que je pense, Mesdemoiselles, lorsque je vous donne ces quelques conseils de préservation de l'enfance, ce n'est pas vous uniquement que je voudrais prémunir contre les maux de l'ignorance et de l'imprudence, sources d'éternels chagrins qui font désormais perdre à la vie son sourire. Je vois plus loin. Je songe que vous serez un jour conseillères de femmes de travail non munies comme vous de connaissances préservatrices. Un précepte judicieux donné à propos par vous à ces laborieuses, pourra leur épargner bien des larmes, en sauvant à point nommé de chères petites existences. Quelle satisfaction morale pour vous, d'avoir accompli ce bienfait !

» Excusez-moi de vous rappeler ces vérités que je vous expose ; je sais que vous en êtes déjà convaincues et pénétrées. Vos maîtresses, vos professeurs vous les ont déjà fait connaître et ce qui est bien mieux, déjà fait aimer. Vous vous souvenez que « Jeanne la bonne Lorraine » expliquait sa mission patriotique par « la grande pitié qu'elle avait du royaume de France ».

» Retenez bien ce mot, Mesdames, Mesdemoiselles, laissez-vous guider dans votre mission de philanthropie et de solidarité par la bonne pitié que vous avez à la toute jeune souffrance de l'humanité.

» Malgré toutes les découvertes de la science, malgré les connaissances abondantes qui illuminent si merveilleusement le réel, la vie humaine demeure dans ses raisons profondes, enveloppée de mystère. Une chose sur laquelle nous sommes sûrs de ne pas nous tromper, c'est que nous faisons œuvre méritoire quand nous travaillons à favoriser

à entretenir autour de nous la vie, et par la vie, l'intelligence et la bonté.

» Nous sommes dans la nuit, mais dans cette nuit brille un astre dont la lumière permanente et fixe rassure nos regards. Ce « feu du soir » du poète, cette lumière du monde moral, étoile sereine qui brille dans les consciences, cet astre porte un nom : LE DEVOIR. »

Les efforts faits par le Dr Duval pour inculquer aux jeunes filles les précieux conseils qui pourront leur être si utiles un jour, sont salués par de nombreux applaudissements qui montrent combien est vif l'intérêt que prend l'assemblée à la tentative de la *Société Dunkerquoise* pour vulgariser les notions de puériculture.

Mlle J. Derudder, lauréate du concours de diction, dit avec beaucoup de charme et un sens exquis des nuances le monologue de Miguel Zamacoïs *Sur la Plage* qui lui vaut des applaudissements bien mérités.

M. F. Gory, secrétaire, donne lecture du rapport de M. Bouchet, sur les œuvres envoyées hors concours.

Rapport de M. Bouchet

sur les œuvres envoyées hors concours

« MESDAMES, MESSIEURS,

» Permettez-moi de m'excuser tout d'abord d'avoir assumé, cette année encore, la mission de parler devant vous. Je me bornerai à plaider en deux mots les circonstances atténuantes. Pour l'année 1908, la Commission des Travaux hors concours était composée de trois membres : MM. Sagnac, de Saint-Léger et moi ; ni l'un ni l'autre de

mes confrères en *Société Dunkerquoise* ne sont ici ; je m'efforcerai de les remplacer de mon mieux dans les fonctions de rapporteur.

» Ce serait, Mesdames et Messieurs, abuser de vos instants que d'insister sur le premier des deux mémoires soumis à notre examen. Les quelques pages qui ont pour titre « Le mouvement philosophique au XVIII[e] siècle » et pour devise « A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire », n'est qu'un résumé d'un chapitre de quelque manuel philosophique mal compris ou le compte-rendu, au moyen de notes mal prises, de quelque conférence. L'auteur n'a même pas su se relire : une allusion au « Collier de la reine » devient pour lui « le *Colibri de la reine* ». Voilà qui me dispense d'insister.

Au contraire, le second mémoire qui porte pour devise « Bien faire, laisser dire », sur lequel votre Commission a été appelée à se prononcer, a été l'objet d'un examen attentif.

» Tout d'abord nous avons vu dans l'envoi d'un travail aussi considérable (il y a là la matière d'un volume in-12 de 500 pages) une preuve de la haute estime que la *Société Dunkerquoise* s'est acquise dans le monde des Lettres ; nous avons cherché, une fois de plus, à la justifier ; il nous a paru très flatteur d'être placé par l'auteur sur le même pied que l'Institut de France car, pour embrasser en pleine connaissance de cause un sujet aussi vaste et aussi complexe que « La Civilisation Moderne depuis sa naissance », dans sa marche et dans ses progrès à travers l'Histoire, durant une longue suite de siècles, il ne faudrait rien moins que d'être Membre de l'Académie des Sciences Morales et Politiques

Or, nous ne sommes que de modestes membres de ce que l'on peut appeler « l'Institut des Provinces ».

» En fait, le travail dont j'ai à vous entretenir, Mesdames et Messieurs, ne convient pas aux concours de la *Société Dunkerquoise* dont il dépasse le cadre.

« La Civilisation Moderne », quel énorme sujet à traiter ! Les historiens de ce début du XX^e^ siècle reculeraient pour la plupart avec terreur, car on pourrait écrire des volumes sans épuiser le sujet. Notre concurrent a été plus courageux et il a tenté de résumer, en marquant les principales étapes, la marche de la civilisation ; il eût bien fait cependant de ne pas s'arrêter à 1789, car la fin de l'Ancien régime n'est plus guère considérée que comme un *tournant de l'Histoire*, pour nous servir d'une expression courante aujourd'hui.

» J'ajouterai qu'il s'est montré sans pitié pour les infortunés commissaires qui avaient à apprécier son œuvre. Nulle part, au cours de ces 415 pages, la moindre indication bibliographique, la plus petite note qui mette sur la voie des sources ou des auteurs consultés.

» Vous me direz sans doute que c'est là un reproche dicté par l'égoïsme. Détrompez-vous. Quelques jalons dans ce dédale eussent permis de mieux rendre justice aux efforts de l'auteur et de lui épargner quelques critiques.

» Evidemment, l'auteur est un esprit cultivé qui a beaucoup lu et beaucoup retenu ; il a au plus haut degré le don de l'assimilation ; il est servi par une plume alerte et vive ; comme il y a toujours profit à lire une étude consciencieuse, la Commission ne regrettera pas le temps qu'elle a passé à l'étudier et l'auteur ne s'en prendra qu'à lui-même si elle

voit dans l'obligation de critiquer un travail qu'il est le premier à trouver imparfait.

» Tout travail de généralisation historique a nécessairement pour but de dégager de l'ensemble des faits étudiés une conclusion philosophique et comme, au cours des âges, les événements ont été infiniment variés, la philosophie de l'histoire leur a attribué des interprétations tout-à-fait différentes, depuis Bossuet qui rattache tout au Peuple de Dieu, jusqu'à Taine qui insiste, plus que de raison peut-être, sur l'influence prépondérante du milieu.

» Le mémoire sur « La Civilisation Moderne » se place à un autre point de vue. Son auteur entend poursuivre cette démonstration que, depuis la chute de l'Empire Romain, tous les efforts de la race indo-européenne ont tendu, toutes les vicissitudes de l'Histoire ont eu pour but de dégager la personnalité de l'homme, en d'autres termes sor *individualisme*.

» Notre concurrent se met fort en peine pour marquer la distinction qui existe, selon lui, entre l'*Individualisme* et l'*Egoïsme*. La subtilité de son argumentation n'a pas convaincu les commissaires. En réalité, la Philosophie de l'Individualisme prise en elle-même, aboutit logiquement à la philosophie de l'égoïsme, en d'autres termes, à une doctrine qui est en opposition avec les plus nobles sentiments de l'humanité. Si c'est pour la faire triompher que les hommes ont combattu et souffert, il n'y a pas lieu de les en féliciter.

» Je n'ai garde de me placer sur le terrain philosophique; la Commission n'a à tenir compte des opinions de l'écrivain que dans la mesure où cela est indispensable pour apprécier son œuvre historique ; mais il fallait souligner légèrement

ces prémices, car ils sont le point de départ de tous les développements qui suivent.

» Une autre idée maîtresse domine l'œuvre, l'idée de la race indo-européenne opposée à la race sémitique et sur ce motif l'auteur se livre en virtuose à des variations nombreuses ; ce leit-motiv pourrait séduire, si cette idée était neuve ; mais elle est controversée aujourd'hui et on peut aller jusqu'à dire qu'elle a fait son temps.

» Par essence, les théories de la philosophie de l'Histoire sont changeantes ; il a semblé à votre Commission qu'elle s'écarterait de son véritable rôle si (sous certaines réserves une fois faites) elle n'admettait pas le point de départ de l'auteur et elle le félicite du talent avec lequel il a développé sa thèse.

» Le travail est bien compris, bien ordonné, clairement et logiquement déduit. L'auteur est familier avec les historiens dont les œuvres étaient classiques au moment où, sans doute, lui-même quittait les bancs de l'école, les Guizot, les Thierry, les Henri Martin, les Michelet ; il s'inspire d'eux, il leur fait de larges emprunts ou, pour mieux dire, il combine non sans adresse, ce qui, dans leurs écrits, peut venir à l'appui de sa thèse. Mais il paraît moins au courant des résultats de la critique historique plus récents. Ainsi les belles études de Fustel de Coulange auraient pu lui montrer que l'invasion, ou mieux l'infiltration progressive des Barbares en Gaule, n'entraîna pas l'expropriation des populations gallo-romaines ; ainsi la lecture d'autres ouvrages l'aurait probablement porté à avoir une autre conception du rôle de l'Eglise et à apprécier différemment l'influence des Croisades.

» Il y aurait encore bien des réserves ou des critiques de détail à formuler sur le travail qui nous a été soumis, mais la Commission se dispense d'y appuyer. Si l'auteur, comme tous ceux qui se proposent de soutenir une thèse, s'est laissé entraîner à négliger les faits qui, dans le domaine de l'Histoire, ne venaient pas à l'appui de ses théories, ou si de certains autres il a tiré des conséquences qui paraissent discutables, il n'en a pas moins envoyé à notre concours un mémoire d'une très réelle valeur, qui témoigne d'un louable effort et de connaissances historiques étendues autant que variées.

» Sur la proposition de la Commission, Mesdames et Messieurs, la *Société Dunkerquoise* a décerné une médaille d'argent au mémoire « La Civilisation Moderne » portant pour devise « Bien faire, laisser dire » et en procédant à l'ouverture du pli cacheté qui contenait le nom du lauréat, elle s'est félicitée d'y trouver celui de M. Georges Bonnaire, professeur au Collège Jean-Bart, Officier de l'Instruction publique, qui avait déjà, l'année dernière, été couronné avec une étude sur le « Télémaque ».

On trouve dans ce rapport les critiques sûres qu'on pouvait attendre d'un historien tel que M. Bouchet ; les nombreux applaudissements qui l'ont salué ont prouvé à notre érudit vice-président avec quel intérêt ses appréciations ont été suivies et goûtées.

Mlle J. Deramez interprète d'une façon remarquable *Les Fourmis*, de Gabriel Wigond, puis la section musicale recueille de nouveau de nombreux applaudissements en exécutant *La voix des cloches*, de Luigini.

M. Rolland donne lecture de son rapport sur le concours de Lecture, Diction et Dialogue :

Rapport de M. Rolland

sur le Concours de Lecture, Diction et Dialogue

« MESDAMES, MESSIEURS,

» Un proverbe allemand dit que « toutes les bonnes choses vont par trois » ; ce proverbe doit venir des Anciens, Grecs et Romains, qui, suivant en cela l'exemple des divinités de l'Olympe, avaient une prédilection pour le nombre 3 et pour ses multiples... Mais les Anciens — et les dieux de l'Olympe — ignoraient les concours de Lecture, de Diction et de Dialogue, et surtout les rapports auxquels donnent lieu ces concours, et je crois bien que vous ne partagez pas leur amour pour le chiffre impair en me voyant, pour la troisième fois, en cette même place, armé de ces feuilles menaçantes ; d'autant plus que j'avais formellement promis l'an dernier d'être muet aujourd'hui... Mais que voulez-vous, Mesdames et Messieurs ? Je dois vous redire, moi troisième, que l'homme propose, mais que parfois les Elections Municipales disposent, et que M. Simon occupant la place que M. Terquem devait laisser libre, j'ai dû accepter de reprendre celle de M. Simon qui avait été désigné pour faire le présent rapport. Vous perdez certainement au change ; moi je n'y gagne rien. Résignons-nous, vous et moi !

» Aussi bien, la résignation est facile, tout au moins pour le rapporteur. Il n'a pas, cette année, à faire entendre des remontrances un peu rudes, à donner de sévères avis, à lancer d'âpres critiques. Les quelques observations précises qu'il avait à émettre, il les a faites devant les candidats et les candidates réunis le jeudi 9 avril lors de cette Critique que

la *Société Dunkerquoise* se félicite d'avoir instituée, qui est faite avec autant d'impartialité que de bienveillance, en dépit de l'ironie qu'elle comporte, qui est écoutée avec attention sinon toujours avec plaisir ; ... car je n'ignore pas que quelques-uns et quelques-unes en ont gardé un souvenir pénible et j'ai de mon côté vérifié la vérité de ce que je disais en la commençant, à savoir qu'après avoir fait passer aux candidats quelques mauvaises secondes, je passerais moi-même un mauvais quart d'heure et serais peut-être à mon tour vivement houspillé. Mais, précisément, cette Critique faite immédiatement après les concours et à l'intention des seuls concurrents, me permet de ne pas entrer aujourd'hui dans de menus détails qui seraient fastidieux pour l'assistance qui m'écoute et de me borner à donner les résultats généraux du concours. Or ces résultats sont bons et très grande a été la satisfaction du jury, si grande même qu'il en a vite oublié la fatigue de vingt-six heures de séances employées à écouter les candidats et à les classer. Ce jury d'ailleurs, qui ne fut jamais aussi nombreux, — il compta jusqu'à douze membres, et qui n'étaient pas tous du sexe masculin, — avait vu avec le plus extrême plaisir qu'on s'était en tout strictement conformé aux règlements, qu'il n'y avait pas eu à exercer de rigueurs comme on avait menacé de le faire si les articles 5 ou 6 du règlement n'étaient pas observés à la lettre ; il avait pu constater que les progrès étaient réels au concours de Lecture ; que les morceaux de Diction avaient été choisis avec discernement, étudiés avec soin et même avec minutie ; que les scènes de Dialogue avaient été judicieusement empruntées aux meilleurs auteurs, étaient dans l'ensemble bien en rapport avec les dons des concurrents et avaient été jouées avec beaucoup d'intelligence après une étude très approfondie ;

avait été toujours intéressé, charmé souvent, ravi quelquefois ; et il n'éprouva aucune surprise de voir s'allonger une liste de récompenses vraiment copieuse, comme vous en jugerez tout à l'heure. La statistique du concours donne, en effet, les chiffres suivants que je tiens à vous communiquer, leur éloquence un peu sèche valant mieux que les plus habiles commentaires.

Concours de Lecture expressive

JEUNES GENS. — ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

1re Section : 15 Concurrents, 10 Récompenses
2e » 14 » 12 »

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

1re Section : 3 Concurrents, 3 Récompenses
2e » 7 » 4 »

JEUNES FILLES

1re Section : 25 Concurrentes, 17 Récompenses
2e » 38 » 17 »

Concours de Diction

JEUNES GENS. — ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

1re Section : 1 Candidat, 1 Récompense
2e » 12 Concurrents, 8 Récompenses
3e » 8 » 5 »

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

2e Section : 2 Concurrents, 2 Récompenses
3e » 3 » 3 »

JEUNES FILLES

2e Section : 9 Concurrentes, 9 Récompenses
3e » 26 » 18 »

Concours de Dialogue

10 Groupes, 10 Récompenses
23 Concurrents et Concurrentes, 23 »

» Ne vous étonnez pas que tout le monde ici soit récompensé, plus ou moins. Car si Mlle Suzanne Keneut, le *Zanetto* du *Passant*, si M. Franz Demey, un émouvant *Ruy Blas*, si Mlle J. Deramez, une parfaite *Philaminte* et si M. Gérard Desfarges, un excellent *Trissotin* ont obtenu les suffrages les plus flatteurs, le jury aurait eu de cruels remords en ne manifestant pas à tous les autres concurrents et concurrentes la satisfaction qu'il avait éprouvée de les avoir vus et entendus et l'estime qu'il avait faite de leurs consciencieuses études et de leurs efforts à bien rendre toutes ces scènes de Molière, de Beaumarchais, de Victor Hugo, de Richepin, de Coppée ou de Rostand.

» C'est donc un total général de 186 concurrents et de 132 récompenses. Nous avons la faiblesse de trouver cela magnifique et nous sommes heureux de voir d'une part que les Concours de Lecture, de Diction et de Dialogue ne perdent rien de leur vogue, — je dois même dire que le rayon de celle-ci s'élargit puisque, pour la première fois, il nous est venu des concurrentes de Malo-les-Bains — ; de voir d'autre part que ces concours répondent de plus en plus aux désirs de la *Société Dunkerquoise* qui les a institués non pas pour rivaliser avec ceux du Conservatoire et mettre en lumière des artistes dramatiques, mais pour développer parmi la jeunesse studieuse le goût d'une bonne diction inséparable d'une parfaite compréhension des meilleures pages de nos plus grands écrivains.

» Mesdames et Messieurs, je pourrais me borner à cette

constatation de la valeur du Concours ; mais je trouverais que je n'ai vraiment pas parlé assez et en proportion de l'importance de nos Concours de Lecture, de Diction et de Dialogue. Nous allons donc, si vous le voulez bien, au lieu de demeurer dans ces concours mêmes, rôder un peu autour d'eux, ce qui ne sera pas inutile, je le pense.

» Tout d'abord, je crois devoir affirmer à quelques-uns des concurrents et peut-être à quelques concurrentes que c'est munis de la plus ample provision d'indulgence et de bienveillance, pénétrés du souci de montrer la plus stricte impartialité, exempts de tout parti-pris et de toute idée préconçue que les membres du Jury se rendent trois jeudis de suite aux séances des concours. Et d'où proviennent ces vertus que nous nous efforçons d'avoir et que nous nous flattons de posséder ?..Tout simplement du sentiment du devoir qui nous incombe et de notre connaissance de la mentalité spéciale à tous les candidats qui se présentent à un concours quelconque... Mais ne sortons pas de notre Concours et essayons d'analyser l'état d'âme, comme on dit aujourd'hui, de la majorité de nos concurrents et de nos concurrentes.

» Cela commence par un mélange confus et tumultueux de sentiments divers le jour où l'on reçoit les feuilles annonçant le Concours, en fixant les dates et les conditions : désir ardent de prendre part à ce Concours, ambition très noble de s'y distinguer et d'y obtenir les premières récompenses ; crainte vague et aussitôt éloignée d'y échouer ou de n'être pas jugé selon son mérite ; crainte plus vive, et non exempte d'une certaine jalousie, de tel ou tel concurrent dont on connaît la valeur ; terreur irréfléchie des jurés devant lesquels il faudra paraître ; espoir incertain mais

amoureusement caressé d'être invité comme lauréat à dire quelque chose à la Séance Solennelle ; impatience de connaître les morceaux imposés ; souhait fiévreux de découvrir par un bon hasard le morceau libre qui mettra en lumière tous les dons et qualités que l'on se découvre tour-à-coup ;... que sais-je ? Ne sont-ce pas là les sentiments qui font, un beau jour de Janvier, battre à coups précipités une ou deux centaines de cœurs juvéniles ?

» Bientôt cela se précise. Il faut, en effet, se préparer exactement et sérieusement. L'on se demande alors par quels moyens on arrivera le plus sûrement aux récompenses, c'est-à-dire comment on impressionnera le plus favorablement le jury, dont on s'ingénie à deviner les idées, les préférences, les parti-pris, même les « manies ». On ne prend guère connaissance des rapports annuels où l'on trouverait les indications les plus sûres et les conseils les plus efficaces ; on s'en rapporte à des on-dit sans valeur, à des commérages souvent intéressés, à des traditions peu sûres... C'est, hélas ! l'erreur commune de tous les candidats à quelque concours que ce soit, et ce qu'ils croient souvent être « de bons trucs » ne leur réussit pas toujours ; car il est des jurés, — et plus nombreux qu'on ne pense — qui n'ont aucune idée préconçue et qui s'efforcent seulement de bien juger la valeur intrinsèque du candidat.

» Mais à quoi ne va pas penser un concurrent ? « Méfions-nous, se dit-il. Au Concours de Lecture comme au Concours de Diction, les morceaux imposés sont choisis en raison des pièges qu'ils recèlent. Ce sont ces pièges qu'il nous faut découvrir et éviter... Ce sera à telle ligne, à tel mot que le jury nous attendra... Soyons aussi rusé que lui et, pour lui plaire à coup sûr, devinons ses intentions ! » Jeune

gens et jeunes filles qui m'écoutez, combien vous feriez mieux de chercher à comprendre tout simplement les idées et les intentions de l'auteur du morceau que vous avez à lire ou à dire. Comme vous avez tort de jouer aux Sherlock Holmes ou aux Arsène Lupin ! Comme votre flair est en défaut et comme vous vous trompez sur notre compte ! Si vous pouviez assister à nos séances préparatoires, vous verriez que nous ne sommes nullement pleins de ruses, que nous ne nous frottons nullement les mains en souriant d'un air sarcastique à la pensée que vous allez sûrement vous achopper à telle ou à telle difficulté. Nous choisissons les morceaux imposés avec l'unique souci de ne vous offrir que des pages bien écrites, facilement intelligibles, suffisamment intéressantes, convenant autant que possible à votre sexe et à votre âge et se prêtant à une épreuve de Lecture Expressive ou de Diction. Et quand nous entendons ces pages lues ou dites par MM. Gérard Desfarges ou André Keneut, par MM^lles^ Deramez, Couvreur, Duriau ou Suzanne Keneut et par d'autres encore, nous ne pouvons que plaindre les concurrents et concurrentes qui ne les ont pas comprises ou y ont cherché... ce qui n'y était pas.

» Le même souci d'influencer le jury et de lui plaire par autre chose qu'une bonne et intelligente diction se revèle aussi parfois dans le choix des morceaux laissés à votre gré. J'entends, comme si j'étais auprès d'eux, des concurrents se dire : « Je ne puis choisir ceci : c'est trop connu ;... ni cela : c'est du classique et le classique ennuie ; je ne vais pas dire de la prose : ça ne prête pas à la diction... Non, je prendrai du Rostand, c'est à la mode et cela plaît... Je dirai une fable de La Fontaine, car l'année dernière on en a proposé une, etc... » ...Et vous vous croyez déjà vainqueur

et vous échouez piteusement... Pourquoi ? Parce que votre choix n'a pas été guidé d'une part, par la connaissance de vos moyens personnels, — chacun n'est pas capable de tout dire —; d'autre part, par le souci de trouver simplement un morceau de valeur convenable que vous direz... comme il doit être dit, après en avoir soigneusement étudié le sens. Car tout est là. Que nous importe à nous le morceau que vous nous offrez ? est-il nouveau ? est-il ancien ? l'avons-nous déjà entendu ou non ? Nous n'examinons qu'une chose : si vous le dites avec le ton et les gestes convenables, si vous en faites avec justesse ressortir le sens et les intentions. Et voilà ce qui nous fait donner d'excellentes notes à MM. Demey, Desfarges ou Gombert, Poirré ou Decramp ; à Mlles Deramez, Derudder ou Duriau, Keneut, Vasseur ou Thoorès.

» Pourquoi faut-il que d'autres se disent encore, avec une ingénuité de ruse qui désarme : « Un tel ou une telle a eu le premier prix l'an dernier : c'est donc que sa façon de dire, que ses intonations, que ses gestes ont plu au jury... Je vais *le* ou *la* prendre pour modèle... et je triompherai ! Hélas ! le résultat de cette belle imitation est un échec ! D'où cela vient-il ? C'est que le *premier prix* de l'an dernier était *premier prix*, non pas parce qu'il avait été jugé excellent en soi, mais parce qu'il était meilleur que ses concurrents... Car enfin, vous ne voudriez pas que nous ne donnions pas de prix sous le prétexte que l'idéal n'est pas atteint ? Et ce fameux *premier prix* modèle peut fort bien n'être pas récompensé cette année. Pourquoi ? Parce qu'il s'est révélé des concurrents supérieurs à lui... Ah ! n'oubliez pas, jeunes gens et jeunes filles, que la simple imitation n'est pas créatrice de succès ni de progrès, et, comme je vous le disais le 9 avril, efforcez-vous plutôt d'être vous-mêmes.

de vous laisser aller librement à l'émotion que tel ou tel morceau peut suggérer en vous et de rendre avec vos moyens personnels cette émotion sincèrement ressentie...

» Et il n'est pas étonnant, quand on s'est ainsi fourvoyé dans la préparation du Concours, que l'on se présente devant le Jury, ému, nerveux, tremblant même en dépit de la cuirasse de précautions et d'habiletés dont on s'est revêtu ; que l'on échoue là où l'on croyait avoir triomphé ; que l'on supporte péniblement de s'entendre dire quelques vérités par un critique qui ne sait pas griffer en faisant patte de velours ; et que l'on fasse retentir la cour de la Sous Préfecture d'autrefois et la calme rue du Jeu de Paume de ses vives lamentations, accompagnées d'âpres reproches à l'adresse d'un Jury qui n'en peut mais.

» Ce Jury, Mesdemoiselles et Messieurs les Concurrents, savez-vous comment il procède à votre classement une fois que vous l'avez laissé seul ? Permettez-moi de vous le dire, car j'ai idée que plusieurs d'entre vous se trompent encore à ce sujet. Eh bien ! ces jurés qui sont votre terreur ou votre cauchemar, vous les avez vus, tandis que vous lisiez, récitiez ou dialoguiez, vous regarder parfois d'un air distrait, quelquefois très fixement, sérieux ou souriants ; vous les avez vus prendre des notes, zébrer leurs textes de coups de crayons nerveux, tous, sachez-le bien, même ceux qui n'en avaient pas l'air, vous suivaient attentivement des yeux et des oreilles, vous jugeaient et vous appréciaient, chacun à sa guise, selon sa compétence et son goût personnels, dans une absolue liberté ; à peine aviez-vous fermé la porte de la salle du Concours que leur jugement se transformait en une note que chacun inscrivait sur une feuille particulière dans un silence solennel qui vous eût impressionnés. A la

fin de chaque concours, ces notes, non modifiées, sont scrupuleusement additionnées, et sans faute de calcul, croyez-le, car on procède à des vérifications mutuelles. Et ce sont les totaux ainsi fournis qui donnent l'ordre dans lequel sont classés les concurrents, sans que jamais la moindre discussion, la moindre considération étrangère au Concours même vienne modifier le résultat fourni par les chiffres. Cet ordre surprend quelquefois l'un ou l'autre d'entre nous, car il est la critique de son propre jugement ; mais chacun s'incline devant le résultat proclamé. Ce système, vous l'avouerez, est à l'abri de tout reproche et est la preuve la meilleure de notre impartialité ; il ne saurait déplaire qu'à ceux ou à celles à qui il ne donne pas les notes procurant les récompenses. Car je dois ajouter que la liste par ordre de mérite des concurrents une fois dressée, il s'agit de répartir les récompenses, prix et mentions, selon le mérite même : et ce n'est pas le travail le moins agréable sinon le plus facile. ....Mais il vous sera plus agréable encore d'en entendre proclamer le résultat et de voir jeunes gens et jeunes filles venir recevoir leurs récompenses. J'achève donc ici mon excursion, un peu longue peut-être, autour du Concours et reprends la place à laquelle vous auriez sans doute, Mesdames et Messieurs, préféré me voir rester. »

Ce rapport, remarquable par la clarté de son exposition, est unanimement apprécié et vivement applaudi. M. Rolland ayant une fois de plus su rendre attrayant un sujet ardu et difficile à traiter tout en se servant d'un langage châtié et irréprochable.

Après l'audition de *Fascination*, de Marchetti, dans laquelle la Section Musicale trouve encore l'occasion de se surpasser, M. F. Gory, secrétaire, donne lecture du palmarès.

PALMARÈS

Concours de Poésie

Médaille de vermeil, Mme Juana Richard Lesclide, à Vincennes.

Médaille de vermeil, Mlle C. Pied, à Nantes.

Médaille d'argent, M. Roger Reigner, à Stuttgart (Allemagne).

Médaille de bronze, M. Henry Lezay, à Briançon.

Mentions : 1° M. Ludovic Bonnefoy, à Lyon.

2° Mlle Cochet, à Tours.

3° M. Marius Jules Ronchail, à Paris.

Concours de Prose (Nouvelles)

Médaille de vermeil, M. et Mme Henry et Wilma Lezay, à Briançon.

Médaille de vermeil, M. Henry Fromont, à Lagruère.

Médaille d'argent, M. Robert de la Villehervé, Le Havre.

Médaille de bronze, M. Jean du Sandillat, à Paris.

Mentions : 1° M. Noé Caletan, à Paris.

2° Mme Juana Richard Lesclide, à Vincennes.

3° M. Pierre Debeyre, à Lille.

Mémoire envoyé hors concours

Médaille d'argent, M. Bonnaire, à Dunkerque.

Concours de Puériculture

1er prix, Médaille d'argent, offerte par M. A. Dumont, Conseiller général, Mlle Maria Lebecque.

2e prix, Médaille de bronze, offerte par M. A. Dumont, Conseiller général, Mlle Isabelle Duriau.

3e prix ex-æquo, Mlles Berthe Maerten, Berthe Charle.

4e prix, Mlle Gabrielle Verhaeghe.

Mentions Honorables, Mlles E. Brimont, Marguerite Marquette, Berthe Chagnon, E. Dubus, G. Merlier.

Concours de Lecture expressive

JEUNES GENS — ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Première Section

1er prix, M. Gérard Desfarges.

2e prix, M. Albert Fresnoy.

3e prix ex-æquo, MM. Léopold Fauquenot, Marcel Wattebled.

1re mention, M. André Cousyn.

2e mention ex-æquo, MM. Raymond Balsen, Victor Demersseman.

3e mention ex-æquo, MM. René Depin, Frédéric Duriau, Lucien Lefer.

Deuxième Section

1er prix avec félicitations du Jury, M. André Keneut.

2e prix, M. Henri Gombert.

3e prix ex-æquo. MM. Louis Duflou, Clovis Marquis.

4e prix ex-æquo, MM. Robert Alglave, Jean Frucquet.

1re mention ex-æquo, MM. Georges Bailleul, Maurice Nissen, Pierre Petit.

2e mention ex-æquo, MM. Charles Druet, Maurice Chinot.
3e mention, M. Jean Cusset.

Enseignement Primaire

Première Section

Rappel de 1er prix, M. Georges Dewaegemaker.
2e prix, M. Robert Hiele.
Mention, M. Léonce Poirré.

Deuxième Section

1er prix, M. Maurice Deblock.
2e prix ex-æquo, MM. Gustave Decramp, Charles Delcour.
Mention, M. Paul Mafran.

JEUNES FILLES

Première Section

1er prix ex-æquo, Mlles Marthe Couvreur, Jeanne Deramez, Isabelle Duriau.
2e prix ex-æquo. Mlles Germaine Guiton, Madeleine Heyse, Maria Lebecque.
3e prix ex-æquo, Mlles Berthe Charle, Madeleine Noël.
1re mention ex-æquo, Mlles Jeanne Derudder, Marguerite Graham.
2e mention ex-æquo, Mlles Isabelle Germonpré, Germaine Hennebert, Georgette Merlier, Yvonne Poulain.
3e mention ex-æquo, Mlles Madeleine Evrard, Fernande Liévyn, Blanche Namont.

Deuxième Section

Rappel de 1er prix, Mlle Suzanne Keneut.
2e prix, Mlle Lucie Etcheverry.

3e prix ex-æquo, Mlles Georgette Beretta, Claire Gournay, Lucienne Salomez, Madeleine Vandenheede, Marie Vermeulen.

1re mention ex-æquo, Mlles Suzanne Jacob, Jeanne Vasseur, Régina Zeisig.

2e mention ex-æquo, Mlles Suzanne Rivière, Hélène Robert, Madeleine Schirks, Germaine Wissocq.

3e mention ex-æquo, Melles Marcelle Blossier, Maximilienne Lay, Augustine Janssen.

Concours de Diction

JEUNES GENS — ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Première Section

Prix, M. Moithy.

Deuxieme Section

Rappel de 1er prix, M. Franz Demey.

1er prix, M. Gérard Desfarges.

2e prix ex-æquo, MM. Paul Bocquet, Marcel Wattebled.

1re mention ex-æquo, MM. André Cousyn, Albert Fresnoy.

2e Mention ex-æquo, M. Frédéric Duriau, Lucien Lefer.

Troisième Section

1er prix, M. Henry Gombert.

2e prix, M. Léopold Fauquenot.

1re mention ex-æquo, M. Raymond Balsen, Maurice Nissen.

2e mention, M. René Depin.

INSTRUCTION PRIMAIRE

Deuxième Section

1er prix, M. Léonce Poirré.

2e prix, M. Robert Hiele.

Troisième Section

Prix ex-æquo, MM. Gustave Decramp, Gustave Dewaegemacker.

Mention, M. Charles Delcour.

JEUNES FILLES

Deuxième Section

1er prix, Mlle Jeanne Deramez.

2e prix ex-æquo, Mlles Jeanne Derudder, Isabelle Duriau.

3e prix ex-æquo, Mlles Marthe Couvreur, Georgette Merlier.

1re mention ex-æquo, Mlles Germaine Hennebert, Jeanne Talbot.

2e mention ex-æquo, Mlles Berthe Charle, Madeleine Noel.

Troisième Section

1er prix avec félicitations du Jury, Mlle Suzanne Keneut.

2e prix ex-æquo, Mlles Jeanne Vasseur, Denise Thoorès.

3e prix ex-æquo, Mlles Lucie Etcheverry, Germaine Guiton, Madeleine Heyse, Augustine Janssen, Maria Lebecque, Yvonne Poulain.

1re mention, Mlle Marguerite Marquette.

2e mention ex-æquo, Mlles Marcelle Blossier, Yvonne

Elleboode, Isabelle Germonpré, Maximilienne Lay, Raymonde Lefebvre.

3e mention ex-æquo, Mlles Claire Gournay, Yvonne Levieux, Lucienne Salomez.

Concours de Dialogue

Concours Individuels

1er prix avec félicitations du Jury, Mlle Suzanne Keneut.

1er prix ex-æquo, M. Franz Demey, Mlle Jeanne Deramez, M. Gérard Desfarges.

2e prix ex-æquo, M. Albert Fresnoy, Mlles Marie Cardon, Denise Thoores, Marie Fouquet, Germaine Maillard.

3e prix ex-æquo, Mlles Maria Lebecque, Madeleine Heyse, Blanche Namont, Fernande Liévyn, Marguerite Marquette.

1re mention ex-æquo, Mlle Berthe Charle, M. André Cousyn, Mlle Yvonne Poulain, M. Paul Bocquet.

2e mention ex-æquo, Mlles Madeleine Noël, Germaine Hennebert, Berthe Bocquet, Madeleine Evrard, Isabelle Germonprez.

Groupes

1er prix, Mlles Suzanne Keneut, Denise Thoores.

2e prix, Mlles Marie Fouquet, Germaine Maillard, Marie Cardon, Jeanne Deramez, Jeanne Derudder, Marguerite Marquette, Yvonne Poulain, MM. Gérard Desfarges, André Keneut.

3e prix ex-æquo, Mlle Berthe Bocquet, MM. Franz Demey, Paul Bocquet. — M. Gérard Desfarges, Mlles Maria Lebecque, Madeleine Heyse. — MM. Albert Fresnoy, André Cousyn.

1re mention ex-æquo, Mlles Blanche Namont, Fernande Liévyn. — Mlles Fernande Liévyn, Blanche Namont, Germaine Hennebert.

2e mention ex-æquo, Mlles Berthe Charle, Madeleine Noel.

3e mention ex-æquo, Mlles Madeleine Evrard, Isabelle Germonpré.

La séance est levée au milieu des applaudissements prodigués aux lauréats.

CONFÉRENCES DE 1907-1908

CONFÉRENCES DE 1907-1908

Fidèle à son programme, notre Société a, pendant cet hiver, comme elle le fait depuis plusieurs années, continué son œuvre de vulgarisation par les Conférences. Les quatre conférences qui ont été faites dans la Salle Sainte Cécile avaient attiré un grand concours du public qui, maintenant, est séduit de plus en plus par cette méthode d'enseignement si pleine de charme et qui a applaudi comme ils le méritaient ces virtuoses de la parole, Médéric Dufour, Lirondelle, Clément et Demangeon, les distingués professeurs de l'Université de Lille que la *Société Dunkerquoise* est fière de compter parmi ses membres correspondants.

La Section Symphonique de la *Société Dunkerquoise* avait, comme toujours, prêté son gracieux concours à chacune de ces conférences ; et sous la baguette de notre collègue, E. Théry, nos collègues amateurs ont continué eux aussi l'œuvre d'éducation musicale du public Dunkerquois par l'exécution impeccable d'œuvres des maîtres classiques et modernes.

Ces soirées ont laissé des souvenirs précieux à tous ceux qui ont pu y assister et, en constatant la faveur avec laquelle elles sont accueillies, notre Société doit être fière de la croisade qu'elle a entreprise. Mais elle sait aussi qu'elle n'a plus le droit de s'arrêter en aussi bon chemin, car noblesse oblige. Elle ne faillira donc pas à son programme et, chaque année, elle s'efforcera d'attirer à elle le plus grand nombre possible d'auditeurs, estimant qu'en élevant la culture intellectuelle de ses concitoyens elle est restée fidèle à sa devise et à l'esprit de ses fondateurs.

Conférence du 10 Décembre 1907

Propos sur les Fables de La Fontaine

par M. Médéric DUFOUR

Professeur à la Faculté des Lettres de Lille, Membre de la Société

Le fin lettré, le causeur charmant qu'est M. Médéric Dufour n'a pas besoin d'être présenté à son auditoire ; chaque fois qu'il prend la parole, on peut être assuré qu'un public aussi nombreux qu'attentif répondra à l'appel de la *Société Dunkerquoise*. Il n'en a pas été autrement pour la séance du 10 Décembre 1907 et c'est devant une salle bien garnie que M. Dufour a pris la parole. Seulement il y a un seulement en toutes choses) si le conférencier tient ses auditeurs sous le charme de sa parole, sa Causerie, dans sa variété ondoyante et diverse, supporte malaisément l'analyse, et le rédacteur à qui incombe la mission de la résumer dans le volume de nos *Mémoires*, se trouve fort empêché dans l'exécution de sa tâche. Le lecteur nous excusera si nous nous bornons à indiquer les grandes lignes de cet entretien.

M. Dufour, prenant pour base de son étude un récent ouvrage de M. Rémy de Gourmont et les critiques qu'il adresse à La Fontaine, montre que le XIX^e^ siècle, avec ses

tendances scientifiques et matérialistes, ses idées particulières en morale, la conception qu'il se fait de la nature, est peu bienveillant pour notre grand poète.

Parmi les plus sérieuses de ces critiques, il semble qu'on doive compter en première ligne les libertés que prend La Fontaine avec l'Histoire Naturelle ; il prête aux animaux des mœurs qui leur sont étrangères. Cela est exact, mais lorsqu'il a mis en scène *Jean Lapin* ou *ma commère la Carpe* ou *le Brochet son compère*, la précision scientifique a été le moindre de ses soucis. En présentant des bêtes au lecteur, le fabuliste qui les fait agir et parler se propose de composer un petit drame (tel *le Héron* ou *l'Hirondelle et les petits oiseaux*) dont se dégage une leçon morale ; sans autre pensée, il se conforme aux traditions remontant à l'Antiquité avec Esope et Phèdre ou au moyen-âge avec Marie de France et le *Roman de Renard* qu'il connaissait si bien. Sous le masque des bêtes, il voyait des hommes ; sa fourmi est une bonne ménagère, sa cigale une femme imprévoyante et légère.

Presque aussi souvent qu'aux animaux, La Fontaine a assigné un rôle dans ses écrits aux divinités du paganisme grec et latin. Comme tous les écrivains du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècles, il use très largement des allusions mythologiques ; en cela il est bien de son temps ; mais lisez avec quelque attention ces ressouvenirs classiques, vous verrez que si La Fontaine les applique toujours avec goût, plus souvent avec esprit, prenant un malicieux plaisir à peindre les dieux et les déesses, c'est pour (avec un sourire narquois au coin des lèvres) s'en amuser davantage et leur prêter des actes qu'il n'oserait peut-être pas mettre au compte de l'humanité. L'homme s'est toujours complu à se divertir du contraste entre la grandeur des puissants et la bassesse de leurs pas-

sions. Avec plus de mesure et de discernement que Scarron, il exploite une veine de gaieté bien gauloise qui n'est pas encore tarie dans la littérature française puisque *La Belle Hélène* nous amuse toujours.

Il convient, du reste, d'ajouter, quand on veut juger La Fontaine, de ne point oublier que si, par ses *Fables* et quelques-unes de ses *Epîtres*, le *Bonhomme* a pris rang parmi nos écrivains classiques, il est aussi, et très franchement, de la lignée de ces auteurs qualifiés par Monselet « d'oubliés » et de « dédaignés », qui, indépendants, frondeurs et bourgeois, fréquentaient plus souvent les cabarets que les salons et les ruelles, gardant une liberté d'allure et de langage de l'époque antérieure, et qui n'avaient pas su se plier à la majesté du grand siècle.

Les *Fables* sont le chef-d'œuvre de La Fontaine et pourtant, à la suite de Rousseau et de Lamartine, certains critiques modernes ont contesté la valeur de leurs moralités.

Il n'est pas difficile d'établir, et M. Dufour l'a parfaitement montré, que les *moralités* des *Fables* de La Fontaine sont infiniment variables et se contredisent. Doit-on s'en plaindre et lui en faire un grief? Le conférencier ne le pense pas. La Fontaine, en écrivant sa « comédie aux cent actes divers », n'a pas suivi un plan préconçu, n'a pas prétendu composer un traité didactique de morale. Au hasard de ses lectures ou de son caprice, il prenait un petit sujet, le développait, le ciselait de main d'ouvrier avec le souci perpétuel de la perfection de la forme, puis en tirait une déduction morale qu'il formulait en vers si bien frappés que nombre d'entre eux sont devenus proverbes. Pourvu que cet axiome fût conforme à la vulgaire « sagesse des nations », il s'en contentait sans se préoccuper de savoir si, la veille, il n'avait

pas composé quelque autre pièce qui l'avait conduit à des conclusions opposées ou s'il n'en écrirait pas prochainement une troisième dont les conclusions seraient en contradiction avec les précédentes. En fait, la morale de La Fontaine est la morale d'un homme éclairé et indulgent, toute imprégnée de bon sens pratique et d'honnêteté bourgeoise, avec une pointe d'égoïsme ; c'est la morale de *l'Avare*, du *Misanthrope* et du *Tartuffe*, ce qui fournit à M. Dufour l'occasion de rapprocher de La Fontaine Molière et La Rochefoucauld, dans quelques observations qui ont été véritablement originales et neuves.

Qui ne sait enfin que La Fontaine élève souvent sa pensée au-dessus des conceptions terre-à-terre de cette morale pratique et bourgeoise ; elle prend tout à coup son essor et des couplets débordant de lyrisme traduisent la noblesse de ses sentiments, la vivacité de ses impressions. L'aventure assez banale de *l'Astronome qui se laisse tomber dans un puits* contient, en quelques vers magnifiques, un véritable exposé de la doctrine cartésienne.

Disciple de Descartes, La Fontaine le fut comme la plupart de ses contemporains ; néanmoins, sa sympathie pour les bêtes l'empêche d'admettre une des théories fondamentales du *credo* philosophique de Malebranche : la théorie de l'animal-machine ; en cela le fabuliste se séparait de son temps ; il s'en sépare encore par son amour de la nature.

L'amour de la nature, la compréhension des beautés naturelles du monde matériel et la poésie qui s'en dégage ont longtemps échappé aux écrivains français. Le Moyen-âge en a eu à peine la perception, la Renaissance, dont toutes les facultés se tournent vers l'imitation de la Grèce et de

Rome, n'y prête qu'une attention distraite ; le XVII^e^ siècle, sans cesse occupé à étudier l'homme lui-même, ne s'arrête pas à considérer le milieu où s'écoule la vie humaine.

Entre tous les écrivains du grand siècle, La Fontaine est peut-être le seul qui comprenne bien le charme de la nature et qui, l'aimant, sache la peindre. En ce sens, il est supérieur à son temps, c'est un précurseur, disons plus, un moderne ; il saisit le caractère d'un paysage ; d'un trait, il le peint, d'un mot qui fait image, il traduit l'impression, la sensation que la vue d'un ruisseau, l'aspect d'un coin de bois, celui d'une plaine lui font éprouver.

Personne plus que La Fontaine n'a eu l'amour et l'intelligence de la campagne ; il sympathise avec toute la création; pour lui, les champs comme les animaux, ont un sentiment, un langage.

Le Conférencier n'a pas de peine à apporter la preuve de cette assertion en débitant avec un art exquis à un auditoire suspendu à ses lèvres, quelques-unes des *Fables* les plus connues parce qu'elles sont les plus parfaites ; mais, ajoute-t-il spirituellement, l'art du peintre chez La Fontaine se dévoile surtout dans ce troisième ou quatrième volume des *Œuvres* qu'on ne lit jamais. Là, dans plusieurs morceaux, se révèle en toute sa plénitude et sa vigueur la vie universelle ; elle se révèle en conciliant avec toutes les grâces un peu sensuelles et *naturalistes* de l'antique mythologie la vérité profonde de l'art et de la poésie modernes.

Art et poésie modernes, n'est-ce pas beaucoup dire ? Certes non, car, dans un brillant couplet où la finesse des aperçus est relevée par la pureté du langage, M. Dufour montre qu'en art Watteau et Corot, dans certaines de leurs

toiles, comme dans les Lettres et en certaines de leurs pages, George Sand, Flaubert, Anatole France, d'autres encore, procèdent de La Fontaine et sont ses héritiers directs.

Le *Bonhomme* reste donc (n'en déplaise aux critiques) du petit nombre des écrivains qui ne vieillissent point, il est de ceux qu'il faut sans cesse lire et relire ; les lecteurs avertis lui trouveront toujours de nouveaux charmes.

M. le Secrétaire général remercie alors en termes très heureux M. Médéric Dufour, au nom d'un auditoire dont l'attention ne s'est pas lassée un instant, puis, après avoir annoncé les différentes conférences qui se succèderont au cours de l'hiver, il cède la place aux membres de la section musicale.

Sous la direction de notre collègue Théry, les artistes de la Société exécutent avec un talent dont nous n'avons plus à faire l'éloge :

1° Un *Allegro* et un *Andante* de Blumenthal.
2° Un *Allegro* de Schumann.

Conférence du 27 Décembre 1907

UN MÉNAGE DE POÈTES :

Robert et Elizabeth BROWNING

par M. LIRONDELLE,

Professeur à l'Université de Lille, Membre correspondant de la Société

Le Président remercie M. Lirondelle de l'empressement avec lequel il a répondu à l'invitation de la *Société Dunkerquoise ;* il le félicite d'avoir triomphé d'une maladie qui le tenait éloigné de sa chaire et de ses études et se réjouit à l'avance de l'intérêt que ne manquera pas de présenter sa conférence.

Elizabeth Browning, dit le conférencier, faisait partie d'une famille de 11 enfants, 3 filles et 8 garçons.

Famille aisée de ce Herefordshire merveilleusement vert et accidenté. Elizabeth est à la fois espiègle et sérieuse. Quand elle ne courait pas par les prairies et collines, elle lisait avidement dans la bibliothèque les auteurs grecs, latins, français, etc. A 14 ans, elle fit un poème épique sur la bataille de Marathon. Elle lisait Homère et Platon à livre ouvert. A 15 ans, en sellant un poney, elle tomba si malheureusement qu'une lésion de la moelle épinière se déclara. Longtemps alitée, elle contracta une anémie chronique compliquée de bronchite, dont elle ne se releva que par trêve et qui persista à travers toute sa vie.

Elizabeth devint à peu de chose près une invalide devant garder la chambre jusqu'à 6 mois de suite et ne sortant que pour reprendre, quelques jours après, sa vie claquemurée. Et c'est ainsi qu'elle grandit.

Des visites ? peu... Le père Barrett avait bien donné à sa fille une chambre spacieuse et prodigué les livres, mais non sa présence : il ne montait guère que quelques minutes par jour pour constater l'état de sa fille.

Et c'est ainsi que privée de la joie des cieux clairs d'avril où chantent les oiseaux, elle s'habituait à écouter les harmonies intérieures qui grandissaient et chantaient en elle, et s'efforçait d'en rhythmer la mélodie.

Mais ce n'était pas des poèmes d'amour. Il était bien question d'amour ! Qui eût songé à une pauvre invalide au corps d'éphèbe, poitrinaire, ayant pour seule beauté un teint singulièrement mat, l'étrange lueur de ses grands yeux noirs et le flot épais de ses cheveux de jais !

Et puis, en admettant même qu'Elizabeth eût pu être aimée, aurait-elle pu aimer ? Non, il y a le veto du père Barrett. Ses fils ou filles lui appartenaient à lui Barrett et lui appartiendraient jusqu'à son dernier soupir, et il ne reverrait de sa vie et considérerait comme mort l'enfant qui désobéirait sur ce point, quelque brillant que fût le mariage projeté.

Elizabeth s'est résignée à son destin et ne pouvant chanter le bien-aimé qu'il lui est interdit de connaître, elle chante les aspirations, les désirs, les rêveries qui gonflent son cœur généreux et elle traduit en vers les idées nobles que mûrit dans la solitude son esprit, toujours occupé du travail de la pensée. Ce n'était pas des rondeaux ou de

fades romances, quelques ballades moyennageuses, elle touche aux hautes questions morales et métaphysiques, bâtit des drames lyriques qui sont de véritables théories sur la destinée des hommes ; elle se passionne pour les questions humanitaires : abolition de l'esclavage, misère du peuple, le tout enveloppé dans une puissance de symboles qui font l'admiration du lettré, mais, il faut bien le dire, le désespoir de la foule philistine.

Pensée concentrée, images serrées comme les spirales d'un ressort, c'est la méthode inverse de nos poètes de race latine, amis de l'ampleur harmonieuse de l'équilibre des strophes, du cliquetis des rimes, de la lenteur des évocations.

Que l'on compare à ce propos la tristesse d'Olympe au poème de miss Barrett : « Un homme attristé, un jour d'été, regardait la terre et disait : Nuages pourprés qui vous enroulez en écharpe autour des sommets, montagnes sinueuses où serpentent les vallées, vallons sillonnés de frais ruisseaux, ruisseaux tout bordés... etc., etc. »

D'ailleurs miss Barrett ne se renferme pas dans la poésie mystique ; le poème que je vous ai lu est très clair dans sa haute beauté ; il en est d'autres encore plus simplement beaux, ceux qu'inspirait par exemple à la pauvre vierge captive l'instinct maternel qui sommeille en toute femme.

Je vous citerai l'enfant d'Isabel : une mère veille au chevet d'un enfant dangereusement malade, elle prie Dieu de conserver à la vie le pauvre petit être, et croyant voir sa prière exaucée dans le souffle plus régulier et le sommeil moins fiévreux de l'enfant, Isabel fait des rêves d'avenir.

« Oh ! bébé, seras-tu quelque homme éloquent et sage, un philosophe ou un poète répandant les trésors de ton âme immortelle sur les humains aveugles ? » Et la prière de la mère monte plus fervente vers Dieu, lorsque soudain l'enfant s'éveille et, miraculeusement, parle à sa mère. « Mère, mère, laisse-là ta prière, laisse-moi mourir afin que j'aille vers Dieu ! je viens de voir le Paradis : la terre a-t-elle des splendeurs comparables aux richesses célestes ? une sagesse comparable à la sagesse divine, un amour comparable à l'amour de Dieu ? L'amour terrestre ? Peut-on aimer fixement alors que tout change sur terre ? Mère, cesse de prier, mère, laisse-moi mourir. » — Et le matin, quand la vieille nourrice s'éveilla, elle trouva la mère tenant dans ses bras son enfant mort.

« Nourrice, nourrice, j'ai changé ma cruelle prière ; mon enfant est heureux, que la volonté de Dieu soit faite ! »

Cette analyse imparfaite et sèche vous donne une idée de ce sacrifice sublime d'une mère qui doit être selon Elisabeth Barrett le dévouement de tout véritable amour ; l'amour devant être prêt à tous les sacrifices.

Voilà donc miss Barrett célèbre.

Or, il advint que le poète Robert Browning ayant lu des vers de miss Barrett conçut une vive admiration pour le talent de l'auteur, et en bon poète enthousiaste, il voulut à tout prix faire connaître son admiration à la recluse.

Robert Browning avait 32 ans, six ans de moins que miss Barrett, il était d'ancienne famille et sa jeunesse, comme celle de miss Barrett, faisait pressentir son génie.

A deux ans, il avait déjà le sentiment de la beauté et jetait dans le feu un voile en fine dentelle apporté à sa mère, pour admirer la flamme qui en jaillissait : « A pitty

blaze, mamma ». Ce qu'il faudrait traduire avec un zézaiement d'enfant : « une jolie flamme, maman ».

Evidemment, un tel enfant promettait.

A l'école, il ne put rester ; la maîtresse le pria bientôt de s'en aller, non qu'il fût paresseux ou turbulent, mais au contraire parce qu'il était trop sage, ou plutôt trop intelligent. Il accaparait tous les premiers rangs, et les mères jalouses retiraient leur progéniture en criant à l'injustice.

Browning grandit, lut beaucoup, byronisa (tous les poètes commencent par Byron). Mais sa maturité précoce dédaignait un lyrisme égoïste et s'occupait de problèmes philosophiques et des mobiles de l'âme humaine. Son souci n'est pas la musique (différence avec Tennyson), bien qu'il sache l'atteindre, ce n'est pas l'aisance et la grâce, mais une pensée forte et profonde.

Une amitié naquit entre Robert et Elizabeth, amitié bientôt transformée en amour. Elizabeth refusa la main du poète par délicatesse, craignant d'être un obstacle au bonheur de celui qu'elle aimait. Une deuxième proposition fut suivie d'un second refus. Browning répond simplement : « Qui de nous deux a tort ? Je ne sais... Je ne sais qu'une chose, c'est que vous êtes la première femme que j'aie aimée et que je vous aimerai jusqu'à ma dernière heure. J'attendrai vingt ans si vous le voulez, et si la vie nous est prêtée, peut-être alors comprendrez-vous que vous auriez dû me croire... Pour votre santé vous vous croyez atteinte d'une affection incurable, et j'avais renoncé à tout espoir de vous voir jamais debout. Jugez de la profonde pureté de mon attachement. Au reste, j'aimerais mieux une heure par jour auprès de vous que le rêve le plus brillant sans vous. »

Elle réplique « Point de promesse : cet hiver me sera fatal, vous verrez alors la folie de vos projets ; sinon je ferai ce qu'il vous plaira. »

L'hiver fut doux ; les crises d'Elizabeth se firent plus rares ; au printemps 1846, elle se sentit des forces inconnues. Elle put même sortir à pied. Son amant réclama l'exécution de la promesse et cette fois miss Barrett tendit pour la première fois son front à Robert qui y déposa le premier et le plus chaste des baisers. Le mariage fut décidé pour Septembre. (Ici des détails de l'enlèvement rendu nécessaire par le refus obstiné du père...) Il y a une Providence pour ceux qui s'aiment !

Mariée et malgré les fatigues d'une vie de voyages, miss Barrett vit sa santé se fortifier, ses crises s'espacer.

Ce fut un ménage anglais, c'est-à-dire très pratique. (Plusieurs anecdotes le prouvent...) Mais leur vie poétique continue.

Un jour, le déjeuner fini, Elizabeth remonte rapidement suivie de son chien Flush pour s'enfermer dans son sanctuaire du premier étage (car les deux poètes se défiant de leur tendresse, ont juré de travailler séparément).

Robert, demeuré dans la salle à manger, attend placidement que la fidèle Wilson ait plié la nappe et regarde par la croisée. Soudain des pas furtifs. Une main lui glisse un rouleau de papier. « Lis ! » Il se retourne, aperçoit sa femme qui se sauve par l'escalier. Etonné, il déplie le rouleau. Ce sont des sonnets :

« Si tu dois m'aimer, que ce ne soit que pour l'amour lui-même. Ne dis pas : « Je l'aime pour son sourire, son regard, sa voix douce, sa pensée qui s'accorde avec la

mienne. » Car ces choses, bien-aimé, peuvent changer en elles-mêmes, ou changer pour toi, ne m'aime pas non plus pour la pitié qui te fait sécher les pleurs de mes joues. Consolé longtemps par toi, on pourrait oublier de pleurer et ainsi perdre ton amour ; non, aime-moi pour l'amour lui-même, afin qu'à jamais tu puisses aimer pour toute l'éternité de l'amour. »

Les sonnets disaient encore : « O mon poète, tu es appelé dans les palais superbes et les danseurs s'arrêtent pour épier tes lèvres fécondes. Est-ce à toi de lever ce loquet indigne d'une main comme la tienne ? Peux-tu laisser tomber ainsi à ma porte les riches plis d'or de ta musique ? Vois la lucarne est défoncée, les hiboux logent sur le toit, mon grillon crie en réponse à ta mandoline ; à l'intérieur pleure une voix solitaire. Va, laisse moi. »

Si ces sonnets firent battre le cœur de Robert, c'est que non seulement ils étaient, comme il l'a dit, les plus beaux sonnets écrits depuis Shakespeare, mais c'était l'histoire de leurs amours, l'épithalame qui chantait avec les scrupules de la fiancée le triomphe final de l'amour sur la mort.

Le mariage n'avait donc pas altéré le génie poétique de Mrs Browning ; le bonheur lui inspirait ses plus beaux vers.

Robert, au contraire, était devenu plus paresseux. Il s'embourgeoisait. Ce fut bien pis encore lorsque lui naquit un fils, qui fut dorloté, caressé, pomponné.

Dans ses lettres aux amies, Mrs Browning ne peut croire qu'un tel enfant soit le sien ; et se mêlant à la fierté maternelle, le retour sur la source de ce bonheur, sur le mari, « le père » qui, après des années d'union, n'a jamais eu un mot de mauvaise humeur, une minute de bouderie. Ils se taquinaient seulement en matière de spiritisme.

Mais les plus beaux rêves doivent finir. Le répit que l'amour avait obtenu de la mort était trop miraculeux pour durer. La merveilleuse activité cérébrale de Mrs Browning redoublait avec les années, et cette activité usait cet organisme délicat ; sa sensibilité devenait de plus en plus aiguë (sa surexcitation pendant la guerre d'Italie, son idéalisation de Napoléon III, son culte pour Cavour... le prouvent).

De jour en jour, son petit corps frêle devenait de plus en plus léger. Cet être charmant « moitié ange, moitié oiseau » était implacablement réclamé par la Mort. Trois semaines après la mort de Cavour, elle allait rejoindre l'homme d'Etat dont elle avait fait son héros. Le désespoir du poète fut atroce. Il sanglotait, criait : « I want her ». Par un miracle dû peut-être à la candeur de sa femme, la morte avait gardé un visage d'enfant, et de sa magnifique chevelure, pas un fil n'avait blanchi.

Le roman de Robert et d'Elizabeth a un double intérêt. D'abord, il est la clef de poèmes autrement obscurs, et qui n'acquièrent leur pleine beauté qu'à sa lumière.

Lisez par exemple ces sonnets :

Je n'ose pas t'aimer, en silence laisse là ma main
Si tu cherches des roses, cherche-les là où elles fleurissent...

. . . . . .

Veux-tu avoir ma joue, bien-aimé, plus près de la tienne,
Ma joue est blanche, ma joue est flétrie par les larmes...

Ne faut-il pas, pour bien comprendre ces vers, se rappeler les scrupules de miss Barrett à accepter un amour généreux qui s'offrait à elle ?

Le second intérêt qu'il y a à connaître la vie de ces deux poètes, c'est que les connaissant et voyant à quel point elles

sont pures et belles, nous pouvons goûter et savourer plus pleinement leurs nobles œuvres.

Ce qu'ils ont écrit, ils l'ont pensé et vécu.

Le Secrétaire général remercie en termes particulièrement fins le conférencier et lui demande une nouvelle conférence pour l'an prochain. Puis il excuse la section musicale qui devait donner une audition de fragments de Beethoven et de Mendelssohn ; l'un des exécutants empêché au dernier moment n'a pu être remplacé.

Conférence du 25 Février 1908

LA VIE ET L'ŒUVRE DE STENDHAL

par M. Louis CLÉMENT

Professeur à l'Université de Lille, Membre Correspondant de la Société

Le Dr Duriau, président, présente le conférencier, M. Clément, à qui il souhaite la bienvenue au nom de la *Société Dunkerquoise*, et esquisse en quelques mots l'œuvre de Bayle.

M. Clément prend alors la parole en ces termes :

L'œuvre de Stendhal est sortie de sa vie ; l'homme explique entièrement l'écrivain. Il s'est raconté dans ses récits de voyage, ses impressions d'art autant que dans son Journal et sa correspondance, et le héros de ses fictions romanesques, c'est toujours lui. C'est là ce qui fait l'unité de son œuvre, en apparence diverse, ce qui en assure le charme et la valeur : le sujet traité par Stendhal c'est son *moi* ; il l'analyse en psychologue profond, il le dépeint en même temps sous une forme concrète et vivante.

Ne pouvant, dans une seule conférence, passer en revue tout Stendhal, il me suffira de prendre, comme exemple significatif, ses deux grands romans : *Le Rouge et le Noir*, *La Chartreuse de Parme* ; j'essaierai de les éclairer par la

vie même d'Henri Beyle, par les confidences qu'il nous a livrées dans ses lettres et dans ces trois volumes d'autobiographie, documents de tout premier ordre, exhumés et publiés par M. Camille Stryiensk (*Vie de Henri Brulard ; Journal ; Souvenir d'Egotisme*).

La vie agitée de Stendhal peut se résumer dans cette formule : l'homme se console de l'ambition par l'amour, et de l'amour par le bonheur d'écrire, d'étudier et de comprendre. Or, c'est bien le caractère donné par Stendhal, avec des différences accidentelles, à ses deux héros Julien Sorel et Fabrice Del Dongo ; leurs deux destinées ont aussi cette même conclusion.

Il est vrai que Julien est loin d'être sympathique; sa figure prend parfois un aspect sinistre ; il reste implacable dans son égoïsme farouche, jusqu'à la désillusion finale. Il serait absurde et inique de voir en lui le portrait de Stendhal ; mais celui-ci, fidèle à sa méthode d'expérimentation personnelle, lui a cependant donné quelques traits de son propre caractère, et même certains côtés peu flatteurs de sa nature. dans son enfance, Henry Beyle avait recours à la dissimulation pour échapper à la surveillance tyrannique de son père et de sa tante Séraphie ; de même l'hypocrisie est une arme aux mains de Julien contre la société.

Quand, après sa tentative de meurtre sur Madame de Rênal, Julien se sent perdu et qu'il renonce à se défendre, il dépouille le vieil homme, et disant adieu à l'ambition, s'estime heureux de l'amour que lui offre encore sa victime, c'est maintenant .Stendhal qui apparaît tout entier chez Julien, dans une méditation philosophique où il exprime le seul principe de sa morale positive : ne pas se tromper dans la recherche du bonheur.

Fabrice est moralement très au-dessus de Julien : cœur généreux, âme exaltée, impatient d'agir, de faire de grandes choses, il représente les nobles côtés du caractère d'Henri Beyle. Il rêve d'abord la gloire militaire, va porter son épée au service de Napoléon ; mais bientôt il se sent heurté et blessé par la vulgarité des hommes, la platitude des événements, « il défaisait un à un ses beaux rêves ». Chez Fabrice, Stendhal a marqué l'opposition douloureuse, dont lui-même avait tant souffert, entre l'idéal rêvé et la réalité. Mais son héros ne tombe pas dans la tristesse et la mélancolie des romantiques, ce que Chateaubriand nommait le mal du siècle : la vague sentimentalité, les effusions d'un désespoir lyrique répugnaient à l'esprit clair et à la raison de Stendhal. Ce que Fabrice poursuit, c'est encore le bonheur dans l'amour ; il est Stendhal jeune, amoureux et raisonnant sur son amour, analysant avec curiosité et délices les mouvements de sa passion, double volupté du cœur et de l'esprit. « L'ambition, dit Fabrice, a toujours été un mot vide pour moi ; tout ce qui n'est pas sensations de l'âme me semble ridicule ». De ses velléités d'ambition, Stendhal s'était guéri un peu malgré lui : comme Fabrice, il se renferma dans sa Chartreuse, à Civita-Vecchia ou à Rome ; il y repassait sa vie, reprenait ses souvenirs, les fixant sur le papier pour son plaisir et pour l'instruction des psychologues de l'avenir.

L'élément vécu remplit tout le cadre des deux romans. Dans le *Rouge et le Noir*, c'est Grenoble et le milieu provincial où s'est écoulée l'enfance d'Henri Beyle ; le salon du Marquis de la Môle nous offre un tableau de la société parisienne sous la Restauration : Stendhal avait eu le temps de l'étudier et de s'y ennuyer. A cette France d'esprit étroit, à ces mœurs cérémonieuses qui le «glaçaient», il opposait l'Italie, son pays d'élection.

C'est l'âme vibrante et passionnée de l'Italie qui anime la *Chartreuse de Parme*. Dans la description de Milan en 1796, Stendhal s'est rappelé les scènes enthousiastes dont il fut le témoin, quand il entra dans la ville avec l'armée française, saluée par les habitants comme une libératrice. Ensuite, voulant expliquer la réaction qui suivit la chute de Napoléon, il se reporte au temps de son second séjour à Milan, de 1814 à 1821 ; et il reprend dans cette peinture de la *Chartreuse*, les croquis, les anecdotes caractéristiques qu'il avait consignées dans sa correspondance, et particulièrement dans ce délicieux volume de *Rome, Naples et Florence*.

Comme l'a montré M. Chuquet, Stendhal a utilisé pour son fameux récit de la bataille de Waterloo, les souvenirs de sa vie militaire ; ajoutons une remarque sur la genèse de cette description : Stendhal avait antérieurement noté sur ses tablettes l'impression originale et juste qu'il a ici traduite; son récit du passage du grand Saint-Bernard (dans *Henri Brulard*), et celui de la bataille de Bautzen (*Correspondance*) étaient une double esquisse de la bataille de Waterloo ; dans les trois cas, le combattant et le spectateur aperçoivent à peine un coin de l'action, un rideau de fumée derrière lequel il se passe quelque chose, et ce qui frappe le lecteur, c'est le contraste entre la simplicité du récit, la petitesse du détail et le grand drame d'histoire débattu dans « le champ sinistre où Dieu mêla tant de néants ».

Que dans l'affabulation de son roman, Stendhal ait volontairement confondu l'Italie de la Renaissance et celle du *Risorgimento*, faut-il regretter cette contamination ? En prenant une partie de son intrigue dans une chronique du XVI^e^ siècle, en attribuant à son Fabrice les faits et gestes d'Alexandre Farnèse, en donnant à la duchesse Sanseverina

quelque ressemblance avec la Vanozza, la mère de César Borgia, Stendhal pensait sans doute agrandir ces deux figures et personnifier en elles le génie italien, dans son esprit, sa grâce et sa fougue, tout plein de cette « énergie » qui était plus du passé que du présent, mais dont il souhaitait vivement la résurrection.

Quoi qu'il en soit de la vérité historique, le cadre de la *Chartreuse de Parme* séduit l'imagination ; c'est un monde que Stendhal évoque à nos yeux, avec un art prestigieux.

Passons condamnation sur les longueurs et sur les redites du roman ; le reproche s'adresserait aussi à d'autres romanciers non moins célèbres que Stendhal ! — Ce qui reste chez lui supérieur au pittoresque et au dramatique, c'est l'analyse morale, la pesée des motifs secrets de nos actions, et c'est la palpitation du cœur. Pour composer ses figures de femmes italiennes, il n'avait qu'à puiser dans ses expériences amoureuses ; plus que la Vanozza de la Chronique, une femme qu'il avait aimée à Milan, Angela Pietagrua, lui servit de modèle pour la Gina ou duchesse de Sanseverina; c'est encore une beauté lombarde, à la Corrège, respirant la douce volupté, cette Clelia Conte, qui, malgré tout l'esprit de la duchesse, l'emporte sur sa rivale, parce qu'elle a pour la combattre la souveraine jeunesse.

« L'amour, écrit Stendhal dans son Journal, a fait le bonheur et le malheur de ma vie » ; mais le malheur ne semble pas avoir été bien fort ; l'homme se consolait assez vite de l'une avec l'autre ; et d'ailleurs il apportait dans l'amour autant et plus de raffinement intellectuel que de jouissance sensuelle. C'est encore de lui ce joli mot d'aimable philosophie : « Je ne me souviens que du sourire de la femme que j'aimais » (H. Brulard). Il faut espérer qu'en

revanche il n'aura pas fait couler trop de larmes ! Mais quoi qu'on pense des excès de son individualisme, ou, comme il le disait « de son égotisme », c'est à cette culture géniale de son *moi* que Stendhal a dû sa fortune littéraire.

Taine a salué en lui « le plus grand des psychologues modernes et peut-être de tous les temps ». Nous dirons plus simplement — sans croire diminuer Stendhal — qu'il a dans ses deux grands romans renouvelé, sinon créé, le roman psychologique, et qu'en outre, par l'ensemble de ses écrits, il a donné à la littérature française la meilleure étude sur le moi, ou sur l'homme qui ait paru depuis les *Essais* de Montaigne. Dans sa psychologie, il a su mettre de la vie. Si la puissance du style lui a fait défaut, et s'il s'est contenté d'une forme claire, mais un peu sèche, il a cependant réussi à trouver ces mots qui résument une situation ou un caractère, des cris de passion qui découvrent les profondeurs du cœur.

Ce qui plaît enfin chez Stendhal, c'est le naturel ; la définition de Pascal s'applique justement à sa manière d'écrire : « Quand on voit le style naturel, on est tout étonné et ravi ; car on s'attendait de voir un auteur, et on trouve un homme ».

Aussitôt que les applaudissements ont cessé, le Président remercie M. Clément de sa conférence si littéraire, si intéressante, et il espère qu'elle donnera le désir à tous les auditeurs de lire Stendhal, qu'on connaît malheureusement trop peu à l'heure actuelle.

La section symphonique, sous la magistrale direction de notre collègue E. Théry, exécute alors un trio complet de Beethoven, avec le talent auquel nos sociétaires amateurs nous ont habitués. Cette partie musicale est applaudie chaleureusement.

Conférence du 27 Mars 1908

CHRISTOPHE COLOMB

Ce qu'il faut penser du Savant et du Marin

par M. DEMANGEON

Professeur à l'Université de Lille, membre correspondant de la Société

Tout ce qui se rapporte à la mer et aux marins exerce sur les Dunkerquois un invincible attrait, aussi la causerie agrémentée de projections sur Christophe Colomb par laquelle notre Société clôturait la série de ses conférences de 1907-1908, avait-elle attiré à la Salle Sainte-Cécile un auditoire particulièrement nombreux.

M. G. Duriau, président, s'était chargé de présenter le conférencier à l'assistance ; il l'a fait en les termes les plus heureux en rappelant que celui que nous allions entendre est l'auteur d'un beau travail sur la *Plaine Picarde* qui, avec l'ouvrage de M. Blanchard sur la Flandre, compte parmi les monographies géographiques les plus estimées, puis il s'est félicité une fois de plus du concours aussi dévoué que bienveillant apporté par les professeurs de l'Université de Lille à l'œuvre de vulgarisation scientifique poursuivie sans relâche depuis sept années par la *Société Dunkerquoise.*

M. Demangeon a pris alors la parole.

Dans un court préambule, il expose comment la Découverte de l'Amérique avait eu pour conséquence de transformer les conditions économiques de l'ancien monde. A

partir du XVI^e^ siècle, le mouvement commercial s'est détourné de Venise et de Gênes qui étaient les grands entrepôts maritimes européens, pour se reporter de la Méditerranée vers l'Atlantique au profit de l'Espagne et du Portugal d'abord, puis de la France et de l'Angleterre pour s'étendre ensuite de proche en proche vers le littoral de la mer du Nord, si bien qu'on peut constater que Dunkerque doit une partie de sa prospérité actuelle à une révolution dont les premières phases remontent à plusieurs siècles.

Le plus fameux des artisans de cette révolution est Christophe Colomb, mais bien des légendes se sont formées autour de ce grand *Conquistador*, bien des traditions erronées dont plusieurs ont été propagées par son fils, ont déformé cette majestueuse figure. Des recherches récentes, des trouvailles heureuses permettent d'atteindre, sinon à la vérité complète, du moins d'approcher plus près de la réalité. Ce sont les résultats obtenus que le conférencier se propose de résumer et il insistera particulièrement sur trois points :

1° Ce que Colomb doit à son temps.

2° Quelle fut sa vie.

3° Quelle fut sa véritable part dans l'entreprise qu'il mena à bonne fin.

La Renaissance, c'est-à-dire la remise au jour et l'étude des écrits de l'Antiquité grecque et romaine, ne s'attacha pas seulement aux œuvres purement littéraires ; elle porta aussi son attention sur les œuvres scientifiques telles que celles d'Aristote, de Ptolémée, de Strabon, d'Eratosthène, qui vinrent modifier profondément ce que l'on savait de la « description de la terre ».

Les géographes anciens possédaient une connaissance assez précise de certaines parties du vieux monde ; comme

on le peut voir dans leurs écrits, par exemple dans quelques passages de Sénèque, ils admettaient l'hypothèse de la sphéricité de la terre ; ils avaient aussi déterminé approximativement la longitude et la latitude de certains lieux.

Avec le Moyen-Age, toutes ces notions furent perdues. Le XIII[e] siècle se représentait la terre comme un vaste plateau entouré d'un large fleuve où se voyaient en bonne place le Paradis Terrestre, Jérusalem et Rome. M. Demangeon fait alors passer sur l'écran à projections quelques-unes de ces cartes aussi curieuses que fantaisistes, mais qui dévoilent clairement la préoccupation constante d'adapter les faits aux données inscrites dans la Bible.

Néanmoins les Croisades, les relations entre les deux rives de la Méditerranée, la navigation de cabotage faite en vue des côtes et de port à port le long du littoral de l'Atlantique, vinrent, sur des points particuliers, accroître les connaissances géographiques des marins ; les cartes jointes aux *Portulans du XV[e] siècle* donnent des croquis beaucoup plus exacts ainsi qu'on en peut juger dans une série de projections nouvelles.

Comme le remarque très justement le conférencier, si les marins contribuèrent dans une large mesure aux progrès de la science cartographique qui avait pour eux une utilité directe, ils ne contribuèrent pas moins aux progrès de l'Astronomie.

Tant qu'ils ne s'éloignèrent pas des côtes ou qu'ils ne firent que de courtes traversées, les points de repère qu'ils avaient relevés sur le littoral ou la boussole qu'ils connaissaient depuis longtemps, suffisaient à leur venir en aide, mais, lorsqu'ils s'enhardirent à s'avancer sur les flots, ils cherchèrent d'autres guides et interrogèrent les étoiles.

On voit par là ce que le célèbre Gênois dut à la science de son temps ; sans les travaux des érudits contemporains

qui remirent en lumière les écrits de l'Antiquité, sans les découvertes de ses devanciers qui étaient allés jusqu'aux Iles Fortunées et jusqu'aux Açores, jamais il ne lui fût venu à l'esprit de s'élancer vers les Indes à travers les océans et cette conception était d'autant plus remarquable qu'on ne saurait considérer Christophe Colomb comme un savant dans la véritable acception du mot.

Bien qu'un grand nombre de ports italiens se disputent l'honneur de lui avoir donné naissance, et que sans preuves, une ville de Corse, Calvi, ait émis la même prétention, il est établi que Christophe Colomb naquit en 1440 à Gênes ; son père y exerçait la modeste profession de tisserand en laine, métier qu'il pratiqua lui-même pendant plusieurs années ; mais l'esprit d'aventure qui l'animait et le désir de faire fortune lui firent embrasser la profession de marin et M. Demangeon fait remarquer en passant que dès lors, tout ce que nous savons de lui, de ses façons d'agir et de sa conduite dans les pays qu'il visita, est bien conforme aux procédés et à la politique des Gênois.

Nous le connaitrions mieux si nous possédions quelque portrait de lui, mais aucun ne nous est parvenu ou plutôt, s'il n'en manque point, ce sont tous des images sans nulle authenticité dans lesquelles la fantaisie et l'imagination ont seules guidé le crayon des artistes. Plusieurs de ces images se succèdent sur l'écran à projections ; il y en a de barbus, il y en a d'imberbes, voici un Colomb vêtu comme un bourgeois, le voici avec le costume d'un grand seigneur ; on l'a aussi affublé souvent d'un froc de moine, on le représente en dominicain, en capucin, et aucune de ces têtes variées ne ressemble aux autres.

M. Demangeon revient ensuite à l'étude des faits établis.

Avant sa grande expédition, Christophe Colomb navigua beaucoup ; il fréquenta les côtes de l'Espagne, se fixa en

Portugal où il se maria, fit un voyage en Guinée, se rendit dans les Iles Britanniques, mais, vraisemblablement sans avoir poussé jusqu'en Islande comme on l'a prétendu.

La pratique plus que l'étude fit l'éducation de Colomb. Ce fut dans un ouvrage de Pierre d'Ailly intitulé *Imago Mundi* (L'Image du Monde), comme beaucoup d'anciens traités de géographie, qu'il puisa l'idée première de son grand projet ; mais, chose curieuse, les erreurs de ce livre qui jouissait d'une très grande popularité contribuèrent à assurer le succès de l'entreprise en en atténuant aux yeux de Colomb les redoutables dangers.

D'après le témoignage de Ptolémée, les savants de la Renaissance attribuaient au continent asiatique des dimensions exagérées et ils aggravèrent encore cette erreur en s'imaginant que les contrées inconnues visitées par le vénitien Marco Polo le prolongeait à l'est. Il en résulte que Christophe Colomb était fondé à s'imaginer que la durée de son voyage pour aborder aux Grandes Indes en naviguant constamment à l'ouest, serait beaucoup plus courte qu'elle ne devait l'être en réalité ; s'il avait prévu tous les risques de l'entreprise, peut-être eût-il hésité davantage à la tenter ; mais le hardi navigateur avait foi dans le succès et était doué d'une indomptable énergie.

Après cet exposé remarquable, tracé avec une lucidité que nous renonçons à imiter, l'éminent professeur de l'Université de Lille s'attache à mettre en évidence la part qui revient personnellement à Colomb dans la découverte de l'Amérique.

Esprit pratique autant que hardi, l'aventureux Gênois ne se préoccupait guère de la gloire que le succès devait attacher à son nom ; ce qu'il voulait c'était rejoindre les Grandes Indes par la voie la plus directe et la plus facile

des contrées inexplorées, afin d'avoir accès dans ces pays fabuleux de Cipangu (Japon) et de Cathay (Chine) où il était aisé de s'enrichir puisqu'on en rapporterait à profusion de l'or, des pierreries, des épices. Mais, si une idée de lucre le soutenait, il était aussi inspiré par une pensée plus noble et plus haute. Profondément religieux et animé d'une foi ardente, Colomb voulait aussi sauver des âmes en propageant la foi chrétienne parmi des populations idolâtres, et enfin recueillir les ressources nécessaires pour délivrer le Saint Sépulcre.

Si divers et si complexes que fussent ces sentiments, ils s'unirent pour donner à Christophe Colomb le courage et la force qui lui furent nécessaires pour vaincre tous les obstacles qu'il rencontra devant lui.

Il avait songé d'abord à faire profiter son pays natal du fruit de ses efforts, ses compatriotes le traitèrent de fou ; il s'adressa alors à Jean II de Portugal ; hardis navigateurs, les Portugais auraient dû le comprendre, mais à ce moment ils cherchaient la route des Indes par le sud de l'Afrique et, en effet, quelques années plus tard, Vasco de Gama doublait le Cap de Bonne-Espérance. On rejeta ses propositions.

Enfin le grand Gênois se fit écouter d'une oreille favorable par Ferdinand le Catholique et l'Espagne allait devoir à Colomb la possession d'un vaste empire par delà l'Atlantique.

M. Demangeon note alors comme un des traits qui dévoilent le mieux le caractère de Colomb, le soin avec lequel il fit minutieusement spécifier dans le traité conclu avec Ferdinand et Isabelle les droits, les avantages, les prérogatives attribués à chacun des contractants ; la netteté de ce contrat montre avant tout le but mercantile de l'expédition.

Colomb mit enfin à la voile du port de Palos le 3 août 1492 et le 12 octobre suivant, l'Amérique était découverte, il abordait à San Salvador.

M. Demangeon passe rapidement sur les péripéties qui marquèrent cette traversée mémorable ; s'il évoque le souvenir de quelques-unes d'entre elles, c'est pour mieux montrer le mérite propre de Colomb : sa volonté ferme d'arriver au but ; sa hardiesse à s'élancer dans l'inconnu avec trois caravelles dont une seule était pontée ; son calme et son sang-froid à dominer les menaces et les velléités de révolte de ses équipages ; sa constance que rien n'ébranla, pas même l'affolement déconcertant de ses boussoles ni la tempête.

Le conférencier se dispense aussi de suivre le grand marin dans ses voyages subséquents, sinon pour le montrer fouillant les baies de la côte du Brésil qui devaient, pensait-il, lui livrer un passage pour effectuer le tour du monde. Ce passage, il était réservé à Magellan de le découvrir et Colomb devait être victime de l'ingratitude des hommes.

M. Demangeon serait sorti du cadre qu'il s'était tracé s'il avait parlé des dernières années de la vie de Colomb, mais il a raconté par suite de quelles circonstances le Nouveau Monde dut son nom à l'italien Americ Vespucci.

Au moment même où elle s'effectuait, l'expédition de 1492 avait fait peu de bruit, Colomb avait négligé de célébrer son triomphe ; d'autres explorateurs se montrèrent plus soucieux de leur renommée ; c'est ainsi qu'Americ Vespucci eut soin de raconter ses voyages et, en 1507, induit en erreur par ses récits, le géographe Waldseemuller donna au nouveau continent le nom d'America qu'il a conservé depuis.

Christophe Colomb a joué de malheur avec les savants de son temps ; il fut à la fois induit en erreur et servi par leur ignorance : Toscanelli qui lui avait donné des conseils et des encouragements, lui fournit des indications erronées sur la configuration et sur l'étendue de l'Asie ; résumé des connaissances de son temps, l'*Imago Mundi*, de Pierre d'Ailly, ne pouvait que confirmer ces inexactitudes et Waldseemuller commit une autre erreur en attachant au nouveau continent le nom d'Americ Vespuce. L'impartiale postérité a mieux rendu justice à Colomb en définissant exactement son rôle. L'expédition a eu des conséquences incalculables ; en terminant, M. Demangeon en indique quelques-unes.

Il a été rarement donné à notre auditoire habituel d'entendre une conférence, disons mieux, une leçon d'histoire aussi solidement construite, aussi logiquement déduite, aussi clairement exposée, elle a tenu, sans la lasser un instant, l'attention de l'assistance. En quelques mots aussi bien exprimés que bien sentis, M. Lanoire s'est fait près de M. Demangeon l'interprète du public.

A la conférence a succédé l'exécution du Septuor de Saint-Saëns. Jamais peut-être les artistes de notre section musicale ne se sont distingués à ce point ; il faudrait payer à chacun d'eux en particulier un tribut d'éloges ; nous craindrions de faire violence à leur modestie, et nous nous contenterons de féliciter chaleureusement Madame Vermeulen, qui a rendu la partie de piano en virtuose.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

de 1908

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DE 1908

SÉANCE DU 12 Janvier 1908

La séance est ouverte à 11 heures 1/2 dans la salle de la Bibliothèque Communale sous la présidence de M, Bouchet, vice-président.

Sont présents: M. E. Debacker, vice-président ; Dr Lancry, bibliothécaire-archiviste ; Lanoire, bibliothécaire-archiviste adjoint ; Mlles Crunel, Decourtray, Dubois ; MM. Baras, Bollaert, Bion, A. Boone, M. Boone, Bled, Bonnaire, Caroulle, Cazenave, Darcq, Deconninck, Denquin, S. Dreyfus, Dutoict, Dr Duval, Ladureau, Lecocq, Ch. Lefebvre, H. Lefebvre, E. Lemaire, sous-intendant Lévy, Minet, Philippe, Poulain, Rolland, A. Ruyssen, Simon, Vaillant, Verlomme, Vézien, Wade, Gory, secrétaire. Présences.

Excusés : MM. G. Duriau, président ; H. Terquem, secrétaire-général ; Isoré, trésorier ; P. Collet.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. Procès-verbal.

M. Bouchet donne lecture de la correspondance qui comprend, outre la correspondance administrative : une Correspondance.

lettre du Congrès de Climatothérapie et d'Hygiène urbaine qui se tiendra à Biarritz au mois d'avril et demandant l'envoi d'un délégué ; le programme des questions mises au concours par la Société industrielle d'Amiens en 1908 ; une lettre de l'expédition française au Pôle Sud demandant à la *Société Dunkerquoise* sa souscription et au besoin d'agir de son influence pour lui amener des souscripteurs ; à ce sujet, M. le Président fait remarquer que la *Société Dunkerquoise* ne souscrivant jamais, elle ne peut qu'inviter ses membres désireux de participer à cette œuvre à s'adresser directement au Comité ; un accusé de réception du 47e volume des Mémoires de la *Société Dunkerquoise* envoyé par la Société Archéologique d'Anvers ; une carte de nouvel an de la Société Régionale des Architectes du Nord de la France et une carte en latin de la Société Archéologique du Lot-et-Garonne ; une invitation d'assister à la séance solennelle de la Société Industrielle du Nord de la France, et réservant au délégué de la *Société Dunkerquoise* une place sur l'estrade ; une lettre de M. le Vicomte de Ghellinck, membre du Congrès des Sciences historiques, envoyant plusieurs de ses œuvres admirablement éditées ; une lettre de M. Lion, recteur de l'Académie de Lille, remerciant de l'envoi qui lui a été fait de la photographie du Congrès ; des lettres de MM. Lefèvre, doyen de la Faculté des Lettres de Lille, et Lirondelle, professeur à la Faculté des Lettres de Lille, remerciant la *Société Dunkerquoise* de les avoir nommés membres correspondants ; une lettre de M. Watteau donnant sa démission de membre résidant de la *Société Dunkerquoise* ; enfin, des lettres de MM. E. Terquem, L. Terquem, M. Terquem et H. Terquem, remerciant la *Société Dunkerquoise* et son Bureau de la grande part qu'ils ont prise au deuil qui les a frappés.

Il est décidé de répondre par une lettre de remerciements à la Société régionale des Architectes du Nord de la France, à la Société Archéologique du Tarn-et-Garonne, à la Société Industrielle du Nord et à M. le Vicomte de Ghellinck.

Conférences.

M. le Président remercie au nom de la *Société Dunkerquoise* MM. Dufour et Lirondelle des remarquables conférences qu'ils ont données et qui ont obtenu le plus grand succès ; elles ont grandement honoré leurs auteurs comme elles ont honoré la *Société Dunkerquoise*.

M. le Président annonce qu'une conférence aura lieu le mardi 28 janvier, sur Stendhal, par M. Clément, professeur de littérature française à la Faculté des Lettres de Lille.

Le Président est heureux d'annoncer à ses collègues que l'opéra-comique de M. Herpreck « Nuit folle » sera joué à Dunkerque pour la première fois le jeudi 17, au théâtre municipal. Il invite ses collègues à aller applaudir cette œuvre très étudiée, leur rappelant que ce livret autrefois intitulé « Camille » a paru dans les volumes des Mémoires de la Société.

Cours de Puériculture.

Le cours de Puériculture s'ouvrira le 16 janvier ; il sera fait, comme l'année dernière, par le Dr Duval et aura lieu à la Mairie, dont une salle a été mise gracieusement à la disposition de la Société par M. le Maire.

Félicitations.

M. le Président félicite, au nom de la *Société Dunkerquoise*, M. Malo-Lefebvre, récemment nommé Officier de la Légion d'honneur, et M. A. de Saint-Léger, qui vient d'obtenir un prix de 500 francs à la Société Industrielle du Nord pour ses travaux.

Compte de finances du Trésorier.

M. le Président dépose sur le bureau le compte de finances du Trésorier pour l'exercice 1907 et un projet de budget pour 1908. Le compte de finances est remis à la commission des finances et M. Bufquin est prié de bien vouloir faire un rapport pour la séance de février.

Commissions et Concours.

M. le Président rappelle que la nomination des commissions et la discussion des programmes des concours pour 1908 auront lieu à la prochaine séance.

Elections.

Sur la proposition de M. le Président, M. Clément, professeur de littérature française à la Faculté des Lettres de Lille, est nommé, par acclamations, membre correspondant de la *Société Dunkerquoise*.

MM. Vanroye, greffier du Tribunal Civil et Beaufils, professeur de sténographie, Officier d'Académie, sont élus membres titulaires résidants ; MM. Prot, Inspecteur primaire à Rosendael, et G.Merlin, négociant à Gravelines, sont nommés membres titulaires non résidants.

Candidature.

La candidature de M. Picard, négociant à Dunkerque, comme membre titulaire résidant, est annoncée. Conformément au règlement, elle restera affichée pendant un mois dans la salle des séances.

M. P. Terquem, Président honoraire, membre fondateur de la *Société Dunkerquoise*.

M. Bouchet retrace la vie de M. Paul Terquem, président honoraire et membre fondateur de la *Société Dunkerquoise*. Appelé par ses fonctions de professeur d'hydrographie à Dunkerque en 1845, P. Terquem y prend de suite une place marquée parmi les quelques érudits de cette époque ; et en 1851 il fondait avec quelques amis, la *Société Dunkerquoise pour l'Encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts ;* peu de temps après, il amenait ses compagnons d'études à élargir le cadre de leur programme et à s'attacher

à faire revivre la vieille Flandre; en 1853, le *Comité Flamand de France* était fondé ; à partir de 1859, P. Terquem donne à la *Société Dunkerquoise* de nombreuses communications et enfin en 1862, son érudition, son esprit toujours en éveil, son amour de la Science et du Beau, aussi bien en musique qu'en peinture, le font nommer vice-président de la *Société Dunkerquoise*.et deux ans après Président. Son rare savoir, aux vues nettes et sûres, son dévouement aux intérêts de la Société, l'avaient du reste désigné depuis longtemps pour ce poste. L'année 1870 faillit être fatale à la *Société Dunkerquoise*. Grâce à l'énergie de son président, aux nombreux travaux qu'il fit pour rendre les séances intéressantes, grâce à son dévouement et à ses efforts, le naufrage put être évité et la *Société Dunkerquoise* repartait d'un nouvel essor. P. Terquem voyant alors le nombre des membres de la *Société Dunkerquoise* s'accroître sans cesse, les séances de plus en plus suivies, les communications affluer, se retire de la présidence sans oublier cependant la Société pour laquelle il s'est si souvent dévoué, et nombreuses sont encore les communications qu'il donne. Enfin, en 1895, la *Société Dunkerquoise*, reconnaissante de tant d'efforts, de dévouement et d'énergie dépensée pour son bien, le nommait Président d'honneur, poste qui fut accepté avec reconnaissance et joie. La *Société Dunkerquoise* ne pouvait mieux faire, personne n'en était plus digne ; soit dans l'exercice de son professorat, soit comme membre ou Président de la *Société Dunkerquoise*, soit comme Conseiller municipal et adjoint au Maire, partout P. Terquem a laissé des traces ineffaçables et inoubliables de son érudition, de son travail assidu, de son énergie et de son dévouement.

Par ses nombreuses marques d'assentiments et par l'in-

térêt soutenu avec lequel elle a écouté l'éloge de son président d'honneur, l'assemblée marque combien elle s'associe au deuil qui frappe une famille qui, depuis longtemps déjà, a de nombreuses attaches dans la Société et dans son Bureau, et combien elle regrette la disparition de celui qui fut pendant longtemps son doyen.

Legs fait à la Société.

M. le Président donne lecture d'une lettre de Madame P. Collet et de MM. E. Terquem, L. Terquem, M. Terquem et H. Terquem faisant part de leur intention de remettre au Trésorier de la *Société Dunkerquoise* une série de valeurs dont l'intérêt annuel de 75 francs servira à décerner une médaille « Paul Terquem », soit à des lauréats de concours, soit à des auteurs d'ouvrages de vulgarisation scientifique, soit à des personnes qui se seront dévouées pour faire des cours de mécanique, d'électricité et en général de sciences appliquées à des ouvriers, soit à des conférenciers ; en un mot à l'auteur de tout effort de découverte ou de vulgarisation en matière de science théorique ou appliquée, le prix pourra d'ailleurs ne pas être distribué obligatoirement tous les ans ; les détails d'organisation pourront être rédigés par la *Société Dunkerquoise*.

L'assemblée accepte le legs fait par la famille de M. P. Terquem et prie M. le Président d'être son interprète auprès d'elle pour lui faire part de ses remerciements et de lui exprimer combien elle est heureuse de voir ainsi perpétuer parmi elle la mémoire de son membre fondateur et vénéré président d'honneur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1 heure.

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 1908

La séance est ouverte à 11 heures 1/2, dans la salle de la Bibliothèque Communale, sous la présidence de M. le Dr G. Duriau, président.

Présences.

Sont présents : MM. Bouchet et E. Debacker, vice-présidents; H. Terquem, secrétaire-général ; Isoré, trésorier ; Dr Lancry, bibliothécaire-archiviste ; Lanoire, bibliothécaire-archiviste adjoint ; Mlle Crunel ; MM. Beaufils, Bion, Bled, Bonnaire, A. Boone, M. Boone, Bufquin, Cazenave, P. Collet, Denquin, L. Dreyfus, S. Dreyfus, V. Dutoict, Fesquet, Geysen, Ladureau, Lafoutry, Lecocq, Ch. Lefebvre, H. Lefebvre, H. Lemaire, commandant Lévi, sous-intendant Lévy, Marix, Oury, Rolland, A. Ruyssen, Simon, Vaillant, Wade, Gory, secrétaire.

Procès-verbal.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Condoléances.

M. le Président annonce que tout récemment MM. Husson, G. Bollaert et Boutaric ont été frappés dans leurs plus chères affections ; au nom de la *Société Dunkerquoise*, il leur a adressé ses sincères compliments de condoléances.

Félicitations.

M. le Président adresse, au nom de la Société, ses félicitations à MM. Collery, Ch. Duriau et Verlomme, nommés Officiers d'Académie ; à M. J. Trystram fils, nommé chevalier de première classe de l'Ordre suédois de Wasa et à M. Bled qui a reçu un diplôme de la mutualité.

Réception de nouveaux membres.

M. le Président souhaite la bienvenue à MM. Beaufils et Boone qui assistent pour la première fois aux séances de la

Société et exprime le vœu qu'ils seront pour elle des collaborateurs dévoués et précieux.

Correspondance. M. le Secrétaire-Général donne lecture de la correspondance qui comprend :

L'annonce du 46e Congrès des Sociétés savantes qui aura lieu à Paris du 21 au 24 avril 1908 ; une lettre de remerciements de M. G. Merlin, récemment nommé membre titulaire non résidant ; l'annonce du concours bis-annuel de Poésie et du concours de Chansons ouvert par la Société d'Emulation de Cambrai ; un accusé de réception du 45e volume des Mémoires de la *Société Dunkerquoise*; une convocation de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand ; une lettre de M. G. Bonnaire donnant la liste des conférences historiques qu'il est autorisé à faire aux sous-officiers de la garnison de Dunkerque ; enfin, un article très élogieux sur les Cahiers de la Flandre Maritime en 1789, de nos collègues MM. A. de Saint-Léger et Ph. Sagnac, publié par la Revue des Questions historiques.

Allocution de M. le Président. M. le Président donne lecture de l'allocution suivante :

« Mes chers Collègues,

» Ma première pensée, en ouvrant cette séance, va vers ceux qui sont disparus pendant l'année qui vient de s'écouler et dont la mort a laissé un grand vide dans nos rangs. Nous avons eu, en effet, la grande douleur de perdre Messieurs Bellais, Dieuset, Dr Demeulenaere, Léglise et Paul Terquem. J'adresse en cette séance en votre nom à tous un souvenir ému à la mémoire de ces Collègues trop tôt enlevés à notre grande famille ; et, je m'incline respectueusement et avec une profonde émotion devant celui qui fut un des fondateurs de la *Société Dunkerquoise*, M. Paul Terquem qui était resté

pour nous le trait d'union précieux entre le passé et le présent. Mes collègues et amis, Bouchet et Debacker ont parlé avec une émotion sincère du grand disparu, ils ont fait revivre dans leur discours la part considérable que M. Paul Terquem avait prise dans la prospérité de notre Société et ils nous ont montré quelle devait être notre reconnaissance pour celui qui,après l'avoir créée,la sauva du naufrage. Je ne puis prendre après eux la parole en cette douloureuse circonstance, mais je veux leur adresser ainsi qu'à toute la *Société Dunkerquoise* l'assurance de notre sincère reconnaissance pour les témoignages si réconfortants de sympathie qu'ils nous ont donnés.

» Que le souvenir de ce semeur si fécond d'idées soit pour nous un stimulant puissant et puisons dans l'exemple de cette longue carrière toute de travail une ardeur plus forte pour lutter contre l'adversité. Remettons-nous donc à l'œuvre avec plus de courage et nous prouverons ainsi que les leçons que nous ont laissées nos grands morts ont porté leurs fruits et que nous voulons continuer leurs traditions qui ont fait de la *Société Dunkerquoise* une des premières Sociétés de province.

» Cette année 1907 a été marquée pour nous d'un effort considérable, nous avons donné le jour à un Congrès de Sciences Historiques qui a été couronné du plus grand succès. Les travaux des séances ont été remarquables et remarqués. Nous avons fait tous nos efforts pour que nos invités emportent de leur séjour parmi nous le meilleur souvenir. Et nous avons constaté avec joie que nos travaux ont reçu une consécration officielle et par le haut patronage que nous avait accordé le Gouvernement de la République, et par les nombreuses distinctions distribuées à nos

collègues. Un des plus brillants résultats obtenus par ce Congrès est l'impulsion donnée par notre Société à un mouvement nouveau, l'organisation du travail historique en province par l'ouverture d'assemblées similaires à la nôtre. Nous avons donc résolu par notre initiative le problème posé par le Congrès tenu lors de l'exposition d'Arras. Et ce sera une des grandes gloires de la *Société Dunkerquoise* que d'avoir su créer un courant indispensable de travaux utiles et nécessaires à notre Histoire Nationale.

» Nous avons aussi institué un cours de Puériculture fait avec grand talent par notre collègue le Dr Duval et qui est la mise en pratique des idées soutenues avec une conviction si éclairée, au sein de nos séances par le Dr Lancry.

» Ces deux manifestations extérieures de notre activité devaient être signalées, car avec l'œuvre des conférences continuée avec autant de succès en 1907 que les années précédentes, elles prouvent que nous voulons toujours mériter de plus en plus le droit à notre reconnaissance d'utilité publique.

» Que vous dirai-je de nos concours de prose et de poésie. sinon que chaque année ils réunissent un plus grand nombre de concurrents parmi lesquels nous sommes heureux de couronner des œuvres de talent.

» Notre concours de lecture, grâce à notre collègue Rolland qui, avec une science consommée en a bien voulu faire la critique, a été des plus brillants.

» Nous avons eu aussi dans nos concours spéciaux le grand plaisir de couronner un de nos membres honoraires, M. Bonnaire, avec un travail très fouillé sur Télémaque.

» Nos deux volumes de Mémoires auxquels est venu s'adjoindre le premier volume du Congrès ont paru comme de coutume et, en les parcourant, vous avez pu vous rendre compte qu'ils renferment des travaux d'une réelle valeur.

» Enfin nos séances sont toujours suivies assidûment par un grand nombre de sociétaires rendant ainsi justice aux efforts faits par le Bureau pour les rendre intéressantes. Aussi avons-nous vu le nombre de nos membres s'augmenter cette année de 24 nouveaux sociétaires.

» Tel est, mes chers Collègues, le bilan très brièvement résumé des travaux de 1907.

» Nous continuerons donc en 1908 l'exécution de notre programme avec la même persévérance et suivant la même ligne de conduite. Conférences, concours, cours de Puériculture se feront comme par le passé. Nos volumes de Mémoires paraîtront aux époques habituelles et fixes, et nous comptons donner encore en supplément à nos sociétaires, les deux derniers volumes du Congrès, le dernier tome du « Cahier des Paroisses », enfin une publication spéciale, « Les Mémoires du capitaine Duthilt », dont notre collègue le commandant Lévi nous a donné lecture dans une de nos séances. Et bien que cette année nous ne fassions ni Congrès ni Exposition, notre programme sera suffisamment chargé pour occuper notre activité et notre zèle qui ne se ralentiront pas un seul instant.

» Nous voulons vous donner ainsi un témoignage de reconnaissance pour la confiance que vous avez encore bien voulu apporter pour l'année qui commence à votre Bureau sortant. Vous lui avez adjoint M. Lanoire, à qui je souhaite la bienvenue au nom de ses collègues du Bureau.

» Je déclare le Bureau installé pour 1908. »

Commission du Démantèlement.

M. le Président annonce que la Commission du Démantèlement se réunira très prochainement ; des convocations spéciales seront d'ailleurs envoyées en temps utile à ses membres

Communication de M. E. Debacker.

M. le Président donne lecture d'une circulaire qui lui a été communiquée par M. E. Debacker, vice-président et qui, adressée en 1895 à tous les membres de la *Société Dunkerquoise* les invitait à envoyer au secrétaire-général un exemplaire de leur photographie afin de former un album qui resterait aux archives de la Société ; malheureusement, une vingtaine de membres seulement ayant répondu à cet appel, M. le Président invite à nouveau les membres de la *Société Dunkerquoise* à se rendre au vœu formulé par le Dr F. Duriau, alors président de la *Société Dunkerquoise*.

Organisation du programme des Concours pour 1908.

M. le Président donne lecture des programmes des concours de Littérature (prose et poésie), d'Histoire, de Sciences économiques et sociales pour 1908 ; ces différents programmes sont approuvés.

M. Rolland, rapporteur des concours de lecture, déclamation et dialogue, demande que les imprimés relatifs à ces concours soient envoyés le plus tôt possible, afin de permettre de fixer les concours dans le courant du mois d'avril ; il demande en outre qu'une démarche soit faite auprès des institutrices et instituteurs faisant partie de la commission pour qu'ils assistent aux opérations du jury ; M. le Président, après approbation de l'assemblée, déclare prendre bonne note de ce vœu et s'emploiera personnellement à sa réalisation.

M. Bouchet demande s'il y a réellement beaucoup d'intérêt à diviser le concours de lecture expressive et de diction

en deux sections, l'une réservée à l'enseignement secondaire, l'autre à l'enseignement primaire. MM. Rolland et H. Terquem font remarquer que cette distinction est absolument nécessaire ; il est, en effet, très vraisemblable que l'influence des milieux fréquentés par les jeunes lauréats classés dans l'un ou l'autre groupe donnerait une grande supériorité à certains d'entre eux ; ils font remarquer que cette distinction n'existe plus dans le concours de dialogue qui rassemble les meilleurs sujets des deux précédentes catégories.

Il est procédé à la composition des commissions pour 1908. Sont élus : Commissions pour 1908.

Histoire et Lettres

MM. Bouchet, Caroulle, Emile Debacker, Maurice Deck, Desplanque, S. Dreyfus, Félizet, Fournier, d'Hooghe, Lévy, Lanoire, Lavagne, C^t^ Lévi, Minet, Rolland, Vaillant, Vollaeys.

Sciences

MM. Bion, Boutaric, Brossard, Cleenewerck, Crevelle, David, S. Dreyfus, Dubuisson, Maurice Dufour, D^r^ Duval, Fesquet, D^r^ Hulleu, Lahaussois, D^r^ Lancry, D^r^ Leblond, Charles Lefebvre, D^r^ de Lesdain, Marix, D^r^ Lemaire, D^r^ Merveille, Philippe, Portevin, D^r^ Emmanuel Reumaux, Vaneste, D^r^ Vézien.

Musique

M^lle^ Crunel, MM. Ackein, E. Bollaert, Bufquin, Caroulle, Paul Collet, Eugène Coolen, Fernand Deck, Darcq, Daniel Deckmyn, Alfred Dumont, Charles Duriau, Dutoict, Herpreck, Ladureau, Manouvriez, Néerman, Théry, Verlomme, Vigreux, Weus.

Peinture, Sculpture, Architecture

MM. Boone, Broutta, Bufquin, E. Debacker, Denquin, S. Dreyfus, Dr Duval, Falciny, Gontier, Lecocq, Jean Morel, Oury, Pannier, Potier, Poulain, Weus.

Economie Politique

MM. Achard, Bled, Bufquin, Paul Collet, Cazenave, Collignon, Delon, S. Dreyfus, Charles Duriau, Fockenberghe, Jubault, Dr Lancry, Lanoire, Georges Morael, Benjamin Morel, A. Ruyssen, Vollaeys, Bonnaire, sous-intendant Lévy.

Lecture, Diction, Dialogue

Mlles Crunel, Decourtray. Deltour, Dubois ; MM. Ackein, Bonnaire, Caroulle, Paul Collet, Crevelle, Maurice Deck, Desplanque, Dubois, Charles Duriau, S. Dreyfus, Geysen, Gory, Ladureau, Lanoire, Henri Lefebvre, Henri Lemaire, Minet, Georges Morael, Rolland, Lucien Simon, H. Terquem, Vaillant, Vollaeys, Léon Dreyfus.

Impression

MM. Bouchet, Dr G. Duriau, H. Terquem.

Finances

MM. Bufquin, Collignon, Ch. Lefebvre.

Election de nouveaux membres.

M. Picard, négociant, est nommé membre titulaire résidant.

Candidatures :

Les candidatures de MM. de David des Etangs, receveur principal des Douanes ; Fuschs, chirurgien-dentiste, Officier d'Académie et Vormus, conservateur des hypothèques, sont annoncées ; conformément au règlement, elles resteront affichées pendant un mois dans la salle des séances.

Gestion du Trésorier. Rapport de la Commission des Finances. Remarques. Remerciements.

M. Bufquin donne lecture du rapport de la Commission des Finances relatif au compte de gestion du Trésorier, la Commission est heureuse de constater que l'état financier de la Société est excellent, et ne peut que féliciter M. Isoré du dévouement avec lequel il s'est acquitté de ses délicates fonctions ; il serait cependant désirable qu'un relevé présentant d'un côté les sommes dues par la Société et non encore payées, et de l'autre les sommes restant à recouvrer, soit dressé. On aurait ainsi l'état exact des finances de la Société. D'ailleurs aucune observation n'a été faite sur les comptes présentés et la Commission ne peut que les approuver de tous points.

M. le Président remercie vivement MM. Bufquin et Ch. Lefebvre, qui ont bien voulu dresser le rapport dont il vient de donner lecture, ainsi que M. Isoré qui a bien voulu établir un projet de budget pour 1908, qui a également été approuvé par la Commission.

M. Bufquin fait part à la Société d'une remarque qui a été faite par la Commission lors de l'examen des pièces de dépenses accompagnant la comptabilité du Trésorier. La *Société Dunkerquoise* dépense annuellement une somme de 200 francs pour la location du piano indispensable aux auditions de la Société musicale ; la Commission pense qu'il y aurait lieu de rechercher, d'accord avec les membres de la section musicale, une solution ou moins onéreuse, ou permettant à la Société Dunkerquoise de devenir au bout de quelques années propriétaire d'un instrument.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. P. Collet, G. Duriau, H. Terquem, il est décidé de prendre en considération le vœu émis par la Commission des

Finances et de charger la section musicale de trouver une solution permettant d'y donner suite.

Don de M. H. Terquem.

M. H. Terquem dépose sur le bureau le diplôme de membre résidant qui avait été délivré en février 1851 à M. P. Terquem.

M. le Président remercie vivement M. H. Terquem ; le diplôme de notre regretté président d'honneur sera déposé dans les archives de la Société ; c'est d'ailleurs le seul exemplaire qui existe encore et ce sera pour la Société un précieux souvenir.

Distribution du 46e volume des Mémoires. Conférences.

Il est procédé à la distribution du 46e volume des Mémoires, puis M. le Président fait remarquer que la conférence qui devait avoir lieu le 28 janvier n'a pu avoir lieu par suite d'une indisposition subite qui a retenu M. Clément à Lille ; il regrette de n'avoir pu prévenir en temps utile les membres de la Société de ce fâcheux contretemps, mais la dépêche annonçant cette nouvelle est arrivée trop tard ; l'annonce en a néanmoins été faite dans les journaux et il espère que personne ne s'est dérangé inutilement. La conférence est remise à une date ultérieure et sera annoncée en temps utile aux sociétaires ; il fait observer que c'est la première fois qu'une pareille déception arrive, depuis sept ans que les conférences sont reprises.

Lecture de M. le Dr Lancry

M. le Dr Lancry donne lecture de sa communication sur « La crise de la race française à Paris ».

M. le Dr Lancry examine d'abord le développement de trois familles parisiennes qui peuvent être considérées comme des familles-types ; la première est une famille

aristocratique, la deuxième une famille de la petite bourgeoisie, enfin la troisième une famille ouvrière émigrée à Paris sous le règne de Louis-Philippe et suivie jusqu'à nos jours. Dans ces trois cas, il est bien démontré que les statistiques de naissances et de décès sont loin de présenter toute l'exactitude désirable. M. le Dr Lancry observe ensuite et décrit le milieu parisien et la famille parisienne, l'habitation et l'alimentation tant des adultes que des enfants et après une étude démographique, il conclut que :

La ville de Paris est une cause d'appauvrissement pour la race française ;

Le parisien d'origine n'existe pas ; le parisien de naissance est rare ; il représente moins des 4/10e de la population totale et cela depuis au moins 80 ans ;

Le parisien de situation trop modeste pour aller se retremper chaque année à la campagne condense en ses veines le sang de plusieurs provinciaux et ne se perpétuera guère au delà de la deuxième génération ;

La vie de famille est entravée à Paris ; un quart des enfants naît en dehors du mariage légal ; les mariages sont souvent tardifs et la fécondité moyenne limitée à deux enfants (y compris les illégitimes) ; de ces deux enfants, un seul survivra jusqu'à l'époque du mariage et de la reproduction ;

Plus du tiers de la population parisienne naît hors de chez elle aux frais de l'assistance publique ; elle est soignée à l'hôpital, y meurt et ne peut payer son inhumation ;

L'accroissement si considérable de la population parisienne est due à une immigration constante et surabondante de la Province sur Paris.

L'assainissement de Paris s'impose, mais le traitement radical consisterait à entraver l'émigration de la Province sur Paris ; ce sont là deux remèdes qui pourraient enrayer la crise, sans cependant l'arrêter complètement ;

Le progrès fait dans l'hygiène infantile n'est pas un remède à la dépopulation française, et la diminution de la mortalité infantile tient surtout à la diminution des naissances. Les Gouttes de lait, les consultations de nourrissons, la vulgarisation de l'hygiène infantile ne sont pas à blâmer : l'amollissement de la race et la dégénérescence qui arrive à rendre tant de femmes incapables d'allaiter oblige à une science nouvelle : celle de l'alimentation artificielle du nourrisson, mais ce n'est pas elle qui sauvera la race menacée de dépopulation ; les sciences médicales ne peuvent avoir pour objet que la conservation de l'individu et non pas sa multiplication. D'ailleurs tous les renseignements démographiques recueillis pendant le XIX^e^ siècle montrent que la meilleure mère est celle qui a de nombreux enfants et non pas celle qui soigne éperdûment son unique enfant. Les institutions de puériculture ne sont à encourager que si la conservation d'un avorton n'est pas tellement onéreuse qu'elle empêche les parents de mettre au monde d'autres enfants plus vigoureux.

Il est remarquable que la race humaine croît et multiplie partout où la terre est libre et se trouve à la disposition des familles ; sans la propriété collective, la classe ouvrière est dépouillée et disparaît, remplacée bientôt par des ouvriers immigrés : la Prusse demande ses ouvriers agricoles à la Pologne ; la France va chercher ses tâcherons en Italie et en Belgique, demain ce seront les Chinois et les Japonais

qui nous les fourniront si la terre n'est pas restituée aux ouvriers indigènes.

La dot agraire serait un mode d'organisation des biens communaux ; ce serait, surtout le long du littoral où la mer donne une ressource permanente, un moyen de constituer de puissantes populations de réserve pour compenser les vides produits dans la race française par la civilisation raffinée des grandes villes ; ce serait en outre un obstacle certain à l'exode des populations rurales.

M. le Président remercie M. le Dr Lancry du très intéressant travail qu'il a bien voulu communiquer à l'Assemblée et qui fait suite à ses deux communications précédentes : Les populations physiologiques du littoral du Nord, et à celle qui, reproduite dans les Mémoires du Congrès des Sciences Historiques, a, du reste, été l'objet d'un vœu de ce Congrès.

L'assemblée, par ses vifs et unanimes applaudissements, s'associe aux félicitations adressées au Dr Lancry par M. le Président.

L'heure avancée ne permettant pas la lecture de la communication de M. Lecocq, il est décidé de la renvoyer à la prochaine séance.

La séance est levée à une heure.

SÉANCE DU 8 MARS 1908

La séance est ouverte à 11 heures 1/2, dans la salle de la Bibliothèque Communale, sous la présidence de M. le Dr G. Duriau, président.

Présences. Sont présents : MM. Bouchet, vice-président ; Dr Lancry, bibliothécaire-archiviste ; Mlles Decourtray, Dubois, Crunel ; MM. Baras, Beaufils, Bion, Bled, A. Boone, M. Boone, Bufquin, Cazenave, E. Collet, P. Collet, M. Coolen, Deconninck, S. Dreyfus, Dubuisson, Dutoict, Dr Duval, Fesquet, Geysen, Jokelson, Ladureau, Lecocq, Ch. Lefebvre, H. Lefebvre, Ct Lévi, sous-intendant Lévy, Marix, J. Morel, Oury, Picard, Poulain, Rolland, Ruyssen, Simon, Verlomme, Gory, secrétaire.

Excusés : MM. E. Debacker et H. Terquem.

Procès-verbal. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Condoléances. M. le Président fait part à l'assemblée du deuil qui vient de frapper MM. Dewailly et Vancauwenberghe ; au nom de la *Société Dunkerquoise* il a envoyé à nos collègues éprouvés les sincères compliments de condoléances de la Société.

Félicitations. M. le Président adresse au nom de la Société des félicitations à M. V. Dutoict qui vient d'être promu officier d'Académie, puis il souhaite la bienvenue à M. Picard, qui assiste pour la première fois aux séances de la Société ; il exprime le vœu qu'il sera pour notre Compagnie un collaborateur précieux et dévoué.

Réception d'un nouveau membre.

Correspondance

M. le Président donne lecture de la correspondance qui comprend, outre la correspondance administrative, des lettres de MM. G. Bollaert et Husson remerciant des condoléances qui leur ont été adressées ; l'annonce de la mise au concours pour le prix Raymond par la Société des Etudes historiques d'une Etude critique de la valeur documentaire d'un ouvrage de mémoires historiques, choisis parmi les plus importants, déjà publiés, et relatifs au XVIII^e^ ou au XIX^e^ siècle ; le programme du Centenaire de la Reconstitution de l'Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles Lettres d'Aix. M. le Président invite les membres qui désireraient assister à cette solennité à bien vouloir se faire inscrire, puis dépose sur le bureau trois brochures de M. le baron de Maere d'Aertrycke ayant pour sujets: Emplacements et itinéraires de la Chevalerie française lors des mouvements offensifs du 11 juillet 1302 ; Bibliographie des batailles de Courtrai et de Roosebeke, et Recherches et fouilles dans la Flandre Occidentale en 1906. M. le Président rappelle la part active qu'a prise M. le baron de Maere d'Aertrycke au Congrès des Sciences historiques de 1907 ; des remerciements lui ont été envoyés par les soins de M. Gory, secrétaire général du Congrès, pour ces trois intéressantes brochures.

Don d'ouvrages.

Legs Terquem.

M. le Président rend compte que le Bureau de la *Société Dunkerquoise* s'est réuni le 26 février 1908 pour arrêter un projet de règlement concernant le prix fondé par les héritiers de M. P. Terquem, et donne lecture du projet de règlement arrêté dans cette séance :

Séance du Bureau du 26 Février 1908

« La *Société Dunkerquoise* institue, avec les fonds donnés par les héritiers de M. Paul Terquem, membre fondateur

et président honoraire de la Société, un prix auquel sera affectée une somme annuelle de 75 fr. et qui prendra le nom de « Prix Paul Terquem ».

» Il aura pour but de récompenser un travail, soit de recherches personnelles, soit de vulgarisation dans l'ordre des sciences pures ou appliquées (mathématiques, physiques, chimie, sciences naturelles).

» La Société entend récompenser sous le titre « vulgarisation » soit un ouvrage de vulgarisation présenté imprimé ou manuscrit, soit des cours et des conférences de vulgarisation faits à Dunkerque.

» Dans le cas où le prix n'aura pas été décerné à son échéance la Société se réserve de l'attribuer à une question de science mise au programme général des concours.

» Ce prix sera attribué pour la première fois en 1909 et ultérieurement tous les deux ans. Il pourra, en cas d'insuffisance de candidats, être reporté à l'échéance suivante. Dans tous les cas, il est indivisible. Il ne pourra, en aucun cas, dépasser une valeur totale de 600 francs. S'il n'était pas distribué au moment où il atteint ce chiffre, l'excédent annuel, soit 75 francs, serait distribué en prix aux meilleurs élèves des cours professionnels ayant pour objet l'enseignement des sciences appliquées, jusqu'à son attribution.

» La valeur annuelle du prix sera toujours déterminée par le montant total de la rente produite par les fonds donnés à la Société par les héritiers de M. Paul Terquem.

» Sous les restrictions précédentes, ce prix est soumis au règlement général des concours de la Société. »

Conférences. M. le Président rappelle le succès obtenu par la conférence

de M. Clément sur Stendhal et remercie notre collègue M. E. Bollaert qui a bien voulu prêter son concours pour l'audition musicale qui a suivi la conférence ; il adresse également des remerciements à M. Dassonville qui avait gracieusement accepté de faire partie de notre orchestre, puis il annonce que dans peu de temps M. Demangeon, profes seur à la Faculté des Sciences de Lille, viendra faire une conférence sur Christophe Colomb.

Elections.

MM. Vormus, conservateur des hypothèques, de David des Etangs, receveur principal des douanes, et Fuchs, chirurgien-dentiste, officier d'Académie, sont nommés membres titulaires résidants.

Sur la proposition de M. le Président, M. Dassonville est nommé membre honoraire et M. Demangeon, membre correspondant.

Candidatures.

Les candidatures de MM. Demolière, administrateur de la marine, Desticker, juge d'instruction et Delaeter, agent général d'assurances sont annoncées ; conformément au règlement, elles resteront affichées pendant un mois dans la salle des séances.

Lecture de M. Lecocq.

M. Lecocq donne lecture d'une nouvelle « Le Chapeau du Docteur » qu'il a dédiée à M. le Président. Ce récit plein de bonne humeur mêlée à une pointe d'émotion toute naturelle, décrit avec beaucoup d'attrait les mésaventures arrivées au chapeau d'un Docteur (le père du conteur) pendant la naissance d'un jeune rejeton qui regimbait à venir au monde.

M. le Président remercie M. Lecocq de l'humoristique et délicate lecture qu'il vient de faire, lecture qui a d'ailleurs été fréquemment interrompue par les applaudissements de l'Assemblée.

Communication de M. le Ct Lévi.

M. le Ct Lévi donne lecture de la 5e partie de la bataille d'Hondschoote, qui traite spécialement du siège de Dunkerque.

Après avoir examiné le commandement et la composition de la garnison de Dunkerque et celle du camp de Ghyvelde, M. le Ct Lévi montre la part prise par la marine dans l'organisation de la défense, tant sur les remparts que sur mer, et décrit l'esprit de la population ; il est heureux de constater que les Conseillers Municipaux de 1793, sans aucune exception, se montrèrent les dignes fils de Jean Bart. Aussi l'approvisionnement de la place en fourrages, grains, bétail, est-il relativement facile, de généreux citoyens faisant des dons volontaires de farine et de sucre, d'autres se prêtant de bonne grâce aux réquisitions de l'autorité militaire, d'autres enfin, prenant les provisions diverses restées dans les fermes de la zone investie, jusque sous le feu de l'ennemi.

Enfin appel est fait aux villes d'Ardres, Gravelines, Calais, Bourbourg qui envoient de fortes quantités de fourrages et autres denrées. Diverses mesures de sécurité intérieure sont prises et des dispositions pour la défense sont arrêtées : peu après il est décidé de prende l'offensive et de nombreuses sorties sont faites du côté de Rosendaël. M. le Ct Lévi note de nombreux et fort intéressants épisodes du siège, la plupart fort curieux. Enfin le siège est levé, et profitant de l'expérience qu'il vient de faire, le commandant de place prend des mesures défensives dans le cas d'un retour offensif des ennemis.

Après un échange d'observations entre MM. Bouchet, Dr Lancry et le Ct Lévi, M. le Président félicite vivement

M. le C^t^ Lévi du travail dont il a bien voulu donner lecture et qui a très souvent été applaudi ; il fait remarquer que l'ouvrage de notre collègue est la mise au point d'un travail publié en 1893 par la *Société Dunkerquoise*.

L'heure avancée ne permettant pas la lecture de la communication de M. le D^r^ Duriau, il est décidé de la renvoyer à la prochaine séance.

La séance est levée à une heure.

SÉANCE DU 5 AVRIL 1908

La séance est ouverte à 11 heures 1/2, dans la salle de la Bibliothèque Communale, sous la présidence de M. le Dr Duriau, président.

Présences. Sont présents : MM. Bouchet et E. Debacker, vice-présidents ; H. Terquem, secrétaire-général ; Beaufils, Bion, Bled, Bonnaire, A. Bonne, M. Boone, Bufquin, Cazenave, E. Collet, P. Collet, de David des Etangs, Denquin, L. Dreyfus, S. Dreyfus, Dubuisson, Geysen, Ladureau, Ch. Lefebvre, H. Lefebvre, Ct Lévi, sous-intendant Lévy, Marix, Oury, Poulain, Rolland, A. Ruyssen, Simon, Vaillant, Verlomme, Vormus, Wade, F. Gory, secrétaire.

Excusés : MM. Lanoire, Lecocq.

Procès-verbal. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Condoléances. M. le Président annonce que tout récemment M. G. Bion a été cruellement éprouvé par le décès de son frère ; au nom de la *Société Dunkerquoise*, il a envoyé à notre collègue les sincères compliments de condoléances de la Société.

Félicitations. M. le Président fait part à l'assemblée de la nomination de M. Ch. Petit-Dutaillis au poste de recteur de l'Académie de Grenoble, il est heureux de féliciter notre dévoué membre correspondant qui a bien voulu nous donner souvent de très intéressantes conférences et qui a pris une part active au Congrès des Sciences historiques.

Réception de nouveaux membres. M. le Président souhaite la bienvenue à MM. de David des Etangs et Vormus qui assistent pour la première fois

aux séances de la *Société Dunkerquoise* ; il espère trouver en eux des membres dévoués et des auxiliaires précieux.

M. le Secrétaire-Général donne lecture de la correspondance qui comprend, outre la correspondance administrative, une lettre de M. V. Herpreck donnant sa démission de membre résident et une lettre de la Société d'Archéologie de Bruxelles annonçant l'envoi de ses publications. Correspondance.

M. le Président rappelle le succès obtenu par la conférence de M. Demangeon sur Christophe Colomb et félicite l'orchestre qui a su faire ressortir toute la finesse musicale d'un septuor de Saint-Saëns. Conférences.

MM. Demolière, administrateur de la Marine ; Desticker, juge d'instruction ; Delaeter, agent général d'assurances, sont nommés membres titulaires résidants ; Elections.

M^me^ Vermeulen, MM. Vermeulen, Bart, Dondeyne, capitaine Leroy, sont nommés membres honoraires par acclamations.

Les candidatures de MM. Ed. Carpentier, négociant à Dunkerque, et J. Guesle, secrétaire adjoint de la Chambre de Commerce, comme membres titulaires résidants, sont annoncées ; conformément au règlement, elles resteront affichées pendant un mois dans la salle des séances. Candidatures.

M. le Président remercie, au nom de la *Société Dunkerquoise*, M. Desplanque qui, avec la plus grande complaisance, a bien voulu mettre à la disposition du Jury du concours de lecture et de déclamation son cabinet et la salle de la Bibliothèque Communale. Concours de lecture, de déclamation et de dialogue.

Sur la proposition de M. Rolland, il est décidé que les résultats des concours de lecture et de déclamation, ainsi que ceux du concours de dialogue seront envoyés aux chefs

SÉANCE DU 5 AVRIL 1908

La séance est ouverte à 11 heures 1/2, d.
la Bibliothèque Communale, sous la présid
Duriau, président.

Présences. Sont présents : MM. Bouchet et E. D
sidents ; H. Terquem, secrétaire-général
Bled, Bonnaire, A. Bonne, M. Boone, B
E. Collet, P. Collet, de David des Et
Dreyfus, S. Dreyfus, Dubuisson, Gey
Lefebvre, H. Lefebvre, C^t Lévi, sous-in
Oury, Poulain, Rolland, A. Ruyssen,
Verlomme, Vormus, Wade, F. Gory,

Excusés : MM. Lanoire, Lecocq.

Procès-verbal. Le procès-verbal de la dérnière séa

Condoléances. M. le Président annonce que tout
a été cruellement éprouvé par le déc
de la *Société Dunkerquoise*, il a env
sincères compliments de condoléa

Félicitations. M. le Président fait part à l'assem
de M. Ch. Petit-Dutaillis au poste
de Grenoble, il est heureux de fé
bre correspondant qui a bien voul
très intéressantes conférences et
au Congrès des Sciences historiq

Réception de nouveaux membres. M. le Président souhaite la
des Etangs et Vormus qui assi

du lendemain du
duit et joint aux

haudement M. le
mmunications qu'il
ivant pour notre
t été prodigués à
e du vif intérêt qui

ne étude qu'il a faite
e des hôpitaux de
'épidémie de variole
e de l'épidémie de
a été beaucoup plus
janvier à décembre,
lle, sans pour cela
ndre mention. Puis
de fortune faite au
uvent combien il est
s une ville fortifiée, à
veuille bien prêter ses
scription clinique des cas
décrivent le traitement qui a
pidémies. Ce traitement qui n'a
ance ni à l'étranger, d'après ce
dû exclusivement au Dr
poussé l'un d'eux, le Dr
en 97. Ce traitement
e méthodique-
ns la variole et
ette maladie.

d'institution qui auront présenté des élèves à ces concours aussitôt que le Jury aura arrêté la liste des récompenses.

M. le Président rappelle que le concours de dialogue aura lieu le jeudi 9 avril dans la salle des séances de la Société Photographique de Dunkerque ; il invite les membres de la *Société Dunkerquoise* à assister à la critique du concours qui sera faite à 4 heures de l'après-midi par M. Rolland.

Les Cahiers de la Flandre Maritime de MM. de St-Léger et Ph. Sagnac.

M. le Président est heureux d'annoncer que les « Cahiers de la Flandre Maritime », publiés par MM. A. de Saint-Léger et Ph. Sagnac, ont été honorés d'une souscription du Ministère de l'Instruction publique.

Communication de M. le Ct Lévi.

M. le commandant Lévi donne lecture de quelques pages des « Procès-verbaux du Conseil Général de Bergues en 1793 ».Ces procès-verbaux, qui sont le complément de ceux de la ville de Dunkerque qui ont déjà fait le sujet d'une communication, montrent la rivalité qui existait entre Dunkerque et Bergues, rivalité qui obligea les représentants du peuple à intervenir pour éviter des querelles entre les municipalités des deux villes ; il est cependant à remarquer que la bataille d'Honschoote fut gagnée grâce à l'intervention de la garnison de Bergues, conduite par le général Leclercq. M. le commandant Lévi cite de nombreux faits relatifs à divers épisodes de cette époque et fait remarquer que toutes les autorités, tant civiles que militaires,se sont, dans de nombreuses circonstances, prêté le concours le plus absolu sans jamais empiéter sur leurs fonctions réciproques, de sorte que les conflits ont été excessivement rares ; les représentants du peuple, tout puissants à ce moment,veillaient là aussi au bon ordre et à ce que tout se passe correctement. Enfin, M. le commandant Lévi annonce qu'il a réussi à

découvrir un plan de Dunkerque datant du lendemain du siège de notre ville. Ce plan sera reproduit et joint aux publications de la *Société Dunkerquoise*.

M. le Président remercie et félicite chaudement M. le commandant Lévi des intéressantes communications qu'il veut bien nous faire sur un sujet si captivant pour notre Assemblée. Les applaudissements qui ont été prodigués à notre collègue sont, d'ailleurs, une preuve du vif intérêt qui a été pris à sa communication.

M. le Dr Duriau donne lecture d'une étude qu'il a faite en collaboration avec M. Feuillié, interne des hôpitaux de Paris et interne du bastion 25, lors de l'épidémie de variole de 1907. Après avoir fait l'historique de l'épidémie de 1907, les auteurs montrent qu'elle a été beaucoup plus bénigne que celle de 1902 qui dura de janvier à décembre, atteignant tous les quartiers de la ville, sans pour cela que la presse politique en fît la moindre mention. Puis par la description de l'installation de fortune faite au bastion 25 en 1902 et 1907, ils prouvent combien il est facile de faire face à une épidémie dans une ville fortifiée, à condition que l'autorité militaire veuille bien prêter ses locaux. Ils abordent alors la description clinique des cas soignés en 1902 et 1907 et décrivent le traitement qui a été adopté dans ces deux épidémies. Ce traitement qui n'a jamais été employé en France ni à l'étranger, d'après ce qu'en pensent les auteurs, est dû exclusivement au Dr Duriau. Ils expliquent ce qui a poussé l'un d'eux, le Dr Duriau, à l'employer en 1902 et en 1907. Ce traitement est la levure de bière fraîche qui, administrée méthodiquement, diminue la durée de la période fébrile dans la variole et supprime les cicatrices si épouvantables après cette maladie.

Ce traitement a été appliqué en 1902 puis en 1907, cette fois comparativement avec un traitement au Xylol préconisé à Paris à l'hôpital Claude-Bernard, et les auteurs ont trouvé que le traitement par la levure de bière lui était supérieur parce qu'il était accepté très facilement par tous les malades. ce qui n'existe pas pour le traitement par le Xylol.

En présentant cette communication qui a été suivie très attentivement et qui éclaircit d'une façon absolue, alors qu'au bout d'un an l'effervescence est calmée, bien des points qui avaient été exposés d'une façon inexacte et tendancieuse, les docteurs Duriau et Feuillié ont voulu établir d'une façon scientifique que ce traitement était intégralement l'œuvre de l'un d'eux, et poser d'une façon indiscutable leur droit de paternité.

L'auditoire n'a pas ménagé ses applaudissements au Président, l'un des auteurs du travail rendant ainsi hommage à son dévouement professionnel en 1902 et 1907.

L'heure avancée ne permettant pas la lecture de la communication de M. Debacker, elle est remise à la prochaine séance.

La séance est levée à une heure.

SÉANCE DU 10 MAI 1908

La séance est ouverte à 8 heures 1/2 dans la salle de la Bibliothèque Communale, sous la présidence de M. le Dr Duriau, président.

Présences.

Sont présents : MM. Bouchet et E. Debacker, vice-présidents ; H. Terquem, secrétaire-général ; Lanoire, bibliothécaire-archiviste-adjoint ; Mlle Crunel ; MM. Baras, Beaufils, Bled, G. Bollaert, A. Boone, M. Boone, Caroulle, Cazenave, Crevelle, Demolière, de David des Etangs, Denquin, Desplanque, S. Dreyfus, Geysen, Lecocq, Ch. Lefebvre, H. Lefebvre, E. Lemaire, H. Lemaire, sous-intendant Lévy, Picard, Poulain, Dr E. Reumaux, Rolland, Simon, Vaillant, Verlomme, Vormus, Wade ; Gory, secrétaire.

Excusé : M. Bonnaire.

Procès-verbal.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Condoléances.

M. le Président fait part à l'assemblée du deuil qui vient de frapper M. Merlin qui a perdu son père ; au nom de la *Société Dunkerquoise*, il a envoyé à notre collègue ses sincères compliments de condoléances.

Réception d'un nouveau membre.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Demolière qui assiste pour la première fois aux séances de la *Société Dunkerquoise* ; il émet le vœu que notre collègue sera un collaborateur précieux et dévoué.

Correspondance

M. le Secrétaire-Général donne lecture de la correspondance qui comprend, outre la correspondance admi-

nistrative, des lettres de remercîments de Mme et M. L. Vermeulen, et de MM. L. Dondeyne et Leroy, récemment nommés membres honoraires de la *Société Dunkerquoise*, de M. G. Lefèvre, remerciant de l'envoi des Mémoires de la Société ; de M. J. Moulin, accusant réception et remerciant des exemplaires du « Baiser de la Femme » qui lui ont été envoyés ; enfin une lettre du Directeur général de l'exposition internationale de Calais envoyant différents documents concernant la section des Beaux-Arts à cette exposition.

Elections. MM. J. Guesle, secrétaire-adjoint à la Chambre de Commerce et Ed. Carpentier, négociant, sont élus membres titulaires résidants.

Candidatures. Les candidatures de M. E. Bonnet, juge suppléant au Tribunal de Commerce, comme membre titulaire résidant et celle de M. Sterckemann, agent général d'assurances, comme membre titulaire non résidant, sont annoncées ; conformément au règlement, elles resteront affichées pendant un mois dans la salle des séances.

Concours de Lecture, Diction et Dialogue. Rapport de M. Geysen. M. Geysen donne lecture du rapport du jury du Concours de Lecture, Diction et Dialogue. Le jury a été heureux de se trouver en présence de candidats plus nombreux dont un plus grand nombre ayant plus de valeur que ceux des concours précédents ; enfin, au nom du jury, M. Geysen demande qu'il soit décerné :

I. — Concours de Lecture expressive ; jeunes gens, 1re section, enseignement primaire : 2 prix, une mention.

Enseignement secondaire : 4 prix, 6 mentions.

2e section, enseignement primaire : 3 prix, une mention.

Enseignement secondaire : 6 prix, 6 mentions.

II. — Concours de Diction. Jeunes gens :

Enseignement secondaire, 1re section : un prix ; 2e section : 4 prix, 4 mentions ; 3e section : 2 prix, 3 mentions.

Enseignement primaire, 2e section : 2 prix ; 3e section: 2 prix, une mention.

III. — Concours de Lecture expressive. Jeunes filles : 1re section : 8 prix, 9 mentions ; 2e section : 7 prix, 10 mentions.

IV. — Concours de Diction: 2e section: 5 prix, 4 mentions. 3e section : 9 prix, 9 mentions.

V. — Concours de dialogue : Groupes: 6 prix. 4 mentions. Prix individuels : 14 prix, 9 mentions.

M. le Président remercie M. Geysen de l'intéressant rapport qu'il vient de lire, il est heureux de constater que des membres de l'enseignement primaire ont pris part aux travaux du jury et félicite M. Rolland qui a bien voulu faire la critique des concours de lecture et de diction ; au nom de la Société, il remercie et félicite de leur dévouement les membres du jury puis met aux voix les conclusions du rapporteur qui sont adoptées à l'unanimité.

Lecture de M. le sous-intendant Lévy.

M. le Se-Intt Lévy donne lecture d'un article paru dans un journal anglais et traduit par notre collègue M. Hutter. Ce travail, écrit très probablement par un officier de l'armée anglaise, a trait à la guerre du Maroc. Après avoir décrit la composition des troupes françaises formant le corps expéditionnaire, l'auteur examine en détail chaque arme et rend hommage à la bonne tenue, à l'endurance et à la discipline

de la cavalerie et de l'infanterie tant française qu'indigène (spahis, goumiers, artilleurs, zouaves, légion étrangère, tirailleurs, etc.) Le service de santé est également excellent, son matériel, simple et ingénieux ; enfin, le rédacteur de l'article s'élève contre les critiques assez vives formulées contre la discipline de l'armée du général Drude ; il reconnaît, cependant, que des actes individuels de pillage ont pu avoir lieu mais la répression a suivi de près l'offense, et bien rares ont été les cas où les officiers ont été obligés de sévir. Les commerçants anglais ont rendu le plus grand hommage à la conduite de l'armée française à Casablanca : l'état-major du général Drude savait agir avec une fermeté très douce et sa courtoisie était incomparable. En terminant, l'auteur prévoit le développement du Maroc et l'exploitation de ses richesses naturelles et espère que grâce à la « paix française » les Marocains jouiront de la même tranquillité et de la même prospérité que leurs cousins d'Algérie.

M. le Président remercie M. le sous-intendant Lévy de cette lecture toute pleine d'actualité et qui a permis aux membres de la *Société Dunkerquoise* de voir comment notre armée était jugée à l'étranger ; il prie M. le sous-intendant Lévy d'être son interprète auprès de M. Hutter qui a bien voulu traduire cet intéressant article pour les membres de notre Société.

Lecture de M. E. Debacker.

M. E. Debacker donne lecture de son travail sur « La lecture en bas » faisant suite à sa communication insérée dans le 46e volume des Mémoires. Notre collègue a eu la bonne fortune de trouver dans une ferme des Moëres un livre « pour lire en bas » les maladies et autres fléaux, mais écrit ou plutôt traduit en français. Ce n'est pas, cependant, une

copie exacte du livre de « Guérit tout » de Bourbourg ; les formules sont en plus grand nombre dans le formulaire du guérissseur des Moëres ; son auteur a eu très certainement le premier entre les mains, il ne l'a pas copié servilement, mais a retenu les principales formules applicables aux cas les plus fréquents et a compilé un peu partout ; certaines formules semblent d'ailleurs révéler, chez leur auteur, une certaine imagination. M. E. Debacker donne lecture de quelques formules curieuses et cite, en terminant, quelques exemples où le guérisseur a été appelé, par des parents trop crédules, à aider l'art du médecin.

Remerciements.

M. le Président remercie vivement M. E. Debacker de son intéressante communication qui a été souvent interrompue par les applaudissements et cite, à l'appui des faits rapportés par M. E. Debacker, un curieux procédé de guérison des rhumatismes articulaires employé dans l'arrondissement d'Hazebrouck.

Lecture de M. le Dr Duriau.

M. le Président donne lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 octobre 1869 du Conseil Municipal de Dunkerque. Quelques années auparavant, M. A. Bruay avait fait à la Ville de Dunkerque un legs assez important, à condition d'établir, rue de Nieuport, dans la maison Morel, un hôpital destiné aux vieux marins, surveillé et contrôlé par la Marine. Après avoir écouté le rapport de M. G. Malo, rapporteur de la Commission chargée d'étudier cette question, le Conseil Municipal décida de repousser l'offre faite par M. A. Bruay, à cause des charges qui en seraient la conséquence.

M. le Président est vivement félicité par l'Assemblée d'avoir ajouté ce nouveau et précieux document à la

collection déjà importante qu'il a réunie sous le titre « Annales Dunkerquoises » et qui donne à chaque instant des détails très précis et souvent curieux sur l'histoire de notre Ville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

SÉANCE DU 5 JUIN 1908

La séance est ouverte à 8 heures 1/2 dans la salle de la Bibliothèque Communale, sous la présidence de M. E. Bouchet, vice-président.

Présences.

Sont présents : MM. Debacker, vice-président ; H. Terquem, secrétaire-général ; Lanoire, bibliothécaire-archiviste-adjoint ; M^lle^ Crunel, MM. Beaufils, Bion, Bled, G. Bollaert, Bonnaire, A. Boone, M. Boone, Bufquin, Caroulle, Cazenave, de David des Etangs, Delaeter, Delon, Denquin, Desplanque, S. Dreyfus, Geysen, D^r^ Lancry, Lecocq, Ch. Lefebvre, H. Lefebvre, Lemaire-Bonpain, sous-intendant Lévy, Liénard, Poulain, D^r^ E. Reumaux, Rolland, Simon, Vormus, Wade ; Gory, secrétaire.

Excusé : M. le D^r^ Duriau.

Procès-verbal.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Condoléances.

M. le Président annonce que tout récemment M. Lavergne a été cruellement éprouvé par le décès de sa mère, ainsi que M. le commandant Lévi qui vient d'avoir la douleur de perdre sa belle-mère ; des compliments de condoléances leur ont été adressés au nom de la *Société Dunkerquoise*. Il annonce de même le décès de M. Lefrancq, de Valenciennes, qui s'intéressait fort à nos travaux ; des condoléances ont été adressées, au nom de la *Société Dunkerquoise*, à sa veuve ainsi qu'à son gendre, M. Jean Trystram.

Réception d'un nouveau membre.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Delaeter qui assiste pour la première fois aux séances de la *Société Dunkerquoise* ; il émet le vœu que M. Delaeter soit pour nous un collaborateur actif et dévoué.

Correspondance.

M. le Secrétaire-Général donne lecture de la correspondance qui comprend : une convocation pour la deuxième assemblée générale de la Fédération internationale des Sociétés théâtrales d'amateurs ; une convocation à l'assemblée générale de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand ; le programme des concours organisés en 1908 par la Société industrielle du Nord de la France,et l'annonce de la publication d'une épigraphie médicale publiée par la Société Française d'Histoire et de Médecine.

Elections.

M. E. Bonnet, juge suppléant au Tribunal de Commerce, est élu membre titulaire résidant ; M. Sterckeman, agent général d'assurances, est élu membre titulaire non résidant.

Candidatures.

Trois nouvelles candidatures, celle de M. Maeght, négociant, comme membre titulaire résidant,et celles de MM. Dorine, négociant, et Hubled, sont annoncées ; conformément au règlement, elles resteront affichées pendant un mois dans la salle des séances.

Lecture de M. Lanoire.

M. Lanoire donne lecture de son travail « Dans la poussière du Greffe ». Notre collègue a extrait de curieux passages qui permettent de suivre l'évolution très intéressante de la loi pénale au moment de la grande époque révolutionnaire, du registre criminel de la seigneurie du château des Moëres en Flandre, ouvert le 22 juin 1771 et terminé en 1789, du registre ouvert le 2 janvier 1791 pour enregistrer les jugements des procès criminels rendus dans le district de Bergues et enfin du registre ouvert le 8

janvier 1791 pour enregistrer les dénonciations en matière criminelle faites à l'accusateur public. On voit d'abord supprimer la procédure inquisitoriale qui ne donne aucune garantie à l'accusé qui n'a même pas de défenseur ; le législateur de 1789, avide de liberté, de vraie justice et d'égalité, renverse successivement tout cet odieux système. Il est facile de remarquer, dans les extraits des jugements recueillis par M. Lanoire, la mansuétude dont est animée la justice répressive ; les Droits de l'homme ont été lus ; les grands principes de la Révolution sont encore présents à toutes les mémoires et font craindre l'erreur judiciaire. Nombreux sont les acquittements, totalement inconnus auparavant, où l'accusé reconnu insuffisamment coupable pour être condamné, ou même innocent, était soigneusement conservé en prison jusqu'à ce que lui-même fût persuadé de sa culpabilité, à moins qu'il n'y fût oublié.

M. le Président remercie vivement M. Lanoire de son intéressante communication qui a été fréquemment interrompue par de nombreux applaudissements. M.le Président émet le vœu que M. Lanoire veuille bien continuer les recherches qu'il a commencées et donner encore à la *Société Dunkerquoise* quelques communications sur cet intéressant sujet.

Lecture de M. Lecocq.

M. Lecocq donne lecture de sa communication « Les Lanternes de la Saint-Martin ». Après avoir rappelé en quelques mots les origines de la curieuse coutume de la Saint-Martin que l'on retrouve d'ailleurs à Dijon, M. Lecocq étudie les moyens les plus pratiques pour construire à peu de frais une lanterne de papier pouvant présenter à la fois un caractère artistique et original ; le modèle le plus simple est un cube ; puis ce cube est placé de façon à reposer sur

un plan perpendiculaire à une de ses diagonales ; on peut ensuite le surmonter d'une pyramide à faces composées soit de triangles isocèles, soit de triangles équilatéraux; on arrive ainsi, par une suite de combinaisons, à fabriquer à peu de frais une lanterne assez originale. Mais, une fois la lanterne construite, il s'agit de la décorer ; là encore M. Lecocq donne de précieux conseils ; il y a d'abord le moyen le plus simple, qui consiste à dessiner au crayon ou à l'aquarelle des motifs quelconques sur les parois de la lanterne,ou bien le papier peut être remplacé par des verres de couleurs, ou même des verres présentant des dessins ; mais les plus beaux effets seront obtenus en ajourant les parois de la lanterne et en collant derrière des papiers transparents de diverses nuances ; en combinant ces papiers, notre collègue fait défiler devant nos yeux une série d'études qu'il a bien voulu faire et qui ont montré tout le parti qui pourrait être tiré de ce genre de décoration.

M. le Président remercie et félicite M. Lecocq de sa très intéressante communication qui a été vivement applaudie par l'Assemblée.

L'heure avancée ne permettant pas la lecture de la communication de M. le Dr Duriau, il est décidé de la renvoyer à la prochaine séance.

La séance est levée à 10 heures 1/4.

SÉANCE DU 3 JUILLET 1908

La séance est ouverte à 8 heures 1/2, sous la présidence de M. le Dr Duriau, président.

Présences. Sont présents : MM. E. Bouchet et E. Debacker, vice-présidents ; H. Terquem, secrétaire-général ; Dr Lancry, bibliothécaire-archiviste ; Mlle Crunel ; MM. Baras, Beaufils, Bion, Bled, Bonnaire, Bonnet, A. Boone, Cazenave, Cleenewerck, de David des Etangs, Denquin, Desplanque, L. Dreyfus, S. Dreyfus, Ch. Duriau, Geysen, Gontier, Guesle, Lecocq, Ch. Lefebvre, H. Lefebvre, sous-intendant Lévy, J. Morel, Oury, Picard, Poulain, Dr E. Reumaux, Rolland, Ruyssen, Simon, Vaillant, Vormus, Wade ; Gory, secrétaire.

Procès-verbal. Il est donné lecture du procès-verbal ; M. Lecocq fait observer qu'il a été dit par erreur que la fête de la Saint-Martin avait également lieu à Dijon : c'est à Dusseldorf ; M. Lecocq a demandé des renseignements sur cette fête dans cette ville, mais n'a pas encore reçu de réponse ; après cette modification, le procès-verbal est adopté.

Condoléances. M. le Président offre, au nom de la *Société Dunkerquoise*, ses compliments de condoléances à M. Gory qui vient de perdre sa grand'mère ; puis il souhaite la bienvenue à MM. Bonnet et Guesle qui assistent pour la première fois aux séances de la *Société Dunkerquoise* ; il est certain qu'ils seront pour notre Compagnie des auxiliaires précieux et dévoués.

Réception de nouveaux membres.

Correspondance. M. le Secrétaire-général donne lecture de la correspondance qui comprend, outre la correspondance administrative, des lettres de Mme Lefranc-Claisse, de MM. J. Trystram et Ct Lévi qui remercient des condoléances qui leur ont été adressées ; de MM. Bonnet et J. Guesle remerciant de leur admission à la *Société Dunkerquoise* ; une lettre de démission de M. A. Pannier, quittant Dunkerque, et enfin une lettre de M. le Principal du Collège Jean-Bart demandant à la *Société Dunkerquoise* d'offrir un prix d'honneur. Il est décidé que, comme chaque année, ce prix sera donné.

Elections. M. Maeght, négociant, est élu membre titulaire résidant, M. Ed. Hublé, commandant d'infanterie en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, adjoint au maire de Malo et M. L. Dorine, armateur, sont élus membres titulaires non résidants.

Election du Secrétaire-général. M. le Président rend compte que M. H. Terquem se voit dans l'obligation de se démettre de ses fonctions de Secrétaire-général. Il rappelle que M. H. Terquem a été pour la *Société Dunkerquoise* un aide précieux et un collaborateur très dévoué ; il regrette vivement de le voir quitter ses fonctions, mais les statuts et la tradition veulent que le Maire de Dunkerque soit, de droit, Président d'honneur de la Société ; il espère que notre collègue ne cessera pas de s'intéresser à notre Société et lui conservera toujours sa collaboration. Il espère également que M. A. Dumont restera toujours le conférencier érudit et le causeur charmant si goûté des auditeurs des conférences de la *Société Dunkerquoise*, et que nous trouverons toujours en lui le collègue aimable et dévoué qui n'a pas cessé d'être un collaborateur précieux ; il le remercie des nombreuses marques d'intérêt et de sympathie qu'il a toujours données à notre Compagnie.

M. H. Terquem remercie M. le Président des paroles qu'il vient de prononcer ; il n'oubliera pas que son père était membre fondateur de la *Société Dunkerquoise* et s'intéressera toujours à ses travaux. Il ne quitte qu'avec regret ses fonctions de Secrétaire-général et aurait beaucoup aimé à les conserver, mais il a dû s'incliner devant les exigences des statuts. Il espère, néanmoins, pouvoir encore être utile à la *Société Dunkerquoise* et lui continuera toujours sa collaboration.

Avant de procéder au scrutin, M. le Président lève la séance pendant quelques instants.

Après le dépouillement, M. Simon est proclamé Secrétaire-général et invité à prendre place au bureau.

M. Simon remercie l'Assemblée de l'honneur qu'elle vient de lui faire et tâchera de s'en rendre digne ; il assure la *Société Dunkerquoise* de tout son dévouement, mais il fait remarquer qu'il lui sera bien difficile de remplacer M. H. Terquem à qui il succède.

Lecture de M. Bouchet.

A la demande de M. E. Bouchet, M. Simon donne lecture d'un fragment d'une relation d'un voyage effectué en 1886 dans l'Allemagne du Sud par M. Bouchet, père de notre vice-président. Ces pages, qui donnent une description de Munich et esquissent quelques traits de la vie bavaroise, intéressent vivement l'auditoire qui, à plusieurs reprises, a manifesté son approbation par de nombreux applaudissements. M. le Président remercie vivement M. Bouchet d'avoir bien voulu donner ces pages à la *Société Dunkerquoise* et remercie également M. Simon qui a assumé la tâche de les lire.

Lecture de M. Bossaut.

M. Rolland donne lecture d'une communication de M. Bossaut sur « La politesse chez les Chinois ». Ainsi que M. Bossaut l'avait déjà fait ressortir dans une précédente étude, la société est fondée en Chine sur le respect, de même que le système philosophique du moraliste chinois. La plus grande préoccupation des Célestes, dans les rapports de la Société, est de doser, de distribuer le respect selon la classe, l'habit ou la position de chacun. D'après les vieux auteurs classiques de l'empire du Milieu, il existe environ trois mille préceptes relatifs aux bienséances à observer dans la pratique journalière de l'existence ; les fils du Ciel n'en ressentent aucune gêne ; il est vrai qu'on les leur apprend dès leur jeune âge, sur les bancs de l'école. Ce souci des bienséances donne lieu à d'amusants incidents. Le vice-roi de Canton ne veut pas recevoir le corps consulaire de la ville, ce dernier ne voulant pas, pour lui rendre visite, pénétrer dans le palais par une porte latérale. Les diplomates européens sont autorisés, après de longs pourparlers, à conserver leur épée de cérémonie mais doivent, pour paraître à la Cour impériale, quitter lunettes et pince-nez, etc.

M. le Président remercie M. Rolland d'avoir bien voulu donner lecture de cette communication très intéressante qui a été vivement applaudie.

L'heure avancée ne permettant pas d'épuiser l'ordre du jour, les communications de MM. les docteurs Duriau et Lancry sont renvoyées à la prochaine séance.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

SÉANCE DU 7 AOUT 1908

La séance est ouverte à 8 heures 1/2, dans la salle de la Bibliothèque Communale, sous la présidence de M. le Dr G. Duriau, président.

Présences.

Sont présents : MM. H. Terquem, président d'honneur ; E. Bouchet et E. Debacker, vice-présidents ; Dr Lancry, bibliothécaire-archiviste ; Mlle Crunel ; MM. Baras, Beaufils, Bion, Bonnet, A. Boone, Denquin, Guesle, commandant Hublé, Lecocq, Ch. Lefebvre, H. Lefebvre, H. Lemaire, Lemaire-Bonpain, commandant Lévi, sous-intendant Lévy, Oury, Picard, Portevin, Sterckeman, Vaillant, Verlomme, Vormus, Wade ; Gory, secrétaire.

Excusé : M. Simon, secrétaire-général.

Procès-verbal.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Fête de la Saint-Martin.

Sur une demande de M. Desplanque, relative à la célébration de la fête de la Saint-Martin à Dusseldorf, M. le Président fait circuler un numéro de l'édition française du journal allemand « Le Journal illustré » donnant une reproduction d'une peinture à la tempera de Heinrich Hermanns, représentant la veille de la Saint-Martin (9 novembre) à Dusseldorf, qui lui a été communiqué par notre collègue M. Georges Dumont. D'autre part, M. Lecocq a reçu un mémoire relatif à cette même fête, mais rédigé en allemand ; M. le commandant Lévi veut bien se charger de sa traduction et la communiquer à la prochaine séance. M. le Président remercie vivement, au nom de la

Société Dunkerquoise, M. Georges Dumont ainsi que MM. Lecocq et Lévi d'avoir bien voulu contribuer à cette intéressante étude.

Condoléances. M. le Président fait part à l'assemblée du deuil qui vient de frapper MM. Ackein et Guilbert, qui ont eu la douleur de perdre l'un sa mère, l'autre son père ; au nom de la *Société Dunkerquoise*, il leur a adressé ses plus sincères compliments de condoléances.

Félicitations. M. le Président adresse, au nom de la *Société Dunkerquoise*, des félicitations à MM. Allemès, capitaine Leroy et Lefèvre, doyen de la Faculté des Lettres, nommés chevaliers de la Légion d'honneur, ainsi qu'à M^lle^ Chimot et à MM. Kremp et de Saint-Léger, nommés officiers de l'Instruction publique.

Réception de nouveaux membres. M. le Président souhaite la bienvenue à MM. Sterckeman, Portevin et commandant Hublé, qui assistent pour la première fois aux séances de la Société ; il émet le vœu qu'ils seront pour notre Société des collaborateurs très actifs.

Correspondance. Il est donné lecture de la correspondance qui comprend, outre la correspondance administrative, une lettre de M. Guilbert donnant sa démission pour raison de santé, une lettre de M. Lavergne, remerciant des condoléancees qui lui ont été envoyées, une invitation de la Fédération historique et archéologique de la Flandre orientale à assister à la VI^e^ session de la Fédération organisée par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand au château de Calmont (Ruyen), enfin une lettre de M. le Maire de Dunkerque transmettant une lettre de M. G. de Nouvion qui propose de faire une conférence sur un Dunkerquois trop oublié, M. Coquelin, qui fut un économiste distingué.

Conférence.

Sur la proposition de M. le Président il est décidé de demander à M. G. de Nouvion de bien vouloir donner à la *Société Dunkerquoise* une conférence sur Coquelin.

Election d'un nouveau membre.

M. Petyt, auteur de plusieurs pièces de théâtre qui ont été jouées et très goûtées à Paris, est nommé membre correspondant.

Candidatures.

Trois nouvelles candidatures, celles de Mme Manier, imprimeur-éditeur, et de M. Lespilette, officier de l'Instruction publique, secrétaire en chef de la Mairie de Dunkerque, comme membres titulaires résidants et de M. R. Lambrecht, comme membre titulaire non résidant, sont annoncées ; conformément au règlement, elles resteront affichées pendant un mois dans la salle des séances.

Communication de M. le Cte Lévi.

M. le commandant Lévi donne lecture d'une intéressante communication qu'il a intitulée « Les Girouettes à Gravelines, 9 avril 1814-26 juin 1815 », dans laquelle il montre certains personnages de cette époque, et parfois des plus en vue, changer totalement d'opinion dans un très court laps de temps; ces «girouettes» (on dirait maintenant pantins) acclament tour à tour, avec autant de conviction, Napoléon Ier et Louis XVIII, puis encore Napoléon Ier pendant les Cent-Jours. Il donne lecture de lettres ou proclamations de divers commandants de corps qui dépeignent admirablement ces « girouettes » dont les principaux étaient en résidence à Gravelines.

M. le Président remercie vivement M. le commandant Lévi de sa communication qui a vivement intéressé les membres présents à la séance qui n'ont pas, d'ailleurs, ménagé leurs applaudissements.

Communication de M. le Dr Lancry.

M. le Dr Lancry donne lecture d'une étude qu'il a faite des maisons ouvrières de Mulhouse. Ces maisons sont de

deux sortes : les unes, bâties par M. l'abbé Cetty, sont des maisons à un étage avec 4 pièces à chaque étage et placées au milieu d'un jardin mis à la disposition des locataires qui, pour la plupart, le disposent en jardin mi-partie potager mi-partie d'agrément ; on trouve ainsi 600 maisons groupées ensemble. Leurs locataires font partie d'un Cercle où fonctionne une Mutuelle de Secours en cas de maladie, de vieillesse ou de chômage, une quasi-coopérative, une caisse de prêt gratuit permettant à chacun des membres du cercle de devenir propriétaire d'une maison ouvrière moyennant le versement du quart de sa valeur, enfin une caisse d'entreprise permettant l'achat des terrains et la construction de nouvelles maisons.

Non loin des maisons de l'abbé Cetty se trouvent environ 4000 maisons dites « maisons Dolfus », commencées sous l'Empire à la suite d'un don de 300.000 francs fait à la ville de Mulhouse par Napoléon III. Les maisons de l'abbé Cetty sont plus grandes et plus belles que ces dernières, mieux bâties et plus confortables ; de plus, l'ouvrier, grâce à la caisse de prêt du Cercle, en devient plus facilement propriétaire.

Après avoir examiné les divers avantages et les inconvénients que présentent les maisons ouvrières, M. le Dr Lancry conclut à l'établissement de cités-jardins, en prenant comme modèle la maison mardyckoise avec un minimum de 24 ares de terre.

M. le Président remercie M. le Dr Lancry de sa très intéressante étude, attentivement écoutée par l'assemblée qui a pris grand plaisir à le suivre dans sa visite de ces maisons ouvrières.

M. le Dr Duriau donne lecture d'une communication sur « Les Ateliers de charité à Bergues en 1789 ». Lecture de M. le Dr Duriau.

Au cours de la crise économique qui sévit pendant la Révolution, crise dont la classe ouvrière eut fort à souffrir, le Directoire du département du Nord s'émut du chômage des travailleurs et demanda à tous les districts des renseignements sur la situation très précaire des malheureux ouvriers. Pendant l'hiver 1790-1791, la question des ateliers de charité ne fait pas un pas ; en mars 1791, les corps de métiers envoient une pétition à la municipalité et proposent d'employer les ouvriers à la reconstruction de l'écluse du Marché au fromage et à la réparation des monuments publics ; puis, les ouvriers sans professions spéciales s'unissent aux précédents pour demander la création d'ateliers de charité. La municipalité intervient à son tour auprès des administrateurs du district et leur demande d'appuyer auprès du Directoire du département du Nord l'exécution de divers travaux urgents.

D'un autre côté, le Conseil général de la commune prend le 1er février 1791, la résolution d'établir à Bergues une fabrique de filets qui emploie de 50 à 60 jeunes pauvres. En avril 1791, la Société des Amis de la Constitution demande au Directoire du district de ne pas se désintéresser de la situation malheureuse des ouvriers qui chôment et propose de les employer à l'agrandissement du port dans lequel « les navires arrivent directement de la mer ».

Ces réclamations émurent les autorités supérieures et le Directoire du département ordonna l'établissement d'ateliers de charité à Bergues et à Gravelines ; enfin, le 22 juin 1792, la reconstruction de l'écluse du Marché au fromage

était décidée et occupait, en leur donnant du pain, de nombreux ouvriers.

M. le Président est vivement félicité de la communication si documentée qu'il a bien voulu donner, par les membres présents qui ont montré à plusieurs reprises tout l'intérêt qu'ils avaient pris à cette lecture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 1/2.

SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 1908

La séance est ouverte à 8heures 1/2 dans la salle de la Bibliothèque Communale, sous la présidence de M. le Dr Duriau, président.

Présences. Sont présents : MM. Bouchet et E. Debacker, vice-présidents ; Simon, secrétaire-général ; Dr Lancry, bibliothécaire-archiviste ; Lanoire, bibliothécaire-archiviste-adjoint ; Bion, Bled, Bonnet, A. Boone, E. Collet, L.Dreyfus, S. Dreyfus, H. Lefebvre, H. Lemaire, Lemaire-Bonpain, sous-intendant Lévy, Picard, Portevin, Poulain, A. de Saint-Léger, Verlomme, Vormus, Wade ; Gory, secrétaire.

Excusé : M. H. Terquem.

Procès-verbal. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Condoléances. M. le Président fait part à l'Assemblée du deuil qui vient de frapper M. A. Ruyssen qui a perdu sa mère ; au nom de la *Société Dunkerquoise*, il a envoyé à notre collègue ses sincères condoléances.

Félicitations. M. le Président adresse au nom de la Société des félicitations à M. Bled, récemment promu officier de l'ordre du Nicham Iftikar.

Correspondance. M. le Secrétaire-Général donne lecture de la correspondance qui comprend, outre la correspondance administrative, des lettres de M. J. Guilbert, remerciant des condoléances qui lui ont été adressées ; de M. A. Allemès, remerciant des félicitations qui lui ont été envoyées lors de sa nomination dans la Légion d'honneur ; enfin, deux

lettres de démission de MM. E. Deckmyn et L. Philippe, ce dernier obligé de quitter Dunkerque.

Elections. M^me^ Manier, imprimeur-éditeur ; M. Lespilette, secrétaire en chef de la Mairie de Dunkerque, officier de l'Instruction publique, sont nommés membres titulaires résidants ; M. R. Lambrecht est nommé membre titulaire non résidant.

Sur la proposition de M. le Président, M. Willemsen, président du cercle archéologique du Pays de Waes, est nommé, par acclamations, membre correspondant.

Nouvelles candidatures. Trois nouvelles candidatures, celles de MM. R. Wolf, R. Hecker, ingénieurs des Ponts et Chaussées, et G. Beck, armateur, membre de la Chambre de Commerce, comme membres titulaires résidants, sont annoncées ; conformément au règlement, elles resteront affichées pendant un mois dans la salle des séances.

Distribution du 2^e^ volume des Mémoires du Congrès et de « Les Villes meurtrières.– La dot agraire ». Il est procédé à la distribution du deuxième volume des Mémoires du Congrès des Sciences Historiques et de l'étude sur la dépopulation « Les Villes meurtrières — La dot agraire » de MM. les docteurs G. Lancry et A. Guérillon. M. le Président remercie tout particulièrement le D^r^ Lancry qui a bien voulu permettre à la *Société Dunkerquoise* de ranger cet intéressant travail parmi les ouvrages qu'elle a édités.

Conférence. M. le Président annonce que M. de Nouvion viendra très prochainement faire une conférence sur l'économiste dunkerquois Coquelin.

Communication de M. le sous-intendant Lévy. M. le sous-intendant Lévy donne lecture des Mémoires de Latrobe, commissaire des guerres sous la Révolution et

l'Empire. J. Joachim Latrobe naquit à Villeneuve en Languedoc, le 29 mars 1771. Au moment de la Révolution, il quitte la maison de commerce de Montauban où il était employé pour s'enrôler et devenir peu de temps après Premier volontaire de la ville de Montauban. En cette qualité, il prend part à tous les combats de l'armée du général Baernouville. Gravement malade après la campagne, il obtient d'être placé à Bouzonville comme commissaire des guerres, puis part à l'armée de la Moselle comme chef des bureaux du général Lagrange avec lequel il prend Trèves; puis le 20 prairial an III, il entre à Luxembourg et est chargé des services administratifs de la 4e division commandée par le général de division Delmas; ce dernier, d'une humeur intraitable, se querelle souvent avec Latrobe, croise même le fer avec lui, et notre héros ne doit son salut, malgré son énergique défense, qu'à l'intervention du frère du général. A Belhem, le général Delmas, furieux d'avoir reçu une lettre anonyme qui l'avait quelque peu malmené, fait bâtonner tous les employés de la section des fourrages; Latrobe intervient et fait remarquer au général Delmas que cette singulière manière d'agir n'a très probablement pas atteint le coupable. Revenu à de meilleurs sentiments après ces remontrances, le général Delmas rassemble les malheureux employés et leur offre une réparation par les armes, réparation d'ailleurs refusée, ce qui attire aux bâtonnés une verte semonce de Latrobe sur leur peu de courage et leur singulière compréhension de l'honneur.

La campagne du général Moreau sur le Danube terminée, Latrobe, après avoir été successivement sous les ordres des généraux Moblor, Sainte-Suzanne et Ney, reçoit l'ordre de se rendre à Bastia où il arrive à la fin de l'année

1802 ; il y demeure jusqu'en 1809 et se rend à l'armée d'Espagne en qualité de sous-inspecteur aux revues. Il rejoint son corps à Cordoue et assiste dans cette ville à une course de taureaux donnée en l'honneur du roi Joseph Napoléon. Il fait la campagne d'Espagne et de Portugal, assiste à quelques combats et enfin rentre à Montauban, puis le 30 mai 1813 à Paris où il est chargé de la liquidation des comptes de la Grande-Armée.

M. le Président remercie M. le sous-intendant Lévy de son intéressante communication qui a été vivement applaudie. Il espère que M. le sous-intendant Lévy voudra bien continuer ces mémoires et en faire l'objet d'une nouvelle communication.

Lecture de M. Portevin.

M. Portevin donne lecture d'une étude sur « L'outillage des hôpitaux modernes », dans laquelle il étudie et passe en revue les meilleures conditions d'installation d'un hôpital. Il montre qu'il est préférable à de nombreux points de vue que l'hôpital soit composé de pavillons isolés, divisés en salles contenant de 16 à 20 lits au maximum avec salles d'isolement, chambre de garde, office, lavabos, W.-C., salles de bains, etc. ; ces pavillons seront autant que possible sans étage, d'autres pavillons renfermeront les logements, les bureaux et les machines produisant la vapeur d'eau nécessaire au chauffage et l'électricité pour l'éclairage. Ces divers bâtiments devront être reliés entre eux par des galeries souterraines, spacieuses et bien éclairées, une partie servant à la circulation, l'autre réservée aux canalisations d'eau et d'électricité. Enfin, s'il est possible, ces pavillons seront placés au milieu d'un terrain planté d'arbres.

Le meilleur moyen de chauffage est celui qui utilise

la vapeur détendue en passant par le moteur des machines électriques ; les eaux condensées sont déversée dans une citerne d'où une pompe les renvoie de nouveau dans les générateurs ; il y a de cette façon une notable économie d'eau et l'encrassement des chaudières est réduit à son minimum. La ventilation des diverses salles se fait au moyen d'air chaud filtré par son passage à travers des sacs de flanelle, de cette façon les courants d'air froid, dangereux quelquefois pour les malades, sont totalement supprimés.

L'éclairage est obtenu au moyen de lampes électriques par l'incandescence, qui ont l'avantage de ne pas faire varier la température et de ne pas vicier l'atmosphère ; d'un autre côté l'électricité peut être employée comme force motrice pour les ventilateurs, pompes etc. ; cette électricité peut être produite à peu de frais par des dynamos et une partie mise en réserve dans des accumulateurs.

Les services de transport intérieurs seront assurés au moyen de tricycles à roues caoutchoutées et de monte-charges hydrauliques pouvant servir d'ascenseur pour le transport de lits roulants montés sur roues de bicyclettes, chaque fois que le transfert d'un malade d'une salle dans une autre sera jugé utile.

Les installations sanitaires comprendront des W.-C. avec chasse d'eau commandée par la porte et munis d'un siphon interrupteur du modèle désigné par les Anglais sous le nom de Corbel ; des vidoirs, disposés de façon que l'opérateur ne soit pas éclaboussé et que les récipients soient rapidement rincés ; on doit pouvoir y laver les toiles caoutchoutées provenant des literies ; des salles de bains avec baignoires fixes ne reposant que par des pieds permettant un nettoyage facile du carrelage.

L'eau potable sera abondamment distribuée partout, le drainage des eaux usées sera fait au moyen de canalisations munies de regards de visite ; les couvercles de ces regards se trouvant munis de rebords plongeant dans une rainure remplie de graisse. Les eaux vannes seront dirigées sur une fosse unique où elles seront désinfectées puis envoyées à l'égout ou employées à l'épandage.

Le mobilier des salles ne comprendra ni rideaux ni tentures, mais se composera de métal ou de bois verni, sans joints ; les sommiers seront métalliques, le tout facilement lavable.

L'hôpital doit comprendre encore des cuisines et ses dépendances, une boucherie, une panneterie, une laverie, une pharmacie avec laboratoire, une buanderie et une lingerie, etc. La désinfection des linges et instruments divers doit être faite dans deux salles, une pour les objets infectés, l'autre recevant les objets après désinfection ; dans la cloison de séparation de ces deux salles est engagée l'étuve ; de plus, une chambre à soufre pour la destruction des divers parasites se rencontrant dans les vêtements des hospitalisés pourra être également installée.

Les transports extérieurs des malades et blessés devront se faire au moyen de voitures spéciales munies de lits-brancards, ces voitures seront de préférence automobiles, ce qui permet de supprimer à l'intérieur de l'hôpital les odeurs d'écurie et les dépôts de fumier.

Les moribonds devront être isolés ; quant aux cercueils renfermant des restes funèbres, il est bon de les mettre dans un local aussi éloigné que possible des salles de malades et possédant une sortie spéciale.

Enfin il devra y avoir deux salles d'opérations, une pour les opérations aseptiques, l'autre pour les opérations septiques, entre ces deux salles sera installé le laboratoire de stérilisation et autres locaux annexes. Ces salles seront éclairées par des lampes à incandescence placées au-dessus de la table d'opération et commandées par deux circuits, l'un relié au courant normal, l'autre venant directement de la batterie d'accumulateurs. La table d'opérations et la salle seront maintenues constamment à la température de 30°.

M. le Président remercie vivement M. Portevin de cette intéressante et très complète étude, ces remerciements sont d'ailleurs soulignés par les nombreux applaudissements de l'Assemblée, qui a manifesté à plusieurs reprises tout l'intérêt qu'elle prenait à cette lecture.

L'heure avancée ne permettant pas d'épuiser l'ordre du jour, la communication de M. E. Debacker sur les origines de la Saint-Martin est renvoyée à la prochaine séance.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

SÉANCE DU 9 OCTOBRE 1908

La séance est ouverte à 8 heures 1/2, dans la salle des séances de la Bibliothèque Communale, sous la présidence de M. le Dr G. Duriau, président.

Présences. Sont présents : MM. H. Terquem, président d'honneur ; Bouchet et E. Debacker, vice-présidents ; Simon, secrétaire-général ; Lanoire, bibliothécaire-archiviste-adjoint ; Mlle Crunel ; MM. Baras, Beaufils, Bion, Bled, Bonnet, A. Boone, Caroulle, E. Collet, P. Collet, Delon, Denquin, Desplanque, Dorine, L. Dreyfus, S. Dreyfus, Dr Duval, Geysen, Guesle, Lecocq, Ch. Lefebvre, H. Lefebvre, Marix, Oury, Picard, Rolland, Sterckemann, Vaillant, Verlomme, Wade; Gory, secrétaire.

Excusés : MM. Dr Lancry, sous-intendant Lévy.

Procès-verbal. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté

Condoléances. M. le Président annonce les décès de MM. Falciny, Cys et Dodanthun ; au nom de la *Société Dunkerquoise*, il a adressé à leurs familles ses compliments de condoléances, puis il fait part à l'assemblée du deuil qui vient de frapper M. G. Dumont qui a perdu sa fille ; il a envoyé au nom de la *Société Dunkerquoise* ses plus sincères compliments de condoléances à notre collègue, ainsi qu'à M. Salomé qui vient de perdre sa mère.

Félicitations. M. le Président adresse, au nom de la *Société Dunkerquoise*, des félicitations à M. Gontier, récemment promu Officier d'Académie.

Réception d'un nouveau membre.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. L. Dorine, qui assiste pour la première fois aux séances de la *Société Dunkerquoise* ; il émet le vœu que la Société trouvera en lui un collaborateur précieux et dévoué.

Correspondance.

M. le Secrétaire-général donne lecture de la correspondance qui comprend, outre la correspondance administrative, une lettre de M. Willemsen, remerciant la *Société Dunkerquoise* de l'avoir nommé membre correspondant, une lettre de MM. G. Lefèvre, A. de Saint-Léger et Bled remerciant des félicitations qui leur ont été adressées, enfin une lettre d'un membre demandant que la *Société Dunkerquoise* émette le vœu suivant :

Vœu présenté par un membre de la Société.

« Plaise au Gouvernement de la République Française de » donner à la Ville de Dunkerque une marque de sa solli- » citude en prenant en considération le décret de la » Convention Nationale du 17 septembre 1798, et en lui » accordant l'autorisation, comme à d'autres villes qui l'ont » déjà obtenue, de faire figurer dans ses armes la croix de » la Légion d'honneur. »

M. E. Bouchet appuie cette proposition ; M. le Président propose de laisser au Bureau toute latitude pour arriver à une solution ; cette proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Publication d'un ouvrage de M. le Cᵗ Lévi.

M. le Président signale la publication d'un ouvrage de M. le commandant Lévi « La Défense nationale dans le Nord en 1870-71 » ; il recommande vivement ce travail très intéressant à l'attention de ses collègues ; M. le commandant Lévi, par ses nombreuses communications s'est, d'ailleurs, toujours montré un chercheur érudit et infatigable.

Elections.

MM. R. Hecker et R. Wolf, ingénieurs des Ponts et

Chaussées, et G. Beck, armateur, sont nommés membres titulaires résidants.

Candidature. La candidature de M. Loosdreght, officier de l'Instruction publique, adjoint au maire de Saint-Pol-sur-Mer, est annoncée ; conformément au règlement, elle restera affichée pendant un mois dans la salle des séances.

Organisation de la Séance Solennelle. La séance solennelle de la *Société Dunkerquoise* aura lieu le 15 novembre ; M. le Président demande à M. le Maire de Dunkerque de bien vouloir la présider ; M. H. Terquem acceptant cette présidence, M. le Président le remercie vivement au milieu des applaudissements de l'Assemblée. M. P. Collet est chargé de l'organisation de la partie musicale ; M. le Dr Duval du rapport du concours de puériculture, et M. Rolland du rapport du concours de lecture et déclamation ; de plus des lauréats des divers concours réciteront des pièces de prose ou de poésie.

Lecture de M. E. Debacker. M. E. Debacker donne lecture de sa communication sur la Saint-Martin à Dunkerque.

Après avoir rappelé la communication de M. Lecocq sur les lanternes de la Saint-Martin et la très curieuse chromolithographie communiquée par M. G. Dumont, M. E. Debacker donne lecture de renseignements très précis qui lui ont été envoyés par M. le Dr Reuter, bibliothécaire de la ville de Dusseldorf.

La fête de la Saint-Martin, fête populaire dans toute l'Allemagne, la Suisse et la Norwège, se retrouve dans les pays latins comme fête religieuse. On peut admettre que la Saint-Martin a simplement remplacé une divinité païenne germanique à laquelle on sacrifiait ce jour-là. Cette fête devait être tellement enracinée dans le peuple que

l'église chrétienne dut l'adopter ; elle lui donna la signification d'une fête commémorative en l'honneur de saint Martin.

Le Synode d'Auxerre, qui se tint entre 570 et 590, protesta plus contre cette fête que contre un usage païen ; ceci pourrait expliquer comment saint Martin fut amené à remplacer un dieu de la mythologie païenne. Depuis le IX^e^ siècle, le jour de la Saint-Martin est un jour de fête ; c'est l'époque où, en Allemagne, on paie les fermages ; c'est le jour où les domestiques changent de places. L'usage du repas de la Saint-Martin s'est perpétué jusqu'à nos jours, il y figure une pâtisserie spéciale appelée « Cornes ou croissants de la Saint-Martin ». On avait, autrefois, l'habitude d'allumer, le jour de la Saint-Martin, de grands feux sur les montagnes ou sur les places publiques ; c'est très probablement à cette tradition que se rattache la coutume des rondes enfantines aux flambeaux fabriqués sur place avec de grosses betteraves, des courges ou des citrouilles vidées dans lesquelles on plantait une chandelle ; aujourd'hui, les lanternes sont généralement en papier. D'un autre côté, les enfants réunis en petits groupes demandaient, en chantant, une offrande au nom du saint, bienfaiteur et ami des pauvres ; cet usage est tombé en désuétude. A Dusseldorf les fêtes ont été pendant longtemps purement enfantines, mais depuis une vingtaine d'années, les étudiants, formés en cortège et précédés d'une musique, parcourent les rues de la ville en chantant des hymnes en l'honneur de saint Martin.

Le D^r^ Reuter croit que la légende de l'Ane que saint Martin cherche dans les dunes n'a pris naissance que longtemps après la célébration de la fête ; d'autre part, il

fait remarquer que la Saint-Martin est fêtée dans les pays protestants depuis plus de 400 ans, en l'honneur de Luther né le 10 Novembre et qui porte le prénom de Martin.

M. Debacker décrit ensuite la fête de la Saint-Martin telle qu'elle se fait de nos jours ; il rappelle la légende de l'âne de saint Martin et compare la fête célébrée à Dunkerque à celle de Dusseldorf. Il constate qu'il n'existe aucune trace du passage en Flandre de saint Martin ; d'autre part, la première mention historique relative à la bourgade qui donna naissance à Dunkerque remonte à la fin du VII^e^ siècle, c'est-à-dire 300 ans après la mort de saint Martin et cette bourgade primitive fut évangélisée par saint Eloi ; l'hypothèse du D^r^ Reuter qui fait remonter au paganisme l'origine de la Saint-Martin semble donc plus plausible. La divinité païenne à laquelle il fait allusion est très vraisemblablement Odin, adoré en Germanie sous les noms de Wotan, Wodon ou Wuodan. L'église catholique dut adopter sa fête et la consacra à saint Martin ; le peuple adopta facilement cette substitution qui adaptait au mieux, par un simple changement de nom, une fête chrétienne à une coutume païenne. Cette fête se perpétua chez les Germains jusqu'à l'apparition du schisme de Luther. Les réformés, partisans de Luther, profitèrent du prénom de l'apôtre de la doctrine nouvelle pour faire de la Saint-Martin traditionnelle une fête en l'honneur du moine réformateur dont le jour de naissance se célébrait à la même date que celui de l'évêque de Tours, et rien ne fut changé aux fêtes consacrées par une longue tradition.

Mais, malgré leurs efforts, les partisans de la réforme ne purent jamais s'établir ni dans les Flandres ni en Belgique ; la légende saxonne de la Saint-Martin était trop profondé-

ment ancrée chez eux et les réformés lui ayant donné Luther pour patron, il est vraisemblable que, par un anachronisme hardi, saint Martin remplaça saint Eloi, premier apôtre des Dunes et fondateur de Duyn-Kerk. L'histoire offre d'ailleurs, dans tous les temps et dans tous les pays, des exemples de perpétuation d'un même usage pour les besoins d'une cause nouvelle, par un simple changement de nom.

M. le Président remercie vivement M. E. Debacker de la très intéressante communication qu'il vient de faire ; il le prie de bien vouloir continuer les recherches qu'il a commencées et émet le vœu que notre collègue pourra bientôt nous donner, sur le même sujet, une nouvelle communication qui sera aussi chaudement accueillie que cette dernière.

Communication sur A.-C. Gallois.

M. Simon donne lecture d'une notice biographique relative à M. Arnould-Claude Gallois, né à Paris le 17 janvier 1773. Capitaine à l'âge de 21 ans, il fut aide-de-camp du général Regnier à Dunkerque. Ce dernier fut un des précurseurs de l'aviation : Regnier avait fait fabriquer en 1795 un aigle gigantesque qui devait prendre son vol du haut de la Tour. M. Gallois, invité à s'envoler avec lui, refusa ; il eut raison, car le malheureux aviateur ne réussit qu'à se briser une cuisse en s'abattant sur le pavé de la place de la Liberté. M. Gallois dut, pour raisons de santé entrer dans l'administration. Administrateur du département de la Lys, puis sous-préfet d'Ypres, il fut nommé, à la perte de la Belgique par la France, un des premiers Chevaliers de la Légion d'honneur. Peu de temps après, il refuse un titre de sénateur en Belgique, disant qu'il était Français et voulait mourir Français. Nommé sous-préfet à Lure (Haute-Saône), il est remarqué par le duc de Berry ; en 1815 il reçoit

SÉANCE DU 30 OCTOBRE 1908

La séance est ouverte à 8 heures 1/2, dans la salle de la Bibliothèque Communale, sous la présidence de M. le Dr Duriau, président.

Présences. Sont présents : MM. H. Terquem, président d'honneur; Bouchet et Debacker, vice-présidents ; Simon, secrétaire-général ; Dr Lancry, bibliothécaire-archiviste ; Mlle Crunel, MM. Beaufils, Beck, Bion, Bled, Bonnaire, A. Boone, Bonnet, Boutaric, Bufquin, de David des Etangs, Delon, Demolière, Denquin, Desplanque, S. Dreyfus, Dutoict, Dr Duval, Geysen, Guesle, Lecocq, Ch. Lefebvre, H. Lefebvre, Marix, Poulain, Prot, Rolland, Vaillant, Verlomme, Vormus, Wade ; Gory, secrétaire.

Excusé : M. Lespilette.

Procès-verbal. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Condoléances. M. le Président fait part à l'assemblée du deuil qui vient de frapper M. Merlen ; au nom de la *Société Dunkerquoise*, il a envoyé à notre collègue ses sincères condoléances.

Félicitations. M. le Président adresse, au nom de la *Société Dunkerquoise*, des félicitations à M. Vollaeys, promu officier d'Académie, ainsi qu'à MM. P. Collet et L. Dreyfus, qui ont obtenu une médaille de bronze de la Société des Conférences Républicaines.

Réception de nouveaux membres. M. le Président souhaite la bienvenue à MM. Beck, Boutaric et Prot, qui assistent pour la première fois aux

séances de la *Société Dunkerquoise* ; il espère trouver en eux des membres dévoués et des collaborateurs précieux.

Correspondance.

M. le Secrétaire-général donne lecture de la correspondance qui comprend, outre la correspondance administrative, une lettre de M. A. Gontier, remerciant des félicitations qui lui ont été envoyées ; des lettres de MM. R. Wolf et Hecker, remerciant de leur admission dans la *Société Dunkerquoise* ; enfin une lettre du secrétaire-administrateur du Syndicat de la Métallurgie demandant à la *Société Dunkerquoise* de décerner un prix à un des meilleurs élèves du cours de métallurgie. M. le Président met cette demande aux voix ; il est décidé, à l'unanimité, que la *Société Dunkerquoise* accordera le prix demandé.

Conférence.

M. le Président annonce que M. Médéric Dufour fera le 13 novembre une conférence sur « Le rire de Molière ».

Elections.

M. L. Loosdreght, adjoint au Maire de Saint-Pol-sur-Mer, Officier de l'Instruction publique, est élu membre titulaire non résidant ; M. Watteau est, sur sa demande, admis à nouveau membre titulaire résidant.

Candidature

La candidature de M. Decrombecque, percepteur de Petite-Synthe, comme membre titulaire résidant, est annoncée ; conformément au règlement,elle restera affichée pendant un mois dans la salle des séances.

Concours de Poésie et Prose

M. le Secrétaire-général donne les résultats des concours de poésie et de prose ; la Commission demande pour ces concours : 1° pour le concours de poésie : 2 médailles de vermeil, 1 médaille d'argent, 1 médaille de bronze, 3 mentions. — 2° pour le concours de prose : 2 médailles de vermeil, 1 médaille d'argent, 1 médaille de bronze, 3 mentions.

L'assemblée ratifiant ces demandes, il est procédé à l'ouverture des enveloppes contenant les noms des lauréats ; ce dépouillement donne les résultats suivants :

Concours de Poésie

1° Médailles de vermeil : *Nostalgie*, par Mme Juana Richard Lesclide, à Vincennes.

Lieder, par Mlle C. Pied, à Nantes.

2° Médaille d'argent : *Vieille Chanson*, par M. Roger Reigner, à Stuttgart (Allemagne).

3° Médaille de bronze : *Mélancolies d'automne*, par M. H. Lezay, à Briançon.

4° Mentions : *Le Souvenir*, par M. L. Bonnefoy, homme de lettres, à Lyon.

Sonnets Pyrénéens, par Mlle Cochet, à Tours.

Les cèdres du Liban, par M. M.-J. Ronchail, à Paris.

Concours de Prose

1° Médailles de vermeil : *L'Effacée* par M. et Mme Henry et Wilma Lezay, à Ste-Catherine de Briançon.

La dame de Pey-Berland, par M. H. Fromont, à Lagruère par le Mas d'Agenais.

2° Médaille d'argent : *Monsieur Gandouriea*, par M Robert de la Villehervé, au Havre.

3° Médaille de bronze : *Le grand secret*, par M. Jean du Sandillat, à Paris.

4° Mentions : *Le verger*, par M. Noé Caletan, à Paris.

Un mariage idyllique, par Mme Juana Richard Lesclide, à Vincennes.

Les nouvelles de Flandre, par M. P. Debeyre, à Lille.

Mémoire envoyé hors concours.

M. Bouchet présente un rapport sur un mémoire hors concours portant comme devise « Bien faire et laisser dire » et intitulé « La Civilisation moderne ». Après avoir exposé le plan général de ce travail, M. Bouchet présente les critiques que la Commission a formulées ; néanmoins il propose de décerner à l'auteur une médaille d'argent. Cette proposition étant approuvée, il est procédé à l'ouverture de l'enveloppe contenant le nom de l'auteur. M. le Président est heureux de proclamer le nom de M. Bonnaire et de le féliciter au nom de la *Société Dunkerquoise*.

Cours de Puériculture.

M. le Dr Duval donne lecture de son rapport sur le concours ouvert entre les élèves du cours de puériculture ; les résultats obtenus ont été excellents et les compositions très satisfaisantes ; il demande qu'il soit attribué à ce concours : une médaille d'argent, une médaille de bronze, deux 3e prix, un 4e prix et 5 mentions. Ces demandes étant approuvées, M. le Président fait remarquer que la médaille de vermeil et la médaille d'argent sont offertes par notre collègue M. A. Dumont. Au nom de la *Société Dunkerquoise*, M. le Président remercie M. A. Dumont qui a bien voulu donner ainsi une nouvelle marque du grand intérêt qu'il porte à la Société.

Organisation de la Séance Solennelle.

M. le Président annonce que la Séance solennelle aura lieu le 15 novembre dans la salle des fêtes de l'Hôtel des Pompiers, sous la présidence de M. H. Terquem, maire de Dunkerque. Le programme comprendra, outre les comptes-

rendus des divers concours, des morceaux récités par les lauréats ; la section musicale se fera également entendre.

Communication de M. Demolière.

M. Demolière donne lecture de sa communication sur « Les Corsaires dunkerquois sous Louis XIV ». Dans cette intéressante étude, M. Demolière nous ramène au temps de Duguay-Trouin, Forbin et Jean Bart. La marine militaire de Louis XIV était, en 1674, en très mauvais état : l'argent manquait dans les coffres de l'Etat pour permettre de l'organiser et de l'armer convenablement. Louis XIV trouva très pratique de donner à des marins intrépides et à l'esprit aventureux, des « lettres de marque » leur permettant de prendre la mer et de saisir par la force tout bâtiment d'une nation ennemie ; afin de les encourager, la saisie était partagée à raison du tiers pour le roi, un tiers pour l'armateur et un tiers pour l'équipage. Les armateurs de Dunkerque qui armèrent des navires pour la « course » furent nombreux ; quelques-uns de ces navires n'avaient pas un grand tonnage, d'autres étaient presque impropres à la navigation. Quoi qu'il en soit, Louis XIV trouva une quantité de navires suffisamment armés pour défendre nos côtes et, de plus, une source de revenus pour son Trésor.

Les équipages étaient composés de marins décidés à tout braver pour faire une bonne prise ; néanmoins, mal logés, mal soignés, rebutés par les dangers parfois très grands qu'il fallait courir, plusieurs désertèrent. M. Demolière cite plusieurs rapports de mer de capitaines de corsaires se rapportant à ces épisodes et termine par l'énumération de quelques corsaires attachés à Dunkerque.

M. le Président remercie M. Demolière de sa très intéressante communication qui a été vivement applaudie et

le prié de vouloir bien donner, à la prochaine séance, la suite de cette très intéressante étude.

Communication de M. Boutaric.

M. Boutaric, après avoir montré les ravages produits dans le monde entier par la tuberculose, après avoir démontré, d'après les travaux les plus récents qu'elle peut se transmettre des bovidés aux hommes, constate le danger terrible qui peut en résulter. Le lait, en effet, est l'aliment par excellence de l'enfance et des malades, si donc il contient des bacilles de la tuberculose, il devient un propagateur de la maladie. Car il ne faut pas oublier que la stérilisation pas plus que la pasteurisation ou tout autre procédé, à moins d'être conduits d'une façon absolument technique, ne parviennent pas, dans la majorité des cas, à détruire le bacille de la tuberculose ; et lorsque même les stérilisations sont parfaites, elles altèrent la composition du lait de telle façon que ce produit purifié peut occasionner différentes maladies par ralentissement de la nutrition. Le lait, lorsqu'il est livré à la consommation, devrait donc être sain et exempt de tout microbe pathogène. Or à Dunkerque malheureusement, d'après une enquête conduite méthodiquement par l'auteur, 33 % des vaches sont tuberculeuses. Et en disant Dunkerque, il faut entendre Malo, Rosendael, Coudekerque-Branche, St-Pol, Petite-Synthe. Cette statistique déconcertante fait frémir, d'autant plus que la loi n'est nullement armée contre ce fléau dévastateur.

M. Boutaric, après avoir décrit le mal, propose un remède à ce déplorable état de choses et indique une série de mesures rationnelles destinées à triompher et de cette tuberculose et de l'esprit de routine des nourrisseurs, protégés en l'espèce par l'impunité que leur donne la loi. Il

faudrait d'abord créer un petit laboratoire à la tête duquel on mettrait un ou deux hommes de science et de pratique compétents Ces deux praticiens rechercheraient la présence du bacille dans des échantillons du lait livré à la consommation. Cette constatation faite au moyen du microscope et d'injections péritonéales chez des cobayes très sensibles à ce bacille, permettrait de connaître les laiteries infectées et d'y rechercher, par l'emploi des inoculations révélatrices de tuberculine, les animaux malades. Ceux-ci, ne pouvant plus servir à la production du lait, seraient envoyés à l'abattoir, et cette élimination, assurant l'épuration rapide des étables, ne laisserait livrer à la consommation que du lait sain et non plus homicide. De plus et concurremment, ces deux praticiens donneraient des conseils d'hygiène aux nourrisseurs soit pour la tenue de leurs étables, soit pour l'alimentation des animaux qu'elles contiennent, soit enfin pour la traite des mêmes animaux faite à l'heure actuelle d'une façon très défectueuse et pouvant amener d'autres maladies que la tuberculose. Enfin on apprendrait aux nourrisseurs qu'il n'y a rien de plus malpropre, ni de plus dangereux que leur procédé actuel qui consiste à coller, pour obturer le goulot des bouteilles de lait, des étiquettes mouillées avec de la salive.

Tel est donc le remède, remède qui n'a jamais été tenté dans aucune ville et que propose M. Boutaric, mais il faut une sanction. Elle serait trouvée dans l'application, sur les bouteilles de lait reconnu venant de laiteries indemnes et bien tenues, d'une bande imprimée, délivrée par le laboratoire, relatant sa bonne qualité. Ce serait la prime au nourrisseur-laitier sous forme de réclame gratuite pour ses produits, en même temps qu'une sérieuse garantie pour le public consommateur.

Pour réaliser ce problème, il reste à trouver les moyens d'établir le budget nécessaire à son fonctionnement. Dunkerque n'a pas assez, pour l'alimentation en lait de ses habitants, des laiteries y existant et doit avoir recours à la banlieue. Dans ces conditions, il faut donc créer une association des communes suburbaines qui permettra ainsi d'assurer pécuniairement cette œuvre d'une utilité sociale de premier ordre. En se mettant à la tête de ce mouvement, Dunkerque entreprendra une véritable croisade suivie de succès, non seulement contre le terrible fléau de la tuberculose, mais encore contre les infections d'ordre secondaire qui rendent si souvent le lait fatal aux nourrissons.

Cette très intéressante communication, suivie avec une grande attention par toute l'assemblée, est accueillie par d'unanimes applaudissements ; le Président remercie M. Boutaric d'avoir bien voulu apporter à la *Société Dunkerquoise* le fruit de ses observations professionnelles. Il souhaite que sa voix soit entendue en dehors de cette enceinte et qu'on organise à Dunkerque, ainsi que dans les communes suburbaines, une lutte vigoureuse contre la tuberculose d'après les procédés préconisés dans cette communication.

M. le Maire, Président d'honneur, assure M. Boutaric que ses paroles porteront leur effet, et qu'il espère leur faire donner dans une autre assemblée la sanction qu'elles comportent.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 1/2.

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 1908

La séance est ouverte à 8 heures 1/2, dans la salle de la Bibliothèque Communale, sous la présidence de M. le Dr Duriau, président.

Présences. Sont présents : MM. H. Terquem, président d'honneur ; E. Bouchet et E. Debacker, vice-présidents ; Simon, secrétaire-général ; Dr Lancry, bibliothécaire-archiviste ; Mme Crunel ; MM. Baras, Beaufils, Bion, Bled, A. Boone, Mme Boone, Boutaric, Bufquin, Cazenave, Cleenewerck, P. Collet, Desplanque, L. Dreyfus, S. Dreyfus, Dutoict, Geyser, Goetghebeur, Guesle, Husson, Lecocq, Ch. Lefebvre, H. Lefebvre, sous-intendant Lévy, Loosdreght, Oury, Picard, Poulain, Rolland, Sterckemann, Vaillant, Verlomme, Vermus, Wade, Gory, secrétaire.

Excusé : M. Demolière.

Procès-verbal. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

A propos de la lecture du procès-verbal, M. le Dr Lancry fait remarquer que l'expression « Le lait homicide », employée par M. Boutaric dans sa dernière communication, semble impropre. Un échange de vues a lieu entre Mme Boutaric et M. le Dr Lancry.

Séance solennelle. Le procès-verbal de la séance solennelle est lu et adopté.

Condoléances. M. le Président fait part à l'assemblée du deuil qui vient de frapper MM. G. Félizet et A. Bollaert qui viennent de

perdre, l'un son père, l'autre son frère ; au nom de la *Société Dunkerquoise*, il leur adresse ses plus sincères compliments de condoléance.

Réception d'un nouveau membre.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Loosdregt qui assiste pour la première fois aux séances de la *Société Dunkerquoise* ; il est persuadé que nous trouverons en lui un collaborateur précieux et dévoué.

Le Général Lemaire de M. E. Bouchet.

M. le Président donne lecture d'appréciations très flatteuses du travail de notre collègue M. Bouchet sur « Le Général Lemaire », parues dans la « Revue militaire Suisse » et dans la « Revue d'Histoire rédigée par l'Etat-Major de l'armée ». Il en félicite vivement M. Bouchet.

Correspondance.

M. le Secrétaire-Général donne lecture de la correspondance qui comprend, outre la correspondance administrative, une lettre de M. Loosdregt remerciant la *Société Dunkerquoise* de l'avoir admis parmi ses membres ; une lettre de M. A. Dodanthun remerciant des condoléances qui lui ont été envoyées ; l'annonce du Congrès des Sociétés Savantes qui se tiendra à Rennes en 1909 ; enfin une lettre du Directeur général de la statistique de l'Uruguay proposant d'échanger ses publications avec les nôtres.

Cette demande, mise aux voix, est repoussée.

Don d'ouvrages

M. le Président dépose sur le Bureau les ouvrages suivants :

« Bailleul — Pages d'histoire locale » par M. J. Ficheroulle, membre du Comité flamand de France ;

« Autour d'un projet de canal d'Anvers à la mer à travers le pays de Waes au XVII[e] siècle », par M. G. Willemsen, président du Cercle Archéologique du pays de Waes,

membre titulaire de l'Académie royale d'Archéologie de Bruxelles.

Des remerciements sont votés à MM. Ficheroulle et G. Willemsen pour le don de ces ouvrages qui seront mis en bonne place dans la bibliothèque de la Société.

Election du Bureau.

L'ordre du jour appelle l'élection du Bureau.

Sont élus pour l'année 1909 :

Président : M. le Dr Duriau.

Vice-présidents : MM. E. Bouchet et E. Debacker.

Secrétaire-général : M. Simon.

Secrétaire-adjoint : M. Gory.

Trésorier : M. Isoré.

Bibliothécaire-archiviste : M. le Dr Lancry.

Bibliothécaire-archiviste-adjoint : M. Lanoire.

Organisation des concours pour 1909.

Il est décidé que seront organisés pour l'année 1909 : 1° un concours de littérature (prose et poésie) ; 2° un concours d'histoire ayant pour sujet la monographie d'une commune de l'arrondissement de Dunkerque ; 3° un concours de Sciences auquel sera affecté le prix *Paul Terquem* ; 4° un concours de lecture, déclamation et dialogue ; enfin, comme chaque année, les travaux soumis à la *Société Dunkerquoise* et non compris dans les questions se rapportant aux concours ci-dessus seront, s'il y a lieu, récompensés.

Le concours de sciences économiques et sociales, clos en 1910, et ayant pour thème « L'Histoire économique du Port de Dunkerque pendant le XIXe siècle ; effets de l'évolution de l'industrie maritime à Dunkerque » est maintenu au programme.

Le concours sur l'enseignement professionnel et l'apprentissage n'ayant jusqu'à présent donné aucun résultat, est supprimé.

M. E. Bouchet demande qu'un projet de diplôme soit mis au concours ; les attributs devront également pouvoir servir de têtes de lettre, etc. MM. Debacker et Terquem appuient cette proposition ; M. Terquem rappelle qu'un de nos collègues, M. Félizet, avait déposé un projet de concours dans ce sens. La proposition de M. E. Bouchet est adoptée et renvoyée à la commission des Beaux-Arts.

Election d'un nouveau membre.

M. Decrombecque, percepteur de Tétéghem, est élu membre titulaire résidant.

Présentation de nouveaux candidats.

La candidature de M. Dagoury, chef d'exploitation de la Compagnie des Eaux de Dunkerque, comme membre titulaire résidant, et celle de M. Lebel, juge de paix du canton Est de Dunkerque, comme membre titulaire non résidant, sont annoncées ; conformément au règlement, ces deux candidatures resteront affichées pendant un mois dans la salle des séances.

Lecture de M. Lecocq.

M. le Président excuse M. Demolière qui devait donner la suite de sa communication sur « Les Corsaires dunkerquois sous Louis XIV », mais qui a été obligé de s'absenter, et donne la parole à M. Lecocq, qui, en quelques pages pleines d'humour, fait revivre un coin de Paris, où une partie de son enfance s'est écoulée.

Après avoir accordé un souvenir ému à son père et rapporté une anecdote très amusante se passant pendant la révolution de 1848, alors qu'il allait à la même pension qu'Anatole France, il décrit le plaisir qu'il éprouvait à entendre et à voir le Guignol des Champs-Elysées. Il

évoque, avec beaucoup d'esprit et de vivacité, la joie et l'étonnement des bambins qui recevaient des mains de Polichinelle la juste récompense de leur sagesse, mais qui n'avaient aussi parfois que des verges, juste prix de leurs méfaits.

M. le Président remercie M. Lecocq de l'excellente lecture qu'il vient de faire et qui lui a valu les applaudissements unanimes de l'assemblée.

Lecture de M. Desplanque.

M. Desplanque a fait une étude de la vie de notre regretté collègue M. Dodanthun, dont il donne lecture sur la demande de M. le Président.

M. Dodanthun fut admis en 1872 membre titulaire résidant de la *Société Dunkerquoise*, secrétaire-adjoint en 1874, il fut nommé membre honoraire en 1895. Resté fidèle à notre Compagnie pendant la crise qu'elle traversa de 1878 à 1880, il fut un de ceux qui contribuèrent à la tirer de sa léthargie et qui lui donnèrent une nouvelle et forte impulsion. Il commence en mars 1895 un catalogue des ouvrages de la bibliothèque de la *Société Dunkerquoise* et reçoit, en signe de reconnaissance, le titre de membre honoraire. Il écrivit peu, le temps matériel lui faisant complètement défaut ; il préféra très probablement produire peu que de donner un travail hâtif ou, à son avis, incomplet. Nommé, en 1875, puis à nouveau en 1884, bibliothécaire de la ville de Dunkerque, il donne la plus grande extension possible au service du prêt de livres à domicile. Son ambition était de faire de la Bibliothèque Communale un véritable instrument de travail et de science. Il entreprend, en 1890, la création d'un double catalogue sur fiches, l'un alphabétique, l'autre méthodique et établit ainsi plus de 20.000 fiches. Il veille, en outre, avec un

soin jaloux, à ce que la Bibliothèque Communale soit sans cesse augmentée et amasse ainsi une grande quantité de documents : livres, brochures, plaquettes ou manuscrits relatifs à l'histoire locale et régionale de Dunkerque.

Sous l'impulsion et la direction de M. Dodanthun, la Bibliothèque Communale connaît de 1889 à 1896 une ère de prospérité jusqu'alors sans pareille, il l'élève au rang des principales du département par la valeur de ses ouvrages et le nombre de ses volumes.

Mais, en 1899, M. Dodanthun doit renoncer au professorat ; en 1906, sa santé chancelante l'oblige à se retirer à Hazebrouck, dans sa famille.

Notre regretté collègue avait donné à ses concitoyens le meilleur de sa vie et su la rendre utile à tous en la dépensant pour la diffusion des connaissances humaines ; on trouvait en lui l'espérance qui donne l'effort, l'amour du travail et de la science qui crée le plus haut idéal humain et enfin la recherche sincère et passionnée de la Vérité. Sa bonté indulgente, sa bienveillance courtoise, son inépuisable obligeance et sa haute valeur morale l'ont fait sincèrement regretter de tous ceux qui avaient pu l'approcher et le connaître.

Par leurs unanimes applaudissements, les membres présents s'associent aux paroles éloquentes de M. Desplanque et montrent ainsi combien ils estimaient M. Dodanthun. M. le Président remercie M. Desplanque et le félicite d'avoir fait revivre le souvenir de notre collègue.

M. Simon, secrétaire-général, donne lecture du procès d'un Iconoclaste au XVII^e^ siècle. Communication de M. Simon.

Le 1er février 1686, le nommé Lacroix, soldat à Bergues, fut dénoncé comme ayant été vu dans sa chambre jurant et blasphémant le saint nom de Dieu en même temps qu'il donnait des coups d'épée dans une image représentant la mise au tombeau de la Vierge entourée des disciples, et fut mis, de ce fait, en prison. M. de Choisy, aide-major de la place, ouvrit une enquête et fit successivement comparaître les soldats Champagne, Bonnevie et Deslovier, fit confronter Lacroix et Champagne et finalement déposa des conclusions devant le Conseil de guerre pour que le délinquant fût mené à la tête des troupes pour y être dégradé des armes, faire amende honorable et avoir la langue percée d'un fer chaud par la main de l'exécuteur des hautes œuvres, puis être remis en prison pour être conduit aux galères pendant 3 ans.

Lacroix fut condamné à faire amende honorable, le poing coupé et la langue percée.

M. Simon n'a pu trouver trace de l'exécution de ce jugement, mais l'image lacérée a été retrouvée dans un estaminet des environs de Bergues ; elle porte la marque du sieur Lacroix qui ne savait signer et la constatation qu'elle a été exhibée devant les juges.

M. Simon est vivement applaudi et félicité de sa communication qui caractérise bien l'époque à laquelle elle se rapporte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 1/2.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Bureau pour 1908

MM. Le Maire de Dunkerque, Président d'honneur.
G. Duriau, ✪, Président.
E. Bouchet, I ✪, ✣ } Vice-Présidents.
E. Debacker, ✲, I ✪ }
H. Terquem, I ✪ } Secrétaires Généraux.
L. Simon, ✪ }
F. Gory, ✪, Secrétaire-Adjoint.
F. Isoré, ✪, Trésorier.
G. Lancry, Bibliothécaire-Archiviste.
Lanoire, Bibliothécaire-Archiviste-Adjoint.

Membres Titulaires résidants

MM.

78 Vaneste (Louis), I ✪, pharmacien de 1re classe.
Vézien (Ernest), O ✲, médecin principal en retraite.
80 Debacker (Emile) ✲, I ✪, conducteur principal des Ponts et Chaussées en retraite, membre de la Commission Historique.
Lecocq (Jules), ✪, architecte de la Ville.
81 Dutoit (Albert), ✪, négociant, vice-président de la Commission administrative du Mont-de-Piété.
82 Degravier (Edouard), agent-voyer principal en retraite.
Reumaux (Tobie), docteur en médecine, médecin des Epidémies.
Shelley (Henri), artiste peintre.

1882 VANCAUWENBERGHE (Georges), ✻, ingénieur civil, maire de Saint-Pol-sur-Mer, conseiller général.

1883 MONTEUUIS (Isidore), avoué, juge suppléant, vice-président de la Commission administrative des Hospices, conseiller municipal.

MOREL (Benjamin), courtier maritime, agent de change, consul des Etats-Unis, conseiller municipal.

1885 DURIAU (Gustave), Ω, directeur du Service Sanitaire Maritime, médecin des Hôpitaux.

1886 BROUTTA (Charles), entreposeur des tabacs en retraite.

NÉERMANN (Louis-Adolphe), I Ω, directeur de l'Ecole de musique, chef de la Musique communale.

RUYSSEN (Georges), chirurgien en chef de l'hôpital civil, conseiller d'arrondissement, adjoint au Maire.

1888 FOURNIER (Edmond), commissaire-priseur.

1889 COLLET (Charles), ingénieur de la Chambre de Commerce.

1890 MOREL (Jean), architecte.

1891 BREYNAERT (Louis), docteur en médecine.

DURIAU (Charles), Ω, courtier maritime, agent de change.

MALO-LEFEBVRE, O ✻, Ω, ✠, capitaine de frégate.

1892 MINET-TRESCA (Alfred), Ω, licencié en droit, imprimeur breveté.

1893 ALLEMÈS (Albert), ✻, notaire, licencié en droit.

JANNIN (Albert), I Ω, négociant, juge suppléant au Tribunal de Commerce.

LEFEBVRE (Henry), I Ω, propriétaire, vice-président du Bureau de Bienfaisance, conseiller municipal.

PARISIS (Léon), courtier maritime, agent de change.

1894 LEFEBVRE (Charles), Ω, pharmacien de 1re classe.

1895 BOUCHET (Emile), I Ω, ✠, homme de Lettres, membre de la Commission Historique.

COQUELLE (Félix), Ω, ✠ ✠, négociant, consul du Pérou, président du Tribunal de Commerce, maire de Rosendael.

Husson, pharmacien de 1re classe.
Huyghe, docteur en médecine.
Lefebvre (Jules), I ✪, principal du Collège Jean-Bart, membre du Conseil Académique.
1896 Belle (André), brasseur, conseiller municipal.
Hamoir (Ernest), agent général d'Assurances.
Leroy, ✪, agent-voyer d'arrondissement.
Morel (Frédéric), ingénieur de la Cie des Bateaux à Vapeur du Nord.
Terquem (Henri), I ✪, avocat, docteur en droit, Maire de Dunkerque.
Trystram (Jean), ✻, C ✠, Sénateur, président honoraire de la Chambre de Commerce.
Trystram (Jean) fils, industriel, administrateur des Hospices, membre de la Chambre de Commerce, conseiller municipal.
Trystram (Louis), industriel.
Vaillant (Gustave), I ✪, directeur d'Ecole Communale.
898 Caroulle, ✪, directeur d'Ecole Communale.
Couhé, I ✪✠, docteur en droit, président du Tribunal civil.
Dumont (Alfred), ✻, C ✠, avocat, ancien Maire de Dunkerque, conseiller général.
Fockenberghe, capitaine au long-cours, armateur.
Geeraert, docteur en médecine, maire de Malo-les-Bains.
Lancry (Gustave), docteur en médecine, ancien interne des hôpitaux de Paris.
Lefebvre (Pierre), pharmacien.
Vollaeys (Maurice), ✪, avocat.
Ziégler (Albert), constructeur-mécanicien.
899 Baras, pharmacien.
Bérode, ✪, négociant, consul de Suède, conseiller municipal.
Béthune, propriétaire.
Bultheel, avocat.

1899 COLLET (Charles), I ✠, négociant, ancien vice-président de la Chambre de Commerce.

DESFARGES (Gérard), ✠, négociant, juge au Tribunal de Commerce.

DUFOUR (Maurice), ingénieur des Arts et Manufactures.

GONTIER (Arthur), ✠, architecte agréé, membre de la Commission Historique.

ISORÉ (Ferdinand), ✠, greffier de Justice de Paix.

LEDUC, entrepreneur de transports, juge au Tribunal de Commerce.

MONBORNE (Alexandre), chef de bureau à la Cie des Bateaux à Vapeur du Nord.

SELIGMANN (Edward), agent maritime.

SMAGGHE, pharmacien de 1re classe.

VANHAMME (Désiré), ✠, O ✠, directeur de la Cie des Bateaux à Vapeur du Nord.

WAETERLOOT (E.), négociant.

WEUS (Fernand), négociant.

1900 CABOUR (Charles), agent de change, juge au Tribunal de Commerce.

CATRICE, négociant, juge au Tribunal de Commerce.

DE LESDAIN, licencié ès-sciences, docteur en médecine.

CLEENEWERCK, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées.

CREVELLE, ✠, médecin-vétérinaire en retraite, inspecteur du Service de l'Abattoir.

FRÉNO (Charles), pharmacien de 1re classe.

GEYSEN (Jean), ✠, propriétaire, adjoint au Maire.

GOETGHEBEUR (Emile), huissier.

LADUREAU (Georges), C ✠, ancien président du Tribunal de Commerce.

LEMAIRE (Laurent), agent général d'Assurances.

MADELAINE (Paul), entrepreneur des Travaux publics.

MARCHAND (Paul), industriel.

'(0 MORAEL (Georges), ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats.

NOSTEN, avoué, licencié en droit.

OBELIANNE (Maurice), licencié en droit, négociant.

RUYSSEN (Anthime), ✿, licencié en droit, secrétaire général des Hospices.

WATTEAU, contrôleur des Contributions Directes.

001 BALLÉDENT, licencié en droit, commissaire-priseur.

BION, propriétaire.

BOURDEL, directeur du Slip-Way.

COLLET (Ernest), ✿, négociant.

DALINVAL (Edmond), négociant-armateur.

DECK (Maurice), négociant-armateur.

DELTOUR (Mlle) ✿, directrice d'Ecole communale.

GUINGUET, négociant.

LAVERGNE (Edouard), industriel, juge au Tribunal de Commerce.

LÉCUYER, ✻, directeur des Douanes.

MARCHAND (Maurice), industriel, membre de la Chambre de Commerce.

MAUROIS (Alfred), ✻, lieutenant de vaisseau.

MAUROIS (Georges), négociant.

OURY (Paul), inspecteur divisionnaire des douanes.

TRESCA (Henri), malteur.

WOUSSEN (Lesli), ✠, négociant, membre de la Chambre de Commerce.

COLLET (Paul), négociant.

002 COOLEN (Eugène), négociant.

DECK (Fernand), négociant-armateur.

DECOURTRAY (Mlle), directrice d'Ecole communale.

DUVAL, chirurgien des Hôpitaux, conseiller municipal.

LEBLEU (Léopold), notaire, docteur en droit.

LECAT, médecin-vétérinaire.

1902 LECOMTE (Edouard), entrepreneur de Travaux publics.
PAUWELS (Gustave), négociant.
SCHEFFER, agent général d'Assurances.
1903 BOLLAERT (Georges), courtier fluvial.
DARCQ, ancien secrétaire en chef de la Mairie.
DUBOIS (Mlle), directrice d'Institution de Demoiselles.
DUBUISSON (E.), ingénieur des Arts et Manufactures.
DUFLOS, brasseur.
FIÉVET, docteur en médecine.
LECOUFFE (Pierre), brasseur.
REUMAUX (Emmanuel), docteur en médecine.
1904 ACHARD (Louis), expert-chef du Bureau Veritas.
DUMONT (Georges), ✠, avoué.
GARNUCHOT (Emile), expert au Bureau Veritas.
LEMAIRE (Henri), Q, agent général d'Assurances, administrateur du Bureau de Bienfaisance, conseiller municipal.
MARIX, industriel, ancien élève de l'Ecole Polytechnique.
MERLEN, armateur, directeur de la Société de Remorquage.
WULLENS (Jules), commis principal des douanes.
1905 ACKEIN (J.), négociant.
BLED (Ed.), Q, ✠ O., comptable à la Cie des Bateaux à Vapeur du Nord.
BOONE, Q, conducteur des Ponts et Chaussées, conseiller municipal.
BOUTARIC, ✠, vétérinaire départemental.
COOLEN (M.), agent général d'Assurances.
DE BAECKER (F.), négociant.
DECKMYN (D.), agent général d'Assurances.
DECONINCK, inspecteur d'Assurances.
DERUDDER (E.), négociant.
DREYFUS (S.), ✠, Q, ✠, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

1905 DRYBURGH, agent général d'Assurances.
GORY (F.), ✠, commis principal des Douanes.
HULLEU (M.), docteur en médecine, ancien interne des Hôpitaux de Paris.
JOKELSON, négociant.
JUBAULT, O ✠, I ✠, capitaine de frégate de réserve, officier-chef du Pilotage.
LEFEBVRE (Ch.), directeur des Magasins Généraux.
MAIRE (P.), avoué près le Tribunal civil.
MERVEILLE (L.), docteur en médecine.
VIGREUX, clerc de notaire.
1906 AMESPIL, consul de la République Argentine.
D'AUBENTON, percepteur des Contributions directes.
BOSSAERT (Mlle), propriétaire.
BRISAC, ✠, I ✠, O ✠, sous-préfet de Dunkerque.
BROSSARD, ingénieur des Ponts et Chaussées.
BUFQUIN (A), ✠, directeur de la succursale de la Banque de France.
COLLIGNON, préfet honoraire, receveur particulier des Finances.
DEBAECKE, directeur du Mont-de-Piété.
DENQUIN (L.), ✠, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées.
DREYFUS (L.), négociant.
ELBY (M.), négociant.
LAFOUTRY, appréciateur au Mont-de-Piété.
LANOIRE (E.), substitut du Procureur de la République.
LEBLOND (E.), docteur en médecine.
LEHUÉROU-KERISEL, Procureur de la République.
MICHEL (P.), greffier du Tribunal de Commerce, licencié en droit.
POULAIN, architecte.
SEYS (E.) fils, filateur.
VINEL, directeur de la Société Générale.
WADE, négociant.

1907 BOONE, ✿, commis-greffier assermenté au Tribunal civil.
CAZENAVE, sous-directeur des Contributions indirectes.
CHARLET, pharmacien de 1re classe.
DANY, directeur de Banque.
DELEGRANGE, courtier fluvial.
DELON, agent de la Cie des Chargeurs Réunis.
DESGARDIN, chef du Service des Travaux municipaux.
FICHAUX (René), ✿, industriel, conseiller municipal.
LEMAIRE (Louis), docteur en médecine.
LORIDAN, I ✿, directeur d'Ecole communale.
RAFFIN, négociant.
VANEL, entrepreneur de Travaux publics.
VERLOMME, ✿, comptable.
1908 BEAUFILS, ✿, libraire.
BECK (Georges), ✠, armateur, membre de la Chambre de Commerce.
BONNET (E.), ✿, négociant, juge suppléant au Tribunal Commerce.
CARPENTIER (Edouard), négociant.
DAVID DES ETANGS (de), receveur principal des Douanes.
DECROMBECQUE, percepteur de Petite-Synthe.
DELAETER, agent général d'Assurances.
DEMOLIÈRE, administrateur de la Marine.
DESTICKER, juge d'instruction.
DORINE, armateur, conseiller municipal.
FUCHS, chirurgien-dentiste.
GUESLE, secrétaire-adjoint de la Chambre de Commerce
HECKER, ingénieur des Ponts et Chaussées.
LESPILETTE, I ✿, secrétaire général de la Mairie.
MAEGHT, négociant-bijoutier.
MANIER-MICHEL (Mme), imprimeur-éditeur.
PICARD, ✿, négociant.
VANROYE, greffier du Tribunal civil.
VORMUS, conservateur des hypothèques.
WOLF (Robert), ingénieur des Ponts et Chaussées.

Membres Titulaires non résidants

1 Liénard, homme de Lettres, Rosendaël.
3 Coolen, O ✠, médecin-vétérinaire, Rosendaël.
5 Champion (Alfred), Ω, homme de Lettres, Paris.
3 d'Hooghe (Edouard), Ω, avocat à la Cour d'Appel, Douai.
7 Massiet du Biest, C ✠, conseiller à la Cour d'Appel, Amiens.
) de Swarte, ✠, I Ω, ancien trésorier payeur général du Nord, Paris.
) Delbecq, docteur en médecine, Gravelines.
Hocquette, directeur de l'Usine à Gaz, Coudekerque-Branche.
Potier, architecte départemental, Malo-les-Bains.
Quilliet, ancien pharmacien, Rosendaël.
Reed, agent maritime, Malo-les-Bains.
Terquem (Maurice), administrateur-délégué de la Cie Industrielle des Pétroles, Paris.
Trystram (Paul), ingénieur, Spycker.
Bollaert (Aloys), filateur, Tétéghem.
Robyn (Albert), avocat agréé, Roubaix.
Demey, licencié en droit, Paris.
Gaillard, Ω, secrétaire de la Société des Chantiers de France, Malo-les-Bains.
Hurtrel, négociant, Bourbourg.
Hutter, Ω, ingénieur civil, agent de change, courtier maritime, vice-président de la Chambre de Commerce, Malo-les-Bains.
Berquet (Marcel), Ω, docteur en médecine, adjoint au Maire, Calais.
Félizet (Georges), avocat à la Cour d'appel, Paris.
Lecomte (Léonce), entrepreneur de Travaux publics, membre de la Chambre de Commerce, Rosendaël.

1902 SIMON, commis attaché à la Direction des Douanes, Le Havre.

TRYSTRAM (Emile), docteur en droit, avocat à la Cour d'Appel, Paris.

1903 DEWACHTER (Jules), négociant, Lille.

DEWACHTER (Louis), négociant, Lille.

GEERLACHE (Jean), entrepreneur de Travaux publics, Bruxelles.

GOETGHEBEUR (Gustave), huissier, Bourbourg.

GOVARE (Paul), docteur en droit, avocat à la Cour d'Appel Paris.

HANNON, huissier, Calais.

ODOUL (Le Colonel), O ✻, Wormhout.

QUAGHEBEUR, pharmacien de 1re classe, Petite-Synthe.

1904 CHIMOT (Mlle), I ❦, directrice de l'Ecole Communale Rosendaël.

CUVELLIER (Albert), propriétaire, Rosendael.

LAVAGNE (Jean), Paris.

LORY (Paul), professeur à l'Ecole primaire supérieure Tourcoing.

MONTEUUIS, docteur en médecine, Nice.

MONIER, docteur en médecine, Coudekerque-Branche.

1905 BEIRNAERT (L.), avocat, docteur en droit, Bourbourg.

CRUNEL (Mlle), professeur de piano, Rosendael.

LÉVI, ✻, ❦, (commandant), Etat-major du 1er corps d'armée, membre de la Commission Historique Lille.

SALOMÉ (R.), licencié ès-lettres, Paris.

1906 BOULANGER, négociant, Malo-les-Bains.

CORTIER (L.), armateur, Malo-les-Bains.

LE GALL, C ✻, trésorier-payeur général du Nord, Lille.

LAVAGNE (Paul), Paris.

PORTEVIN, ✻, ingénieur-architecte, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, Reims.

7 REBREYEND, Q, ancien interne des Hôpitaux de Paris, docteur en médecine, Calais.
COLLET (Olry), ancien élève de l'Ecole Polytechnique, ingénieur des constructions navales, Paris.
DEWAILLY, industriel, Saint-Pol-sur-Mer.
DUTOICT (Victor), comptable, Malo-les-Bains.
FOUBLE, pharmacien de 1re classe, Rosendael.
JANSSOONE (Paul), libraire-publiciste, Bourbourg.
LAUX, docteur en médecine, Paris.
LETELLIER, conducteur des Ponts et Chaussées, Saint-Pol-sur-Mer.
LÉVY, sous-intendant militaire, Malo-les-Bains.
VANRYCKE (Paul), bibliothécaire en chef de l'Université de Lille.
18 HUBLÉ, commandant d'infanterie en retraite, Adjoint au Maire, Malo-les-Bains.
LAMBRECHT, étudiant, Paris.
LOOSDREGT (L.), Adjoint au Maire, Saint-Pol-sur-Mer.
MERLIN (Gustave), négociant, Gravelines.
PROT (Maxime), inspecteur primaire, Rosendael.
STERCKEMAN, Agent Général d'Assurances, Malo-les-Bains.

Membres Honoraires

MM.

BART, éditeur de musique.
BECQ (Elisée), ✱, Q, préfet des Basses-Pyrénées, Pau.
BERTHIER, ✵, médecin-major de 1re classe à l'Hôpital militaire d'Amélie-les-Bains.
BOLLAERT père, I Q, professeur de musique, Paris.
BOLLAERT (Emile), I Q, professeur de musique, Dunkerque.
BONNAIRE, I Q, O ✱, professeur au collège Jean-Bart.
BOONE, I Q, professeur au collège Jean-Bart en retraite, Bailleul.

BOSSAUT, I ✿, bibliothécaire de la Chambre de Commerce, Malo-les-Bains.

BOUCHON, I ✿, licencié ès-sciences mathématiques, ancien professeur au collège Jean-Bart.

BOUTIQUE, I ✿, ✻, secrétaire général de la Société Photographique du Nord, Douai.

BRUNET, I ✿, licencié ès-lettres, professeur au collège Jean-Bart.

CALMETTE, ✵, directeur de l'Institut Pasteur, Lille.

CALVET (Casimir), professeur au lycée Michelet, Vanves (Seine).

CASPER (Henri), compositeur de musique, Nogent-sur-Marne (Seine).

CLAEYS (Léon), ✵, ancien sénateur, conseiller général maire de Bergues.

COGNIART, ✿, professeur au collège Jean-Bart.

COISCAUD, ✿, professeur au collège Jean-Bart.

COLLERY, ✿, professeur de musique, compositeur, Bourbourg.

DASSONVILLE, négociant, Dunkerque.

DAVAINE, ✿, président du Tribunal civil de Cherbourg.

DAVID, ✿, chimiste en chef du Ministère des Finances, Dunkerque.

DECONINCK (Daniel), ancien élève du Conservatoire de Paris.

DELAAGE DE BELLEFAYE, ✵, directeur des douanes, Brest.

DESPLANQUE, Bibliothécaire en Chef de la Ville, Dunkerque.

DONDEYNE, professeur de musique, Dunkerque.

DOUAU (Max), ✿, ✻, ingénieur des Arts et Manufactures, ancien vice-président de la Société, ancien directeur de l'exploitation du port de Lisbonne, Paris

DUBOIS, ✿, professeur au collège Jean-Bart.

FESQUET, I ✠, ancien élève de l'Ecole Normale supérieure, professeur au collège Jean-Bart, conseiller municipal.

GÉRARD, ✠, ancien secrétaire-général de la Société, professeur.

GILBRIN (Henri), substitut du Procureur de la République, Paris.

GOSSELET, O ✵, I ✠, ✠✠, doyen honoraire de la Faculté des Sciences de Lille.

GUILLAIN (F.-A.), C ✵, G C ✠✠, député, ancien Ministre des Colonies, inspecteur général des Ponts et Chaussées, directeur honoraire au ministère des Travaux Publics, Paris.

HERBART (Léon), ✵, ✠, C ✵, président de la Chambre de Commerce.

ISAMBERT (N.), O ✵, médecin principal de 1re classe, ancien vice-président de la Société.

KREMP, I ✠, licencié ès-lettres, professeur au collège Jean-Bart.

LEROY, ✵, capitaine au 110e d'infanterie, Malo-les-Bains.

MANOUVRIEZ, I ✠, secrétaire en chef de la Sous-Préfecture.

MAREC (Claude), I ✠, professeur au collège Jean-Bart.

MOURAUX, ✠, ✠, professeur au collège Jean-Bart.

NANCEY, ✠, O ✠, C ✠, I ✠, Préfet honoraire, receveur particulier des finances, Senlis.

PERRIER (Louis), ✵, ingénieur en chef des travaux du canal de Suez, Ismaïlia.

PETYT (Alfred), ✠, ✠, banquier, ancien président de la Chambre de Commerce, ancien conseiller général.

PONCELET, vice-président de la Société d'Agriculture, des Sciences et des Arts, Douai.

ROLLAND, ✠, licencié ès-lettres, professeur au collège Jean-Bart.

SCHMITT, I Q, professeur au collège Jean-Bart.
SIMON (Lucien), Q, professeur au collège Jean-Bart.
THÉRY (Eugène), I Q, professeur de musique, directeur de la Société chorale *La Jeune France*.
VALLEREY (Jules), ✻, Q, examinateur d'hydrographie, ancien président de la Société, Paris.
VERMEULEN, professeur de musique.
VERMEULEN (Mlle), professeur de musique.

Membres correspondants

MM.

ARDAILLON, ✻, I Q, recteur de l'Académie d'Alger.
BRIÈRE, I Q, Conservateur adjoint au Château de Versailles.
CARON, archiviste paléographe, archiviste aux Archives Nationales.
CHAMARD, I Q, professeur à la Faculté des Lettres de Paris
CHARLES (Emile), O ✻, I Q, recteur de l'Académie de Lyon, correspondant de l'Institut.
CLÉMENT, professeur à la Faculté des Lettres de Lille.
DECARDEMOY (Jules), ingénieur des Arts et Manufactures, ingénieur en chef des Travaux maritimes du gouvernement chilien, Santiago (Chili).
DEMANGEON, professeur à la Faculté des Lettres de Lille.
DE SAINT-LÉGER (Alexandre), I Q, docteur ès-lettres, professeur à la Faculté des Lettres de Lille.
DE SOLANG (le comte Aimé), Q, président du Comité historique de l'Ouest, Angers.
D'INGRANDE (Edmond), compositeur de musique, Paris
DODANTHUN (A.), docteur en droit, secrétaire général de l'*Union Faulconnier*, Hazebrouck.
FAIDHERBE, docteur en médecine, Roubaix.
LEBRUN, agrégé de l'Université, professeur au collège Lunéville.

LECESNE (Edmond), ✠, I ✠, ancien vice-président du Conseil de Préfecture, Arras.

LE CHOLLEUX, ✠, directeur de la *Revue Septentrionale*, Paris.

LEDIEU (Alcius), bibliothécaire de la Ville, Abbeville.

LEFÈVRE, ✠, doyen de la Faculté des Lettres de Lille.

L'HERMITE, ✠, archiviste départemental de la Sarthe, Le Mans.

LIRONDELLE, professeur à la Faculté des Lettres de Lille.

MASCART, ✱, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, ingénieur, Paris.

MERGHELYNCK, ✠, ✠, archéologue, Ypres (Belgique).

MÉTIN, ✠, professeur agrégé, chef de Cabinet du ministre du Travail.

PAILLOT, ✠, ✠ ✠, professeur à la Faculté des Sciences de Lille.

PETIT-DUTAILLIS, ✠, recteur de l'Académie de Grenoble.

PETYT (A.), homme de lettres, Paris.

POTEZ (H.), professeur à la Faculté des Lettres de Lille.

RISLER, professeur de harpe au Conservatoire de Lille.

SAGNAC, ✠, professeur à la Faculté des Lettres de Lille.

WILLEMSEN, président du Cercle Archéologique du Pays de Waes, membre titulaire de l'Académie Royale d'Archéologie de Bruxelles, Gand.

WAELES, avocat, Godesberg s/Rhin.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS

pendant l'année 1908

Abbeville. — *Bulletin de la Société d'Emulation.* Année 1907, N^os^ 3 et 4 ; 1908, N^os^ 1 et 2. — 2 brochures. Abbeville 1907-1908.

Abbeville.— *Mémoires* de la même Société.— Tome XI. 1^re^ partie. — 1 volume broché. Abbeville 1908.

Agen. — *Recueil des Travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts.* — Tome XX. 2^e^ série. — 1 volume broché. Agen 1908.

Aix. — *Annales de la Faculté des Lettres.* — Tome I. N^os^ 3 et 4. — 2 volumes brochés. Paris-Marseille 1907.

Aix. — *Séance Publique de l'Académie des Sciences, Arts, Agriculture et Belles Lettres.* — 1903-1904-1905. Marseille 1908.

Amiens. — *Album Archéologique de la Société des Antiquaires de Picardie.*— 16^e^ fascicule.—1 album avec planches. Amiens 1907.

Amiens. — *Mémoires* de la même Société. —Tome V. 4^e^ série — 1 volume broché. Paris-Amiens 1908.

Amiens. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.* — Années 1907-1908. — 5 brochures. Amiens 1908.

Amiens. — Même Société. *Documents inédits.* — Tome 1^er^. XIV^e^ siècle (1296-1412). — 1 volume grand in-4°. Paris-Amiens 1908.

Amiens. — *Bulletin de la Société Industrielle d'Amiens.* — Tomes 45 et 46. — 3 brochures. Amiens 1907-1908.

Amiens. — *Table Générale des Bulletins* de la même Société des années 1892 à 1902. — 1 brochure. Amiens 1908.

Amiens. — *Mémoires* de la même Société. — Bibliographie du département de la Somme. — Tome II avec planches. — 1 volume broché. Amiens 1907.

Angoulême. — *Bulletin et Mémoires de la Société Archéologique et Historique de la Charente.* — Tome VII. 7e série. — Année 1906-1907. — 1 volume broché. Angoulême 1907.

Auxerre. — *Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne.* — Années 1906-1907. — 60e et 61e volumes. — 4 volumes brochés. Auxerre 1907.

Avesnes. — *Mémoires de la Société Archéologique de l'arrondissement d'Avesnes.* — Tome VII. — 1 volume broché. Avesnes 1907.

Béziers. — *Bulletin de la Société Archéologique de Béziers.* — Tome VII. Volume XXXVII. 3e série. — 1 volume broché. Béziers 1907.

Beauvais. — *Bulletin de la Société Historique et Scientifique de l'Oise.* — Tome IIe. Année 1906. — 3 brochures. Beauvais 1907.

Boulogne-sur-Mer. — *Mémoires de la Société Académique.* — Tome XXIIe, 1903. — 1 volume broché. Boulogne 1907.

Caen. — *Bulletin de la Société des Beaux-Arts.* — 11e volume. 1er cahier. — 1 volume broché. Caen 1906.

Caen. — *Mémoires de l'Académie Nationale des Sciences, Arts et Belles Lettres.* — Année 1907. — 1 volume broché. Caen 1907.

Cambrai. — *Mémoires de la Société d'Emulation*. — Tome LXII. — 1 volume broché. Cambrai 1908.

Chartres. — *Bulletin bimestriel de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir*. — Procès-verbaux. Février, mai, août et octobre 1907. — 4 brochures. Chartres 1907.

Douai. — *Bulletin de l'Union Géographique du Nord de la France*. — Tome XXXV. Années 1907-1908. — 4 brochures. Douai 1907-1908.

Dunkerque. — *Bulletin de l'Union Faulconnier*. — 10e et 11e années. Tome XXI. — 5 volumes brochés. Dunkerque 1907-1908.

Dunkerque. — *Situation commerciale et industrielle et statistique maritime et commerciale des ports de Dunkerque et Gravelines* publiées par la Chambre de Commerce. — Année 1907. — 1 volume broché. Dunkerque 1908.

Grenoble. — *Bulletin de l'Académie Delphinale*. — Tome I. 5e série. 1907. — 1 volume broché. Grenoble 1908.

Guéret. — *Mémoires de la Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*. — Tome XVIe. 1re partie. — 1 volume broché. Guéret 1907.

Guéret. — *Table générale des 15 premiers volumes des Bulletins* de la même Société. — 1 volume broché. Guéret 1907.

Le Havre. — *Recueil des publications de la Société Havraise d'études diverses*. — Années 1905-1906-1907. — 4 volumes brochés. Le Havre 1905-1906-1907.

Le Mans. — *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*. — Tome XXXIII. 11e série. — Années 1907-1908. — 2 volumes brochés. Le Mans 1907.

Lille. — *Bulletin trimestriel de la Société Industrielle du Nord de la France.* — 35e et 36e années. — 4 volumes brochés. Lille 1907.

Lille. — *Séance Solennelle* de la même Société. — 35e année. N° 141 bis. — 1 volume broché. Lille 1908.

Lille. — *Journal « l'Architecture et la Construction dans le Nord ».* Société des Architectes du Nord de la France. — 1907-1908. — 11 brochures avec planches. Lille 1907-1908.

Limoges. — *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin.* — Tomes LVII et LVIII. — 2 volumes brochés. Limoges 1908.

Mâcon. — *Annales de l'Académie des Sciences, Arts et Belles Lettres et Agriculture.* — Tome IX. — 1 volume broché. Mâcon 1906. .

Montauban. — *Bulletin Archéologique et Historique de la Société d'Archéologie.* — Tome XXXV. 1er, 2e, 3e et 4e trimestres. — 3 volumes brochés. Montauban 1907.

Montauban. — *Recueil de l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Tarn-et-Garonne.* — Tome XXII. — 1906. — 1 volume broché. Montauban 1907.

Moulins. — *Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais, Lettres, Sciences et Arts.* — Années 1907-1908. — 13 brochures. Moulins 1907-1908.

Nantes. — *Annales de la Société Académique de la Loire-Inférieure.* — Volumes 8 et 9. — Années 1907-1908. — 2 volumes brochés. Nantes 1907-1908.

Nîmes. — *Mémoires de l'Académie de Nîmes.* — Tome XXIX. — VIIe série. — 1906. — 1 volume broché. Nimes 1907.

Niort.— *Journal de la Société d'Agriculture du département des Deux-Sèvres.* — 1907, N° 12. 1908, N°s 1 à 9. — 10 brochures. Niort 1907-1908.

Niort. — *Bulletin de la Société Régionale de Botanique des Deux-Sèvres.* — 19e année. 1907. — 1 volume broché. Niort 1908.

Orléans. — *Mémoires de la Société d'Agriculture.*— Tome 8. — 1907. 1er et 2e semestres. — 2 volumes brochés. Niort 1908.

Paris.— *Bulletin et Mémoires de la Société d'Anthropologie.* — Tomes 8 et 9. — Ve série. — 5 volumes brochés. Paris 1907.

Paris. — *Mémoires et Documents de la Société des Antiquaires de France.* Fondation Auguste Prot. — Années 1907-1908. — 3 volumes brochés. Paris 1907-1908.

Paris. — *Annales du Musée Guimet.* — Conférences et Exposition Temporaire. — Tomes 28, 29 et 30. — 3 volumes brochés. Paris 1908.

Paris. — *Bulletin Historique et Philologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques.* — Années 1906-1907.— 3 volumes brochés. Paris 1906.

Paris. — *Bulletin de la Société Philomatique.* — 3e série. Tome IX. — Année 1907. — 1 volume broché. Paris 1907.

Paris. — *Procès-verbaux de la Société française de Numismatique.* — Séance de janvier 1907. — 1 brochure. Paris 1907.

Paris. — *Bulletin Archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques.*— Année 1907-1908. — 2 volumes brochés. Paris 1907-1908.

Paris. — *Liste des Membres du Comité des Travaux historiques et scientifiques de Paris.* — 1 volume broché. Paris 1907.

Paris. — *Compte-rendu de la Société de Secours des Amis des Sciences.* — Années 1907-1908. — 1 brochure. Paris 1907-1908.

Paris. — *Revue Mabillon* (Archives de la France Monastique). — 3e et 4e années. — 3 brochures. Paris 1908.

Paris. — *Comptes-rendus du Congrès des Sociétés savantes de Paris et des Départements,* tenu à Montpellier en 1907. — Section des Sciences. — 1 volume broché. Paris 1907.

Reims. — *Travaux de l'Académie Nationale de Reims.* — 125e volume. — Années 1905-1906. — 1 volume broché. Reims 1907.

Rochechouart. — *Bulletin de la Société « Les Amis des Sciences et Arts ».* — Tome XVI. N° 11. — 1 volume broché. Rochechouart 1907.

Rodez. — *Procès-verbaux des séances de la Société des Lettres et Arts de l'Aveyron.* — XXIe volume. — 1 volume broché. Rodez 1907.

Roubaix. — *Mémoires de la Société d'Emulation.* — Tome VI. — 1907. — 1 volume broché. Roubaix 1907.

Rouen. — *Bulletin de la Société Industrielle de Rouen.* — 35e et 36e années. — 1907-1908. — 6 brochures. Rouen 1907-1908.

Rouen. — *Bulletin de la Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure.* — Exercice 1907. — 1 volume broché. Rouen 1908.

Rouen. — *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure.* — Tome XIV. 2e livraison. — 1 volume broché. Rouen 1908.

Saint-Omer. — *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie.* — 56e et 57e années. — 1907-1908. — 4 brochures. Saint-Omer 1907-1908.

Saint-Valery-sur-Somme. — *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Vimeu.* — Année 1907. Nos 22 à 27. — 6 brochures. Saint-Valery 1907.

Soissons. — *Bulletin de la Société Archéologique, Historique et Scientifique de Soissons.* — Tome XIIIe. 1905-1906. — 1 volume broché. Soissons 1907.

Toulouse. — *Annuaire pour les années 1906-1907, 1907-1908 de l'Université de Toulouse.* — 2 volumes brochés. Toulouse 1906-1907.

Toulouse. — *Bulletin de la Société d'Histoire naturelle.* — Tome 40e. Nos 1 et 2, 1907. — 1 et 2, 1908. — 4 brochures. Toulouse 1907.

Toulouse. — *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles Lettres.* — Tome VII. 10e série. — 1 volume broché. Toulouse 1907.

Toulouse. — *Rapport annuel du Conseil de l'Université.* — Compte-rendus des Travaux des Facultés. Année scolaire 1905-1906, 1906-1907. — 2 volumes brochés. Toulouse 1907.

Troyes. — *Mémoires de la Société d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles Lettres du département de l'Aube.* — Tome XLIV. — 3e série. 1907. — 1 volume broché. Troyes 1908.

Vannes. — *Bulletin de la Société Polymatique du Morbihan.* — Publications mensuelles. — Fascicules 1 et 2. — 2 volumes brochés. Vannes 1907.

Versailles. — *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*. — 9e année. — 1907. — 4 brochures. Versailles 1907.

Vesoul. — *Bulletin de la Société d'Agriculture, Lettres, Sciences et Arts du département de la Haute-Saône*. — Année 1907. — 1 volume broché. Vesoul 1907.

Publications Etrangères

ALLEMAGNE

Metz. — *Mémoires de l'Académie de Metz. Lettres, Sciences et Arts et Agriculture.* — 1904-1905. — 1 volume broché. Metz 1907.

Strasbourg. — *Bulletin de la Société pour la Conservation des Monuments historiques d'Alsace.* — 22e volume. 11e série. — 1 volume broché. Strasbourg 1908.

ANGLETERRE

Manchester. — *Memoirs and Prooceedings of the Manchester Literary & Philosophical Society.* — 1907-1908. — Volume 52. — Part 1, 2 et 3. — 3 volumes brochés. Manchester 1908.

AMÉRIQUE

Washington. — *Smithsonian Institut. Classifield List of publications.* — May 1908. — Une brochure. Washington 1908.

BELGIQUE

Anvers. — *Bulletin de l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique.* — Années 1907-1908. — 4 brochures. Anvers 1907-1908.

Bruges. — *Annales de la Société d'Emulation.* — Revue trimestrielle pour l'Etude de l'Histoire et des Antiquités de la Flandre. — Tomes LVII-LVIII. — 1907-1908. — 4 brochures. Bruges 1907-1908.

Bruxelles. — *Annales de la Société Archéologique de Bruxelles.* — Mémoires. Rapports et documents. — Tomes 4 à 19-20, 21, 22. — 1893 à 1908. — 17 brochures. Bruxelles 1908.

Bruxelles. — *Annales de l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et Beaux-Arts de Belgique.* — 74e année. — Un volume broché. Bruxelles 1908.

Bruxelles. — *Bulletin de la Classe des Sciences de l'Académie Royale de Belgique.* — Années 1907-1908. — 8 volumes brochés. Bruxelles 1907-1908.

Bruxelles. — *Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences Morales et Politiques et Classe des Beaux-Arts* de la même Académie. — Années 1907-1908. — 8 volumes brochés Bruxelles 1907-1908.

Courtrai. — *Mémoires du Cercle Historique et Archéologique* — Tome I. — 1 volume broché. Courtrai 1908.

Courtrai. — *Bulletin* de la même Société. — 4e année. 1906-1907. — 5e année. 1907-1908. — 3 volumes brochés.

Gand. — *Annales du XXe Congrès de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique,* tenu à Gand en 1907. — Tome I. 2e fascicule. — 1 volume broché. Gand 1907.

Gand. — *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie.* — 15e et 16e années. 1907-1908. — 7 brochures. Gand 1908.

Liège. — *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois.* — Tome XXXVII. — Année 1907. — 2 volumes brochés Liège 1908.

BRÉSIL

Boletin das Observaçoes météorologicas à 6 $^{h}_{m}$ de Greenwich, $9^{h}07^{m}$ L m. de Rio Repartição da Carta Maritima. — Seccâo de Météorologia das de Janeiro. — Annos 1907-1908. — 6 brochures. Rio-de-Janeiro 1907-1908.

ESPAGNE

Madrid. — *Boletin de la Réal Académia de la Historia.*— Tomes LI, LII, LIII. — 6 volumes brochés. Madrid 1907-1908.

HOLLANDE

Amsterdam.— *Mémoires et Documents de l'Académie Royale des Sciences.* — Années 1907-1908. — 15 volumes brochés. Amsterdam 1907-1908.

MEXIQUE

Boletin Mansual del Observatorio Meteorologico Magnetico Central de Mexico. 1904-1908. — 24 brochures. Mexico 1904-1908.

Publications et Ouvrages divers

Regestes des Evêques de Thérouanne 500-1553, par l'abbé O. Bled, chanoine honoraire d'Arras. — 1 volume broché. Saint-Omer 1907.

Industrie de la Boucherie dans le département de l'Oise au XIX^e^ siècle, par Hubert Bourgain. — 1 volume broché. Paris-Beauvais 1907.

La Picardie Historique et Monumentale Arrondissement d'Abbeville. — Un album avec nombreuses planches. Paris-Amiens 1907.

Pourquoi faut-il aller dans l'Antarctique ? Expédition française au Pôle Sud, par J. Charcot. — Une brochure.

L'Africaine et les Actualités Diplomatiques et Coloniales. Publication mensuelle illustrée. — 13e année. — Novembre 1907. Une brochure.

Bulletin officiel de la Fédération Internationale des Sociétés théâtrales d'amateurs. — 1908. Une brochure.

Revue Mauve. — Publication Littéraire, Artistique, Industrielle et Théâtrale. — Années 1907-1908. — 2 brochures.

Rapport sur le Congrès Archéologique de France : Troyes et Provins. 24 juin-2 juillet 1902. — Poitiers. 16-28 juin 1903. — Carcassonne et Perpignan. 22-31 mai 1906. — Beauvais-Compiègne, 20-28 juin 1905, par le vicomte de Ghellinck-Vaernewyck, président de l'Académie Archéologique de Belgique. — 4 volumes brochés. Don de l'auteur.

Un livre de raison Anversois du XVIe Siècle. — Le complot contre le duc d'Albe en 1568. — Une visite à Clus. — 3 volumes brochés. Don du même auteur. Hommage à la Société.

Recherches et fouilles dans la Flandre Occidentale en 1907. — Extrait des Annales de la Société Archéologique de Bruxelles.

Emplacements et itinéraires de la Chevalerie française lors des mouvements offensifs du 11 juillet 1302. — Extrait des Annales de la Société d'Emulation de Bruges.

Bibliographie des batailles de Courtrai et de Roosebeke. — Extrait du Bulletin du Cercle Historique et Archéologique de Courtrai, par M. le baron de Mere d'Aertrycke. — 2 brochures. Don de l'auteur.

Rapport sur les Mollusques. — Reconnaissance géologique dans la partie Orientale de l'Archipel des Indes Orientales Néerlandaises, par R. D. M. Verbeck, docteur ès-sciences. — 1 volume cartonné avec planches. 1 Atlas. Cartes coloriées et autres. Batavia 1908.

Autour d'un projet de canal d'Anvers à la mer à travers le pays de Waes au XVII^e siècle. — Une brochure. Anvers 1908, par M. Willemsen, président du Cercle Archéologique du pays de Waes. — Hommage de l'auteur à la *Société Dunkerquoise.*

Eloge nécrologique et Biographie de M. Jules Finot, archiviste du département du Nord, par M. Levé, président de la Commission historique du département du Nord. — Une brochure.

Discours prononcés à la Séance générale du Congrès des Sociétés Savantes à la Sorbonne le 24 avril 1908. — Une brochure. Paris 1908.

SOCIÉTÉS AVEC LESQUELLES CORRESPOND LA SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE

1° EN FRANCE

Abbeville (Somme), Société d'Emulation.
Agen (Lot-et-Garonne), Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Aix (Bouches-du-Rhône), Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres.
Aix (Université), Annales des Facultés de Droit et des Lettres.
Amiens (Somme), Société des Antiquaires de la Picardie.
— Société Industrielle.
Angoulême (Charente), Société Historique et Archéologique de la Charente.
Arras (Pas-de-Calais), Académie des Sciences, Lettres et Arts.
Auxerre (Yonne), Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Beauvais (Oise), Société d'Etudes historiques et scientifiques.
Béziers (Hérault), Société Archéologique, Scientifique et Littéraire.
Blois (Loir-et-Cher), Société des Sciences et Lettres.
Bordeaux (Gironde), Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), Société Académique.
Brest (Finistère), Société Académique.
Caen (Calvados), Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
— Société Française d'Archéologie.
— Société des Antiquaires de Normandie.
Cambrai (Nord), Société d'Emulation.
Châlons (Marne), Société d'Agriculture, Commerce et Arts du département de la Marne.

Chartres (Eure-et-Loir), Société d'Archéologie du département d'Eure-et-Loir.

Dijon (Côte-d'Or), Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

Douai (Nord), Société centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord.

— Union géographique.

Dunkerque (Nord), Union Faulconnier, Société historique.

— Chambre de Commerce.

Grenoble (Isère), Académie Delphinale.

Guéret (Creuse), Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.

Le Havre (Seine-Inférieure), Société Havraise d'études diverses.

Le Mans (Sarthe), Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.

Lille (Nord), Société industrielle du Nord de la France.

— Société géologique du Nord.

— Société régionale des Architectes du Nord de la France.

— Bulletin scientifique du département du Nord.

— Université.

Lille et Dunkerque (Nord), Comité Flamand de France.

Mâcon (Saône-et-Loire), Académie des Sciences, Arts Belles-Lettres et Agriculture.

Marseille (Bouches-du-Rhône), Société de Statistique

Montauban (Tarn-et-Garonne), Société des Sciences. Belles-Lettres et Arts

— — Société Archéologique de Tarn-et-Garonne

Moulins, Société d'émulation du Bourbonnais, Lettres Sciences et Arts.

Nantes (Loire-Inférieure), Société Académique de la Loire-Inférieure.

Nîmes (Gard), Académie du Gard.

— Société d'étude des Sciences naturelles.

Niort (Deux-Sèvres), Société botanique des Deux-Sèvres.

— Société d'Agriculture du département des Deux-Sèvres.

Orléans (Loiret), Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts.

Paris, Société des Antiquaires de France.

— Société Française de Numismatique.

— Société Géologique de France.

— Société d'Anthropologie.

— Société Philomatique.

— Comité des travaux historiques.

— Revue des Sociétés Savantes.

— Université de France, à la Sorbonne.

— Musée Guimet (Bibliothèque du).

Poligny (Jura), Société d'Agriculture, Sciences et Arts.

Reims (Marne), Académie nationale.

Rodez (Aveyron), Société des Sciences, Lettres et Arts de l'Aveyron.

Roubaix (Nord), Société d'Emulation.

Rouen (Seine-Inférieure), Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure.

— — Société Industrielle.

Saint-Omer (Pas-de-Calais), Société des Antiquaires de la Morinie.

St-Valery s/Somme, Société Archéologique du Vimeu.

Saint-Malo, Société Historique et Archéologique.

Sens (Yonne), Société Archéologique.

Soissons (Aisne), Société Archéologique, Historique et Scientifique.

Toulouse (Haute-Garonne), Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres.
— — Société d'histoire naturelle et des sciences biologiques et énergétiques.
— — Société Académique franco-hispano-portugaise.
Troyes (Aube), Société Académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.
Valenciennes (Nord), Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Vannes (Morbihan), Société Polymathique du Morbihan.
Versailles (Seine-et-Oise), Société des Sciences Morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise.
Vesoul (Haute-Saône), Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Saône.

2° EN ALSACE-LORRAINE

Strasbourg, Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace.
Metz, Académie de Metz, Lettres, Sciences, Arts et Agriculture.

3° A L'ÉTRANGER

Amsterdam (Pays-Bas), Académie des Sciences.
Anvers (Belgique), Académie Royale d'Archéologie de Belgique.
Bruges, Société d'Emulation pour l'étude de l'Histoire et des Antiquités de la Flandre.
Bruxelles (Belgique), Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique.
Courtrai, Cercle Historique et Archéologique de Courtrai.
Gand, Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Messager des Sciences historiques de Belgique.
Leyde (Pays-Bas), Société Néerlandaise des Lettres.

Liège (Belgique), Société libre d'Emulation.
— Institut Archéologique Liégeois.
Madrid (Espagne), Académie Royale d'Histoire.
Manchester (Angleterre), Société Philosophique et Littéraire.
Rio-de-Janeiro (Brésil), Bulletin Astronomique et Météorologique de l'Observatoire impérial de Rio-de-Janeiro.
Stockholm (Suède), Société Académique, Histoire et Antiquités.
St-Nicolas-Waes (Belgique), Cercle Archéologique du Pays de Waes.
Tournai (Belgique), Société Historique et Littéraire.
Washington (Etats-Unis), Smithsonian Institut.

TABLE DES MATIÈRES
DU XLVIIIe VOLUME

Mémoires et Œuvres des Membres de la Société

Les Girouettes à Gravelines, par le commandant Lévi, membre titulaire..... 5

Annales Dunkerquoises, publiées et annotées d'après des documents inédits, par le Dr Duriau, président.

XVI. *Les Ateliers de Charité à Bergues* 23

Une Cité-Jardin spontanée, par le Dr Lancry, membre titulaire..... 61

L'Outillage des Hôpitaux modernes, par M. H.-P. Portevin, membre titulaire. 85

Annales Dunkerquoises, publiées et annotées d'après des documents inédits, par le Dr Duriau, président.

XVII. *Péristyle de l'Eglise Saint-Eloi.* 127

XVIII. *Palais de la Bourse*..... 134

XIX. *Désertion en masse des officiers du 1er régiment d'infanterie en garnison à Dunkerque en 1791*..... 137

XX. *Le Couvent des Bénédictines Anglaises* (II)..... 142

XXI. *Hôtel de Ville et Annexes*..... 161

Voyage à Liège (IIe partie), par A. Bossaut, membre honoraire..... 165

Opérations de l'armée française au Maroc..... 187

Les origines de la Saint-Martin, par E. Debacker, vice-président..... 199

La propagation de la tuberculose *(Le lait homicide)*, par M. Boutaric, membre titulaire résidant..... 249

Notice biographique de M. Arnould-Claude Gallois, par Mme Guthlin..... 265

M. Alfred Dodanthun, par C. Desplanque, membre de la Société..... 271

Actes de la Société

Séance Solennelle du 15 Novembre..... 285

Allocution de M. H. Terquem..... 289

Rapport de M. L. Simon, secrétaire général, sur les Travaux de la Société..... 295

Rapport de M. S. Dreyfus, sur le concours de Prose et de Poésie..... 311

Rapport de M. le Dr Duval sur le concours de Puériculture..... 321

Rapport de M. Bouchet sur les œuvres envoyées hors concours..... 329

Rapport de M. Rolland sur le concours de Lecture, Diction et Dialogue..... 337

Palmarès..... 347

Conférences

Conférence de M. Médéric Dufour : *Propos sur les fables de La Fontaine*.... 356

Conférence de M. Lirondelle : *Un ménage de poètes : Robert et Elizabeth Browning* 362

Conférence de M. Louis Clément : *La Vie et l'Œuvre de Stendhal*..... 371

Conférence de M. Demangeon : *Christophe Colomb : Ce qu'il faut penser du savant et du marin*..... 377

Procès-verbaux des Séances de 1908

Séance du 12 Janvier..... III

— 2 Février..... IX

— 8 Mars..... XXII

— 5 Avril..... XXVIII

— 10 Mai..... XXXIII

— 5 Juin..... XXXIX

— 3 Juillet,..... XLIII

— 7 Août..... XLVII

— 4 Septembre..... LIII

— 9 Octobre..... LX

— 30 Octobre..... LXVIII

— 4 Décembre..... LXXVI

Liste des Membres de la Société

Bureau pour 1908..... LXXXIII
Membres titulaires résidants..... LXXXIII
— titulaires non résidants..... XCI
— honoraires..... XCIII
— correspondants..... XCVI
Liste des ouvrages reçus pendant l'année 1908..... XCIX

Sociétés Correspondantes

1° En France..... CXIII
2° En Alsace-Lorraine..... CXVI
3° A l'Etranger..... CXVI
Table des Matières..... CXIX

DUNKERQUE. — IMPRIMERIE PAUL MICHEL.